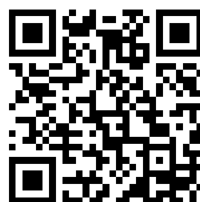
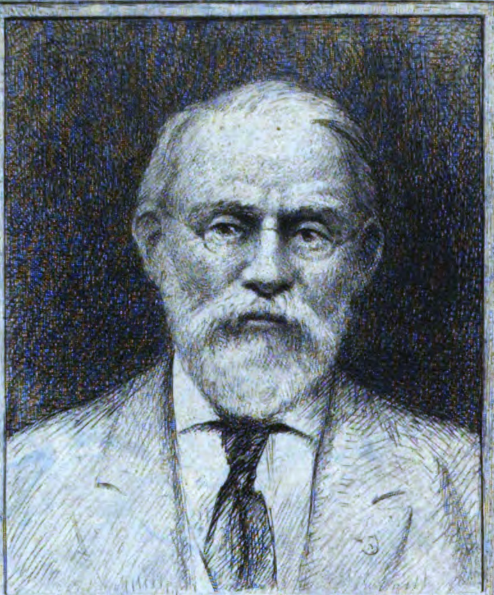






REVUE DU MIDI

10me ANNÉE — 2me SEMESTRE

Revue du Midi

TOME VINGTIÈME



NIMES
IMPRIMERIE GÉNÉRALE, RUE DE LA MADELEINE, 21
—
1896

DE L'ÉTUDE

DES LITTÉRATURES ÉTRANGÈRES

ET DE CELLES DU MIDI EN PARTICULIER

La passion du public français pour les littératures étrangères prend chaque jour plus de vivacité. Ce n'est pas qu'il faille attribuer à notre fin de siècle le mérite et l'honneur de les avoir découvertes. Nos pères, il y a de cela très longtemps, se doutèrent de leur existence ; comme nous, ils en eurent le goût, quelquefois même l'engouement. Au temps de Hardy, de Corneille et de Voiture, les Espagnols et les Italiens faisaient fureur chez nous ; au temps de Voltaire et de J.-J. Rousseau, ce furent les Anglais ; puis vint le tour des Allemands, et encore des Anglais au temps de Mme de Staël et de Chateaubriand, en attendant que Victor Hugo et Musset remissent en honneur les poètes et les conteurs d'Espagne et d'Italie. Pourtant il est juste de reconnaître que la curiosité des œuvres étrangères a fait de grands progrès en France pendant ces dix dernières années et qu'elle y a pris une forme nouvelle.

Et d'abord la liste des auteurs présentés au public s'est étendue à l'infini. Nos pères n'avaient guère noué de rapports qu'avec l'autre côté de la

Manche et du Rhin, et par delà les Alpes et les Pyrénées. Nous autres, nous enjambons, avec nos frontières, celles des peuples voisins de nous. Les Russes, les Norvégiens, les Suédois, les Danois, en attendant les autres, ont trouvé parmi nous des introducteurs zélés et intelligents.

Et ces introducteurs ont été plutôt des traducteurs. Certes, il avait paru des traductions avant les leurs, mais elles étaient généralement infidèles, plus littéraires que littérales, maladroitement préoccupées de travestir à la française les traits trop visiblement étrangers. Le plus souvent on faisait connaître les écrivains des autres pays au moyen d'études ornées d'extraits : l'*Allemagne* de Mme de Staël, la *Littérature du Midi de l'Europe* de Sismondi, les *Littératures slaves* de Ch. Nodier. Actuellement, on traduit en toute simplicité, on met le lecteur en contact immédiat avec l'original, avec tout l'original. Tolstoï, Ibsen, Strindberg, Nietzsche, d'Annunzio sont là, sous nos yeux, dans toute l'intégrité du texte, et non plus amputés, mutilés, sinon même faussés par la vision particulière d'un importun adaptateur.

Et de même que le nombre des auteurs traduits, celui des lecteurs s'est accru. Les écrivains étrangers étaient lus autrefois d'un cénacle, et tel cénacle préférait tels étrangers. Les disciples de Mme de Staël étaient des fervents de l'Allemagne, ceux de Chateaubriand ne juraient que par les Anglais. Aujourd'hui tous les étrangers, sans distinction, sont lus de tous : ils sont justiciables, non plus d'une coterie, mais du grand public. C'est le résultat de la multiplication des traductions, de la diffusion des

langues vivantes, et aussi de la mise sur la scène, au *Théâtre libre* ou ailleurs, des drames étrangers. Le théâtre est un moyen de propagande incomparable. On y va plus volontiers qu'on ne parcourt un livre. Notre paresse et notre presse y trouvent mieux leur compte.

Tout cela est nouveau, et tout cela durera. On s'engouera tantôt d'une nation, tantôt d'une autre, mais on se piquera de plus en plus de connaître et de comprendre les littératures étrangères en général, et, la facilité des communications et la connaissance des langues aidant — et aussi un peu de snobisme — on y réussira de plus en plus. Voici une preuve récente que ce mouvement n'est pas superficiel. On a jugé que le moment était venu de fonder en France une grande revue, au nom significatif, *Cosmopolis*, qui s'intitule internationale, et dont chaque livraison mensuelle se compose de trois parties d'une importance égale, écrites en trois langues, française, anglaise, allemande, et confiées aux écrivains les plus illustres des trois pays. S'il est vrai que le besoin crée l'organe, cette revue dénonce un besoin de plus en plus impérieux, celui de prendre part dans une certaine mesure au mouvement littéraire, politique, artistique et scientifique des pays voisins , celui d'être mis au courant de *toute* l'Europe. Et, comme il arrive toujours, en servant le besoin auquel elle répond, *Cosmopolis* le renforcera.

Tout le monde n'applaudit pas à cet accès de cosmopolitisme littéraire. Il y en a qui se sont effrayés pour l'esprit national de ce libre-échange intellectuel, et l'on se souvient du cri d'alarme jeté

par M. Jules Lemaître dans la *Revue des Deux-Mondes*. Je sais bien que, depuis, M. Jules Lemaître semble s'être ravisé — vous savez que ce n'est pas un dogmatique — puisqu'il collabore lui-même à cette revue *Cosmopolis*, laquelle se propose précisément d'insinuer dans l'organisme national ce poison que l'ingénieux critique redoutait tant. Mais qu'importe ? Son objection n'en demeure pas moins, et elle vaut la peine d'être réfutée en passant. M. Jules Lemaitre craint en résumé « qu'à force d'être européen, notre génie ne devienne moins français. » Avec beaucoup d'autres, je ne partage pas cette crainte.

En quoi consiste l'originalité d'une littérature ? Est-ce dans les idées ? On ne saurait le prétendre. L'esprit souffle où il veut, et les idées naissent où elles peuvent. Bien malin serait celui qui démontrerait d'où vient, en dernière analyse, l'idée d'individualisme ou de socialisme, de patrie ou d'anarchie, ou telle autre que vous voudrez. L'extrait de naissance qu'on en dresserait serait sur le champ démenti par un autre exhumé plus loin.

L'originalité consiste, pour la littérature de chaque pays , dans la manière dont elle exprime des idées communes, en somme, à toute l'humanité ; elle consiste, M. Jules Lemaitre a dit le mot, dans l'*accent*.

Or, ce qui constitue l'accent , c'est la race et la tradition de chaque peuple, et les empreintes de la race et de la tradition sont trop profondément marquées sur n'importe lequel pour qu'il y ait lieu de craindre qu'elles puissent s'oblitérer sous l'influence d'infiltrations extérieures. Je renvoie là-dessus M. Jules Lemaitre à M. Paul Bourget, dont vous

savez que c'est là l'idée maîtresse, celle qui fait le fond de *Cosmopolis*, d'*Outre-mer* et de l'*Idylle tragique*, à savoir que, dans la vie sociale et dans la vie mondaine, les types de race diverse ont beau se confondre et se mêler sous une apparente uniformité de modes et de goûts, la diversité du tempérament n'en persiste pas moins, radicale, irréductible, prête à saillir à la première poussée d'une passion. De même, nous aurons beau nous frotter le cerveau d'ibsénisme, de tolstoïsme, ou de toute autre influence étrangère, nous n'en resterons pas moins Français, et notre génie national n'en sera pas pour cela perverti : c'est le sol, c'est le ciel, c'est le passé historique de la France qui feront cela.

Aussi bien les preuves ne manquent pas. Est-ce que Corneille, pour s'être inspiré de Guilhem de Castro, est moins Français qu'Espagnol dans le *Cid* ? Est-ce que Voltaire s'est laissé entamer par Shakespeare ? Est-ce que Chateaubriand a perdu le type breton de l'autre côté du détroit ? Et inversement, cela ne saute-t-il pas aux yeux, malgré qu'il ait écrit en français, que J.-J. Rousseau n'était pas notre compatriote ? Génevois et républicain, qui le fut plus que lui en pleine monarchie d'ancien régime ?

Rassurons-nous donc, et, persuadés que nous saurons d'instinct nous reprendre, livrons-nous sans réserve au plaisir instructif de connaître les littératures étrangères. Au lieu que ce cosmopolitisme devienne pour nous une cause d'affaiblissement, il sera une source de richesse et de fécondité. M. Gaston Pâris, l'homme de France qui connaît le mieux l'histoire de notre littérature, a écrit que ce cosmopolitisme était une des conditions même de

sa vitalité, à tel point qu'elle s'anémiait quand il subissait un temps d'arrêt: «Quand la France ne puise plus à des sources étrangères, elle produit la pauvre poésie du xve siècle et la poésie vieillotte et étriquée du xive siècle.... Pour reprendre sa force intime et son influence extérieure, il lui faudra se retremper dans l'antiquité de l'Italie, au xvie siècle, dans l'Espagne, au xviie, dans l'Angleterre, au xviiie... Empruntez pour qu'on vous emprunte.» Excellent conseil. Nos écrivains n'ont donc rien à perdre de se prêter aux divers courants venus des quatre coins de l'Europe. En subissant ces influences, leur talent gagnera des nuances et des complexités imprévues. En se transplantant dans un sol autre que le sol natal, il s'imbibera d'une nouvelle sève qui lui fera porter de nouveaux fruits. De même que Corneille a dû certainement quelque chose au génie fier de l'Espagne, que Voltaire, Diderot et Rousseau ont gagné en largeur d'esprit pour avoir pratiqué le génie sérieux de l'Angleterre, que nos romantiques ont été plus colorés et nos philosophes plus profonds pour s'être laissé pénétrer par le génie idéaliste de l'Allemagne, de même l'intensité de la vie intérieure, l'inquiétude du mystère, le souffle de large pitié et de frais mysticisme, le jaillissement spontané de la verve et tout ce qui caractérise enfin les littératures septentrionales, si nos écrivains s'en inspirent, il est impossible qu'ils n'y trouvent pas pour leur talent le profit qu'à leur tour les écrivains Allemands et Scandinaves ont trouvé pour le leur dans la méditation de Taine et de Zola, les Russes dans celle de nos sociologues et de nos symbolistes. Et tous ces éléments étran-

gers, ils les fondront, ils les harmoniseront en eux, de manière qu'ils ne cesseront pas d'être Français, c'est-à-dire tempérés et, au sens général du mot, humains.

Mais je voudrais que dans cette recherche des sources nouvelles d'inspiration, les littératures du Midi ne fussent pas oubliées au profit de celles du Nord, et qu'on se souvînt qu'il existe une Italie et une Espagne. Les littératures du Nord, étant très différentes de la nôtre, frappent aisément l'attention par leur nouveauté : il ne faut pas qu'elles l'absorbent. Il y a une littérature italienne, il y a une littérature espagnole, et, autant l'une que l'autre, elles ont leur originalité.

Pour l'Italie, on a déjà commencé, depuis quelque temps, à la découvrir. Gabriel d'Annunzio jouit chez nous d'une vogue immense, et d'ailleurs méritée par son réalisme puissant, son imagination voluptueuse, et par son profond sentiment de la nature. L'impure Ginevra, dans *Episcopo et Cia,* s'est emparée de toutes les mémoires, tant l'auteur a su la dessiner avec précision. L'*Enfant de volupté*, (*Il piacere*) se détache en plein relief dans le héros André Spérelli, le type de l'intellectuel, égoïste et lâche, mais renouvelé et transfiguré par une flamme sincère de passion. Le *Triomphe de la Mort* raconte avec force l'éternel drame de l'amour qui poursuit la réalisation des plus belles chimères pour n'aboutir qu'à une plate déception. Mais M. G. d'Annunzio ne constitue pas à lui seul toute la littérature italienne contemporaine. Il n'y a pas que lui qui compte parmi les prosateurs éminents de l'autre côté des Alpes. MM. Capuana et Verga ont, depuis long-

temps déjà, acquis une grande réputation par leur talent de nouvellistes, et leurs derniers recueils, *Le Appassionate*, du premier, *Don Candeloro et Cie*, du second, n'ont fait que la confirmer. Une grande revue française a publié récemment le *Daniele Cortis* d'Antonio Fogazzaro, qui nous a permis d'admirer la subtilité de ce psychologue. M. Edmondo de Amicis est un écrivain traduit dans presque toutes les langues. On s'accorde à reconnaître que son *Romanzo d'un maestro* (l'odyssée d'un maître d'école) est un chef-d'œuvre de forte simplicité et d'émotion contenue. Sentimental, M. de Amicis vient d'évoluer vers le roman socialiste. Les femmes elles - mêmes ne manquent pas parmi les romanciers de valeur de l'Italie. C'est Mme Matilda Serao, si féconde, c'est deux autres qui se cachent sous les pseudonymes de Bruno Sperani et de Neera, deux plumes viriles.

Pouvons-nous ignorer aussi des poètes tels que MM. Carducci, Rapisardi, Marradi, Pascoli, Guido Mazzoni, d'Annunzio, etc. ? Carducci est le chef du chœur par le souffle épique de ses odes, par la magnificence et la sonorité de ses vers. Les poèmes en octave de Rapisardi sont très goûtés. MM. Marradi et Pascoli ont une muse douce et sereine, plutôt portée à chanter les paysages rustiques et les âmes des humbles. M. Guido Mazzoni s'est fait un nom honorable par le réalisme charmant de ses poésies domestiques. M. G. d'Annunzio est plus apprécié par ses compatriotes comme poète que comme romancier : on aime son culte pénétrant de la nature, sa jeunesse séduisante, ses cris d'ardente passion. Et la liste des poètes n'est pas close : il y faudrait ajouter toute une pléïade de noms en passe de de-

venir illustres, à commencer par celui d'une jeune fille, Mlle Ada Negri. La poésie italienne contemporaine est plus vivante encore que la prose. Dans tous les cas, elle vit moins d'emprunts, elle est plus personnelle, plus originale.

Cette richesse de la littérature italienne, on semble, enfin, s'en être avisé chez nous. Une société d'études italiennes s'est fondée récemment à Paris, sous la présidence de M. Jules Simon, et chaque année, pendant la période scolaire, un nombre considérable d'italianisants d'élite font des conférences de littérature, d'histoire, de beaux-arts et de sciences, destinées à répandre dans le public éclairé la connaissance des hommes et des choses de ce pays jusqu'ici injustement dédaigné de notre génération. Mais pourquoi n'en ferait-on pas autant pour l'Espagne, et quelles raisons a-t-on de tant différer ?

L'Espagne a son grand poète lyrique dans Ramon Campoamor. Ce n'est pas le Victor Hugo de l'Espagne, comme Carducci l'est de l'Italie : c'en serait plutôt de Sully-Prudhomme mélangé de François Coppée. Observateur fin et délicat, il a excellé dans de petites pièces d'un impressionisme subtil et mémélancolique. Ses *Fables*, ses *Doloras* et ses *Humoradas* contiennent en grand nombre des perles telles que l'*Opinion* et *Si je savais écrire*. Au théâtre, M. José Echegaray fait représenter des drames moraux et chrétiens, d'une psychologie peut-être un peu superficielle, mais d'un mouvement et d'une beauté de vers qui soulèvent l'enthousiasme du public. *Le grand Corrupteur*, traduit en français par Mme de Rute, passe pour son chef-d'œuvre. Le roman fait, depuis quelques années, en Espagne comme par-

tout ailleurs, des recrues innombrables, et non sans talent. A leur tête se place M. Benito Perez Galdos, connu en France par une traduction de M. Lugol. C'est le Balzac de l'Espagne par l'acuité de son observation et le relief de ses peintures : il a donné sa mesure dans le roman de *Dona Perfecta,* son chef-d'œuvre. M. José-Maria Pereda a principalement excellé dans la description des mœurs champêtres et maritimes de la côte Cantabrique, son pays natal. Enfin, n'oublions pas la célèbre Mme Emilia Pardo-Bazan, qui a exercé sur la littérature de son pays une grande influence par le bruyant patronage qu'elle a donné au naturalisme. On estime surtout d'elle, de l'autre côté des Pyrénées, *La Madre naturaleza.*

Il se peut que la littèrature espagnole ne présente pas actuellement autant de jeunesse et de vie que la littérature italienne. Mais de là au néant il y a loin. On ne la connaît pas suffisamment en France, on la dédaigne de parti-pris. Pour être juste cependant, disons qu'il semble qu'on veuille revenir de ces préventions injustifiées. Le *Théâtre de l'Œuvre* a mis à la scène le 11 avril dernier le Grand Galeoto *(El Gran Galeoto)* drame en trois actes, de M. José Echegaray. Je voudrais qu'on n'en restât pas là et que cette représentation dramatique fût le signal d'un mouvement de curiosité plus général pour toute la littérature espagnole contemporaine.

Ce que je voudrais aussi, c'est une revue internationale des langues méridionales qui fût le pendant de la revue *Cosmopolis.* L'*Arte* qui se publie à Coimbre, en Portugal, et dont le premier numéro a paru en novembre de l'année dernière ne remplit

pas l'idéal désiré. Elle est à la fois trop compréhensive, puisqu'elle prétend faire connaître en Portugal tout ce qui sera digne d'être signalé en fait d'art et de littérature dans le monde entier, et trop restrictive, puisqu'elle ne contient que des textes portugais, espagnol et français. Une revue spécialement rédigée dans les trois grandes langues méridionales, sans exclusion de celles qui s'y rattachent, aurait plus de raison d'être et plus de chances de durée.

Il faudrait enfin que l'intelligente sollicitude des pouvoirs publics vint en aide à l'initiative privée en donnant à l'italien et à l'espagnol une place plus grande que celle qu'on lui a si parcimonieusement mesurée. Un pas a déjà été fait en ce sens. Les deux langues ont été admises dans un certain nombre d'examens, et notamment à la licence ès lettres, au moins dans plusieurs facultés où jusqu'ici les candidats ne pouvaient opter qu'entre l'allemand et l'anglais. Mais il ne s'agit pas de s'en tenir là. Pourquoi, par exemple, dans les départements voisins de l'Italie et de l'Espagne, les élèves de nos lycées, colléges et écoles supérieures, sont-ils privés du droit d'étudier, s'il leur plaît, la langue de ces peuples au lieu des langues septentrionales dont ils n'auront peut-être que faire? Pourquoi, pour le baccalauréat classique, les facultés d'Aix et de Grenoble n'admettraient-elles pas l'italien, celles de Bordeaux, de Toulouse et de Montpellier, l'espagnol, au même titre que les langues du Nord? N'est-il pas injuste aussi qu'on puisse s'offrir des bourses de voyage et de séjour à Berlin ou à Londres, et que cela soit interdit à Rome ou à Madrid?

Et ce qui suit tous ces vœux, comme une conclusion logique, c'est qu'on rétablisse l'agrégation d'italien et d'espagnol qui a jadis existé, et dont la suppression a placé les maîtres qui enseignent ces langues sur un pied d'infériorité injuste vis-à-vis de leurs collègues d'allemand et d'anglais. En d'autres termes, que l'autorité universitaire ait l'air de vouloir prendre au sérieux l'enseignement des deux langues néo-latines, et le pays suivra.

Je craindrais de paraître un naïf — ce qu'on ne pardonne pas en France — si j'allais, en terminant, soutenir que notre pays, en accueillant sans arrière pensée toutes les littératures étrangères, travaillerait à la fraternité des peuples. On se bat aujourd'hui faute de se connaître, on se battra demain parce qu'on se connaîtra trop. Mais il est un but, moins chimérique celui-là, qu'on peut proposer à ses efforts. Si l'extinction totale des guerres est une utopie, l'amélioration relative des relations internationales n'en est pas une. Et le meilleur moyen de les améliorer, c'est encore de se connaître, et pour se connaître, il faut se fréquenter. Grâce à la facilité des communications, nous nous rendons visite les uns aux autres plus souvent que ne le faisaient nos ancêtres. Ce n'est pas assez , il faut que les esprits aussi prennent contact, il faut qu'ils se pénètrent réciproquement dans une sorte de conversation dont les grands écrivains de chaque pays feraient les frais. La rapide et perpétuelle circulation des livres formerait peu à peu un état d'esprit européen — n'y-a-t-il pas déjà une mode européenne ? — lequel, substitué aux états d'esprit trop étroitement nationaux, serait sans doute le plus sûr moyen de don-

ner à tous les civilisés le sentiment de leur solidarité intellectuelle et de créer autour d'eux une atmosphère amie dans laquelle se dissoudraient peut-être quelques-uns au moins des germes éventuels de défiance ou d'antipathie. C'est sur ce vœu, honnête sinon réalisable, que je finirai.

JACQUES ROCAFORT.

L'ACADÉMIE DE NIMES AU XVIIᵉ SIÈCLE

> ..... Un corps où l'on reçoit des gens titrés, des hommes en place, des prélats, des gens de robe, des médecins, des géométres et même des gens de lettres.
>
> VOLTAIRE.

Il y avait peu de temps que l'Académie de Nimes était fondée, — dit Michel Nicolas (1), — quand Jean Saurin fit remarquer aux membres qui la composaient que la ville de Nimes n'avait pas d'histoire digne d'elle et qu'il appartenait à l'Académie d'élever ce monument.

La tentative faite dans ce sens par Henri Cassaigne, — le père de l'abbé si malmené par Boileau, — n'ayant pas abouti, près d'un siècle s'écoula avant que, grâce à Léon Ménard, le vœu de Saurin fut réalisé.

Nous est-il permis de faire aujourd'hui observer, avec tout le respect dû à la docte compagnie, que l'Académie de Nimes n'a pas d'histoire digne de son ancienneté, de l'éclat qu'elle a eu jadis, de la considération dont elle jouit de nos jours dans le monde savant ? Et pouvons-nous, sans irrévérence,

(1) Introduction de l'*Histoire littéraire de Nimes*.

exprimer le désir de voir l'un de ses membres s'occuper de recueillir et de coordonner les éléments épars de cette histoire ?

Ménard nous a conservé un certain nombre de documents précieux, mais il s'arrête à 1755. Les registres de l'Académie, le *Mercure* auquel elle collabora de 1754 à 1762, les *Nouvelles ecclésiastiques* sur lesquelles M. Bardon a appelé l'attention de ses collègues (1), d'autres recueils et journaux du XVIII[e] siècle (2), sans compter les nombreux ouvrages des auteurs qui se sont occupés de Nimes à des titres divers, sont des sources auxquelles on peut largement puiser pour écrire l'histoire politique, morale et littéraire de l'Académie... et pour préparer, du même coup, celle du 37[e] fauteuil.

Profane, j'apporte à l'édifice une pierre dont on fera l'usage qu'on voudra : Grâce à l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, j'ai eu l'occasion, — et le bonheur, — d'être mis en relation avec un érudit des plus distingués et des plus aimables, M. A. Dieuaide, notaire à Ancenis (Loire-Inférieure), possesseur d'un fort intéressant manuscrit du XVIII[e] siècle. Ce manuscrit, qui m'a été obligeamment communiqué, a pour titre : *L'élagueur des Académies de France*. L'auteur, vraisemblablement un janséniste, peut-être un bénédictin, avait la pensée de mettre en tête de l'ouvrage un frontispice dont le proverbe *ne, sutor, ultra crepidam* aurait fait le sujet, et de le dédier à la marquise de Pompadour ; il l'avait « mis au net le 16 janvier 1759 » et, suivant ses prévisions,

(1) Séance de l'Académie du 12 mars 1892.

(2) Principalement le *Journal de Trévoux* et la *Gazette d'Avignon*.

le volume pouvait « faire environ 375 pages du format de son édition des lettres de Sévigné, » indication finale de nature à nous mettre sur la piste de l'anonyme.

Qu'il me suffise de lui emprunter, pour la satisfaction de notre curiosité, quelques anecdotes écrites d'une plume alerte, vive, incisive, qui éclairent certains faits obscurs, font connaitre les dessous de maintes intrigues et dépeignent l'état d'esprit de nos académiciens de la seconde période, auxquels ne ressemblent pas évidemment nos immortels d'aujourd'hui.

***

« La France pullule d'Académies, » mal qui provient des travers de l'esprit, du penchant pour les néologismes, de la manière de traiter les ouvrages.

Ce goût frelaté a produit les académicies par « une affeetation de montrer de l'esprit, une envie démesurée de briller, une folle passion pour les ornements ambitieux, » — désordre de l'esprit qui ne marche point « sans quelque enflure du cœur. »

Mais si le goût du jour a engendré les Académies, les Académies ont renforcé le goût : « Les discours oratoires y sont journaliers, tout y harangue , tout y pérore, on tourne tout en discours soutenu.... On se guinde. on se bouffit, on se boursoufle l'esprit, on se rend l'enflure familière ; plus de simple, plus de naturel, encore moins de naïf; tout est enluminure, tout est colichifet. »

Le XVIIIe siècle a vu naître toutes les Académies de province, d'après les almanachs ; et les almanachs ne sauraient être suspects puisque les Académies leur ont « fourni chacune leur article : l'histoire, les dates,

« la liste, tout est de leur main ; » cependant, celles de Nimes, de Villefranche, de Soissons et d'Angers « datent du siècle passé (XVIIe siècle) parce que autrefois il y a eu, pendant quelques jours, dans ces quatre villes, des Académies mortes ou ensépulturées depuis un temps immémorial. Or, moi qui ne confonds point les soldats romains avec les troupes du pape, — dit l'élagueur — je vous déclare, lecteur, que ces quatre Académies sont de ce siècle-ci (1). »

En observant les dates, on remarque que « cette grande fécondité » a commencé en 1730, « et c'est précisément dans l'intervalle de temps qu'il y a de cette année à celle où nous sommes que nous avions imaginé, — raconte-t-il, — ces personnages à pièces rapportées que nous portions tous en poche, pour servir de supplément à la conversation, et dont, au moyen d'un filet de soie, nous agitions les membres, et leur faisions prendre, avec une vitesse merveilleuse, les postures les plus réjouissantes ; en sorte que le siècle enfantait tout à la fois des pantins et des académies (2), et que la tournure d'esprit nécessaire pour inventer les uns est la plus propre pour produire les autres. »

L'auteur rend hommage aux académies de la capitale. Il salue aussi « les académies des grandes villes qui ont tout à la fois dans leur sein un parlement, une université et une bibliothèque publique ; » il va jusqu'à tolérer « les Académies des villes médiocres où il y a une Cour souveraine ou une uni-

(1) On sait qu'en août 1682, Louis XIV donna à la compagnie le nom d' « Académie royale de Nismes. »

(2) D'après le *Journal* de Barbier, la mode des pantins se généralisa en 1746-1747 ; elle existait vingt ans auparavant et fut simplement renouvelée à cette époque.

versité. » Mais il se demande ce que des villes de « cinquième ordre », comme Nimes entre autres, peuvent bien faire d'une académie ; il proteste de son goût pour les lettres, mais il veut « assigner à nos nationaux une littérature qui soit assortie à leur éducation, proportionnée à leurs lumières, relative à leurs ressources, une littérature qui orne leur esprit et qui ne le gâte pas, qui en fasse des citoyens aimables et non point des auteurs ridicules....

N'aspirons qu'en tremblant au lustre
Qui peut donner le bel esprit ;
Dès que l'on l'obtient on s'illustre,
Quand on le manque on se flétrit. »

Il définit le « demi-savant, » le « demi-bel esprit : »

Le demi-savant donne dans les sciences sans livres, le demi-bel esprit prétend au génie sans goût ; le demi-savant compile des faits, le demi-bel esprit fait provision de paroles ; le demi-savant cherche à nous instruire, le demi-bel esprit prétend nous amuser ; le demi-savant nous jette dans l'erreur, le demi-bel esprit nous accable d'ennui ; le demi-savant n'imagine point qu'il y ait quelque chose qui ait échappé à ses recherches, c'est un d'Alembert ; le demi-bel esprit croit jeter, dans tout ce qu'il fait, les fleurs et les ornements à poignée, c'est un Fontenelle. Tous deux sont sots, l'un en produisant quelquefois comme vrais des faits dont il est seul à ignorer le fabuleux, l'autre en donnant comme quelque chose de fin ce qui est quelque fois faux jusqu'au ridicule ; tous deux sont fats, l'un pour vouloir nous faire partager l'étonnement que lui donne la science dont il ne voit ni la largeur, ni la hauteur, ni la profondeur, l'autre par le désir qu'il a de faire passer dans notre âme autant d'admiration qu'il en éprouve dans la sienne pour les merveilles qu'il ne cesse d'enfanter ; tous deux sont couronnés de lauriers académiques, l'un par

des dissertations faibles, l'autre par des discours fades ou par des vers bouffis que, quelque haute idée qu'ils en aient, ils envoient, pour plus grande sûreté, à des académies étrangères sans nom, où les concurrents sont rares et peu redoutables, et dont le savoir et le goût sont au niveau de leurs ouvrages ; enfin, tous deux, loin d'être de grands hommes sans en rien savoir, le sauraient s'ils l'étaient, puisqu'ils le savent déjà sans l'être.

Petites académies de province, voilà vos plus illustres membres.

On ne doit pas se faire illusion ; aucun académicien ne se reconnaîtra dans ces portraits. Mais des idées vagues et générales, notre anonyme passe au « particulier » et donne en exemple l'académie de Nimes, persuadé toutefois que ce qui la concerne est applicable à tout autre, car « rien ne ressemble tant à une académie qu'une académie. »

***

Précisément, l'académie de Nimes vient d'attirer l'attention. Elle ne « subsiste que depuis cinq ans » (1) et a tenu « deux ou trois séances privativement publiques; » le *Mercure* a parlé d'elle quelques fois ;

(1) Il est dit plus loin : « Il y a environ cinq ans que votre académie a été fondée par MM. G...., L.... et A..... Une fois par semaine quatre ou cinq de ses membres, les fondateurs seulement, s'assemblent pendant une partie de l'année, et une fois sans conséquence on vous voit, au nombre de 10 ou 12, vous assembler pendant une ou deux heures pour vous donner réciproquement des louanges, faire, à gros intérêt, un trafic d'encens, et mettre vos auditeurs dans le cas de se rappeler le proverbe latin *asin....* »
L...., c'est Pierre Lecointe, avocat, A.... est André J.-Jacques, marchand, et G.... Girard Charles-Joseph, marchand-fabricant, « revenus de la bataille de Fontenoi et de celle de Lansfeld. » C'est lorsqu'ils « eurent mis la reine de Hongrie à la raison qu'ils pensèrent à fonder votre Académie. » — Ils y furent « reçus » le 9 mars 1752, d'après le registre de l'Académie.

mais la preuve de son existence est fournie par la publication récente d' « une collection de ses ouvrages. »

Il s'agit du *Recueil des pièces lües dans les séances publiques et particulières de l'Académie royale de Nismes. MDCCLVI* (1), qui ne contient que des pièces de 1753 et 1754.

Pourquoi ce retard dans la publication, alors que les nouveaux académiciens avaient hâte de prendre place dans le monde littéraire ? Voici :

« L'Académie de N....., dédaignant les impressions de la province, et jugeant son recueil digne d'occuper les presses de la capitale, en envoya le manuscrit à M. Baillet de Saint-Julien. C'était ne pas mal s'adresser pour le faire valoir. Les libraires de Paris ne pouvaient n'avoir qu'une haute idée d'un ouvrage qui leur était présenté par quelqu'un qui en produisait tous les jours d'excellents (2). D'ailleurs, M. de Saint-Julien avait ordre de le céder en pur don à celui qui voudrait faire les frais de l'impression ; de plus, c'était un livre qui avait le mérite de la variété, ce qu'il faut compter pour quelque chose parmi nous, et enfin c'était l'ouvrage d'une académie en corps. Nos académiciens se flattaient qu'il y aurait presse pour l'imprimer. Cependant, M. de Saint-Julien eut beau louer, exagérer, solliciter, prier pendant près de deux ans, pas un imprimeur, dans cette infinité qu'il y en a à Paris, qui voulut du présent qu'il voulait leur faire. Il fallut renvoyer le recueil dans sa patrie, où il a été imprimé par Belle (3) aux dépens d'un académicien généreux qui a eu

(1) Ce recueil (168 p. petit in-8°) existe à la biblioth. municip., ainsi qu'à la bibl. de l'Académie.

(2) Louis-Guillaume Baillet, baron de Saint-Julien, était un polygraphe. V. *Larousse*, XIV, 74.

(3) Il parut le 25 septembre 1756 (*Nicolas*).

le cœur de cette excellente pâte dont celui du bienfaisant du Fescq etait formé. Le sacrifice est d'autant plus beau qu'à l'exeption des exemplaires que les académiciens s'étaient obligés à acheter, M. Sal... (1) peut dire, ainsi que le libraire de l'épigramme (2), *tout est encore dans ma boutique.*

Une chanson adaptée à l'air d'un vaudeville patois « qui a couru dans Nimes et dont les premières paroles sont : *Chot lou pu gros de la nisade,* » parait être une nouvelle preuve du peu de succès de la première publication de l'Académie :

Vos écrits, *docte aréopage,*
Ont donc reçu plus d'un outrage
A Paris avant leur retour :
Traînés de libraire en libraire,
C'est grâce aux écus d'un confrère
Que Belle les a mis au jour.

En vain en est-ce ici l'élite,
On voit qu'ils tenaient leur mérite
De vos récits harmonieux :
Autant qu'à vos faibles oreilles
Ils ont passé pour des merveilles,
Autant ils sont sots à nos yeux.

B... tes hydropiques rimes,
Qu'un sot pourrait croire sublimes,
Sont dignes de tous nos sifflets (3) :
Des louanges trop entassées
A nos talents peu compassées,
Ne sont que de honteux soufflets.

(1) ?

(2) « Voyez dans Despréaux, l'épigramme contre St-Sorlain. »

(3) « Ode à Monseigneur l'évêque de Nismes, par M. B... » qui est en tête du *Recueil.* — Trois académiciens avaient cette initiale : le P. Balze, doctrinaire, le médecin Beau Pierre, et Bérard Louis-Marc-Antoine.

le volume pouvait « faire environ 375 pages du format de son édition des lettres de Sévigné, » indication finale de nature à nous mettre sur la piste de l'anonyme.

Qu'il me suffise de lui emprunter, pour la satisfaction de notre curiosité, quelques anecdotes écrites d'une plume alerte, vive, incisive, qui éclairent certains faits obscurs, font connaitre les dessous de maintes intrigues et dépeignent l'état d'esprit de nos académiciens de la seconde période, auxquels ne ressemblent pas évidemment nos immortels d'aujourd'hui.

*
* *

« La France pullule d'Académies, » mal qui provient des travers de l'esprit, du penchant pour les néologismes, de la manière de traiter les ouvrages.

Ce goût frelaté a produit les académicies par « une affectation de montrer de l'esprit, une envie démesurée de briller, une folle passion pour les ornements ambitieux, » — désordre de l'esprit qui ne marche point « sans quelque enflure du cœur. »

Mais si le goût du jour a engendré les Académies, les Académies ont renforcé le goût : « Les discours oratoires y sont journaliers, tout y harangue, tout y pérore, on tourne tout en discours soutenu.... On se guinde. on se bouffit, on se boursoufle l'esprit, on se rend l'enflure familière ; plus de simple, plus de naturel, encore moins de naïf ; tout est enluminure, tout est colichifet. »

Le XVIII[e] siècle a vu naître toutes les Académies de province, d'après les almanachs ; et les almanachs ne sauraient être suspects puisque les Académies leur ont « fourni chacune leur article : l'histoire, les dates,

« la liste, tout est de leur main; » cependant, celles de Nimes, de Villefranche, de Soissons et d'Angers « datent du siècle passé (XVII[e] siècle) parce que autrefois il y a eu, pendant quelques jours, dans ces quatre villes, des Académies mortes ou ensépulturées depuis un temps immémorial. Or, moi qui ne confonds point les soldats romains avec les troupes du pape, — dit l'élagueur — je vous déclare, lecteur, que ces quatre Académies sont de ce siècle-ci (1). »

En observant les dates, on remarque que « cette grande fécondité » a commencé en 1730, « et c'est précisément dans l'intervalle de temps qu'il y a de cette année à celle où nous sommes que nous avions imaginé, — raconte-t-il, — ces personnages à pièces rapportées que nous portions tous en poche, pour servir de supplément à la conversation, et dont, au moyen d'un filet de soie, nous agitions les membres, et leur faisions prendre, avec une vitesse merveilleuse, les postures les plus réjouissantes; en sorte que le siècle enfantait tout à la fois des pantins et des académies (2), et que la tournure d'esprit nécessaire pour inventer les uns est la plus propre pour produire les autres. »

L'auteur rend hommage aux académies de la capitale. Il salue aussi « les académies des grandes villes qui ont tout à la fois dans leur sein un parlement, une université et une bibliothèque publique; » il va jusqu'à tolérer « les Académies des villes médiocres où il y a une Cour souveraine ou une uni-

(1) On sait qu'en août 1682, Louis XIV donna à la compagnie le nom d' « Académie royale de Nismes. »

(2) D'après le *Journal* de Barbier, la mode des pantins se généralisa en 1746-1747; elle existait vingt ans auparavant et fut simplement renouvelée à cette époque.

versité. » Mais il se demande ce que des villes de « cinquième ordre », comme Nimes entre autres, peuvent bien faire d'une académie ; il proteste de son goût pour les lettres, mais il veut « assigner à nos nationaux une littérature qui soit assortie à leur éducation, proportionnée à leurs lumières, relative à leurs ressources, une littérature qui orne leur esprit et qui ne le gâte pas, qui en fasse des citoyens aimables et non point des auteurs ridicules....

N'aspirons qu'en tremblant au lustre
Qui peut donner le bel esprit ;
Dès que l'on l'obtient on s'illustre,
Quand on le manque on se flétrit. »

Il définit le « demi-savant, » le « demi-bel esprit : »

Le demi-savant donne dans les sciences sans livres, le demi-bel esprit prétend au génie sans goût ; le demi-savant compile des faits, le demi-bel esprit fait provision de paroles ; le demi-savant cherche à nous instruire, le demi-bel esprit prétend nous amuser ; le demi-savant nous jette dans l'erreur, le demi-bel esprit nous accable d'ennui ; le demi-savant n'imagine point qu'il y ait quelque chose qui ait échappé à ses recherches, c'est un d'Alembert ; le demi-bel esprit croit jeter, dans tout ce qu'il fait, les fleurs et les ornements à poignée, c'est un Fontenelle. Tous deux sont sots, l'un en produisant quelquefois comme vrais des faits dont il est seul à ignorer le fabuleux, l'autre en donnant comme quelque chose de fin ce qui est quelque fois faux jusqu'au ridicule ; tous deux sont fats, l'un pour vouloir nous faire partager l'étonnement que lui donne la science dont il ne voit ni la largeur, ni la hauteur, ni la profondeur, l'autre par le désir qu'il a de faire passer dans notre âme autant d'admiration qu'il en éprouve dans la sienne pour les merveilles qu'il ne cesse d'enfanter ; tous deux sont couronnés de lauriers académiques, l'un par

des dissertations faibles, l'autre par des discours fades ou par des vers bouffis que, quelque haute idée qu'ils en aient, ils envoient, pour plus grande sûreté, à des académies étrangères sans nom, où les concurrents sont rares et peu redoutables, et dont le savoir et le goût sont au niveau de leurs ouvrages ; enfin, tous deux, loin d'être de grands hommes sans en rien savoir, le sauraient s'ils l'étaient, puisqu'ils le savent déjà sans l'être.

Petites académies de province, voilà vos plus illustres membres.

On ne doit pas se faire illusion ; aucun académicien ne se reconnaîtra dans ces portraits. Mais des idées vagues et générales, notre anonyme passe au « particulier » et donne en exemple l'académie de Nimes, persuadé toutefois que ce qui la concerne est applicable à tout autre, car « rien ne ressemble tant à une académie qu'une académie. »



Précisément, l'académie de Nimes vient d'attirer l'attention. Elle ne « subsiste que depuis cinq ans » (1) et a tenu « deux ou trois séances privativement publiques; » le *Mercure* a parlé d'elle quelques fois ;

(1) Il est dit plus loin : « Il y a environ cinq ans que votre académie a été fondée par MM. G...., L.... et A..... Une fois par semaine quatre ou cinq de ses membres, les fondateurs seulement, s'assemblent pendant une partie de l'année, et une fois sans conséquence on vous voit, au nombre de 10 ou 12, vous assembler pendant une ou deux heures pour vous donner réciproquement des louanges, faire, à gros intérêt, un trafic d'encens, et mettre vos auditeurs dans le cas de se rappeler le proverbe latin *asin....* » L...., c'est Pierre Lecointe, avocat, A.... est André J.-Jacques, marchand, et G.... Girard Charles-Joseph, marchand-fabricant, « revenus de la bataille de Fontenoi et de celle de Lansfeld. » C'est lorsqu'ils « eurent mis la reine de Hongrie à la raison qu'ils pensèrent à fonder votre Académie. »— Ils y furent « reçus » le 9 mars 1752, d'après le registre de l'Académie.

mais la preuve de son existence est fournie par la publication récente d'« une collection de ses ouvrages. »

Il s'agit du *Recueil des pièces lües dans les séances publiques et particulières de l'Académie royale de Nismes. MDCCLVI* (1), qui ne contient que des pièces de 1753 et 1754.

Pourquoi ce retard dans la publication, alors que les nouveaux académiciens avaient hâte de prendre place dans le monde littéraire ? Voici :

« L'Académie de N....., dédaignant les impressions de la province, et jugeant son recueil digne d'occuper les presses de la capitale, en envoya le manuscrit à M. Baillet de Saint-Julien. C'était ne pas mal s'adresser pour le faire valoir. Les libraires de Paris ne pouvaient n'avoir qu'une haute idée d'un ouvrage qui leur était présenté par quelqu'un qui en produisait tous les jours d'excellents (2). D'ailleurs, M. de Saint-Julien avait ordre de le céder en pur don à celui qui voudrait faire les frais de l'impression ; de plus, c'était un livre qui avait le mérite de la variété, ce qu'il faut compter pour quelque chose parmi nous, et enfin c'était l'ouvrage d'une académie en corps. Nos académiciens se flattaient qu'il y aurait presse pour l'imprimer. Cependant, M. de Saint-Julien eut beau louer, exagérer, solliciter, prier pendant près de deux ans, pas un imprimeur, dans cette infinité qu'il y en a à Paris, qui voulut du présent qu'il voulait leur faire. Il fallut renvoyer le recueil dans sa patrie, où il a été imprimé par Belle (3) aux dépens d'un académicien généreux qui a eu

(1) Ce recueil (168 p. petit in-8°) existe à la biblioth. municip., ainsi qu'à la bibl. de l'Académie.

(2) Louis-Guillaume Baillet, baron de Saint-Julien, était un polygraphe. V. *Larousse*, XIV, 74.

(3) Il parut le 25 septembre 1756 (*Nicolas*).

le cœur de cette excellente pâte dont celui du bienfaisant du Fescq etait formé. Le sacrifice est d'autant plus beau qu'à l'exeption des exemplaires que les académiciens s'étaient obligés à acheter, M. Sal... (1) peut dire, ainsi que le libraire de l'épigramme (2), *tout est encore dans ma boutique.*

Une chanson adaptée à l'air d'un vaudeville patois « qui a couru dans Nimes et dont les premières paroles sont : *Chot lou pu gros de la nisade,* » parait être une nouvelle preuve du peu de succès de la première publication de l'Académie :

Vos écrits, *docte aréopage,*
Ont donc reçu plus d'un outrage
A Paris avant leur retour :
Traînés de libraire en libraire,
C'est grâce aux écus d'un confrère
Que Belle les a mis au jour.

En vain en est-ce ici l'élite,
On voit qu'ils tenaient leur mérite
De vos récits harmonieux :
Autant qu'à vos faibles oreilles
Ils ont passé pour des merveilles,
Autant ils sont sots à nos yeux.

B... tes hydropiques rimes,
Qu'un sot pourrait croire sublimes,
Sont dignes de tous nos sifflets (3) :
Des louanges trop entassées
A nos talents peu compassées,
Ne sont que de honteux soufflets.

(1) ?

(2) « Voyez dans Despréaux, l'épigramme contre St-Sorlain. »

(3) « Ode à Monseigneur l'évêque de Nismes, par M. B... » qui est en tête du *Recueil.* — Trois académiciens avaient cette initiale : le P. Balze, doctrinaire, le médecin Beau Pierre, et Bérard Louis-Marc-Antoine.

Lisez, amis, ce discours rare
Qui, dans le sein de la Navarre,
Du beau français obtint le sceau ;
Vous y verrez que la séance
Des juges de notre éloquence
Ne saurait se tenir à Pau (1).

Ah ! G... (2) quelle médisance
De dire que ton éloquence
Soit l'ouvrage de tes louis :
Tes discours sont si peu de chose
Que si quelqu'un te les compose
Ce ne peut être que gratis (3).

Le B... (4) la plume dont tu rimes
Est celle dont tu nous opprimes,

(1) « Discours qui a remporté le prix, au jugement de l'Académie royale de Pau en 1753 », p. 41 du *Recueil*. Ce discours est de M. G... (Girard) tout comme celui de la p.66, d'après une note de « l'élagueur » et aussi d'après la « récapitulation » p. 160 du *Recueil*.

(2) Girard, précité.

(3) « ... *En voilà pour vingt sous, en voilà pour un écu, fait à Lyon*, lui criait-on, dans une séance publique, où, sans respect de sa paternité académique, on lui reprochait d'avoir, à beaux deniers comptants, acquis, dans cette ville d'où il revenait alors, un discours qu'il lisait d'un ton plat et maussade, quoiqu'à chaque période on le vit planer dans les airs pour chercher, dans les yeux des auditeurs, les indices du ravissement où certainement ils devaient être.

« Il faut l'avouer, le public est injuste à son égard, parce qu'il a été, dans sa jeunesse, nécessaire à son père, et qu'enfant soumis, il a passé auprès de lui tout le temps que ceux de son âge employèrent au collège. Sur ce misérable prétexte, on ne veut pas lui attribuer les discours qu'il débite, tout mauvais qu'ils sont. Quelle injustice ! Ou il les fait, ou il les achète, ou on les lui donne. Dans tous les cas, dirait le traducteur de Martial, *je soutiens qu'ils sont à lui*. Hé, messieurs, ne peut-on pas être honnête homme sans latin ? Et le latin est-il absolument nécessaire pour vivre en France ? »

(4) Le Beau de Schosne, commis au « vingtième. »

On le voit à leur unisson ;
Et l'on sent que de ton poème,
Ecrit en style de vingtième,
Les maltotiers sont l'Apollon (1).

Dans son mémoire plus qu'utile,
Des premiers temps de notre ville
R... (2) nous met au fait ;
Grâce à ses veilles immortelles,
Dans ses découvertes nouvelles
Le public apprend ce qu'il sait (3).

Des amazones les merveilles
Et les fruits de vos doctes veilles
Sur un même ton sont vantés ;
V... (4) vous aimez l'incroyable ;
Croyez-moi, laissez-là la fable,
Et contez-nous des vérités (5).

Dans une séance publique,
Par une lecture magique
Éblouissez votre auditeur :
Et si vous voulez toujours plaire,
Gardez-vous bien d'avoir affaire
Aux yeux d'un tranquille lecteur.

Chaque couplet est une sentence. Mais que penser du silence gardé sur les autres travaux publiés,

(1) Poème sur le dérèglement des mœurs, p. 56 du *Recueil.*

(2) Reinaud Jean-Jacques-Maurice, conseiller du roi.

(3) Mémoire sur les anciens Volces arécomiques, p. 89 du *Recueil.*

(4) Vincens André ou Vallongue.

(5) *Mémoire historique sur les Anciennes amazones,* p. 108 et *récapitulation des ouvrages lus à la séance publique de l'Académie royale de N.., tenue le* 10 *de janvier* 1754, p. 151 du *Recueil.*

principalement sur le mémoire de M. Meynier, relatif aux sciences des Gaulois et sur l'Ode du marquis de Rochemore contre l'abus de la poésie ? (1).



Le « discours de remerciement » de M. de Massip, avocat du roi, trouve également grâce devant le critique qui le commente, toutefois, pour avoir l'occasion de dévider ses anecdotes sur la Compagnie qu'il veut « exécuter pour le bien public. »

Pourquoi cette compagnie, véritable « tripot de littérature » prend-t-elle le titre d'*Académie royale ?* Tout est royal en France, où les patentes, les statuts des corps émanent de l'autorité royale :

L'académie de N... devait d'autant moins s'endosser cette qualité ridicule qu'il lui en a coûté une véritable usurpation. Il est vrai qu'il y avait autrefois, dans cette ville, une société littéraire qui, ayant en 1682, obtenu des lettres patentes du roi, prit le nom d' *Académie royale* : mais elle subsista peu de jours ; elle fut anéantie dès l'année 1685, et avec elle s'éteignirent ses titres, ses droits, ses privilèges et sa gloire. Soixante-sept ans après, quelque trois ou quatre jeunes gens se mettent en tête de former une académie ; tout le cérémonial qu'ils y apportèrent fut de se dire les uns aux autres *nous voilà académiciens*, et ils ont communiqué à leurs confrères cette qualité que personne ne leur a donnée : Voilà

(1) Une note de la fin de la brochure indique que l'Évêque « a rendu à l'Académie dont il est protecteur la salle de son Palais où elle tenait autrefois ses assemblées »

quelle est la nouvelle académie qui prétend succéder aux privilèges de l'ancienne (1).

Mais pour succéder aux prérogatives d'un corps, il faut y avoir été admis par ses membres ou s'y être fait subroger par le souverain : l'académie de N... d'aujourd'hui n'est dans aucun de ces deux cas ; aucun de ses membres n'a été reçu par ceux de l'ancienne académie, qui étaient tous morts depuis

(1) Ainsi sont résumées les «Annales de l'Academ. de Nismes :»

« L'illustre corps académique
Qu'enfanta le savant Séguier
Dans quelques mois mourut étique.
Celui de l'éloquent Fléchier
Dans un an perdit la lumière,
Et celui de la Parisière,
Ce vrai poète de hasard,
Vécut une journée entière :
Dieu garde celui de G... » (*Girard*).

Et plus loin :

« Il est faux qu'il y ait eu une académie à N... du temps de l'évêque La Parisière. La séance où l'on prétend que feu M. M[rs]. M... et F... et M. le marquis d'A... furent reçus n'a jamais eu lieu. A la vérité, elle avait été projetée ; l'abbé Bégault avait même préparé un discours, et c'est l'impression de ce discours, qui n'a jamais été prononcé, qui a occasionné l'erreur commune. »

F... est *Folard*, M... *Mathieu*, le marquis d'A... le marquis d'*Aubais*, dont l'auteur parle en ces termes, d'après une lettre qui lui a été adressée ;

«... M. Folard, chanoine de l'église cathédrale de N... était un grand littérateur qui a laissé des ouvrages qui, assurément, lui feront un nom lorsqu'il plaira à ses héritiers de les publier.

« M. Mathieu, lieutenant particulier au présidial de la même ville et seigneur de La Calmette, a été un des plus beaux esprits de son temps ; peu de gens parlaient aussi bien que lui ; c'était un vrai dupeur d'oreilles ; tout s'embellissait dans sa bouche ; ses discours ordinaires, ses conversations les plus rapides avaient toute la finesse et toutes les fleurs que donne la réflexion du cabinet. Il n'est pas douteux qu'il n'ait laissé beaucoup d'excellents ouvrages. Je ne connais pourtant de lui qu'un *mémoire* admirable qu'il fit en faveur de la communauté de Beaucaire et qui engagea le roi à conserver à cette ville, malgré les engagements qu'il avait déjà pris, l'honneur de lui appartenir immédiatement.

« Je ne dis rien de M. le marquis d'Aubais. La noblesse la plus ancienne avec la bonté la plus soutenue, le savoir le plus profond avec la foi la plus vive, le mérite le plus avéré avec la modestie la plus sincère, la fortune la plus aisée avec la piété la plus tendre forment en lui des contrastes qui doivent nous le faire regarder comme un des hommes les plus rares de notre siècle. »

longtemps, et elle n'a obtenu, ni demandé, aucunes lettres patentes, pas même des lettres de subrogation. Elle n'est donc fondée que sous le bon plaisir du commandant de sa ville et des personnes qui y sont chargées de la police. Ce n'est donc pas une académie *royale*, c'est tout au plus une académie *bourgeoise*.

Soit, messieurs, soyez les enfants
De ceux qui ne sont pas vos pères ;
De la gloire de ces savants
Faites-vous les propriétaires ;
A jamais, en paix, en entier,
Possédez ce riche douaire
Qui n'eut pas même eu d'héritier
Par bénéfice d'inventaire. »

Quelles sont, d'ailleurs, les occupations de l'Académie ?

Après s'être faits à la file
Compliment sur leur embonpoint,
Les petits contes de la ville
Sont tous déduits de point en point.
La guerre est leur sujet fertile ;
Au comte d'Etrée (1) on enjoint
D'entasser les Anglais en pile ;
Browne (2) laissera sans asile
Le roi de Prusse leur conjoint.
En politique, on se distile
Pour voir par quel heureux appoint
L'Europe peut être tranquille.

(1) Louis-Charles-César Letellier, marquis de Courtanvaux, puis comte d'Estrées, créé duc en 1763, petit-fils de Louvois, maréchal de France en 1757, année où il battit le duc de Cumberland, près de Hastembeck.

(2) Brown ou Browne Maximilien-Ulysse, feld-maréchal de l'Autriche, qui, en 1756, gagna la bataille de Lowositz sur Frédéric II et chassa les Prussiens de la Bohême.

Le propos devenu stérile,
L'un d'eux tire de son pourpoint
Une oraison dont il enfile
Quelques mots qu'on n'écoute point.
Et voilà l'objet *docte*, utile,
Pour lequel seul on s'était joint.

On applaudit à l'Académie comme au théâtre, et, ce qui est plus grave, les académiciens ont la faiblesse de rechercher, de payer même les applaudissements :

.... Il arrive souvent que leurs salles académiques retentissent d'applaudissements comme les théâtres...

Dans le courant de l'année 1752, des jeunes gens de Nimes donnaient par amusement, à leurs compatriotes, le plaisir du spectacle. M. le b..., commis au vingtième et académicien de cette ville (1), se faufila parmi eux. Il avait fait, contre le comique larmoyant, quelques scènes où en censurant ce nouveau genre il l'autorisait. Il engagea sa troupe à les donner en guise de prologue. Il avait vu à Paris que le parterre, épris d'admiration à la représentation d'une pièce nouvelle, avait quelquefois demandé que l'auteur parut sur le théâtre pour l'honorer de ses applaudissements. Il y avait dans la troupe quelques jeunes gens qui, outre qu'ils étaient comédiens par amusement, l'étaient aussi par caractère ; il s'adressa à eux, leur fit, sous le secret, confidence de sa faiblesse, et s'engagea à les régaler s'ils voulaient bien lui faire procurer ce qu'il ambitionnait. Nos jeunes gens trouvèrent la proposition trop bien assortie à leur humeur bouffonne pour ne pas l'accepter. Ils ne jouaient point dans le prologue ; vêtus de leurs habits ordinaires, ils se dispersent dans le parterre, commencent par des exclamations, continuent par

(1) Le Beau, précité.

des battéments de mains et finissent par demander l'auteur avec des cris si effrontés et si soutenus qu'enfin quelques personnes du parterre se laissèrent entraîner. M. le b..., qui était tout posté dans les coulisses, parut dans l'instant sur le théâtre, remercia par une profonde révérence, reçut de nouveaux applaudissements, et paya le souper.

O qu'il est des Le b... dans les séances publiques des académies de nos petites villes !

Si l'on n'apposte pas toujours des applaudisseurs à prix d'argent, c'est que les liens de la société en fournissent de reste: les membres de nos académies tiennent à la plus grande partie des habitants de leur ville ; tous leurs auditeurs sont ou leurs parents, ou leurs alliés, ou leurs amis, ou leurs voisins ; les autres s'empressent peu à aller essuyer la glace de leurs discours. Qu'il est aisé d'en imposer à des oreilles aussi prévenues ! Pour peu que l'académicien brillotte , on en est ébloui, et les acclamations deviennent interminables...

Voilà ce que la ville de N... a de commun avec toutes ces petites villes de province où l'on n'a ni assez de secours pour trancher du savant, ni assez de goût pour s'ériger en bel esprit. Mais voici ce qui lui est peut-être particulier :

N...... vendez-moi des étoffes,
Et laissez là le bel esprit.
Libre à vous d'être philosophes
Quand il s'agira de profit.
Croyez en une muse amie :
On a, dans votre lieu natal ,
Bien moins besoin d'académie
Que d'une bourse et d'un canal.

C'est peut-être pour cela que nous avons toujours l'Académie en attendant la Bourse et le canal.

Quoi qu'il en soit, il faut voir de quelle façon sont flagellés les Académiciens d'alors à propos d'un pro-

jet de réforme intérieure dû à l'un d'eux, le père Charlon (Benoît) :

Ce jésuite vous sollicitait vivement à chasser tous ces sujets qui ne laissaient pas même voir en eux l'espérance d'un mérite à venir et qui ne vous honoraient ni par l'éclat de leur dignité, ni par celui de leurs talents. Je n'ai pas l'honneur de le connaître, mais il n'est pas douteux que ce ne soit un grand homme ; son mérite doit être constaté par des chefs-d'œuvres ; sans doute qu'il étonne l'Académie par le nombre et par l'excellence des pièces qu'il lui présente (1). Le mérite seul peut autoriser à sévir contre l'ignorance ; on ne s'avise point de proposer une réforme dont on peut être soi-même la victime. Le p. Ch.... a sans doute trop de prudence pour avoir voulu risquer de s'écrier :

Heu patior telis vulnera facta meis? (Ovide, ep. phil.)

Quoi qu'il en soit, il est extrêmement monté contre ceux qui peuvent ne pas faire, à son Académie, autant d'honneur qu'il croit lui en faire lui-même.

Il est vrai que des gens obscurs dans toutes les faces, figurent assez mal dans une société littéraire ; ils ne lui attirent ni le respect du peuple, ni l'estime des gens d'esprit ; ils ne sont bons ni à étonner les sens, ni à ravir l'âme. Mais quand on a eu la faiblesse de les recevoir, il ne faut pas avoir l'impudence de les chasser ; leur réception a été une faute de l'esprit, leur exclusion serait un vice du cœur, l'une un manque de discernement, l'autre un défaut de probité. La disète de génie peut nuire à quelqu'un qui prétend devenir acadé-

(1) « Mes mémoires portent qu'il ne lui en a jamais présenté aucune. Il n'est connu dans N.... que par quelques sermons qu'il y a prêchés sans être homme de lettres, et encore moins académicien ; puisque tout prêche aujourd'hui, les sermons de ce jésuite auraient dû si peu lui procurer ce titre que M. de C... l'un de ses confrères d'Académie lui disait un jour : *En vérité, mon père je ne sais comment, avec autant d'esprit que vous en avez, vous pouvez avoir le malheur de prêcher aussi mal que vous faites.* »

M. de C..... est l'abbé Jean Novi de Caveyrac, directeur.

micien, mais elle ne saurait nuire à ceux qui le sont déjà : quand on a fermé les yeux sur l'ignorance des sujets lors de leur réception, il n'est plus temps de les ouvrir après qu'ils sont reçus ; le mérite peut être un moyen pour parvenir à s'asseoir parmi vous, mais il n'en donne pas le droit. Les patentes seules constituent l'académicien ; or, les mauvais sujets, comme les bons, sont également pourvus de cet honorable diplôme. On n'est point admis dans vos séances parce qu'on peut y briller, on y assiste parce qu'on a reçu le pouvoir d'y assister ; si les talents ne sont pas le titre qui vous y fait recevoir, le manque de talent ne doit pas être une raison pour vous en faire chasser. Les cas d'exclusion à part, on ne peut perdre son droit que par le défaut de ce qui le donne. Rien donc de si mauvais que l'excellent conseil que vous donnait ce jésuite ; s'il avait été cru, votre académie était perdue sans ressource ; Appollon en personne ne l'aurait point sauvée ; on l'éteignait en voulant la faire briller ; sa réforme allait droit à sa destruction ; vous vous jetiez dans une solitude d'où vous n'auriez pu vous tirer qu'en vous mettant dans le cas d'y tomber de nouveau. Où trouver, dans votre patrie, autant de bons sujets que le père Ch... vous en reprochait de mauvais ? Est-il possible de s'imaginer qu'elle puisse fournir trente hommes de lettres : heureux si elle vous en donnait autant que le critique comptait de gens de bien ; ce serait beaucoup s'ils égalaient le nombre des portes de Thèbes et des embouchures du Nil (1). Le projet de la réforme en est la preuve : vous avez donné le titre de littérateur à des gens qui n'avaient jamais pensé à le devenir ; ils passent pour posséder un mérite qu'ils n'ont pas beaucoup sué à acquérir ; c'est un bien qui leur est venu en dormant. Ou vous garderez ces sujets, ou vous les remplacerez par d'autres en qui il vous faudra faire la même métamorphose. Ne vous mettez point dans le cas de renouveler vos miracles, soyez économes de prodiges ; ces gens de lettres subits éton-

(1) Sept.

nent un peu la créance ; à la bonne heure s'il avait été un temps auquel ils eussent été gens d'esprit ; on pourrait dire qu'il en est d'eux comme de Ménage et qu'une maladie les aurait rétablis dans leur érudition. Mais n'avoir été savant en aucun temps et l'être sur le champ, sans frais, sans soin et seulement en vertu d'un parchemin, voilà ce que vos concitoyens vous prient de ne pas les obliger à croire journellement. Conservez donc précieusement ces prodiges de science ; ce ne sont pas ceux d'entre vous qui s'attirent le moins les regards du public ; moins ils avaient autrefois de quoi l'étonner, plus il étonnent aujourd'hui ; c'est parce qu'ils étaient peu dignes de son admiration qu'ils en sont devenus l'objet ; plus remarquables, ils auraient été moins remarqués.

Hé, croyez-moi, de votre zèle
Modérez quelque peu le ton ;
Faire ériger une tournelle
Contre vos sots, cher Ch....
C'est vous chercher à tous querelle.

Les « éloges que l'on se prête les uns aux autres dans les sociétés littéraires » produisent de déplorables résultats. Le rétablissement du premier usage, la critique qui « sert le désir que nous avons de nous illustrer et nous préserve des efforts que nous faisons pour nous rendre ridicules, » la critique qui « met ce que nous voulions penser à la place de ce que nous pensons , et nous rend à nous en nous délivrant, » serait préférable.

Il arriva, à ce père Charton qui, au fond, avait probablement raison, une aventure bien désagréable au sujet de la candidature à l'Académie de M. Bouquier, archiviste de la ville (1) :

(1) Voir dans la notice de M. de Lamothe, sur les archives communales de Nimes, en tête de l'inventaire de ces archives, tome I, p. IV et V (Mende, 1877), ce qui est dit de Bouquier.

On l'avait proposé dans une séance où ce jésuite ne s'était point trouvé ; celui-ci qui ne le connaissait pas et qui apparemment n'imaginait point qu'un archivaire pût être bel esprit, courut chez le secrétaire ; il avait le cœur tellement gros de la proposition de cette réception ignoble, qu'un étranger, qu'il y trouva, ne lui fit pas mettre de délais à ses reproches : « Notre Académie, dit-il, veut-elle achever de se per-
« dre ? N'a-t-elle pas déjà assez de mauvais sujets dans son
« sein, sans en augmenter encore le nombre ? Notre établis-
« sement est trop récent pour avoir besoin de quelqu'un qui
« déchiffre nos parchemins. Quel meuble pour nous qu'un
« archivaire ! Je viens d'apprendre que vous devez recevoir
« un certain Bouquier , Blouquier..... — Ce Bouquier ou
« Blouquier, reprit froidement l'étranger, pourrait, mon ré-
« vérend père, n'être pas absolument digne de tout le mépris
« que vous lui prodiguez si libéralement. Il me semble que
« vous auriez dû attendre de le connaître pour l'évaluer.
« Vous pourrez désormais, mon révérend père, en parler
« avec moins d'imprudence ; il ne tient qu'à vous d'en pren-
« dre des idées plus légitimes ; je suis, mon révérend père ,
« ce nommé Bouquier ou Blouquier qui a été assez malheureux
« pour vous déplaire, avant qu'il eut l'honneur d'être connu
« de vous. »

On s'imagine bien ce que devint le jésuite : retardé dans sa fuite par le désordre que la confusion jetait dans son esprit, le postulant eut le temps de lui dire plus d'une fois d'un ton railleur : « Il sait du grec, mon père, ce Bouquier, il sait du grec. »

Petits et grands, prenez exemple
A cet enfant de Loyola,
Et que chacun de vous contemple
Avec quel trouble il s'en alla.
Or, prions tous la bonne vierge,
Sans oublier le fils qu'elle a ,
Et portons leur vite un gros cierge
Pour n'avoir point ce malheur-là. (1)

A suivre F. Rouvière.

(1) « Pont-Neuf, sur l'air : *Eveillez-vous, belle endormie.*» — Bouquier fit partie de l'Académie.

PSYCHOLOGIE POSITIVE. M. PAULHAN

Si les sentiers de la philosophie sont plus ardus et moins fréquentés que les allées fleuries de la littérature, ils n'en sont pas moins d'un grand intérêt à parcourir.

L'homme, se résignant difficilement à ignorer l'inconnaissable, a construit des systèmes nombreux et contradictoires pour en avoir l'explication. S'ils n'ont pas de valeur scientifique, ils ouvrent du moins largement les horizons du rêve, fournissent à l'imagination une carrière sans limites, et donnent au sentiment, à la passion du bonheur et de l'absolu, d'émouvantes et magnifiques satisfactions, en revêtant d'une rigueur apparente des conceptions invérifiables.

Dans le processus des tentatives de l'homme pour expliquer ses origines et chercher ses destinées, la phase des explications religieuses ouvre la marche. Vient ensuite la phase des explications métaphysiques. En dernier lieu apparaît la phase des explications purement scientifiques et positives. Ces trois phases ne sont pas exclusives l'une de l'autre. Elles co-existent sous nos yeux, en faisant fort mauvais ménage, il est vrai, mais en apportant dans le monde des idées une variété et une richesse

croissantes. La constitution mentale de l'homme paraît actuellement telle, que la co-existence des phases religieuse, métaphysique et positive semble devoir encore durer pendant un long stade de l'évolution de l'humanité. Des esprits chagrins y voient l'anarchie morale et intellectuelle. Pour moi, j'y vois tout simplement la floraison de la liberté de penser, bienfait des temps modernes, et un heureux préservatif contre l'ennui qui nous étoufferait si nous étions tous d'accord. *Oportet hæreses esse*, a dit l'Eglise elle-même. L'essentiel, c'est le respect mutuel des opinions, le support mutuel, la tolérance réciproque, dont le principe a été trop longtemps méconnu. Moyennant ce, la terre sera très habitable.

Les explications scientifiques sont moins ambitieuses que les explications religieuses ou métaphysiques, mais elles compensent, par la sûreté de la méthode et l'évidence des résultats acquis, le renoncement aux grandes envolées.

Les progrès réalisés dans ce siècle par les différentes sciences, progrès qui leur ont permis de se constituer à l'état positif, et d'être sériées dans une classification où s'expriment leurs rapports de dépendance, suivant leur degré de généralité décroissante ou de complication croissante, ces progrès ont donné un terrain solide à la biologie, à la physiologie et à la psychologie. La psychologie, empruntant aux sciences naturelles, biologiques et sociologiques, une foule d'éléments utiles, a été entièrement renouvelée. Il lui reste encore beaucoup à faire, mais elle est désormais en possession de données positives, évidentes, définitivement acqui-

ses, germes féconds qui sont le gage de progrès nouveaux.

M. Frédéric Paulhan, le seul philosophe original que Nimes ait produit, est un des maîtres qui ont contribué à constituer la psychologie à l'état positif.

Je voudrais donner une idée de son dernier ouvrage : *Les types intellectuels. Esprits logiques et esprit faux.*

M. Paulhan dit quelque part, dans ce livre : « En philosophie,.... comme dans l'art, vulgariser, c'est presque détruire, c'est au moins simplifier beaucoup trop, et souvent enlever à l'œuvre dont on répand l'influence, sa vie propre ou même ce qui la rendait digne d'être admirée et obéie. Le sort du positivisme est édifiant à cet égard. Littré a certainement rendu des services en vulgarisant l'œuvre de Comte ; il ne lui a pas moins changé son âme, et l'influence qu'elle a exercée s'en est ressentie » (p. 140).

Comment cette réflexion ne m'a-t-elle pas arrêté ? C'est que je ne suis pas Littré. Si j'ai trouvé, dans le goût et la pratique de la philosophie, la paix et l'égalité d'âme, je n'en suis pas moins dénué de toute prétention en matière de théories philosophiques. Je suis donc sans danger. Je ne cherche pas à substituer ma nuance d'âme à celle d'autrui, quelles qu'en soient les différences. Mon but est beaucoup plus modeste, c'est de rendre très simplement compte, non pas en un livre, mais en quelques pages, non pas au public européen, mais à des compatriotes vivant dans l'horizon du Gard, de l'œuvre d'un penseur qui vit lui-même à l'ombre de la Tourmagne, ce qui ne l'empêche pas d'être plus connu à Paris qu'à Nimes.

Pour comprendre la portée du dernier livre de M. Paulhan, il convient de jeter un regard sur ses publications précédentes, de se rendre compte de la signification générale de son œuvre. La place des *Types intellectuels* s'y marquera ainsi d'elle-même et nous saisirons le rôle de cette pièce dans la construction qui s'élève.

Je ne parlerai pas ici des nombreux artictes de revues de M. Paulhan, mais simplement des principaux livres dans lesquels il a condensé et exposé méthodiquement sa doctrine.

Son premier livre est la *Physiologie de l'esprit* (1880). C'est un résumé clair et précis des résultats auxquels est arrivée l'école expérimentale en psychologie. L'auteur y indique les différences qui séparent l'ancienne psychologie de la nouvelle, qu'il appelle la physiologie de l'esprit. Il considère la philosophie comme devant se réduire à une conception du monde. La systématisation des résultats auxquels ont abouti les sciences particulières, voilà son objet. En se séparant d'elle, la psychologie facilite la tâche de la philosophie.

Après avoir tracé les limites du domaine psychologique , M. Paulhan étudie sucessivement le système nerveux et l'esprit, la statique de l'esprit (intelligence, sensibilité, volonté), la dynamique de l'esprit (activité s'exerçant sur la vie psychologiqne, influence des phénomènes psychiques, influence de l'esprit sur l'activité physique), et enfin l'organisation de l'esprit.

En 1887, il publie *Les Phénomènes affectifs et les lois de leur apparition. Essai de psychologie générale.*

Il y établit la loi générale de production des phénomènes affectifs, les conditions de production des différentes classes de ces phénomènes, et les lois de production des phénomènes affectifs composés. La complication est grande de ces phénomènes constamment en réaction les uns sur les autres, et il faut beaucoup de pénétration pour débrouiller ces enchevêtrements. Dans cette théorie générale de la sensibilité, les phénomènes affectifs (impulsions permanentes, comme les passions ou les tendances, sensations, émotions), dénotent toujours dans l'homme un désordre, un trouble, une imperfection. Ils naissent toujours de l'arrêt de quelque tendance. Quand l'activité s'exerce sans contrainte, elle ne se sent pas. Elle ne devient sensible que lorsqu'elle subit un certain arrêt. La conscience s'éveille alors par la nécessité même de l'effort, et elle prend la forme d'un plaisir ou d'une peine, suivant le degré de la résistance qui s'oppose à cet effort.

En 1889, M. Paulhan publie l'*Activité mentale et les éléments de l'esprit*.

Les éléments psychiques (idées, tendances, images, perceptions), vivent dans l'esprit d'une vie indépendante, en ce sens qu'ils s'associent ou se séparent aussi librement que le font les hommes dans la vie sociale. Ils forment entre eux des systèmes psychiques pouvant comme eux se systématiser ou rester dans une indépendance relative. L'ensemble des éléments et des systèmes psychiques de divers degrés constitue l'esprit.

Les facultés (mémoire, sensibilité, intelligence, volonté, moralité), ne sont que des manières d'être des faits psychiques.

Un système psychique est un tout complet à certains égards, et, selon le point de vue auquel on envisage son activité, peut s'appeler mémoire, intelligence ou volonté.

L'unité du moi ne saurait être opposée à cette théorie, car cette unité n'est que l'expression du plus ou moins grand degré de coordination des systèmes psychiques d'un esprit. Elle est très inégale suivant les individus, et jamais absolue.

Les lois de l'activité mentale sont :

1° La loi d'association systématique, ainsi formulée :

Tout fait psychique tend à s'associer et à faire naître les faits psychiques qui peuvent s'harmoniser avec lui, concourir avec lui vers une fin commune, former avec lui un système.

2° La loi d'inhibition systématique :

Tout phénomène psychique tend à empêcher de se produire ou à faire disparaître les phénomènes psychiques qui ne peuvent s'unir à lui selon la loi d'association systématique, c'est-à-dire pour une fin commune.

3° La loi d'association par contraste :

Un état psychique tend à être accompagné ou suivi d'un état qui lui est opposé.

4° La loi d'association par contiguité et ressemblance, qui n'est qu'un cas particulier, M. Paulhan le démontre, de la loi d'association systématique, comme il montre que la loi d'association par contraste est un résultat nécessaire des deux grandes lois de l'association systématique et de l'inhibition systématique.

En somme, M. Paulhan ramène tout dans l'esprit

à une forme essentielle : la systématisation ; à une action parallèle à la première : l'inhibition ; et à des formes secondaires.

Après avoir étudié ces lois sous leur forme abstraite, il les vérifie dans le domaine du concret, dans les synthèses partielles de l'amour et du langage, et dans la synthèse générale d'une personnalité, celle de Darwin.

Il termine son livre par la synthèse abstraite de l'esprit, et compare les lois de l'esprit et les lois du monde.

Il nous montre l'esprit comme synthèse d'éléments psychiques et organiques, comme élément social et synthèse de produits sociaux, et enfin, dans ses rapports avec le monde extérieur, avec le milieu cosmique.

C'est dans l'esprit que réside le principe de la finalité ; c'est l'esprit qui est le point central de la synthèse du monde.

Cette finalité immanente, cette systématisation qui est la loi de l'esprit, est aussi une loi du monde. M. Paulhan établit dans quel sens. Il y a, entre les lois de l'esprit et les lois du monde, des analogies et des différences. Outre la finalité que le monde reçoit de l'homme, il y a une sorte de finalité immanente dans les éléments qui composent le monde et dans quelques-uns des modes de groupement de ces éléments, les systèmes stellaires, les organismes, les sociétés. Mais la loi de finalité est à certains égards moins imparfaite dans les molécules que dans les éléments organiques, dans ceux-ci que dans les éléments psychiques, dans ces derniers que dans l'esprit.

Les synthèses deviennent plus difficiles en devenant plus vastes, par la complexité des phénomènes.

M. Paulhan signale dans un beau langage « cette sorte de long effort de la matière partant on ne sait de quel état et arrivant à l'atome d'abord, puis à la molécule, à l'organisation des systèmes stellaires, et, sur un ou plusieurs des éléments de ces systèmes, aux combinaisons organiques, à l'organisation, à l'esprit, à l'état social. »

L'*Activité mentale et les éléments de l'esprit*, voilà le centre de l'œuvre philosophique de M. Paulhan, l'ouvrage capital dont la connaissance est supposée par tous les livres qui suivront.

Le Nouveau mysticisme, Joseph de Maistre et sa philosophie, *les Caractères*, sont des illustrations et comme des fruits concrets de l'*Activité mentale*. Il en est de même des *Types intellectuels*.

Dans les *Caractères*, parus en 1893, M. Paulhan se sert des grandes lois de l'esprit, de la psychologie abstraite, pour établir la psychologie concrète et la détermination des types, la classification rationnelle et scientifique des caractères.

Une première catégorie comprend les types produits par la prédominance d'une forme particulière de l'activité mentale. Des équilibrés et des unifiés jusqu'aux incohérents, aux émiettés, etc., on a les types provenant des formes diverses de l'association psychologique. Des larges de caractère et des mesquins jusqu'aux impressionnables et aux mous, on a les types provenant des différentes qualités des tendances et de l'esprit.

Une seconde catégorie comprend les types formés

par la prédominance ou le défaut d'une tendance. M. Paulhan suit ici l'ordre de l'importance croissante des systèmes pour sa classification : tendances se rapportant à la vie, tendances se rapportant à des individus, tendances sociales, tendances suprà-sociales.

Les gloutons, par exemple, sont déterminés par les tendances vitales ; les intellectuels, par les tendances individuelles ; les professionnels, par les tendances sociales ; les mystiques, les philosophes, par les tendances suprà-sociales.

Dans une troisième partie, M. Paulhan s'occupe du caractère individuel. Il étudie la pluralité des types dans un même individu, l'état d'évolution ou de fixation du caractère, etc.

Comme conclusion du livre, il applique ses principes à la détermination d'un caractère, celui de G. Flaubert.

Si *L'Activité mentale* a une grande portée théorique, *Les Caractères* ont une grande portée pratique. En sériant la première catégorie de ses types moraux d'après l'ordre de décroissance de perfection de l'association systématique, et la seconde catégorie d'après l'ordre de décroissance de l'importance de l'élément dominateur, M. Paulhan n'a pas cessé un instant, dans cette délicate opération, de s'éclairer à la lumière des grandes lois de l'esprit, et de rester sur le terrain scientifique. Cette série de types moraux où la valeur morale va décroissant, dressée par des procédés exclusivement scientifiques, constitue un résultat d'une immense valeur pour la psychologie positive. Voilà, en effet, un critère pour l'examen et la discussion des problèmes de la mo-

rale. Voilà une voie nouvelle qui s'ouvre devant les penseurs. L'ambition de M. Paulhan sera maintenant d'étudier la morale et de montrer comment elle est aussi une application particulière des lois générales abstraites. Il voudra reprendre cet ensemble de vues systématiques sur l'homme et l'univers qui termine son *Activité mentale*, il voudra « montrer que l'esprit de l'homme, ses lois générales, ses formes particulières et son idéalisation progressive, si elle est possible, sont des exemples de cette grande loi universelle qui fait passer tout ce qui se développe de la pluralité à l'unité, de l'incohérence à la systématisation et du hasard à la finalité. »

Auparavant, il faut sérier les esprits comme il a été fait pour les caractères, il faut les sérier à la lumière des lois générales abstraites, il faut chasser autant que possible, de ce vaste domaine, toute obscurité.

C'est la raison d'être du volume des *Types intellectuels* consacré aux *Esprits logiques* et aux *Esprits faux*, paru dernièrement.

Le livre s'ouvre par une belle étude sur la différenciation de l'intelligence d'avec les sentiments, et sur les types qui correspondent aux divers degrés de cette différenciation, depuis zéro.

Dans son introduction, M. Paulhan montre qu'une bonne classification des types de l'intelligence implique la réduction aux formes de l'association mentale, et à la prédominance ou au défaut des différentes sortes de phénomènes psychiques, de toutes les qualités de l'esprit dont le développement peut constituer un type. Ce n'est pas sans difficulté que l'analyse, en ramenant ces qualités à leurs éléments es-

sentiels, permet de les rapprocher, de les grouper, de les rattacher à quelques principes généraux. Mais la méthode, la pénétration et la sagacité ont vaincu les obstacles sur ce terrain neuf, analogue à celui des *Caractères*.

De même qu'il y a un grand intérêt à pouvoir juger de la moralité d'un caractère d'après des bases scientifiques, de même il y a un grand intérêt à pouvoir juger de la qualité ou de la forme d'une intelligence d'après un critère scientifique, à pouvoir, d'après une sériation fondée sur l'expérience, la reconstruire et la comprendre d'une façon concrète et vivante.

Mais si la considération des formes de l'esprit et de leur contenu a pu suffire dans l'étude des caractères, elle ne suffit plus dans l'étude de l'intelligence. Pour connaître le fonctionnement de l'intelligence et déterminer les types intellectuels, il faut, non-seulement considérer l'intelligence en elle-même, mais aussi voir comment elle se comporte par rapport aux sentiments et aux passions.

Le plan du livre est donc le suivant : rapports de l'intelligence et des passions ; intelligence considérée en elle-même, dans ses formes d'abord.

Dans les rapports de l'intelligence et des passions, la personnalité entière est engagée. M. Paulhan montre l'intelligence, primitivement mêlée à toute la vie psychique, s'en séparant peu à peu, se différenciant, se constituant un domaine à part, devenant elle-même un centre de tendances, puis revenant, dans une certaine mesure, à son état primitif.

En étudiant l'intelligence en elle-même, il montre qu'elle consiste essentiellement dans la systéma-

tisation, dans la coordination logique des idées, des images, des perceptions, et il examine tout d'abord les degrés mêmes de cette systématisation et la valeur de l'unité ainsi réalisée dans l'esprit par le fonctionnement de l'intelligence. Au plus haut degré est cet idéal de finalité parfaite où toutes les idées, bien enchainées, s'harmonisent en se fortifiant l'une l'autre. C'est la réalisation de la logique. Au degré le plus bas, sont les idées incohérentes du dément.

La perfection relative de l'association systématique, de la cohérence logique, et les divers procédés qui servent à la réaliser, donnent ainsi à l'auteur une série de types.

Dans un prochain livre, il caractérisera encore les esprits par les matériaux qu'ils emploient et dont ils sont composés (sensations, images).

Les types intellectuels sont ainsi distribués selon deux grandes séries, l'une montant de l'incohérence complète au système parfait, à l'harmonie absolue, l'autre partant de la sensation brute, pour traverser l'imagination et aboutir à l'idée abstraite complètement épurée.

Ces deux séries sont deux applications d'un même principe et se combinent forcément.

Elles permettent d'apprécier la valeur des types qu'elles donnent, comme elles l'ont fait pour les caractères. De l'incohérence à la systématisation, la valeur de l'intelligence va sans cesse croissant. Elle augmente de même en partant de la sensation brute pour aboutir à l'idée abstraite et générale.

Je me suis efforcé, en ce peu de mots, de donner une idée de l'esprit et de l'envergure du livre de M. Paulhan. J'ai dû sauter bien des anneaux de la

chaîne et bien des nuances dont il tempère ce que l'aspect de ses théories pourrait avoir de trop géométrique.

Ce n'est pas ici qu'il faut chercher des éclaircissements, c'est dans son livre.

Maintenant que j'ai accompli la partie la plus difficile de ma tâche, pénétrons un peu dans le détail et cherchons les fleurs qui ont pu pousser dans la trame serrée des faits et des raisonnements. Nous en trouverons, et elles récompenseront le lecteur qui aura bien voulu me suivre.

Nemo contentus suâ sorte, disait le bon Lhomond en guise de proverbe. Moi qui suis un optimiste et qui vois de préférence le bon côté des choses, j'ai souvent réagi contre cet adage. Même je me savais gré d'être content de mon sort et de voir les choses à travers le prisme rosé de la philosophie. Eh bien, le chapitre de l'intelligence indifférenciée m'a humilié, au moins un instant. Je me suis vu côtoyant de près le type de l'indifférencié, le plus bas de l'échelle.

Ce type, dit M. Paulhan, « indique un accord, non point parfait, mais suffisant, entre les désirs et les conditions d'existence, et une harmonie moyenne de l'ensemble de la personnalité... Le satisfait n'a pas à penser, et l'intelligence, en tant surtout qu'elle se constitue à part, est le résultant d'une opposition générale, et elle doit logiquement s'associer avec un esprit mécontent de la réalité. » Que faire ? Fallait-il perdre sa bonne humeur pour gagner péniblement un échelon dans la série des types ? Je n'ai pu m'y résoudre.

J'ai préféré relire ces pages inquiétantes, et j'y ai trouvé des atténuations, en sorte que la sérénité m'est revenue.

Pour parler sérieusement, le groupe des indifférenciés est très scientifiquement classé par M. Paulhan.

Avec le chapitre de l'intelligence différenciée, il aborde la constitution de l'intelligence en force indépendante et les types de transition qui y correspondent. Toutes les idées doivent leur naissance à une imperfection, à une adaptation défectueuse. Tant que l'acte passionnel ou réflexe répond parfaitement aux besoins du corps et de l'esprit, tant qu'il adapte l'être à ses conditions d'existence, l'idée ne se détache pas ; ce qui la prépare, ce sont les changements nécessités par les adaptations nouvelles. Toute tendance entravée produit un bouillonnement de sentiments et d'idées plus ou moins utilisés par l'intelligence. Ici, une vue profonde jetée incidemment : « Nous trouvons là l'origine psychologique de l'art comme des religions, des sciences, comme des industries, de toutes ces grandes formations intellectuelles, ou affectives et intellectuelles à la fois. Tous les produits qui caractérisent si fortement nos civilisations descendent de cette source.»

Parmi les causes sociales qui amènent peu à peu l'intelligence à se séparer des tendances et à s'organiser à part, M. Paulhan place en première ligne l'instruction. Il faut lire les quelques pages qu'il consacre à cet épineux sujet. Le type du « fort en thème », produit français par excellence, aboutit à la stérilité, par excès de différenciation. Plus pratiques, les Anglais et les Américains préfèrent l'ex-

périence technique et l'apprentissage spécial au diplôme « passant pour constater » le développement isolé de l'intelligence.

Chemin faisant, M. Paulhan rencontre la question de l'automatisme. Les occupations se font routinières. L'automatisme s'empare peu à peu même des esprits employés à des professions libérales. Ce passage de l'intelligence à l'automatisme, qui serait l'idéal, si l'adaptation de l'esprit au monde était parfaite, n'est en réalité qu'un vice grave. La perfection seule serait sa légitime raison d'être.

Dans le chapitre de l'intelligence indépendante, M. Paulhan étudie l'intelligence constituée en force spéciale relativement indépendante des désirs, et les intellectuels.

Les désirs intellectuels sont tout-à-fait comparables aux désirs affectifs. La systématisation des idées et des images est, pour la psychologie abstraite, tout-à-fait analogue à la systématisation des actes et des désirs. Les impressions musicales de Berlioz et de Gounod, les ardeurs littéraires de Flaubert et les ardeurs sociales de Proudhon en offrent d'intéressants exemples.

La systématisation générale des idées acquises avec l'ensemble des tendances qui constituent une personnalité est chose rare. M. Paulhan raconte la crise morale qui secoua Stuart Mill, désillusionné sur la valeur directrice de la logique et de l'intelligence en ce qui concernait sa vie, et se jetant dans le sentiment pour l'orienter.

Les intellectuels qui ne vivent plus guère que pour leur pensée sont la plus pure incarnation du type. Bordas-Demoulin, dépensant dans un cabinet

de lecture les quelques sous qui lui restaient, Spinoza, Franz Wœpke, vivant seul, loin de sa patrie et de sa famille, dans une chambre garnie, passant la journée à collationner des textes aux bibliothèques et à suivre au Collège de France des cours de hautes mathémathiques et de langues orientales, écrivant la nuit, sont de purs intellectuels. L'intelligence se comporte comme une véritable passion : Pascal oubliait son mal aux dents, grâce aux mathématiques.

L'interprétation des types et leur transformation sont traitées par M. Paulhan en des pages de la plus haute portée.

Les intellectuels sont les cellules pensantes de l'humanité. Ils font partie d'un système qui les dépasse, mais qu'ils peuvent, dans quelque mesure, modifier et diriger.

Tous les intellectuels ne sont pas intelligents. « Les ratés, parmi lesquels il en est de malheureux, de laborieux et de sincères, à côté des bohêmes, à côté aussi de ceux qui parviennent aux honneurs et à la fortune — des ratés méconnus — appartiennent pour la plupart au type intellectuel plus ou moins pur. »

M. Paulhan examine à quoi sert la fonction de penser, quel est le rôle de l'intelligence dans la vie individuelle et dans la vie sociale.

« L'intellectuel est le semeur des désirs de demain, il prépare et dessine les cités futures. »

« L'intelligence, comme la conscience elle-même, tend finalement à sa propre disparition, par cela même qu'elle indique un trouble et qu'elle fournit un moyen d'y remédier. Dégagée de l'automatisme

et de l'acte réflexe par l'intermédiaire du désir conscient, elle y retourne, soit par l'habitude intellectuelle, soit encore en se réincarnant dans un désir nouveau, et doit aboutir logiquement à une tendance réflexe analogue à celles d'où elle est sortie, mais beaucoup plus compliquée. Elle est donc un *moment* de la transformation, de la systématisation générale des tendances. »

« Les institutions sociales, comme les facultés de l'homme, sont ainsi des travaux provisoires destinés à favoriser un changement qui les fera disparaître lorsqu'il aura abouti. »

« Toutes les idées ne peuvent éviter l'automatisme et l'inconscience finale que par leur renouvellement continuel, par les modifications qui les rajeunissent, par les emplois nouveaux qu'elles s'essaient à remplir, enfin par le défaut d'équilibre général de l'esprit. »

« Au point où nous en sommes, dans notre état d'incohérence et de dispersion, la plupart des idées un peu larges ont à peine trouvé à s'incarner dans des désirs naissants encore faibles, combattus sans cesse et variables encore plus. Elles ne représentent guère pour nous que des promesses encore vagues et un avenir aléatoire et lointain. »

Après avoir achevé son étude sur les rapports généraux de l'intelligence et du caractère, M. Paulhan arrive aux types intellectuels et aux formes de l'association mentale, aux esprits logiques et aux esprits faux.

Esprits logiques

Les équilibrés sont au sommet de l'échelle. Scribe, Emile Augier, Paul Delaroche, Casimir Delavigne figurent dans la phalange. A propos du *Don Juan d'Autriche* de Casimir Delavigne, M. Paulhan dit : « Je recommande fort cette lecture à qui voudra connaître à fond le médiocre élevé. C'est inouï ce que l'auteur de ce pauvre drame a dépensé de recherches ingénieuses, de fines intentions, d'esprit sans portée, d'expressions plates et de sentiments honnêtes et modérés, et de détails prétentieusement historiques pour rapetisser de grands personnages des temps passés aux proportions de fantoches bourgeois, sans vie et sans grandeur. »

Les grands équilibrés seraient les intellectuels, les philosophes, les savants, les artistes de haut vol en qui tout s'harmoniserait, œuvre et vie. Mais le type reste à peu près virtuel. Léonard de Vinci s'en rapproche. Puis Raphaël, Racine et Bossuet.

Chez les raisonneurs, les logiciens, l'équilibre est voulu, maintenu par principe. Auguste Comte, Stuart Mill, Littré sont des logiciens.

Parmi les outranciers, M. Paulhan range Shakespeare, Fourier, Joseph de Maistre.

Les spécialisés donnent des savants comme Claude Bernard ou des artistes comme Delacroix.

Dans un chapitre sur l'arrêt des idées, M. Paulhan étudie les types caractérisés par la prédominance des luttes et des arrêts des phénomènes intellectuels.

La lutte d'une idée juste et d'une idée erronée suppose l'harmonie générale de l'esprit. Les idées

en lutte sont dans l'esprit « comme deux plaideurs dans une société organisée, devant un magistrat qui représente le pouvoir coordonnateur. De même qu'il peut y avoir pas mal de procès dans un pays sans que l'anarchie s'en suive, de même un esprit peut exercer souvent sa puissance d'inhibition, après un conflit plus ou moins vif, sans que sa logique générale en soit sérieusement atteinte. » Les discuteurs, les critiques, exercent leur faculté d'inhibition sur les idées des autres. Les réfléchis, les douteurs, les sceptiques, exercent une action d'arrêt marquée et méthodique sur leurs propres idées.

L'association par contraste donne le type du contrastant. Victor Hugo, Rembrandt, Sainte-Beuve, Hegel, Renan, le réalisent à des degrés divers. M. Paulhan dit de Victor Hugo : « Dans son opposition violente et soutenue de la lumière et de l'ombre, dans son goût persistant et dominateur pour les antithèses dans le style, dans la composition de ses personnages qu'il bâtit à coup de contradictions, dans l'allure générale de sa pensée, dans la disposition des scènes et l'invention des événements, on retrouve partout la même tendance à rapprocher, à réunir de violentes oppositions, des contrastes qui semblent être le produit spontané du jeu de son esprit et qu'il impose au nôtre avec une extraordinaire vigueur. »

L'association par contiguïté chez les esprits logiques donne les types à grande mémoire.

« La mémoire est presque toujours assez mal systématisée. Lorsque les divers états qu'elle retient sont trop fortement adhérents et ne se séparent pas facilement les uns des autres pour s'employer selon

les besoins de l'esprit qui les recherche, il en résulte une allure assez lourde et embarrassée de l'intelligence, à cause des rappels de faits ou d'idées inutiles en la circonstance. La logique de l'esprit exige que ces phénomènes mal à propos évoqués soient écartés de nouveau.... On a souvent cité le cas du docteur Leyden, que sa mémoire gênait. Les mots qu'il avait lus adhéraient si bien les uns aux autres, qu'il ne pouvait isoler à volonté, du reste de ses souvenirs, celui dont il avait besoin. »

Les personnes dont la mémoire est infidèle ne pourront lire sans quelque consolation cet exemple des inconvénients soufferts par de plus heureux.

Les narrateurs fournissent à M. Paulhan l'occasion de remarques très fines.

L'association par ressemblance donne les poètes. Elle unit dans l'esprit les mots dont le son est analogue, elle fournit la rime et l'allitération. Elle est même responsable des calembours. « Chez certains poètes l'association par ressemblance des mots est d'une force et d'une richesse incroyables. Hugo s'impose pour cette étude ; il est unique, on peut le dire, mais il donne la clef de toute une série d'imaginations qui se rapprochent de la sienne. » L'association par ressemblance des images caractérise Théophile Gautier. M. Paulhan cite sa jolie pièce intitulée : *A une robe rose.* En des pages très littéraires, il évoque Sully - Prudhomme, Baudelaire, Verlaine, Zola.

Il indique les inconvénients des figures de rhétorique, et notamment de la métaphore, au point de vue de la vérité des choses. On ne peut pas s'en passer pour agir sur les esprits, mais il ne faut pas

abuser de ces produits de l'association par ressemblance. Platon, Guyau, en ont fait un usage utile et magnifique. Chez Taine, l'imagination n'est pas étouffée par le raisonnement. Elle a trop manqué à Emile Augier.

Quand l'association par ressemblance prend une forme scientifique, elle contribue à former certains types comme celui des savants classificateurs. Mendeléef, Linné y correspondent.

M. Paulhan achève son étude des esprits logiques par un chapitre sur l'activité indépendante des systèmes psychiques. Il y a souvent discordance entre l'œuvre d'un homme et sa vie. Le suave roman de *Paulet Virginie* fut écrit par un maniaque égoïste et indélicat. Mais souvenons-nous que c'est le trouble dans la réalité qui crée le besoin de l'idéal. L'indépendance des éléments psychiques, malgré ses inconvénients, est donc un facteur de l'harmonie individuelle et de l'harmonie sociale.

Les types intellectuels donnés par l'activité indépendante des systèmes psychiques comprendraient, en haut de la série, les créateurs troublés, les inventeurs puissants ; au milieu, les habiles ; en bas, les gens à ruses vulgaires et assez maladroites.

Esprits faux ou illogiques.

L'illogisme consiste essentiellement en un défaut de coordination des phénomènes [intellectuels , qui se traduit par l'emploi pour une même fin de matériaux tendant naturellement vers des fins différentes.

Dans un savant chapitre sur l'illogisme , M. Paulhan expose des vues intéressantes sur la transfor-

mation de l'idée de déterminisme et de l'idée de responsabilité, à propos de la contradiction, source de l'illogisme.

Un premier groupe d'illogiques comprend les esprits faux par prédominance excessive des idées directrices. Joseph de Maistre , Rousseau, Tolstoï, Fourier , Proudhon y rentrent à certains égards.

Un second groupe comprend les esprits faux par l'insuffisance de la direction des idées dominantes, les imaginatifs et les raisonneurs.

Victor Hugo est parfois un splendide illogique. Les disciples de ce grand imaginatif, ceux de Lamartine ou de Musset, divaguent trop souvent sans la compensation du génie ou même du talent. M. Paulhan n'en veut d'ailleurs qu'à l'incohérence véritable des idées, et non à ce beau désordre qui porte la marque de l'art. « Je me garderai bien, dit-il , de reprocher à Verlaine l'incohérence apparente de certaines pièces où les idées, les images et les impressions, pour n'être pas assemblées selon les règles de la logique ordinaire, n'en forment que mieux un système vivant. L'unité de l'idée, et surtout l'unité du sentiment profond ou gracieux, reçoivent, du désordre superficiel , un charme singulier et pénétrant. »

Le raisonneur à l'esprit faux accumule les incohérences, « et leur abondance augmente sa joie. »

Un troisième groupe d'illogiques est dû aux états anormaux, par exemple à l'état mental du rêve , à la démence.

L'esprit peut encore se fausser sous l'influence des sentiments. Les meilleures raisons restent souvent impuissantes devant le désir et l'intérêt personnel.

« La femme, il faut bien le reconnaître, est, en général, et sauf exception, plus réfractaire encore que l'homme à la démonstration purement intellectuelle. De même que l'homme et plus souvent que lui, elle niera un fait, repoussera une conséquence, s'emportera, fera valoir de mauvaises raisons, des pleurs ou des crises de nerfs pour ne pas modifier ses idées, et ne paraîtra pas même supposer qu'il existe une véritable démonstration intellectuelle. »

Il y a des illogiques par adaptation multiple. Ce sont les divisés. L'homme est souvent obligé de s'adapter à des situations très diverses qui engendrent des idées contradictoires. Le divisé conserve en lui des éléments disparates sans chercher à les unifier. « S'il faut voter, tel sera révolutionnaire et anticlérical, qui deviendra religieux et conservateur lorsqu'il s'agira de l'éducation de sa fille... En tant qu'adepte officiel d'une religion, on croit à l'immortalité de l'âme; en tant qu'observateur sans prétention des choses de la vie, on incline à croire que les morts ne reviennent jamais et par conséquent n'existent pas. »

« Les esprits « convenus » sont très souvent des divisés. Soumis à toutes les influences de la famille et de l'école, à toutes les fluctuations de la mode, ils réunissent en eux, sans contrôle, les opinions incohérentes qu'il est convenable de professer. Chez eux les croyances ne font pas bloc et ne se discutent pas. Aucune ne se rattache logiquement aux autres, chacune est en rapport seulement avec telle coutume ou telle prétention d'un des milieux sociaux que le « divisé » fréquente. Idées reçues sur l'art, sur la religion, sur la littérature, sur la famille, sur

la politique et sur l'amour, tout cela se juxtapose dans le cerveau du divisé et sert à diriger tant bien que mal, selon les circonstances, ses paroles et sa conduite. L'intelligence du « snob » ne contient pas autre chose. »

Voilà qui est spirituel et incisif. Charmant et bien vrai aussi est le chapitre des frivoles. Il termine le livre, et comme il est question de le reproduire dans la *Revue du Midi*, je ne veux pas le déflorer.

—

Dans l'espace infini, s'épand la poussière des soleils et des mondes, océan vertigineux des manifestations de la force et de la vie. Perdue dans l'immense univers, la terre en est profondément ignorée. Elle n'est pas même visible des confins de notre système planétaire. Attachée à cet atome errant, que pèse l'humanité ? Moins que rien. Et cependant elle a fini par prendre conscience du sublime théâtre de son néant.

Il y a une telle grandeur dans cet essor de la pensée humaine, qu'on ne peut s'empêcher d'en être saisi, quelque sentiment que l'on ait des faiblesses et des misères de notre esprit. Aussi, nulle étude n'est-elle plus digne de l'homme que celle de son intelligence, son seul guide à travers les apparences de la réalité. A ce titre, les gens qui ne craignent pas de penser accueilleront avec empressement le livre de M. Paulhan, si puissant et si sincère.

Ed. Bondurand.

L'OLIVIER

Olivier, olivier, qui balances parmi
L'obscurité des soirs de juin tes branches vertes,
Je viens à toi, le cœur ouvert, les mains ouvertes.
Tu me reçois, les bras tendus, comme un ami.

On t'honorait jadis. C'était ton huile sainte
Que les prêtres versaient au sacrement des rois,
C'était même de tes couronnes, qu'autrefois
Les poëtes vainqueurs avaient la tête ceinte.

C'est avec un rameau d'olivier à la main
Que Minerve apparut à la Grèce surprise,
Mais aujourd'hui la foule ingrate te méprise,
Et t'abandonne à la poussière du chemin.

Tes branches ont un charme hospitalier, tes branches,
Qui se détachent en gris pâle sur les cieux,
Ont la douceur des grands abris silencieux,
Et la rudesse aussi des mains bonnes et franches,

Ton bois est âpre et dur, je le sais, mais ton bois
Noueux, qui se sépare en fourches inégales,
Est aussi la retraite intime où les cigales
Pour chanter le soleil élèvent mieux la voix.

Ton murmure est un bruit de sources, ton murmure,
Chant de cigale, écho lointain de longs aveux,
Est parfois si distinct que, certains soirs, je veux
Voir les nymphes qui se cachent sous ta ramure.

Doux ami des inquiets, bon frère des amants,
Tu les entoure de tes bras, tu les écoutes...
Combien dois-tu sécher de pleurs, calmer de doutes !
Combien tu dois entendre échanger de serments !

Par les troublantes nuits d'été, les filles d'Arles
Te viennent confier leurs peines, et souvent,
Tiède et réconfortante, une haleine du vent
Chante en passant dans ton feuillage et tu leur parles.

Arbres aimés des pastoureaux et des bouviers,
Le doux Nazaréen chérissait vos retraites,
Et pour se recueillir sous vos ombres discrètes,
Il avait su choisir le mont des oliviers.

Par les chemins connus des brebis et des chèvres,
Dans le pays de Bethléhem à Jèricho,
Vous fûtes les premières à répéter l'écho
Des paroles d'amour qui tombaient de ses lèvres.

Et lorsque avant sa mort, il fut abandonné,
Qu'il ne vit même plus Madeleine et Marie,
Ce fut, doux oliviers, sous votre ombre chérie
Que Jésus vint pleurer pendant Gethsemané.

Et les morts, à jamais couchés parmi les herbes,
Doivent mieux reposer sous votre ombre qu'auprès
De saules larmoyants, d'hypocrites cyprès,
De sévères sapins ou de chênes superbes.

Plus tard donc, oliviers, dont l'ombrage et la voix
Versent aux cœurs la paix sereine et sans mystère,
Puissiez-vous abriter mon humble coin de terre,
Quand je m'endormirai pour la dernière fois !

Et dans l'enclos voisin d'un clocher de banlieue,
Sous le balancement de vos rameaux tremblants,
Les soirs d'été, je pourrai voir des songes blancs
Passer et repasser dans l'obscurité bleue.

André DUMAS.

LE BALLON ANDRÉE

POUR

L'EXPLORATION DES RÉGIONS POLAIRES ARCTIQUES

Conquérir le pôle ! Voilà un désir qui n'est assurément pas nouveau. On peut dire que, depuis le règne d'Henri VIII, qui semble l'avoir vu naître, vers le commencement du XVIe siècle, il tourmente l'humanité. Du moins, n'a-t-il cessé, depuis cette époque, d'avoir ses fervents et ses martyrs. Mais jusqu'ici, il a déjoué leurs efforts ; Greely, celui de tous qui s'en est le plus approché, n'a pu dépasser que de vingt-quatre minutes le parallèle du quatre-vingt-troisième degré, qu'il a atteint le 13 mai 1882, laissant encore plus de six degrés et demi à franchir pour atteindre le but si convoité.

On en est toujours réduit aux conjectures, sur la constitution physique du pôle. Est-il formé par une mer libre de glaces, comme le géomètre Plana s'est efforcé de le démontrer mathématiquement; comme un de nos académiciens, M. Blanchard, a cru pouvoir le déduire des migrations régulières de certains palmipèdes, qui ne sauraient vivre toute une

saison sur une mer congelée? La chose n'est pas impossible, car les pôles de froid sont loin de coïncider avec les pôles géographiques : pour l'hémisphère boréal, le premier se trouve à l'intérieur des terres sibériennes, en somme fort loin du pôle nord.

Mais il est certain que la route de ce dernier est barrée par d'énormes banquises, dont l'escalade et la traversée semblent impossibles. C'est pour cela que Nansen n'a rien trouvé de mieux, pour se rapprocher du pôle, que de se laisser emprisonner, avec son vaisseau le *Fram* et son courageux équipage, dans un iceberg, comptant uniquement sur la lente progression de cette montagne de glace pour lui faire traverser les régions arctiques. On est, en effet, certain que les icebergs, en apparence immobiles, se déplacent ; et on croit qu'ils suivent, du Spitzberg au détroit de Behring, une direction générale, qui les fait passer assez près du pôle. Mais on se figure aisément ce que doit exiger de temps un voyage au long cours pareil; aussi ne devons-nous pas être surpris de ne pas voir se confirmer les nouvelles, qu'on a cru, cet hiver, recevoir de Nansen. Deux ans à peine nous séparent du moment où il est parti, emportant avec lui des vivres pour quatre années.

Au lieu de lier son sort à l'une de ces banquises, si lentes à se mouvoir, combien semble plus séduisante l'idée de prendre les airs et d'aborder le pôle sur l'aile des vents, comme ces oiseaux dont les migrations ont frappé M. Blanchard !

L'idée n'est pas neuve : elle date de 1870, et la paternité en revient à notre intrépide compatriote,

Gustave Lambert. Peu de temps après, en 1872, Sivel présentait à la Société aéronautique et météorologique de France un projet d'exploration aérienne des régions arctiques : la Commission nommée pour l'examiner, composée de MM. Crocé-Spinelli et Saco, sans dissimuler les craintes que lui inspirait une semblable entreprise, émettait le vœu qu'une expédition aérienne française fût dirigée vers le pôle. Malheureusement, le 22 mars 1874, une catastrophe qu'on n'a pas oubliée—à Nimes, moins qu'ailleurs, — causait la mort de Sivel et de Crocé-Spinelli, de l'auteur et du rapporteur de ce projet grandiose.

Plus récemment, en 1890, deux jeunes aéronautes français, MM. Besançon et Hermite, ont conçu un autre projet d'expédition polaire, qui n'a pas reçu plus d'exécution que les précédents.

La gloire d'avoir tenté, et, nous le souhaitons vivement, d'avoir mené à bien une semblable entreprise, appartiendra à trois vaillants Norvégiens, qui vont dans quelques jours s'élancer dans les airs pour explorer les régions arctiques. Notre intention est justement de donner les grandes lignes de l'expédition qu'ils préparent. Nous allons d'abord prouver que, tout en restant aventureuse, elle est fort bien comprise, presque scientifiquement combinée.

Quelles sont, pour commencer, les conditions climatologiques, en présence desquelles elle va se trouver ? Ces conditions, pendant longtemps, ont été regardées comme opposant à toute tentative, du genre de celle que nous étudions, une impossibilité absolue.

— Mais cela tenait à l'ignorance dans laquelle nous étions de la véritable climatologie des régions polaires. Les observations faites, il y a une douzaine d'années, dans les stations relativement fort rapprochées du pôle, au fort Conger (baie de Lady Franklin), par les Américains, au Spitzberg, à environ douze cents kilomètres du pôle, par les Norvégiens, prouvent qu'au mois de juillet, c'est-à-dire à une époque où règne dans ces parages un jour sans fin, la température s'y tient constamment au dessus de zéro, et qu'elle est, en moyenne, de quatre degrés. En outre, il n'y tombe qu'une quantité de pluie ou de neige minime ; il n'y sévit aucune tempête ; il n'y éclate presque pas d'orages, et, par suite, de décharges électriques dangereuses. Est-il possible de ne pas voir en tout ceci un ensemble de circonstances favorisant particulièrement une expédition aérienne ?

Mais, pour jouir de tous ces avantages, le ballon devra rester dans les couches basses de l'atmosphère, au-dessus des brouillards, au-dessous des nuages, à une altitude d'environ 180 mètres, qui se prêtera d'ailleurs fort bien à une observation détaillée des régions parcourues. Or, il pourra s'y maintenir, s'il est attaché à de longues cordes, des guide-ropes, dont les parties basses traîneront sur la glace ou sur l'eau.

Ces guide-ropes offriront une autre utilité. Bien qu'en effet on doive compter principalement sur le vent pour faire passer le ballon sur la région intéressante à étudier (on choisira en conséquence le point de départ et le courant aérien auquel on se confiera), il faut se réserver la possibilité de suivre, le cas échéant, une direction assez

notablement différente de celle du vent. Les guide-ropes, en retardant la marche du ballon par rapport à la vitesse de ce dernier, permettront à l'air de gonfler la voile dont on aura muni l'aérostat, d'exercer sur elle une pression, et par suite une déviation qui dépendra précisément de l'orientation de la voilure. La chose a d'ailleurs été vérifiée par l'expérience, au cours d'une ascension qu'a faite M. Andrée, à Gothembourg, le 14 juillet 1894 : avec un guide-rope assez lourd et une voile de petites dimensions, il a obtenu une déviation de vingt et trente degrès, par rapport à la direction du vent.

Reste à savoir si on peut construire un ballon capable de rester gonflé pendant tout le temps nécessaire à une expédition polaire. Or, sur quelle durée faut-il compter ? Si le ballon polaire allait aussi vite que cet aérostat, demeuré célèbre pour la rapidité avec laquelle il parcourut, en 1870, la distance qui sépare Paris de la Norvège, cinq ou six heures lui suffiraient pour franchir les douze cents kilométres qu'il y a entre le Spitzberg et le pôle. Mais ce dernier a bénéficié de courants rapides régnant dans les parties hautes de l'atmosphère, qu'il n'a pas quittées. Le ballon polaire, avec la faiblesse du vent qui règne dans les régions arctiques, du moins au sein des couches basses de l'atmosphère, avec le traînage du guide-rope, qui ralentira encore sa marche, n'aura jamais qu'une vitesse assez faible, qu'un de nos astronomes les plus éminents, M. Faye, évalue à environ sept mètres par seconde. Il est donc prudent de pouvoir faire face à une traversée aérienne d'un mois.

Saura-t-on, dans l'état actuel des constructions

aérostatiques, faire un ballon capable de conserver aussi longtemps son gaz ? M. Gaston Tissandier émet, à ce sujet, les doutes les plus formels : « pendant le jour, dit-il quand le ballon s'élève, son gaz se dilate et remplit la partie inférieure que l'on a laissée un peu vide ; dans les régions plus élevées, la dilatation continue, et augmente si le soleil est ardent ; le gaz sort abondamment par l'orifice béant de l'appendice inférieure. Quand vient le refroidissement de la nuit, le gaz se condense, le ballon se dégonfle en partie, et il faut que l'aéronaute ait une grande quantité de lest pour se maintenir en l'air... » En fait, ajoute-t-il, on n'a jamais dépassé, jusqu'à présent, la durée de 24 heures (1).

Mais, hâtons-nous de le dire, le savant aéronaute est à peu peu près seul de son avis. M. Andrée base son opinion, toute contraire, sur ce fait, qu'en septembre 1894 un ballon, de construction ordinaire, a conservé son gaz pendant cinq jours, en dépit de nombreux atterrissages, et sur les expériences de MM. Poiseuille et Graham, au cours desquelles un ballon de huit mètres de diamètre, n'a perdu que six kilogrammes de sa force ascensionnelle pendant un mois. Il la base aussi sur les conditions particulièrement favorables, dans lesquelles se trouvera le ballon polaire : il se maintiendra constamment dans les couches basses de l'atmosphère, où il ne subira que des oscillations de température insignifiantes, dans un jour sans nuit; et rien n'empêchera de lui donner un cube beaucoup plus grand et une enve-

(1) L'Aérophile de mai-juin 1895, p. 73.

loppe beaucoup plus étanche que ceux d'un ballon ordinaire.

Aucun obstacle insurmontable ne paraît donc s'opposer à la réalisation d'une exploration aérostatique, « de nature, dit M. Andrée, dans le rapport qu'il a adressée à l'Académie des sciences de Stockholm, à nous procurer, en quelques jours, une bien plus grande connaissance de la géographie des régions arctiques que nous n'en obtiendrions pendant des siècles. » Voilà plus qu'il n'en fallait pour décider à la tenter l'intrépide savant.

M. S. Andrée, aujourd'hui ingénieur en chef du bureau des brevets du royaume de Suède, n'avait pas vingt-cinq ans, en 1882, lorsqu'il fut désigné pour faire partie de la mission scientifique, envoyée par le gouvernement Suédois au Spitzberg, pour observer le passage de Vénus. Pendant l'hivernage qu'il y fit, séduit par l'imposante majesté des paysages arctiques, il conçut le projet d'explorer le pôle en ballon. Pour se préparer à cette audacieuse entreprise, il fit construire, à Paris, un aérostat de mille mètres cubes, la *Svea*, dans lequel il fit seul sa première ascension le 15 juillet 1893. Le 10 octobre de la même année, il faillit, au cours d'une nouvelle expédition, être précipité dans la Baltique : il ne dut son salut qu'à son admirable sang-froid. C'est aujourd'hui un aéronaute consommé, plus qualifié que tout autre pour l'expédition qu'il va, sous peu de jours, entreprendre.

M. Nils Ekholm, qui doit avec lui en affronter les périls, professeur de physique de l'Université d'Upsal, attaché au bureau central météorologique de Stockholm, était, en 1882, le chef de la mission

du Spitzberg, dont nous avons parlé. C'est lui qui, dans la nouvelle expédition, fera le point, désignera la nature des courants aériens, leurs chances de durée. On comprend de quel secours il sera pour le chef de l'entreprise.

Le troisième aéronaute polaire, le photographe de l'expédition, sera M. Nils Strinberg, qui a fait le mois dernier son apprentissage aérostatique, à Paris, sous la direction de MM. H. Lachambre et A. Machuron, chefs de l'atelier de constructions aérostatiques de Vaugirard.

C'est à eux que M. Ekholm, venu tout exprès de Norvège, a commandé, le 22 décembre 1895, le ballon qui doit servir à l'expédition, le *Pôle-Nord.* L'aérostat, aujourd'hui terminé, a été exposé, gonflé d'air, dans la galerie de trente mètres, au champ de Mars, du 10 au 14 mai. Les Parisiens ont pu en admirer l'imposante silhouette.

C'est une énorme sphère de vingt mètres et demi de diamètre, de 4511 mètres cubes ; comme ce premier gonflage en a certainement accru le volume, celui-ci atteindra, au moment du départ, bien près de 5,000 mètres. Son enveloppe est constituée par une étoffe de soie, dite ponghée de Chine, en double, triple ou quadruple épaisseur, suivant les régions et la fatigue qui leur sera imposée. Cette étoffe très souple est aussi douée d'une très grande résistance, qui a largement dépassé le minimum de mille kilogrammes par mètre de largeur qui avait été demandé par M. Andrée.

Le ballon est constitué par 72 zones horizontales, formées presque toutes de 48 panneaux égaux entre

eux, mais différents pour chaque zone, ou du moins pour chaque paire de zones, car celles-ci sont deux à deux symétriques, par rapport au plan équatorial du ballon. Il n'a pas fallu moins de 40 épures pour déterminer la forme précise des divers panneaux, dont le total s'élève à 3360 : le poids de l'enveloppe est de 1321 kilogrammes.

Le ballon est, naturellement, muni d'une soupape de sûreté, qui le ferme à sa partie inférieure et qui doit automatiquement livrer passage au gaz en excès : nous avons vu que les échappements de cette sorte seront beaucoup moins fréquents avec le *Pôle-Nord* qu'avec un ballon ordinaire, à cause de l'uniformité de la pression qu'il aura à supporter, par suite de la constance de l'altitude à laquelle il se maintiendra. Deux soupapes de manœuvre, d'un système imaginé par M. Andrée, permettront aux aéronautes de diminuer cette altitude. Enfin un volet de déchirure est disposé à la partie haute du ballon ; on n'aura, à la fin de l'expédition aérienne, qu'à tirer sur une corde pour détacher ce volet, et produire, si on le désire, un brusque dégonflement du ballon et un rapide atterrissage.

Du filet, nous n'avons rien de particulier à dire, si ce n'est qu'il est constitué par 384 cordes en chanvre, d'un diamètre de cinq millimètres et demi, presque double de celui qui est ordinairement employé ; aussi, pour éviter les nœuds, qui, avec un pareil diamètre, auraient été fort gros et n'auraient pas manqué de fatiguer le ballon, pendant ses mouvements à l'intérieur des mailles, les cordes, en leurs points de rencontre sont transfilées : elles passent l'une à l'intérieur de l'autre, et les joints en

sont assujettis avec des ficelles. Le filet, enduit de vaseline, pèse environ 450 kilogrammes.

Au-dessus de lui, couvrant le sommet du ballon, se trouve une calotte de soie d'épaisseursimple, vernie à quatre couches, destinée à protéger l'aérostat contre la pluie, et à empêcher l'incrustation de la neige dans les mailles du filet. Toujours par dessus ce dernier, mais, au-dessous de l'équateur, se trouve une ceinture que soutiennent des sangles et qu'un jeu de cordes et poulies permettra de faire remonter autour du ballon, pour maintenir celui ci toujours gonflé, malgré les pertes qu'il aura subies.

La nacelle est constituée par un cylindre de deux mètres de diamètre, de 1^{m}30 de hauteur intérieure. Sur un de ses côtés, le cylindre porte un pan coupé, par où la nacelle reposera sur le sol : on évitera ainsi son roulement, lors de l'atterrissage. Le plancher de la nacelle est percé de deux trous : l'un servira à descendre, à quelques mètres au-dessous, le réchaud à alcool, sur lequel on fera la cuisine. C'est, on le comprend, pour diminuer les chances d'incendie qu'on éloignera ainsi le réchaud : on ne l'allumera qu'à distance et on l'éteindra toujours avant de le remonter sur la nacelle. La paroi cylindrique est munie de deux petites fenêtres carrées, garnies de vitres. Le couvercle porte une trappe pour permettre l'entrée et la sortie des passagers. Ceux-ci n'occuperont que successivement l'intérieur de la nacelle, qui constituera leur chambre à coucher. Les deux aéronautes de veille se tiendront sur le couvercle, à l'intérieur d'un parapet formé par le rebord vertical (de 10 centimètres) du prélart imperméable qui fait le tour de la nacelle, et par des cordes ten-

dues entre les câbles de suspension de cette dernière. Si ce parapet est reconnu insuffisant, on mettra entre les cordes des panneaux en toile rembourrés, faciles à enlever et à replacer. La nacelle pèse 180 kilogrammes.

A une certain hauteur, au-dessus d'elle, se trouve un large panier destiné à recevoir les divers objets emportés par les aréonautes, notamment des vivres pour quatre mois.

Les trois guide-ropes, du poids total d'une tonne, sont constitués par des cordes vaselinées, en fibre de noix de coco, d'environ deux doigts d'épaisseur et de 350, 400 et 450 mètres de longueur respectives.

La voilure est formée d'une misaine trapézoïdale, placée entre deux focs triangulaires. Elle est fixée à demeure à sa partie haute, autour de laquelle un jeu de cordes et de poulies, permet d'orienter diversement ses trois parties.

Voyons maintenant comment M. Andrée compte exécuter son programme.

Le ballon a quitté Paris à la fin de mai, et, sous la conduite de M. Lachambre, a été transporté à Gothembourg ; là il s'est embarqué avec son constructeur et MM. Andrée, Eckholm et Strindberg, sur un navire de la marine suédoise, pour le Spitzberg, où il a dû arriver vers le 18 juin. L'emplacement choisi pour le départ est un point des îles Norskœarna, petit archipel situé au Nord-Ouest du Spitzberg, à 1.050 kilomètres du Pôle.

Deux kilomètres de rails Decauville permettront d'amener du point de débarquement au point de départ le ballon, ses agrès et le matériel du hangar, destiné à abriter l'aérostat, au cours de son gonfle-

ment et durant le laps de temps, peut-être long, pendant lequel il faudra attendre un vent favorable.

Ce hangar, cylindre octogonal régulier de 20 mètres de haut, est en planches, garnies de feutre aux endroits où il pourrait toucher le ballon. Du côté Nord, le panneau est en toile, afin d'être plus facilement démontable au moment du départ. Pour une raison analogue, la toiture du hangar est constituée par une toile, que l'on soulèvera pour permettre au ballon, d'abord de s'élever un peu et de recevoir la nacelle toute gréée et la voilure, et enfin de prendre les airs.

Le ballon sera gonflé d'hydrogène, préparé avec du fer et de l'acide sulfurique, dans un appareil du modèle imaginé par le commandant Renard au parc aérostatique de Chalais-Meudon.

Indépendamment des vivres, on emportera des armes, des munitions, un bateau démontable en toile, un traîneau léger, destiné à été remorqué, le cas échéant, par l'équipage lui-même. Des pigeons-voyageurs, d'un pigeonnier installé à cet effet à Hammerfert, le point habité le plus septentrional de l'Europe, par le journal l'*Aftonbladet* de Stockholm, seront aussi embarqués. Puissent-ils nous revenir tous, porteurs de bonnes nouvelles de l'expédition !

Le bord supérieur de la nacelle est muni de six boules de métal, formant la partie inférieure d'un système de chaînons qui supporteront une construction destinée à recevoir les appareils scientifiques : instruments nécessaires à la détermination du temps, du lieu, de l'altitude, de la vitesse, appareils météorologiques, jumelles, lunettes, matériel photographique. Dans ce dernier, les pellicules sensi-

bles se dérouleront, comme dans le cinématographe Lumière, mais d'un mouvement plus intermittent, toujours au gré de l'opérateur : on en a pris une quantité suffisante pour recueillir 2.000 vues. Sur chacune de ces dernières, seront enregistrées automatiquement l'heure et la position de l'aiguille de la boussole, de manière à pouvoir ultérieurement coordonner les vues prises et les faire concourir à un lever topographique des régions parcourues.

Le départ aura lieu par une fraiche brise du sud, probablement dans la seconde quinzaine de juillet. M. Ekholm ne croit pas que le ballon traverse de part en part l'espace qui s'étend du Spitzberg au détroit de Behring. Il espère qu'après avoir dépassé le Pôle il rencontrera un courant aérien, qui le ramènera vers la droite ; la descente s'effectuerait alors au nord de la Sibérie. Dans cette prévision il a appris la langue toungouse, idiome des tribus sauvages disséminées sur les régions glacées de l'extrême nord de l'empire russe. Le Czar a, dit-on, fait prévenir ces excentriques sujets de l'arrivée possible du ballon Andrée ; le roi de Suède aurait envoyé pareil message aux Esquimaux. Toujours d'après les calculs de M. Ekholm, l'expédition aérienne durera une quinzaine de jours, au cours de laquelle le ballon parcourra 4 à 5.000 kilomètres.

Avec le retour par terre commenceront peut-être les plus dures péripéties du voyage, à moins que le *Pôle-Nord* ne s'élève dans les parties hautes de l'atmosphère et n'y rencontre un courant aérien rapide qui le ramène à une grande distance du Pôle, sur une terre habitée par un peuple capable d'assurer à son équipage un rapatriement facile.

Mais quel que soit le sort qui attend les vaillants aéronautes, on ne saurait trop les féliciter pour leur courage, qui, certainement, immortalisera leurs noms.

Et pourquoi, après tout, ne réussiraient-ils pas ? *Audaces fortuna juvat.*

GÉRARD LAVERGNE.

M. ZOLA ET ROME

Je viens de lire, péniblement, le livre de M. Zola, sur *Rome*. Cette lecture ne modifie en rien le jugement que j'ai porté ailleurs sur l'œuvre du robuste écrivain.

Mettre en flacon les odeurs de notre siècle n'est pas un mince mérite, et il faut bien rendre hommage à la dextérité de celui qui s'est voué à ce rude travail.

M. Zola est cet homme-là. Il est par excellence le manipulateur de la matière naturaliste. Le plus adroit s'y connaît cent fois moins que lui, et tous ceux qui l'ont précédé n'ont fait que le préparer : ils étaient les prophètes, il est le messie. Lui-même a dit à peu près cela quelque part.

A son avis, le véritable écrivain est celui qui se livre à des « expériences, » qui vend au public sa propre histoire, « sa tante et sa belle-mère toutes vives. » Cette conception fait son triomphe, puisqu'enfin « il n'est plus nécessaire de nouer, de dénouer, de compliquer, de grossir le sujet de l'antique moule ; il suffit d'un fait, d'un personnage qu'on dissèque, en qui s'incarne un coin de l'humanité souffrante. »

Disséquer ! étudier un coin de l'humanité souffrante.... ou puante ! voilà tout ce qu'il lui faut ! et de quelque côté qu'il porte ses regards, il ne voit

guère autre chose. L'antique morale pèserait à son génie, qui ne demande rien qu'un petit coin. Là, il est à l'aise, — au lecteur d'être avisé.

Protégé, désormais, par le document humain, le romancier pourra traverser impunément, mais non sans gloire et sans profit, tous les bas-fonds de la société, dont il remuera sans scrupule et sans crainte tous les fumiers. Il s'attachera de préférence à la peinture du vice, à la laideur morale, aux plaies de l'âme et du corps ; il entrera dans les boudoirs, mais ce ne sera pas pour en flairer les parfums.

Ne rien écrire, ne rien dire qu'on n'ait vu, pesé, compté, senti, voilà le seul art véritable ! Le conteur n'oubliera-t-il rien de ce qu'il a vu ou senti ? Ne laissera-t-il pas dans l'ombre quelques bons et beaux côtés de l'humanité, de la vie, de l'âme ? Qu'importe !

Il est pourtant des naïfs qui s'inquiètent de cela. Il en est qui se demandent si c'est bien la réalité, la vérité que l'on dit ou que l'on fait en ne montrant au monde que des scélérats et des impudiques.

Vous parlez du peuple, et c'est à lui que vous prétendez parler. Certes, il est très juste que vous vous occupiez de lui, mais ne pourriez-vous pas lui offrir un portrait de lui-même moins laid, moins difforme ? Encore si votre plume, en traçant d'aussi brutales physionomies, tremblait, si votre cœur souffrait, si on le sentait battre ! Mais non, ce que vous faites là est pure affaire de document, et quel document !

Comme il vaudrait mieux travailler à lui refaire une âme, à ce peuple ! S'il reste fidèle aux lectures

de vos imitateurs, le malheureux, il faudra inventer un cordon sanitaire ! S'il est, ou si vous le rendez tel que vous le montrez, hâtez-vous de fonder des hospices, d'augmenter le nombre des sergents de ville ou des gendarmes, de bâtir des prisons ; il n'est que temps, tout à l'heure il sera trop tard.

Non, ce n'est point pour le peuple que vous écrivez, c'est pour vous ; ce n'est pas l'intelligence du peuple que vous voulez développer, ce sont plutôt les flancs de votre porte-monnaie. Vous faites du commerce ; vous voulez du gain, et vous vendez de l'engrais littéraire.

Beau triomphe que celui du document humain ! On montre dans toute sorte d'accoutrements des filles de trottoir, on pénètre dans tous les recoins des mauvais lieux, on dépeint des ouvriers ignobles et des souteneurs abrutis. Les scènes abjectes sont relevées par des gestes abominables, on les accentue par un argot impur et impie ; les vulgarités étant insuffisantes, on les enrichit d'indécences qu'on ne couvre même pas de tulle. Et cela plait, et les applaudissements éclatent, et la marchandise a bonne vente.

M. Zola, dès ses premiers écrits, aspirait à faire fleurir un art « tout expérimental et tout matérialiste. » Désespérant peut-être de découvrir quelque merveille en haut, il a fixé toute son attention en bas, et guidé par les odeurs, il a découvert les mystères du document. Il faut autre chose aujourd'hui que des idylles à la Florian, pensait-il, et, courageusement, il mit sur le chandelier des coquins et des fripons, des brutes et des maniaques.

Le romancier naturaliste a pu voir et montrer ce

qui se passe dans le *Ventre de Paris*, à l'arrière-boutique du charcutier, ou au sous-sol du coin des halles ; il a pu étaler, dans l'*Assommoir*, mille polissonneries de pensées, de paroles et d'actions, pendant qu'il faisait entendre des voix d'égoût, pleines de jurons et de blasphèmes. C'est l'idylle moderne en un concert d'odeur de tabac, d'absinthe et d'autre chose.

Nana sort de là ; elle y est née d'une certaine manière, elle en est digne. Autour d'elle s'agite tout un monde de corruption qui grouille derrière les coulisses du théâtre ; elle attire et dévoile les viveurs jeunes et vieux, collégiens et financiers, fonctionnaires et cabotins.

Le nouvel Emile est sans rival pour faire monter certaines exhalaisons, et *Pot-Bouille* marque une date à ce point de vue. Dans cette maison où la bourgeoisie se suffit à elle-même pour se détruire et se salir, il ne faut rien chercher d'honnête, on n'y trouverait que l'escalier, — et c'est, je crois, ce que l'auteur appelle faire fumer les vertus bourgeoises dans la solennité des escaliers.

Mais il fait bien fumer autre chose, dans *Germinal*, où des mineurs, à l'aspect sauvage, n'ont plus guère que l'instinct animal ; dans l'*Œuvre*, où les crudités du métier et les nudités des modèles amènent des rêves autres que ceux de l'art ; dans la *Terre*, enfin, où il ose souiller le nom de Jésus-Christ avec un crescendo à jamais célèbre de la symphonie des odeurs.

Après tout, le dirai-je, M. Zola n'est pas si coupable ! C'est vers ses lecteurs qu'il faudrait se tourner pour leur dire : « Si vous sentez les odeurs que

M. Zola ne cesse d'agiter, avez-vous bien le droit de vous plaindre? Ce que vous avez loué dans l'*Assommoir*, dans *Nana*, dans *Pot-Bouille*, dans *Germinal*, servait d'engrais à la *Terre*, et si le fumier surabonde maintenant, le coupable, le grand coupable, c'est vous, qui lisez des œuvres pareilles; c'est vous, qui les vantez dans vos journaux. Accusez tels et tels romanciers, si vous y tenez, de manquer de sens moral, de froisser le patriotisme, de salir la maternité, mais de grâce, accusez-vous vous-mêmes de les avoir mis sur cette voie, de les avoir encouragés à tapisser d'ordure vos demeures, vos habits et vos âmes. »

Le fouilleur du *Ventre de Paris* a du moins fait quelque effort pour sortir de cet élément. Il a créé le *Rêve*. Par malheur, son Angélique n'est telle que de nom : le sang des Rougon-Macquart coule dans ses veines. Et M. Zola n'a paru s'élever que pour faire un plongeon et nous offrir, plus repoussante, la *Bête humaine*. Savez-vous bien que c'est un coupe-gorge que le futur auteur de *Rome* nous a donné là : des mannequins y jouent au petit massacre.

Des mannequins! les héros de M. Zola, d'où qu'ils sortent, ne sont guère que cela. Dans l'*Argent*, « ce fumier sur lequel pousse l'humanité, » comme dans la *Débâcle*, le roman militaire, ce sont des pantins qui s'agitent au milieu des cris de la Bourse et des jurons de la guerre. Et quelle collection d'horreurs! quels échantillons variés de tous les vices!

Ainsi moralise le roman naturaliste. Il établit admirablement le règne de l'inconscience et de l'animalité dans les lois d'une fatalité désespérante.

Mais le génie de M. Zola, est-ce le bon ? est-ce le mauvais? ne lui a pas permis de dormir en paix sur cette morale , et un jour, il a poussé, l'écrivain de l'*Assommoir*, jusqu'à Lourdes.

Lourdes ! la ville aux sensations divines ! la ville aux miracles ! quel poème vous alliez créer , Monsieur Zola ! Hélas ! *Lourdes*, sous votre plume, témoigne seulement que « le passé, c'est-à-dire le catholicisme, est mort. » Et vous êtes revenu de Lourdes sans avoir rien vu de ce qui s'y passe, sans y avoir trouvé une seule âme, sans y avoir entendu le *Credo* roulant avec la grande voix de la foule sur les bords du Gave ! Lourdes, pour vous, est un pays d'excursion, une auberge, un hôpital, une sentine, — pour dire le mot qui résume votre livre. Pensiez-vous achever par là de tuer le christianisme ? Je ne sais ; mais vous avez pu voir qu'il se porte assez bien celui que vous avez tué.

Maintenant vous avez vu Rome. Aurez-vous trouvé autre chose que des ruines ? Votre âme aura-t-elle senti vivre quelque chose dans la ville éternelle ? Qu'est-ce que votre *Rome ?*

***

La *Rome* de M. Zola est-elle la capitale du monde catholique ? la capitale de l'Italie unifiée ? la reine des artistes ? *Rome* est un peu de tout cela, mais c'est surtout un gros livre de 750 pages, et un appel à la bourse des lecteurs.

Oui, le livre est gros, il est bourré de mille choses ; il contient des assassinats et des paysages, de la haine et de l'amour, des adorations et des folies.

Ses idées sont-elles bien neuves ou même sont-elles bien de M. Zola, je ne m'en informe pas. Il les a manipulées, et telles qu'il les donne elles sont bien de lui.

Il prédit et prêche le schisme, d'autres l'ont fait et lui-même l'a fait d'autres fois. N'a-t-il pas dit ailleurs : « le schisme ! le schisme ! tout l'annonce ? ». N'a-t-il pas écrit aussi que « Rome avec sa masse énorme de traditions, ses siècles, ses ruines, incapable de se transformer davantage, s'effondrera. Et si le christianisme remonte, comme les roses d'automne, il ne refleurira que dans une autre terre, moins saturée d'histoire ? » N'a-t-il pas fait « sonner dans le crâne de Pierre une religion nouvelle ; oui, une religion nouvelle ! ... et le monde rajeuni de demain ! ... et les débris des croyances anciennes !... et la raison hauté, la raison âpre maîtresse unique ! et la science, la science rayonnante ! » Quelle fanfare, mes amis !

Et M. Zola replâtre ces vieilleries usées, badigeonne ces images flétries, donne à ces idées renouvelées des premiers siècles de l'ère chrétienne un tour nouveau, et la fanfare sonne toujours !

Et *Rome* parait sous une forme à part qui n'est ni le roman, ni l'histoire, ni l'épopée, ni quelque chose qui ressemble à un genre connu.

Pour un roman, il faut une intrigue. Or, dans *Rome*, il n'y a pas d'intrigue, ou plutôt il y en a trop, il y en a dix, il y en a cent qui se croisent, se coupent, s'embrouillent et finalement déroutent le lecteur.

Pierre Froment, l'abbé pélerin de *Lourdes*, a dû partir pour la ville éternelle où son livre *Rome Nouvelle*, va être condamné par la Congrégation de l'Index, le sauvera-t-il ?

Un ami, le vicomte Philibert de la Choue, chef des démocrates chrétiens, lui procure un pied à terre chez les Boccanera, vieille famille patricienne et papale. Là se trouve une jeune personne, fille ou femme — le romancier laisse planer un doute sur cette qualité — mariée à un comte Prada, dont elle s'est bien vite séparée et contre qui elle plaide, en cour de Rome, la nullité de son mariage... réussira-t-elle ?

Cette *Contessina*, veut, par contre, se marier à Dario, le dernier des Boccanera, son cousin, qui habite dans le palais de la famille... cela se fera-t-il ?

De son côté, le comte Prada, qui fréquente un autre monde que le religieux, s'est arrangé ; il a fait une liaison... comment finira-t-elle ?

Les Boccanera comptent deux grands oncles papes ; le cardinal Boccanera ne continuera-t-il pas la série ?

Mais s'il n'y a qu'une tiare, il peut y avoir plusieurs candidats ; les cardinaux papables sont nombreux ; le cardinal Sanguinetti, en particulier, est un rival dangereux... qui triomphera ?

En outre, au milieu de tout cela, des jalousies, des haines, des amours, des coups de couteau, des empoisonnements, des visions, des chimères, des hontes étalées, de longues descriptions toujours recommencées, un fouillis de choses sans nom. Voilà *Rome !* Je me trompe, voilà le roman, si ce livre en est un. Mais il y a trop de brouillamini là-dedans.

Peut-on alors, sous ce brouillamini, reconnaître un livre d'histoire ? C'est douteux : la vieille Rome écrase son admirateur qui ne comprend pas la Rome chrétienne. Par une étrange confusion, mêlant le

vrai et le faux, il fait du collège cardinalice, le successeur du sénat romain, et des papes les successeurs des Césars. La vérité se trouve dans la parole de M. Goyan, mal interprétée par l'auteur de *Rome* : « De Romulus à Léon XIII, il n'y a point de solution de continuité dans le prestige de Rome, ce résultat est l'œuvre de saint Pierre. »

De même on lui a dit, ou il a lu que l'église Saint-Pierre a la voûte du Temple de la Paix et jette le Panthéon vers le ciel, selon le mot de Michel-Ange ; et cela l'aidera certainement à conclure que Saint-Pierre est un temple païen.

Ce n'est pas faire de l'histoire, et la phrase même sonore ou bien drapée ne sauve pas la pensée dont la fausseté choque et trouble. Dresser une liste de papes, n'est pas davantage faire de l'histoire : ceci demande une autre vue et un autre genre.

Il est question de choses romaines, de ruines romaines, de personnages romains, de gloires romaines, mais est-ce Rome ? Lisez et approfondissez ce livre, vous ne verrez ni la Rome d'Auguste ni celle des catacombes, ni la Rome de Grégoire VII, ni celle de Léon X. Ce n'est pas davantage la Rome de Rienzi ou celle de Victor Emmanuel, du Tasse ou de Michel-Ange. Nous avons là des débris mal ajustés de toutes les Rome, des rêveries éparses sur tous les points de la ville éternelle ; mais la Rome de l'histoire nous ne l'avons pas.

La *Rome* de M. Zola, serait donc une épopée ? Je n'hésiterais pas à dire : oui, si les ho ! et les ah ! semés à pleine plume dans ces pages démesurées étaient la marque infaillible d'une telle œuvre ; mais les exclamations ne font pas l'épopée. Sans compter

qu'à trop chanter et à tout chanter on se brise la voix. M. Zola me paraît avoir trop chanté dans *Rome*. Pour le moins, il a tout chanté : Rome ancienne et Rome nouvelle, les marbres et les bassins. Vénus et la raison, les cyprès et les buis, les Mille et le Tibre, l'amour et la mort, les bâtisses neuves et les ruines antiques, les misérables et les parvenus ; tout est chanté, tout chante, sauf la Rome chrétienne. Ce sont des roucoulements, ce sont des éclats de voix, et des extases, et des ravissements, et des visions dans un pêle-mêle inouï. C'est un beau désordre, est-ce de l'art ? c'est une enflure, est-ce de la grandeur ? On est heureux parfois de reprendre haleine, car on s'essouffle à lire ces lourdes phrases. Or l'épopée ne doit pas plus essouffler qu'époumonner.

Mais Rome est la ville des chefs-d'œuvre, et M. Zola aura voulu faire un livre d'art. La chose est fort possible. Aussi a-t-il donné à son héros, Pierre Froment, un cicerone émérite, dans Narcisse Habert, attaché à l'ambassade française près le Saint Siège, épris de « passion d'art. Mince, élancé, très-élégant, Narcisse, avec son teint pur, ses yeux d'un bleu pâle, presque mauve, sa barbe blonde, finement frisée, portait ses cheveux blonds bouclés, coupés sur le front à la florentine. » Une tête d'artiste ! et il y a des idées dans cette tête. « J'ai tout, tout fouillé, dit-il à Pierre. Oh ! des trésors, des trésors ! Mais au fond il n'y a qu'une œuvre, on en revient toujours à sa passion. Le Botticelli de la chapelle Sixtine, ah ! le Botticelli (1). » Et M. Zola

(1) Botticelli Alessandro, dit Sandro, naquit à Florence et fut élève de Lippi. Un des premiers il introduisit l'allégorie et les mythes antiques dans l'art moderne. Très original, il a donné à ses tableaux un caractère passionné et fantastique. Ses fresques de la chapelle Sixtine sont citées parmi ses plus belles œuvres.

fait au monde cette révélation artistique ; et tout à l'heure quand Pierre dira : Michel-Ange ! oh Michel-Ange ! Narcisse répliquera : le Boticelli ! Ah ! Botticelli !

Eh bien, non, cela ne suffit pas pour faire un livre d'art. Faudra-t-il nous rabattre sur la politique ? Une question prime tout dans Rome ; il y a de quoi donner à un homme de l'envergure de M. Zola la tentation de la traiter et de faire un livre de haute et saine politique ; c'est la question de Rome capitale de l'Italie. — Une sous la monarchie de Savoie.

On peut disserter là-dessus. Toutefois, mettre le Quirinal en face du Vatican. montrer le Pape regardant Rome derrière la fenêtre de sa chambre et le roi d'Italie traversant la ville en bourgeois, ne tranche pas le redoutable nœud. Le vieil Orlando déclame en vain, Pio Boccanera gémit inutilement, ni l'un ni l'autre ne changent l'état de la question. A quoi bon même emprunter des paroles de R. Bonghi ou de F. Crispi ! Pas plus que la question politique, la question sociale ne se résoud en s'échauffant à crier : « la religion nouvelle ! Ah ! la religion nouvelle ! »

Les inquiétudes du monde noir, opposées aux incertitudes du monde blanc, et la fusion lente et pénible de ces deux mondes en un monde gris ne changent pas et n'éclairent pas la situation de Rome capitale. Comme il a raison, Pierre Froment, de dire au vieil Orlando : « Votre Italie reste à faire. — Plus d'aristocratie, pas encore de peuple, et une bourgeoisie née d'hier, dévorante, en train de manger en herbe la riche moisson future ! » Seulement l'expression ne dépasse-t-elle pas la pensée ? et la

bourgeoisie sera-t-elle bien flattée du repas qu'on lui fait faire !

Il est vrai que M. Zola peut tout se permettre. De là cette omelette sociale ou politique dans laquelle tous les partis se rencontrent, les noirs, les blancs, les gris, les démocrates, les socialistes, les anarchistes. Tout y est. Voici un Amilcare Cipriani quelconque dans la personne du vieux revolutionnaire Orlando, ex-garibaldien, impotent, qui présente à l'abbé Pierre un échantillon d'anarchiste : « C'était presque un enfant, vingt ans à peine, imberbe encore, d'une beauté blonde comme il en fleurit parfois à Naples, avec de longs cheveux bouclés, un teint de lis, une bouche de rose, des yeux surtout d'une langueur rêveuse et d'une infinie douceur. » Belle et tendre nature d'anarchiste, n'est-ce pas que cet Angiolo Mascara ! Voyez comme il écoute les hautes conversations de Pierre et d'Orlando « dans son coin, l'air très sage, les yeux ardemment fixés sur les interlocuteurs, les oreilles ouvertes et frémissantes, ne perdant pas une de leur parole. » Oh! ces oreilles ! regardez-les bien : elles doivent s'emplir du bruit du Vatican qui croule ! mais tout cela fait-il un livre politique. Cherchons mieux.

Rome, cela pourrait bien avoir un son religieux. Ce titre ne cache-t-il pas en conséquence une œuvre religieuse ? De fait les élévations et les adorations ne manquent pas, les messes non plus — sauf, trop souvent celles de l'abbé Pierre. D'ailleurs, ces messes ne sont guère que des sonneries de clochettes, et, ces élévations et ces adorations ne sont divines que de nom. L'âme de Froment monte dans

le passé ou se perd vers les astres en voyant Rome du haut de la terrasse de San Pietro-in-Montorio, de la coupole de Saint-Pierre ou du Pincio : « une vision surhumaine » agite dans son cerveau tout un monde de pensées troublantes, et à la vue de Rome chrétienne « quelqu'un pleurait en lui... dans la haute dignité de sa raison reconquise ; » et sa religion, qui est de n'en point avoir, compte sur « la science, malgré ses avortements, » sur l'avenir radieux, infini, dans le rajeunissement inévitable de l'Evangile arraché à l'Eglise et donné à l'humanité. Telles sont les élévations « sublimes » de *Rome*. Quant aux adorations, elles sont réservées aux temples païens, aux tableaux lascifs, aux peintures suant la passion. Ce que M. Zola veut adorer, ce sont les « âmes amoureuses, » et surtout le cadavre de la contessina morte d'amour sur le cadavre de Dario mort empoisonné. Devant ces cadavres bestialement unis dans la mort, le monde noir défile.

Et là, dans une adoration charnelle, Pierre ne sait pas même prier, quand « à son tour, il s'agenouilla ; et, du balbutiement professionnel des lèvres, il tâcha de retrouver le latin des prières consacrées, qu'il avait dites si souvent comme prêtre, au chevet des morts. Son émotion grandissante brouillait sa mémoire, il s'anéantit dans le spectacle adorable et terrible des deux amants, que ses regards ne pouvaient quitter. »

Un livre religieux, cela ? non. Et nous ne voyons pas ce qu'il peut être si ce n'est une succession, une confusion de thèses qui se culbutent avant d'être assises, une série de contes dignes de journalistes sans valeur ou sans vergogne, une suite de

tableaux indéfiniment allongés et répétés avec un encadrement d'exclamations sans sincérité, un choix peu scrupuleux de calomnies et de blasphèmes contre l'Eglise, contre la Vierge et contre Dieu.

***

Il semble bien que les curés n'ont pas les sympathies de M. Zola. Et il leur porte un premier coup dans la maison même du cardinal Boccanera ; c'est une servante, comme pour l'apôtre Pierre dans l'Evangile, qui le donne.

Cette fille, est « dans ce vieux palais sombre et désert, » depuis 25 ans. Elle est française, s'appelle Victorine et ne manque d'audace. Ils ont dû lui faire beaucoup de mal les curés ! Elle stupéfie l'abbé Froment, dès son arrivée, par cette déclaration « qu'une ville où il n'y a que des curés ne peut être une bonne ville. » Il y a de quoi être effaré en présence de « cette servante incrédule, si active et si gaie, dans ce palais. » Dans la pensée de M. Zola, n'est-elle pas gaie parce qu'elle est incrédule, cette brave fille ? Quoi qu'il en soit, elle a du flair, car elle reconnaît de suite dans l'abbé Froment l'espèce de prêtre qu'il lui faut : « vous m'avez l'air d'un brave jeune homme, je crois que nous nous entendrons à merveille. » Jugez ! un prêtre qui oublie facilement de dire sa messe et qui ne pense jamais à son bréviaire.

Bientôt, c'est une collection de confesseurs de la contessina, très pieuse et très amante, par une association d'idées particulière à M. Zola, qui nous est présentée. L'abbé Pisoni, curé de Sainte-Brigitte, sur la place Farnèse, mérite d'être signalé : « c'était

homme de cinquante ans, très doux, très bon, d'une charité rare en pays romain, dont l'archéologie, la passion des vieilles pierres, avait fait un ardent patriote. » Faire « l'accord entre le Quirinal et le Vatican » est son rêve. Il échoue, il en est désespéré. Ce prêtre ne déplaît pas à M. Zola parce qu'il n'a pas l'intransigeance officielle sur l'affaire de Rome capitale.

Il est cependant un autre prêtre patriote, Santobono, curé de Frascati ; mais, celui-ci n'a pas la faveur du romancier, qui le fait ambitieux, violent et empoisonneur.

Quelle différence, grand Dieu ! avec le curé de Frascati que j'ai connu, modeste, pieux, charitable, donnant chaque jour la soupe et le pain à six pauvres. Je suis heurex de me délasser, à ce souvenir des calomnies de l'auteur de *Rome* contre des prêtres qu'il ne connaît pas.

Si M. Zola voit à Rome « une tourbe de mendiants en soutane, » s'il accuse « le curé des campagnes lointaines, d'ignorance totale et de superstition grossière » c'est tout simplement parce que ces prêtres ne professent pas sa religion nouvelle : ils ont le malheur de prier et de faire prier.

Un séjour prolongé en Italie m'a permis de connaître un grand nombre de prêtres de Rome ou de la province et je n'en ai pas vu de pareils à ceux que nous révèle Pierre Froment. Ils ne sont pas rares ceux qui ne récoltent pas pour eux seuls les fruits et les légumes de leur jardin. Je vois encore une bonne et vieille femme qui, sur le seuil du *palazzo* — nous dirions, en France, de la maison délabrée — du pauvre curé de Mentana, me baisa la

main, puis, sans façon, me conta sa triste histoire, sa maison dévastée et son mari tué par les garibaldiens. Elle fut un guide pour moi, sur les marches branlantes de l'escalier par lequel je fus introduit dans la cuisine. La malheureuse femme connaissait ce presbytère misérable pour y venir trois fois par semaine partager le frugal repas du prêtre.

Eh bien ! ces prêtres, l'auteur de *Rome* ne les a pas vus ! A moins qu'il n'ait préféré taire les vertus et répéter à pleines pages des vilenies et des sottises. Retenez ce principe : si par hasard vous entrevoyez quelque éloge touchant le catholicisme ou ses représentants, le blâme catégorique ou vóilé n'est pas loin.

Ainsi, l'abbé Froment regrette pour « le petit clergé, souvent très digne et très intelligent, » la distance qui le sépare du haut clergé ; comptez que celui-ci n'obtiendra pas les épithètes flatteuses de celui-là ! Pour la distance, elle existe; mais n'y en a-t-il pas autant du garde-champêtre au préfet ou du soldat au colonel ? Et l'observateur Pierre conclut : « tout ce qui n'était pas prélat, n'existait point. » Il n'a pas l'air de se douter que ces prélats même existaient avant d'avoir la prélature.

Par exemple, les prélats ne manquent pas et nous en avons plusieurs esquisses, du peureux au mondain, en passant par le souriant et le demi niais. Cela n'est pas sans intérêt : l'abbé Froment « se fera des évidences » avec ces personnages. Il marche d'évidence en évidence avec Monsignor Nani, au sourire incessant ; avec Mgr Fornaro, théologien remarquable et prélat très mondain, littérateur aussi, mais qui a la prudence de ne pas signer

ses articles (quelle malice dans cette restriction ! elle ressort d'autant plus que Mgr Fornaro est chargé du rapport sur la *Nouvelle Rome*) ; avec Mgr Gamba del Zoppo qui n'est pas classé parmi les roués.

Ils sont très forts ces prélats ; moins par eux-mêmes que par les congrégations dont ils font partie. Ah ! la formidable puissance, que ces congrégations anonymes sous la présidence de cardinaux irresponsables ! Cela terrifie Pierre Froment ; son livre est perdu ; comment lutterait-il contre une organisation insaisissable ? et, dans son énervement, dans sa défaite, il se voit condamner par des hommes qui n'ont même pas lu son livre, par « une congrégation imbécile » ; le mot y est ; il est répété plusieurs fois ; mais on sait que l'insulte est la dernière vengeance des vaincus.

La congrégation du Concile, quoique traitée d'une autre manière n'est pas plus ménagée. A propos du mariage, *rato non consummato*, de la *contessina* Benedetta, avec le comte Prada, le romancier s'amuse à faire écrire et lire de sales choses par un cardinal ! Les visites médicales et les rapports spéciaux sont analysés avec l'art d'un malfaiteur sournois ! L'auteur doit être profondément ému de ces choses, car il les rappelle avec persistance. Il doit avoir une pensée de derrière la tête, vous devinez laquelle, en mettant une congrégation romaine dans l'obligation de traiter un cas de huis clos !

Fatalement des commérages se produisent et le diable jésuite sort de sa boite. Le jésuite, ce pelé, ce galeux, d'où nous vient tout le mal, il fallait bien le pincer à mal faire ! Ah ! ces jésuites ! oh ! les jé-

suites. L'homme de la religion nouvelle en est encore aux informations du siècle dernier sur la Compagnie de Jésus. Je vous recommande ces pages, si vous voulez vous détendre les nerfs. Et les dominicains ! Ah ! ces dominicains! et les religieux, et les moines ! Ah ! tous ces ordres, à quoi servent-ils ? Pour le quart d'heure, M. Zola, ils servent à vous faire noircir des pages, et cela fait marcher votre commerce.

Qui le croirait ! Pierre, un prêtre, s'il vous plaît, est abasourdi de « se heurter dans la Rome actuelle contre les grands ordres d'autrefois. » Ce bon abbé Froment, serait-il un naïf? Allons, ce n'est pas encore lui qui démolira le Vatican. Il se fera d'autres évidences en lui.

En effet, « une évidence se fait en lui », chez le cardinal Boccanera, et il s'en fait une autre chez le cardinal Sanguinetti.

Le premier, orgueilleux et têtu, rêve, dans son attitude patricienne, de s'asseoir comme ses oncles sur le trône apostolique : « Son orgueil de prince romain ne connaissait que Rome, il se faisait presque une gloire d'ignorer totalement le monde moderne, et il se montrait d'ailleurs très pieux, d'une religion austère, d'une foi pleine et solide, incapable du plus léger doute. »

Le second, « candidat presque avoué à la papauté, » s'agite et s'inquiète pour se faire des partisans. « Dans sa furieuse passion d'être le pape de demain, il sautait d'une opinion à une autre, se donnait mille peines pour conquérir des gens qu'il lâchait ensuite. » Rival de Pio Boccanera, il fermera les yeux sur une tentative d'empoisonnement dirigée contre le cardinal patricien.

Avant de faire connaissance avec ces deux cardinaux, Pierre avait vu le cardinal Sarto et il en avait éprouvé une « déception vive. Celui-ci apparaissait petit, un peu contrefait, l'épaule gauche plus haute que la droite, le visage usé et terreux, avec des yeux morts. » Le portrait n'est pas beau, pourtant Pierre a tort d'être déçu à ce point : le Sacré-Collège, n'est pas un régiment de Cent-Gardes.

Mon dieu, oui, des cardinaux sont intransigeants, d'autres sont libéraux ou politiques, et quelques uns ne sont pas de beaux hommes ! cela est grave, sans doute, très grave ; et c'est bien pis quand on pense qu'Apollon ne fut jamais cardinal !

Vous devriez bien vous battre de verges, Monsieur Pierre, pour n'avoir pas compté le nombre de pas faits par le cardinal Pio Boccanera près du tombeau de Cœcilia Métella, et vous arracher les cheveux pour n'avoir pas dit quels cardinaux font leurs délices du Pincio et quels autres préfèrent la voie Nomentane ! Si vous me le permettez, je vais vous confier un détail très utile : tel cardinal, papable et non des moins brillants, me fit assister un jour à à son petit lever, il avait des culottes à petits carreaux noirs et blancs,... ne pourriez-vous pas, à l'aide de ce document, nous dire le génie de cette Eminence ?

On ne peut le contester, *Rome* est un livre documenté ; la modestie des volumes à 3 fr. 50 cent. en a éclaté. Au moins, sommes-nous renseignés, cette fois, sur le gouvernement de l'Eglise ! De même est inébranlablement établie l'influence de l'argent et celle... des figues !

Quand vous irez à Rome, contentez-vous du céré-

monial de M. Zola pour vous présenter devant les cardinaux; il suffit largement. Personnellement, je regretterai toute ma vie de n'avoir pas connu, jadis, les recommandations de l'auteur de *Rome*, ce qui m'a privé sûrement de quelque auréole en me dispensant de me mettre à genoux devant leurs Eminences le Cardinal Vicaire, le Cardinal Secrétaire-d'Etat, le Cardinal Préfet de la Congrégation de l'Index et autres. Au risque de contredire Pierre Froment, j'ai pu constater que les choses du monde extérieur à Rome, celles de la France en particulier, ne leur étaient pas inconnues. La plupart pouvaient causer de nos affaires, comme Français de France. En veine de confidences, pourquoi ne dirais-je pas aussi que les cardinaux romains m'ont paru plutôt paternels et familiers que raides et hautains ! Je soupçonne leurs Eminences d'avoir joué l'infortuné Pierre en se montrant à lui sous un faux jour.

Mais que dis-je ? et avait-il besoin de les voir pour les juger ? On sait avec quelle prestesse M. Zola saisit les aspects et soulève les masques. Il n'a eu qu'à paraitre à Rome pour pouvoir s'écrier : Je tiens mes curés, mes moines, mes congrégations et mes cardinaux ; je tiens mon pape !

Supposez un aveugle auquel on aurait appris la théorie des couleurs; entièrement maître de la matière, il est en état de débiter sans hésitation toutes les règles de la peinture et d'expliquer impertubablement les associations des couleurs. Qu'il manie le pinceau, il nous donnera un tableau achevé.

Achevé, comment ? comme celui que *Rome* nous donne du monde ecclésiastique. Nul ne l'ignore, M. Zola a fait son Pape, le Pape aux encycliques

immortelles, dont M. Goyan lui fournit l'énumération. Il n'a pas vu le Pape, mais il a entendu sa voix, « sa grosse voix, » comme il se plaît à dire et à répéter avec un acharnement qui fatigue. Il n'a pas vu le Pape, mais il a tout de même compté les taches de sa soutane (un document !) « car celle qu'il portait se trouvait fortement tachée de tabac, des salissures brunes qui avaient coulé le long des boutons. » Ces mots complètent le portrait que voici : « Pierre le revoyait là, sur ce fauteuil, dans l'intimité étroite, l'air aminci, si frêle, qu'il en éprouvait une sorte d'inquiétude, mêlée d'attendrissement. Le cou surtout était extraordinaire, le fil invraisemblable, le cou d'un petit oiseau très vieux et très blanc.... Les yeux seuls étaient restés beaux et jeunes, des yeux admirables, d'un noir luisant de diamants noirs, d'un éclat, d'une force qui ouvraient les âmes, les forçaient de confesser la vérité à voix haute. Les rares cheveux sortaient de la calotte blanche en légères boucles blanches, couronnant de blanc la maigre figure blanche, dont la laideur s'épurait dans tout ce blanc, cette blancheur toute âme où la chair semblait se fondre en une candide floraison de lys. »

Et le col blanc de la chemise blanche ! oublié ! Décidément Pierre n'avait pas le rire facile, sans quoi il eût fini ses réflexions, comme vous et moi, dans un éclat de rire en pensant « au cou d'un petit oiseau très vieux et très blanc. »

Ajoutez qu'à la journée on connaît l'homme et vous comprendrez pourquoi on vous dit de Léon XIII : « A 6 heures il est debout... à 2 heures il dîne... à 6 heures il rentre de sa promenade... il soupe à 9 heures... à 10 heures il s'enferme dans sa cham-

bre. » Avec cela, le grand Pontife est à moitié jugé. Mais un autre détail est indispensable : « Ah ! ce Pape qu'on ne rencontre plus, qu'on ne voit plus, ce Pape caché au commun des hommes, tel qu'une de ces divinités terribles, dont les prêtres seuls osent regarder la face ! Et il s'est emprisonné dans ce Vatican somptueux, que ces ancêtres de la Renaissance avaient bâti et orné pour des fêtes géantes ; et il vit là, loin des foules, en prison, avec les beaux hommes et les belles femmes de Michel-Ange et de Raphaël, avec les dieux et les déesses de marbre, l'Olympe éclatant, célébrant autour de lui la religion de la lumière et de la vie. »

Les roueries indécentes et les sous entendus hypocrites abondent en ces lignes ; les signaler, c'est en faire justice. Mais on peut remarquer que M. Zola ne s'est pas mis en grands frais pour écrire ces merveilles. J'en retrouve le texte dans un journal juif de Rome, auquel l'*Osservatore Romano* répliqua en ces termes : « Nous voudrions voir les braves gens qui plaisantent sur la prison volontaire de l'illustre défenseur de la vérité, de la justice et du droit, jouir eux-mêmes quelques mois seulement de cette belle prison aux cent jardins et aux cent tours ; aux ombres rafraîchissantes et aux chefs-d'œuvre éblouissants. Elle est belle la liberté, quand on n'a plus que celle de rester enfermé, loin du monde, sans pouvoir ce que peut le dernier des mendiants, traverser les rues de Rome pour aller se promener dans les champs. Le peuple comprend qu'un tel sacrifice correspond à un grand devoir. »

Pierre a vu Léon XIII séparé du monde par sa volonté, moins peut-être que « par son entourage,

souvent le plus inintelligent, le plus menteur et le plus traître. » Voilà qui est très flatteur et suffisamment audacieux! Le Pape prisonnier de son entourage! Quel rêve!

Il n'y a qu'un moyen pour le Saint-Père d'être en relation avec les fidèles : les pélerinages. Pierre a joui de ce spectacle, nouvelle occasion pour lui de griffer encore quelques cardinaux et de déraisonner une fois de plus. L'enthousiasme de la foule l'exaspère, et « il réfléchissait sous le tumulte d'idées battant son crâne. » Ce tumulte était toujours provoqué par les mêmes pensées, un Pape absolu, des dévots à genoux, en adoration, des besoins d'argent rendant le Pape captif des hauts seigneurs réguliers et séculiers, Dieu dans un homme! « Et comme l'on comprenait le vol vers lui des âmes dévorées du besoin de croire, l'anéantissement en lui, de ces âmes qui trouvaient, enfin, la certitude tant cherchée, la consolation de se donner et de disparaître en Dieu même!... Et Pierre eut un serrement de cœur en reconnaissant une bannière donnée par les Pères de l'Immaculée-Conception; d'un côté la Vierge de Lourdes était peinte, tandis que de l'autre se trouvait le portrait de Léon XIII. Tout son rêve d'un Pape intellectuel, évangélique, dégagé de basses superstitions, croulait. »

Franchement, un Pape de l'Evangile selon Zola serait une curiosité. Celui-là ne veillerait pas anxieusement sur ses trésors, ne roulerait pas lui-même ses pièces d'or et n'épinglerait par ses billets de banque; témoin M. Zola, qui, je le suppose, observe les règles de son évangile et se ruine à écrire des livres moraux!

Qu'on me pardonne d'indiquer ce qu'est le Léon XIII

de Pierre Froment : c'est le plus sûr moyen de montrer quelle chute lamentable est *Rome*. Oui, certes, l'infatigable romancier a fait son Pape, et il l'a si bien fait, et il est tellement sien, ce Pape, que ce n'est pas du tout Léon XIII. Vous cherchez en vain le génie de l'immortel Pontife, les traces de sa charité reconnue, les leçons de sa piété agissante, les triomphes de son grand esprit, vous ne voyez rien de tout cela.

Oh ! vous verrez « les yeux noirs » de Léon XIII, ils reviennent aussi souvent que le « cou de pauvre oiseau malade » et que la « grosse voix, » mais son orgueil démesuré ne lui permet pas de comprendre la *Rome nouvelle* de Pierre, c'est-à-dire la religion nouvelle de M. Zola ; il veut « régner, régner quand même, régner en maître absolu et omnipotent. »

Otez l'exagération de la pensée, ce qui reste est vrai. Le Pape du Rosaire continue admirablement cette incarnation de l'absolutisme divin qui, seul, peut sauver la société des abus et des excès auxquels se laissent entraîner les peuples et les individus, incarnation qui porte dans l'histoire le nom de Papauté.

Plus pacifique que Jules II, Léon XIII n'a pas jeté « les clefs de saint Pierre dans le Tibre, pour ne garder que l'épée de saint Paul ; » non, il a pris la plume de saint Paul, et les clefs de saint Pierre ne périclitent pas dans ses mains.

Pierre Froment n'a pas fini de voir fondre ses espérances devant ce vieillard transparent ; sa puissante imagination lui permet de voir crouler le Vatican : il se trompe, le Vatican ne croulera pas, ou, s'il croule, il broiera le monde, et ses pierres iront de tous côtés briser les trônes, les maisons et les tombeaux.

(*A suivre*). LOUIS BASCOUL.

ÉTUDE DE SOCIOLOGIE PRATIQUE

M. Trial et le terrianisme. — Le Congrès de l'Association protestante à Bordeaux. – La Réunion d'Études sociales de Saint-Quentin. — Le Congrès ouvrier de Reims.— Le Congrès du Crédit populaire à Nimes. — La Société des Agriculteurs de France. — Les Conseils Généraux. — Conclusion.

M. TRIAL ET LE TERRIANISME

Dans le toast que j'ai eu le plaisir de porter au banquet en l'honneur de notre éminent compatriote M. G. Boissier, j'ai dit : « Le culte exagéré de Mercure nous a donné une société où l'honnête homme est trop souvent obligé d'agir en coquin pour gagner sa vie, il faut aujourd'hui créer une société ou le coquin soit obligé d'être intègre pour vivre. « Cette société nous ne pourrons y arriver que par le retour au culte de l'honnête Cérès (1). »

Tous ceux qui ne sont pas atteints de cet aveuglement fin de cycle dont Jupiter à de tout temps affligé ceux qui n'ont pas su ou voulu se servir de leurs yeux en temps utile, s'accordent à reconnai-

(1) Voir le compte rendu du dit banquet dans la *Revue du Midi* d'avril 1896 et voir à la fin les autres parties du toast.

tre que le salut de la société actuelle est dans : « LE RETOUR A LA TERRE. »

Sous ce titre M. Louis Trial a publié dans *La Revue du Midi*, de septembre 1895, une très remarquable étude dans laquelle, s'appuyant sur l'excellente brochure de M. Lessard : *Le socialisme pratique par le retour à la terre*, il plaide très brillamment et gagne la cause du *terrianisme*, doctrine sociale qui donne pour base à toutes les réformes la prospérité de l'agriculture, selon la belle maxime de Sully : *Labourage et pastourage sont les mamelles de l'État*; maxime que nous avons délaissée pour celle : *Agiotage et transportage sont les mamelles de l'État*, et d'après laquelle tous nos grands travaux publics sont faits dans l'intérêt de la spéculation et de l'industrie des transports.

C'est en vertu de cette maxime nouvelle et *progressiste* que nos législateurs et nos gouvernants, pendant que la sécheresse désole de plus en plus chaque année la France, au lieu de travailler à couvrir le pays de canaux d'irrigations, comme ils l'ont déjà couvert de chemins de fer, ne songent qu'à de nouveaux et plus gigantesques moyens de transport canal des deux mers, Paris et Lyon port de mer, — canal de Marseille au Rhône qui serait, ce dernier, le rejet définitif des canaux d'irrigation du Rhône qui dorment dans les cartons du Sénat et dont l'utilité se fait de plus en plus sentir pour, non seulement sauver le midi d'une ruine irrémédiable, mais pour mettre l'industrie nationale en mesure de soutenir la concurrence étrangère, en lui fournissant la main d'œuvre à de meilleures conditions par l'abaissement du prix de la vie, résultat certain de la grande

abondance d'aliments que donnerait les canaux du Rhône d'abord et puis un système de canaux d'irrigation couvrant toute la France.

Comme je l'ai dit au congrès ouvrier de Marseille en 1893, où j'avais été délégué par les agriculteurs de St-Césaire-les-Nimes.

Avec l'irrigation, ce ne serait bientôt plus les ruraux, mais leurs produits qui viendraient encombrer les villes, ce qui changerait bien la face des choses.

J'en reviens à M. Trial, avec lequel je suis complètement d'accord sur la nécessité du retour à la terre et qui veut bien emprunter quelques passages à mes diverses publications sur le même sujet ; mais sur les voies et moyens l'accord disparait, comme on va le voir :

« Reste à savoir, dit M. Trial dans le cours de sa savante dissertation sociologique, par qui s'opèrera le retour à la terre ? Et, après avoir fait le procès du peuple avec peu d'indulgence, il conclu : « Non, le salut par le retour à la terre ne peut venir du peuple lui-même. »

Puis il cite la réponse suivante que j'eus l'honeur de faire dans le *Petit Républicain du Midi* à son affirmation négative publiée dans *La Revue du Christianisme pratique*.

« Très contestable s'écrie M. Eug. de Masquard ; si le peuple a des ignorances, des passions, des vices... qui le mettent à la merci des plus détestables influences ce n'est pas à lui qu'il faut s'en prendre, mais à ceux chargés de son éducation intellectuelle et morale. » Dans tout ce qui précède, répond M. Trial, nous n'avons pas dit autre chose ; mais de

ce que nous sommes d'accord (pas complètemeut), pour désigner les auteurs responsables de l'abandon de la terre, en résulte-t-il que le peuple ne soit pas actuellement ignorant, passionné, vicieux, incapable de revenir de lui-même à la terre ?

Ce jugement me parait sévère et même injuste : A tout prendre, le peuple n'est pas relativement plus ignorant, ni plus passionné, ni plus vicieux que les autres classes de la nation dont il fait partie, comme base conservatrice et productive, recevant l'impulsion, bonne ou mauvaise des classes plus fortunées, mais ne la donnant jamais (1). Voilà pourquoi on ne doit jamais le juger en le séparant du bloc dont il fait partie et dont il est peut-être, le seul élément qui ne soit pas entièrement corrompu.

Et en effet, c'est sur l'honnêteté, sur la croyance au bien qui existe encore au fond de l'esprit du peuple, disent certains, que vit la société actuelle, avec toutes ses iniquités.

C'est à cause de sa croyance au bien que le peuple est si facile à tromper ; plus sceptique, plus roublard, on lui ferait moins facilement jouer le rôle de Maître Corbeau.

Le peuple, ou pour ne plus faire de l'individualisme de classe, disons l'homme est un intelligent canari, d'autres disent serin, capable de chanter tous les airs du monde, les plus discordants comme les plus harmonieux pourvu qu'on les lui serine le temps nécessaire pour qu'il les apprenne.

Et comment le peuple serait-il resté sans vices,

(1) L'imprévoyance, le goût des plaisirs, la débauche, l'alcoolisme sont choses courantes dans tous les rangs de la société ! » — M. de Boyve, discours d'ouverture du congrès de Bordeaux. 1895.

avec les exemples démoralisants qu'il a constamment sous les yeux et lorqu'on lui serine sur tous les tons des maximes comme celle-ci :

— « *La vertu sans argent est un meuble inutile*, » — odieux mensonge que tant de perroquets, sans plumes, se plaisent à répéter sottement et journellement.

La vertu est au contraire le seul meuble que puissent acquérir ceux qui n'ont pas d'argent ; c'est le vice sans argent qui est un meuble inutile et même des plus dangereux à posséder.

En effet à quoi sert d'avoir des vices si l'on n'a pas l'argent nécessaire pour les satisfaire ? On vole, on tue pour voler et l'on va mourrir en prison ou sur l'échafaud. Voilà où conduit le vice sans argent.

On lit dans un ouvrage japonais sur la sériculture : « *l'éducation fait l'homme, il en est de même du ver à soie.* (1) »

Les Chinois sont tellement persuadés de cette vérité que c'est l'éducation qui fait l'homme, que lorsqu'un citoyen a accompli une action méritoire, c'est surtout le père qu'on récompense, pour avoir bien élevé son enfant. S'il y a faute ou crime, le coupable est puni et le père aussi (2).

Bref ! que celui qui croit avoir acrompli tout son devoir comme éducateur ou moralisateur du peuple lui jette la première pierre.

Malheureusement en France, en Europe , avec

(1) Voir les documents extraits des auteurs chinois et japonais qui se trouvent dans mon ouvrage : *Les maladies des vers à soie et les moyens de les prévenir. Au Moniteur des soies*, Lyon.

(2) *La cité chinoise*, par E. Simon et *les Chinois peints par eux-mêmes*, par Tchem-Ki-Thon,

l'intensité toujours croissante de la luttte pour la vie, les besoins factices du luxe, la fièvre du gain rapide, etc., personne n'a plus le temps de s'occuper sérieusement de l'éducation du peuple, pas même de celle de ses propres enfants.

Par éducation, j'entends celle qui fait de l'homme un citoyen utile aux autres et non celle qui en fait un individualiste, un agioteur, un littérateur ou un politicien ignorant les notions les plus élémentaires de de la science sociale.

« D'où viendra donc le salut par le retour à la terre... s'il vient ? continue M. Trial, « Évidem- « ment d'en haut. De l'aristocratie intellectuelle et « morale, des pouvoirs publics enfin réveillés. »

Suit une foule d'excellentes raisons pour ouvrir les yeux aux pouvoirs publics et à l'aristocratie intellectuelle et morale sur la nécessité du retour à la terre et « les engager à faire sans retard l'éducation économique et morale du peuple, de se mettre à sa tête et de résoudre la question sociale par la justice et la fraternité. » Tout cela est parfait ; mais dit M. Trial en terminant, et c'est ici qu'éclate notre désaccord. — « Voudront-ils entreprendre et mener à bien cette grande, belle et bonne œuvre ? Toute la question est là. » Non , la question n'est pas là, ai-je déjà répondu, car un pareil doute n'est pas admissible.

D'abord à propos des pouvoirs publics je dirai : Tous les gouvernements veulent durer, pour durer il faut bien faire. Donc tous les gouvernements veulent bien faire. — Cependant souvent ils font mal ? parce qu'ils sont mal renseignés, mal conseillés, qu'ils ignorent la vraie route à prendre ; et le jour où le gouvernement sera persuadé de la nécessité

du retour à la terre, il voudra y travailler de toutes ses forces ; mais le pourra-t-il, — dans l'état actuel de son ignorance économique et sociale ? Voilà la vraie question à laquelle je persiste à répondre, non !

Quant à « l'aristocratie intellectuelle et morale » je ferai remarquer à M. Trial que, douter de sa bonne volonté réformatrice. c'est nier son existence.

Une aristocratie qui, dans un siècle de pétrole, de gaz et d'électricité ignore et dort au lieu de veiller et d'agir, n'est pas une aristocratie (gouvernement des meilleurs des plus capables entendaient les anciens), mais une *soliveaucratie*, fille de ce roi que dédaignèrent les grenouilles de la fable.

Comme il a été trop sévère et injuste pour le peuple, M. Trial l'est aussi pour l'aristocratie intellectuelle et morale qui, loin de dormir, ne cesse de faire des efforts, -- impuissants j'en conviens, pour étudier et résoudre la question sociale.

J'en donne pour preuve les nombreux congrès de sociologie suscités par elle en ces derniers temps, et sur quelques uns desquels nous allons jeter un coup d'œil rapide, en commençant par celui où M. Trial et moi avons eu l'honneur d'assister :

LE CONGRÈS DE L'ASSOCIATION PROTESTANTE POUR L'ETUDE PRATIQUE DES QUESTIONS SOCIALES TENU A BORDEAUX, EN OCTOBRE 1895.

L'assemblée, des plus distinguée, fut très nombreuse. Et sans flatterie, on peut dire qu'elle appartenait à l'aristocratie intellectuelle et morale, puis-

qu'elle était en grande partie composée de pasteurs qui, par état doivent être les meilleurs, les plus capables et le sont en effet.

La principale question à l'ordre du jour était : « *La désertion des campagnes.* »

Deux très remarquables rapports furent présentés sur ce sujet l'un par M. Allier, professeur de philosophie à la faculté de théologie protestante de Paris, l'autre par M. Moziman, agronome, ancien capitaine de frégate et président du Comice Agricole de Castres.

La discussion de ces rapports fut des plus brillantes et des plus instructives, les nombreux orateurs qui y prirent part, entr'autres M. Trial, y dirent des choses aussi vraies, aussi justes que variées, parce que les causes de l'abandon des campagnes sont innombrables.

Mais comme le leur reprocha, avec raison, M. R. Allier, les uns ne voulurent voir que les causes morales, les autres que les causes sociales ; sans qu'aucun d'eux, tous trop littérateurs sans doute, ait cherché les causes économiques que M. Moziman, par suite de ses plus grandes connaissances pratiques, fut seul à indiquer et qui sont : *nos iniques et inégales lois douanières* qui obligent les agriculteurs à payer cher les produits manufacturés dont ils ont besoin ; parce qu'ils les achètent sous le régime d'une protection souvent draconienne ; et à vendre leurs propres produits à vil prix et souvent au-dessous du prix de revient, parce qu'ils sont forcés de les vendre sous le régime de la libre concurrence.

Comme conclusion de son rapport, l'éminent sociologue de Castres proposa au Congrès d'émettre les vœux suivants :

« 1° *Que le régime douanier qui sera adopté, libre échangiste ou protecteur, soit appliqué dans un esprit égalitaire, exclusif de tout privilège.* »

« 2° Qu'il plaise aux pouvoirs publics de faire étudier les moyens d'atténuer les répercussions désastreuses que le taux exagéré du change semble exercer sur la situation économique des campagnes (1).

Tout en approuvant les vœux formulés par M. Moziman, je proposai, avec son approbation de les compléter par les additions suivantes :

« 1° Dans le premier vœu, après les mots : quelque soit le régime adopté, libre échangiste ou protecteur, ajouter : *ou compensateur*.

« Les droits compensateurs qui, en tenant compte des charges plus grandes et des infériorités naturelles ou artificielles qui incombent au producteur français, le mettent en situation de combattre à armes égales avec son concurrent étranger, sont plus justes et ne soulèvent pas les mêmes critiques que les droits soi-disant protecteurs, qui ne protègent pas. »

« 2° Emettre le vœu que dans *les Lycées, les Séminaires, les facultés de théologie protestante, etc., l'économie sociale* soit enseignée, non pas en remplacement ce qui vaudrait encore mieux, *mais concurremment avec l'Économie politique*.

« Si nos législateurs, se sont souvent laissés entraîner à édicter des lois contraires, non seulement à l'agriculture ; mais contraires à la justice et à la prospérité nationale, c'est qu'il sont imbus des sophismes de l'Economie politique individualiste qui a pour principal dogme : *laissez faire et laissez passer*... »

(— Or, ce qui passe, je ne cesserai de le dire, ce

(1) Je crois que l'influence du change est beaucoup exagérée par les bimettalistes, la preuve c'est que certains pays à monnaie d'or comme l'Australie, nous font une concurrence beaucoup plus efficaces que d'autres pays à monnaie d'argent. Quoiqu'il en soit, il faut tenir compte de cette infériorité.

sont les forts écrasant les faibles. La liberté n'a jamais servi et ne servira jamais à autre chose).

M. de Boyve Président rappelle que l'Association n'etant inféodée à aucune école ni à aucun parti, nos congrès ne s'interdisent l'étude d'aucune question économique ou sociale, mais qu'ils ont la sage habitude de n'émettre des votes que sur des sujets où ils sont particulièrement compétents. Or, sans vouloir tablir des distinctions tranchées entre des domaines qui se confondent souvent, on peut bien dire qu'il y a des problèmes, comme celui du *protectionisme* et comme celui du *bimétallisme*, qui sont plus spécialement du ressort de la science économique pure ou de la politique, et sur lesquels il ne serait pas prudent pour notre Association de se prononcer aujourd'hui... »

C'était le rejet pur et simple des vœux de M. Moziman et de mon vœu additionnel qui ne furent pas soumis au vote à la fin de la discussion.

Cette fin de non recevoir, entachée de partialité, s'explique par ce fait que M. de Boyve est libre-échangiste, c'est-à-dire protectionniste pour l'étranger et la spéculation. Ce préjugé déplorable que j'ai en vain combattu chez lui, comme je l'ai combattu chez les chefs de toutes les écoles socialistes contemporaines, paralyse les efforts très louables que le vaillant directeur de *l'Émancipation* ne cesse de faire pour l'étude et la solution du problème social dont il comprend l'importance, comme il l'a montré dans son remarquable discours d'ouverture.

RÉUNION D'ÉTUDES SOCIALES, A SAINT-QUENTIN, EN SEPTEMBRE 1895.

Sous l'influence des démocrates chrétiens et com-

posée d'ecclésiastiques catholiques, ce congrès s'était montré bien autrement audacieux vis-à-vis des questions économiques que le congrès de Bordeaux.

Les questions proposées à l'étude étant les suivantes :

1° L'éducation sociale du clergé ;
2° L'éducation sociale du peuple par le clergé;
3° Les causes du mal social ;
4° Le remède social.

La place me manque pour entrer, dans aucun détail, sur les rapports qui furent présentés sur ces questions et les discussions auxquelles ils donnèrent lieu (1) Je me bornerai, pour donner un aperçu des doctrines des socialistes catholiques qui s'intitulent : « Démocrates chrétiens (2) » de mettre sous les yeux du lecteur les principaux points de leur programme que porte la couverture de leur organe : *la Démocratie chrétienne*, revue mensuelle qui se publie à Lille.

(1) A propos des débats sur l'éducation, je mentionnerai ces paroles de l'abbé Naudet : « Notre systéme d'éducation est apte à former non des hommes mais des moutons. »

(2) Le terme ochlocrate qui signifie partisans du gouvernement, du vrai peuple qui travaille serait peut-être plus exact; mais ce terme un peu plus rude à prononcer est tombé dans l'oubli bien à tort. Cependant chez un peuple qui se laisse si facilement conduire par les mots, il est très important de rendre aux mots leur véritable signification, surtout en politique, la boîte au noir par excellence. Les anciens entendaient par *Aristocratie* le gouvernement des meilleurs, des plus capables, par *Démocratie* le gouvernement de la classe moyenne de la bourgeoisie et de la finance et par *Ochlocratie* le gouvernement de vrai peuple travaillant de ses propres mains. Ce dernier gouvernement ne se maintint en Grèce que dans quelques-petites républiques qui eurent la chance d'échapper à la conquête dorienne et tessalienne.

Réforme économique

RELÈVEMENT DE L'AGRICULTURE par les droits compensateurs sur tous les produits agricoles et industriels passant la frontière.

— PAR L'ÉGALITÉ DE L'AGRICULTURE ET DE L'INDUSTRIE devant les *douanes* et les *tarifs de transport.*

— *par la Réforme des impôts, du régime de la propriété* et par l'*organisation professionnelle.*

IMPOTS. *Suppression de l'impôt foncier, des droits de transmission sur les petits héritages en ligne directe.*

— *Etablissement d'un impôt progressif sur le revenu* sous toutes les formes et sur les *grands capitaux de luxe improductifs*...........................

LÉGISLATION DU TRAVAIL. — *Garantie légale du maximum de salaire « à commencer par les adjudications publiques... » Maximum d'heures de travail. — Suppression du travail des mères de famille dans les ateliers industriels et limitation du travail des jeunes filles. — Assurance obligatoire.*

COOPÉRATION. — *Développement des sociétés coopératives de consommation et de production et de la participation aux bénéfices.*

COMMERCE. — *Cessation de la liberté illimitée du commerce.* Réformes des lois sur les sociétés anonymes. Règlementation des opérations de bourse. Répression des agiotages et des accaparements.

Réforme politique

REPRÉSENTATION NATIONALE *et proportionnelle* des intérêts professionnels pour réaliser *le vrai régime démocratique*, le gouvernement par le peuple *organisé.*

. . . .

Ce programme, on peut en juger par ces quelques extraits, contient tout ce que les programmes socialistes les plus savamment composés portent de revendications sociales justes et pratiques.

On se demandera, comment il se fait que les *Démocrates chrétiens*, la plupart jeunes ou nouveaux venus dans l'arène sociale, aient pu aborder et trouver la solution vraie de questions « plus spécialement du ressort de la science économique pure « ou de la politique, et sur lesquelles il n'aurait « pas été prudent à l'Association protestante de se prononcer aujourd'hui, » au dire de son vaillant et timoré président, libre échangiste ?

C'est que les *Démocrates chrétiens* sont les adversaires et non les admirateurs des doctrines individualistes et anti-nationales de l'économie politique, et qu'en outre, ils ne lisent pas ou très rarement *le Temps*, *les Débats*, et autres organes rurophobes qui ont propagé, parmi leurs lecteurs, les idées les plus fausses sur la désertion des campagnes et sur les remèdes à y apporter.

LE CONGRÉS OUVRIER DE REIMS EN MAI 1896.

Une nouvelle réunion sous l'influence, journellement grandissante, des *Démocrates chrétiens* a eu lieu récemment à Reims. Ce congrés composé d'ouvriers a eu un assez grand retentissement dans la presse :

« Avant qu'il soit longtemps, dit à son sujet M. Gérault-Richard dans la *Petite République*, les soi-disant *Démocrates chrétiens* auront pris notre place dans la bataille sociale » (c'est facile à prévoir) « ils seront la phalange autour de laquelle se rallieront les conservateurs aux abois. » Erreur, grandissime erreur : les conservateurs des abus compren-

nent que les *Démocrates chrétiens*, avec leurs revendications sensées et pratiques sont beaucoup plus dangereux pour leurs privilèges que le socialisme marxiste dont les exagérations sont l'antidote, les conservateurs des iniquités sociales, qu'ils soient républicains ou monarchistes, resteront toujours les pires ennemis des *Démocrates chrétiens* qu'ils dénigrent et calomnient de toutes leurs forces, ce qui se comprend ; mais ce qui ne se comprend pas c'est que tant de républicains radicaux ou socialistes ne puissent comprendre qu'ils ont intérêt à constater, à augmenter cette division au lieu de la nier.

« Mais en dépit de tous ces avantages ajoute M. Gérault-Richard, ils n'opposeront qu'un obstacle passager au prolétariat socialiste, car ils n'ont pour nous combattre que des négations et d'ineptes utopies. »

Si M. Gérault-Richard avait lu le programme des *Démocrates chrétiens* et, avec plus d'attention, les délibérations du Congrès ouvrier de Reims, il aurait vu que ce qu'il traite de « négations et d'ineptes utopies » c'est, comme je l'ai dit, ce que les programmes socialistes les plus avancés contiennent de meilleur, de plus urgent à réaliser. Comment les socialistes dits révolutionnaires se sont-ils, eux aussi, laissés mettre en retard, non pour le couronnement de l'édifice, ce qui est encore loin, mais pour ses fondements ?

Ils ne lisent pas pourtant *le Temps* et *les Débats* me dira-t-on ? Peut-être ; mais ils lisent : *la Lanterne*, *la Justice*, *le Radical*, *l'Intransigeant*, *la Petite République* et autres organes tout aussi rurophо-

bes que *le Temps*, *les Débats*, *le Siècle*, *la Liberté*, etc.

C'est pourquoi depuis plus de quarante ans que je prêche journellement le terrianisme à toutes les écoles socialistes je n'ai jamais pu leur faire comprendre que «qu'elle que soit la perfection de l'édifice « social qu'elles veulent construire, il serait sans « utilité, sans durée, s'il ne reposait sur la pros- « périté de la terre (1).

Vérité sociale que le Congrès ouvrier de Reims, non imbu des doctrines anti-rurales et anti-sociales de l'école de Manchester, a parfaitement comprise, comme je vais le montrer, en citant quelques uns des vœux émis par la section d'agriculture dudit Congrès.

« Le Congrès ouvrier chrétien :

« Considérant que l'agriculture succombe sous le poids des charges publiques qui dépassent de beaucoup les charges qui pèsent sur les autres sources de revenus ;

« Que cette inégalité de traitement vis-à-vis le commerce, l'industrie, le crédit, les moyens de production et d'échange est encore plus manifeste vis-à-vis de la production étrangère ;

« Que le code civil et encore plus la légalité aggravent cette crise par la protection ou plutôt la toute puissance qu'ils accordent à l'argent et au capital ;

« Que la ruine de l'agriculture ne peut qu'aggraver la condition des ouvriers urbains en poussant à la ville de nouveaux bras inoccupés. »

C'est absolument la thèse sur la désertion des

(1) *Voir le Terrianisme ou Socialisme national*, *Revue socialiste*, de juillet 1894.

campagnes présentée par M. Moziman au congrès de Bordeaux.

« Le congrès s'adressant au pouvoir public émet le vœu :

« Que le législateur rétablisse l'équilibre entre l'agriculture et les autres sources de la production nationale par une plus équitable répartition des charges publiques. »

C'est le premier vœu de M. Moziman.

« En attendant le rétablissement de la frappe libre de l'argent, le congrès demande que la loi établisse, sur les droits frappant les produits étrangers des pays a change avarié, une surtaxe variable proportionnelle au taux du change (1).

C'est le deuxième vœu de M. Moziman, très heureusement complété en vue de l'attente qui pourra être très longue. Et c'est aussi la mise en pratique des droits compensateurs que je préconise et qui doivent tenir compte de toutes nos infériorités y compris celle du change.

Si M. Trial veut bien comparer la timidité réformatrice du congrès de l'aristocratie intellectuelle et morale protestante qui a siégé à Bordeaux, avec l'audace louable du récent congrès ouvrier de Reims il perdra peut être un peu de sa confiance en son affirmation absolue : « que le salut par le retour à « à la terre ne peut venir du peuple lui-même (2). »

(1) Voir le compte rendu du Congrès ouvrier de Reims dans la *Démocratie chrétienne* de mai et juin 1896.

(2) Le dr Lancry dit, dans la *Justice sociale* du 7 mars, « eh oui fortune oblige. Autrefois on disait noblesse oblige, mais nous sommes sous le règne de la bourgeois-ocratie. Heureusement pour la France que le peuple lui reste ! »

VII[me] CONGRÈS DU CRÉDIT POPULAIRE ET AGRICOLE

tenu à Nimes, en mai 1895

Si, malgré sa date plus ancienne j'ai, dans ma rapide revue des récents congrès de sociologie, gardé celui-ci pour le dernier, c'est à cause de sa plus grande importance.

Nous ne sommes plus en présence de l'aristocratie intellectuelle et morale protestante qui s'était réunie à Bordeaux ; ni en présence de la démocratie intellectuelle et morale du congrès catholique d'études sociales de Saint-Quentin ; et encore moins en présence de l'ochlocratie, toujours intellectuelle et morale, du congrès ouvrier de Reims (1) ; mais en présence de la plus belle réunion de l'aristocratie intellectuelle et morale laïque qui se puisse trouver. Toutes les nuances de l'arc-en-ciel des cultes, allant depuis le R. P. Ludovic de Besse, capucin, jusqu'à l'israélite Benoît-Lévy.

Or, l'on sait combien je suis l'apôtre de l'union des cultes sur le terrain de la paix sociale, parce que je ne cesserai de le seriner : c'est au moyen des querelles des cultes qu'elle ne cesse de fomenter habilement que la féodalité financière détourne

(1) S'il y a une aristocratie intellectuelle et morale il doit y avoir aussi une Démocratie et une Ochlocratie *idem:* mais je crois que le plus correct serait de dire : *Aristocratie* tout court, en ne confondant plus avec elle, la noblesse, la ploutocratie, l'oligarchie, etc., qui très souvent ne sont composées, ni des meilleures, ni des plus capables.

l'attention des réformes qui diminueraient ses innombrables privilèges (1).

Présidé par l'infatigable et éminent sociologue M. Eugène Roustant, président de la caiss d'épargne des Bouches-du-Rhône et du centre fédératif du crédit populaire, le congrès de Nimes était composé des sociologues les plus militants et les plus éminents de France et quelques-uns venus de Belgique, d'Allemagne, de Suisse, d'Italie, etc. Les banques populaires, les syndicats et comices agricoles y avaient envoyé des délégués, les députés et sénateurs de la région y avaient été invités, les ministres du Commerce et de l'Agricuture s'y étaient fait représenter etc.

Et c'est sans exagération que M. de Castelnau, au nom du comité d'organisation, a pu dire, au banquet qui réunit les principaux membres du Congrès ; « Vous appartenez tous, Messieurs, à cette race « d'hommes que Dieu suscite dans les périodes cri- « tiques traversées à certaines heures par les nations « pour être les précurseurs et les préparateurs des « grandes périodes organiques qui doivent suivre. »

Pour le détail des importantes questions qui furent traitées dans cette grande et si autorisée assemblée, je renvoie au compte rendu qui a été publié il y a peu de temps ; je me bornerai à faire connaître la très faible part que j'ai prise à ces magistrales discussions, d'autant plus que le compte rendu mentionne seulement ma communication sans en donner le texte, quoiqu'elle fut des plus bréves.

Voici ce que porte le compte rendu p. 282 :

(1) Voir mon étude sur le *Problème religieux* publié dans la *Semaine de Paris*, la *Curiosité* et la *Religion universelle*.

« M. E. de Masquard, ayant demandé à soumettre au Congrès par l'intermédiaire de M. Clavel, une communication se rattachant aux questions du crédit agricole, M. Clavel a la parole. Il fait remarquer que M. de Masquard est un des premiers qui dans la région se soient occupés de ces questions. et qu'il est depuis de longues années sur la brèche. Il donne lecture du travail de M. de Masquard.

« Cette communication intéressante, mais sortant du cadre des travaux du Congrès, ne donne lieu à aucun ordre du jour.

Voici cette communication encore inédite :

DES MOYENS POUR RENDRE EFFICACE LE CRÉDIT POPULAIRE ET AGRICOLE, LA PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES, ETC.

Messieurs,

Le crédit populaire, le crédit agricole, la coopération, la participation aux bénéfices, et toutes les réformes proposées par le Congrès sont d'excellentes choses ; mais comment pourront-elles donner les résultats qu'on en espère si, sous prétexte de l'intérêt du consommateur devant primer l'intérêt du producteur, comme le veulent les protectionnistes pour l'étranger qui s'intitulent libre-échangistes.

Si nous prenons nos blés en Amérique, dans l'Inde, en Russie ; nos laines, nos peaux en Australie, nos vins en Espagne, en Italie ; nos cotonnades, nos fers, nos navires en Angleterre ; notre horlogerie, nos fromages, nos bœufs, en Suisse ; nos blouses, nos confections, nos moutons en Allemagne ; nos charbons, nos verreries en Belgique, nos

fenêtres prêtes à placer en Suède; nos soies, en Chine au Japon, en Syrie; nos rubans, nos soieries et nos armes en Suisse, en Allemagne et en un mot tout à l'étranger qui peut tout nous fournir à plus bas prix; parce que, ayant moins sacrifié son agriculture, les aliments sont plus abondants et l'ouvrier peut travailler à plus bas prix ?

A moins qu'il ne soit entièrement gratuit, à quoi servira le crédit agricole au rural, s'il doit continuer à vendre ses produits au-dessous du prix de revient ?

A quoi servira à l'urbain la participation aux bénéfices, s'il n'y a pas de bénéfices ?

Vous me direz : il y en a aujourd'hui ! Comment les obtient-on ? En payant des salaires insuffisants, la plupart du temps, ce que rend possible la surabondance des bras dans les villes.

Sur quoi repose enfiu notre prospérité factice ? — sur un budget en déficit, de 3 à 4 milliards, et sur une dette de trente à trente-cinq milliards sans compter les dettes des communes. Et cette dette monumentale n'est, pour ainsi dire que le petit côté de la question ; le grand côté, c'est la dépréciation incalculable de notre sol au profit des sols du monde entier dont nous sommes devenus les tributaires. Je ne parle pas de la démoralisation publique bien plus déplorable encore.

Tous nos malheurs viennent de ce que, délaissant les doctrines de Sully, pour la politique mercantile et coloniale de Colbert, nous avons voulu asseoir notre prospérité sur la ruine de l'agriculture sacrifiée à l'industrie, au commerce et à la finance.

Il faut aujourd'hui changer de méthode et, comme

le demandent les Terrianistes, mettre la pyramide sociale sur sa véritable base qui est une agriculture prospère (1). Et pour rendre à la mère nourricière des nations sa prospérité, pas n'est besoin d'avoir recours à des lois de protection qui ne protègent pas, mais à des lois d'égalité et de justice.

Comme le dit un éminent sociologue terrianiste, M. Moziman : « Tant que l'agriculture ne sera pas « relevée, tant que l'industrialisme sera triomphant « et que les charges imposées à l'une et à l'autre « seront d'une révoltante inégalité, on aura beau « faire, on ne sortira point de la crise qui menace « de bouleverser la société contemporaine ; au con« traire, cette crise deviendra de plus en plus aigüe, « de plus en plus meurtrière.

Je borne là ces observations ayant traité en détail cette même question dans un grand nombre de brochures dont quelques exemplaires vous seront distribués.

LA SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DE FRANCE

Nous voici, plus encore que pour les associations précédentes, en présence de tout ce qu'on peut trouver de plus complet et de plus autorisé comme « aristocratie intellectuelle et morale. »

Cependant, malgré les efforts persévérants de cette grande et peut-être déjà trop grande société malgré le talent oratoire et la science de ses direc-

(1) Voir le programme Terrianiste dans la *Revue du Christianisme pratique* 1893, et dans la *Revue Socialiste* de juillet 1894.

teurs et de ses principaux membres, l'agriculture n'a pas obtenu les satisfactions qu'on était en droit d'espérer de si persévérants et si louables efforts : les produits ruraux se vendent de plus en plus au dessous du prix de revient ; et, par suite, les campagnes continuent à se dépeupler et les grandes villes à s'encombrer.

Bonne volonté incontestable, mais impuissance non moins incontestable.

La cause de cette impuissance n'est pas tant, comme le croient les agriculteurs de plein air, d'avoir trop grandement et imprudemment ouvert la porte de la société aux agriculteurs de cabinet, de laboratoire, à des financiers, à des industriels, etc., de sorte que, au grand découragement des vrais agriculteurs, des adversaires avérés, comme MM. Anatole Leroy-Baulieu, Georges Picot et autres éloquents rurophobes, peuvent venir, à la tribune de la rue d'Athènes, faire applaudir leurs sophismes économiques et libertaires, lesquels, en trompant le public, le gouvernement et les intéressés eux-mêmes, ne peuvent que retarder indéfiniment l'heure de la justice pour la grande sacrifiée.

La vraie cause, la voici, telle que je l'ai exposée à la Xme section, séance du 10 mars, session de 1896 :

Chers Collègues,

Je crois que nous faisons fausse route en demandant des droits protecteurs dont l'impuissance se confirme chaque jour.

La protection est une faveur. Or, lorsqu'on s'est résigné pendant plus d'un siècle, et surtout depuis les funestes traités de 1860, au rôle de *paria*, c'est folie d'espérer les faveurs

de la protection — dont nous n'avons eu, jusqu'ici, que le simulacre.

Ce que nous devons raisonnablement demander, c'est l'*égalité douanière* avec l'industrie, soit dans le *dupe échange*, soit dans la protection, et mieux avec *des droits compensateurs* sur toutes les marchandises qui passent sur la frontière pour entrer ou pour sortir, selon que le proposait F. Bastiat, un vrai libre-échangiste, qui ne voulait pas sacrifier l'agriculture à l'industrie, comme l'ont fait ses prétendus disciples.

Si cette égalité, que ne peut nous refuser la justice la plus élémentaire, a tant de peine à passer dans nos lois fiscales, c'est qu'elle n'a pas encore pénétré dans l'esprit de nos législateurs, imbus, comme tous les Français, des doctrines antirurales, antinationales et antisociales, de l'école de Manchester, à laquelle l'État a, depuis longtemps, et, inconsciemment, livré le monopole de l'instruction économique de la jeunesse.

Voilà la source de tous nos malheurs sociaux !

Il faut donc, avant tout, sous peine de voir toujours nos efforts avorter, combattre ce monopole en émettant le vœu suivant :

« Que dans toutes nos écoles publiques, grandes ou peti-
« tes, en concurrence avec la vieille économie politique, soient
« créés des cours d'économie sociale, dans lesquels, au lieu
« de l'individualisme païen qui, par la ruine de l'agriculture
« et l'encombrement des villes, a fait de la lutte pour la vie
« une lutte de bêtes féroces, on enseignerait la solidarité so-
« ciale et la nécessité du relèvement de l'agriculture par des
« lois d'égalité et de justice. »

Il y a longtemps que je vous l'ai dit, mes chers collègues :

« Nous roulons sur la pente de l'abîme où s'est englouti le
« monde romain. N'attendons pas, pour essayer d'enrayer,
« que tous les freins soient rompus. » (1)

(1) Voir *Etude d'économie sociale*, p. 288, chez Fischbacher, Paris, et chez l'auteur, à Saint-Césaire-lès-Nimes, 3,50 franco.

Certes, les remèdes proposés sont nombreux (1), mais ils sont tous impuissants, parce qu'ils ne s'attaquent qu'aux effets sans remonter aux causes — dont la principale, je ne cesserai de le dire, est l'empoisonnement de l'esprit public par les fausses doctrines de l'économie politique officielle, et cela sans aucun souci de contre-poison.

C'est ce contre-poison que la Société des Agriculteurs de France doit réclamer à cor et à cri!

EUG. DE MASQUARD (2).

Ce vœu, accepté à l'unanimité dans la séance du 10 mars, par la X[me] section, fut porté le 12 par son président, M. le comte de Salvandy, à la tribune de l'Assemblée générale, qui l'accepta sous une forme plus restrictive encore de l'enseignement orthodoxe, puisqu'il y est dit : « Que les manuels d'enseigne-« ment destinés aux écoles et la direction donnée « en général à l'enseignement sur les questions éco-« miques et sociales soient en tous points confor-« mes aux doctrines défendues par la Société des « Agriculteurs de France. » (3)

C'est la proscription complète de l'enseignement des doctrines antiagricoles de l'économisme manchestérien, ce qui vaudrait infiniment mieux que le partage que je réclame, lequel ne se ferait certainement pas à notre avantage.

LES CONSEILS GÉNÉRAUX

Session d'Avril 1896.

Encouragé par le succès obtenu par mon vœu auprès de mes collègues de la Société des Agricul-

(1) Autant de balançoires pour nous faire prendre patience.

(2-3) Voir les comptes-rendus de la session de 1869.

teurs de France, j'ai cru devoir le porter devant les Conseils généraux par la circulaire suivante, adressée à tous les présidents et à un grand nombre de leurs membres, aux Préfets, aux Maires des cbefs-lieux, à la presse et aux plus importantes sociétés agrioles de chaque département :

Monsieur le Président du Conseil Général de .....

« J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, avec le résumé des motifs, le Vœu adopté par la Société des Agriculteurs de France, dans sa récente session, avec instante prière, si vous l'approuvez, comme je l'espère, de le soumettre au Conseil général.

« Ce Vœu, dont la réalisation est le *Carthago delenda* du relèvement financier et moral de la France, a été très favorablement accueilli par MM. le Président du Conseil, les Ministres de l'Agriculture, de l'Instruction publique et leurs bureaux, auxquels j'en ai réclamé la mise en pratique ; mais les rurophobes sont encore si puissants, que l'appui des Conseils généraux ne sera pas de trop pour aider le Gouvernement à vaincre l'opposition qu'il rencontrera de leur part.

« Dans l'espoir d'obtenir cet appui, grâce à vos soins, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, avec mes remerciements anticipés, mes salutations respectueuses et dévouées.

« Eug. de MASQUARD, *Viticulteur.*

« Saint-Césaire-les-Nimes (Gard), le 3 Avril 1896. »

Je ne serai complètement renseigné sur l'accueil fait à mon vœu que lorsque paraîtra le *Recueil,* qui doit être publié, de tous les vœux émis par les Conseils généraux. Pour le moment, je sais que quelques Conseils, comme celui de Seine-et-Marne et autres, quoique très favorables, ont renvoyé faute de temps

à la session d'août pour le mettre en délibération, quelques autres Conseils, parmi lesquels celui de Puy-de-Dôme et du Cher, dont fait partie M. le Marquis de Vogüé, le nouveau et très sympatique Président de la Société des Agriculteurs de France, ont fait un accueil très empressé à ma motion et l'ont adoptée dans le même esprit que la Société des Agriculteurs de France, à savoir : Que l'économie sociale soit enseignée, non pas concurremment, mais en remplacement de l'économie politique, comme je l'avais moi-même demandé dans le principe, par le projet de vœu que j'avais soumis au Congrès Agricole et Viticole de Lyon, en septembre 1894 et à l'appui duquel je disais :

« A quoi sert de soumettre un malade aux meilleures règles de l'hygiène, aux plus savantes prescriptions médicales, si une main criminelle mêle chaque jour à ses aliments, à ses tisanes, une dose d'arsenic ou de morphine.

« La main ou mieux la voix criminelle qui mêle chaque jour l'arsenic et la morphine aux aliments moraux, aux tisanes de la République, c'est celle des économistes de l'école de Manchester ; cette voix, il faut, si non la faire taire, tout au moins lui faire retirer la protection et les subventions de l'Etat, en demandant, comme le font depuis longtemps les Terrianistes :

« *La suppression, par toute la France, des cours d'iniquité politiques dits : d'économie politique.* »

« N'est-ce pas le comble de l'absurde d'employer l'argent des contribuables à faire enseigner des doctrines qui ruinent les contribuables. »

Organisé par des protectionnistes pour l'étranger et des importateurs, le Congrès de Lyon fit un très mauvais accueil à mon vœu et même, probablement pour ne pas avoir à en délibérer, la Commisson des

vœux, devant laquelle j'avais défendu le mien, ne rendit aucun rapport, les supprimant tous.

Donc, j'accepte, avec le plus grand plaisir, l'aggravation fort logique et trés prudente de mon vœu et suis persuaeé qu'il sera voté par la grande majorité des Conseils généraux dans la session d'août partout où le préfet, comprenant l'importance de l'agriculture comme base sociale, ne se mettra pas du côté des protectionnistes pour l'étranger et la spéculation, les anti-nationalistes, qui se défendront avec leur énergie et leur hahileté ordinaire.

L'insuccès de mes efforts persévérants auprès des divers partis des Chambres, me donne la conviction que c'est principalement de l'initiative des Conseils généraux qu'il faut attendre « le salut social par le retour à la terre », parce que ces Conseils contiennent moins de politiciens et de littérateurs que les Chambres, et beaucoup plus d'hommes pratiques.

Et c'est pour pousser plus vivement les Conseils provinciaux à entreprendre et à mener à bien cette grande, belle et bonne œuvre que j'ai publié cette étude, dont je les prie d'agréer l'hommage.

CONCLUSION

Sans parler, parce qu'ils sont suffisamment connus des efforts infructueux de nos législateurs, je pourrai multiplier à l'infini les exemples pour prouver que partout, chez toutes les associations réformistes, chez toutes les écoles socialistes la bonne volonté est frappée d'impuissance ; mais c'est surtout chez le parti radical et le parti socialiste conservateur se disant révolutionnaire, que se rencontrent

les preuves les plus lamentables des effets pernicieux du virus contenu dans l'enseignement de l'économisme libertaire et individualiste.

Voilà des citoyens qui disent « détester l'oppression capitaliste » et qui cependant ont soutenu et soutiennent de toutes leurs forces les doctrines économiques sur lesquelles le capitalisme a établi sa grande puissance et comptent sur les mêmes doctrines pour prendre sa place.

Sous le fallacieux prétexte de procurer la vie à bon marché à l'urbain, ils ont aidé de leur mieux les spéculateurs et les transporteurs à faire donner à l'étranger le travail des ruraux. Ceux-ci ne pouvant plus gagner leur vie aux champs vendent à vil prix leur lopin de terre ou le laissent en friche pour aller dans les grandes villes offrir partout leurs bras au rabais et faire baisser indéfiniment les salaires.

Pour remédier à un si triste état de chose, qu'ils ont contribué à créer, qu'ont-ils trouvé dans la science tant vantée et dans le génie tant admiré de Karl Marx et de Lasalle ? La journée de 8 heures qui ne serait utile à l'ouvrier qu'avec une grande abondance de travail; mais devient une simple fumisterie élcctorale, s'il n'y a pas même 4 heures de travail pour tous ceux qui en demandent.

Pour faire un civet de lièvre , dit la Cuisinière bourgeoise, — prenez un lièvre ; puis elle indique la manière de faire la sauce. —Nos cuisiniers socialistes laissent le lièvre (le travail) se sauver à l'étranger et ne s'occupent que de la sauce (la réglementation du travail).

Je crois pouvoir me dispenser, après les récents débats des Chambres sur ce sujet, de discuter ici les

doctrines collectivistes. Je veux admettre qu'elles feront le bonheur de l'humanité. Quoiqu'il en soit : Après les excès du libéralisme individualiste, qui nous ont conduits où nous en sommes, les excès de la réglementation collectiviste s'imposent pour un temps plus ou moins long.

Je me bornerai à indiquer les différences fondamentales qui séparent le socialisme *conservateur* allemand qui domine en France, du socialisme national évolutionnaire ou révolutionnaire, si l'on veut, dont j'ai publié, je l'ai dit, le programme le plus complet dans la *Revue Socialiste* de juillet 1894, et dans ma profession de foi aux dernières élections.

L'Ecole socialiste allemande ou marxiste est athée, conservatrice et révolutionnaire de nom seulement.

Non seulement elle conserve le parlementarisme et le suffrage agissant en foule, en cohue, lesquels ont prouvé, par une longue pratique, qu'ils ne pouvaient conduire qu'au césarisme et au triomphe de la féodalité financière ; mais elle en fait ses moyens suprêmes de succès pour s'emparer des pouvoirs publics et puis faire entrer par force le public dans le paradis collectiviste. Voilà son plan.

C'est Karl-Marx qui a émis cette grande hérésie qui est la pierre d'angle de son école : « La force est la grande accoucheuse du droit. »

La force, étant l'instrument des forts, n'a jamais accouché et n'accouchera jamais que l'oppression.

L'école socialiste nationale ou terrianiste est déiste et chrétienne, sans distinction de culte (1). Non seu-

(1) Elle doit rester déiste et chrétienne. Si elle voulait s'inféoder à un culte quelconque, elle serait, à son tour, frappée d'impuissance. C'est là son écueil (Voir mon étude : *Le Problème religieux et ses trois termes*, déjà citée).

lement elle repousse les moyens violents, mais un des principaux articles de son programme porte :

« La loi païenne du plus fort, c'est-à-dire la loi du « nombre, remplacée, en tout et pour tout, par la « loi française de l'arbitrage, en usage dans les an- « ciennes communes du moyen-âge, qui avaient ad- « mirablement compris que l'arbitrage est le seul « moyen de faire triompher le droit des faibles. »

Mais pour que les intérêts puissent être arbitrés, il faut qu'ils soient groupés et légalement représentés.

Voilà pourquoi les terrianistes, d'accord avec les diverses écoles socialistes françaises, sont convaincus de l'impuissance réformatrice du parlementarisme actuel, et disent que demander à nos modernes politiciens de travailler sérieusement à détruire les abus, les monopoles et les iniquités sociales dont ils vivent ou espèrent vivre, c'est leur demander le suicide ;

Que le suffrage universel et le régime représentatif ne seront des vérités que lorsqu'ils seront organisés professionnellement, en prenant pour modèle l'admirable organisation des célèbres communes du moyen-âge, qui accordaient une juste et légitime participation dans les affaires et l'administration locale aux classes laborieuses de la cité, participation directe et effective qu'elles conservèrent pendant trois siècles, jusqu'à l'arrêt du Conseil de 1775, par lequel le despotisme des derniers Bourbons mit fin aux franchises communales (1).

(1) Voir Ménard, l'historien de la ville de Nimes, dans lequel on trouvera de nombreux renseignements sur la constitution communale de notre illustre cité, qui ne fut pas une des moins bien

Je termine en faisant connaître les différences qui caractérisent les deux écoles économiques qui font le sujet du présent travail :

« La *vieille économie politique*, comme l'a dit un éminent sociologue, est une bête brute qui n'a en vue que la richesse (1) ; » j'ajouterai : « et sa concentration dans le plus petit nombre de mains possible.

Elle prêche l'individualisme à outrance et a pour principe « laissez faire et laissez passer » (les forts écrasant les faibles) ; — laissez faire et laissez passer » (notre travail et notre argent à l'étranger).

Elle préconise l'intérêt du consommateur devant primer l'intérêt du producteur ; et, à sa suite, les radicaux et les socialistes politiciens ont fait crier au peuple : Vive l'intérêt du consommateur ! ce qui équivaut à crier : *Vive les frélons, mort aux abeilles !*

Bref, c'est à l'économie politique que nous devons non seulement notre ruine matérielle, qui peut être réparable, mais notre ruine morale, qui serait irréparable si nous la laissons s'aggraver davantage.

L'Économie sociale est la science qui a pour but l'organisation rationnelle de la société, en y faisant entrer le plus d'égalité et de justice possible. Elle prêche l'altruisme et la solidarité, *le retour à la terre* et *à l'Évangile*, dont l'économie politique nous a tant détournés.

organisées. — Voir aussi mes brochures : les *Inégalités douanières* et *Fumisteries capitales*. Je ne saurais trop engager les jeunes gens qui s'occupent de sociologie à consulter, à ce sujet, les archives de leur ville, et les œuvres de M. de St-Yves.

(1) *Mes Conclusions sociologiques*, par M. le comte de Chambrun.

Elle est, en un mot, la vraie doctrine chrétienne mise en pratique, autant qu'elle puisse humainement l'être.

En résumé, comme je crois l'avoir démontré avec un certain luxe de preuves, le relèvement de l'agriculture et toute réforme restera impossible, ou, quoique votée, avortera — tant que les prêtres de Mercure, de Plutus et du veau d'or conserveront, aux frais de l'Etat, le monopole de l'instruction économique de la jeunesse.

EUG. DE MASQUARD.

P.-S. — Au moment de mettre sous presse, nous recevons le compte-rendu de la réunion du *Syndicat général des Sérieulteurs grainiers de France*, qui vient d'avoir lieu à Avignon, le 10 juin ; nous en extrayons les passages suivants, qui viennent confirmer avec une grande autorité la thèse qu'on vient de lire :

« L'assemblée, consultée sur le texte du vœu de *M. de Masquard* et sur celui émis par la Société d'Agriculture de Vaucluse, qui reproduit l'idée principale du premier, se rallie à ce dernier vœu, ainsi conçu :

Après divers considérants très excellemment motivés, on lit :

« Qu'il importe donc grandement de mettre un terme à cette vulgarisation officielle de doctrines néfastes qui ont déjà fait éprouver des désastres incalculables à l'agriculture et à l'industrie française.

« Par ces motifs, la réunion émet le vœu :

« Que les cours de la vieille économie politique soient immédiatement supprimés, ou, tout au moins, qu'il soit institué des cours, en nombre égal, destinés à défendre le régime économique actuel (encore très imparfait, disent avec raison les considérants), et à propager dans les masses les idées de saine économie politique et sociale. » (L. R.)

ROUMANILLE

ET LA LITTÉRATURE PROVENÇALE (1818-1891)

PAR M. JULES DE TERRIS (1)

L'enthousiasme avec lequel la population Nîmoise se portait, naguère, au-devant d'une délégation du Félibrige, à l'occasion d'une de ces solennités traditionnelles, — où la cité semble retrouver son rajeunissement — a dû faire remonter le souvenir reconnaissant d'un grand nombre, vers ceux qui furent les persévérants initiateurs de la résurrection de l'autonomie méridionale, dont notre génération commence à recueillir les fruits.

Une trinité — qui restera légendaire comme celle à qui l'esprit humain a dû son essor par l'imprimerie — a suffi pour rallumer par ce soufle d'en haut, qui crée les apôtres, des étincelles qu'on croyait à jamais refroidies, à redonner la vie à tout un peuple, qui semblait pour toujours enseveli sous les ruines du passé, en lui restituant son verbe ardent, au moyen duquel son caractère, son génie, son activité, ses mœurs, sa personnalité en un mot, resplendissent aujourd'hui et se développent dans leur énergie native.

Mistral, Roumanille, Aubanel — noms prédestinés — vos concitoyens saluent en vous les éclaireurs de cette révolution pacifique, qui nous a fait reconquérir, à nous provençaux, nos titres de famille, nos véritables lettres de noblesse.

Mais s'il nous est encore permis de contempler, le plus illustre et le seul survivant des trois, le chantre de *Mireio*, poursuivant l'épanouissement de ses triomphes par des poèmes où se perpétue, sans s'affaiblir, l'ennivrante mélodie des premiers accords, il serait injuste de laisser le voile de

(1) Un vol. in-8° — Paris, chez MM. Bloud et Barral, libraires éditeurs.

l'oubli s'étendre sur la mémoire de celui qui fut son plus sympathique et plus fidèle compagnon dans la phalange des Félibres, sur Roumanille, dont la gloire, pour être moins retentissante, n'en a pas moins gardé le reflet d'une touchante popularité, éclose du cœur même de ses concitoyens.

Car Roumanille, par la nature de son œuvre, ce conteur si pétillant aux compositions fraîches comme les bords du Rhône, est le représentant intellectuel de cette admirable race dont l'instinctive bonté sait s'allier à la force rude et indomptable, qui a fécondé nos campagnes de ses sueurs et qui remontant parfois à la surface de la société—comme une alluvion fertile— lui infuse une sève pénétrante, une chaleur active, antidotes indispensables aux mollesses d'une civilisation raffinée et démoralisante.

Avignon, qui résume par ses monuments et ses souvenirs tout le passé de cette féerique région, que le Rhône enlace dans ses replis majestueux, montre avec fierté la statue qu'elle a décernée à cet écrivain, sans prétention, à ce fils aîné de sept pauvres enfants qu'une laborieuse famille de jardiniers élevait en silence, dans un de ces mas qui se cachent au milieu des pommiers fleuris, sous le ciel limpide de l'Arlésie, au sein des rustiques beautés des champs.

Mais le bronze ne suffit pas toujours à traduire les regrets, à souligner l'admiration des amis désolés par une séparation qui brisa des liens si chers, il fallait encore le tribut d'une plume éloquente, instrument d'un noble cœur, pour rendre un hommage mérité et attendri aux qualités généreuses de celui que les contemporains placèrent si haut dans leur estime.

Le portrait a été dessiné de main de maître par M. Jules de Terris, dans sa belle étude sur *Roumanille et la littérature provençale* que précèdent quelques pages suggestives d'un vaillant, lui aussi, Berluc de Pérussis, qui depuis près d'un demi-siècle défend sur la brêche, et avec quel talent, la cause du patriotisme méridional.

M. Jules de Terris n'avait qu'à puiser à son propre foyer pour en faire jaillir cette passion intense à combattre en faveur du maintien de nos traditions locales. Neveu de l'Evêque de

Fréjus et Toulon, ce prélat puissant en œuvres dont son diocèse porte encore le deuil, qui avait pressenti lui-même l'avenir poétique de Roumanille, frère de M. Paul de Terris, vicaire général de son oncle, qui fut un des premiers à inaugurer dans la chaire sacrée l'usage du Provençal, c'était lui qu'attendait la mémoire de Roumanille, pour être son biographe définitif.

Que ne doit-on pas recueillir en effet de cet atavisme de dévouement et de culte à l'égard de la terre natale, qui se transmet à travers les couches de ces antiques lignées, comme un héritage intangible ?

Notre écrivain était tout indiqué, on le voit, pour étudier et apprécier en Roumanille le félibre bien-aimé, qui fut son vieux camarade et auquel il servit de confident intime.

L'âme du Capoulié revit tout entière dans ce récit condensé, que la verve critique de Pontmartin semble animer, et auquel on ne pourrait adresser que le reproche flatteur de ne pas prolonger davantage le charme qui s'en dégage pour le lecteur. L'intéressant causeur qui s'est constitué le chroniqueur communicatif du Roumanille, tel que l'ont connu ses amis dans son intérieur patriarcal nous indique l'origine de l'inspiration qui préluda à la carrière littéraire du futur chantre des *Margarideto*. Elle en est restée embaumée par les parfums de la plus pure des affections humaines, l'amour maternel.

On raconte qu'ayant soumis, — c'était au sortir du collège, — sa première fugue poétique au jugement de sa mère, celle-ci demeurée simple et bonne provençale, lui répondit la tristesse au front « C'est peut-être très beau, mais tu oublies, « mon fils, que je ne saurais comprendre ton français. — » Ce fut un trait de lumière pour le jeune poète : désormais il ne voulut plus renier la langue dans laquelle sa mère avait modulé ses chants d'espérance au chevet de son berceau.

Et c'est ainsi que, grâce à une explosion de tendresse filiale, naquit la muse félibréenne, s'élançant vers ses nouvelles et brillantes destinées, après un silence plusieurs fois séculaire.

Roumanille commençait dès ce jour, par ses productions en dialecte populaire — qu'il savait pouvoir être lues par sa mère — cette féconde et laborieuse carrière, qui devait le placer au premier rang de cette pléiade de félibres dont il fut le séduisant initiateur.

C'est à lui que l'on doit d'avoir contribué à restituer à l'idiôme des Troubadours — auquel s'abreuva le génie de Pétrarque et du Dante — cette dignité primitive et cette exquise simplicité, qui l'ornèrent comme de la plus harmonieuse des parures.

Dans son allure ingénieuse et vive, mais portant fièrement le sceau de sa noble origine, la nouvelle langue provençale, rejetait les scories dont la succession des âges avait fini par souiller le dialecte usuel ; en les élevant vers un idéal spiritualiste, il affirmait les tendances de l'Ecole dont il était le fondateur.

Il suffit de parcourir l'œuvre considérable et variée de Roumanille pour se convaincre une fois de plus qu'un beau talent procède toujours d'un beau caractère. L'homme de bien, qui garde amoncelé tout l'antique trésor de croyances, de probité, d'énergie morale dont nos foyers ruraux sont comme les tabernacles, l'homme au cœur grand ouvert à toutes les saines effusions, se dégage de cette existence limpide, écoulée sous les rayons de notre soleil de Provence, en qui nulle ombre n'altère sa lumineuse clarté : c'est là tout le secret de son influence, et ce qui a suffi pour communiquer à la renaissance félibréenne une force d'expansion irrésistible dans la conscience populaire.

Aussi avec quel accent pénétrant, avec quelle chaleur insinuante, quels vigoureux sentiments de vertu et d'honneur, Roumanille sait pleurer sur les misèreux ! Ne vous arrache-t-il pas des larmes quand il vous dit :

L'a tant d'enfantounet, pauris agnèu de la ! !
Que, tout enfrejouli fan que se désoula
Liuen dòu maméu e liuen di poutoun de si maire !... (1).

(1) Il y a tant de petits enfants, pauvres agneaux de lait, qui, tout grelottants, ne font que se désoler loin du sein et loin des caresses de leur mère. ...

Ses strophes admirables sur les crèches, lui attirèrent les applaudissements d'un blasé du XIXe siècle, de Sainte-Beuve lui-même.

Que dire encore des *Margarideto,* des *Contes Provençaux*, si pétillants de gaieté, de *La Chato avuglo*, si touchante, des *Cascareleto,* pleines de saillies gauloises ou de suaves aspirations ?

Parfois mordant et satirique, comme les antiques sirventes, quand il flagellait les criminelles utopies de certains de nos novateurs, qui font table rase de tout ce que nos pères ont respecté, comme dans *Li Clubs, Li Partajaire*, il préférait encore appliquer cette élévation morale, cette grâce pleine de finesse, qui se dégagent de ses rimes, à sa mission d'*Ange de la Charité,* titre qu'un grand critique littéraire, Saint-René Taillandier, lui avait décerné en pleine chaire du collège de France, mission sublime dont il acceptait tous les labeurs.

Les *Provençalo*, les *Noëls*, la *Part doù Bon Diéu*, et tant d'autres, résonnaient comme l'écho des appels de naïve tendresse, que l'incomparable François d'Assise adressait aux déshérités d'ici-bas, aux plus humbles créations de la nature.

« Simple, sans jamais être trivial, dit avec justesse M. Jules « de Terris, Roumanille ne cherchait pas un succès facile dans « des images malsaines, se rappelant que la poésie, fille du « ciel, n'est pas faite pour corrompre, mais bien plutôt pour « grandir les intelligences, et pour inoculer au cœur de « l'homme les ardeurs qui relèvent et les émotions qui « fortifient. »

Et c'est ainsi que Roumanille, qui avait jeté en 1854 les premiers fondements du félibrige dans le petit village de Fontségugne, en face du plus splendide des horizons, que les Alpines avec leurs dentelures pittoresques et le Rhône avec ses majestueuses sinuosités, puissent encadrer sans arrêter le regard, qui se perd dans l'infini, continuait sans relâche à exhaler, aux quatre coins de la renommée, les parfums de ses odes, de ses ballades odorantes comme ces *Flours de sàuvi* qu'il avait plus particulièrement chantées.

Son bonheur domestique avait été assuré par son union célébrée le 21 mai 1863 avec *la félibresso Roso-Anaïs Gras, gagnarello doù bouquet de viouleto i jò flouràu de Santo-Ano d'At*.

Mais l'archet de Roumanille savait aussi tirer des accords plus nobles encore, que ceux qui avaient pour but de chanter les souvenirs de la maison paternelle, les joies douces de la moisson, les rires si francs des vendanges ; il savait s'élever aux hauteurs de la plus généreuse des passions, celle du patriotisme, surexcité par la haine de l'envahisseur. L'année terrible fut l'explosion d'un magnifique *sursum corda*, où la France allait puiser une vitalité nouvelle.

Roumanille pensait que chaque province devait constituer, par le réveil de ses traditions particulières, le véritable essor de la vie nationale, où le joug de l'unité extérieure, nécessaire pour coordonner les activités générales, ne saurait étouffer les aspirations propres à chacune de nos races, qui se sont unies dans un commun amour de la grande patrie, sans pourtant se confondre sous un niveau égalitaire.

Et il travaillait sans défaillance, relevant les courages, ranimant la confiance, jetant dans les circonstances solennelles où se retrouvait convoquée toute la famille provençale, tels que le centenaire de Pétrarque, les fêtes d'Apt et de Forcalquier, des notes empreignées des émanations de l'esprit vraiment populaire, qui s'abreuvait aux sources divines du Beau lui-même, cri d'espérance et d'amour qui resserrait en face de l'Europe indifférente ou hostile, les liens séculaires des races latines, sous l'étendard de la poésie régénérée.

Et ses contemporains, ceux mêmes que de brillantes destinées avaient portés aux sommets des dignités sociales, passaient avec respect devant ce fier vieillard, dont l'ambition se bornait à chanter pour instruire, pour moraliser, pour distraire de ce bon rire qui éclate d'un cœur profondément honnête.

La croix d'honneur était venue s'étaler sur cette poitrine, qui était comme le rempart, derrière lequel s'abritaient les plus nobles sentiments.

Son front avait ceint tous les lauriers ; à la couronne du Virgile rustique, qui avait chanté les prés et les bois, qui avait célébré les joies calmes du foyer champêtre, il avait joint celle du chef de famille, entouré de vénération.

Il s'acheminait avec sérénité vers le déclin de la vie, comme vers le soir d'une tranquille journée...

Le 24 mai 1891, ce grand provençal, ce travailleur sans peur et sans reproche, resté volontairement obscur dans l'étroite sphère de son intérieur domestique, rendait à Celui de qui il la tenait, avec une foi digne des patriarches d'antan, et le sourire de l'éternelle espérance sur les lèvres, cette âme d'élite, demeurée constamment fidèle à sa belle devise

Uni sèmpre lou Bèu eme l'Ounèste. (1)

Ce fut un deuil universel à Avignon et dans toute la région méridionale. Des funérailles royales, caractérisées par l'émotion populaire, honorèrent la dépouille de l'humble poète, dans cette cité des Papes, qui avait vu dans ses rues défiler de si fastueuses obsèques...

La délicieuse étude de M. Jules de Terris, où l'émotion et l'intérêt sont continus, où chaque trait de cette carrière de Roumanille — qui parait parfois confiner à la fiction — vous touche et vous plait, où la nature semble avoir semé, en reconnaissance pour son poète familier, la fraîcheur et l'éclat des fleurs du Comtat, produit l'effet de ces récits de la Légende dorée, qui ont ravi notre enfance. Elle vous porte au bien, en vous charmant, que peut-on lui demander de plus ?

(1) Unir toujours le Beau avec l'Honnête.

RAYMOND POULLE-SYMIAN.

L'Administrateur-Gérant : GERVAIS-BEDOT.

NIMES. — IMPRIMERIE GÉNÉRALE, RUE DE LA MADELEINE, 21

BOITE AUX LETTRES

On nous envoie les lettres suivantes, nous les insérons très volontiers, après quoi on nous permettra de considérer l'incident comme clos:

Nimes, 14 juillet 1896.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Devant l'article agressif de M. Paul Clauzel, *secrétaire perpétuel de l'Académie de Nimes*, en réponse à M. Henri Mazel, et où je suis pris à partie, sans savoir ni pourquoi, ni comment, et, en tous cas, bien à tort et tout de travers, j'étais résolu à garder un complet silence.

Mais, dans ces derniers temps, plusieurs membres de l'Académie de Nimes ayant bien voulu m'informer, en témoignage de sympathie, que la docte Compagnie était loin de partager la manière de voir de M. Clauzel sur les auteurs très distincts, quoi qu'il dise, de *Nimes demain* et de *Nimes aujourd'hui,* et que l'article du 25 juin n'engageait que son auteur et non la Société savante dont il fait partie, j'ai été amené naturellement à remercier mes bienveillants confrères, ce dont je m'acquitte avec empressement, et à mettre en garde les lecteurs de la *Revue du Midi*.

Voilà qui est fait.

Votre serviteur,
Dr MAZEL.

MINISTÈRE
de l'Instruction publique
et
DES BEAUX-ARTS

Monuments historiques

Servanas-Mouriès, le 27 juin 1896.

A Monsieur Paul Clauzel, Secrétaire perpétuel de l'Académie de Nimes.

Monsieur et cher Confrère,

Pendant mes cinquante ans de services accomplis, je n'ai jamais répondu à un seul article de journal. Il m'eût été facile de réfuter et de réduire à néant les insinuations de celui que publiait l'avant-dernier numéro de la *Revue du Midi*.

Mais vous venez de le faire avec un esprit de justice, une loyauté et une telle courtoisie, que, défendant ma propre cause, il m'eût été difficile de mieux parler. Cela ne m'a pas surpris de votre part, car, vous connaissant, je sais de qui vous tenez ces privilèges d'une droite nature.

Permettez-moi donc, mon cher confrère, de vous remercier de ce plaidoyer en faveur de votre quasi-doyen; je vous en témoigne toute ma gratitude en vous adressant l'expression de mes affectueux sentiments de confraternité.

A.-H. Révoil
de l'Académie de Nimes.

A PROPOS DE FLORIAN

L'érection de la statue de Florian, sur l'une des places de la ville d'Alais, va rendre le nom de cet écrivain-poète tout à fait populaire.

Sa vie et ses œuvres étaient parfaitement connues des lettrés, car ses biographes sont très nombreux et les éditions de ses œuvres assez faciles à trouver en librairie.

Ce qui est moins connu, c'est sa famille. On a recherché, de nos jours, les aïeux de Corneille, de Descartes et de Molière, ainsi que leur descendance. Pourquoi n'en ferait-on pas autant pour le chantre d'*Estelle* et de *Némorin* ?

Ce sujet pourra nous tenter un jour ; en attendant exhumons quelques documents trouvés çà et là dans diverses archives.

I

LE GRAND-PÈRE DE FLORIAN

Commençons par le grand-père du poète.

Jean de Claris, seigneur de Florian, naquit à Sauve en 1674. D'abord capitaine de cavalerie au

(1) *Archives départementales de l'Hérault*, B. 403, f° 76.

régiment de Girardin, il quitta l'armée après quelques années de service pour entrer dans la magistrature. Il acquit alors un office de conseiller honoraire au présidial de Montpellier, dont les provisions lui furent accordées par le roi, le 3 avril 1700. Il était, en 1708, conseiller du roi, maître en la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier, charge qu'il occupa jusqu'à sa mort (1767).

Doué d'un esprit turbulent, Jean de Claris eut de nombreux procès, à la poursuite desquels il employa de fortes sommes. Nous trouvons dans les *Chroniques de Languedoc* (1), une correspondance intéressante de ce magistrat, correspondance se rapportant à un procès de nobilité de biens, plaidé devant la Cour des aides d'Aix. On remarque dans ces lettres un style élégant et plein de verve.

Un autre travers du conseiller était la manie de la construction. En faisant de grandes réparations à son château de Florian, il acheva de dévorer la partie de sa fortune que les procès n'avaient pas entamée, aussi laissa-t-il à sa mort, une succession très embarrassée,

La lettre suivante nous le montre sous un jour nouveau, mettant son influence au service de ses vassaux.

A Sauve, le 3 décembre 1707.

MONSIEUR,

Le nommé Fermaud, au sujet duquel j'ay l'honneur de vous écrire la présente, étoit rentier de mon domaine de Florian depuis quinse ans, et il y avoit payé la capitulation ; au mois de juillet 1705 il me quitta, les Camisars ayant brulé mes

(1) T. VI, année 1880, p. 100 à 115.

granges, et alla demeurer à Liouc, et j'ay été obligé de faire cultiver, moi-même, mon domaine par un maitre valet, à vingt cinq écus de gages. Cependant il a été toujours compris dans le rolle de la capitation de Comiac de Florian, et il a été aussi compris dans celui de Liouc, où il est ; et comme il n'est pas juste qu'il paye en deux endroits, il vient vous représenter qu'il a payé à Liouc la capitation, et qu'on lui demande encore huit livres pour celle de Florian, parce qu'il n'y a personne qui l'ait remplacé à Florian, ou je n'avois peu trouver de rentier jusques à cette année.

Ainsi il me semble que le diocèse doit prendre la cotte comme non valeur. Vous aurez la bonté, Monsieur, d'ordonner là dessus ce qu'il vous plaira, pour le soulagement de ce pauvre homme.

« Jay l'honneur d'être avec une considération respectueuse, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

FLORIAN (1).

Au dos : A Monsieur l'abbé Robert, prévost de la Cathédrale, vicaire général du diocèse à Nisme (2).

II

LES TANTES DE FLORIAN

Le conseiller à la Cour des comptes avait eu de nombreux enfants de ses deux mariages contractés, en 1697 avec Françoise de Molles du Merlet, en 1707

(1) *Arch. dép. du Gard*, C. 935.

(2) Le diocèse fit droit aux justes réclamations du conseiller, et l'ardonnance suivante fut rendue.

« *Sursis pour la capitation de Formeau à Comiac de Liouc ayant payé à Liouc et ne tenant plus le bien de M. de Florian.*
« *A Nismes, ce 7 déc.* 1707.

(*Mêmes archives*) « *Robert Prevost* »

avec Magdeleine de Perdrix. Trois de ses filles moururent en bas âge, deux furent religieuses à Roquemaure, une à Arles, une autre à Valence, deux autres devinrent pensionnaires au couvent du Verbe Incarné d'Anduze, où leur sœur Marie-Tiphène avait fait profession, et jouirent pendant la vie de leur père, d'une pension du roi ; c'étaient Madeleine et Angélique de Claris de Florian.

C'est ce que nous apprend la lettre suivante :

A Vers[lles] le 7 juin 1746

J'ay reçu Monsieur, la lettre par laquelle vous avez pris la peine de m'informer des noms de baptême des d[lles] de Floriants, et du nom du couvent où leur Père les a mises. Dans un an, j'expédieroy une ordonnance de 120 l. pour chacune d'elles, à compter du premier de ce mois, et je continueray, d'année en année, tant qu'il plaira à sa Majesté de pourvoir à leurs pensions.

On ne peut, Monsieur, vous honorer plus et parfaitement que le fais.

S. Florentin

Monsieur le Nain.

La pension ne fut pas payée aux époques fixées, et au début de l'année 1750 il était dû quatre ans. C'est ce qui ressort de la correspondance suivante, entre la religieuse d'Anduze et l'intendant.

Loué soit le V. I.

Monseigneur,

Monsieur de Florian conseiller en la chambre des comptes de Montpellier, a malgré les disgrâces de la fortune, qu'il éprouve depuis longtemps, etté assès heureux que de pou-

(1) *Arch. dépar. de l'Herault*, C. 428.

voir ce flatter de lhôneur de la protection de Votre Grandeur, dont elle vient depuis peu de luy donner des preuves, par les assurances qu'elle a bien vouleu lui donner, d'une pantion accordée par Sa Majesté, a deux des med[lles] ses filles pour rester dans notre maison, dont elles ont fait choix, en qualité de pentionnaires, sur la certitude que nous a donnée la lettre dont vous honnorates monsieur de Florian. La communauté a receu ces deux demoiselles, content que la pention seroit payée depuis le 1[er] juin 1746, quelles sont dans la maison, et nayent aucune nouvelle la dessus je prand la liberté, Monseigneur, d'en informer votre Grandeur, et de la suplier de donner ses ordres pour lexecution de ce payement. Je suis d'autant plus interessée, Monseigneur, quettant la fille ainée de Monsieur de Florian, religieuse dans ce monastère, il m'est douleureux de voir que mes sœurs restent à charge à la communauté, ce qui me fairet craindre, si la charité et lunion estoient moins établie, parmi nous, que je neprouvasse quelque reproche la dessus, qui me fairet manger mon pain avec larmes, et quon nagit contre mon père dune manière peu gratieuse, à laquelle on seroit forcé, par le deffeaut du d. payement, que mon père n'est pas en état de faire luy même, veu les grandes dépenses quil est obligé de faire encore pour mes frères, au service de Sa Majesté ; cent écus sont un objet au dessus de ses forces, et les vivres si chers, dans ce païs, que la communauté a ette obligée de fixer les moindres pentions à 14 l. par mois. Mes sœurs seront obligées de subvenir au surplus par leur petit travail, mon père ne pouvant y contribuer en rien ; mais le désir quelles ont d'etre a labry des dangers du monde, leur adoucira cette peine. Je suplie Votre Grandeur, dhonorer ma lettre d'un moment de votre attention compatissante, qui la rend si sensible aux peines de ceux qui les luy exposent avec la confiance la plus sincère.

Jay lhoneur detre avec le plus proffond respect, Monseigneur,

Votre très honorée et très obéissante servante.

Sœur Magdeleine de Jésus de Florian,
Religieuse insigne du Verbe Incarné.

Je suplie Votre Grandeur de vouloir m'informer des pièces nécessaires pour retirer la pention, le nom de mes sœurs est Magdeleine de Florian, et la seconde Angélique de Florian.

De notre monastère du Verbe incarné d'Anduse, le 21e juillet 1747 (1)

2

La pension qui a été accordée, Mad[le], aux filles de M. de Florian, est assignée sur le trésor royal, ainsy il est nécessaire que vous aiés la bonté de faire vos representations à M. le Comte de St Florentin, pour obtenir le payement de ce qui est deu a votre maison pour cette pension.

Jay lhonneur dêtre avec respect Mad[le].... (2)

Mad[le] de Florian, religieuse au couvent du verbe incarné d'Anduse (3).

3.

Loué soit le V. I.

N'ignorant pas que c'est à la protection de Votre Grandeur que mon perc est redevable de la pention que Sa Majesté a bien vouleu luy acorder, pour deux de mes sœurs, pentioneres dans notre monastere, je prends la liberté de vous exposer la peinne où m'expose le delay de payement de ces dites pentions, dont il sera deu quatre années, compris deux pour chaqune, le 1er juin prochain. Voyant la communauté hors dettat de faire de si longues advances, c'est pour moy, Monseigneur, un vif motif d'inquiétude qui altère la paix et la tranquilité de mon st etat. Je me flate que la compassion, dont votre cœur est toujours touché pour ceux qui, côme mes

(1) *Arch. dép. de l'Hérault*, C. 428.

(2) Cette lettre n'est pas signée, mais une note qui est dans la liasse C. 428, dit que c'est l'intendant de Sr Priest qui écrivit de s'adresser à M. de St Florentin.

(3) *Arch. dép. de l'Hérault*, C. 428.

sœurs, eprouvent des disgraces de la fortune, vous portera à vouloir bien donner vos ordres, afin que ceux qui sont chargés de pourvoir à ces sortes de payement pourvoient à celuy-ci. Jespere que Votre Grandeur daignera avoir égard à la représentation que ma confiance m'a porté à luy faire, et au profond respect avec lequel jay lhonneur d'être de V. G.,

Monseigneur, la tres humble et tres obeissante servente (1),

SŒUR MAGDELEINE DE JÉSUS DE FLORIAN,
relig. ind. du V. I.

De notre monastere du Verbe Incarné d'Anduse, ce 7me mars 1750 (2).

Le conseiller de Florian mourut au commencement de l'année 1767, et ses filles craignant que la pension ne leur fut enlevée, adressèrent une lettre et un placet à l'intendant, pour le supplier d'intercéder en leur faveur auprès du roi.

Nous ne connaissons ni la lettre, ni le placet, mais les *Archives de l'Hérault* conservent les demandes de renseignements adressées, à ce sujet, au subdélégué d'Alais, et la réponse de ce dernier.

Le marquis de Florian, neveu par alliance de Voltaire, était alors bien en cour, et il mit son influence au service de ses sœurs. Son intervention nous est révélée par deux lettres écrites à l'intendant, et que nous donnons ci-après.

Mais laissons parler les documents officiels :

1.

A Compe, le 16 août 1767.

Le Roi, Monsieur, avoit bien voulu accorder au sr de Flo-

(1) Une note jointe à cette lettre dit que c'est à tort que les demoiselles de Florian ont cru que la pension servie par le roi devait être annuelle, car on n'en donnait pas de cette espèce.

(2) *Arch. dép. de l'Hérault*, C. 428.

rian une pension de 240 livres, pour servir à l'éducation de deux de ses filles, qui sont au couvent, mais cette pension ne devoit avoir lieu que pendant sa vie. Il est décédé depuis quelque temps, et les d[lles] Florian et le s[r] Florian, leur frère, viennent de m'adresser la lettre et le placet, que vous trouverès ci-joint, pour en obtenir la continuation. Je vous prie de vous faire rendre compte de l'état de cette famille, et de me marquer si, comme l'exposent les d[lles] Florian, leur situation est encore plus malheureuse que du vivant de leur père, et si vous pensès qu'elles soient dans le cas d'obtenir la grace qu'elles demandent.

Je suis parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. S[t] FLORENTIN.

M[r] de St-Priest (1).

2.

A Montpellier, le 28 août 1767.

Je vous envoie, Monsieur, une lettre et un placet, adressés au ministre, par le s[r] de Florian, qui demande, en faveur de ses sœurs, la continuation d'une pension que le Roy avoit accordée à leur père, qui est mort depuis peu, pour servir à l'éducation de ses filles. Comme j'ai apris que le feu s[r] de Florian residoit du côté d'Alais, je vous prie de prendre connaissance de l'état de cette famille, et de me marquer si, comme l'exposent les d[lles] Florian, leur situation est encore plus malheureuse que du vivant de leur père, et si vous pensès qu'elles soient dans le cas d'obtenir la grace qu'elles sollicitent.

Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur, ...

A M. Tastevin.

3.

Harnoy, près Abbeville, 3 dec. 1767.

J'ay recours, Monsieur, aux bontés dont vous mavés toujours

(1) *Arch. dép. de l'Hérault*, C. 454.

(2) *Ibid.*, C. 454.

honoré, et dont j'ay tant receu de temoignages, et je me flatte, (du moins je me plais à le croire), quil suffira de vous exposer le fait dont il s'agit, pour recevoir des nouvelles marques de ces bontés que je réclame. Vous sçaves, Monsieur, que j'ay perdu mon père il y a environ quatre mois, mais vous ne scavès pas, sans doute, dans quel désordre il a laissé ses affaires; il est au point que mon frère, n'a absolument que ce que je luy ai donné, par l'abandon que je luy ai fait de tous mes droits, comme héritier de ma mère, et comme creancier de mon père pour des sommes assés considérables; ce don que je luy ai fait, lui a donné la facilité de mettre quelque ordre a ses affaires, mais il résulte de tout cella, que deux sœurs que j'ay, pensionnaires dans un couvent, n'ont pour toute fortune que quinse livres une fois payées, pour leur légitime du coté de ma mère, et de mon père, exactement rien. Dans le temps que M. le Nain etoit en Languedoc, à l'occasion de quelques services que mon père avoit rendus dans un moment ou l'on craignoit quelque mouvement dans les Scevenes, il demanda deux pensions pour mes sœurs, comme une recompense de ces memes services, elle furent accordées, mais par une fatalité dont j'ignore la cause, ce ne fut que pendant la vie de mon père. A sa mort j'ay supplié M. le comte de St-Florentin de vouloir bien les leur continuer pendant leur vie, il m'a été répondu qu'on s'etoit adressé à vous pour être informé de la vérité des faits que j'avançois; on m'écrit encore, hyer, du bureau qu'on attendoit votre réponse. J'ose vous supplier de la faire conforme aux faits que je viens d'avoir l'honneur, de vous exposer, ce sont des tristes vérités faites pour toucher et interesser une ame bienfaisante comme la votre. La pension de mes sœurs est de 40 écus chacune, mais avec ce secours, tout faible qu'il est, et celuy que je pourrois leur donner, elles pourront rester dans leur couvent, elles ne le pourront pas s'il leur est refusé, j'ay fait pour ma famille plus que je n'ay pu, j'ay aidé mon père, j'ay tout cédé, tout abandonné à mon frère, *j'ay pris un de ses enfants avec moy, je le fais elever*, pour remplir ces différents

devoirs, sans nous trop déranger, nous avons pris M. de Florian et moy le sage parti de passer un hyver ici, mon frère my a joint , nous ne retournerons à Paris que l'année prochaine. Voilà Monsieur un detail, sans doute trop long, mais j'ay cru vous devoir un compte exact de ma conduite, et de la situation de mes sœurs, pour vous mettre à portée d'ecrire, à M. de St Florentin, avec connaissance de cause. Mes sœurs ont 45 l. de rente ; voila le vrai, il ne l'est pas moins que je serai toute ma vie avec le plus tendre respect,

Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

FLORIAN.

M. de Florian, qui joint sa prière à la mienne, vous prie, ainsi que madame de Saint Priest, de recevoir avec bonté ses très humbles compliments, je luy demande en même temps de vouloir bien recevoir nos très respectueux hommages (1).

4.

Monseigneur

J'ay lhonneur de vous renvoyer le placet qui a été présenté à M. le comte de St Florentin, par les demoiselles de Florian pour demander la continuation de la pension que le Roy leur avoit accordée, pendant la vie de leur père, à quy leur frère a ajouté la prière que cette pension fut reversible entre les sœurs.

M. de Florian, conseiller veteran a la cour des aydes, a laissé deux fils et quatre filles. L'ainé a été capitaine de cavalerie, il est marié avec une parente de M. de Voltaire, et est propriétaire de la moitié de la terre de Florian, il en obtint, la main levée sur la régie, qui s'en étoit emparée après la fuite de son oncle à qui elle appartenoit.

Le chevalier de Florian possede l'autre moitié de la terre, qui ne vaut pas, en entier, plus de quarante mille livres, et il emprunta, il y a deux ans, quinze mille livres, pour acquitter des dettes criardes de son père. Son etat est certainement bien au-dessous de l'aisance.

(1) *Arch. dép. de l'Hérault*, C. 454.

Les demoiselles de Florian n'ont rien, la pension qui leur avoit ete accordée, devoit s'éteindre à la mort de leur père, et c'est alors, précisement, qu'elle leur etoit plus necessaire. Elles ne demandent que de pouvoir finir leurs jours dans un couvent.

J'estime, Monseigneur, qu'il y a lieu, de leur accorder la continuation de leur pension.

Je suis, avec un très profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obeissant serviteur.

DHOMBRES (1)

« Alais, le 20 dec. 1767.

5.

Le 28 déc. 1767.

M.

Jay pris les eclaircissements que vous m'avès fait l'honneur de me demander, par votre lettre du 10 août dernier, au sujet du placet des d[lles] de Elorian, qui demandent la continuation d'une pension de 240 livres, qui avoit été accordée à feu leur leur père, pour servir à leur éducation.

Le s[r] de Florian est mort insolvable ; il a laissé deux fils et quatre filles , l'aîné des fils, qui a été cap[ne] de cavalerie, possède la moitié de la terre de Florian, qui peut valoir en entier 40.000 livres; il en a obtenu la main levée sur la régie qui s'en etoit emparée, à cause de la fuite de son oncle, à qui elle appartenoit. Le ch[er] de Florian possède l'autre moitié de cette terre ; mais il a été obligé d'emprunter, il y a deux ans, une somme de 15.000 livres, pour payer des dettes criardes de son père ; ainsi il s'en faut bien qu'il soit à son aise. Quant aux filles, elles n'ont pour tout bien qu'une somme de 1.500 livres, une fois payée, provenant de la dot de leur mère. Leur état est donc encore bien plus triste qu'avant la mort de leur père.

Ainsi, M..., je pense qu'il seroit de la bonté du Roy de

(1) *Arch. dép. de l'Hérault*, C. 454.

leur accorder la continuation de lad. pension pour les aider à subsister.

J'ai l'honneur d'avoir..... (1) ....

6.

Hornoy, 8 janvier 1768.

A l'attention obligeante, Monsieur, avec laquelle vous voulès bien m'apprendre le départ de votre témoignage sur l'état de mes sœurs, je reconnois ces anciennes bontés dont vous m'avès honoré, et dont le souvenir me sera toujours si pretieux et cher ; je ne doute plus que la grace que j'ay demandée pour elles ne soit accordée, je vous la devrai, Monsieur ; je vous supplie, d'avance, de recevoir les remerciements de Mr de Florian et les miens, et les assurances du tendre respect avec lequel j'aurai l'honneur d'être toute ma vie, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

FLORIAN.

Il est à supposer que la pension fut continuée, et que les pieuses pensionnaires du couvent d'Anduze purent en jouir jusqu'à la fin de leur vie.

III.

LE PÈRE ET LA MÈRE DE FLORIAN.

François de Claris, seigneur de Florian, Logrian et Lauret, se maria (2), par contrat du 29 novembre 1751, avec Gilette Salgues, fille de Me Jean

(1) *Arch. dép. de l'Hérault*, C. 454.
Cette lettre, de l'intendant de Saint-Priest, est adressée à M. de Saint-Florentin.

(2) *Simon Pascal, not. à Sauve*, Reg. 1751, fo 233, vo.

Salgues, avocat à Sauve, et de Marthe Flaugergues.

Les biographes de Florian, se copiant les uns les autres, affirment que sa mère était d'origine espagnole. Les documents contemporains démontrent le contraire, et nous avons été amené à nier cette origine, par la lecture de la lettre suivante, que le mari de Gilette Salgues adressait au président Reinaud :

MONSIEUR,

Je suis trop flatté de vous être de quelque utilité, pour ne métre pas doné tous les soins possibles à la recherche de l'acte et quitance que vous desirés ; je ne l'ay pas trouvé précisément, mais jay veu sur l'inventaire de Mr Salgues que Mr de Beauvoisin, seigneur de Durfort, avoit payé des sommes à Made sa mère ; Mr Salgues etoit tout voué à cette maison, *son grand père encore plus.*

Ce dernier a laissé des registres que j'ay en mon pouvoir. Peu au fait des affaires, par mon etat de militaire, et aïant le désir entier de vous prouver mon atachement, j'écris à Mr Dadre de venir luy meme, je luy confierés tout ce que j'ay en mon pouvoir, pour qu'il en fasse luy meme la recherche, trop heureux de trouver cette occasion pour vous marquer le respect avec lequel j'ay l'honneur d'être, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE CHr DE FLORIAN.

Au château de Florian, par Sauve, le 29 février 1775.

Au dos : A Monsieur du Reneau, président du Conseil supérieur de Nismes, à Nismes (1).

Nous avons fait des recherches dans les anciens registres baptistaires de Montpellier et de Durfort

(1) Archives du château de Cabrières (Gard). — *Cartons des Genas.*

et dans les minutes notariales de Sauve, et notre opinion a été pleinement confirmée.

Les Salgues étaient originaires de Millau en Rouergue ; l'acte de décès de Pierre Salgues, bourgeois, inhumé le 3 février 1643, à Montpellier (1), nous révèle ce fait.

Cette famille a fait plusieurs branches dans cette ville, et l'un des descendants de Jacques, Jean Salgues, fils d'autre Jean, et de Marguerite Croye, vint s'établir à Durfort, par suite de son mariage (18 janvier 1692) (2) avec Jeanne Pourquier, fille de Jean notaire et de Marguerite Boni.

Le fils de ce Jean Salgues, autre Jean Salgues avocat épousa, à Montpellier, Marthe Flangergues (3), et fixa aussi sa résidence à Durfort.

Ce fut le père de Gilette Salgues, la mère de Florian.

Les registres baptistaires de Durfort, contiennent le baptême de trois garçons et de cinq filles, de 1718 à 1732 (4). Mais celui de Gilette Salgues ne s'y rencontre pas. L'année 1730. manque dans ces registres, et ce doit être l'année de la naissance de Gilette.

N'insistons pas d'avantage sur ce point.

Les grandes dettes que le conseiller de Florian avait laïssées à sa mort, mirent son fils dans un

(1) Arch. comm. de Montpellier — Reg. GG, 332, f° 14.

(2) Arch. comm. de Durfort — Reg. GG-2, p. 2.

(3) Les Flangergues tenaient, à Montpellier une large place dans la bourgeoisie et la magistrature. Me Etienne Flangergues, était en 1698, conseiller du Roi, receveur des tailles au diocèse de cette ville.

(4) Arch. comm. de Durfort, GG-3, fos 11 v°, 19, 25, 29 v°, etc..

cruel embarras. Il lutta quelques années pour sortir de cette situation critique, mais ne pouvant en venir à bout, il vendit la terre de Florian, en 1782, à M. Bousquet (1). La lettre que nous donnons ci-après, se rapporte à cette phase de l'histoire des Florian :

Les apparences sont quelquefois trompeuses, Monsieur, personne n'a mieux senti votre honnêteté que moy, je l'ay souvent témoigné à Mr Bagard, avec prière de vous en marquer toute ma reconnoissance et de vous proposer, si vous voulès accepter une délégation sur l'acquéreur du domaine, sur lequel les 1.000 l. en question sont affectées, et sur lesquelles vous, Monsieur, ou Mr votre frère, avès receu 600 l. par les mains de Mr Gignoux, mon cousin, et dont vous m'aviez fait mansion. J'avès prié Mr Bagard de vous proposer deux mandements de la somme restant, sur ledit acquéreur, acceptés par luy, et qui seroient payés à la minute de leur échéance. Si Mr Lachat ne m'avès pas manqué, Mr Bagard, sçoit que j'avois pris des arrangements avec luy, pour ne plus abuser de vos bontés. J'écris à Mr Bagard d'avoir l'honneur de vous voir, de régler ce qui peut rester en capital et intérêts, et de vous porter à l'arrangement que je vous propose; et votre cœur, j'en suis sûr, sera charmé d'obliger la personne qui vous est le plus vouée, et qui a l'honneur d'être avec respect, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,
LE CHEVALIER DE CLARIS DE FLORIAN.

Durfort, 18 février 1783.

Au dos: A Monsieur de Cabrières, lieutenant du Roy d'Avesnes, à Nismes (2).

Florian, mis au courant des dettes paternelles,

(1) Les Bousquet de Florian existent encore aujourd'hui.

(2) Archives du château de Cabrières. — *Cartons des Rovérié de Cabrières.*

adressa à M[r] de Cabrières une lettre, qui sera comme le couronnement de notre exhumation :

Paris, le 21 février 1783.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avès fait l'honneur de m'écrire, le 14 de ce mois ; c'est par elle que j'ai appris que mon père étoit votre débiteur ; je vous remercie en son nom des égards que vous lui avés marqués, et je lui écris par le même courrier, avec toute la vivacité possible, pour l'engager à prendre un arrangement qui puisse vous satisfaire.

Voilà, Monsieur, tout ce qu'il est en mon pouvoir de faire, ne jouissant d'aucun bien en Languedoc, n'étant pas émancipé, vous conviendrés vous même que je ne peux servir que de conseil; si ma fortune étoit plus considérable, je me ferois un devoir et un plaisir de liquider les dettes de ma famille, mais je ne doute pas que mon père ne fasse avec vous un arrangement qui vous contentera tous deux.

J'ai l'honneur d'être, avec l'attachement le plus inviolable, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE CH[r] DE FLORIAN (1).

La vente du château paternel terminée, les dettes de la famille furent liquidées. Depuis lors, le vallon de Massane appartint à des étrangers, et Florian put chanter :

« Beaux vallons, fortunés rivages, où, jeune encore, j'allais cueillir des fleurs ! Beaux arbres, que mon aïeul planta..., ruisseaux limpides, qui arrosiez les prairies de Florian....., je ne vous verrai plus ! » (2)

PROSPER FALGAIROLLE.

(1) *Mêmes archives.*

(2) *Estelle.* Paris, Gide, 1806, in-18, p. 1-95.

NOUVELLE RECHERCHE

SUR L'ABBÉ BOISSIER DE SAUVAGES

Sans répéter aucune des choses déjà publiées sur l'abbé de Sauvages, je viens offrir au lecteur quelques détails nouveaux relatifs à ce personnage.

L'auteur du *Dictionnaire Languedocien* fut initié, dès ses premières années, à l'amour des sciences littéraires, mathématiques et naturelles. Il grandit dans un milieu favorable aux études; son frère aîné, Bernardin Boissier de Sauvages, était connu comme mathématicien, ingénieur et sculpteur ; son second frère, François-Henri, religieux profès, prêtre et cabiscol de l'abbaye bénédictine de Cendras, était, par vocation et par goût, voué aux travaux de l'esprit ; son troisième frère, François Boissier de la Croix de Sauvages, était déjà, à l'âge de vingt ans, considéré comme un grand médecin et comme un aimable poète. Les quatre frères s'occupaient ensemble de physique, de chimie et d'histoire naturelle, sortes de connaissances qui étaient alors fort à la mode, et qui firent établir, à cette époque, dans tous les châteaux confortables, des cabinets de zoo-

logie, de botanique , ou de minéralogie. Un document de 1730 nous montre les Boissier de Sauvages appliqués à fabriquer eux-mêmes des verres convexes, pour construire des télescopes et des microscopes; ils tâtonnaient beaucoup pour tailler, polir et accommoder convenablement leurs lentilles ; là-dessus, et sur bien d'autres choses , ils étaient en correspondance suivie avec un savant d'Uzès , le docteur Lefèvre, membre de l'Académie des Sciences de Paris. Dans une lettre que leur adressait le docteur Lefèvre , j'ai relevé cette phrase : « *J'oubliai de dire à Môssieu l'Abé* (sic) (*que j'estime très fort*), *que souvent lorsqu'un verre est fini , on le gâte entièrement en voulant mettre un peu de potée* (?) *pour donner un peu de poli.* » Le même savant écrivait, à la date du 3 mai 1731, dans une lettre adressée à Boissier de Sauvages, le médecin : « *Lors du passage de Môssieu votre frère l'abé* (sic), *en allant et en revenant d'Avignon , j'ai eu l'honneur de le voir ; vous êtes tous , dans votre famille , mathématiciens, philosophes, artistes. Je crois que toutes les sciences et tous les arts vous sont familiers , et Môssieu l'abé* (sic) *a bien ses mérites.* » Môssieu l'abé n'avait alors que vingt ans, et cependant il donnait déjà des marques de supériorité, et obtenait l'estime des vieux savants expérimentés et habiles à pénétrer et à discerner les hommes. Les paroles citées plus haut permettent de soupçonner qu'après avoir étudié à Alais, et avant d'aller aux écoles de Paris, l'abbé de Sauvages a probablement suivi , pendant une année ou deux, les cours de l'Université d'Avignon, très fréquentée alors par les jeunes gens de nos Cevennes.



Les complaisances que l'abbé de Sauvages paraît avoir eues pour les Jansénistes sont indéniables et ne me semblent pas devoir répandre le moindre nuage sur l'honneur de notre vénéré compatriote.

Dans son dictionnaire, au mot *Baragogne,* qui veut dire croquemitaine, bête noire, être imaginaire, dont on fait peur aux enfants, Sauvages formule cette réflexion légèrement suggestive, évidemment révélatrice de son état d'âme habituel à l'égard des Jansénistes et du Jansénisme : « *Il y a des baragognes de diverses espèces, tel est, entr'autres, le baragogne de cette prétendue hérésie qu'on ne peut définir, ni montrer dans aucun livre, dont on n'a pu convaincre personne, qui n'existe enfin nulle part, et qui n'est qu'un nom fait à plaisir, ou plutôt qu'une méchanceté réfléchie pour en imposer au peuple, pour décrier des gens de bien, par haine et par envie, par ignorance et par esprit de parti.* » O mon bon abbé, ô maître docte et honnête, lorsque vous écrivîtes ces lignes, votre main ne trembla-t-elle pas, et n'avez-vous pas songé qu'avec ces quelques phrases, la postérité, intransigeante et affamée d'exterminer des erreurs, pourrait vous faire pendre, et mettre votre mémoire au pilori ?

En France, en 1770, le mot janséniste signifiait ennemi de la suppression des libertés gallicanes ; à Rome, à la même époque, janséniste signifiait ennemi des Jésuites ; c'est dans ce dernier sens qu'on

disait, en Italie, que les princes Corsini étaient Jansénistes. Je ne ferai pas difficulté d'avouer que Monsieur l'abbé de Sauvages était gallican, qu'il n'aimait point avec excès les R. P. Jésuites, et qu'à ce titre, il fut Janséniste *in utroque modo*, comme en France et comme à Rome. Un article de la bulle *in Cœna Domini*, qu'il entendit lire devant le Pape, le Jeudi-Saint, et qu'il vit affichée dans les confessionnaux de Rome, étonnait son intelligence pratique et son cœur indépendant : il s'agit ici de l'article de la bulle *in Cœna Domini*, dans lequel le Souverain Pontife défendait aux potentats de créer de nouveaux impôts sans l'aveu du Pape.

Il serait bien à souhaiter qu'on n'augmente nos tailles qu'avec la permission du Vicaire de Jésus-Christ ; mais l'abbé de Sauvages était français, et les Français sont comme la femme de Sganarelle, ils ne souffrent pas qu'on se mêle de les empêcher d'être battus. Il avait aussi contre les Jésuites les préventions qu'on nourrissait contr'eux à cette époque ; il croyait, comme tous nos ancêtres de sa génération, que les Jésuites faisaient la banque à Florence, qu'ils accaparaient les blés, qu'ils avaient quatre mille charges de blé cachées à Naples, etc. Faut-il flétrir la mémoire de l'abbé à cause de ses préjugés ? Est-il possible d'être absolument réfractaire aux effets de l'ambiance ? Peut-on ne point respirer l'atmosphère du siècle dans lequel on vit ? Peut-on rejeter de soi-même, arracher du milieu de ses fibres, les préventions ataviques laissées dans l'âme française par les démêlés de la puissance temporelle et de la puissance spirituelle sous presque tous les règnes de nos rois, particulièrement aux temps de

la Ligue et sous les règnes de Louis XII et de Philippe le Bel ? Le Jansénisme de Sauvages ne fut guère, en somme, qu'un fruit et une manifestation de la morgue du patriotisme français. Par préférence pour sa patrie, il critiquait volontiers les sciences italiennes et les pratiques de la dévotion italienne. Il avait constaté de ses propres yeux que les Italiens n'aimaient pas la France : « *Les Français ne sont point aimés à Rome* (1) ». Dès lors, il prit d'instinct sa revanche et, dans sa mauvaise humeur contre l'esprit italien, il engloba toute sorte d'ultramontanisme. Il trouva que dans les églises de Florence et de Rome il n'y avait que des peintures « de femmes *in naturalibus ;* » il remarqua qu'on n'y faisait presque pas et fort mal le catéchisme ; qu'on n'y prêchait point les prônes, et, qu'à la place des solides vérités de la religion, on mettait des contes d'apparition. Au reste, en lisant tant soit peu les écrits de l'abbé de Sauvages, on voit aisément qu'il y avait chez lui cette rigidité de principes, cette sévérité de conscience, cette solidité de la foi, cette crainte profonde de Dieu, cet amour ardent de la vérité, qui furent les marques distinctives des Jansénistes de bonne foi.

Les restaurateurs vénérables de nos paroisses, après la Révolution Française, étaient pour la plupart animés de cet esprit ; et c'est grâce à cet esprit que nos grands parents furent de si vigoureux citoyens. Partageant cette manière toute franche, toute d'une pièce, de considérer la religion, l'abbé de Sauvages, par délicatesse de conscience, par une

(1) Paroles qui se trouvent dans ses *Notes de Voyage*.

excessive méfiance de lui-même, refusa longtemps de recevoir l'ordre de prêtrise ; il ne se laissa imposer les ordres sacrés qu'à l'âge de soixante ans, cédant aux instances et presque aux objurgations de Mgr de Beautteville, évêque d'Alais, et son ami.



La personne de l'abbé de Sauvages offrait un type excellent de cet ancien clergé de France, qui sentait battre en lui-même l'âme du premier ordre de l'Etat, et qui rivalisait heureusement avec le second ordre, par la noblesse et par l'élégance de ses sentiments, de ses manières et de son langage. La correction fut la passion et presque la manie de notre éminent compatriote.

Ce n'est peut-être point pour conserver les mots de la langue romane, qu'il composa le *Dictionnaire Languedocien*. Son dessein principal dans l'entreprise de cette œuvre de talent et de patience, (le génie c'est la patience !) fut de procurer aux habitants des Cévennes, à ses disciples et à la postérité, le moyen de châtier leur conversation et leur style, en bannissant de leurs discours français toutes les locutions romanes, et de leurs discours romans toutes les locutions franchimanes. Il recherchait la pureté du langage, il n'en pouvait surtout souffrir l'indécence : « *Les B et les F, disait-il à ses neveux, termes favoris de la plus vile populace, sont des jurons, pis que cela, se sont des termes obscènes.* »

Cette réflexion fut sans doute inspirée à l'abbé par la facilité avec laquelle un de ses parents se servait de ces termes favoris de la plus vile populace : L'abbé Foucard d'Olympie, qui était ce parent, disait à tout bout de champs : « *Certes ! Certes ! F ! F !* » Lorsqu'il l'entendait proférer ces formules indécentes, l'abbé de Sauvages rougissait et répliquait avec humeur : «*Certes ! Certes ! Foucard ! Foucard ! Voilà bien des obscénités inutiles.* »

Portant au plus haut degré le sentiment de sa dignité personnelle, il s'étudiait à n'avoir dans tout son extérieur, rien que de grave, de digne, de mesuré et de bien équilibré. Il prenait en pitié les dignitaires « dont les mœurs ou même les airs dégagés ou trop cavaliers jurent avec le sérieux, la gravité et la dignité, que leurs titres devraient leur imposer. » Autrefois les jeunes gens faisaient « leurs académies, » on leur donnait un maître de danse et de maintien, aussi l'on avait dans les familles conservé la physionomie, la démarche, le pli de l'ancienne école du bon ton, de la bonne tenue et de l'urbanité française. Dressé par sa mère, Gilette Brachier, femme du monde, et femme supérieure, l'abbé était gracieux et imposant dans sa prestance à la fois douce et austère, humble et digne. Il conseillait beaucoup, et, par conséquent il pratiquait avec soin, l'art de faire la révérence. « La révérence qui se fait en poussant un pied en arrière est un commencement de génuflexion ; cette inclination qui rabaisse le corps, donne, à ceux qui la font, une posture humble, qui prévient en leur faveur. On doit dire en la faisant : Monsieur, je suis votre très

humble serviteur (1). » Comme on le voit, l'abbé de Sauvages était, avec grande raison d'ailleurs, partisan *de la révérence à la Louis XV.* La parfaite distinction de cet homme de bien lui procurèrent l'avantage d'être accueilli avec faveur par les plus considérables personnages. Il fut toute sa vie en relation d'amitié avec les ducs de Chaulnes et de Larochefoucaul, auxquels il fit présent de son précieux cabinet d'histoire naturelle ; à Florence le maréchal de Botta, gouverneur de la Toscane, le recut dans sa maison, et le fit diner, au son des trompettes et des cors de chasse. Le marquis Albergoti lui donna en signe d'amitié une cornaltne en forme d'escargot, sur laquelle était gravée la figure d'un gladiateur. A Rome, il fut bien traité par les cardinaux Sciarra, Honorino et Guadagni ; à propos de ce dernier, qui était cardinal vicaire, le pape Clément XIII, au rapport de notre abbé, avait coutume de dire ce mot : *Mon Dieu, vous avez un vicaire qui est un coglione, mais le vicaire de votre vicaire est quatre fois plus coglione.* » Le pape Clément XIII admit en audience privée le voyageur cévenol, lequel, pour exprimer l'idée que le souverain pontife avait laissé dans son entendement, dit : *Clément XIII est gros, gras, gai, tout rondelet, totus teres atque rotundus.* » A Naples, il plut au roi de Naples, qui lui fit cadeau d'une collection de figures, reproduisant les gravures des pierres précieuses trouvées à Pompëi et-à Herculanum.

(1) Extrait du *Dictionnaire Languedocien*,



Le caractère humble et charitable de l'abbé de Sauvages, le porta du côté des pauvres cultivateurs. Il fut populaire surtout parmi les populations voisines du château de Sauvages, et dispersées sur le territoire de St-Jean du Pin, près d'Alais. Ayant été appelé par Madame la duchesse de Larochefoucault, afin de naturaliser les vers à soie dans l'Angoumois, et afin d'y enseigner la culture du mûrier, il emmena une colonie de magnaniers et de fileuses, laquelle fut entièrement composée d'habitants de St-Jean du Pin ; on les installa sur les terres de Verteuil, appartenant à la Duchesse, et l'entreprise de l'acclimatation des mûriers et des vers à soie dans l'Angoumois eût un plein succès.

Plus tard, en 1764, lorsqu'il entreprit son second grand voyage en Italie, il se fit accompagner par un domestique natif aussi de St-Jean-du-Pin. Dans le cours de son voyage, il fut plus d'une fois égayé par les naïvetés cévenoles de son fidèle serviteur. Un jour à Rome, il crut devoir l'envoyer faire une commission aux environs du Tibre. Le bonhomme, en traversant un pont, perdit son chapeau : le vent, qui soufflait avec rage, le lui avait enlevé, et l'avait emporté dans le lit du fleuve limoneux et paterne, chanté par Virgile, *flavum patremque Tiberim.* Il fallut devaler les berges, courir après le chapeau, et le repêcher ensuite ; tout cela prit du temps, et causa du retard, tellement que lorsque Lapierre (il s'appelait Jean Lapierre) rentra au logis,

il dût essuyer la mauvaise humeur de son maître, qui lui reprocha d'avoir dormi en route, ou d'avoir flané en chemin. Lapierre pour s'excuser, et pour expliquer son retard, lui dit posément : « *avieï toumba moun capel ën gardou.* »

Nos cultivateurs pour lesquels aujourd'hui le thermomètre n'a plus de secrets, se souviennent encore que c'est, par l'abbé de Sauvages, que leurs prédécesseurs apprirent à connaître l'usage de cet instrument inventé par Réaumur. Comme ces gens illétrés avaient quelque difficulté à distinguer les divers degrè du thermomètre, leur bienfaisant ami simplifia pour eux, la construction de cette indispensable machine : à la place des chiffres qui indiquent les degrès, il disposa des lignes de diverses couleurs, correspondantes aux diverses températures nécessaires aux magnans, suivant leur âge. Les paysans de St-Jean-du-Pin donnèrent aux thermomètres ainsi modifiés, le nom de *réglé. Lou réglé* de l'abbé de Sauvages existe encore dans certaine antique masure de cette commune.

L'auteur de l'art d'élever les vers à soie enseigna aussi aux habitants de Saint-Jean-du-Pin à cueillir des marrons sur des chênes. Il greffa, en effet, avec plein succès, le châtaignier sur les chênes verts. Dans le domaine de Sauvages et de Valmalette, il existe encore des châtaigniers qui sont le produit du mariage du châtaignier et du chêne. Feu M. Charvet, d'Alais, avait constaté le fait : du tronçon d'un châtaignier coupé à ras de terre, étaient sortis des rejetons de chêne vert. Si l'âge d'or eut connu tous les secrets du greffage, il n'eût point été réduit à ne cueillir que des glands sur des chênes !

Il paraît que les bonnes gens de Saint-Jean-du-Pin demeuraient ébahies, à la vue des tours de physique et de chimie, que Sauvages se plaisait à exécuter sous leurs yeux. Voici l'anecdote que la tradition locale m'a transmise : Étant dans la cour de son château, en compagnie d'un certain nombre de garçons et de filles, il les interpella soudain : « Holà, vous autres ! vous avez donc trop d'écus et de louis d'or, puisque vous les semez par terre ? » Au même instant, en effet, toutes les personnes présentes aperçurent à terre nombre de louis d'or et d'écus de trois livres. Mais chacun sachant bien n'avoir aucun droit sur ces louis et sur ces écus, se contenta de les regarder avec étonnement, sans avoir la pensée d'y faire main basse. Alors, l'abbé reprit la parole : « Sias toutés dé sourciés dé Bouleno ! Ramassez donc vite ces louis et ces écus, puisque je vous les donne ! » Aussitôt garçons et filles se jetèrent sur les pièces d'or et d'argent, mais ils n'en saisirent pas même l'ombre, car l'abbé, qui avait mystifié son monde, probablement avec une lanterne magique, en retira aussitôt l'image.



J'aurais maintenant à raconter quelques détails relatifs à l'abbé de Sauvages, pendant les premières et les plus terribles années de la Révolution française.

D'abord, il est certain que le 27 décembre 1788, il

fut élu, avec les abbés d'Entremeaux, Treylis et Laborie, représentant du clergé du diocèse d'Alais, dans l'Assemblée générale, chargée de demander au Roi la réformation des États du Languedoc.

Le 25 mai 1790, l'abbé de Sauvages figure dans une Commission, présidée par M. de Suffren, et qui avait mission de demander aux États Généraux la reconnaissance de la Religion catholique comme Religion de l'État, et la conservation de l'Évêché du Chapitre cathédral et des monastères d'Alais.

A la date du 6 germinal, an second de la République, « une, indivisible, éternelle et impérissable, » le ci-devant abbé Boissier de Sauvages figure dans les registres du Comité de surveillance révolutionnaire d'Alais, sur la liste des « individus qui ont donné des preuves certaines qu'ils doivent être rangés parmi ceux qui sont notés de la triple qualité d'aristocrates, de fanatiques et de royalistes. » Il est le quinzième sur cette liste, en compagnie de Cabannes de Camont, de la veuve de Pelerin, de la veuve de Juge et de la ci-devant marquise de Boisrobert, née Rafélis de Broves.

Le 1er octobre 1792, la municipalité d'Alais se rendit chez M. l'abbé de Sauvages, retenu dans sa maison, par ses infirmités. Les municipaux déclarèrent à cet abbé qu'il fallait prêter le serment de Liberté et d'Égalité ; que les abbés Eymini et de Ramel avaient déclaré ne rien trouver de mauvais dans ce serment, que ces deux messieurs l'avaient prêté le matin même, dans la maison commune ; que l'Évêque d'Alais et tous les prêtres de la cathédrale avaient aussi prêté serment. Le serment était ainsi conçu :

« Je jure de maintenir la liberté et l'égalité, et de mourir en les défendant. »

Ne trouvant rien dans cette formule qui fut contraire aux lois de l'Église et à la conscience , l'abbé de Sauvages fit comme tous ses confrères , et prêta serment.

Le dimanche 14 octobre 1792, l'on vit à Alais un spectacle étrange. Aristocrates et sans-culottes se réunirent en assemblée générale, dans l'église des Pénitents; ils se promirent les uns aux autres de renoncer à toutes les haines; ils s'embrassèrent et furent ensemble faire la farandole autour de l'arbre de la liberté , planté sur la place Saint-Jean. L'on chanta le *Ça ira* et la *Marseillaise*, et, à certains endroits déterminés de la chanson , l'on se mettait à genoux et l'on embrassait l'arbre de la liberté. Dans cette assemblée, l'on remarqua M. Cabanes de Camont, le chanoine Treylis et l'abbé de Sauvages ! Scène humiliante ! spectacle douloureux ! la terreur fit, ce jour-là, bien des hypocrites, et donna de l'agilité même aux vieillards de quatre-vingt-deux ans !

A la date du 29 décembre 1795, j'ai trouvé, dans le journal de l'abbé Laborie (1), la précieuse note que voici :

« Ce soir mourut Augustin Boissier de Sauvages. Entraîné par l'exemple de l'évêque et du clergé de la cathédrale et par les conseils de ses neveux, il avait prêté le serment de liberté et d'égalité, mais il se rétracta depuis. Deux mois avant sa mort, il me remit une somme de six cents francs, me char-

(1) L'on espère pouvoir insérer prochainement, dans cette *Revue* une notice sur l'abbé Laborie.

geant de le verser entre les mains de l'administrateur de l'hospice. Il me dit ces mots : « *Un prêtre ne doit point laisser d'argent* ; *je ne voudrais pas qu'on trouve chez moi ces espèces, au moment où l'hospice manque de tout.*» Lorsqu'il est mort, M. de Sauvages était depuis quelques mois nourri par ses neveux. J'ai constaté qu'il avait toutes ses facultés ; Mme d'Ombre (*sic*) m'a assuré qu'il raisonnait parfaitement. » Voilà bien certes les sentiments et les inspirations d'un saint prêtre ; en pleine possession de ses facultés, au milieu des angoisses et des épouvantes qui avaient assombri ses dernières années, ce bon vieillard termina sa belle existence par un acte d'amour envers les pauvres, envers les gens du peuple,de ce peuple dont la plus grande partie, hélas, oublieux de sa religion et de ses traditions,était alors en proie aux plus malsaines et aux plus sanguinaires passions, et se maintenait en état de révolte contre tous les parents et contre tous les amis de ses plus éminents bienfaiteurs !

L'abbé de Sauvages mourut au premier étage de sa maison, sise dans la rue d'Avéjean ; cette maison fut achetée, en 1814, par M. de Suffren, de St-Tropez. Après le décès du bon vieillard, sa maison, ses meubles et ses papiers furent longtemps abandonnés à deux servantes fort âgées, Rose et Marion. Ces deux filles firent servir les papiers de leur maître « à des usages que la bienséance ne permet pas de déterminer. » Les rats dévorèrent ensuite ce que les deux servantes n'avaient pas détruit.

La dépouille mortelle de l'abbé de Sauvages fut inhumée dans la chapelle de la congrégation des femmes et des filles, dite chapelle Sainte-Marie.

Cette chapelle était située non loin de celle des pénitents, elle fut acquise, le 24 juin 1805, par le nommé Varnier, receveur à Alais. Aux environs de la Noël 1805, le sieur Varnier fit exhumer les cadavres de MM. les abbés Maïstre et Sauvages, qui étaient enterrés dans le sanctuaire, et les fit transporter, avec la pierre sépulcrale qui les recouvrait, dans le cimetière d'Alais.

Aujourd'hui l'on vend des épiceries sur le lieu même de la première sépulture de notre cher et illustre oublié ; la pelle des terrassiers a enlevé la couche de terre qui renfermait sa poussière, et les locomotives poussent les sifflements haletants et ironiques du progrès moderne, sur l'emplacement même du cimetière où dormirent nos aïeux.

Mais les vieux Alaisiens sauront se souvenir ; ils raconteront, aux nouveaux venus dans notre antique cité, les vertus et les services du « très pieux et très modeste abbé de Sauvages, » et tout Alais se dressera bientôt pour honorer sa mémoire.

Abbé Rafélis de Broves.

UN ESSAI DE SOCIOLOGIE CHRÉTIENNE

LA «SYNERGIE SOCIALE» PAR HENRI MAZEL, PARIS, ARMAND COLIN

La sociologie a fait rapidement son chemin dans le monde depuis qu'elle a été découverte par Auguste Comte. Elle est devenue la science à la mode, la grande charmeuse qui attire tous les intellectuels à une heure quelconque de leur développement. On recouvre volontiers de son nom les études les plus diverses, on lui rattache l'histoire, l'économie politique, la statistique que sais-je encore ? « Je suis « venu ici pour étudier une science qui s'en va, la « philosophie, et uue science qui nait, la sociolo-« gie. » écrivait tout récemment en tête de son livre un de nos plus distingués professeurs envoyé en mission en Allemagne. Le monde savant n'est pas loin de partager cette opinion ; il n'y aura bientôt plus de professeurs de philosophie; tous professeurs de sociologie. Et voyez l'heureuse fortune de cette jeune science ; elle est accueillie partout, aussi bien dans les revues de métaphysiques pure que dans les reoueils spéciaux exclusivement consacrés aux sciences. N'oublions pas celles des revues qui sont et ne veulent être que de sociologie pure, ainsi que les congrès internationaux, inaugurés depuis deux ans à Paris, et où la qualité des assistants remplaça la

quantité. Bref tout le monde a, ou croit avoir, ce qui revient au même, quelque chose à dire en sociologie.

Notre confrère et excellent ami, M. Henri Mazel. que ses goûts et ses préférences avaient semblé jusqu'à présent porter davantage vers les œuvres d'imagination pure, vient à son tour de condenser ses idées en matière sociale dans le livre «*La synergie sociale*» et je le louerais d'abord d'avoir fait de la sociologie et non toute autre chose. L'œuvre est puissamment documentée, fortement pensée et brillamment écrite, je suis d'autant plus à mon aise pour en faire l'éloge que des 355 pages dont elle se compose il en est bien 200 que je serais tenté de contredire et de dix, idées prises au hasard de la lecture, il en est au moins cinq que je ne partage pas, excellente condition pour parler d'un livre qui force votre attention et votre estime en dépit de ces divergences de vue. Ou je me trompe fort d'ailleurs, ou les conclusions de notre auteur soulèveront de vives contradictions dans tous les camps et dans tous les partis, même dans celui auquel il se rattache par la sincérité et la vigueur de ses convictions religieuses. Nous sommes en présence d'un croyant, que cela soit bien entendu; mais aussi d'un indépendant. Or, c'est la destinée des penseurs originaux qui se placent en dehors et en avant de la moyenne des idées reçues de leur temps, de faire quelques disciples, mais de susciter beaucoup d'opposition. M. Henri Mazel estime plus, sans aucun doute, le premier cas qu'il ne redoute le second. Il dit toute sa pensée avec une franchise énergique, parfois même avec une outrance voulue. Les idées fourmillent dans son livre; elles sortent de tous côtés et se posent

presque sur toutes choses ; essaim bourdonnant qui étourdit parfois un peu le lecteur ; mais jamais assez pour lui faire perdre son chemin, soutenu et guidé comme il l'est par la trame solide du raisonnement.

I

Qu'est-ce donc que la *Synergie sociale ?* Ne recourons pas aux dictionnaires ; nous ne trouverions pas ce mot, du moins dans le sens qui lui est ici donné. L'étymologie nous enseigne : énergie en commun, ce qui ne nous fait guère avancer. Demandons-en l'explication plus complète à l'auteur lui-même. « Le « troupeau humain, dit-il, ne différerait guère d'un « bétail ou d'une harde, s'il ne connaissait en fait « d'amour que le désir sexuel qui, dans toute l'é- « chelle des êtres, conserve et propage l'espèce ; il « en est un autre moins individuel et par qui seul « toutes les sociétés vivent et que n'ignorent pas les « animaux vivant en troupe ; mais que le privilège « de l'homme est de réaliser pleinement ; c'est celui « qui fait agir de concert en vue du bien de tous. »

La synergie sociale en est la résultante et le produit ; elle est l'harmonie des amours actives d'un chacun ; l'action libre et consciente de l'individu, non plus pour l'agrandissement de sa seule personnalité et la satisfaction de ses personnels désirs, mais en vue du bonheur de la collectivité à qui il appartient ; elle est le fait social par excellence, et la société sera meilleure, plus forte et plus heureuse où elle s'exercera avec le plus d'intensité et sera le mieux com-

prise. Ce n'est ni l'altruisme de Herbert Spencer, rabaissé par son premier observateur au rang d'un simple instinct ; ni la solidarité, mot trop souvent vague, effet plutôt que cause ; ni la coaction chère à M. Durkheim ; c'est une action humaine, caractéristique de l'espèce, geste et verbe de l'âme immortelle. M. Henri Mazel est en effet profondément, passionnément spiritualiste, et il est aussi un chrétien convaincu, non seulement parce qu'il a la foi, l'intime sentiment du divin ; mais aussi parce que le christianisme lui paraît être le rythme ineffable, la réalisation la plus harmonieuse du plan de l'évolution et du progrès de la race humaine. Ce plan en son entier, nous l'ignorons ; nous voyons seulement quelques points par où il passe et qui déterminent sa direction. Suivant que nous avons l'esprit dirigé de tel ou tel côté, construit de telle ou telle manière, nous percevons tels ou tels de ces points et nous arrêtons dans leur sens, nous faisons passer dans leur déterminante l'épure de l'évolution humaine. Pour M. Henri Mazel, ces points principaux sont l'amour d'autrui, la liberté individuelle, le respect de la personnalité humaine mesuré à sa valeur morale et intellectuelle, l'action inspirée et guidée, non pas seulement par la satisfaction égoïste des passions de son moi, mais par le désir d'être utile et bon à ses semblables. Ainsi la vie ne vaut quelque chose que par la dose de synergie sociale qu'elle contient. Or c'est la religion qui a charge et mission d'enseigner aux hommes ces vérités. Le christianisme est la religion par excellence, parce qu'en lui s'est révélé le plan divin du progrès humain, parce qu'il inscrit ces quatre principes fondamentaux au frontis-

pice de son édifice moral, et qu'il en a fait les foyers lumineux du phare que Dieu a voulu qu'il dressa sur le monde ; parce qu'il est la plus haute expression, la tradition révélée de la synergie sociale. La supériorité du principe chrétien fait la supériorité de la race qui l'a adopté, ou plutôt qui l'a reçu en dépôt. Ainsi s'explique toute la philosophie de l'histoire, le grand duel entre l'Orient morne et résigné, l'Occident aimant et agissant. L'auteur ne veut pas savoir s'il existe dans la doctrine chrétienne d'autres principes aussi essentiels et moins conformes à sa conception de la synergie sociale; il ne se demande même pas si tel ou tel d'entre eux n'a pas subi une déformation plus ou moins sensible au cours de son évolution historique. Il les constate, les voit comme la moëlle du christianisme et de sa propre théorie ; il s'en empare comme des bases fondamentales de la vraie science sociologique, recherche leur action dans le passé, étudie s'ils sont adéquats au présent et s'efforce de déterminer leur rôle dans l'avenir. De là les trois grandes divisions de son livre et l'unité réelle de conception qui en régit les développements.

II

C'est donc une déclaration de guerre aux doctrines spencériennes, une éclatante répudiation de la théorie de la société organisme, se développant suivant des lois fatales en vertu d'actions et de réactions physiologiques. La pensée de M. Tarde, qui assimile volontiers la société à un cerveau, a exercé sur celle de notre confrère une influence déci-

sive ; il aurait pu plus mal choisir son guide. Ensemble ils restituent à la psychologie la place qu'elle n'aurait jamais du perdre à leur avis dans l'étude des sociétés. Plus loin même que M. Tarde va M. Mazel. D'après lui l'âme seule des peuples fait leur histoire, leur grandeur et leur doctrine. Mais ce mot d'âme des peuples est un peu bien vague et laisse place à de nombreuses controverses. La définition en sera singulièrement ondoyante et diverse suivant qu'on se posera à tel ou tel point de vue et surtout suivant qu'on donnera une place plus ou moins grande à la conscience. Pour essayer de fixer définitivement la base de l'étude psychologique des société, M. Tarde a considéré l'imitation comme le fait social par excellence ; avec une rare puissance de déduction, il a ramené autour de l'imitation tous les phénomènes sociaux et il en a poussé l'étude jusqu'au plus lointaines conséquences. M. Mazel part de ce même point de vue et accepte aussi facilement l'imitation comme le fait social par excellence. Mais il se trouve aussitôt en présence d'une difficultè. Comment concilier l'imitation, fait mécanique et purement humain, dont on constate le jeu dans toute l'échelle des êtres avec la doctrine d'une révélation divine ? L'imitation est consciente chez certains hommes d'élite ; elle est inconsciente chez les animaux et même chez la grande majorité des hommes. Et cependant là seulement est le progrès social, où est la conscience la plus parfaite du but à atteindre et des moyens à employer. Le singe peut imiter toute sa vie sans faire le moindre progrès et acquérir la moindre notion du bien et de l'utile. Les foules et les nations qui en déroulent sont, elles

aussi, inconscientes et quelque peu singes en ce qui touche leurs intérêts généraux. Si la puissance divine a fait de la synergie sociale l'instrument de tout progrès et la mesure de toute évolution, pourquoi donc l'a-t-elle refusée aux uns et accordée aux autres ; pourquoi en a-t-elle voilé les principes à ce point que leur connaissance soit difficile à acquérir à la plupart, impossible à beaucoup ? M. Mazel répond : le courant intellectuel qui entraîne les hommes et l'évolution qui dirige les sociétés ne sont point le produit de la foule obscure et anonyme, mais de quelques hommes d'une culture supérieure, des prédestinés à la conduite des âmes, d'une élite enfin. De là nécessité dans le plan social de l'aristocratie et sa justification. Mais il faut bien s'entendre sur ce mot aristocratie. Elle n'est pas constituée par les distinctions de naissance ou de fortune, qui sont tout au plus des simples bouillons de culture favorables à l'éclosion de germes préexistant. La supériorité intellectuelle est déjà une aristocratie ; mais elle n'est point encore définitive. La véritable aristocratie, la seule qui mérite vraiment ce nom résulte de l'accord entre la supériorité intellectuelle et celle de la volonté tendue, flagellée exaspérée par le milieu ambiant, l'esprit de la race et surtout le fait social par essence, la religion. Lorsque les élus qui ont reçu les dons en partage se trompent, la foule suivra et se trompera avec eux. L'Occident est supérieur à l'Orient pour qu'il est individualiste et chrétien et dans l'Occident chrétien, le peuple supérieur parce qu'en lui se manifestent avec le plus d'énergie l'intensité de vie, la volonté suprême, le raidissement de tout l'être vers

l'action synergique, c'est le peuple Anglo-Saxon et c'est aussi le peuple le plus aristocratique. A ce point de vue le fait le plus important de l'histoire du monde au XVII[e] siècle a été l'obscur conflit entre les missions Dominicaines et les Jésuites de Pékin, qui a empêché la Chine et avec elle tout l'Orient de devenir chrétien. Une grande fraction de l'humanité souffre et souffrira longtemps de l'erreur de quelques aristocrates.

L'Occident toutefois, la race Aryenne sont menacés depuis la révolution française par l'envahissement des idées démocratiques. Le culte de la foule, la veule admiration de ses erreurs, la recherche de son suffrage obnubilent chez la plupart des intellectuels les vrais principes de la synergie sociale. L'imitation ne se fait plus de bas en haut, mais de haut en bas : à un pareil régime aucune société ne saurait résister. La révolution française, aux yeux de M. Henri Mazel, est la grande coupable de cette déchéance.

« La légende révolutionnaire est la cause psy-
« chologique de notre bassesse... Ce n'est pas im-
« punément qu'un pays voue un culte aux géants
« de 89 et 93 ; ces gens-là furent pis qu'atroces, ils
« furent ineptes, et la sottise chez les dieux comme
« chez les fidèles est plus dangereuse que la fré-
« nésie. »

La Révolution française a poursuivi la dégradante chimère d'une égalité absolue de tous les citoyens sous l'implacable niveau de l'état protecteur et abrutissant. Elle est un produit de tout ce qu'il y a de mauvais dans l'histoire antérieure du monde ; l'adulation du pouvoir central et d'un homme divinisé,

héritage de la Rome impériale du bas-empire ; l'esprit formaliste, autoritaire, sans grandeur des juristes ; la politique égoïste et personnelle des rois français depuis Philippe le Bel ; l'absence de poésie et de sens esthétique de la Réforme ; en un mot, la pensée de Rome païenne contre Rome chrétienne. L'auteur voit dans la Révolution l'aboutissant de toutes ces erreurs, et son livre est une clameur d'alarme en présence de leur développement dans nos sociétés modernes.

J'avoue mon embarras de critique en présence de cette attaque virulente et absolue. Si nous étions sur le seul terrain de la pratique politique, je serais tenté de souscrire, quoique avec certaine réserve, au jugement de l'auteur. L'exploitation systématique que font de la Révolution toutes les médiocrités du suffrage universel, la superstition du bloc qu'ils prétendent nous imposer excitent chez moi comme chez lui un agacement persistant. Mais M. Henri Mazel fait preuve en politique d'une absolue neutralité et professe un libéralisme intransigeant et farouche. Le contingent ne l'émeut pas; ses appréciations ressortent donc bien de la pure théorie sociologique. A ce point de vue, les erreurs et les crimes qui ont adultéré une partie de la Révolution ne doivent pas nous faire perdre de vue la part de bien qu'elle a contenu. La première condition de l'histoire sociologique est d'admettre que tout évènement et toute grande crise humaine ont deux faces : l'une bonne, l'autre mauvaise, une thèse et une antithèse. Tout fait humain n'est pas légitime, par cela seul qu'il est ; mais déjà dans les séries des faits qui s'enchaînent les uns aux autres, il en est

de légitimes, et quand plusieurs séries se rencontrent pour former une révolution, il est rare que plusieurs de ces séries ne soient pas complètement légitimes. L'historien sociologue n'a pas le droit de se placer à son point de vue exclusivement personnel et de méconnaître les antécédents et les conséquences de ces faits et de ces séries de faits; il peut préférer les Albigeois ou les croisés du Nord, l'inquisition ou les penseurs libres du xve siècle, l'ancien régime ou la révolution ; il doit étudier et faire connaître la raison d'être de ces séries historiques. Les conséquences sociales seules que les groupes d'évènements ont eues pour le bien ou le mal de l'humanité en son ensemble peuvent permettre d'asseoir un jugement vraiment scientifique. Le temps seul est semeur d'idées justes. Ainsi de la Révolution française! Pourquoi s'est-elle produite? Et surtout pourquoi s'est-elle produite ainsi qu'elle a résulté? Quelles conséquences a-t-elle eu déjà et pourra-t-elle avoir ? Ces évènements, ces conséquences ont-ils eu leurs identiques dans l'histoire du monde, chez d'autres peuples et dans d'autres milieux? Quels rapports enfin entre la Révolution française et les lois qui surgissent pour nous de l'observation de l'évolution des sociétés ? A cette hauteur les personnages se fondent dans l'ensemble; les évènements deviennent des agitations à peine perceptibles et la rouge décade apparaît un simple point des temps historiques. Il faudra attendre bien longtemps, il faudra tout au moins attendre que nous soyons sortis de la Révolution pour l'étudier à ce point de vue purement scientifique. L'échec de Taine, si bien outillé cependant

pour s'élever au dessus des querelles de parti, témoigne que nos générations ne sont pas mûres pour une œuvre pareille. C'est que l'impartialité ne suffit pas ; encore faut-il avoir conscience de ce que l'on étudie, et à moins de s'appuyer sur la règle d'un catéchisme ou sur la foi d'autrui, la conscience ne peut être, que d'un évènement complet et envisagé au plus lointain de ses origines et dans les dernières de ses vibrations dans le temps. Cette appropriation de l'histoire par la science sociologique, la seule condition de l'impartialité, se fait d'ailleurs avec une désespérante lenteur, tant nos passions actuelles, notre subjectif égarent notre jugement et nous portent à chercher des arguments dans le passé en faveur de nos opinions du présent. N'était-ce pas hier encore que le personnage et l'œuvre de César étaient appelés en témoignage pour expliquer et justifier le rôle de Napoléon et de son neveu. Adversaires et partisans du régime impérial se battaient sous le couvert de grand démocrate romain, et le génie de Mommsen ne le mettait pas à l'abri d'une exagération de lyrisme, justifiée d'ailleurs dans une certaine mesure par l'extraordinaire ampleur du personnage qui en était l'objet.

III

Mais j'ai hâte de revenir aux conclusions de M. Henri Mazel ; elles sont résumées dans la partie de son livre intitulée « l'avenir, » et sont plus spécialement tournées vers la France. Le patriotisme ardent de notre confrère est inquiet des conséquen-

ces funestes que pourraient avoir pour notre pays les fausses conceptions sociales dont successivement ont imprégné nos esprits la royauté administrative et la révolution démocratique. « Le critère so-« cial est facile à reconnaître. Tout ce qui favorise « l'expansion, la responsabilité , l'énergie indivi-« duelle est bon; tout ce qui l'entrave est mauvais.» Ni la situation actuelle de notre pays, ni l'esprit qui anime nos institutions ne sont conformes à cet idéal. Nos lois sont faites toutes en faveur de l'état et contre le citoyen ; les forces sociales, la magistrature, l'armée, le clergé, la noblesse, la bourgeoisie ont la méconnaissance la plus absolue de leur rôle. Tout Français conspire à gouverner et tracasser les autres ; nul ne comprend la grandeur du citoyen libre. L'avenir se montre à nous sous des couleurs bien sombres : « L'histoire montre à qui « sont réservées les plus profondes chutes. Les hé-« ros des croisades , des communes et des grandes « guerres patriales ne seront pas les seuls à rougir « de leur postérité ; nous rejoindrons dans l'igno-« minie nos frères , le Greculus, héritier des divi-« nes splendeurs hellènes , le juif, descendant des « grands patriarches du désert , le maugrubin, fils « abâtardi des fastueux khalifes, et flagellés par un « vent de mépris; nous tournoierons avec eux dans « le cercle éternel des réprouvés, à la fois haineux « et immondes, dont l'immense tourbillon plaintif « frôlera peut-être le front pâle d'épouvante d'un « Dante futur. »

Mais contre une pareille déchéance tout le patriotisme de M. Henri Mazel se révolte et s'indigne. Non , il n'est pas possible que la France puisse

ainsi se laisser entraîner par le courant démagogique et perdre tout le bénéfice du long héroïsme accumulé dans ses annales et de nos jours encore dépensé avec tant de prodigalité par ces hommes au grand cœur et au dévouement modeste, que sont par exemple nos marins et soldats; il n'est pas possible que l'abrutissante et dégradante chimère du collectivisme, les rêveries sémitiques d'un Lasalle et d'un Karl Marx, importées d'outre-Rhin, puissent atteindre l'esprit de notre race, si essentiellement aristocratique, et son cœur, si profondément généreux.
« Les symptomes de l'actuel réveil de synergie sont « faibles. Mais il serait criminel de ne pas les si- « gnaler et les grossir... Que les hommes d'action « agissent, donc tous les hommes, et que les hom- « mes de pensée apprennent et enseignent... Il ne « faut pas désespérer. Au fond du collectivisme lui- « même, il y a un peu de charité, et au fond de l'a- « narchisme, un peu d'énergie. Et puis, les mots « ont un pouvoir par eux-mêmes, et on n'écrit pas, « on ne lit pas à plusieurs reprises les verbes « *Énergie*, *Fierté*, *Amour*, *Liberté*, *Grandeur* « *d'âme*, sans qu'il ne reste dans l'air quelque bat- « tement d'aile. »

A cet appel à l'action libre, qui résonne énergique et entier à la fin du livre, je ne puis qu'applaudir sans réserve. Mais comment l'exciter, cette libre action ? Comment faire l'éducation de ce peuple depuis si longtemps habitué à se désintéresser de ses propres affaires et qui n'a même pas l'instinct de l'indépendance individuelle ? Notre auteur a déjà répondu : par l'action de l'élite, par une conception aristocratique de la société. Discuter cette concep-

tion en elle-même me conduirait trop loin ; mais nous pouvons nous demander si elle est pratiquement réalisable. Qu'il y ait désaccord entre l'éducation morale, la capacité intellectuelle de la démocratie et l'importance du rôle qu'elle est appelée à remplir, cela n'est pas contestable. On peut mépriser la politique et dédaigner le suffrage universel ; il n'en reste pas moins que l'une et autre sont des faits existant et dont la puissance actionne toute notre machine sociale. Aucune autorité, ni celle de la naissance, ni celle de la grandeur morale, ni celle du talent, ne pèsent rien contre une manifestation brutale de ce suffrage. La jalouse observance de la forme, les formalités méticuleuses dont nous faisons les rouages de notre machine administrative, le respect purement rituel dont, par atavisme, nous entourons certaines manifestations vivantes de l'autorité, jusqu'à cette accoutumance à la foi chrétienne, dont quelques inconscients cherchent à ruiner l'influence, tout cela ne sont que des palliatifs contre les caprices, les erreurs, parfois les accès de folie qui soulèvent les majorités populaires. L'âme des foules est inconsciente, et ce sont les foules qui mènent notre pays.

Mais, me dira-t-on, ce sont les conclusions de M. Henri Mazel. Oui, mais nous diflérons sur la possibilité d'appliquer le remède, et sur ce remède lui-même. Ce n'est pas d'aujourd'hui seulement et ce n'est pas notre pays seul que les foules ont mené ; c'est l'humanité toute entière en tout temps et en tout pays. Toujours aussi des crises épouvantables, guerres et invasions ont accompagné ces mouvements populaires ; mais toujours aussi l'instinct de

la vie a ressaissi les nations et leur a fait trouver la solution nécessaire. Il est bon, il est utile de faire résonner bien haut les verbes que l'on croit justes et vrais ; mais leur influence est forcément restreinte ; les foules vont d'instinct aux grands hommes d'action, qui résument, dans leur âme, toujours simple, parfois brutale, les ressentiments du passé et les passions de demain. Uu grand nombre de chrétiens portent le prénom de Jean ; un plus grand nombre encore celui de Paul.

Et précisément ici s'accentuent les différences essentielles entre les sciences sociales et les sciences naturelles, et aussi l'infériorité des premières pour atteindre des certitudes de nature à satisfaire complètement notre raison. L'évidence sort, pour les secondes, d'une série d'observations matérielles accessibles à nos sens et que nous pouvons même, dans certains cas, reproduire artificiellement. Pour donner, aux conclusions des sciences morales le même cachet des certitudes, il a fallu, jusqu'ici du moins, faire intervenir un second élément : la foi.

La *synergie sociale* nous donne un exemple frappant de cette opposition fondamentale. Son auteur s'est entouré de tous les renseignements fournis par l'érudition moderne ; il a dépouillé un faix énorme de documents; son indépendance de pensée est absolue ; sa méthode familière est la critique. Voici cependant qu'il tire des faits observés des conclusions contradictoires à bien d'autres et contradictoires parfois à ces mêmes faits d'où il veut les faire sortir. Il magnifie par exemple le moyen âge, qu'il considère comme le type idéal d'une société, et qui, selon lui, est résultée bienfaisant pour l'humanité.

D'où vient cependant que le principe de la féodalité, idéal sociologique du moyen-âge, et ses applications positives ont soulevé d'unanimes protestations et une levée de boucliers générale ? Peuples et rois, prêtres et artistes, penseurs et juristes, marchands et laboureurs ont coalisé leurs forces ; tous ont combattu la féodalité, tous se sont précipité au devant de l'autorité monarchique, ont acclamé les rois et salué leur triomphe comme celui du juste sur cette terre ; la royauté française a eu une grande influence sociale, aujourd'hui bien finie et dont le rêve de reconstitution est chimérique , mais qui fut incontestable et puissante. Erreur de la foule , me dira-t-on , dont les conséquences fatales pèsent lourdement sur nous et conduisent nos sociétés modernes à la déchéance définitive. Le seul peuple vigoureux et sain de l'Europe actuelle est celui qui a conservé le plus de relation avec la conception sociale du moyen-âge , c'est le peuple Anglo-Saxon. Mais cette erreur , puisque erreur il y a, a fait vivre les sociétés modernes depuis de longs siècles, y compris cette Angleterre , qu'on nous donne en exemple, et sur laquelle il y aurait beaucoup à dire ; elle a fait la renaissance italienne et le XVII[e] siècle français; elle a donné au monde la liberté de conscience et le merveilleux progrès des sciences..., jusqu'à la possibilité d'écrire des livres comme la *synergie sociale*.

La sociologie, d'ailleurs, ne travaille pas sur des conceptions idéales, mais sur des faits. Les sociétés ne sont ni des organismes, ni des cerveaux : elles sont des sociétés tout simplement , c'est-à-dire des entités parfaitement réelles et agissantes. Leur

existence et leur développement se manifestent par les faits ; et nous ne pouvons remplacer ces témoins visibles par des déductions : ils s'imposent au contraire à notre observation et à notre respect. L'erreur de l'école de Herbert Spencer est de ne pas voir les faits comme indéterminés au moins dans leur détail quotidien. Mais ce serait une erreur plus grande encore de ne pas considérer qu'ils sont les seuls phénomènes dont l'observation attentive et impartiale puisse nous conduire à saisir le jeu de forces sociales et les actions et réactions qu'elles produisent entre elles. Une société n'existe que par l'activité ; immobile elle n'est plus qu'un aggrégat d'unités, qu'une association du ressort de l'histoire naturelle. Si nous ne voulons pas employer ces procédés réguliers d'observation scientifique, reportons-nous tout simplement aux principes de notre catéchisme; je n'y vois pour mon compte aucun inconvénient, sous la réserve qu'on me laisse la liberté de ne pas en user. Mais si nous voulons faire de la science, nous aurons beau protester au nom de notre idéal personnel contre l'injustice d'un état social : s'il vit, s'il dure, s'il produit de bons résultats, nous sommes déjà vaincus dans notre lutte impuissante contre les réalités positive ; bientôt des esprits plus avancés et mieux outillés que les notres, chercheront le pourquoi du succès et le trouveront. M. Henri Mazel a bien vu l'écueil où le conduisait l'outrance de la méthode psychologique en sociologie ; mais il n'a pas voulu l'éviter ; il a au contraire, et ce n'est pas un mince éloge que je lui décerne, gouverné droit sur lui. J'en ai donné la raison, il a la foi.

Georges MAURIN.

LA DEUXIÈME SALLE

DU MUSÉE ÉPIGRAPHIQUE DE NIMES[1]

La première salle, que nous avons parcourue est consacrée aux monuments religieux, dans lesquels la piété s'adresse à la divinité. La seconde salle va nous offrir des inscriptions où le personnage est paré de ses titres religieux.

M. Fustel de Coulanges, dans la plupart de ses ouvrages, mais surtout dans *la cité antique*, a prouvé la part énorme, que la religion occupait, dans la vie sociale des anciens. Les *patriciens* formaient une sorte de caste, seule agréée de la divinité, seule apte à l'honorer dignement, tandis que les plébéiens étaient regardés par eux comme une masse impure, dépourvue de religion, et incapable d'exercer jamais les actes du culte.

Parmi les fonctions religieuses, l'une des plus fréquentes dans nos inscriptions est celle du *sévirat* ou pour mieux dire, celle de l'*augustalité* (2).

Pour ne citer que des exemples choisis dans notre région, le musée de Vienne et surtout celui de Lyon,

(1) Voir la livraison de mars 1896.

(2) Cfr. *Essai sur l'histoire de l'augustalité*, par Félix Mourlot. — Paris 1895.

sont encombrés de monuments funéraires relatant le titre de *sévir augustal*. Notre musée de Nîmes, sur ce point, n'a rien à envier à ces deux villes.

L'augustalité, comme l'indique son nom, a vu le jour sous le règne d'Auguste (1) ; institution surtout religieuse, elle avait pour but de propager dans les municipes (2) le respect de l'empereur. Le secret de sa rapide propagation consiste en ce que le plébéien pouvait par là arriver aux honneurs, et occuper un rang convenable, quoique inférieur, à côté des décurions, véritable aristocratie de l'organisation sociale, surtout dans les colonies de l'empire. En fait, le rôle des *sévirs augustaux*, chargés des sacrifices dans les sanctuaires publics, fut très-effacé ; mais il donnait satisfaction à la vanité de boutiquiers ou de bourgeois enrichis, qui aspiraient à devenir gentilshommes. Le pouvoir effectif était entre les mains des décurions, qui sous la surveillance de Rome, administraient le municipe et en élisaient les magistrats et les prêtres. De tout temps, les vrais gouvernants ont su se servir des sociétés d'admiration mutuelle ; celle des sévirs mérite une place à part dans la vie des gallo-romains.

« Sur un assez grand nombre d'inscriptions, le « titre *sevir augustalis*, vient en tête du texte. Cette « disposition étrangère aux habitudes de l'épigra- « phie romaine, mais fréquente, parait-il, sur les

(1) Sur l'origine de l'augustalité, Schmidt et Hisrchfeld, ont avoué leur impuissance à résoudre la question ; Marquard et Mommsen ont soutenu successivement deux thèses différentes.

(2) Villes soumises à l'autorité de Rome et qui participaient aux droits de cité romaine tout en se gouvernant par leurs propres lois.

« inscriptions de l'Egypte, tendrait à confirmer l'hy-
« pothése, d'une origine égyptienne de la colonie « de Nimes (1). » Notons cette utilité des textes gravés pour les sévirs : les crocodiles de nos armoiries, ne sont pas seuls à indiquer l'Egypte comme l'aïeule de l'antique Nemausus, par la venue des colones Grecs-Egyptiens, auxiliaires des légions romaines dans la conquête des bords du Nil.

Passons les inscriptions de quelques sévirs, qui n'offrent aucune particularité pour nous arrêter un moment aux autels en forme de gaine d'hermès, placés entre les deux fenêtres et compris sous les numéros 298-316. Nous lisons au numéro 302 : IVN*oni* (*Ti*) BVLLAE. Nostræ. (*a*) GATOPVS. (*c*) VPITVS. (*m*) ANSVETA. LIB(*erti*). *A la Junon de notre Tibulla*, *Agathopus*, *Cupitus*, *Mansueta*, *ses affranchis*. Sur la partie supérieure, on voit le creux semi-circulaire destiné à recevoir un buste. Les Junons auxquelles se rapporte notre dédicace, n'ont rien de commun avec la Reine des dieux, l'épouse de Jupiter. Les *Junones* étaient les génies des femmes. Dans la pensée des païens, elles remplissaient auprès de leur pupille, les fonctions de protectrices. Depuis sa naissance, jusqu'à sa mort, chaque femme était accompagnée d'une gardienne invisible, qui se réjouissait de ses succès, s'attristait de ses malheurs, et enfin mourait avec elle, divinité éphémère comme les humains. Nous verrons bientôt que les *Genii*, remplissaient des fonctions identiques auprès des hommes.

Au numéro 304, le cippe hermès ne nous offre

(1) Inscriptions antiques de Nimes, etc. — Toulouse 1893, p. 368.

que sa partie supérieure ; il fut trouvé dans les arènes : nous y lisons : *à la Junon de notre Sévérilla, Onésime son affranchi et Corinna son esclave (1) (ont offert ce monument).* Ce *cognonem* Sévérilla, se trouve plusieurs fois gravés dans nos inscriptions, et en particulier sur un curieux autel votif à la *Fièvre-Quarte.*

Les deux dédicaces des numéros 306 et 308, ne font pas mention du génie, elles indiquent simplement les noms des bienfaiteurs honorés par leurs affranchis. Le second cependant mérite une attention spéciale ; Sextus Virillius est un juge-quatuorvir, préfet des vigiles et des armes, dignités, dont nous aurons à parler dans la visite, à la salle suivante. La terminaison *vos* du nom du dédicant Primitivos, indique l'époque du premier siècle de l'ère chrétienne. Voici l'inscription intégrale : Sex*(to)*. Virillio. Sex*(ti)*. fil*(io)*. Volt*(inia tribu)*. Severino, quatuorvir*(o)*, jur*(i)*, dic*(undo)*, pontific*(i)*, prœf*(ecto)*, vigil*(um)* et armorum, Primitivos, lib*(ertus)*.

Les trois cippes 310, 312, et 314 indiquent le *Génie* des bienfaiteurs par une abréviation ordinaire G. Nous y lisons : G*(enio)*. Severi. N*(ostri)*. Cerialis. Cliens ; *au Génie de notre Severus son client Cerialis.*

G*(enio)*. T*(iti)*. N*(ostri)*. Euporus· lib*(ertus)* ; *au Génie de notre Titus, son affranchi Euporus.*

G*(enio)*. C*(aii)*. N*(ostri)*. Ascanius. Ser*(vus)* ; *au Génie de notre Caïus, son esclave Ascanius.*

Au-dessus de ces cippes, entre les deux fenêtres, nous devons remarquer une inscription, où le

(1) Jun. Severill. n. Onesim. li.... orin....

Génie est associé à Mars. Le fronton triangulaire semble indiquer le couronnement de la porte d'une chapelle privée. Nous y lisons : Marti et G(*enio*). Flaviani. N(*ostri*). Marcus et Lucius. Hermolai. f(*ilii*); *à Mars et au Génie de notre Flavianus, Marcus et Lucius, fils d'Hermolaus.*

Remarquons cette foi religieuse de tous ces maîtres plus ou moins puissants, honorés d'une dédicace aux gardiens invisibles de leur vie, comme la *Juno* des femmes, associés à leurs joies et à leurs peines. Le christianisme n'eut point de difficulté à faire comprendre la croyance à l'ange gardien. Quelle joie, pour des esclaves, regardés par la loi romaine comme ne faisant point partie de l'espèce humaine ! Quel bonheur, pour des gens traités de bêtes de somme, de savoir qu'eux aussi avaient un *Génie* bienfaisant, ami de toutes les heures, protecteur invisible et sûr, aussi puissant que le Génie des riches Patriciens, et même supérieur à ce dernier, puisque l'ange gardien est immortel !

La dénomination « *notre* » pour indiquer le maître a été en usage, pendant tout le Moyen-Age, dans les écoles de théologie, où l'on disait : *Ut ait Aquinas noster*, pour invoquer le témoignage de St-Thomas d'Aquin.

Le hazard a voulu que, dans les trois premières dédicaces que nous venons de citer, se trouvent trois titres distincts : le client (*Cerialis cliens*), l'affranchi (*Euporus libertus*), et l'esclave (*Ascanius servus*). Ce sont les trois degrés inférieurs de l'échelle sociale des Romains : le *client*, citoyen romain avec tous ses droits, s'appuyant sur son patron, autre citoyen plus puissant ou plus riche, l'*affranchi*, an-

cien esclave devenu libre et citoyen romain, mais avec des droits restreints, enfin, l'*esclave*, serviteur du maître, qui, suivant son intelligence et ses aptitudes, en faisait un balayeur ou un comptable et même l'éducateur de ses enfants.

Sous le numéro 326, près de la fenêtre et supporté par un autre cippe, voici un monument élevé à un *aruspice public* : « D(*iis*) (*manibus*). C. Marii Onesi(*mi*) Sevir(*o*) Au(*gustali*) harispici pub(*li*)co, patri optumo, filia posuit ; » *aux dieux mânes de Caïus Marius Onesimus*, *sévir augustal*, *haruspice public*, *sa fille a élevé ce tombeau.*

Aruspice public ! ne l'était pas qui voulait. Ils prenaient place immédiatement après les augures ; nous verrons plus tard une inscription désignant les places des « *pontifices* » au théâtre voisin de la Fontaine de Nimes. Les aruspices formaient un collège important ; ils avaient la « *procuratio prodigiorum* », c'est-à-dire l'interprétation et l'explication des prodiges. C'est eux qui enterraient la foudre tombée sur la terre ; ils nous ont laissé plusieurs monuments (*fulgur conditum*) élevés sur des lieux touchés par le feu du ciel (1). Ils avaient aussi l'*extispicina*, le pouvoir d'interroger le foie, le poumon, le cœur, les reins des victimes. A l'époque de Cicéron, ce genre d'oracle avait remplacé la divination par le vol des oiseaux. Le peuple aime l'indépendance dans sa foi au merveilleux. Les augures, prêtres officiels, dévoués au gouvernement, respectés des classes élevés, étaient moins en faveur auprès de la foule ; celle-ci préférait les aruspices, plus indépendants du pouvoir civil, quoique reconnus par lui.

(1) Voir à la première salle, *fulgur conditum*.

A cette fin du XIX[e] siècle, Nimes compte encore des divinateurs et des divinatrices, en nombre plus imposant qu'on ne croit en général. Nos journaux en font foi, l'un d'eux, imprimé dans la ville même, recommande à sa quatrième page, aux annonces, Mme X..., rue des..., n°..., *qui parle sur toutes choses, et consulte tous les jours de 8 heures du matin à 8 heures du soir*.

Rome avait des lois de répression (1) pour la divination privée. Aujourd'hui la place publique est ouverte à l'industrie divinatoire des hypnotisateurs ou autres, au détriment de la santé d'un certain nombre de témoins plus ou moins névrosés. Si notre sévir augustal Caius Marius Onésime, aruspice public, revenait parmi nous, quel serait son étonnement de voir ainsi profaner son art !

Le numéro 332, avec ses deux portraits, n'est pas sans intérêt. La femme est placée, selon l'usage, à la droite de son mari. Elle paraît jeune, ses cheveux, divisés en deux bandeaux égaux, laissent voir aux oreilles deux boucles à deux globules. L'homme est coiffé avec élégance, mais il est singulièrement laid. C'est ce dernier qui a élevé le monument : *Juliae, Thallusae, sevir, augustalis, L Jul. Hesychus, contub(ernali)*, — *à Julia Thallusa ; Lucius Julius Hesychus sévir augustal, à sa compagne*. La vie commune du *contubernium* n'était pas le mariage ; les maîtres permettaient cette union à leurs esclaves; devenus affranchis, ils vivaient sous le régime de cette même cohabitation. Un citoyen romain ne pouvait épouser qu'une Romaine libre ; l'esclave, l'affranchie et l'étrangère étaient donc exclues du mariage légitime

(1) Cfr. Le droit augural et la divination officielle des Romains, par F. David, docteur en droit. — Paris, 1895.

consacré par les lois. Hesychus et Thallusa, portant le même nom de *Julius*, étaient des coaffranchis très probablement.

Voici encore des bustes de l'autre côté de la porte, au nº 390. La femme, toujours placée à la droite de son mari, est la première, c'est elle qui a fait élever le monument. Le père de la famille est donc ainsi entre sa femme et son fils. Au-dessous vient le portrait de son beau-frère. Nous y lisons : « *Aux dieux* « *mânes de Caius Fàbius Martinus, sévir augustal,* » *son mari, et de Caius Fabius.... leur fils chéri, mort* « *à l'âge de 18 ans, et de Lucius Julius Vitalis, frère* « *de son mari, Julia Homullina a, de son vivant, élevé* « *ce tombeau, préparé aussi pour elle-même.* »

Au-dessus du monument de Julia Homullina, nous devons remarquer au nº 392, le bout d'un aspersoir en crins de cheval, qui rappelle la procession, par laquelle les magistrats et le peuple, tous les cinq ans, fermaient le lustre, à la suite de l'opération du recensement. Un premier fragment, aujourd'hui perdu mais que nous connaissons par une copie de Séguier, représentait, avec la majeure partie de l'aspersoir, un vase à panse allongée, un bénitier destiné à renfermer l'eau lustrale. Le personnage représenté aux trois quarts de la grandeur naturelle, est un appariteur, tête nue, vêtu de la toge et portant deux bâtons légèrement appuyés sur son épaule gauche. Le fragment d'un personnage identique, qu'on a placé de l'autre côté de la porte, appartenait au même monument, le tombeau d'un *quatuorvir quinquennal*, qui se sera fait représenter, avec le cortège de ses six licteurs, et les ustensiles des lustrations prescrites par la loi.

Aux numéros 382 et 384, nous trouvons les faisceaux des licteurs, qui précédaient les *quatuorvirs*, chargés d'administrer la cité nimoise (1). Ces faisceaux n'entourent pas la hâche, signe du droit de mort, mais une branche de laurier, dont on voit émerger plusieurs feuilles, symboles de la gloire municipale. Quelques tombeaux nous offrent ce souvenir du pouvoir, exercé par les défunts, dont ils portent le nom et les titres.

Nous trouvons au numéro 386, exprimée en toutes lettres, la condition souvent rendue par trois initiales : V. S. P., *vivus sibi posuit*, ou *vivi sibi posuerunt*, comme l'ont fait graver Caius Vettius Hélis et sa femme Vettia Servanda. A noter aussi, au numéro 388, le qualificatif donné par son affranchi à *Carantia Tyches*, qu'il appelle une femme d'une rare et exemplaire bonté, *optimi et rarissimi exempli mulieris*. Cette charité condescendante du maître envers l'esclave était loin de devenir contagieuse, *rarissimi exempli*.

Le numéro 382, avec le nom gaulois de *Adgennius*, nous fournit la représentation exacte des faisceaux du sévirat, dont nous n'avons vu que la partie supérieure aux numéros 382 et 384. — Les verges sont retenues au moyen de courroies, disposées symétriquement et serrées autour de la branche de laurier.

Les autres inscriptions des sévirs n'offrent rien de particulier, nous les passerons sous silence, pour

(1) Cet usage romain a donné lieu à la nomination des *quatre* consuls, qui, pendant le Moyen-Age, surtout dans le Midi et à Nimes tout particulièrement, ont administré les communes. Ce titre équivalait à ceux de *jurat*, de *capitoul* et d'*échevin* dans d'autres villes.

nous arrêter aux deux monuments qui flanquent la porte de la salle, sous les numéros 342 et 280.

Le premier de ces deux cippes (n° 342) est dédié « *aux mânes de Julia Titullina, fille de Lucius* ; » elle était « *flaminique augustale de Cavaillon.* » Le tombeau a été élevé par « *Lucius Lucretius Honora-* « *tus à son excellente épouse* et *Quintus Lucratius* « *Honoratus à sa mère très-dévouée.* » L'autre inscription (n° 280) a été gravée sur l'ordre de *Hortensia Philété*, *à son excellente patronne*, « *patronœ optimœ.* »

Ces deux flaminiques, prêtresses d'Auguste, ne sont pas les épouses de prêtres flamines. Elles sont revêtues elles-mêmes du sacerdoce, à titre personnel.

Terminons cette visite au musée par le remarquable chapiteau, posé sur un fût de colonne, au milieu de la salle des sévirs. Il a été trouvé en 1894, sous les fondements de l'ancienne église des Carmes, qui formait l'angle du nord de la rue Séguier avec la place. Nous nous rangeons pleinement à l'opinion de M. Maruéjol, sur l'interprétation à donner de ce monument. Le dédicant a fait graver son nom sur le tailloir, en partie brisé, où nous lisons : *Cattonis* , sans doute : un tel, fils de Catton, nom gaulois déjà connu.

Supposons le spectateur en face de la tête, qui tient le milieu entre les deux autres. Les trois figures sont voilées, mais inégalement. Celle de gauche est à demi-voilée, celle du milieu l'est complètement, et celle de droite l'est à peine. Ce voile blanc, symbole de la lune aux pâles rayons, nous la montre sous ses trois aspects : demi-lune, pleine

lune et simple croissant. Ces trois têtes représentent les trois formes d'Hécate, déesse des carrefours, appelée aussi *Séléné* ou *Phœbé* (des deux noms grecs de la lune). Les anciens lui élevaient des autels, à la rencontre de plusieurs chemins. L'emplacement où a été trouvé ce chapiteau, à 100 mètres à peine de la porte d'Auguste et les explications données, permettent de reconnaître dans le creux, pratiqué à la partie supérieure, une sorte de cuvette, destinée à recevoir les dons offerts à la déesse. C'était un antique usage, de déposer au début de chaque lunaison, des gâteaux, des victuailles, pour aider à la croissance de la mystérieuse Hécate. Les pauvres avaient le droit de prendre leur part. Bonne idée assurément !

Ce chapiteau est d'une conservation parfaite ; on dirait qu'à peine sorti des mains du sculpteur, il a été enfoui après un court séjour en plein air. On l'a trouvé, a un mètre environ, au-dessous du sol romain. Les magistrats l'ont-ils fait renverser, à la suite d'abus, trop fréquents dans les superstitions païennes ? C'est possible. Ce qui est certain, c'est la dévotion du dédicant, l'habileté de l'artiste réalisant sa pensée, et la faveur populaire pour un nombre infini de manifestations religieuses, dans les monuments et dans les usages romains.

Abbé François Durand.

IMPRESSIONS D'UN CONTINENTAL

EN CORSE [1]

CHAPITRE III.

Aïtone est située sur la côte occidentale de l'île ; on doit traverser Ajaccio et gagner Evisa, A travers les nids de verdure qui ont nom Calcatoggio, Balogna, Vico, la route serpente au milieu des lilas parfumés ; la roche elle-même revêt des reflets roses, les trainées de cendre grisâtre vestiges des incendies s'égayent aux rayons du soleil. Parvenir au sommet du San Angelico au haut duquel s'élève le village est pénible... le Continental n'a cure des aspérités du chemin..., après les déserts pierreux il compte retrouver le parterre embaumé. Erreur : Evisa justifie sa réputation pittoresque, mais les fleurs n'y participent point ; le paysage bouleversé se compose d'un assemblage d'aiguilles, de ravins, les roches cessent d'être roses, leur teinte écarlate rappelle des mares de sang suintant sans relâche. Un phénomène de la nature a creusé près d'Evisa un gouffre : la Spélunca, sorte de puits infernal profond de 500 mètres. Des degrés taillés dans le roc invitent à descendre ; bientôt le vertige saisit ;

(1) Voir les numéros du 25 janvier et 25 mai 1896.

de nombreux abimes s'ouvrent de toutes parts ; le vide étourdit. Les degrès s'interrompent-ils, des dalles luisantes accélèrent les pas, malgré soi. La Spélunca est un immense entonnoir ; à l'extrémité mugit un torrent, roulant vers la mer, qui miroite à l'horizon. En dépit de périls réels la curiosité entraîne, excitée par la diversité du panorama ; des sentiers ombreux fuient à travers la feuillée, les sources murmurent. Au milieu des rochers les chèvres capricieuses se rient du berger. Quel pâtre serait assez agile pour les poursuivre le long des minces corniches ? Une fois introduits dans le gouffre, les troupeaux reconquièrent leur liberté.

Un pont traverse la gorge ; contre le versant opposé le hameau d'Otta étage ses maisons. Comment ne sont-elles pas réduites en poudre ? au-dessus de leur chevet une roche colossale branle.... Parce que, un réseau de fils en poils de chèvre lie depuis des siècles cette roche à la montagne. Elle ne croulera point ainsi que nombre de ses voisines, de bons moines entretiennent le poil de chèvre du moins la tradition l'affirme, car personne ne rencontra jamais les moines vigilants. Leur protection tutélaire ne s'étend point à tous ; une croix de bois, plantée dans la falaise, conte la fin tragique d'un pauvre vieux qui voulant rattraper sa mule fut surpris par la tempête et enseveli sous une triple couche de boue, de pierres et d'herbe. La même croix commémorative se retrouve à quelques heures de marche de la Spélunca, vers l'extrémité opposée de la forêt d'Aïtone, au col de Vergio où un homme est mort de froid. Souvenir funèbre qui gâte les délices de la promenade et suit au retour sous la splendeur des

sapins, ornements de la forêt d'Aïtone, des yeuses et des châtaigniers, joyaux de celle des Valdoniello.

Les épouyantes de la Spélunca s'effacent à côté de l'horreur de la Calanquone fissure béante à dix minutes d'Evisa. Là le gouffre est sans fond; des cascades livides rugissent au sein d'un cahos monstrueux, ce cahos se renouvelle perpétuellement à cause des chûtes du roc,

Un malheureux précipité dans l'espace serait déchiré par ces monstres de pierre dès les premiers mètres de l'orifice. Des détonations formidables se succèdent, le bruit du tonnerre est seul comparable à leur tumulte.

La pression d'un enfant détermine une avalanche : à voir les blocs de granit bondir, se ruer les uns contre les autres, se dépasser, s'écraser même, on a la vision d'une meute courant a la curée.... A la longue les rochers se relèvent et simulent un parapet crénelé ; Aussitôt les hommes d'y frayer un passage..... La mer glauque bat le rempart, au-dessus la muraille reprend menaçante, ce n'en est pas moins la route de Porto. A un moment donné les récifs affectent une apparence bizarre : pans coupés, pyramides, dents contournées et selon la règle en Corse où tout prend un aspect fantastique, leur couleur est feue. Des flammes cuivrées lèchent la falaise, des lueurs de météore flambent de la base au sommet. Les roches évidées rongées par la tempête émergent des flots comme autant de spectres rouges. Le phénomène se prolonge durant deux kilomètres, l'endroit inoubliable où il se produit a nom : Les Calenques.

Evisa est donc voué aux apparitions terrifiantes ? la Spélunca, la Calanquone, les Calenques ? Le sup-

poser serait oublier qu'on se trouve dans l'île des perpétuelles surprises et des brusques oppositions. A une faible distance les cédratiers et les orangers embaument le poétique promontoir de Carghese... Une colonie de Spartiates occupe le village posé au milieu des plantes aromatiques. A l'époque où les musulmans désolaient la Grèce, des familles de Laconie cherchèrent dans les îles de la Méditerranée un territoire rappelant celui de leur mère patrie. D'accord avec la république de Gênes les réfugiés choisirent, près du golfe de Sagone l'emplacement de Carghese. Le 14 mars 1676, ils débarquèrent sur cette côte d'azur et lui donnèrent le nom de Paonia à cause de son éclat et de sa configuration en queue de paon. Aprés le départ des Génois les Corses reprirent violemment leur sol et les Spartiates dûrent se réfugier à Ajaccio. Louis XIV les rétablit dans leurs possessions qu'ils perdirent encore en 1793. Depuis, protégés par des familles Corses avec lesquelles ils avaient contracté des alliances ils sont revenus; la douceur de leurs mœurs s'harmonisent avec la flore et le climat. Le grec moderne demeure usité parmi eux, le grec ancien sert à la célébration des offices. Un pope réside à Carghese. Le travail et la mansuétude de ses ouailles donnent un bon exemple aux indigènes, néammoins la colonie reste soumise à des tribulations vexatoires. Elle n'a plus à redouter le massacre et les pillages. mais il arrive durant les nuits sans lune qu'on frappe chez un habitant, une mule chargée d'outres vides stationne devant la porte, le muletier remet une liste d'objets écrite au crayon. C'est l'ultimatum d'un bandit qui réclame la dîme, grâce à l'intermédiaire de ce messager. Impossible de résister.

Les Grecs, laborieux et respectueux des lois, sont particulièrement visés par les brigands qui astreignent la Corse presque entière à leur impôt. La ville où leur audace atteint son paroxysme est Sartène. On y a vu un bandit accoster publiquement un gendarme ! La singularité des mœurs concorde avec la bizarrerie de cette ville située au cœur de la Vendette entre les cimes de San Pietro de Verde et les monts de Cana, les haines conservent leur intensité , la cité elle-même adossée à une montagne aride, ressemble à une forteresse dont l'Incudine et l'Asinas seraient les tourelles ; les fenêtres ont l'air de meurtrières ; un seul lieu verdoie : le cimetière planté d'oliviers. Les hommes ont des figures sombres, la plupart portent la trace de blessures. Ils se promènent solitaires ; on ne voit d'agglomération de peuple que le Vendredi-Saint. Une foule compacte s'amasse alors devant l'église paroissiale, sur la grande place qui domine la mer. Ce soir là, les pâtres quittent les sommets ou bien remontent des grèves, les villages avoisinants envoient la majeure partie de leurs habitants. Le portail de l'église s'ouvre pour laisser sortir la confrérie du St-Sacrement. Une tunique noire habille les pénitents et la cagoule de même couleur cache leur tête, tandis qu'un camail rouge couvre leurs épaules ; sur leur poitrine est brodé le Saint-Sacrement d'or. Tenant à la main un cierge allumé, la confrérie accompagne le Catenaccio, qui représente le Christ. La tunique du Catenaccio est blanche, ainsi que sa cagoule, il s'avance nu-pieds, traînant péniblement la grosse chaîne attachée à sa jambe droite, son corps fléchit sous le poids d'une croix gigantesque. A la suite

viennent des pénitents soutenant un Christ, détaché de la croix. La face blême, la couronne d'épines, les plaies saignantes donnent à cette image une réalité poignante, accrue du mouvement des membres articulés. Le divin crucifié frémit et tressaille. Un innombrable clergé lui fait escorte. La lugubre procession se rend à l'Oratoire San Bastiano, où, près du tombeau, la Vierge pleure sur le corps de son fils. La chapelle, tendue de deuil, est vaguement éclairée de lumières sépulcrales ; les prêtres entonnent le *Miserere*, les pénitents chantent la Passion : la tristesse de cette cérémonie est navrante, presque douloureuse. Quand elle a pris fin, le cortège, toujours psalmodiant, regagne la place Porto, sur laquelle est érigée l'église.

Une terrasse sépare le sanctuaire de la place, un moine monte sur le mur, saisit le Christ entre ses bras et commence la prédication de la Passion.

La multitude palpite ; sur l'épaule de l'orateur, le Christ penche la tête, ses mains retombent inertes à ses côtés, il vit, il souffre vraiment....

La prédication terminée, le moine, avec un grand effort, soulève le Christ et lui fait décrire un signe de croix : le Rédempteur bénit son peuple.

La plume ne saurait rendre le caractère de cette scène, dont le rhythme sourd des flots et la lueur vacillante des torches accroissent la grandeur.

Beaucoup ont trouvé le salut dans la bénédiction du signe sacré. Des brigands, mêlés à la foule, ont été touchés. Tel, attiré par un souvenir d'enfance, venu du maquis en curieux, demande humblement à être l'année suivante le Catenaccio. Le porteur de la croix est, en effet, un homme qui fait vœu d'ex-

pier ses crimes ; le prieur des pénitents permet quelquefois aux bandits de commencer ainsi leur œuvre de rénovation. Les moines Franciscains, loyés près de Sartène, dans le couvent de St-Côme et de St-Damien, se dévouent également aux bons et aux méchants. Nombreux sont les égarés qu'ils ramènent dans la voie droite. Les Fransciscains vivent d'aumônes, de même que les deux religieux de l'ermitage de la Trinité qu'on rencontre à mi-chemin de Bonifacio. Cette dernière ville passe pour la plus extraordinaire de Corse. La meilleure façon de s'en convaincre est d'y arriver, non en traversant ses ponts-levis, mais par mer. La traversée permet de visiter la grotte Dragonale, dans laquelle la Méditerranée forme un lac magnifique. Le soleil se met-il de la partie, on aperçoit une carte de Corse tracée sur les parois ; l'astre du jour se glissant au fond de la caverne, grâce à des fissures, en est l'habile artisan ; les contours de l'ouverture découpent sur le ciel les côtes de l'ile depuis le cap du Nord jusqu'à Bonifacio, ils détaillent exactement les golfes et les courbes. N'est-ce point là une manière piquante d'apprendre la géographie ? En outre on brave le vent âpre qui, dans ces parages, soufle aussi fort sur terre que sur mer ; de l'intérieur des grottes marines on peut contempler, tout en navigant sur un lac limpide, l'agitation perpétuelle des Bouches de Bonifacio. Toutefois, il serait dangereux de s'y attarder , on courrait risque de rester bloqué des semaines entières ; des tempêtes terribles s'élèvent avec une incroyable rapidité. Bercé par les flots paisibles, vous montrez-vous incrédule au récit des catastrophes, le marinier indique au-delà de l'arceau

une silhouette sombre.... regardez bien ! C'est l'île de Lavezzi, témoin d'un épouvantable sinistre maritime : la frégaté française la *Sémillante* y fit naufrage. Mille cadavres furent rejetés sur le rivage ; on reconnut le commandant à son grand uniforme ; voyant s'avancer la mort, il avait voulu l'accueillir paré des insignes de son grade. La fureur des vagues se constate aux approches de Bonifacio, la falaise est dévorée, mise en miettes par leur courroux. Le ressac fouillé à une profondeur prodigieuse le granit sur lequel repose la ville ; il en résulte que l'ouragan se déchaîne aussi violemment au-dessous d'elle qu'au large.

Vue de la barque, cette situation aérienne donne à la cité un cachet extraordinaire, l'impression reçue est vive. La tour Torione se dessine la première ; elle fut édifiée en 840 contre les pirates Barbaresques ; à la suite on distingue des degrés creusés dans la muraille à pic ; cet escalier marque dans les fastes de Bonifacio. Alphonse V, roi d'Aragon, assiégeant la ville, le fit établir sans que les habitants pussent le soupçonner. Alphonse donna l'assaut sur le versant opposé, et tandis que l'armée le repoussait, une troupe aragonaise escalada supbreticement le rocher. Heureusement, une Corse, Marguerite Bobia, surprit le stratagème ; les soldats firent volte-face et précipitèrent les assaillants dans la mer. Le siège continua, les femmes rivalisèrent d'héroïsme avec les hommes, néanmoins, la famine, menaçant d'amener la capitulation, des citoyens dévoués se laissèrent glisser au moyen d'un câble sur le rivage ; ils gagnèrent Gênes ; la République envoya du secours et Bonifacio sortit victorieuse de

cette épreuve mémorable. Bien qu'on ne soit plus réduit à se hisser le long d'une corde, on n'éprouve pas moins quelque malaise ; dans l'enceinte de la ville le promontoire, battu par le vent, parait osciller, le pont-levis, fabriqué avec des épaves de la *Sémillante*, fait entendre des craquements lugubres. La sagesse conseille de distraire sa pensée des rafales qui risquent de projeter dans l'espace et de s'absorber dans les souvenirs historiques. Ils abondent. Bonaparte tint garnison six mois à Bonifacio, la maison où il se réfugia contre les colères des Sans-Culottes existe toujours. On n'a pas procédé envers elle comme à l'égard du cheval de Charles-Quint. L'empereur revenant d'Afrique débarqua, l'an 1541, sur la plage de Santa-Manza ; séparé, je ne sais pourquoi, de son escorte, il demanda son chemin à un passant : le seigneur corse Cattaciolo. Celui-ci ignorait la dignité de son interlocuteur, cependant il lui proposa obligeamment de lui servir de guide et lui prêta son cheval. Arrivé à Bonifacio, Charles Quint se fit connaître, et en témoignage de reconnaissance accepta de passer la nuit chez le seigneur Cattaciolo ; le lendemain il tint à reprendre le cheval pour rallier le navire. Au moment où l'empereur mettait le pied dans l'embarcation, Cattaciolo abbatit le coursier d'un coup de feu, s'écriant qu'après un si grand monarque, personne n'était plus digne de le monter.

La masure de Napoléon n'a pas été traitée avec autant de respect.

Bonifacio garde des traces visibles de sa civilisation passée.

Les belles églises attestent sa piété et son senti-

ment artistique. Sainte-Marie-Majeure est précédée d'un porche, sous lequel les notables se réunissent quand ils ont à délibérer touchant les affaires publiques ; Saint-Dominique renferme deux châsses d'un poids considérable : douze habitants se disputent l'honneur de les porter aux processions : on le voit, l'esprit religieux subsiste, seul le culte de l'art est déchu.

Une autre ville aussi intéressante que Bonifacio est non moins bien dotée de défenses redoutables : Corté. Malheureusement on ne peut s'y rendre à vol d'oiseau ! La nature qui se montre revêche envers le pacifique Continental serait infranchissable pour des envahisseurs ! Les torrents impétueux du Cavignano et de Restonica s'unissent à des précipices encombrés de pierres, à des roches pointues comme des épées, à des gorges obstruées de neige. Quelle armée gravirait les 1314 mètres du col de Sorba, se risquerait dans l'inextricable forêt de pins lareix ? A grand peine les charettes parcourent les défilés de l'Inzeccaet combien de madriers restent submergés dans le lit du torrent de Fium'Orbo ? Une vague inquiétude suit le voyageur à travers la gorge de Santa Regino ; il sait que des tourmentes affreuses y éclatent, des convulsions subites déracinent les arbres et détachent des blocs de porphyre. Faut-il préciser ? Le 1er janvier 1888 un cyclone s'engouffrant dans le ravin emportait une tranche de la montagne et entraînait au milieu des flots débordants du Golo une maisonnette construite par les soins des Ponts et Chaussées, Onze personnes que leur mauvaise étoile avait rassemblées dans cette habitation afin d'y fêter la nouvelle année perdirent

la vie, cinq cadavres n'ont jamais été retrouvés tant la fange s'épaissit. Sur un pic dénudé, se dresse la vielle citadelle de Corté environnée de maisons rouges ; la domination génoise leur a infligé des blessures qui saignent toujours ; les ruines demeurent béantes, la plus éloquente est la maison Gaffori qu'on rencontre la première.

L'année 1746, le général Gaffori débarrassa la ville des Génois et les refoula dans la citadelle. Des traitres, d'accord avec une nourrice. s'emparèrent du jeune fils de Gaffori et firent savoir au général que s'il les attaquait son enfant serait décapité et son habitation détruite. Le père fit taire la voix du sang ; n'écoutant que son devoir il livra l'assaut. Par un hasard providentiel son fils fut sauvé : les Génois capitulèrent. Gaffori s'est montré le noble continuateur des traditions de patriotisme qui inspirèrent en 1729 aux jeunes filles de Corté le serment de ne point se marier tant que les ennemis occuperaient leur patrie. Les murs effrités, les constructions branlantes de Corté s'harmonisent avec la désolation des alentours. Les monts ne sont que crevasses et lézardes. Le délabrement de la ville, uni à la tristesse du paysage, deviendrait insupportable à la langue si deux sommets des monts de Ghisoni ne rasséneraient l'âme ; *Kyrie eleison*, *Christe eleison* ces noms mystiques résonnent doucement et apaisent le trouble. Durant la Révolution des prêtres persécutés par les sectaires s'enfuirent sur ces cimes et y célébrèrent la Messe. Les bergers reconnaissants de leur constance à leur porter les secours religieux les protégèrent et les dérobèrent à l'échafaud. *Kyrie eleison*, *Christe eleison*, consacrent le

souvenir de ces Messes courageusement offertes et pieusement entendues. Au-dessus des têtes sombres des forêts de pins une couronne éblouissante étincelle, le Monte d'Oro ; ses neiges immaculées mariées au bleu du ciel corrigent l'âpreté de la nature. Un vif attrait se dégage du mont géant : sur ses flancs s'abrite le village de Bocognano. Qui prononce Bocognano en Corse, nomme Bellacoscia, c'est-à-dire les trois frères personnifiant la vendette moderne. Leur épopée a eu récemment son dénouement en cour d'assises. le Continental ne saurait mieux dépeindre les mœurs nationales qu'en la racontant.

CHAPITRE IV.

Antoine Jacques et Martin Bonelli étaient frères. En 1847 Antoine pris le maquis afin de se dérober à la loi du recrutement ; ses cadets séduits par sa vie aventureuse le rejoignirent. Le 22 juin 1848 des coups de fusils jetaient l'émoi parmi la population de Bocognano ; on venait de tirer sur le notaire M. Marcaggi, qui se promenait dans son jardin. Une balle l'avait atteint et les assassins le poursuivirent, mais tout blessé qu'il fut il put se soustraire à leur fureur. Aussitôt la famille Marcaggi accusa les frères Bonelli, le public fit chorus.

On savait que les réfugiés en voulaient au notaire, lequel en sa qualité de maire de Bocognano avait refusé de délivrer à Antoine — blasé sur les charmes du maquis — un faux certificat attestant qu'il avait un frère aîné sous les drapeaux, de plus qu'il s'était opposé à la célébration du mariage d'une des sœurs de Bonelli dont le fiancé étranger au pays

ne pouvait produire des papiers réguliers. Devant la justice nul témoin n'osa déposer, bien mieux cet exploit mit en relief les agresseurs. De nombreux contumax se constituèrent leurs gardes du corps, les paysans imitèrent les délinquants moitié par terreur, moitié par la sympathie provenant du point de vue erroné, auquel se place les Corses quand ils apprécient la vendette comme une nécessité imposée par l'honneur. Peu après Martin mourut, Antoine et Jacques se cachèrent dans la montagne de Pentica; les aboiements révélateurs de chiens féroces habilement dressés les défendirent contre l'approche des étrangers. La force armée demeura impuissante, selon la diction populaire, les semelles des gendarmes ne sont-elles pas trop larges pour les chemins? Antoine, sûr désormais de l'impunité chercha à se marier, mais ses compatriotes se souciant médiocrement de partager son genre d'existence, il jeta son dévolu sur Jeanne Cerati, fille d'un propriétaire du canton de Salice. Jeanne était fiancée que lui importait? Son plan était simple, si on ne la lui accordait pas de bonne volonté, il l'enlèverait de vive force. Accompagné des contumax ses amis, il se présenta chez Cerati et commença par cerner la maison. Un des bandits jouant le rôle d'ambassadeur pénétra au rez-de-chaussée; il conduisit le père de Jeanne dans une embrasure de fenêtre et lui posant le stylet contre la poitrine lui tint le discours suivant: « Mon cher Cerati, inutile de résister, nous sommes venus en force pour enlever votre fille, ne vaut-il pas mieux accepter comme gendre Antoine Bonelli? » Le pauvre père supplia qu'on lui donna huit jours de réflexion. Non, lui fut-il répondu. La bande se

répandit dans l'habitation et fouilla les moindres recoins ; Jeanne allait être découverte au fond du grenier où elle se blôtissait lorsque son frère Pierre Toussaint accourut avec son fusil et mit en joue les ravisseures. Tirez ! lui crièrent-ils ironiquement et ils placèrent à l'avant-garde Cerati en guise de bouclier ; puis ils sortirent de l'habitation entrainant leur otage avec eux. Par une pluie diluvienne et un froid glacial l'infortuné dut marcher la nuit entière, arrivé à la montagne de Pentica, ses geoliers l'enfermèrent huit jours durant dans une grotte. On se doutait bien de l'endroit où il était prisonnier, cependant la gendarmerie ne put le découvrir. Trois courageux citoyens se décidèrent à aller trouver le père et le frère d'Antoine afin qu'ils l'engageassent à restituer son otage. Les Bonelli simulèrent une vive surprise : « Antoine est à Pentica, venez le questionner avec nous, » dirent-ils. La petite troupe s'ébranla ; sitôt que les Bonelli aperçurent Antoine et ses complices, ils désarmèrent les messagers garrotèrent deux d'entre eux et renvoyèrent le troisième porteur de cet avis : « Que la fille vienne et le père partira, » sinon nous garderons vos amis afin d'empêcher Cerati de s'ennuyer.

Quelques jours après, le desservant de la paroisse de Pastricciolo reçut ces lignes d'Antoine : « Si vous voulez revoir votre frère vivant, envoyez votre nièce Jeanne ; dans le cas contraire nous vous interdisons l'exercice du culte, votre vie ne sera plus en sûreté même auprès du tabernacle : nous le jurons par ce qu'il y a de plus sacré au ciel. »

Cerati fut contraint d'écrire à sa femme : « Si tu tiens à me revoir envoie Jeanne avec Pierre Tous-

saint. » On devine le sort que les misérables réservaient au frère dévoué ! Proclamons-le à l'honneur de Jeanne et de la famille Cerati : elles ne cédèrent point à la peur.

Le 7 novembre les Bonelli durent se résigner à laisser partir les otages, mais, furieux de leur échec, ils jurèrent de se venger. La cour d'assises les jugea par défaut pour crime de séquestration. Cette condamnation à mort ne les préoccupa en aucune façon, ils redoublèrent d'animosité.

Lorsqu'ils apprirent que le fiancé de Jeanne, Jean Marcangeli, persistait dans sa résolution, ils lui firent signifier qu'épouser Jeanne c'était signer son arrêt de mort. Malgré d'unanimes conseils, les jeunes gens bravèrent les menaces, leur mariage eut lieu le 30 avril 1850 ; deux mois après, Marcangeli tombait dans son enclos frappé mortellement de six balles. Jacques Bonelli manifesta une joie hideuse et se glorifia d'être l'auteur de ce forfait ; Antoine poussa le cynisme jusqu'à renouveler à la malheureuse veuve l'offre de sa main; des imprécations horribles lui échappèrent quand il se vit repoussé. Les frères Bonelli furent de nouveau condamnés à mort, mais comme c'était toujours par contumace, la sentence les laissa indifférents. A dater de cette époque, leurs crimes se multiplièrent et devinrent innombrables. Antoine, affublé du titre de Bellacoscia, qui signifie « belle cuisse, » acquit un renom légendaire. A-t-il commis tous les meurtres qu'on lui impute ? Le croire est presque impossible ; ils dépasseraient la force humaine. Les assassinats qui ont été prouvés établissent suffisamment sa cruelle réputation. Voici quelques un des plus avérés :

Un jeune homme, Miniconi, fréquente la maison du père Bonelli, Bellacoscia lui arrache, les armes à la main, l'engagement d'épouser sa sœur, Isabelle Bonelli. et le jeune homme, une fois libre, prétendant se rétracter, il le guette derrière un mur, le blesse et tue son camarade Vizavona. Le 10 septembre 1855, il surprend le gendarme Paoli en embuscade et lui envoie une balle dans la jambe ; le 25 janvier 1856, des gendarmes cheminent précédés d'un montagnard qui connaît le repaire des brigands.... le pauvre paysan tombe percé de part en part. Les condamnations à mort — toujours illusoires — pleuvaient sur la tête des Bonelli, et leur popularité continuait à croître. Ce scandale dura trente ans. Le brigadier de gendarmerie Usciati résolut d'y mettre un terme ; le 9 janvier 1880, il gagna, avec cinq gendarmes, les hauteurs de Pentica. Les hommes prirent la précaution de marcher séparés, malheureusement les chiens décélèrent leur présence. Les Bonelli s'élancèrent hors de leur maison ; la fusillade s'engagea et Jacques mordit la poussière, mais Bellacoscia le chargeant sur ses épaules l'emporta ; on ne put s'emparer que du berger de ses troupeaux. Entre temps survint la prescription qui couvrit les forfaits antérieurs des Bonelli. Anomalie singulière, ils ne restèrent responsables que de la dernière escarmouche, dans laquelle les représentants de la loi n'avaient éprouvé aucun mal, tandis que, pour la première fois, un des leurs avait été blessé. Anomalie plus choquante encore, l'enthousiasme qu'ils excitaient parmi leurs concitoyens se propagea aux étrangers.

Ceux-ci partagèrent le délire national : les Bonelli

devinrent la principale curiosité de la Corse. Le temps était loin où, pour vivre, Bellacoscia lâchait à travers la campagne des chiens qui lui rapportaient des chèvres vivantes, qu'il dépeçait et mangeait crues !

Véritable roi de la montagne, il régnait sur Pentica, possédait une belle demeure, de vastes domaines et s'enrichissait au moyen des coupes de bois. A la mode antique, il recevait, au milieu du maquis, les hommages des riches anglais et des touristes de marque, mais il leur déniait systématiquement l'honneur de pénétrer dans sa maison. Tour à tour un préfet de la Corse, un écrivain célèbre, un député furent le saluer; ces visites flattaient son orgueil, il s'y prêtait avec condescendance et se montrait fort dédaigneux des voyageurs de piètre importance. Ces derniers se désolaient, les cochers Corses essayaient de les consoler en les conduisant au pied du mont Pentica : à défaut du roi ils leur indiquaient le royaume.

Comment le souverain a-t-il consenti à descendre de son trône ? Craignit-il, se faisant vieux, l'ennui et l'abandon au sein de ces bois sauvages, ou bien a-t-il écouté les supplications de sa famille, — car ce bandit vivait patriarcalement. Un fait certain, c'est que ses filles, lors du voyage en Corse du Président de la République, implorèrent la grâce de leur père. Il leur fut répondu qu'elle ne pourrait être accordée s'il ne se livrait préalablement à la justice.

Ses nombreux amis redoublèrent d'instances afin de le décider à rentrer dans la vie légale ; il parut faiblir. Le capitaine Ordioni, informé de son état

d'esprit, le chercha plusieurs jours et plusieurs nuits dans la montagne. Sur les pentes du Monte-Oro, ils se trouvèrent en présence, Bellacoscia arma immédiatement son fusil. — « Voulez-vous vous rendre ? » demanda le capitaine. — « Je préfère vivre libre, même au ban de la société, » répliqua le bandit. Il rentra dans la forêt en marchant à reculons. Néanmoins, cette rencontre, les paroles du capitaine l'avaient impressionné. Il fit venir à maintes reprises au maquis son avocat pour le consulter sur les risques qu'il courrait en se livrant à la justice ; il voulait qu'on lui garantit son acquittement. « Personne ne peut vous donner cette assurance, lui disait l'avocat, mais le jury tiendra compte de votre constitution volontaire. Par le fait, la prescription couvrant ses meurtres, il n'avait plus à répondre que du dernier attentat commis contre des gendarmes agissant en exécution des lois. Il réfléchit, et quelque temps après écrivit au capitaine Ordioni qu'il se constituerait prisonnier entre ses mains, lui fixant comme lieu de rendez-vous la forêt de Vizzavona.

L'entrevue fut émouvante, Bellacoscia était en proie à une émotion extrême, un tremblement nerveux le secouait ; perdant courage à l'instant décisif, il supplia le capitaine de lui donner un délai de vingt-quatre heures. La faveur ayant été accordée, il s'enfonça, avec la rapidité d'une flèche, dans la profondeur des bois. Malgré le respect du bandit pour la parole donnée, Ordioni crut qu'il ne le reverrait jamais ; le lendemain, à l'heure dite, il reparut. Se dépouillant de ses armes, lesquelles, don gracieux d'une princesse de la maison de Mecklimbourg,

étaient de fort grand prix, il suivit le capitaine. A la lisière de la forêt, un incident dramatique faillit encore se produire ; tandis qu'Ordioni appelait sa voiture, deux gendarmes, qui n'étaient point au courant des négociations, parurent à l'improviste, or, une prime de 10.000 francs était promise à quiconque livrerait Bellacoscia mort ou vif. Les gendarmes reconnurent le bandit et le couchèrent en joue ; le capitaine devinant le danger n'eut que le temps de se jeter entre eux en criant : « Cet homme est avec moi ! » Le drame était fini, la comédie allait commencer.

A la station de Vivazzone, Bellacoscia monta avec le capitaine dans un wagon de première classe, le train les conduisit à Bastia, où une réception digne de sa célébrité attendait le héros du maquis. A la gare, son avocat, ses amis, ses partisans vinrent le recevoir et l'emmenèrent à l'hôtel, où il signa magistralement : Antoine Bonelli, dit Bellacoscia ; profession : bandit ; demeure : un peu partout. Un dîner au champagne réunit les convives, après quoi Bellacoscia donna gravement audience aux centaines de curieux accurus pour lui faire une ovation ; finalement, il entreprit dans la ville une longue promenade, escorté par des journalistes. Une foule compacte le suivait. Le Procureur général, à la requête du capitaine Ordioni, avait ajourné de vingt-quatre heures l'ordre d'écrou ; le capitaine savait maintenant qu'il pouvait compter sur la parole de Bellacoscia. En effet, le lendemain à midi précis l'inculpé se présentait à la prison de Terranova. Dans la matinée, acquiesçant au vœu de ses admirateurs, il s'était laissé photographier. Ses géoliers le traitè-

rent avec les égards dus à sa renommée ; mille attentions lui furent prodiguées. Quand il comparut en cour d'assises sa cause était entendue d'avance ; devant un jury corse il n'eut guère de peine à la plaider : « Il y a si longtemps qu'on me laissait tranquille, dit-il, que je ne me promenais jamais qu'avec mon parapluie, craignant davantage les coups de soleil que les gendarmes. »

La physionomie de ce bonhomme de soixante cinq ans, à la barbe de patriarche, à l'air bonasse n'éveillait aucune idée sanguinaire, il semblait plutôt un témoin important qu'un accusé, doucement il railla la justice ; il lui apprit qu'au cours des cinq années où plusieurs gendarmes occupèrent sa maison de Pentica, il avait couché dans une grotte à 800 mètres de distance sans que le moindre soupçon jaillit dans la cervelle des braves Pandore.

Cette découverte fut la note plaisante du récit de l'Odyssée pendant laquelle le bandit avait impunément bravé — cinquante ans durant — les lois de son pays. Un murmure approbateur appuyait chacune de ces paroles : absout ? il était d'avance, Un tonnerre d'applaudissement accueillit son acquittement. La seule restriction imposée à Bellacoscia fut la défense d'habiter la Corse qu'il quittat après le jugement. Epilogue touchant d'une existence criminelle ne serait-ce pas celui-ci, qu'on prête au vieux bandit ? Incapable de vivre hors du sol natal il serait revenu subrepticement et aurait de nouveau et à jamais repris le maquis. »

Espérons toutefois que l'ère du banditisme est terminée en Corse ; on prétend qu'est finie l'ère de la Vendette.

Dernièrement les journaux annonçaient que les

deux grandes familles qui se disputaient de temps immémorial la suprématie de l'île et dont la rivalité engendrait les dissensions locales venaient de se réconcilier.

Puisse leur exemple être suivi et du terrain politique s'infiltrer dans les mœurs locales ! La Corse deviendra alors l'île idéale.

Le climat délicieux d'Ajaccio, le contraste pittoresque de la nature, l'opposition de climat et de paysage réunis dans un espace si restreint lui donnent un charme irrésistible. Que sera-ce lorsque les serments de vengeance n'attristeront plus la veillée, que la franche cordialité qui enchante le voyageur ne demeurera plus le privilège de l'étranger qu'elle s'exercera entre compatriotes ?

....

Le Continental errant au caprice du bon poney ne verra plus surgir du maquis le bandit, fusil aux dents, ni les nouvelles croix de bois s'élever sur les routes désertes commémorant de nouveaux meurtres. Lui n'a rien à appréhender : l'hospitalité Corse est impeccable, mais il souffre des défaillances de ce peuple valeureux. Au lieu d'histoires farouches il voudrait ne pouvoir narrer que les scènes bucoliques dont les mœurs primitives, lui ont présenté le spectacle aussi, entend-il par un de ces gracieux épisodes, clore son récit.

Une cavalcade s'avance, une jument blanche ouvre la marche ; sur la houssine blanche une mariée se prélasse habillée de son costume nuptial, coiffée de la fleur d'oranger.... L'épousée va rejoindre le village de l'époux ; les fiançailles ont été célébrées cet hiver, la noce ce matin. Les pâtres du Coscione

composent l'escorte : ils sont légions ! Les uns tirent des coups de fusils, d'autres s'enfuient à toute la vitesse de leurs montures ; ils courent cueillir des bouquets. Le premier cavalier de retour près de la jeune femme lui offre une fleur et lui récite un compliment en vers.... A la traversée de la rivière la mariée émiettera dans l'eau un gâteau spécialement fabriqué à l'intention de la fête, elle confiera ensuite aux ondes, un rameau d'olivier symbole d'abondance, de paix, de bonheur pour les rives que baignent les flots, plus loin, descendant de sa haquenée, elle s'agenouillera devant le torrent, prendra de l'eau dans ses mains, les lèvera vers les cieux et les laissera retomber en semant les goutelles ; ses lèvres demanderont, au milieu d'une fervente prière la purification et la candeur. Le cortège se prosterne durant la cérémonie ; une fois remontés à cheval les jeunes gens improvisent des lamenti. A cinq kilomètres du village, un groupe de cavaliers se détache, il vole chercher à la maison conjugale un rameau d'olivier, un bouquet et un voile ; les trois objets sont remis à la jeune femme qui s'en pare avant de pénétrer dans le village. A son passage les fenêtres s'ouvrent, de chacune tombent une pluie de fleurs, sur le seuil de la maison de l'époux se tient la belle-mère qui jette devant la mariée une poignée de riz et de blé, signes d'abondance et lui donne un fuseau et une clef. C'est la bienvenue de l'épousée.

La fusillade redouble, les pipeaux jouent, le repas de noces commence, au dessert chaque assistant choque son verre contre celui des mariés et leur porte des toasts versifiés. Viennent ensuite les dan-

ses nationales exécutées par des couples : durant les trois soirées qui suivront, les invités devront tenir compagnie aux époux et durant trois jours consécutifs les accompagner à l'église. Il advient quelquefois que la mariée se trouve arrêtée devant la maison de son mari par une barrière, elle doit alors réclamer l'assistance d'un des cavaliers, en franchissant seule l'obstacle elle s'exposerait à des présages redoutés. Ce minutieux cérémonial ne reste point l'apanage des classes aisées ; toute femme, quelque soit son indigence, y a droit, seulement, si elle est très pauvre, on lui impose l'obligation d'apporter une quenouille, des fuseaux et le bourrelet destiné à soutenir les fardeaux sur sa tête.

La poésie qui souffle aux pâtres des accents inspirés, aux jeunes gens des lamenti palpitants préside à toutes les actions solennelles des Corses. Un prêtre célèbre-t-il sa première messe ? la population, dont il est originaire, accourt lui baiser les mains à la fin du Saint-Sacrifice et lui apporte des offrandes.

Les tribus pastorales antiques ne présentent point de traits empreints de plus pieuse et naïve douceur. Qui ne saurait oublier, qui pourrait même concevoir les ternissures de la vendette, lorsque les pipeaux des bergers Corses résonnent, annonçant le mariage d'un des leurs ou bien qu'une ville entière offre au fils, marqué de la grâce céleste, ses respects et ses vœux ?

EL-DALL.

INSTANTANÉS

JULES LEMAITRE

Tout gris, le chef et l'habit, descendant de bicyclette. Les cheveux et la moustache en brosse d'un militaire retraité, avec la ganse rouge qui fleurit la boutonnière. La silhouette perdue sous l'ample culotte de cycliste. L'air d'un zouave d'Afrique en tenue civile. Et, sous l'allure martiale, quelque chose de très doux, de timide presque, qui perce dans l'attitude. L'œil terne, un peu froid à l'abord, qui s'anime, s'éclaire de malice dans la causerie, avec on ne sait quel charme fin rayonnant sur la physionomie.

La parole courtoise, simple, plutôt discrète de l'homme qui se sent en coquetterie ouverte avec la galerie. La charge d'être quelqu'un, — avec, peut-être à ses heures, un sourire d'ironie pour lui-même, à moins que ce ne soit à l'adresse de ses contemporains... Avec M. Lemaitre, tout est possible ! sait-on jamais ? — Sait-il lui-même ? ajoutent ceux de ses détracteurs qui accusent en lui l'esprit boulevardier, l'esprit de blague, l'esprit français.

« Dilettante », monsieur Jules Lemaitre ? — Oh ! que nenni... point cela seulement ! mais il se pourrait que le cadre vrai de ce délicat et fin charmeur, à l'âme plus simple peut-être qu'on ne pense et qu'il ne dit, ne fût pas circonscrit aux parois de la bonbonnière exquise et capitonnée de la rue d'Artois avec ses élégances impeccables, ses décors

de haut goût, son cachet de suprême bon ton. Et si le maître s'y complait, s'y reflète et s'y mire avec toute la condescendance qu'il nous doit et qu'il se doit, je le soupçonne, en réalité, de narguer tout bas les imaginaires bergeries sur toile de Jouy, du petit salon rose, et de leur chanter, en secret dans le fond de son cœur, l'hymne des voix de sa Touraine.

Mais.... noblesse oblige? Et M. Lemaitre se réserve — en s'obligeant.

« Le CINÉMATOGRAPHE »

L'Administrateur-Gérant : GERVAIS-BEDOT.

NIMES — IMPRIMERIE GÉNÉRALE, RUE DE LA MADELEINE, 21

A MOUNSEGNE BÈGUINOT

EVESQUE DE NIMES, UZÈS ET ALÈS

SALUT DE BENVENGUDO

Un de vostis enfant, Mounsegne,
Vous mando ièui, en Noste-Segne,
La saludado de soun cor,
De soun cor que l'amour barbèlo,
Un amour pur coumo l'estello
Que dins l'azur trais si rai d'or.

A vosti pèd béni, se clino,
Car de l'autourita divino.
Sus voste front, vèi lou rebat
Que trelusis... E, santo flamo,
Afioucara que mai lis amo.
Per sousteni lou bon coumbat !

Se clino davans vosto drecho,
Que dins la draio sourno, estrecho,
Ounte lou pèd s'ensannausis,
Ie mostro aquel soulèu de gràci
Que briho amount dins lis espàci
Sus lou lindau dou paradis !

Vous dis que Nime la roumano,
Ounte la fè se mantèn sano
E pacho pas emé l'errour ;
De voste noum se mostro fièro,
E se languis, et vous espèro
Coume l'aubeto d'un bèu jour !

Ah ! sus lou sèti de sant Fèli
Qu'aimavo tant, Mounsegne Gèli,
Contro lou mau nous rendrés fort !
Car se dis qu'emé forço sciènço,
D'un Bessoun avès l'elouquènço
E d'un Plantier lis estrambord !

Car se dis que sias un bon paire
E que sauprés tene l'araire
Dins li bons e marrit camin ;
Que dins voste cor sèmpre crèmo
La carita, vertu suprèmo,
Joio e, soulas di serafin !

Tambèn, Nime se despaciènto,
Trefoulis e sara countènto
Quand vosto man la benira !...
E soun pople ardènt e cresèire,
Fara ço que fasièn si rèire,
Coume un paire vous aimara !...

. . . .

Que Nosto-Damo e sant Baudèli,
El qu'atubé de l'Evangèli,
Dins nosti barri lou flambèu,
Emé sant Castor, vous benigon !...
E dins la fé que s'endrudigon
Li fédo de voste troupèu !...

Louis BARD.

TRADUCTION

Un de vos enfants, Monseigneur, — vous envoie, aujourd'hui, en Notre-Seigneur, — de son cœur le pieux salut. — De son cœur que l'amour émotionne, — un amour pur comme l'étoile — qui dans l'azur jette ses rayons d'or.

A vos pieds bénis, il s'incline, — car de l'autorité divine, — sur votre front, il voit le reflet — qui rayonne... Et, sainte flamme, — il embrasera davantage les âmes, — pour soutenir le bon combat !

Il s'incline devant votre droite, — qui dans la route sombre, étroite, — où s'ensanglante notre pied, — lui montre ce soleil de grâce, — qui brille là-haut dans les espaces, — sur le seuil du paradis !

Il vous dit que Nimes la romaine, — où la foi se maintient saine — et ne pactise pas avec l'erreur, — de votre nom se montre fière ; — qu'elle languit et vous attend, — comme l'aurore d'un beau jour !

Ah ! sur le siège de saint Félix, — qu'aimait tant Monseigneur Gilly, — contre le mal vous nous fortifierez ! — Car on dit qu'avec force science, — d'un Besson vous avez l'éloquence, — et les enthousiasmes d'un Plantier !

Car on dit que vous êtes bon père — et que vous saurez guider l'araire, — par les bons et mauvais chemins; — Que dans votre cœur toujours brûle, — la charité, vertu suprême, — joie et délices des séraphins.

Aussi, Nimes s'impatiente, — elle tressaille et sera contente — quand votre main la bénira ! — Et son peuple ardent et croyant, — fera ce que faisaient ses aïeux : — comme un père il vous aimera.

Que Notre-Dame et saint Baudile, — lui qui de l'Evangile, — dans nos murs, alluma le flambeau, — avec saint Castor vous bénissent ! — Et que dans la foi deviennent de plus en plus vigoureuses, — les brebis de votre troupeau !...

L. B.

LA VIE LOCALE ACTUELLE[1]

Nulle part peut-être cette mollesse des caractères ne se montre plus à nu que dans la vie publique locale. Cette vie que l'on voudrait faire renaître n'est morte que de l'étiolement des initiatives individuelles et ne renaîtra que si chacun reprend l'habitude de l'action libre et responsable. La décentralisation est affaire de psychologie plus que de droit administratif; elle dépend moins de modifications dans les lois que de changements dans les mœurs, ce qui est plus lent, mais aussi plus durable. Il ne suffirait pas pour décentraliser de réviser les divisions territoriales de la carte et de remplacer les 86 départements par un moindre nombre de circonscriptions ; vain aussi et pire peut-être serait-il de modifier l'aménagement intérieur, de répartir entre les assemblées locales les prérogatives de l'actuelle assemblée nationale; ce ne serait que remplacer un grand pouvoir omnipotent par une collection de petits pouvoirs aussi omnipotents, avec cette aggravation des haines de personnes et des petitesses locales qui font d'un joug de conseillers municipaux le plus intolérable de tous ; et quant à simplifier les rouages administratifs , les essais pourraient bien, étant

(1) Extrait de la *Synergie Sociale*, liv. II, par Henri Mazel.

donnée l'apathie de tous, n'aboutir qu'à les compliquer, comme cette circonscription cantonale qui aurait pour effet probable d'accroître d'un vice-sous-préfet la hiérarchie des représentants du gouvernement.

C'est l'état d'âme qu'il faut changer. Tant que les citoyens manqueront d'initiative et de persévérance, tant qu'ils ne se décideront pas à agir eux-mêmes, à s'occuper personnellement des affaires locales, ils feront agir ou laisseront agir à leur place les préfets et sous-préfets, et ceux-ci, en bons fonctionnaires, suivront les instructions hiérarchiques; il ne servira à rien de déconcentrer, de confier aux sous-préfets une partie des attributions préfectorales et de faire trancher par les préfets un certain nombre de questions réservées aux ministres, la force des choses continuera à les faire regarder du côté du pouvoir central; ils prendront toujours l'avis, ou devineront l'intention de leur supérieur; quel fonctionnaire hésitera, au moment décisif, à recourir au téléphone ou au télégraphe pour mettre sa responsabilité à couvert? L'important, ce ne sont donc pas les extensions d'attributions ou les déconcentrations de prérogatives des fonctionnaires, ce sont les énergies individuelles des citoyens; le jour où dans chaque localité se trouvera un noyau d'habitants initiatifs et persévérants, laborieux et moraux, habitués à compter sur eux et non sur l'État, dédaigneux des politiciens et des fonctionnaires, ce jour-là la décentralisation sera faite.

Malheureusement cette vie locale, aujourd'hui, loin d'être un apprentissage de l'action libre, est le domaine favori de l'action politicienne; c'est dans

les villages et les petites villes qu'on trouve les pires spécimens de l'autocratie des *carpet-baggers*, de l'inquisition des partis, de l'organisation offensive des clans; tous les freins qu'un Parlement doit subir, responsabilité du gouvernement, action diplomatique des puissances, presse d'opposition, un conseil municipal les ignore, l'intolérance sectaire peut s'y étaler, et les microbes d'envie et de haine y trouvent leur meilleur bouillon de culture ; nulle part les minorités n'y sont plus maltraitées et leurs droits plus méconnus. De là peut-être l'accueil favorable qu'a trouvé la thèse décentralisatrice dans les purs clans politiciens qui ont dû y voir un moyen d'accroître la force conquérante du parti. Il est certain que si l'affaiblissement du pouvoir central ne devait avoir d'autre effet que de livrer les communes au bon plaisir des tyranneaux du cru, il vaudrait mieux renoncer au mirage fédéraliste, et, en attendant que se soient développées les énergies individuelles, se résigner quelque temps au pouvoir vague et lointain du Parlement, par crainte du pouvoir précis et présent du conseil municipal.

A ceci certains objectent les républiques de la Grèce antique ou de l'Italie médiévale : qu'importe que quelques égoïsmes soient gênés si la libre expansion de l'âme locale est à ce prix ? cette gêne peut même ne pas se produire, car la liberté absolue étant donnée aux communes, toutes les combinaisons possibles de gouvernement seront réalisées, et chacun trouvera bien parmi les trente mille échantillons le régime de son choix sous lequel il ira vivre. Le malheur est que ce voyage de découverte se-

rait d'abord malplaisant, le cas normal d'un chacun étant d'avoir une famille, un établissement professionnel, un lopin de terre, un goût spécial pour tel coin de pays, toutes choses qui s'opposent au vagabondage civique qu'on prône ; rien ensuite ne garantit une aussi riche variété ; le genre humain, et plus spécialement l'espèce politicienne étant imitative et moutonnière, les trente mille communes pourraient bien adopter le même modèle constitutionnel ; enfin, l'autocratie communale aurait chance d'exprimer beaucoup moins l'âme du sol local que l'esprit du clan dominateur, on a pu le voir par les municipalités de quelques grandes villes ; le génie de la Provence vit plus intensément dans le cœur de Mistral que dans les appétits politiques des électeurs de Marseille, et c'est à d'autres causes que la tyrannie des partis locaux qu'il faut faire honneur des parthénons et des cathédrales.

Toutes les fois qu'une nation joue un rôle politique supérieur à sa puissance, elle le doit à la centralisation qui, au prix de ses libertés et franchises, concentre toutes ses forces sur le but à atteindre. C'est grâce à elle que la petite Angleterre d'Édouard III jette à bas le grand royaume des Valois, et que la France de François I[er], de Louis XIV et de Napoléon tient tête à l'Europe. Mais le sacrifice de la vie locale est la rançon d'un pareil effort, et l'affaissement du pays entier serait le prix de sa prolongation à l'excès; ainsi l'état de siège qui permet de triompher d'une crise obsidionale serait la ruine de la ville qui y resterait soumise. La France porte actuellement la peine de l'hégémonie qu'elle a voulu exercer en Europe, comme l'Allemagne et l'Italie

doivent à leur longue infériorité politique leurs foyers secondaires encore brillants.

L'engourdissement de notre vie provinciale a donc de lointaines origines; bien avant la Révolution, l'autonomie locale avait trouvé dans Richelieu et Louis XIV de terribles adversaires, et si les intendants d'il y a deux siècles avaient disposé du télégraphe et des chemins de fer, ils n'auraient pas été beaucoup moins puissants que les préfets d'aujourd'hui : « Jamais je n'aurais cru, disait Law, ce que j'ai vu quand j'étais contrôleur des finances. Sachez que ce royaume de France est gouverné par trente maitres des requêtes commis aux provinces. » Sans doute, le pouvoir central était alors contenu par des barrières bien plus fortes, mais ce n'étaient point les institutions locales qui les constituaient ; les cinq ou six états provinciaux, ainsi que les conseils de ville et les corps de ville, étaient peu de chose à côté des assemblées du clergé, des privilèges de la noblesse, des prérogatives des Parlements, des droits des acheteurs d'offices, des usages et franchises des corporations ; l'État centralisateur était mieux tenu en échec par ces corps propriétaires et traditionnels que par de fugitifs représentants d'électeurs, le lien intime, héréditaire ou volontaire de ces sociétés étant autrement solide que le droit de vote des sociétés politiques qui les ont remplacées; la vie locale résidait dans cet ensemble de concessions, d'usages, de droits, de prescriptions ; le jour où tout cela s'écroula dans la tourmente révolutionnaire, la France fut mûre pour la centralisation absolue.

Une seule fois dans notre histoire se manifeste un vrai mouvement en faveur de la vie politique locale, c'est à la veille même de la Révolution, quand

Louis XVI convoque dans les pays d'élections vingt et une assemblées provinciales ; ce n'est pas un des moindres reproches que l'on peut faire à la Révolution que d'avoir détruit ces germes d'autonomie et de liberté, et substitué à ce naturel essai de décentralisation l'uniformité jacobine qui, réorganisée par Napoléon, nous opprime encore. Sans doute ce ne fut pas du premier coup que les législateurs révolutionnaires poussèrent jusqu'à ses dernières conséquences la centralisation ludovicienne ; la Constituante sembla même d'abord légiférer à l'opposite ; en enlevant au pouvoir central tous les moyens de contrôle et de direction qu'il avait sur les pouvoirs locaux, en donnant à la commune la nomination de tous les agents publics même chargés des services d'État, juges, commissaires de police, percepteurs et receveurs d'impôts, en lui livrant et en ne livrant qu'à elle seule la disposition de la force publique, garde nationale, gendarmerie et même armée, elle semblait accorder à chaque municipalité la souveraineté absolue ; en réalité, elle les livrait toutes à l'anarchie et à la tyrannie de la plus puissante : quelle résistance un hameau, même une ville pouvait-elle opposer à la grande commune parisienne disposant du pouvoir central, sa créature? on le vit bien lors du mouvement fédéraliste ; toutes les résistances locales furent brisées, et la Convention installée au pouvoir par l'émeute parisienne fit peser sur tout le pays un despotisme que n'aurait pu soupçonner l'ancien régime. Il en serait de même aujourd'hui si l'on réalisait le programme d'autonomie communale si bruyamment agité par certains ; pas plus qu'il y a cent ans la loi martiale ne serait proclamée contre

l'escorte armée d'un proconsul en mission, et toutes les communes, en dépit de leur égalité et de leur souveraineté, seraient traînées de gré ou de force à la remorque de Paris qui les mènerait par des affidés ou les dominerait par des envoyés.

Il ne faut pas s'étonner si le Premier Consul ne trouvant en France que des municipalités asservies s'est gardé de réveiller l'esprit de liberté locale. Les guerres étaient trop pressantes pour que le maître souffrit que la moindre portion de l'activité nationale fut employée à un autre but. D'ailleurs les communes étaient déjà faibles et pauvres ; la Législative avait permis sur la demande d'un tiers des habitants, le partage des biens communaux ; la Convention avait englouti dans la banqueroute les propriétés communales, Napoléon ne fit qu'achever leur œuvre. A leur tour, les régimes qui lui succèdent, sans avoir le même prétexte, suivent la même politique. « Nous préférons les départements aux provinces » disait le duc d'Angoulême. Ainsi le pouvoir central préfère la nouvelle France, poussière d'électeurs facilement menables par des collèges électoraux au temps du suffrage restreint, par des comités électoraux au temps du suffrage universel, à l'ancienne France entrelac de corps et de corporations, de sociétés et d'associations, toutes personnes morales comme l'État et titulaires de droits aussi respectables, parfois plus anciens ou plus utiles que les siens.

Sans doute il y a bien eu un certain relâchement des textes législatifs ; depuis 1830 les conseils municipaux et généraux sont élus ; depuis 1870 les conseils municipaux élisent leur maire et les conseils généraux se prolongent par une commission dépar-

tementale permanente ; le préfet n'est pas seulement surveillé, ses attributions sont amoindries, les corps élus décident sur des points où auparavant il tranchait. Mais toutes ces innovations sont politiques, donc inconstantes et artificielles ; le pouvoir central n'a pas en face de lui des associations puissantes et durables, mais des représentants passagers d'une opinion plus fugace encore. Presque toujours le parti politique qui nomme les conseillers locaux a déjà nommé les patrons du préfet, l'autorité de ce dernier n'est donc pas limitée mais renforcée, et fonctionnaires d'état comme représentants du lieu marchent de concert à l'attaque des libertés et font peser sur tous le même joug. S'il y a mésentente le résultat est pire , car le préfet entame forcément la lutte et n'a de repos que lorsqu'il a installé des coreligionnaires à la place des dissidents. Or dans cette lutte, le pouvoir central est si bien armé que sa victoire est certaine ; en dépit des lois qui ont légèrement amoindri ses attributions, le préfet reste le maître absolu, par son pouvoir direct ou indirect sur tous les fonctionnaires de l'État comme du département, comme de la commune, par ses attributions fiscales qui mettent à sa dévotion le tiers ou le quart des contribuables, par son rôle matière de loi militaire qui lui donne prise sur tous les adultes, par ses prérogatives scolaires qui placent sous sa main tous les enfants et par eux toutes les familles. Contre des attributions si nombreuses, si étendues, si discrétionnaires, point de barrières, aucun de ces comités locaux et spéciaux qui dans d'autres pays s'occupent les uns des écoles, les autres des hôpitaux, les autres de l'assistance publique, les autres de l'hygiène, à plus raison pas

d'établissement indépendant et respecté, tout ce qui n'est pas officiel en matière de service public est considéré comme ennemi ; en face du préfet rien que des corps élus, des émanations de partis politiciens, qui loin de limiter le pouvoir du fonctionnaire central ne peuvent que l'accroître, œuvre pour laquelle ils seront zélés s'ils sont du même parti, et contre laquelle ils se briseront, s'ils sont du parti adverse.

Si l'on veut ressusciter la vie locale, il faudra donc élever contre le pouvoir central d'autres barrières que les corps élus actuels. Ces barrières, ce ne sont pas des extensions d'attributions administratives qui les constitueront, mais de libres développements d'initiatives et d'associations. Le rôle de la loi devrait ne consister qu'à proclamer cette liberté ; ceci fait, la décentralisation ne dépend plus que des décentralisés, c'est à eux à agir, à gérer et à contrôler, à faire des institutions scolaires, religieuses, hospitalières, aujourd'hui propriétés d'État, autant de fondations privées, de créations spontanées, à exercer eux-mêmes leurs droits ou de les commettre à de soi-disants représentants, bref à rendre la souplesse et la variété à cette administration locale qui aujourd'hui plie sous les mêmes règles le hameau de cent personnes et la métropole de deux millons et demi d'habitants, et fait que la vie municipale n'existe ni dans la métropole ni dans le hameau.

Sur 36.000 communes, il y en a 33.500 environ qui sont qualifiées rurales, c'est-à-dire qui ont moins de 2.000 habitants ; les neuf onzièmes de celles-ci n'atteignent pas 1.000 habitants et la moitié environ en a moins de 500 ; de telles circonscriptions sont

trop petites ; une poussière de groupes locaux ne peut que manquer d'initiative et d'ampleur de vue, surtout quand la défiance foncière du paysan écarte systématiquement le grand et le moyen propriétaire ; de fait ces municipalités rurales reçoivent chaque année de la préfecture les liasses de papiers officiels, votent les centimes additionnels et suivent passivement la voie qui leur est tracée par les bureaux. Tout en conservant l'actuelle commune à laquelle un siècle d'existence a donné quelque vitalité, et en réservant à l'assemblée de tous les habitants (pourquoi les femmes en seraient-elles exclues?) la décision sur les affaires générales, il faudrait, pour augmenter la force des groupements locaux, favoriser les unions de communes en vue de tel ou tel service public, entretien d'un chemin ou d'un canal, construction d'une école ou d'une infirmerie; les municipalités de canton imaginées par le Directoire, et qui groupaient chacune une demi douzaine de nos communes rurales, pourraient être rétablies dans ce but ; d'autres œuvres collectives plus importantes, routes, hospices, collèges, seraient supportées par le canton, l'arrondissement ou le département ; de degré en degré la vie réveillée dans les profondes couches s'épanouirait en institutions de plus en plus importantes, et la renaissance des anciennes provinces serait l'aboutissant logique de ce réveil.

Dans les communes urbaines la vie municipale est sans doute plus active, mais, par un étrange contrecoup de l'organisation politicienne, plus la ville est importante et plus cette vie est faible ; à Paris elle est nulle. Aucune des grandes villes de l'Europe ne présente le caractère inouï de notre capitale, une

agglomération de deux millons et demi de personnes où quatre-vingts seulement, à peu près une sur trente mille, sont appelées à s'occuper des affaires communes. A Berlin la proportion est d'environ un sur trois cents, à Londres un sur cent. A Paris l'habitant, une fois son vote triennal exprimé, est rigoureusement éloigné des services publics ; point de ces comités spéciaux qui, dans les grandes villes étrangères s'occupent de l'hygiène, de l'assistance, de la voirie, de l'instruction, de la police, du culte ; pour un budget de plus de 200 millions quatre-vingts conseillers seulement, politiciens plus préoccupés de leur parti que de la ville, perdant leur temps en bavardages parlementaires et restant en réalité à peu près étrangers à l'administration municipale qui est traitée bureaucratiquement par la Préfecture de la Seine, les électeurs se tenant en dehors et les élus n'y participant que par des accès de radicalisme et des enfantillages anticléricaux.

Certainement, ce qui vaudrait le mieux, ce serait que d'elles-mêmes les énergies se réveillent, que dans chaque arrondissement, dans chaque quartier, même dans chaque ilot, quelques habitants s'occupent spontanément de ces questions locales, il est vrai arides et ternes : cet effort est malheureusement improbable ; quand les initiatives ont été découragées pendant plusieurs siècles et que l'habitude s'est perdue de l'action libre et de l'association, il faut que le pouvoir central, auteur du mal le répare ou du moins ne s'oppose pas à sa réparation. Or le jacobinisme loin de favoriser un réveil des initiatives locales le suspecte et réprimerait

vite toute autonomie qui ne paraîtrait pas orthodoxe ; tout au plus une action politicienne de même esprit aurait chance d'être tolérée ; mais autant l'État serait indulgent pour les écarts d'un clan affilié, autant il serait rigoureux pour les créations qu'un groupe indépendant voudrait faire d'une école, d'un hôpital ou d'une quelconque œuvre d'intérêt général. La Prusse, au commencement de ce siècle, a fait plus que favoriser les institutions de gouvernement direct, elle les a imposées, et le même pays qui, à la fin du XVIII[e] siècle, était le type des états centralisés et bureaucratisés est devenu rapidement un pays d'initiative et de liberté locales (1). Seraiton obligé en France de recourir à de semblables mesures? peut-être suffirait-il que l'État s'abstienne, et certainement n'est-il pas excessif de lui réclamer cette abstention.

Il ne serait d'ailleurs pas nécessaire de rien détruire ni bouleverser. Les vingt arrondissements et les quatre-vingts quartiers de Paris, les six commissions permanentes entre lesquelles se partagent les conseillers municipaux, tout cela pourrait être conservé ; la réforme communale consisterait à créer dans chaque quartier six comités parallèles aux six commissions du Conseil et qui s'occuperaient respectivement des mêmes matières (finances, police, voirie, assistance, enseignement, hygiène). Si chacun de ces comités comprenait douze mem-

(1) Dans un article de la *Revue encyclopédique* du mois d'août sur la *Synergie sociale*, M. Charles Maurras, après avoir cité ce passage ainsi que la troisième phrase du début (La décentralisation est affaire de psychologie, etc) affirme qu'il y a là une contradition intolérable. J'avoue humblement ne pas la voir.

Ce qui semble, d'ailleurs, ôter tout sérieux à la critique de M. Maurras, c'est qu'il me reproche aussi mon *aigreur malveillante* pour la décentralisation.

bres (le petit nombre est garantie de travail), ce serait un chiffre total de 5,760 personnes appelées à diriger ou contrôler l'administration communale ; à Berlin, moitié moins peuplé, le chiffre est presque le même 4906, à Londres dont la population est double le chiffre atteint 50,000 personnes. Il n'y aurait aucun inconvénient à ce que les femmes puissent faire partie de ces comités ; de même, on serait en droit d'attendre de grands avantages d'une disposition qui recruterait leurs membres, moitié par élection, moitié par tirage au sort ; on ferait obstacle de cette façon à la brigue des clans, et on donnerait peu à peu à la population l'habitude de la gestion administrative, comme le jury lui donne l'habitude de la décision judiciaire. Ces 480 comités locaux se répartiraient la besogne actuellement faite par les bureaux de la Préfecture de la Seine, et le Conseil municipal perdrait son caractère de convention politique pour prendre celui d'assemblée de direction et de contrôle municipal.

Sans doute il faudrait toujours des fonctionnaires pour les besognes techniques ou absorbantes : on ne peut confier à des citoyens de bonne volonté, car leurs fonctions seraient gratuites, que des labeurs légers ; en Angleterre comme en Allemagne, les membres des conseils locaux sont aidés par des professionnels rémunérés ; en Prusse les bourgmestres des villes importantes sont de véritables employés communaux, et l'on peut trouver cette solution préférable à celle qui fait du maire, en théorie un représentant du peuple, en fait un instrument du parti au pouvoir, dans les deux cas un maître contre qui tout recours manque ; une ville

traitant avec un bourgmestre comme avec un entrepreneur d'administration publique peut exiger la bonne exécution du contrat, et les droits des administrés sont autrement garantis que quand ils sont livrés aux caprices de la politique et aux hasards, pour ne pas dire pis, des élections.

Le principe qu'il faudrait surtout proclamer est celui de la responsabilité du fonctionnaire. L'abrogation du fameux article 75 de la constitution de l'an VIII n'a été qu'une parade, puisqu'il reste de jurisprudence que le fonctionnaire ne doit pas être inquiété dans l'exercice de ses fonctions : or la liberté ne sera réelle que lorsque chaque citoyen aura un recours contre les abus de l'autorité. En Angleterre les tribunaux peuvent condamner les agents administratifs quelconques à l'occasion de leurs actes, et de leur enjoindre de cesser tel acte préjudiciable ou de remplir telle fonction qu'ils négligent d'exercer. En France ceci semblerait inouï, tant le jacobinisme a enfoncé dans la foule l'idée de la servilité des citoyens et de l'autocratie de l'État. Cependant la liberté de tous, la renaissance de la vie locale, le développement de l'énergie individuelle est à ce prix ; il faut en finir avec ce débris de la législation révolutionnaire, et l'administration municipale est un champ favorable pour acclimater le principe contraire ; une fois la responsabilité des divers agents communaux admise, celle des fonctionnaires du département et de l'État finira par l'être.

HENRI MAZEL.

L'ACADÉMIE DE NIMES AU XVIII[e] SIÈCLE [1]

Est-il étonnant qu'avec l'état d'esprit révélé par les agissements et les mésaventures du père Charlon une scission se soit produite ?

« M. M.... (2), commissaire de guerre provincial, est un parfait honnête homme, d'un caractère extrêmement doux, d'un commerce agréable, l'humeur gaie, l'esprit poli, le cœur excellent, les manières liantes ; il a reçu une éducation tout aussi bonne que celle que peuvent s'être procuré les N.... ses compatriotes ; comme eux, il a des cries et des amplifications, mais, bien différent de quelques-uns d'entre eux, il n'imagine point que c'en soit assez pour afficher l'esprit ; uniquement occupé à plaire, il pense peu à brilloter ; remplir les devoirs de sa charge, paraître avec honneur dans le monde, plaire à la société dont il a fait choix, se faire une réputation d'homme aimable, la mériter, voïla toute la littérature qu'il affecte.

« Passant à N.... la meilleure partie de l'année, il n'avait garde de deviner qu'il se fut établi une académie dans sa patrie. Ses amis, qui en étaient, voulurent qu'il en fut. On lui parle d'une société d'honnêtes gens qui s'assemblent une fois la semaine pour se voir et causer ensemble. M. M.... crut qu'il ne s'agissait que d'un rendez-vous d'amusement et de commerce. C'était alors la fureur de créer des ordres,

(1) Voir la livraison du mois de juillet 1896.

(2) Marmier Jean-François.

il se figure que c'est une sorte de franc-maçonnerie. Il consent qu'on le propose ; ses amis se hâtent de le faire ; on va aux voix, il y a partage ; on revient au scrutin, partage encore ; on crie fièrement que M. M.... sera reçu ; on répond sur le même ton qu'il ne le sera point ; on se reconnait , on se rallie ; les deux partis se forment, on se donne des noms ; ceux qui tiennent pour M. M.... sont les *patriciens*, les autres les *plébéiens*, et, s'il faut en croire mes mémoires, ce n'était pas la peine d'établir cette différence.

Tout royaume divisé sera détruit. Cet oracle n'eut pas lieu ici : l'académie gagna à cette division. On fit bande à part. Chaque parti s'assembla séparément , les *patriciens* chez de la Re.... (1); les *plébéiens* chez M. Ra.... (2), et la petite ville de N.... où il était assez ridicule de voir une académie, s'en trouva d'eux.

Chacune de son côté faisait des réceptions. Un jésuite que les *patriciens* avaient reçu, se mit en tête de les rapatrier ; c'était le père Ch.... (3) déjà connu dans cet ouvrage ; il court d'un parti à l'autre ; il prêche à tous deux la paix, l'union et la concorde ; il calme les esprits, il les concilie ; aux *patriciens*, il promet que M. M.... sera reçu ; aux *plébéiens*, il proteste qu'il ne le sera point. « Voilà qui est fait, leur dit-il, vous voilà d'accord maintenant ; tout est réglé, tout est conclu, réunissez-vous. » On se réunit : les *patriciens* remercient les *plébéiens* de ce qu'ils ont bien voulu se rendre à leur sentiment, les *plébéiens* leur témoignent leur reconnaissance de ce qu'il veulent bien ne pas leur faire violence : « Hé quoi ! — s'écrie-t-on de part et d'autre, et avec le même étonnement, — ce n'est point ce que vous nous avez fait promettre par le père Ch.... ! » A l'exemple du grand conciliateur

(1) M. de la Reyranglade.

(2) M. Razoux.

(3) Charton.

qu'il imitait, le jésuite avait disparu de dessus la scène. La division allait renaître encore, on se serait séparé de nouveau. Mais on eut vent que M. M.... ayant su le véritable objet de cette société, se plaignait hautement, dans le monde, qu'il avait été surpris et qu'il devait incessamment prier ses amis de vouloir bien ne pas l'ajuster d'une étiquette de bel esprit (1).

Marmier n'était, parait-il, pas seul à ignorer l'existence ou plutôt la résurrection de l'Académie :

M. le duc de R..., alors commandant du Languedoc (2), s'était rendu dans cette province pour y tenir les Etats. A son passage à N..., l'Académie de cette ville va en corps le visiter. On l'annonce : *Hé quoi*, dit ce maréchal, *est-ce qu'il y a une académie dans N..... ?* Question d'autant plus curieuse, qu'il n'y avait que quelque neuf mois que cette Académie, dont il ignorait l'existence, lui avait fait, à son dernier passage, une pareille visite pour le prier de vouloir bien accepter une place d'académicien honoraire, et que ce duc complaisant et poli n'avait pas cru devoir la mortifier par un refus.

Quelque grande que fut *par elle-même cette faveur*, ce commandant ne se rappelait point de l'avoir reçue. Un oubli aussi singulier doit venir ou de l'indifférence de ce duc pour ce qui

(1) Il avait été « ci-devant l'un des académiciens ; » en 1752 (16 nov.), son nom est rayé.

(2) Le duc de Richelieu, commandant en chef de la province de Languedoc, vint, pour la première fois, à Nimes, le 27 novembre 1738, une seconde fois le 17 décembre 1743 (en 1745, on donna le nom du duc au faubourg des Carmes), une troisième fois les 5 et 7 septemb.re 1747, et une quatrième fois le 19 novembre 1748, à son retour de Gênes. Or, d'après Ménard, ce n'est que dans les premiers mois de 1752 que l'Académie, nouveau phénix, renaquit de ses cendres, alors que ses séances avaient été entièrement interrompues depuis le commencement du siècle. L'anecdote est, par suite, suspecte.

se passe dans la République des Lettres, ou du peu de figure que l'Académie de N... y fait : la réputation d'homme d'esprit et de goût qu'a M. de R... le sauve du premier reproche, c'est à l'Académie à se laver du second...

Les incidents qui marquèrent l'apparition de l'« *Abrégé de l'Histoire de la ville de Nismes...,* par M. de La Ferrière, chanoine de l'église cathédrale de Nismes et membre de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres de la même ville » (1) sont des plus intéressants :

...M. l'abbé de la F... ne conviendrait point de cet éloge. Loin que vos académiciens consacrent leurs talents à la gloire de leur patrie, ils ont puni cet étranger pour lui avoir consacré les siens. Ce chanoine académicien présente à ses confrères un ouvrage de sa façon : c'était l'*Abrégé de l'Histoire de la ville de N..., avec une description très exacte des ouvrages anciens et modernes de sa fontaine.* Frappés de cette idée que c'est de l'honneur particulier des membres que résulte l'honneur commun du corps, vous accordez un bureau au vœu de notre auteur ; des commissaires examinateurs sont nommés pour l'examen de son ouvrage; leurs séances se tiennent chez votre secrétaire ; là , l'ouvrage est lu ; on en marque exactement les défauts ; on leur substitue les corrections ; on retouche, on supprime , on ajoute; dès que ces censeurs eurent mis l'épître dédicatoire dans un état à faire honneur à leur exactitude et à leur goût, ils la produisirent à l'Académie ; ils furent loués de l'habileté avec laquelle ils remplissaient leur commission, et ce qui en avait déjà été l'objet reçut, après un mur examen, l'approbation de tout le corps.

Tant de précautions , tant de soins , tant de travaux sembleraient annoncer des critiques outrés ; ils ne l'étaient cependant pas : l'épître dédicatoire, qui a été imprimée telle qu'elle est sortie de leurs mains , en est une preuve sensible ; on y

(1) A Nismes, chez Michel Gaude, libraire, MDCCLIII, 106 p, petit in-12.

voit l'indulgence avec laquelle ils lisaient l'ouvrage de leur confrère, et les ménagements qu'ils avaient pour son amour-propre ; leur politesse donnait des bornes à leur censure, et, dans la crainte qu'il ne les accusât de supprimer des beautés, ils lui laissaient passer des défauts. La seule épitre dédicatoire, quoiqu'elle ne soit composée que de cinq périodes, en a tout au moins dix-neuf. Pourquoi ces quelques mots examinés et corrigés à loisir dans un bureau, lus et relus dans l'Académie, approuvés enfin par tout le corps, pourquoi sont-ils encore si défecteux ? Ecartons d'abord tout soupçon d'ignorance : ce mot ne fut jamais fait pour un corps tel que le vôtre. La qualité d'académicien suffit pour vous mettre à couvert d'un pareil reproche : serait-il possible que dix-huit hommes de lettres n'eussent aucune connaissance des premiers éléments de leur langue naturelle ? Chargés d'ajouter à la perfection de la langue française (1), voudrait-on que vous ne sussiez pas en relever les défauts? Qui oserait penser que des académiciens ignorassent des règles de grammaire? Pourquoi donc, avec toute cette habileté et toute cette exactitude, notre petite épitre a-t-elle encore tant de défauts? Pourquoi ? Je l'ai déjà dit : parce que vous êtes polis, parce que vous êtes humains, parce que vous avez l'âme tendre et compatissante, vous connaissez les faiblesses de l'humanité et vous savez la bonne part que les auteurs y ont. Auteurs publics vous-mêmes depuis que l'un de vos confrères a remporté le prix du discours dans l'Académie française du royaume de Navarre, vous avez eu occasion d'éprouver ce sentiment de complaisance et ce penchant d'admiration que nous avons tous pour nos propres ouvrages...

Tout vous décida pour la douceur. Vous crûtes devoir ménager la délicatesse de votre ami. L'ouvrage souffrit un peu des égards que vous aviez pour l'auteur, et pour être poli en-

(1) « Les lettres patentes de l'ancienne Académie de N... portaient qu'elle s'appliquerait à perfectionner la langue française. C'était comme si l'on fondait ici, à Paris, une académie pour perfectionner le patois !! »

vers l'un, passez-moi ce jeu de mots, vous ne polites pas tout à fait l'autre. On ne saurait être plus complaisant que vous ne l'avez été à son égard ; vous entendez au mieux l'art de caresser l'amour-propre de vos confrères.

En vérité, les auteurs sont des gens bien difficiles. Quelque grande que fut votre indulgence pour l'ouvrage de M. de la F..., il se plaignit de trop de rigueur : vous en aviez, par trop de ménagement, laissé presque tous les défauts, et il s'imagina que, par trop d'exactitude, vous en aviez supprimé toutes les beautés. Sans respect pour votre corps, il le fit imprimer tel qu'il était sorti de ses mains ; la seule épître dédicatoire a paru avec vos ornements ; vos autres corrections ont été mises au rebut ; tant d'excellentes critiques ont été méprisées ; vos soins ont été inutiles et vos peines perdues.

Le premier exemplaire de l'*Abrégé de l'Histoire de la Ville de N...*, qui tomba entre vos mains vous jeta dans la plus grande consternation : vous y cherchâtes en vain vos corrections (1), tous les défauts en avaient été soigneusement conservés. Quelque peu relatif que fut ce mépris de vos critiques à l'idée que vous en aviez , vous vous en seriez aisément consolés, il n'était connu que de vous ; les défauts de l'ouvrage étaient encore moins ce qui vous faisait peine ; permis à M. de la F... d'être aussi ridicule qu'il lui plairait :

(1) Plus loin, il est dit :

«... Tout le monde sait que cet académicien, peu satisfait de ces corrections, retira son manuscrit d'entre vos mains et l'envoya à son imprimeur tel que vous le lui remîtes. Vos examinateurs n'avaient eu garde d'y transcrire vos corrections ; un cahier séparé contenait ce précieux trésor ; ils voulaient auparavant les faire autoriser par l'Académie. Mais ils avaient marqué d'un trait de plume quelques-uns des endroits qui leur avaient paru défectueux ; l'imprimeur crut, selon l'usage de sa profession, que tout ce qui était souligné devait être mis en lettres italiques ; il ne manqua pas de l'observer dans le cours de l'impression ; grâces à cette erreur, nous pouvons juger du goût et de l'art de vos critiques ; elles sont toutes ou fausses, ou futiles. Vous avez souligné ce qui ne devait pas l'être, et vous avez manqué de souligner ce qui le méritait... »

mais la qualité de *membre de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres de la ville de N...* qui éclatait dans ce frontispice, ce titre brillant qui doit toujours annoncer l'excellent écrivain, mis à la tête d'une foule de choses qui, selon vous, démontraient le contraire, voilà la véritable source de vos douleurs, voilà ce qui fit retentir longtemps votre musée de vos murmures et de vos plaintes :

« Quelle idée aura-t-on de notre corps, vous disiez-vous douloureusement les uns les autres ? N'aura-t-on pas lieu de croire que tous les sujets dont il est composé sont de la même trempe ? Notre académie ne subsiste que depuis deux ans, aucun de nous ne l'a encore fait counaitre ; sa réputation n'est pas encore sortie de l'enceinte de nos remparts ; faut-il que notre premier coup d'essai nous déshonore ? Tout dépend des commencements : ah ! qu'il nous sera difficile de ramener le public du mépris à l'estime ! »

Les lamentations soulagent la douleur, mais ne la diminuent point : il s'agissait d'en tarir la source, on va aux expédients, on délibère ; mille voies sont proposées ; une députation à M. de la F... doit en être le préliminaire ; les députés sont choisis, ils reçoivent leurs instructions, ils partent, ils arrivent chez le chanoine ; on ne se fait de part et d'autre qu'autant de civilités qu'il en faut pour ne pas s'insulter :

« L'illustre corps auquel nous avons l'honneur d'appartenir vous et nous, — dit l'un des députés, — nous envoie ici, Monsieur, pour vous demander raison de la conduite irrégulière que vous avez tenue dans l'impression de votre ouvrage. Le mépris de ses critiques n'est pas ce qui l'inquiète, le titre de l'un de ses membres, dont vous vous êtes paré, est l'unique cause de sa douleur. En vous associant à sa gloire, il vous a soumis à des règlements ; c'en est un, vous le savez, de ne pouvoir annoncer au public à la tête de nos ouvrages l'honneur qu'il nous a fait de nous recevoir dans son sein, à moins de n'y être autorisés par une permission expresse de sa part ; il ne vous l'avait point accordée, mon-

sieur cette permission ; pourquoi, sans son aveu, avez-vous produit une qualité qu'il ne vous était pas permis de produire ? Il nous paraît que la peine qu'il peut vous infliger, sans sortir des bornes de la justice, aurait dû...

« — La peine que vous me faites appréhender, messieurs, m'alarme peu, — interrompit brusquement M. de la F... qui voulait se dérober à un entretien qui ne le réjouissait point et dont la chute prenait un air encore plus facheux. On se sépare sans effort d'un corps auquel on ne tient déjà plus : il y a trois mois que vous auriez dû vous apercevoir du cas que je fais de l'honneur d'appartenir au vôtre ; mes absences, que ni des voyages, ni des indispositions n'occasionnaient point, ont été trop longues, et vous êtes, messieurs, trop intelligents pour que vous n'y ayez pas vu tout ce que je prétendais leur faire signifier. Inutilement affectez-vous un air dèsintéressé sur le peu de cas que j'ai fait de vos critiques ; il est aisé de comprendre que c'est à ce mépris que je dois l'honneur que vous me faites aujourd'hui. Enfin votre corps ne doit pas trouver mauvais que je n'aie point, pour ses décisions autant de vénération qu'il peut en avoir lui-même. Du reste, assurez-le que je ne suis pour rien dans le titre qu'il me fait reprocher d'avoir pris : c'est mon libraire qui est l'unique cause de ses plaintes. Quel intérêt aurai-je eu à faire parade de cette qualité ? Pouvait-elle donner du relief à mon histoire ? Pour peu que mon ouvrage se répande, il ira plus loin que votre nom n'est encore allé. Je sais ma logique, messieurs, je n'ai garde de pécher contre ses meilleures règles, et je ne m'aviserai jamais de vouloir faire connaître une chose obscure pour une autre qui le serait encore plus. »

Ces dernières paroles ne furent point entendues des députés ; ils étaient déjà hors de la porte lorsque M. de la F... les leur cria du haut de son escalier. Le premier mot de sa réponse la leur avait indiquée tout entière ; ils ne crurent pas devoir prêter une oreille attentive à des discours qui secouaient rudement leur amour-propre ; ils sortirent avec

encore moins de cérémonie qu'ils n'étaient entrés ; ils étaient pressés d'aller inspirer à leur corps le ressentiment dont ils étaient animés ; les paroles, les tons, les manières, la contenance, la mine tout fut exactement rendu ; la probité leur interdisait les augmentations, la sensibilité leur permit encore moins les adoucissements.

Leurs désirs sont accomplis, l'assemblée prend feu ; on cherche les moyens de se venger ; l'exclusion paraît les fournir ; on va aux voix, pas une qui soit favorable à notre auteur ; son nom est enlevé du tableau ; il existait encore dans quelques délibérations ; on fouille les registres, et il est partout enseveli sous d'épaisses ratures (1). Peu satisfaits d'apprendre à vos descendants qu'il a été séparé de votre corps, vous ne voulutes pas même qu'ils sûssent qu'il eût été un temps auquel il lui eut appartenu : nouvel Hérostrate, son nom ne doit plus être prononcé parmi vous. Mais vous aurez le sort des Ephésiens : jamais le nom de cet incendiaire du temple d'Ephèse n'avait été si fréquemment dans la bouche des hommes que depuis qu'il ne fut plus permis de le prononcer. Si vous n'aviez point affecté de répandre que M. de la F... n'était point de votre corps, on n'aurait pas penser à publier qu'il en était. Le public chargera sa mémoire de ce dont il vous a plu de décharger vos registres. Votre affectation à vouloir dépouiller M. de la F.... du titre d'académicien l'engagera à l'en revêtir. Quoique son nom ne soit plus dans vos archives, on ne saura jamais mieux qu'il y y a été que depuis que vous n'avez pas voulu qu'il y fut. Les ratures que vous avez employées pour l'effacer ne le rendront que plus lisible. Il aura le sort des images de Cassius et de Brutus : elles ne brillèrent tant aux funérailles de Junia que parce qu'elles n'y parurent point.

Une vengeance domestique en mérite à peine le nom ; l'éclat seul peut la rendre satisfaisante. On écrit aux auteurs des feuilles périodiques ; on leur mande rondement que l'au-

(1) C'est exact,

teur de l'*Abrégé de l'Histoire de la ville de N...* se parait injustement de la qualité de *membre de l'Académie* de cette ville, et qu'ils obligeraient sensiblement ce corps si, en rendant compte de son ouvrage, ils voulaient bien, à la face du public, lui reprocher ce trait d'amour-propre.

L'équité de ces procédés est discutée longuement. Incidemment, il est parlé de la déplorable fécondité de maints auteurs qui, se trouvant trop serrés dans un in-12, passent à l'in-folio, et qui, s'ils se bornent à l'in-4°, se dédommagent par le nombre des volumes pour « de misérables productions. » Précisément, « les in-quarto sans nombre » de l'*Histoire de Nimes*, par Ménard, « ont commencé à paraître, » et voici, à ce sujet, une bien piquante anecdote :

Dès que M. M.... fut arrivé à Paris (1), il crut devoir se faire présenter à M. de Voltaire. *Voilà*, dit-on à ce doge de la république des lettres, *M. M.... de la ville de N... en Languedoc, qui est venu ici pour y faire imprimer une histoire qu'il a faite sur sa patrie. — Brochure, brochure*, répondit M. de Voltaire. — *Non*, lui répartit-on ; *il s'agit de six et peut-être de sept volumes in-quarto. — Juste ciel !* s'écria M. de Voltaire, en adressant la parole à M. M..., *sept in-quarto pour la ville de N...., et où diable mettriez-vous l'histoire de l'univers ?*

L'abbé Antoine Valète de Travessac, prieur de Bernis, — qui n'était pas académicien, — n'est pas mieux traité que La Ferrière et Ménard, à propos de son *Apothéose de la ville de Nismes* :

Exceptez le sonnet sur le Temple de Diane et celui des quatre jambes, les sept autres ne sont que des antithèses ri-

(1) Ménard a fait éditer à Paris son *Histoire de Nimes*.

mées médiocrement bien et versifiées détestablement mal. Il est étonnant qu'on ait déjà fait trois éditions de cet ouvrage soporatif, et qu'en quelques années il s'en soit, dit-on, débité plus de six mille exemplaires : c'est au portier des Arènes à nous rendre raison de cette vogue.

Le récit relatif aux *Etrennes aux protestants pour l'année 1746* est-il plus flatteur ?

... M. l'abbé V.... chargea M. l'abbé de Rat, l'un de ses amis, qui passait chez lui pour se rendre aux Etats de Languedoc, de lui faire imprimer à Avignon ses *Étrennes aux protestants*, sans que personne sût qu'il en était l'auteur. M. l'abbé de Rat envoya le manuscrit à son ami M. Anselme. Cet avocat traita avec Domergue.

Quelque temps après, l'archevêque d'Avignon, M. Guyon de Crochans, suscita un procès à cet imprimeur. Domergue, ayant perdu dans sa patrie, appela à Rome. Son commerce de librairie l'avait fait connaître du gouverneur de cette ville dans le temps qu'il était vice-légat du Comtat-Venaissin. Il va voir M. de Lascaris ; il lui parle de son procès et finit sa visite par lui offrir un exemplaire des *Étrennes aux protestants*. Le gouverneur, content de l'ouvrage, lui demanda, quand il le revit, s'il n'en aurait pas un autre exemplaire qu'il le lui ferait présenter au pape. Domergue s'en trouva heureusement un second ; il le fait relier superbement et vole à l'audience du pape que le gouverneur lui avait ménagée : les *Étrennes aux protestants* sont offertes et reçues. « Le pape est enchanté de votre livre, — lui dit quelques jours après le gouverneur ; — il a beaucoup ri en le lisant ; il est instruit de votre affaire, soyez tranquille. »

L'imprimeur gagna son procès avec dépens. De retour à Avignon, il n'eut rien de plus pressé que de connaître l'auteur d'un ouvrage auquel il attribuait ses succès. Il veut aller, où qu'il soit, lui porter le témoignage de sa reconnaissance. Il court chez l'avocat de qui il tenait le manuscrit

bienfaisant. M. Anselme le renvoie à M. l'abbé de Rat, et M. l'abbé de Rat, sachant l'objet de sa curiosité, l'adressa à M. V.... qui voit bientôt arriver chez lui cet homme tout enthousiasmé.

Voilà ce que M. l'abbé V...., raconte à qui veut l'entendre, et même sans qu'on l'en prie. Mais si le pape a ri, c'est à ses dépens ; si l'imprimeur gagna son procés, c'est que sa cause était bonne ; et s'il se transporta chez M. l'abbé V...., c'est qu'avec un conte aussi flatteur, il ne pouvait qu'être bien reçu. Lambertini, le grand Lambertini, est capable de se plaire aux ouvrages de M. l'abbé V.... comme il l'est de commettre une injustice parce qu'il s'y sera plu.

La genèse de la fondation d'une école de grec et d'hébreu est une révélation. .. et un poème :

La gloire que les académiciens de N.... tirent le plus incontestablement de leur propre fond, c'est celle qu'ils ont acquise par l'établissement qu'ils viennent de faire d'une école publique de grec et d'hébreu. Qu'il me soit permis, dans un ouvrage fini dès le commencement de l'année passée, de faire mention d'une anecdote qui n'a eu lieu que depuis sept jours : aujourd'hui mercredi, dix-huitième janvier de l'année 1758, que mon ouvrage est encore dans mon portefeuille et qu'il y reposera vraisemblablement jusqu'à l'accomplissement du précepte d'Horace, je reçois, de la part de mes correspondants, des détails sur cette fondation et je les mets en œuvre.

La gloire qu'il y a pour les académiciens de N...., d'avoir fondé une école de grec et d'hébreu, c'est de leur propre fond qu'ils la tirent ; ils ne la partagent avec personne à moins que ce ne soit avec dom Reste.

Ce bénédictin venait d'être fait prieur du couvent que son ordre a à N... ; nouveau venu dans cette ville, il s'y trouvait sans amis, sans connaissances, pas la moindre relation. Sa communauté n'avait pas de quoi le dédommager ; deux religieux la composaient, et deux religieux qui, pour

porter la même robe, ne lui en étaient pas plus connus. Les jours de dom Reste étaient assurément tristes ; l'ennui l'obsédait de toutes parts ; où qu'il fut, il était toujours à ses trousses ; de la chambre au chœur, du chœur à la chambre, voilà toute la variété de ses amusements.

Cet état l'eût fait périr. Il y avait au couvent de Toulouse, d'où il avait été tiré, un religieux avec qui il était tendrement lié : quel bonheur s'il pouvait l'attirer auprès de lui ! Cet ami serait son univers. Mais comment se le procurer ? Il n'en est pas des bénédictins comme des religieux mendiants : ceux-ci vont de couvent en couvent, ils mènent une vie ambulante ; dans les voitures publiques, par les chemins, on en trouve partout. Les bénédictins sont plus sédentaires ; ils sont comme *affiliés* aux couvents où ils demeurent, et leurs supérieurs ne les en tirent point sans de bonnes raisons. Dom Reste pensa, réfléchit, se creusa la tête pour en trouver.

Dans cette agitation d'idées, l'école publique de grec et d'hébreu que l'Académie des sciences de Toulouse a fondée et dont la chaire a été confiée à l'un de ses confrères, se présenta à son esprit. Son ami savait le grec et l'hébreu aussi bien que dom Pont ; il y avait une académie dans N.... ; dom d'Olive ne pourrait-il pas être appelé à titre de professeur de ces deux langues ?

Dans le désespoir où ce prieur était de ne pas trouver de meilleur expédient, il s'en tint à celui-là. Il était sûr du consentement de ses supérieurs : dès l'instant qu'il s'agit d'éclairer le monde, c'est un devoir, c'est un plaisir pour eux. Mais il désespérait d'amener l'Académie de N.... à ses fins. « Toulouse, — disait-il tristement en lui-même, — est une ville à Parlement et à Université ; les familles aisées y sont sans nombre ; le commerce n'y est point sensible ; tout y jouit de cette tranquillité nécessaire pour l'étude des langues. Mais dans une petite ville comme celle-ci, sans collège, sans fortunes, sans repos, une école de grec et d'hébreu ! » L'idée lui parut extravagante, quelque intérêt qu'il eût à la trouver sensée. Il craignit d'abord que l'Académie, s'il la lui proposait, ne le soupçonna de vouloir la tourner en ridicule.

Cependant l'ennui pleuvait à verse sur lui. Tout autre ressource lui manquait ; le besoin qu'il avait de celle-ci la lui fit tenter. Il fait un effort, se présente à l'Académie, propose un professeur de grec et d'hébreu, cite l'exemple de l'Académie de Toulouse, ne demande rien pour son religieux ; une place d'académicien devait en être tout l'honoraire. « O ciel ! un professeur de grec ! » cria l'un. « Ah ! messieurs, un professeur d'hébreu ! » cria l'autre. Tous donnèrent des signes d'étonnement et de joie ; c'étaient les gestes, les tons, les transports des femmes savantes.

Que l'on juge de ce qui se passa dans l'âme de notre prieur ; la surprise et la satisfaction s'y trouvèrent au même degré. La proposition qu'il craignait qu'on ne prit pour une insulte fut reçue à titre de grâce et de faveur. Il s'attendait à un refus et il obtint un consentement. Il redoutait un affront, et il fut remercié, caressé, fêté, embrassé. Trissotin ne fut pas mieux accueilli quand il présenta Vadius à la famille de Chrisale.

Notre prieur ne donne pas à cet enthousiasme le temps de se refroidir. Il fait voler son ami, le présente, l'affiche (1), le met en chaire et lui fait ouvrir ses leçons. En sorte que désormais les habitants de N.... parleront grec et hébreu parce que dom Reste se sera ennuyé et que ce religieux se sera, en digne fils de St-Benoit, vengé de la solitude où ils le laissaient en leur procurant de nouveaux talents.

Après le récit les réflexions du critique :

Cette fondation ne me paraît point sans incongruité : Elle

(1) Voici ce placard : « Ouverture des leçons publiques de grec et d'hébreu, par dom d'Olive, religieux de la congrégation de St-Maur, de l'Académie royale, dans le monastère de St-Bausile, le jeudi XII janvier 1758, à deux heures après-midi. Il lira un discours sur l'utilité des langues. Les leçons seront continuées, dans le même lieu, et à la même heure, le lundi, mercredi, vendredi et samedi pour le grec, et le mardi et jeudi pour l'hébreu.

« Chez A. A. Belle, imprimeur du roi et de l'Académie des sciences, près le palais. »

en a tout au moins deux, une d'objet, une de lieu. Discutons la première :

Pour qui les académiciens ont-ils établi cette école de grec et d'hébreu ? Est-ce pour eux ? Est-ce pour le public ? Est-ce pour les uns et les autres ? Si c'est pour eux, des académiciens en sont-ils réduits à apprendre les langues ? C'est l'étude de la jeunesse, c'est dans les collèges qu'on les apprend et dans les académies qu'on les fait valoir. Des savants étudier des mots ! réciter des alphabets ! épeller des lettres ! C'est pour eux le temps de penser et d'écrire ; ils devraient même avoir fait l'un et l'autre puisqu'ils n'auraient dû être admis dans leur société litteraire qu'à titre de récompense. Une place d'académicien n'est point la voie du mérite, c'en est le prix ; c'est, dans la république des lettres, une sorte de bâton de maréchal de France qui n'est dû qu'aux services.

C'était bon lorsque l'Académie de N... portait le nom d'école (1) de se donner un régent ; une école suppose des écoliers, et qui dit écolier dit maître. Mais à une académie, et à une academie royale, un maître ! un régent ! Assurément la chose est ridicule.

Mais si cette fondation a été faite pour le public, elle sera indécente. Une académie tenir école ! Des académiciens faire les pédagogues ! Des savants titrés apprendre à parler ? Si c'étaient des sciences, peut-être qu'à la faveur de la noblesse du sujet on excuserait l'ignominie de la forme. Mais des langues ! des mots ! des lettres ! Ou je ne me connais pas en bienséance, ou il me paraît qu'il y a quelque chose qui en blesse les règles.

Si l'on a établi cette école pour ces deux usages, on donne en même temps dans les deux défauts. La fondation est tout à fait ridicule et indécente, car ce n'est point en accumulant les fautes que l'on s'en disculpe.

(1) « La nouvelle Académie de N... a varié dans son titre : d'abord *Ecole littéraire*, ensuite *Académie des Inscriptions et belles-lettres*, puis *Académie des sciences*, enfin *Académie royale*. »

Voilà l'inconguilé d'objet expédiée : passons à celle de lieu.

Du grec et de l'hébreu à N... ? Du grec et de l'hébreu à des diseurs de *qu'avalisque* (1) ? Du grec et de l'hébreu à des marchands ? Les murs de N... avaient bien porté des placards de charlatans et des affiches de comédiens, mais une affiche de grec et d'hébreu, c'est ce qu'on n'y avait pas encore vu : ç'a été pour eux un ornement nouveau ; dans l'embarras où sont souvent les maîtres de langues pour avoir de l'emploi, il n'en est aucun, du moins pour le grec et l'hébreu, qui se soit jamais avisé d'aller en chercher à N...

Avant d'en venir à ces langues savantes, il me paraît qu'il conviendrait de savoir le latin. Mais à N... peu de gens l'apprennent, et ceux qui l'ont appris l'ont bientôt oublié ; les classes y sont peu nombreuses, elles y sont donc faibles, elles n'y laissent donc pas de grandes traces dans les cerveaux (2) ? Mais si l'on ignore le latin dans N... on devrait

(1) Vieux juron.

(2) Voici ce qu'il dit du collège :

« Bâtiment superbe. belles classes, salle magnifique pour les exercices littéraires, régents excellents, professeurs habiles, combien d'écoliers ? Une poignée. C'est pourtant là l'unique voie qui soit de mode aujourd'hui pour parvenir à une éducation éclairée, et soutenue par des principes.

« Mais pourquoi si peu d'écoliers dans une ville où l'on compte, dit-on, près de quarante mille habitants ? N'en cherchons point la cause ailleurs que dans la diversité de religion et dans la modicité de notre fortune. Les uns craignent de confier leurs enfants à des régents d'une religion différente de la leur, habiles à manier les cœurs et aussi zélés pour leur créance qu'ils sont ingénieux à la persuader. Les autres, pressés d'élever leurs enfants à agir, se soucient peu de leur faire apprendre à penser ; on se garde bien de donner, à polir l'âme, un temps nécessaire pour l'entretien du corps ; on abandonne la recherche de la vérité pour aller à la quête des aliments ; on passe sans interruption des mains d'un maître d'école dans celles d'un artisan ; lire, écrire, chiffrer et un apprentissage, voilà leurs cours : *Heus, rem poteris servare tuam.*

« Il est vrai qu'il est des protestants qui envoient leurs enfants dans des collèges où, avec les lumières de l'esprit, ils reçoivent celles qui s'assortissent à leur conscience. Mais les risques qu'ils courent et les dépenses excessives qu'ils font, en prenant cette voie, sont causes que très peu la prennent et que le nombre de protestants élevés dans les pays étrangers ne fait point sensation dans notre ville. »

du moins y savoir le français. Cependant on y sait aussi peu l'un que l'autre : l'homme d'église, l'homme d'épée, l'homme de robe y font de vains efforts pour parler français ; quand le tour est français, l'expression est patoise et quand l'expression est française le tour est patois. Quelque lecture, quelque attention que l'on ait, la langue du pays perce toujours. De là vient qu'il est bien des personnes (et ce ne sont pas les moins sensées) qui, pour peu que le français les embarrasse, ont sans façon recours au patois ; leur conversation est une sorte de français semé, parlant tantôt une langue, tantôt une autre, et formant une même phrase de leurs différents idiomes ; ce qui fait, à la vérité, une bigarure assez singulière, mais du moins vous avez quelquefois du français passable, et toujours du patois excellent !

Les N... qui donneront dans le grec et l'hébreu pourront donc dire avoir franchi le français et le latin et avoir passé, de plein vol, d'un jargon object aux langues les plus savantes. Le joli effet que fera en eux le mélange du patois, du grec et de l'hébreu, et qu'il sera tout singulier d'entendre sortir tout-à-la-fois, de leur bouche, des *Kœré*, des *Salom* et des *adousias ?*

Mais à quoi peut servir à des N... du grec et de l'hébreu ? Quelle peut en être l'utilité ? Est-ce pour leur commerce ? Mais leur commerce se fait en Europe , dans le royaume, dans leur province , dans leur ville ; exceptez quelques particuliers qui envoient sur mer et qui n'y vont pas, tout le reste traite de français à français, de languedocien à languedocien, de n..... à n.....

Après tout , personne ne parle hébreu sur terre ; les juifs même ne le parlent pas ; ils savent d'ailleurs la langue des nations où ils sont mêlés. Il en est de même du grec : Ces peuples, qui habitent aujourd'hui la Grèce, se sont fait un langage fort différent de cette langue ; le grec de Sétines (1) n'est pas celui d'Athènes.

(1) Cettigne.

Ce ne sont donc pas des langues mortes qu'il faut à des marchands, ce sont des langues vivantes. Ce ne sont point les langues des livres, ce sont celles des hommes. Ce ne sont point des langues pour lire, ce sont des langues pour commercer. Qu'ils apprennent l'italien, l'allemand, l'anglais, le persan, le siamois, le chinois, etc., etc.; mais il n'en faut pas tant quand on ne sort point de la France, comme font presque tous les marchands de N... et comme feront, à coup sûr, les élèves qu'a aujourd'hui le révérend père professeur de grec et d'hébreu.

Allons au tuf. Ce n'est point pour la propagation du commerce que l'Académie a établi son école; c'est en faveur de la littérature. Ce n'est pas non plus pour le public, c'est essentiellement pour ses membres; la plupart d'entre eux ont aujourd'hui un maître dans la personne de dom Olive; du fauteuil de l'Académie ils passent sur le banc de la classe; des académiciens se sont faits écoliers! Des savants patentés en sont réduits à étudier des alphabets!

Une note finale porte :

Le professeur s'en est allé. L'Académie elle-même, dans sa séance publique de cette année 1758, a justifié mon commentaire. Voici ce que m'écrit mon correspondant : Dom d'Olive faisait dans cette séance l'analyse d'une tragédie de Sophocle; tout intéressait; c'était une des meilleures pièces de cet auteur grec, et le discours du professeur était bien fait. Cependant l'éternelle répétition du nom d'auteur, qu'on ne connaissait point, l'exposition d'un sujet dont on n'avait aucune idée, des observations sur des détails que l'on n'était pas à portée de sentir, tout cela fut pour la compagnie un vrai potage à la grecque. L'ennui pleuvait à verse; ces mouvements involontaires de la bouche, qui en sont et le signe et l'effet, passèrent des spectateurs aux académiciens; bientôt toute la salle en retentit. Le professeur, prenant le murmure de ces baillements pour des coups de sifflets, cesse de lire,

met son discours dans sa poche, sort de la salle en murmurant et reprend le chemin de son premier couvent, non sans observer, le long de sa route, que si l'on n'avait pas pu s'accommoder du grec à N..., même lorsqu'il était revêtu du français, on y aurait encore moins supporté du grec et de l'hébreu habillé à leur manière (1).

Et je clos ces citations par une déclaration, de nature à calmer les alarmes, que le critique a faite dès les premières pages de son ouvrage :

Je proteste solennellement devant Dieu que je respecte, dans tous les académiciens, l'honnête homme, le chrétien et le citoyen. Je n'ai point prétendu, par aucune de mes expressions, toucher à leurs vertus ni chrétiennes, ni morales, ni civiles. J'ajouterai même que je leur crois à tous toutes les lumières et toutes les capacités nécessaires aux postes qu'ils occupent dans la société. Qu'il me soit donc permis d'emboucher ici la trompette et d'annoncer à toute la terre qu'il ne s'agit que de la qualité de bel esprit, de cette superfluité dont on peut manquer sans que la raison, le bon sens et même l'esprit en souffrent, et qui n'intéresse ni l'âme ni le corps.

(1) Les *Nouvelles ecclésiastiques* attribuent le départ de dom Olive à l'intervention, auprès de l'évêque, des jésuites, qui prétendaient avoir seuls le droit d'enseigner. (Voir le *Bulletin des séances de l'Académie de Nimes*, 1892, p. 36).

François Rouvière.

SA FEMME[1]

Jérôme Brochard est trompé par sa femme. Il l'apprend et pardonne. Il l'est une deuxième fois, pardonnera-t-il ? »

Voilà les 260 pages du roman de Paul Guiraud. Le point interrogatif qui clôture ce laconique *compendium* n'en est pas la partie la moins importante, puisque l'auteur nous laisse plongés dans une perplexité pour le moins aussi profonde que l'incertitude de son héros.

Ce défaut de conclusion est voulu, cherché ? Le romancier, dans la vie de Jérôme Brochard, prend une très courte période, les douze jours qui suivent la deuxième série des infidélités de sa femme Hortense ; et l'ouvrage nous fait assister à l'analyse, à la dissection d'une âme ulcérée, victime de l'adultère.

On comprend dès lors que la composition du roman est nulle ou à peu près. Avec cela, très peu de narration. Les rares évènements qui ont précédé l'action capitale, la faute d'Hortense Brochard, sont parcourus par le lecteur à grandes enjambées ; l'auteur le pousse, lui fait franchir allègrement les jours, les mois et les années pour l'arrêter brusquement, le pencher de force et lui faire examiner

(1) « *Sa femme* », par M. Paul Guiraud, étude analytique lue en séance de la Société littéraire et artistique du Midi.

à la loupe les phases les plus ténues et les moins perceptibles d'une âme et d'un cœur de mari trompé.

Il eut été intéressant, me semble-t-il, de savoir par le concours de quelles circonstances, Hortense Brochard était arrivée à l'adultère, quelles influences l'y avaient poussée. En un mot, j'aurais voulu assister à l'évolution parallèle des sentiments de Jérôme Brochard et de sa femme, faire une étude gemellaire en quelque sorte du processus psychique d'une femme qui trompe et d'un mari qui est trompé ; j'aurais peut-être vu, dans le caractère de l'un, la raison d'être de l'état d'âme de l'autre.

P. Guiraud n'a pas ainsi conçu son œuvre ; il avait ses raisons. A la dualité continuelle de l'analyse, à l'opposition de deux âmes en antagonisme, il a préféré l'exposition d'un tableau sans complexité, ne présentant au tout premier plan qu'un personnage bien vivant, bien réel.

On pouvait croire que, conçu dans un pareil esprit d'exclusivisme, l'ouvrage fut plein de fastidieuses longueurs, ne nous présentât que de rares faits psychiques largement délayés dans un brouet aqueux et anodin. Il n'en est rien. Les romanciers que tente ce genre particulièrement difficile du roman épisodique tombent presque toujours dans l'un ou l'autre de deux défauts qui enlèvent à une œuvre la valeur que peut lui donner le talent particulier de l'écrivain. Les uns, fendeurs de cheveux en quatre, s'appesantissent sur des puérilités. Croyant faire œuvre d'analystes, ils lâchent le scalpel, se croisent les bras et regardent avec les yeux de tout le monde leur héros accomplir un acte en discordance absolue avec ses transes morales. Rarement ces digres-

sions apparentes sont faites avec assez de tact et de virtuosité pour conserver l'esprit du lecteur dans la voie évolutive des faits passionnels attribués au héros. Paul Guiraud n'ignore pas que, réussis, ces petits tours de force intellectuels dont sont coutumiers Zola et Daudet, par exemple, donnent une haute idée de la dextérité d'un psychologue. Il en a accompli deux ou trois dans le courant de son ouvrage avec une assurance et un bonheur qui dénotent en lui la légèreté de touche et la finesse d'observation, qualités indispensables pour la facture d'un roman comme « *Sa femme.* »

D'autres écrivains, entreprenant un ouvrage de semblable nature se jettent dans le champ sans limites des généralités ; se séparent de leur type et ne réussissent pas toujours à le retrouver au milieu du fatras pseudo-philosophique qu'ils ont amoncelé entre eux-mêmes et la dolente victime de leur maladroit bistouri.

Fidèle au programme qu'il s'est tracé, P. Guiraud prend par la main son Brochard et ne l'abandonne plus. Il nous emmène à sa suite au collège, au bureau, à l'alcôve, au théâtre, au café, par les champs et par la ville, partout ou pâtit son héros. C'est à peine s'il prend le temps, à de rares intervalles, de nous brosser d'une main hâtive et exercée quelques tableaux de genre qui soulignent son étude, lui enlèvent la monotonie et mettent une note opaque de vie actuelle dans ce transparent au tissu ténu et au dessin vaporeux que forme toujours l'étude des fictions psychologiques.

Le caractère de Jérôme Brochard exige d'ailleurs cette constante préoccupation, Le mari trompé aime

sa femme, malgré les conseils de sa sœur, malgré le ridicule qui s'attache à son état. Vingt fois il prend d'énergiques déterminations qu'il abandonne aussitôt. Tuera-t-il sa femme? tuera-t-il l'amant de cette dernière? Lequel tuera-t-il ? Les tuera-t-il tous les deux? N'en tuera-t-il aucun ?

C'est à ce dernier parti qu'il s'arrêtera probablement, et toutes ses velléités de représailles se borneront à massacrer sa femme et son ami Boran... en rêve. Encore se trompera-t-il..., toujours en rêve... Si le souci de l'estime des autres se présente un instant à son cerveau ébranlé, il est immédiatement décidé à tuer sa femme. Mais aussitôt une vision douce et blonde, celle de la femme aimée malgré tout, apparaît, et l'énergique décision de naguère se fond, en un instant, au contact de l'éternel amour. A cette image une autre vient s'unir aussitôt, abhorrée celle-là, l'ironique apparence du vieil ami Boran, larron d'honneur. De nouveau le sang de Brochard bouillonne, il voit rouge, il veut tuer, il va tuer ; mais il est trop tard, les deux amants se sont enfuis emportant son honneur et son courage, lui laissant, comme souvenir de l'épouse adultère et toujours aimée, son fils, mignon gamin qu'il adore. Mais l'amour est plus fort que la haine, le désir plus fort que le déshonneur, et Brochard sent bien que, si Hortense revenait, il reprendrait avec elle cette vie d'autrefois, celle d'après la première faute ; il sait aussi que ce qui est arrivé deux fois arriverait encore une fois, deux fois, trois fois, toujours. Il le sait !... Qu'importe !... Il aime... Et le roman se termine, Hortense n'est point revenue, et Brochard..., et Brochard demeure ce qu'il a toujours

été, le père désespéré, l'amoureux éperdu, le trompé furieux , l'homme avili à ses propres yeux, irrémédiablement malheureux; il est fini, vidé, aveuli, dans douze jours ses cheveux ont blanchi. Il s'est décidé à une foule d'actes énergiques , il s'est agité dans de perpétuelles transes , il s'est débattu , usant ses forces en résolutions formidables pour arriver à l'atonie finale de la plus abjecte résignation et de l'amour infini, toujours méconnu et dédaigné.

P. Guiraud ne raconte pas. Il met son personnage en scène, le fait penser tout haut ; il use fort peu de la forme narrative ou descriptive , donnant ainsi un plus grand relief à sa langue. En un mot, il remplace le rôle objectif de l'écrivain par sa subjectivité presque continuelle , affirmant ainsi une réelle puissance de pensée réflexe. Cela explique l'identité parfaite du caractère de Brochard , toujours le même du commencement à la fin ; et c'était encore là une difficulté que de peindre en traits précis un caractère aussi vague , de le tenir également loin de l'abattement complet et de l'action, de lui donner juste assez de force pour s'irriter et prendre une résolution, sans le pousser jusqu'à un commencement d'exécution. Dans de pareils cas, un type de roman sort presque toujours un peu de son cadre, en deçà ou au-delà. Brochard ne l'a pas fait. Il a constamment conservé la stricte proportion de son caractère avec les fluctuations relatives que lui permettaient ses angoisses, ses haines ou son amour.

Pourquoi, maintenant, l'auteur de « *Sa Femme*, » a-t-il choisi ce sujet ? Certes, il donne, dans cet ouvrage, la preuve de réelles qualités d'observateur et d'écrivain. Il serait peut-être à désirer qu'elles trou-

vassent, pour s'exercer, des sujets, sinon plus intéressants, du moins plus originaux, dans l'étude desquels P. Guiraud pourrait affirmer brillamment une personnalité qu'un lecteur attentif peut seul démêler dans « *Sa Femme.* » Forme à part, c'est un roman de toutes les époques et de tous les pays. Tout homme honorable trompé a dû passer par les mêmes angoisses que ce Brochard. Elles ont eu plus ou moins de durée, selon le tempérament de chaque individu. Celui-ci a fini comme Brochard, en ne finissant pas du tout ; celui-là, en acceptant les reliefs des don Juan, en tirant profit ou douleur, suivant sa bassesse d'âme ou la faiblesse de son cœur; cet autre a terminé tragiquement une ou plusieurs vies, en y comprenant quelquefois la sienne, par le traditionnel revolver ou dans l'aléa du légendaire duel. Mais tous, s'ils ont aimé, ont hésité, tergiversé, en proie aux affres de l'amour, de la colère, de la jalousie, de la rage, de la haine.

.... Je le répète, le tempérament du styliste mis à part, « *Sa Femme* » aurait pu être gravé par le stylet antique sur les tablettes de cire, par le calamus du moyen-âge crissant sur le parchemin, par la plume d'oie de nos pères sur le prosaïque papier. Il est du passé et du présent. Sera-t-il de l'avenir ? A cette question, le progrès social ou la déchéance morale, comme on voudra, pourront seuls répondre. L'adultère sera-t-il supprimé par le fait de la disparition du mariage, auquel se substituerait la loi naturelle de l'amour par facultatives élections successives. Graves et insondables problèmes de la solution desquels dépendent la morale, la philosophie, la religion, les sociétés, les arts et les littératures à venir.

..... Et c'est justement parce que, étant du présent, il est encore du passé que le roman de P. Guiraud manque de ce cachet intrinsèque qu'impriment aux œuvres littéraires, le modernisme des Flaubert, des Goncourt et des Daudet. « *Sa Femme* » est de toujours, mais elle n'est pas exclusivement moderne.

Ne croyez pas, après cela, que Paul Guiraud remâche de vieilles psychologies, rumine d'antiques sentimentalités ou tombe dans le vague à l'âme si fort à la mode jusqu'au milieu de notre siècle, et par là nous offre un livre sans intérêt. Bien loin de là. Il constate des faits psychiques très réels, ayant entre eux une correlation absolument vraisemblable et probable. « *Sa Femme* » n'est pas un livre passionnant, c'est une étude sensée, sérieuse, attachante par conséquent, curieuse, minutieuse, attentive, sans aperçus nouveaux, mais sans omissions. Je suis certain que l'auteur qui a fait une œuvre pareille. ciselerait merveilleusement un caractère nouveau, un sujet vierge ; l'intelligence qui a dicté « *Sa Femme* » trouvera certainement un filon (inconnu ou peu battu) dans l'exploitation duquel elle arrivera à la maîtrise. Joignez à cela la loyauté des procédés employés, l'absence de tout truquage ou ficelle dans la conduite de l'imperceptible action de ce roman, avec cela une situation dramatique rapidement amenée, exposée nettement en termes vibrants, vrais, quelques tableaux réalistes faits à main levée et singulièrement accentués.

P. Guiraud, dans sa dédicace à Daudet, s'exclue formellement d'une certaine littérature « d'exception, dit-il où dans des situations exceptionnelles,

se meuvent des héros exceptionnels, qui marchent avec des gestes exceptionnels, vers un dénouement exceptionnel ».....

Cette certaine littérature qui, si je ne me trompe, est celle des Flaubert, des Goncourt, surtout celle-ci, n'est peut-être pas aussi coupable que semble le dire Paul Guiraud. Il est vrai que les héros des Goncourt, Ch. Demailly, Coriolis de Naz, Madame Gervaisais, Renée Mauperin sont des exceptions si l'on veut, puisqu'ils sont malades au sens moral et peut-être aussi au point de vue de la stricte physiologie. Mais cette maladie ne leur est pas particulière, c'est, pour parler un langage archaïque, la maladie du siècle, le mal du temps, la névrose en un mot. Lorsqu'un état morbide, accidentel au début, devient permanent, passe à l'état normal, il se substitue au tempérament primitif et devient le tempérament réel d'un peuple et d'une époque. Quoi d'étonnant après cela que s'en ressentent les arts et les lettres.

Nous avons le tort de considérer comme une maladie notre situation d'esprit qui pourtant n'a pas surgi spontanément, puisqu'elle a pris naissance dans la masse, à l'époque de la Révolution, pour se développer évolutivement dans l'ordre intellectuel et artistique par toutes les personnalités qui ont illustré la fin du XVIIIe siècle et le commencement du nôtre. Disons-nous bien que la névrose est le mal du XIXe siècle, comme la peste a été celui du XIIIe, comme la lèpre a été celui du XIVe, l'amour de l'antiquité celui du XVIIe, le scepticisme celui du XVIIIe. Un seul mal, parasitaire, contingent, a régné dans le temps et dans l'espace, c'est le bourgeoisisme ou le pharisaïsme ; voilà le seul dont il faut vouloir se débar-

rasser. Les autres sont la conséquence inéluctable de faits sociaux inéluctables eux-mêmes, ou d'une dégénérescence universelle (fort contestable d'ailleurs), ou bien encore d'une poussée mondiale vers un bien supérieur.

Je ne pense donc pas comme P. Guiraud que les romanciers de l'école exceptionnelle, comme il dit, méritent ce nom. Est-il bien sûr lui-même de n'avoir pas mis en scène un exceptionnel ? Son Jérôme Brochard est-il bien sain ? Je le crois malade, moi ! Seulement sa maladie ne lui vient pas de son siècle, de son milieu, elle n'a pas pris non plus naissance dans son tempérament, elle lui a été inoculée par un agent occasionel, imprévu. Je ne vois dans sa maladie qu'une particularité. Il n'a pas reçu de ses ancêtres une prédisposition à la folie, mais il a reçu une tuile sur la tête et cette blessure l'a mis immédiatement au même point que les névrosés de son entourage social, et voilà.

Comme tel, Jérôme Brochard rentre dans la vie réelle, c'est-à-dire qu'il est un des mille types sur la vie desquels peut se tisser un roman. Je comprends dans ce sens que M. Guiraud veuille stopper dans la vie réelle et portraicturer son Brochard, non pas comme un prototyte représentant intégralement la généralité, mais comme le spécimen d'une certaine catégorie d'exceptions.

Contre les pessimistes exagérations de l'auteur, je pense que la famille des... comment dirai-je ?... des Brochard, pour si nombreuse qu'elle soit, ne constitue pas la généralité. Et quand bien même la catégorie des Pénelopes serait inférieure numériquement à la légion des ferventes d'Aphrodite, je

persisterais à croire que ces dernières sont encore l'exception, car une généralité est faite bien plutôt d'une loi morale, fût-elle discutable, que d'une collectivité de faits, si nombreux soient-ils ; et c'est dans ce sens que je comprends l'adage fameux : L'exception fait la règle.

Que M. Paul Guiraud ne me tienne pas rigueur des divergences d'opinion qui peuvent exister entre nous. Je l'ai vu dans son ouvrage, mettre au service de l'observation la plus fine, un style limpide, sans prétention, et cependant net, décisif. Les questions qui nous trouvent séparés, si elles étaient l'objet d'un entretien, verraient s'unir dans la plus parfaite concordance ma bonne foi et le mérite que je me plais à reconnaître à l'un de mes compatriotes.

L. Granier.

LES CHOUANS A PEYREMALE

(25 OCTOBRE 1800)

Quand on est dans une trop parfaite solitude, depuis assez longtemps déjà, sans grande vocation peut-être, voire sans grand espoir de retour, l'arrivée, même quotidienne, du facteur est un fait toujours agréable, sensationnel ! Mais quand ce modeste rural, au képi galonné, à la blouse bleue ornée du traditionnel collet rouge, vous apporte un bon livre, comme celui qu'Ernest Daudet a fait paraître(1) sous le titre allèchant de : *La Police et les Chouans.* — 1800 à 1815 — il faudrait avoir le cœur revêtu d'un triple airain pour ne pas en témoigner reconnaissance à qui de droit.

Vous autres, gens d'affaires, gens de villes, vous tous, heureux veinards, qui ne vous sentez pas vivre et ne songez guère par conséquent à la mort, vous ne sauriez croire le vif plaisir qu'on éprouve, en plein ermitage, à lire lentement, au coin du feu, ou sur une terrasse magnifiquement ensoleillée, un de ces livres arrachés aux archives nationales par l'érudition patiente d'un bénédictin laïc ; un de ces livres fortement documentés, bien écrits du

(1) Libraire Plon et Nourrit. — Paris 1895.

reste : un de ces livres enfin qui. à l'intérêt émotionnant de la véridique histoire, joignent le piquant et l'attrait du savoureux roman !

Aimez-vous les péripéties de l'histoire pure ? Lisez tel chapitre sur *l'enlèvement du sénateur Clément de Ris* (sept. 1800) par les Chouans ! ou bien l'aventure tragique du conventionnel Audrein, l'ancien Evêque constitutionnel du Finistère, pris et fusillé, sans rémission, comme régicide et apostat, sur la route de Châteaulin à Brest. — Novembre 1800 —

Lisez aussi l'aventure tragi-comique de Monseigneur de Pancemont, le nouvel évêque de Vannes, après le Concordat (août 1806). Vous trouverez le drame partout, même dans la comédie ! C'est la note vraie de l'époque !

Vos préférences sont-elles pour le *passionnel du roman ?* Dans ce cas voici l'affaire d'Aché de Combray ! Ernest Daudet vous dira que la marquise de Vaubadon était une « esquise blonde de trente-six ans, connue pour ses principes royalistes ; une de ces femmes à la fois frivoles et entêtées chez qui l'amour de l'intrigue survit à toutes les épreuves et que même l'expérience qui vient dit-on, avec l'âge, ne corrige pas. »

Il vous présentera également Rosalie de Combray, mariée au baron Aquet de Férolles, mais séparée de lui à la suite de procès retentissants, comme une femme « fine de traits et frêle de corps, qui était en brune ce que la marquise de Vaubadon était en blonde . »

Et Armand le Chevallier « beau garçon, éloquent et persasif, resplendissant de jeunesse et de force. »

Et le vicomte d'Aché « de tous les Chouans reti-

rés dans le Calvados, le plus entreprenant, le plus audacieux, le plus populaire, dont tout le passé révélait à la fois *la mâle assurance et les énergiques convictions*.

Tous ces gens enfin peu ou prou compromis dans les conspirations royalistes, et, au-dessous de ce personnel d'élite, des déserteurs, des réfractaires échappés aux dernières levées de conscrits, qui vivaient en vagabonds dans les campagnes, aux abords des villages, où, dans tout habitant, ils se savaient un complice, et où, la nuit venue, ils étaient assurés de trouver bon souper, bon gîte et le reste.

Eh bien ! c'est précisément l'exploit d'une de ces bandes de second ordre que nous voulons vous conter aujourd'hui. Pour ne s'être passé ni en Normandie, ni en Bretagne, cette terre classique de la Chouannerie, le fait n'en est ni moins authentique, ni moins révélateur des mœurs d'une époque où « les honnêtes gens pillaient les agents du fisc chez eux et les voitures publiques sur les grandes routes, au nom de la religion et de la légitimité. »



Peyremale ! Figurez-vous un bloc énorme, détaché des montagnes voisines, s'avançant en forme de presqu'île, haute, escarpée, partiellement boisée de chênes-verts et de châtaigniers au nord, éternellement ceinturée par les eaux de la Cèze, grossie du Luech.

Au sommet de ce bloc original qui porte l'église,

la cure et le cimetière de Peyremale, on voit encore les débris informes d'un vieux donjon, la Tourasse de Mirandon [1]

Sauf les deux échancrures par où arrivent et s'échappent la Cèze et le Luech, les montagnes environnantes forment autour de Mirandon, qu'elles dominent, un immense cirque.

Au midi, dans une manière de serre chaude, il y a des terres cultivées dont la végétation est toujours en avant de trois semaines sur celle des alentours. S'étageant par longues barres horizontales, coupées çà et là de quelques fermes, elles descendent jusqu'à la rivière, offrant à l'œil les essences les plus diverses, les cultures les plus variées.

Presque dans le fond du cirque, au couchant, côte à côte et serrées, s'abritent des maisons recouvertes de larges et brunes dalles piquées d'un mika étincelant au soleil. C'est le Claux, hameau principal de la commune, qui en compte une dizaine.

Or, le 25 octobre 1800, dans ce cadre cévenol, ni banal, ni dépourvu de charme, se déroula un petit drame qui aurait pu tourner au tragique sans un incident vulgaire en apparence, très important en réalité.

..... Il est six heures du matin. L'aube rougit à peine le faîte des montagnes, tandis qu'un épais brouillard, très commun en cette saison, à cause des rivières, noie tous les objets dans une teinte grise, empêchant, pour quelque temps encore, la lumière, déjà triomphante sur les pointes, de pénétrer au fond du val.

Le village est endormi ; c'est à peine si, de loin en loin, une ménagère plus matinale entr'ouvre sa porte, sans défiance, pour soigner ses bestiaux.

Et cependant dans la fluide obscurité du brouillard des ombres s'agitent ; avec mille précautions, des hommes dévalent par les sentes rapides des montagnes, se glissent cauteleusement à travers les ruelles du hameau et rapidement se dirigent du côté des Ondes, maison d'habitation des Jaussaud, notables de Peyremale.

La plupart de ces hommes portent le chapeau à trois cornes, qui survit encore, ainsi que la queue tombant dans le cou, aux modes anciennes en train de disparaître. A la couleur près, leurs vêtements sont pareils ; longue redingote à boutons de métal, ouverte sur le gilet montant, cravate épaisse nouée assez large pour permettre au menton de s'y enfoncer, culotte ajustée descendant au-dessous du genou, bas en coton et souliers de gros cuir.

Tous sont armés, indépendamment du fusil que chacun d'eux a en bandoulière ou à la main, dans leurs ceintures, on peut voir des pistolets et des poignards.

Les costumes fripés, les barbes longues, les figures fatiguées, l'air rébarbatif, les armes, tout révèle des gens redoutables et ne prévient pas en leur faveur. Pour sûr, si quelque paysan les voit passer à travers ce brouillard intense, croyant à une apparition diabolique, il s'enfuira épouvanté, en faisant le signe de la croix.

En 1800, les Ondes comprenaient un corps de logis principal pour les maitres, flanqué de deux petits pavillons à droite et à gauche mais reliés par les communs. Cette grande maison s'élève seule à mi-côte de Mirandon. assez loin du village, entre le presbytère et la rivière, dans une ravissante position.

Elle était habitée, en 1800, par trois segtuagenaires: Joseph Jaussaud, sa femme Claudine Deleuze et l'abbé Félix Jaussaud ex-prieur de Sainte-Cécile d'Andorge, retiré dans la maison paternelle depuis qu'il avait refusé le serment à la constitution civile du Clergé.

Joseph Jaussaud, ci-devant notaire royal et apostolique de Peyremale, lieutenant de juge pour le marquisat de Portes et la baronnie du Roure, capitaine de chasse de cette dernière seigneurie. ayant même le droit de porter les armes, avait vu disparaître tous ses titres honorifiques ou lucratifs, et partant s'effondrer sa fortune avec son crédit, dans la tourmente révolutionnaire.

Le chagrin, les soucis, la perte de plusieurs procès, les infirmités de l'âge lui avaient fait remettre depuis longtemps la gestion de ses biens à son fils François-Régis qui avait alors 28 ans. Quoique encore célibataire ce grand et vigoureux garçon, n'en avait pas moins pris d'une main ferme le gouvernement de la maison, à défaut de son frère ainé François Joseph, parti pour l'armée des Pyrénées et qu'on n'avait plus revu depuis.

En très bons termes avec la municipalité de Portes (dont Peyremale était alors une simple annexe), François-Régis, grâce à de nombreux certificats de civisme, avait pu traverser les plus mauvais jours de la Terreur sans encombre. Son instruction, l'honorabilité de sa famille, sa fortune territoriale l'avaient même fait choisir par l'administration et nommer d'office, en 1796, comme un des percepteurs de Portes.

C'était donc à lui, François-Régis, ou plutôt à sa

caisse de percepteur qu'en avaient les brigands qui cernaient les Ondes, le 25 octobre 1800, à six heures et demie du matin. On le lui fit bien voir du reste.

Réveillé en sursaut par les coups rudes et précipités qu'on donnait sur la porte, surpris désagréablement par cette matinale agression, péniblement affecté des conséquences qu'elle pouvait avoir pour les siens comme pour lui-même, François-Régis essaya, mais en vain, de parlementer avec ces visiteurs suspects.

La lutte était impossible, il ne fallait pas même y songer, à cause des vieux parents mourants de peur. Comprenant qu'il se trouvait en présence d'un fort parti de Chouans, François-Régis, faisant de nécessité vertu, vint leur ouvrir sans plus tarder.

La maison aussitôt envahie, les habitants gardés à vue, les chambres et les meubles fouillés, l'argent du fisc réclamé au milieu des menaces et des cris tumultueux; nombre de bouteilles vidées; d'importantes provisions de bouche englouties avec un appétit aiguisé par la course à travers le brouillard et peut-être aussi par l'abstinence des jours précédents, rien ne manqua pour rendre angoissante cette visite domiciliaire !

Avec autant de sang-froid que d'adresse, François-Régis tenta de tenir tête à l'orage. Il défendit courageusement non-seulement sa fortune personnelle mais encore l'argent des contribuables. Tout fut inutile. Les Chouans n'en étaient sans doute pas à leurs débuts. Très experts en ce genre de confiscation, ils eurent bientôt fait de trouver les rôles des contributions, les quittances du receveur, le registre de caisse du malheureux Jaussaud. Livres en

mains, ils s'emparèrent de cent deux francs que François-Régis avait reçus depuis peu.

Mécontents de cette petite somme, irrités des refus énergiques du percepteur, les Chouans se seraient sans doute portés à des voies de faits irréparables pour les Jaussaud, si François-Régis n'avait heureusement remarqué les regards de convoitise que leur chef jetait depuis un moment sur une collection de pipes assez bien culottées. Il y avait de la fièvre dans ce regard : on y lisait l'âpre désir, l'impérieux besoin de fumer. Le tabac était encore rare à cette époque, dans les campagnes cévénoles surtout : Pour les Chouans mis à l'index, traqués par la police, le tabac était introuvable. Aussi que de privations et quelles privations pour eux, la plupart anciens militaires !

Du tabac ? Là était le salut ! François-Régis le comprit. Il s'empressa donc d'offrir au chef de la bande avec sa plus jolie pipe, une bonne provision de tabac dissimulée dans une vieille armoire à double fond.

Ce fut un revirement soudain, merveilleux ! De grossiers, de mauvais qu'ils étaient, les Chouans devinrent aussitôt plus traitables, presque polis. Ils se retirèrent bientôt après, sans commettre d'autres dégats, aux Ondes du moins. Avant de partir, leur chef, sur les instances de François-Régis qui craignait pour sa responsabilité auprès du gouvernement de la République, eut la complaisance de lui délivrer un reçu en bonne et due forme de l'argent qu'il emportait.

***

Plus tard, quand les enfants de François-Régis Jaussaud devenu vieux, lui reprochaient de trop fumer, lui en souriant, les yeux comme perdus dans le passé leur répondait : « Mes enfants, laissez-moi fumer ma bonne pipe, car c'est une pipe qui m'a sauvé la vie. »

.......Et il leur racontait ce que vous venez de lire, ce que vous rangeriez volontiers parmi les légendes, (tant le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable), si nous ne mettions, en même temps sous vos yeux les pièces suivantes.....

4 Brumaire. An 9.

Procès-verbail tenu devant le C. Dautun, maire, au sujet de l'invasion des Chouans.

Le 11 brumaire envoyé au dit Dautun, le procés verbail pour en faire passer un extrait au sous-préfet.

Ce jourd'hui 4 brumaire, au 9 républicain, à six heures du soir, devant nous Jean François Dautun maire de la commune de Portes.

A comparu le C. François-Régis Jaussaud, sous-percepteur des contributions de cette commune, résident au lieu de Peyremale, commune de Portes, accompagné des C• Louis Conort et Antoine Durand, dudit Peyremale, qui nous a représenté que le jourd'hui, sur les six heures et demi du matin, une troupe de gens armés au nombre d'environ quarante, se portèrent en sa maison et lui demandèrent de leur compter de suite une somme qu'il avait en

main provenant des contributions, que le dit Jaussaud leur ayant répondu qn'il avait versé depuis peu entre les mains du receveur, il n'avait rien en caisse, que sur ce, ils l'obligèrent en le menaçant de leur produire les rôles des contributions, une quittance du receveur, et son registre, et qu'ayant le tout vérifié et trouvé qu'il avait reçu depuis peu la somme de 102 francs en numéraire, on l'obligea à la leur remettre, ce qu'il fit en présence des C. Conort et Durand, de laquelle somme ils lui firent un reçu par nous paraphé, reçu dont la teneur suit :

«....De par le Roy, je soussignai déclare avoir « reçu du C. Jaussaud, percepteur de la commune « de Portes, la somme de cent deux francs, le 25 oc« tobre 1800. — Cœur de Roy, commandant les « Chouans. »....

De tout quoi, à la réquisition dudit Jaussaud, avons dressé le présent verbail pour lui servir et valoir auprès de qui de droit, que nous avons signé avec les dit Jaussaud, Conort, et Durand. — Jaussaud — Conort — Durand.

DAUTUN, maire.

Lettre d'Ernest Daudet, à l'Auteur

Paris, 48, avenue Marceau, 4 décembre 1895.

Je serais bien surpris, M. le Curé, si votre Cœur de Roi était le même que le mien. Vous n'ignorez pas que, dans les anciennes armées, les soldats portaient volontiers des sobriquets : La Ramée, La Chamade, La Bonté, La Volonté, Cœur de Roi étaient

les plus communs. On doit donc supposer que les Chouans qui en étaient affublés avaient été soldats et s'étaient jetés plus tard dans l'insurrection, tandis que d'autres sobriquets : Mache-Balle, Brise-Bleus, venaient du terroir même.

Quoiqu'il en soit, il y eut en Vendée et en Normandie plusieurs Cœur de Roi et sans doute ils n'avaient rien de commun que le nom avec celui dont vous me parlez.

Je n'ai pas trouvé, parmi les insurgés de second rang, d'individus qui eussent passé du Midi dans l'Ouest et réciproquement.

Cela est arrivé pour les chefs, mais pas pour les inférieurs, du moins à ma connaissance.

Pardonnez-moi le laconisme de cette explication. Je ne peux vous en donner une plus complète.

Veuillez agréer. etc, ERNEST DAUDET.

P.-S. Je serais très heureux de recevoir, si vous la publiez, votre monographie de Peyremale. E. D.

ERNEST DURAND.

LA NOUVELLE SCIENCE DES GROTTES

ET SON AVENIR

Un des caractères les plus curieux de notre époque, c'est cette soif du nouveau qui pousse les chercheurs à porter leurs investigations jusque dans les parties les plus ignorées de notre vieille planète.

Il y a comme un désir insensé de voir et de comprendre, que ne déroutent ni l'aspect du danger, ni la perspective d'un labeur prolongé.

Non contents de sonder la profondeur des mers et d'atteindre jusqu'aux régions les plus élevées de notre atmosphère, voici maintenant que les savants pénètrent à l'intérieur même du sol, dans ces gouffres d'ombre et d'éternel silence, jusqu'ici domaine exclusif de la fable et de la légende. A la lueur du magnésium, tout un monde spécial se dévoile, un monde étincelant peuplé de telles merveilles que l'imagination la plus fantasque est impuissante à en concevoir de semblables.

Et du coup se trouve créée la nouvelle science des grottes ou *Spéléologie*, qui a sa méthode, ses procédés spéciaux d'investigation et ses zélateurs les plus fervents. Nous allons en esquisser l'origine et le but, en disant un mot des résultats qu'elle a déjà obtenus.

Non loin de notre beau pays des Cévennes, aux vallées verdoyantes, se trouve une région de hauts plateaux qui contraste par son aridité avec la fraîcheur des montagnes voisines. C'est le pauvre pays des *Causses*. Rien de plus triste que ces immenses tables calcaires enfouies sous la neige pendant une partie de l'année et séchées par le brûlant soleil d'été. Le voyageur, harassé de fatigue, peut marcher des heures entières sans rencontrer un seul arbre. une seule goutte d'eau. La pluie, en tombant, est absorbée par les mille fissures ou *avens* des Causses et disparaît au sein de la masse calcaire. Elle forme alors des cours d'eau qui circulent parfois à plus de cent mètres sous terre. C'est là toute une nouvelle hydrographie. Les rivières naissent, se développent, et parfois se perdent à l'intérieur du sol.

Or, ce monde inconnu est d'un aspect fantastique. Descendez, si vous en avez le courage, au fond d'un de ces puits naturels, pénétrez à l'intérieur d'une de ces grottes, si nombreuses sur la bordure des Causses, et vous serez dédommagés de vos peines par la vue des merveilles que vous découvrirez.

Ici, la nature est souveraine maîtresse. Elle embellit elle-même son œuvre et la revêt des formes les plus originales. Chaque goutte qui tombe du plafond incruste sa trace sur la paroi calcaire. A la longue, après des centaines d'années, ces incrustations se détachent de la voûte et s'abaissent vers le sol en longues aiguilles minces et transparentes.— véritables larmes cristallisées — qui donnent aux grottes l'aspect religieux et pénétrant de vieilles cathédrales gothiques. Tantôt ce sont de fines colonnes dressant vers la

voûte leurs fûts graciles et déliés ; tantôt ce sont de splendides autels merveilleusement sculptés où l'on n'attend que le prêtre pour célébrer la messe ; parfois encore l'on croit voir des tribunes colossales au milieu desquelles des orgues de géants semblent prêtes à ébranler la voûte de leurs ondes sonores...

Et tout cela, d'une blancheur immaculée, reflétant en mille scintillements la lueur tremblotante des bougies! Eh bien, toutes ces merveilles, jointes à celles, non moins belles, que l'on admire en pleine lumière du jour, sont demeurées inconnuès jusqu'à ces dernières années. Il a fallu toute l'énergie d'un homme indomptable, d'un rude pionnier de la science, pour forcer enfin l'attention des touristes et des savants.

Le nom de *M. Martel* est aujourd'hui populaire dans toutes nos Cévennes. C'est qu'en effet, il est celui qui a le plus contribué à les faire connaître et aimer.

De bonne heure séduit par la beauté mystérieuse des grottes qu'il avait admirées en divers pays, il forma le projet d'explorer à fond les abîmes des Causses et de voir, si là aussi, il n'y avait pas des merveilles dignes d'admiration.

Un autre motif, d'ordre scientifique, le poussait en même temps. Les eaux de pluie, avons-nous dit, s'engouffrent par les fissures et avens pour ne reparaître qu'à la bordure du Causse, sous forme de sources latérales ou de fond. Que deviennent-elles dans ce trajet souterrain ? Y a-t-il, comme on le pensait, d'immenses réservoirs intérieurs qui reçoivent l'eau et la distribuent ensuite régulièrement aux sources, ou bien les cours d'eau circulent-

ils isolément, comme à la surface, dans des couloirs plus ou moins resserrés ?... Voilà certes un problème scientifique bien digne de passionner un esprit laborieux et tenace comme celui de Martel.

Les recherches commencèrent en 1888, et du premier coup, le résultat fut au-delà de toute attente. *Dargilan* et *Bramabiau* — deux incomparables merveilles — marquèrent le début d'une série d'explorations poursuivies avec grand succès jusqu'à aujourd'hui. Peu à peu, le cercle d'action s'est grandement élargi. En France, il a embrassé les départements de l'Ardèche, du Lot, de Vaucluse, du Var, du Doubs, etc.

A l'étranger, Martel a porté ses investigations en Belgique, en Autriche, en Angleterre et jusqu'au Péloponèse. C'est ainsi qu'il a pu réunir les matériaux de son grand ouvrage sur les *Abîmes*, qui est un monument à la Spéléologie.

Son exemple a été contagieux. Autour de lui s'est groupée toute une escouade de collaborateurs qui ne demandent qu'à suivre la voie qu'il a si brillamment tracée. Peu nombreux au début, nous nous comptons aujourd'hui par vingtaines, et nous avons pu fonder une association scientifique, *la Spelunca*, qui, nous l'espérons, fera bonne figure à côté de ses aînées.

Il était temps que la France entrât dans le mouvement.

L'Autriche l'avait devancée. Plusieurs sociétés prospèrent en effet, là-bas, sous le nom de *Hœlenkunde*. Nous, qui nous disons à la tête du mouvement civilisé, nous arrivons ici presque bons derniers. Mais enfin, nous arrivons et il y a tout lieu de croire que le temps perdu sera vite rattrapé.

On aurait tort de penser cependant que les cavernes n'ont jamais éveillé la curiosité des hommes. Bien au contraire, plusieurs d'entre elles sont célèbres depuis des milliers d'années.

Sans remonter jusqu'aux époques primitives où les grottes servirent successivement d'habitation et de lieu de sépulture, il suffira de rappeler les cavités naturelles ou artificielles des Indes, les célèbres *spéos* d'Egypte, les *antres* légendaires de l'antiquité grecque et romaine, les grottes à renommée plus moderne d'*Antiparos* (Archipel), de *Fingal* (Iles Britanniques), d'*Azur* (Italie) ; celles d'*Arcy* (Yonne), d'*Osselles* (Doubs), des *Demoiselles* (près de Ganges) (Hérault), etc. Les Pyrénées, et surtout la région de l'Ariège, en possèdent d'aussi remarquables ; citons seulement la fameuse grotte de *Lombrive* ou des *Échelles*, celle de *Lherm*, celle du *Mas-d'Azil*, etc., etc.

Mais jusqu'ici les explorations avaient été faites sans méthode et dans un intérêt tout spécial. Le grand honneur de Martel sera d'avoir été en France le promoteur du mouvement auquel nous assistons, et d'avoir réuni en un seul faisceau toute une série d'efforts isolés et souvent stériles.

Certaines personnes se figurent encore que le *grottisme* n'est qu'un genre de sport, attrayant sans doute, mais sans aucun intérêt pour les études scientifiques. C'est là une erreur profonde qu'il sera facile de réduire à néant par un court exposé de notre programme.

Depuis quelques années seulement l'étude des mouvements du sol a pris une importance considérable en géologie. Cette étude se lie intimement à

celle des grandes dislocations — failles ou diaclases — qui ont affecté les divers terrains. D'une manière générale, les cassures ne suivent pas une direction arbitraire : elles ont de nombreux rapports avec les divers systèmes orogéniques. Or, les grottes sont un milieu éminemment favorable pour l'étude des fissures souvent masquées à l'extérieur par toutes sortes de débris. C'est là qu'on les voit se dessiner sur la voûte et se poursuivre le long des galeries, souvent jalonnées par des séries de stalactites. Pour se rendre compte de cette disposition, il s'agit de visiter le *Bramabiau*, cette extraordinaire merveille, qui restera comme un des types les plus parfaits du travail mécanique effectué par les eaux.

La spéléologie s'occupera de déterminer exactement le rôle de l'eau dans l'élargissement des fissures. Elle fera la part de l'action purement mécanique et de l'action corrosive de l'eau rendue acide par son passage à travers les couches végétales. Elle déterminera également la nature et l'origine des remplissages de sable et d'argile rouge, problème actuellement très complexe.

Déjà, à la suite d'une série de recherches qui ont porté sur plus de 50 grottes de la vallée du Gardon, nous sommes en mesure de démontrer l'origine des principaux dépôts qu'elles contiennent. Bien plus, cette étude nous fournira des aperçus très lumineux sur la manière dont s'est creusé ce pittoresque petit cagnon.

L'étude des grottes est intimement liée à celle de l'hydrologie souterraine. J'ai parlé des rivières internes. Au nombre des principales, on connaît les fontaines de *Nimes* et de *Vaucluse*. Celle de *Goudar-*

gues, dans notre département, est également fort belle. Citons encore dans le Midi les sources de la *Vis* et d'*Urzon*, la *Sorgues*, l'*Orb*, le *Padirac*, l'*Espérelle*, etc. Comment se forment ces rivières souterraines? Comment circulent-elles? Quel est leur régime et comment pourra-t-on les capter au grand avantage de l'agriculture et de l'industrie ?... Voilà tout autant de questions très importantes que nous résoudrons peu à peu.

La *faune* et la *flore* donneront lieu certainement à des découvertes intéressantes. Dans un seul aven, le *Spélunque* de Dions, nous avons recueilli plus de 300 espèces végétales. Mon excellent ami, M. Cabanès, a pu même observer certaines modifications qui paraissent dépendantes de ce milieu tout à fait spécial.

A l'intérieur des grottes, il pousse parfois sur des débris organiques, toute une végétation bizarre consistant en filaments blanchâtres qu'on prendrait aisément pour des flocons de laine. Dans les parties reculées de la grotte *Sartanette*, près du Pont-du-Gard, on en trouve de très beaux spécimens. Ce sont des cryptogames peu connus appelés *mucors*, dont l'étude offrirait le plus grand intérêt (1).

La faune cavernicole est parfois très abondante.

Elle consiste surtout en insectes, araignées, poissons, batraciens, etc. Tous ces animaux présentent

(1) M. Adrien Guébhard, professeur à la faculté de Paris, a observé dans la grotte de Saint-César (Alpes-Maritimes) une série de pétrifications calcaires qui offrent la forme de petits filaments enchevêtrés dans tous les sens. Il leur donne comme origine les nombreuses taches blanches de moisissure qu'il a pu observer sur le sol. — La question est très intéressante et demanderait à être étudiée de près.
V. *Une Grotte curieuse à Saint-Césaire* (Alp.-Mar.). Nice, 1896.

des modifications curieuses, dont la principale est la perte de la vue. Voilà donc encore une occasion d'étudier l'influence du milieu sur les espèces animales.

Enfin, les grottes ayant eu le privilège d'abriter les premiers habitants de nos pays, la recherche des débris de toute sorte qu'ils y ont accumulés, fait partie intégrante de notre programme.

Je n'en finirais pas si je voulais énumérer tous les points qui feront l'objet de nos études. Il n'est pas jusqu'à l'hygiène publique qui ne soit intéressée à nos recherches.

En somme, la moisson est très vaste : ce sont les ouvriers qui manquent.

Voyons maintenant quelles sont les principales curiosités spéléologiques récemment découvertes dans notre région par Martel et ses collaborateurs. Nous traiterons successivement des *avens* ou abîmes verticaux et des *grottes*, de direction plus ou moins horizontale.

Les puits naturels existent partout, dans tous les pays à assises calcaires fissurées. On les appelle, suivant les régions : *avens*, *igues*, *barrancs*, *clots*, *tindouls*, etc. Ils s'ouvrent souvent par d'étroites fentes où l'homme ne peut pénétrer. D'autres fois, ils présentent d'immenses gueules dont l'aspect glace d'effroi. Mille légendes circulent, relativement à leur origine, et plusieurs ont été le théâtre de drames lugubres. Les saints et les démons jouent naturellement un grand rôle dans toutes ces naïves histoires. Tel aven engloutit un jour un couvent de nonnes haut perché sur une colline. Tel autre porte encore la griffe du diable à la poursuite de quelque

saint. Celui-ci est tellement profond qu'on a le temps de réciter tout un *Pater* avant d'entendre la chute des pierres lancées par l'ouverture. Cet autre, dit-on avec crainte, descend jusqu'en enfer.

En Provence, des gens sérieux m'affirmaient que certains communiquent avec la mer qui se prolonge sous terre à des dizaines de kilomètres.

En réalité, les avens sont très variables quant à leur profondeur. On en trouve depuis 10 mètres jusqu'à plus de 300 mètres.

L'abîme de *Rabanel*, près de Ganges, à 210 mètres de profondeur totale. Celui de *Jean Nouveau* (Vaucluse) en a 163 à pic.

Généralement les avens sont obstrués par les éboulis qui forment à la base un cône de débris. Plusieurs communiquent avec des sources voisines. Presque toujours, ils se sont formés le long des fentes de deux manières différentes :

1° De *haut* en *bas*, par les infiltrations pluviales ou par l'action mécanique d'un cours d'eau disparaissant en partie ou en totalité. C'est là un phénomène analogue au creusement des *marmites de géants*.

2° De *bas* en *haut*, par la pression intérieure d'une rivière souterraine dont l'issue est insuffisante (1).

On conçoit alors que deux avens de caractère différent, à peu de distance l'un de l'autre, puissent être dus à une même cause. L'un aura été la fissure absorbante et l'autre l'orifice de sortie. Les cours

(1) Une pareille origine peut paraître étrange pour les avens des grands Causses aujourd'hui si secs et si désolés. Il fut un temps, cependant, où les *Causses* n'étaient pas encore creusés et où les eaux circulaient à la surface.

d'eau souterrains ont en effet une profondeur très irrégulière. Bien souvent, ils creusent leur fente bien plus bas que le niveau de sortie. L'eau est alors obligée de remonter et il se produit une sorte de siphon renversé. Tel est le cas de la *Fontaine de Nimes* : les avens dans lesquels disparaît le ruisseau de Vacqueyrolles appartiennent au premier système; le creux de la source appartient au deuxième.

Il ne faut pas être absolu cependant, plusieurs causes peuvent concourir parfois à la formation des abîmes verticaux. Chacun d'eux forme un tout à part qui demande une étude spéciale.

Les avens sont très nombreux dans notre département. Nous citerons aux environs de Nimes le *Spélunque* de Dions qui n'a pas moins de 70 mètres de profondeur sur 400 mètres d'ouverture, l'aven de *Sanilhac* , près de la baume Saint-Vérédème, celui des *Trois-Pigeons* sur la route du Pont Saint-Nicolas ; l'aven de *Conques*, en face de Russan, celui de *Paulin*, célèbre par les exploits du brigand qui lui a donné son nom. Les avens de Sauve, le *Frère* et la *Sœur*, sont également connus par des légendes. Citons encore ceux de *Saint-Maximin*, riches en phosphates, de *Méjanes-le-Clap*, (l'*Agas*, le *Cambarnier*, l'aven du *Clos*), de *Complone* près d'Alais, du *Séguisson* (le *Chaudron*, les 3 *Aiguières*, l'aven de *Cals*, tous poissonneux) etc. etc.

Les *grottes*, généralement plus accessibles, sont disposées en couloirs qui se ramifient quelquefois à l'infini. Plusieurs sont actuellement occupées par l'eau courante. D'autres l'ont été à des époques plus anciennes. D'ailleurs elles ont presque toutes pour origine un cours d'eau souterrain qui a fini par se

livrer passage à travers les fissures de la roche calcaire. Les plus étendues présentent souvent plusieurs étages superposés, ce qui indique des périodes successives de creusement.

Au nombre des plus remarquables, citons le *Bramabiau*, dáns notre département. Un petit ruisseau, descendant des pentes de l'Aigoual, se perd dans les fentes de la dolomie. Il se concentre dans une prodigieuse galerie et va déboucher en cascades écumeuses au fond d'un cirque merveilleusement beau. Traversé pour la première fois, en juin 1880, par Martel, il nous a fallu quatre ans pour en faire l'exploration complète. Aujourd'hui avec ses sept kilomètres de galeries souterraines, c'est la plus longue grotte de France et assurément une des plus remarquables du monde entier par l'importance du travail effectué par les eaux.

Dargilan, à six kilomètres de Meyrueis, possède un tout autre caractère. Bramabiau était effrayant, Dargilan est religieux. On éprouve un sentiment de respect en pénétrant dans ces salles immenses où stalactites et stalagmites font assaut de féerie. Parmi les merveilles qu'on peut y admirer, citons la *Mosquée*, le *Minaret*, l'*Église*, le *Cimetière* et surtout le *Clocher* qui est une des plus admirables concrétions qui existent dans aucune grotte.

Le gouffre de *Padirac* (Lot) offre l'exemple d'une rivière dont tout le cours est souterrain. On y pénètre par un puits de soixante-treize mètres de profondeur. Les concrétions sont peut-être plus belles qu'à Dargilan. Malheureusement, on ne peut y avancer qu'en bateau et encore la navigation est-elle très difficile. C'est là qu'un accident a failli coûter la vie au grand explorateur, en septembre 1895.

A côté de ces trois merveilles, aujourd'hui célèbres. il en est d'autres dignes d'attirer l'attention.

Sur les bords du Gardon, les baumes *Sartanette*, de l'*Ermitage* à Collias, des *Charlots*, de *St-Joseph*, du *Sureau* sont très dignes d'une visite. Le long de la Cèze, celle de Tharaux, 1100 m., contient sept ou huit salles fort bien décorées. Nous en avons relevé le plan en 1893. Celles d'*Avéjan*, du *Soulié*, de *St-André* sont également fort belles et peu connues.

L'Ardèche renferme la grotte de *St-Marcel* digne de figurer à côté des plus remarquables.

Le jurassique des Cévennes est également très caverneux. Près de Mialet, la grotte de *Trabuc* est visitée depuis bien longtemps. Il en est de même de celles de *Trèves*, de *Bréau*, des *Demoiselles* (près Ganges) et d'*Anjeau*.

A part les Cévennes et la région des Causses, on trouve en France de belles cavités souterraines dans le Jura, en Provence et dans les Pyrénées.

L'Autriche est la région classique des grottes. Celle d'*Addelsberg* (10 kilomètres) où s'engouffre la Piuka est certainement la plus remarquable d'Europe. Citons aussi les pertes de la Recca à *Saint-Canzian*.

En Belgique, les grottes de *Han-sur-Lesse* et de la *Wamme* jouissent d'une réputation universelle.

Mais, il faut aller en Amérique pour trouver des proportions tout-à-fait extraordinaires. Les *Mammooth-Cave* n'auraient pas moins de 200 kilomètres. Ce chiffre est certainement exagéré. Cependant, on y compte 226 galeries, 57 dômes, 11 lacs, 7 rivières et 32 abîmes. Les Américains, gens pratiques, y ont établi des débits de liqueur, des salles pour les ma-

lades, des bateaux pour la traversée des lacs, etc. Il n'est pas jusqu'à la réclame qui s'étale insolemment jusque dans les endroits les plus reculés.

Les cavernes de *Luray*, éclairées à la lumière électrique et fort bien aménagées peuvent rivaliser avec les précédentes comme beauté des salles et des concrétions. Citons encore celles de Manitou (Colorado) : la *Caverne des Vents* et la *Grande Caverne*.

Mais on n'en finirait pas si on voulait énumérer toutes les merveilles souterraines aujourd'hui connues. Et combien y en a-t-il qui n'ont pas encore livré leurs secrets ? Combien y en a-t-il qui n'attendent que de hardis explorateurs pour prendre rang parmi les plus célèbres ?...

L'exploration des cavités souterraines n'est pas aussi dangereuse qu'on pourrait le croire. Il arrive bien de temps à autre quelques mésaventures : des bains forcés, des bouillons de veau en décomposition... Personnellement, j'ai passé un bien mauvais quart d'heure dans le *Bramabiau*, alors que nos bougies éteintes, nous sommes demeurés suspendus au-dessus de l'abîme sans pouvoir retrouver nos allumettes. Une autre fois, j'ai dû construire de toutes pièces un mur de $1^{m}50$ pour sortir d'un aven où j'étais descendu trop étourdiment. Mais, toutes ces contrariétés s'effacent devant le plaisir de la difficulté vaincue, ici plus intense que partout ailleurs.

En somme, nous recommandons d'agir prudemment, de n'avancer que pas à pas et munis d'un bon outillage. Surtout, se rendre bien compte des difficultés. Dans ce monde du merveilleux, les cho-

ses prennent aisément des proportions fantastiques et l'esprit le plus prévenu s'y laisse souvent tromper.

Après cela, il convient de bannir de son cœur toute crainte et toute terreur instinctive. Les grottes ne sont point l'affreux séjour rêvé par des esprits ignorants et superstitieux ; il n'y a là qu'un côté nouveau, spécial, de cette sublime nature, si variée dans ses manifestations !

Et c'est pourquoi, à tous ceux qui s'intéressent aux importants problèmes de la science, à tous les tempéraments d'artistes qui savent vibrer en face des grands spectacles de la nature, nous dirons : Fuyez pour quelques instants la belle lumière du jour et pénétrez dans ces sanctuaires presque encore vierges de la présence de l'homme ; vous éprouverez des satisfactions incomparables qui vous dédommageront au centuple des quelques efforts que vous aurez dû faire.

FÉLIX MAZAURIC.

M. ZOLA ET ROME [1]

Donna Serafina, la sœur du cardinal Boccanera, soutient à Pierre Froment que pour comprendre Rome il faut y faire un séjour prolongé. Mais le jeune abbé ne se laisse pas convaincre. Lequel des deux a raison ?

Il est certain que Rome dépasse les limites de l'histoire et de son propre horizon. Pour la connaître, il faut l'étudier et l'aimer jusque dans ses verrues. Ses monuments, ses chefs-d'œuvre, ses mœurs, demandent plus qu'un regard. Après avoir regardé, il faut regarder encore ; c'est l'unique moyen d'accomplir le travail intérieur par lequel l'œil, l'intelligence et l'âme découvrent, en même temps que la vérité, de nouvelles raisons d'admirer.

Dès l'arrivée à Rome on tombe en quelque sorte en pleine bataille d'idées. On débarque du chemin de fer près des Thermes de Dioclétien, en plein heurt des souvenirs de l'antiquité païenne avec les agitations de la vie moderne. Supprimez cependant les noms anciens qui sonnent à vos oreilles par la voix de votre cocher ou de votre cicerone et vous vous trouverez dans la ville la plus neuve du monde : ce n'est pas un petit désappointement.

Pour l'abbé Froment, au contraire, cela commen-

(1) Voir la livraison du mois de juillet 1896.

ce à le passionner. La nouvelle Rome écrasant l'ancienne, réjouit son cœur. Se refuse-il donc à goûter les charmes des ruines accumulées par vingt-sept siècles d'histoire ? Non pas, suivez-le au Palatin. En présence des restes des murailles qui formèrent l'enceinte de la *Roma quadrata*, il recommence à se passionner, puis, il évoque, sur leurs débris, la maison d'Auguste et le palais de Septime Sévère. Le mot d'Auguste : « J'ai trouvé Rome de briques et je la laisse de marbre, » ne lui revient-il pas en mémoire ? il est vrai que le marbre a disparu et que, de tous côtés, l'on ne voit que pans de murs ruinés, vastes salles éventrées, traces orgueilleuses de palais immenses édifiés pour étonner le monde !

Dans son rêve, Pierre entend les cris désespérés de Caligula assassiné par Cassius Chéréa au milieu d'un de ces couloirs qui permettaient de se rendre d'un palais dans un autre sans traverser les rues ni les places publiques. Comment ne s'est-il pas rappelé l'inquiétante querelle du nerveux empereur avec Jupiter ? Son Impériale Majesté se brouille avec le Maître du tonnerre, il s'en prend à la statue du dieu et fait entendre à ses oreilles les plus terribles menaces : « il faut qu'un de nous deux disparaisse. » Et l'on tremble, non sans raison, qu'il ne fasse décapiter la statue de Jupiter pour remplacer la tête du dieu par la sienne propre. Soudain l'orage se calme et l'empereur dit : « il m'a demandé pardon. » Dès lors c'est, entr'eux, la plus folle amitié. Afin de ne plus se séparer de son nouvel ami, ou pour se donner toute facilité de converser et de vivre avec lui, Caligula fait construire un pont hardi qui passe par-dessus les édifices du Forum

et joint le Capitole au Palatin. Dans la personne de Caligula l'homme devenait l'égal de Dieu ! Le héros de M. Zola n'espère-t-il pas en faire autant ?

Dans cet espace restreint où l'on trouve tout un entassement de palais et de ruines, où défile toute l'histoire de Rome, Pierre se fatigue le corps et l'esprit. « Ah ! quel soulagement délicieux, quand Pierre, seul, put s'asseoir un instant sur un des bancs de marbre du jardin ! » Mais Rome le sollicita si vivement qu'« il se leva, s'approcha de la balustrade d'une terrasse, et sous lui, le Forum se déroula ; et, au bout, le mont du Capitole apparut. » Ce mont fameux, si petit, si mesquin ! Quelle surprise ! L'abbé n'en revient qu'en faisant passer sous ses yeux, dans « une involontaire évocation » l'histoire de Rome, ses triomphes, ses palais et ses cultes.

Il éclate en apercevant « la grande masse du Colisée au-delà de l'arc de Titus et de l'arc de Constantin.... Quelle évocation, lorsque sur cette ossature morte l'imagination remet la chair, le sang et la vie, emplit le cirque des quatre-vingt-dix mille spectateurs qu'il pouvait contenir, déroule les jeux et les combats de l'arène, entasse là une civilisation, depuis l'empereur et sa cour jusqu'à la houle de la plèbe, dans l'agitation et l'éclat de tout un peuple enflammé de passion, sous le rouge reflet du gigantesque vélum de pourpre. »

La page est belle, mais elle est moins neuve qu'on l'imagine et malgré son éclat on reconnaît au passage plus d'un mot célèbre. On peut y noter aussi quelque oubli. Pourquoi l'abbé n'a-t-il pas un souvenir pour les martyrs chrétiens ! Les gladiateurs, à la bonne heure, on y pense ! les martyrs des pre-

miers siècles, c'est bien la peine d'y prendre garde !

« Et Pierre était envahi par ce passé démesuré où il se baignait. » Le Palatin de Romulus et des Césars ! Le Capitole des dieux et des triomphateurs ! Le Colisée des fêtes monstrueuses et des joyeux carnages ! Et son œil plongeait dans le Forum, cette place étroite et irrégulière, où l'histoire sort de terre et ressuscite à chaque coup de pioche, ou chaque fût de colonne raconte un évènement mémorable, où chaque voûte crevée témoigne d'un fait saillant, et chaque pierre couchée ou debout éveille l'écho de souvenirs immortels ! Les jeux, la Bourse, les affaires, les procès, les discours, les tumultes, les émeutes, les triomphes, tout y est : la foule des hommes et la foule des dieux ; les temples se pressent et s'entassent comme le peuple lui-même aux grands jours. C'est là que retentirent les harangues brûlantes des Gracques et les plus puissants discours de Cicéron ; c'est là que Caligula jetait de l'argent à la populace pour se donner le plaisir de voir des gens s'étouffer en le ramassant.

Qui se promènerait dans la Voie Sacrée, la voie aux grands triomphes, sans quelque émotion ? Pourrait-on passer sous ces arcs majestueux , au milieu des trophées, des colonnes, des statues et des temples relevés par l'effort de l'imagination bouillonnante, sans que le cœur s'émeuve ? Aussi Pierre, doué d'une extraordinaire vue des choses, fait-il revivre sans peine la Royauté, la République, l'Empire, les Barbares, dans la vieille Rome. Il est fécond en réflexions. D'où vient qu'il n'en fait pas une seule au sujet du temple de Vesta où brûlait le feu sacré, gardé par des Vierges. Le spectacle n'est-il pas

assez curieux de ces femmes riches, jeunes, souvent aimées, qui se vouaient à la virginité ? Et ces tombes où quelques Vestales ont voulu rester mortes auprès de la déesse qu'elles avaient servie vivantes, refusant de prendre place dans la sépulture de leur famille, ne disent-elles rien ? Ce sacrifice de toute passion, de tout sentiment charnel déplairait-il au jeune homme de M. Zola ?

Pourquoi, d'autre part, revient-il sans cesse sur cette idée : Auguste a voulu dans son palais un temple de Vesta pour « être à la fois, le roi et le prêtre, l'empereur et le pape » Le pape, c'est risible, mais passons. « Un instant, le rêve a été réalisé, Auguste, empereur et pontife, a possédé l'humanité. Plus tard, après la déchéance, lorsque le pouvoir s'est scindé, a été de nouveau partagé entre le roi et le prêtre, les papes n'ont pas eu d'autre passionné désir, d'autre politique séculaire, que de vouloir reconquérir l'autorité civile, la totalité de la domination, le cœur brûlé par le sang atavique, le flot rouge et dévorateur du sang de l'ancêtre. »

Cette fois, l'esprit de la Papauté ne nous échappera pas ; si vous n'étiez pas content de l'explication, vous en auriez une nouvelle avec ce besoin de survie, dans les bâtisses monumentales, tellement impérieux qu'il saisit tous les pouvoirs établis dans la ville éternelle, à toutes les époques.

Tel est le sentiment qui a fait bâtir les églises, aussi bien que les orgueilleux tombeaux de la voie Appienne, où «les morts ne consentaient pas au repos, restaient debout parmi les vivants, à jamais, aux deux bords de ce chemin où passaient les foules du monde

entier ! » Et ce tombeau de Cecilia Métella, s'élevant comme une tour et jetant comme une caresse le nom d'une femme, d'une patricienne, dans le royaume de la mort ! « Chez quel peuple souverain, dominateur du monde, allait-on rentrer ainsi, pour qu'il eût confié à ses morts le soin de dire à l'étranger que rien ne finissait chez lui, pas même les morts, éternellement glorieux dans des monuments démesurés ? »

Je comprends que Pierre fasse entendre ici des exclamations éloquentes ; toutes les gloires ont passé par là ! mais je ne comprends pas sa réserve, pour ne rien dire de plus, vis-à-vis des tombes chrétiennes. Les ruines du Palatin et du Forum le font rêver, les vues de la campagne romaine, peuplée de fragments d'aqueducs, le transportent ; « les monts Albains s'évaporant dans du rose, » et les longues files de tombeaux qui traçaient la route aux légions triomphantes, lui donnent la fièvre, mais les catacombes le laissent froid.

Avant d'entrer dans les catacombes de Saint-Calixte, il est tout entier à l'examen du frère trappiste qui va le guider : « il avait un front bossué, une large et solide machoire de croyant têtu, et ses pâles yeux clairs disaient l'enfantine ingénuité de son âme. » Cela l'intéresse plus que le cimetière. Un squelette l'intrigue. « Les savants disent que c'est une femme, sans doute une jeune fille... Le squelette était absolument complet, l'année dernière encore. Mais, vous le voyez, le crâne est défoncé, c'est un américain qui l'a cassé d'un coup de canne, pour bien s'assurer que la tête n'était pas fausse. » Est-ce pour raconter cette histoire qne M. Zola parcourt les ca-

tacombes, ou bien cherche-t-il simplement à opposer l'humilité des premières sépultures chrétiennes aux tombes fastueuses des pontifes romains ?

« Quoi de plus touchant que ces plaques de terre cuite ou de marbre, ne portant pas même un nom, uniquement gravées des mots *in pace*, en paix ! » Oui, c'est touchant, mais il y a plus que cela. Pierre a-t-il bien vu les inscriptions et les cases qui servent de tombes ! A-t-il vu le travail implacable et navrant de la mort ! A-t-il lu ces mots plusieurs fois répétés : *les vers du tombeau*, et cela n'atténuait-il pas « le charme infini de la profonde cité souterraine ? » Et certaines plaques ne sont-elles pas assez diffuses pour permettre de reconstituer toute une vie ? Pierre a-t-il craint pour sa thèse ?

Imaginez-vous ces catacombes profondes de quatre étages, creusées toujours plus avant, au fur et à mesure des exigences de la mort. Des couloirs très exigus multiplient leurs embranchements et s'en vont, entre deux rangées de tombes vides ou contenant à peine quelques ossements qui s'effritent lentement et mêlent leurs cendres à la poussière des siècles. Superposées jusqu'à huit fois et plus, ces tombes ont toutes les dimensions, de la plus grande à la plus minuscule ; celles des tout petits enfants occupent d'ordinaire les coins, les angles. De temps à autre des points de repaire plus vastes, sorte de chapelles où les fidèles se réunissaient pour les offices, paraissent.

Quelle est l'impression de Pierre ? « Autrefois, il avait visité une fosse houillère, en Belgique, et il retrouvait ici les mêmes couloirs étranglés, la même pesanteur étouffante, un néant d'obscurité et de si-

lence. » Froment a juste l'impression éprouvée par M. Zola dans une mine! Je ne puis dire la même chose. Je ne suis jamais entré dans ces galeries mortuaires sans avoir le cœur angoissé. Cette atmosphère sépulcrale me saisissait ; au temps de la primitive Eglise, des chrétiens vivaient et mouraient là ! Les divins mystères se célébraient au contact de la mort ; morts et vivants les fidèles y participaient ! Non, il n'est pas possible d'entrer dans ces interminables sépulcres, ni d'en sortir sans une poignante émotion. Les souvenirs d'une vie de souffrance et d'inquiétude vous oppressent à l'égal des apprêts de la mort. Et, voyez le mystère des choses : au-dessus de ces tombes, une autre tombe s'élève ; c'est un couvent de trappistes, et des morts veillent sur d'autres morts.

Le jour même où il avait vu les catacombes, l'abbé Froment « tint à visiter la basilique de St-Pierre. » Il allait y trouver l'énormité dans la magnificence. » Voyez le contraste ! Il voit les anges des bénitiers « gras comme des amours, » et, chose étonnante, il ne raconte pas l'histoire de cet anglais qui coupa un doigt de l'ange de gauche pour emporter un souvenir de ces bénitiers géants! Il voit « les autels riches, et les tombeaux plus riches encore, » et il regrette les catacombes ; il ne trouve « aucun coin de recueillement, pas un coin d'ombre, de mystère pour s'agenouiller et prier. » Ce n'est pas qu'il veuille prier, loin de là, mais il se perd « dans cette salle d'opéra ! »

Voilà comment, malgré les beautés du temple, « Pierre comprit que c'était là le splendide squelette d'un colosse monumental dont la vie se retirait. » Il

faut bien que l'Eglise soit morte ! Les autres édifices religieux sont jugés de même : tous païens et sans prières. Remarquez, d'ailleurs, que M. Zola ne vient pas à bout de faire prier un seul de ses héros : plusieurs tâchent de prier, aucun ne prie.

Saint-Jean-de-Latran « aligne ses douze statues des apôtres, comme une double haie de dieux menant au maître des dieux ! » Saint-Paul-hors-les-Murs « dans le resplendissement des marbres neufs, pareils à des miroirs, est le temple type, la demeure des immortels de l'Olympe ! »

M. Zola n'a pas perdu son temps à Rome. Il l'a noté : les églises sont vides. Elles sont païennes. Pourquoi ? parce qu'elles ne sont pas gothiques. Je proteste qu'on y prie. J'y ai prié moi-même et j'y ai vu prier. *J'ai vu* la prière d'une humble vieille assise dans un coin, sur le pavé, entre l'abside et l'autel principal de Saint-Pierre, je l'ai vu briller, ardente, dans le regard de cette bonne femme fixé sur le crucifix et je croyais entendre des paroles du ciel.

Si M. Zola n'a pas vu prier, il a vu baiser le pouce droit de la statue en bronze de saint Pierre. Naturellement, il n'a pas senti passer une prière dans ces baisers, et il n'a pas compris quelle espérance, quelle foi illuminait ces fronts inclinés à toucher le pied du Prince des Apôtres. Quelles prières éloquentes s'échappent des lèvres appuyées sur le pied béni ! J'ai vu cela !

Pierre n'a eu ni cette consolation, ni ce spectacle.

Au Vatican l'abbé regarde d'un œil distrait les chefs-d'œuvre de l'art : il pense aux Papes-Césars.

Parvenu à la chapelle Sixtine, Pierre subit un

nouveau désappointement : que c'est petit ! Mais quand il porte ses regards au plafond, il est pris « tout entier par le génie de Michel-Ange, dans un grand coup en plein cerveau et en plein cœur. » Est-ce que l'œuvre du grand artiste l'effraie en lui parlant de la destinée de l'homme, de la création, de la faute, du châtiment, de la rédemption et de la justice de Dieu ? Selon lui, Michel-Ange ne pensait pas à cela, il ne voulait que « l'exaltation du corps humain, de sa beauté, de sa puissance, de sa grâce. » La preuve : « Eve puissante et adorable qui voudra être aimée jusqn'à la perdition,... des jeunes hommes heureux d'être nus ! »

J'y vois un autre bonheur : celui de Jéhovah, dont Michel-Ange a créé le type incomparable, immortel, disant, en présence de son œuvre, que cela était bon. Le peintre ne l'a-t-il pas marqué dans cet épanouissement extraordinaire des forces de la nature naissante, sous le souffle de Dieu ?

Quel malheur que M. Zola soit incapable de sentir l'art chrétien ou biblique ! Parlez-lui de muscles, de puissance, de force ; quant au sentiment religieux, au sens divin, ils lui échappent.

Devant Raphaël, dans les *Chambres*, il voit triompher « la noblesse, la grâce, la ligne exquise et correcte d'une harmonie divine. » Et cela est juste, mais il ne voit que cela. Raphaël n'aurait-il peint que des lignes et de la chair ? N'a-t-il pas une vue moins matérielle, une philosophie ?

Pierre est trop matérialiste pour aller au-delà du coup de pinceau ou du coup de ciseau. Michel-Ange et Raphaël, « c'est Racine à côté de Corneille, Lamartine à côté d'Hugo, l'éternelle paire, le couple

de la femelle et du mâle, dans les siècles de gloire. » Le couple de la femelle et du mâle ! Voilà une belle philosophie de l'art !

Vous ne vous étonnerez plus que l'abbé Froment ne se soit jamais passionné pour la pensée religieuse. Voulez-vous un exemple ? « Un ancien tableau l'intéressait. C'était une figure de femme. On la sentait adorablement jeune et belle, dans sa misère, dans ce lambeau de linge drapé à ses épaules ; mais le reste d'elle appartenait au mystère, et sa passion, et peut-être son infortune et sa faute peut-être,... il s'imagina distinguer son profil, d'une souffrance, d'une pureté divines. Sur le mur d'à côté, une vierge, une mauvaise copie d'une toile du dix-huitième siècle, l'irrita par la banalité de son sourire. » Le ton change de l'amante à la vierge : l'amante, ah ! la vierge, fi donc !

Comment un tel homme pourrait-il comprendre la *Dispute du Saint-Sacrement ?* ce coup de génie étrange et sublime qui a fait d'un dogme transcendental, le pivot d'une action animée, et d'un mystère insondable, un drame où viennent se mêler aux plus grands docteurs, des laïques de toute condition et de tout âge, une assistance et une foule aux variétés infinies.

Considérez la date de sa conception, 1509. N'était-ce pas une création providentielle, à la veille de la catastrophe qui menaçait l'Eglise, à l'heure où les passions grondantes et les discussions renaissantes allaient faire éclater, avec la Réforme, la négation du grand mystère, la lutte acharnée contre la Transsubstantiation. Je voyais l'art chrétien, à cette heure, dans cette veillée des armes, affirmer hautement,

pour l'avenir, par le pinceau de son plus grand génie, le dogme combattu.

L'abbé Froment ne pouvait s'émouvoir pour si peu. Il était plus ému au *Musée des Antiques*, où il découvrait que les Papes adoraient Apollon et Vénus, voulant se faire adorer eux-mêmes.

Aurait-il mal lu les livres où il s'est renseigné sur le Vatican ? Quand on a bâti le Vatican, on ne l'a pas bâti pour des fêtes, mais en le bâtissant on a suivi les pensées maitresses, les tendances souveraines de l'époque. Pierre aurait-il omis cette réflexion à propos du théâtre du Vatican : « si étrange que puisse nous paraître à présent un pareil hors-d'œuvre dans la demeure du successeur des apôtres, il est juste de reconnaître qu'il ne blessait en rien alors le sentiment des fidèles. »

Son impression préméditée ne change pas à la vue de Léon XIII dans le jardin du Vatican. « Et Pierre, au milieu de ce grand jardin, brûlant et odorant, retrouvait l'émoi singulier qu'il avait ressenti dans la galerie des Candélabres, quand il avait évoqué le passage du Pape au travers des Apollons et des Vénus, étalant leur nudité triomphale. ...Ah ! ce Pape, ce blanc vieillard promenant son Dieu de douleur, d'humilité et de renoncement, par les allées de ce jardin d'amour ! Brusquement éclatait cette vérité décisive que, de ce pays de lumière et de joie, n'avait pu pousser qu'une religion temporelle de conquête, de domination politique, et non la religion mystique et souffrante du Nord, une religion d'âme. »

Tout cela faisait bourdonner le cerveau du malheureux jeune homme. Et la splendeur déchue de

tant d'autres grands palais du moyen-âge ajoutait de nouveaux bourdonnements! Les vieilles gloires ont fondu et les vieux palais sont loués. M. Zola n'a pas négligé de compter les demeures princières qui ont dû subir cette chute. Il en a visité plusieurs. Dans le palais Farnèse, il a senti « un froid glacial tomber des murs ». La mort lui est apparue sous ces voûtes épaisses.

Qu'il est majestueux et grandiose pourtant ce palais qui eût pour architectes, les architectes même de Saint-Pierre, Antonio di San-Gallo, Michel-Ange, Vignola et Giacomo della Porta! Souvent les travaux furent suspendus pendant sa construction. Le public en riait. Un beau matin, on trouva, dit-on, appendu à la statue de Pasquin, un tronc avec une pancarte portant ces mots : *Elemosina per la fabbrica di Farnèse :* pour l'achèvement du palais Farnèse, s'il vous plaît!

C'est dommage que M. Zola n'ait pas consigné cette anecdocte dans son livre : c'eût été la transition naturelle à ces « travaux gigantesques de la nouvelle Rome d'un espoir et d'un orgueil si démesurés, qu'on ne les peut finir! »

Une activité fiévreuse a renversé les vieux quartiers, détruit les vieilles rues, élevé une ville nouvelle à côté l'ancienne, expulsant de leurs logements traditionnels les tristes habitants du Ghetto sans parvenir à remplir ces bâtisses neuves! « Quel symbole effroyable, ces palais neufs qu'on avait bâtis sur le modèle géant des palais d'autrefois, ces palais énormes, fastueux, pullulant pour des centaines de mille âmes vainement espérées, ces palais où devait s'installer la richesse grandissante,

le luxe triomphal de la nouvelle capitale du monde, et qui étaient devenus les lamentables refuges, souillés et déjà branlants, de la basse misère du peuple, de tous les mendiants et de tous les vagabonds ! »

Des ruines neuves, au lieu de la verdure antique des *Prati di Castello*, derrière le château de Saint-Ange — un tombeau transformé en caserne !

Quoi d'étonnant si le regret des temps passés, le souvenir du Pape-Roi se réveille dans les faubourgs miséreux, comme a dû le marquer l'auteur de *Rome?*

La nouvelle administration n'a pas fait disparaître les mendiants historiques. On trouve, plus nombreux que jadis, dans les rues neuves, des vieillards affamés qui proposent à cinq francs des photographies et des camées qu'ils cèderont ensuite à cinquante centimes. Ils n'ont pas davantage disparu les enfants couverts de loques, acharnés à la poursuite du passant pour lui vendre une boîte d'allumettes en disant : *ho fame !*

Et les coups de couteau ! M. Zola ne cache pas qu'ils restent dans les mœurs, et peut-être en met-il une trop grande abondance dans son livre. Les belles histoires qu'il nous conte ! Vous dirai-je la mienne ?

J'étais avec deux amis. Affamés par une longue promenade à travers la campagne romaine, nous nous arrêtons dans une *osteria* de pauvre apparence. L'appétit nous fait trouver délicieux le peu de chose qu'on nous sert. A un moment donné, je demande un couteau. On me remet un long couteau de cuisine, très pointu. Pendant que je l'utilise de mon mieux, une voix jeune et fraîche dit : ce cou-

teau a une histoire. Contez-nous ça, disons-nous en chœur ! — Il y a six mois, raconte aussitôt notre interlocuteur, deux paysans dînaient à cette même table. Tout à coup, j'entends une dispute, j'accours, les deux amis se battaient ; j'approche, l'un d'eux tombe dans mes bras blessé à mort. La justice n'a jamais su qui était l'assassin. Et depuis, je ne donne ce couteau que sur demande.—Je rendis le couteau.

M. Zola n'a pas tort de mettre des assassinats dans *Rome*, mais il a tort de montrer le monde noir, si noir, si empoisonneur, de le charger de tant de crimes et de ne donner une tournure passable, sauf la morale et les idées, qu'à Victorine, parce qu'elle est incrédule, et au vieil Orlando parce qu'il est garibaldien. Il dévoile trop son antipathie pour le monde noir ! A dire vrai, je lui appliquerais, si je l'osais, le mot de L. Veuillot à l'adresse de Mme Dudevant : il semble avoir parcouru Rome en compagnie d'un prêtre marié !

Aussi, Pierre est-il pour l'Evangile rajeuni ; c'est même pour aider à ce rajeunissement de l'évangile et du christianisme qu'il a écrit la *Rome nouvelle*, ce malheureux livre qu'il défend inutilement devant le cardinal Boccanera, devant Mgr Nani, devant Mgr Fornaro, devant le P. Dangelis, dominicain et secrétaire de la Congrégation de l'Index, devant le cardinal Sarno, devant le cardinal Sanguinetti, devant Léon XIII en personne ! « Il avait dû être fou, en vérité, le jour où il s'était imaginé qu'un prélat romain, un cardinal, un pape, étaient capables d'admettre le retour à la communauté chrétienne, une floraison nouvelle du christianisme primitif pacifiant les peuples vieillis que la haine dévore. »

Fou, oui, Pierre l'est un peu, et hystérique aussi. Voyez-le devant Léon XIII, s'exaltant à parler de son œuvre et de la misère humaine : « il succombe sous l'émotion, il s'écrase par terre, dans une débâcle de sanglots. » Quel mannequin !



Des mannequins ! Tels sont en général les héros du romancier naturaliste. Point de liberté, des instincts ; nulle indépendance, la fatalité. Ils sont les victimes désignées d'une passion : c'est la ficelle qu'une main habile va tirer pour les faire mouvoir à son gré, non au leur. De là, dans *Rome*, par exemple, ce « destin » qui marche, ici avec un monsignor quelconque, là, avec un panier de figues, ailleurs avec Pierre ou contre lui, avec le comte Prada ou contre le malheureux Dario.

Le mannequin sera zingueur et ivrogne dans l'*Assommoir*. artiste et impudique dans *Nana,* bourgeois et malhonnête dans *Pot-Bouille*, paysan et brute dans la *Terre*, jeune fille et névrosée dans *Lourdes*, prêtre et maniaque dans *Rome*. Affaire de blouse ou de jupe, de redingote ou de veston, affaire aussi de jurons ou de blasphèmes ! Question d'habit ou d'odeur !

Comme l'a dit M. de Vogué : un livre de M. Zola est le plus souvent un bagne intellectuel, où notre esprit, rompu par le travail de la chiourme, révolté par les promiscuites honteuses, oppressé dans cette nuit morale et vidé de toute espérance, traîne à travers les pages le boulet de la fatalité.

Le défaut de composition éclate dans *Rome* plus

qu'ailleurs : point d'unité, pas de sincérité. Des oh ! des ah ! des ah ! ce, des ah! le, pour simuler un enthousiasme absent, surgissent presque à chaque page. Des lambeaux d'ouvrages divers piqués çà et là mais non étiquetés jaillissent un peu partout.

Ne croit-il pas inventer quand il ne fait que démarquer certains mots des auteurs qu'il fait réciter à Pierre? Devant le colisée, il dit : « Ah! ce colosse dont les siècles n'ont entamé qu'une moitié, comme d'un immense coup de faux, il reste dans son énormité, dans sa majesté, tel qu'une dentelle de pierre, avec ces centaines de baies vides, béantes sur le bleu du ciel ! » Ce coup de faux est lancé avec une sûreté, un aplomb qui ne laisse pas soupçonner au lecteur que M. Zola répète bonnement le mot d'un écrivain célèbre.

Est-ce à dire qu'il n'invente jamais ? Certainement il invente : le cardinal Boccanera administre le sacrement de l'Extrême-Onction à son neveu Dario. M. Zola lui fait réciter le *Credo* par une légère confusion avec le *Confiteor*.

Il fait, à plusieurs reprises, briser les hosties ; à la messe, on ne brise pas l'hostie, on la rompt. C'est le vice du procédé : c'est aussi l'inconvénient des manuels.

Cependant le maître est bien doué pour écrire, mais il nous attire et nous repousse presque également par la vigueur de ses peintures, par la puissance de ses conceptions, par la façon magistrale dont il manie souvent la langue française. Il est fort et point souple, gras et point fin, violent et point doux. Il en impose, ou prétend le faire, par la profusion des mots techniques placés sur les lèvres d'un

vétérinaire, d'un chimiste, d'un charpentier ou d'une sage-femme, mais ont sent qu'il préfère le langage du vétérinaire ou de la sage-femme. Il a son idée ; pour l'ancrer dans le cerveau, il la répète, souvent dans les mêmes termes, il la martelle, sans craindre de fatiguer, ce qui lui arrive. Les masses surtout vont à son tempérament, il les secoue, il les soulève, il les mène, il les roule, ce n'est pas toujours très humain, mais c'est d'une vie féroce. Lisez le défilé des grévistes de *Germinal*, la procession de *Lourdes*, le pélerinage et l'audience publique de *Rome*.

Il lui échappe bon nombre de phrases enchevêtrées. Parlant de la chapelle Sixtine et de l'œuvre de Michel-Ange, il dit : « Il faut lever la tête, il faut que les regards montent de l'immense fresque du Jugement dernier, qui occupe la paroi entière du fond, aux peintures de la voûte, qui descendent jusqu'à la corniche, entre les douze fenêtres claires, six de chaque côté, pour que, brusquement, tout s'élargisse, tout s'écarte et s'envole en plein infini. » Tout s'envole, je veux bien le croire, mais la phrase reste.

M. Zola ne se méfie pas assez des redites. Un instant j'ai essayé de compter les répétitions sur le rajeunissement de l'Evangile et sur la raison qui tient debout, je me suis lassé, tant la kyrielle s'allongeait. Vous ne compteriez pas mieux les retours, calculés peut-être, des buis amers des jardins, des rigueurs de l'Eglise contre celui qui écrit, des cyprès du Palatin, des empoisonnements, des vieilles choses mortes, de la vieille foi morte, des Papes devenus Césars, de la puissance de l'argent ! et les hanches de déesse, et les poitrines de déesse, et les gorges de déesse ! Et quelles énumérations ; les églises,

les palais, les colonnes, les places, les fenêtres et les cheminées, pardon, les cheminées sont oubliées, du moins elles ne sont pas comptées.

Lira-t-on *Rome* à cause de cela ? Beaucoup préfèreront les pages indécentes qui reviennent à vingt endroits différents du livre. La curiosité de l'instinct, unie à l'obsession de la chair, suppléera bien à ce qui manque ! Je ne voudrais pas le dire, mais on l'a dit avant moi : les œuvres de M. Zola sont le délice de la canaille. *Rome* ne donne pas le démenti que je désirerais à cette appréciation. C'est un regret de plus à ajouter à tant d'autres.

La maladie de Pierre Froment doit être contagieuse, car une évidence se fait en moi. Brusquement, la vérité éclate en une évocation du beau drame de M. de Bornier, le *Fils de l'Arétin !* Je vois Bayard s'emparer de la lettre de François Ier à l'Arétin, au moment où celui-ci va la prendre des mains de l'envoyé du roi. L'Arétin bondit sous l'insulte et s'écrie :

Ce nom de l'Arétin, tout un peuple l'honore.

Bayard.

Ce peuple-là devrait, s'il tient à vivre encore,
Vous chasser comme un traître, au milieu des affronts.

L'Arétin.

Je ne le trahis pas.

Bayard,

Mais si, tu le corromps !

Et en voyant le chevalier sans peur et sans reproche venger la morale outragée dans les écrits du pamphlétaire cynique, « une rêverie noire et douloureuse » me prend : l'Arétin n'est pas mort, mais Bayard où est-il ?

LOUIS BASCOUL.

IN EXCELSIS !

Dans les nuages d'or caressés par la brise
Au milieu de l'azur, où, splendide ornement,
Les astres vagabonds se meuvent librement ;
D'idéal assoiffé mon cœur se divinise.

Sur les ailes de la pensée, allègrement,
Plus rapide que l'aigle, il vole, — et s'éternise
Dans le miroitement d'un rêve, qui s'irrise
Des trois couleurs de l'arc au sein du firmament.

Embrasé de tes feux, vainement il s'élève ;
Comme l'onde alanguie, au sable de la grève
Murmure, en expirant, ses amoureux baisers ;

Sans t'atteindre jamais ne cesse de redire
Les cantiques d'amour, exhalés par ma lyre
Au souffle des zéphyrs légers !

ANTOINE CHANSROUX.

L'Administrateur-Gérant : GERVAIS-BEDOT.

NIMES — IMPRIMERIE GÉNERALE, RUE DE LA MADELEINE, 21

UN MONNAYEUR DE VILLENEUVE EN 1525

M. le Rév. A. H. Frost, de Cambridge, a bien voulu récemment faire don aux Archives du Gard, d'un acte sur parchemin contenant la réception d'Antoine Motet en qualité d'ouvrier de la monnaie royale de Villeneuve-lez-Avignon, en 1525.

L'histoire des vicissitudes de ce parchemin n'est pas moins curieuse que le texte lui-même. Je la ferai connaître, mais auparavant il faut s'occuper de la condition matérielle du parchemin et de son contenu.

L'aspect de ce vénérable document ne laisse pas d'effrayer un peu celui qui entreprend de le déchiffrer. Une longue exposition à la lumière a beaucoup pâli l'encre. De fortes mouillures, des trous irréparables, des plis destructeurs du texte augmentent les difficultés. Brochant sur le tout, les mouches du XVI[e] siècle ont constellé ce monument de la façon la plus irrévérencieuse. On peut néanmoins, en s'aidant de la loupe et en variant l'éclairage, tirer, des traces qui subsistent dans les endroits les plus compromis, un parti suffisant pour restituer le texte à très peu de chose près en son entier.

Ce texte, le voici :

A tous présens et advenir soyt notoire que l'an mil cinq cens vingt cinq et le vingt neufiesme jour du moys d'aoust, au lieu de Villeneufve lez Avignon, et en la maison de mes-

sire Olivier P....etz, chanoyne de l'esglise collégialle de Nostre Dame dud. lieu de Villeneufve, où à présent la monnoye du Roy nostre sire se forge et fabrique en la fornese, là où se bat et ouvre lad. monnoye; par-devant honnorables personnes messire Thomas de Lengua, bachelier ès droictz, commis à l'office de guarde, et Jehan Poinssard, l'autre garde de lad. monnoye des lieux Sainct André et Villeneufve lez Avigon, maistres Colin Brunet, prevost des monnoyers, et Jacques Dextrarnes, prevost des ouvriers de lad. monnoye, illecques estans dessus ung banc de fuste, le lieu estant à faire les choses dessoubz escriptes, est venu et comparu Anthoyne Motet, filz de Germain Motet monnoyer de lad. monnoye, et de feu Marguerite Astière, habitans dud. lieu de Villeneufve lez Avignon, lequel, parlant par la bouche de Goyon Martin, ouvrier de lad. monnoye, a dict et exposé à mesd. seigneurs les gardez et prevostz qu'il est natif du present lieu de Villeneufve et est légitime procréé de légitime mariage et filz de Germain Motet, monnoyer de lad. monnoye, et plus près de lad. monnoye de Villeneufve que des autres monnoyes du Roy nostre sire. Par quoy a requis mesd. seigneurs les prevostz estre admis et receu en lad. monnoye, en son bon droict.

Et pour verrefication de ce que dessus a dict, a produict en tesmoingz messires André Gringeti et Jehan Erardi, chanoynes de lad. esglise collégialle de Nostre Dame dud. lieu de Villeneufve, Anthoyne Prunier le vieulx, consul, et Jehan Tenson, habitans dud. Villeneufve, lesquelz a demandé [et requis] estre receuz, et dessus les choses dessusd. estre examinez et interrogez. Alors mesd. seigneurs les prevostz illeques presens et consentans, mesd. seigneurs les gardes, led. Goyon Martin, Anthoyne Niel, alias Ducaton, Gillet Bouier et Jehan Bonnet, ouvriers de lad. monnoye, ont faict sommayre apprinse avec les dessus nommez messires André Gringeti et Jehan Erardi, chanoynes, Anthoyne Prunier le vieulx, consul, et Jehan Tenson, se cognoissent point Germain Motet son père, sa mère, et s'il est procréé de légitime mariage, et

s'il est homme de bien, et s'il est tenu et reputé pour homme de bien, et si son père et sa mère sont gens de bien et de [bon]ne devocion et bien famez. Lesquelz Gringeti, [Erardi], Pru[nier] et Tenson ont dict et affermé mesd. seigneurs qu'ilz co[gnoisse]nt bien Anthoyne Motet, lequel est tenu et r[epu]té per[son]ne de bien, de b[on] nom et sans, et de honeste conversation, sans nul r[eproch]e. Et est filz légitime de [Germain Motet], monnoyer [dud. lieu], et de feu Marguerite Astière,.............., dud. lieu de Villeneufve,............ .... led. Germain Motet est monnoyer de lad. monnoye. Et ont dict le four où l'ont veu souventes foys besongner en lad. mon[noye]. Et est tenu et [reputé] pour homme de bien, homme que l'on dit, quoy, sans reproche, sans faire tort à personne quelconque, et vit de[dans] comme ung homme discret doibt faire. Et pour tel est tenu et reputé au dict lieu de Villeneufve et autres lieux de luy ayans cognoissance. Et aussi pareilhement la dicte Marguerite Astière, femme du dict Germain Motet en son vivant, l'ont cogneue femme de bien, de honneur, de honeste conversation, saige et prudente, sans nul reproche. Et ont dict le scavoir, car en son vivant estoit tenue et regie au dict lieu de Villeneufve, et envers tous d'elle ayans cognoissance.

Alors mesd. seigneurs les prevostz, actendu le.......... .... que dessus et la depposition des tesmoings dessus nommés, ont présenté aud. Anthoyne Motet, illeques present et devant [eulx] à genoulx, chief descouvert, estant, deux marteaulx, ung petit et ung autre moyen, le petit marteau estant à la main senestre et le moyen à la main dextre, lesquelz deux marteaulx par led. Anthoyne Motet veuz, a prins le marteau moyen, estant à la dextre dud. Motet, entre ses mains, et demandé et requis comme dessus led. Anthoyne Motet estre admis et receu en lad. monnoye, en son bon droict. Mesd. seigneurs les prevostz ont interrogé led. Anthoyne Motet, à son serment, quel office vouloit exercer en lad. monnoye. Lequel Anthoyne Motet, moyennant son serment sur les sainctz évangilles de Dieu de son bon [gré]

presté, a dict qu'il vouloit exercer l'office de ouvrier en lad. monnoye, aux droictz, prouffictz, émolumens, franchises et libertés [comme] les autres ouvriers de lad. monnoye. Et alors mesd. seigneurs les prevostz, apprès avoir receu le serment dud. Anthoyne [Motet] en tel cas accoustumé, ont receu et admys led. Anthoyne Motet en lad. monnoye pour ouvrier impérial, aux prouffictz, esm[olumens], honneurs, franchises, libertés, prehéminences et prérogatives comme les autres ouvriers de lad. monnoye dud. lieu de Villeneufve lez Avignon.

Desquelles choses dessusd. led. Anthoyne Motet, ouvrier impérial susd., a requis et demandé acte et instrument luy estre faictz par moy, notaire royal et secrétaire substitué de lad. monnoye, subsigné. Faict au lieu et par-devant que dessus, ès presences de maistre Jehan Chambon, notaire, et Raymond Déodat, habitans dud. lieu de Villeneufve lez Avignon, et de moy Anthoine Porchier, notaire royal dud. Villeneufve habitant, greffier de lad. monnoye substitué, soubzsigné.

Ainsi a esté procédé par mesd. seigneurs les prevostz et compaignons, moy present et escripvant.

PORCHIER, not.

Ce texte nous fait connaitre en partie l'organisation du personnel de la monnaie de Villeneuve, avec les noms des monnayeurs. Il y avait deux gardes et deux prévôts, à qui le notaire donne du Monseigneur. On distinguait entre les monnayers proprement dits et les ouvriers. La profession était héréditaire. Elle l'est demeurée jusqu'à Révolution. Antoine Motet, le candidat heureux à l'emploi d'ouvrier, était déjà fils d'un monnayer qui avait travaillé « souventes foys » à l'un des fours de la monnaie de Villeneuve. L'enquête instituée sur son honorabilité et sur celle de ses parents a un caractère de rigueur qui s'explique par la nature de ses fonctions. Sa

réception est solennelle et symbolique. Les deux marteaux qui y figurent rappellent l'instrument principal du métier. Jusqu'au règne de Henri II, en France, toutes les monnaies ont été frappées au marteau, par les mêmes procédés que dans l'antiquité, ou à peu près. Les outils essentiels dans l'antiquité étaient l'*enclume*, sur laquelle on plaçait les *coins* pour les frapper, le *marteau* et la *pince* ou *tenaille*, qui servait à placer la lentille de métal, appelée *flan*, entre les deux coins. A l'époque où notre parchemin a été écrit, on avait deux poinçons ou coins, l'un, la *pile*, portant le revers de la pièce ; et l'autre, le *trousseau*, représentant le droit. La pile, qui avait huit pouces de hauteur, était pourvue d'une espèce de talon au milieu et finissait en pointe ; cette pointe s'adaptait dans un billot. Le monnayer, ayant mis le flan horizontalement sur la pile, le couvrait du trousseau qu'il tenait de la main gauche et frappait dessus avec un marteau jusqu'à ce qu'il eût obtenu la double empreinte bien marquée (1).

Le titre d'ouvrier *impérial*, que les prévôts concèdent à Antoine Motet, quoiqu'il soit sujet du roi de France et qu'il appartienne à une monnaie royale, est-il un souvenir du temps du royaume d'Arles, réuni à l'empire d'Allemagne en 1033 ?

Le royaume d'Arles se composa, en 933, des deux royaumes de Bourgogne, la *Bourgogne transjurane* et la *Bourgogne cisjurane*. Cette dernière comprenait la Provence, le Vivarais, le comté d'Uzès, où était Villeneuve, le Dauphiné, la Bresse, le Bugey, le Lyonnais, et même le comté de Bourgogne.

J'ai eu l'occasion de relever un souvenir de l'Em-

(1) Cf. Fr. Lenormant, *Monnaies et Médailles*, pp. 35 et 235.

pire dans un règlement du péage d'Aramon du commencement du xve siècle : «.... Item, il est vray que les bateaus qui deschargent à la part de l'Enperi devront paier IX blancz. » Il s'agit ici de la rive de Provence (1).

De nos jours même, la langue populaire des bords du Rhône a conservé la mémoire de la suzeraineté de l'empire germanique. « Les mariniers du Rhône se servent encore du mot *empèri, empèire* ou *pèri,* pour désigner la rive gauche, c'est-à-dire le côté de la Provence, et du mot *reiaume* (royaume) pour désigner la rive droite, côté de la France (2). »

M. Roger Vallentin, le savant numismate, dit que « Les monnayers de Villeneuve étaient du *serment de l'Empire* (Archives de Villeneuve, AA. I, n° 27), comme ceux de l'atelier voisin de Montélimar (3). »

Mais les ouvriers et les monnayers de l'atelier de Montpellier appartenaient, comme ceux de l'atelier de Villeneuve, à la corporation du serment de l'Empire (4). Pourtant Montpellier n'a jamais fait partie du royaume d'Arles. C'est dans la formule du serment primitif des monnayeurs qu'il faut chercher l'explication de l'adjectif *impérial,* et non dans le royaume d'Arles.

Notre Antoine Motet n'était pas un inconnu, du moins pour M. Roger Vallentin, qui a parlé de lui à plusieurs reprises dans *Le Parlement général des*

(1) Inventaire de la série E des Archives du Gard, tome I, p. 2.

(2) Mistral. *Lou Trésor dou Felibrige*, sub v°.

(3) *Les doubles tournois et les deniers tournois frappés à Villeneuve-lez-Avignon pendant le règne de Louis XIII*. Avignon, Seguin, 1888, p. 28.

(4) Roger Vallentin. *Le Parlement général des ouvriers et des monnayers du Serment de l'Empire tenu à Avignon en mai* 1531. Extrait de l'*Annuaire de la Société de Numismatique*, année 1889, p. 3.

ouvriers et monnayers du Serment de l'Empire tenu à Avignon en mai 1531. Il nous apprend qu'Antoine Motet fut délégué à ce Parlement par l'atelier de Villeneuve. Il était, comme les délégués des autres ateliers, porteur des procurations authentiques et en forme des prévôts particuliers, des ouvriers et des monnayers (p. 2). Il figure dans un acte de privilège accordé par le Parlement, le 16 mai 1531, à Me Girard Henrici, clerc originaire du diocèse de Séez, citoyen et secrétaire d'Avignon, notaire apostolique et impérial, qui demande et obtient d'être affilié à la corporation des ouvriers et des monnayers du serment de l'Empire, et à être nommé notaire et secrétaire des Parlements généraux. La formule primitive du serment était d'être « loyal et fidèle à Nostre Saint Père le Pape, à l'Empereur, au Roi de France et au Roi de Jérusalem, de Sicile et d'Arle, au Dauphin de Viennois, au Comte de Savoie et à tous les princes et barons qui ont pouvoir de faire monnaie. » Antoine Motet est désigné, dans le *Privilegium monete pro Girardo Henrici*, par ces mots : *Anthonius Moteti de Villanova secus Avenionem* (p. 3 à 5).

M. Roger Vallentin nous apprend encore que l'ouvrier Antoine Motet et son parent, le monnayer Laurent Motet, assistèrent, en 1545, au serment prêté par Jehan Bilhoti, lors de sa réception à Avignon comme monnayer du serment de l'Empire, sur la recommandatien de l'évêque de Valence. « A cette époque, Antoine Motet avait quitté l'atelier de Villeneuve pour celui d'Avignon, auquel Laurent Motet était également attaché. Peut-être était-il venu travailler à la Monnaie d'Avignon pendant la fermeture de l'atelier de Villeneuve, qui dura un peu plus de deux ans, du 17 avril 1541 au 2 août 1543. » (p. 11).

Enfin, nous voyons, dans les renseignements biographiques qu'il donne sur le prévôt général de l'atelier d'Avignon, Jehan de Coussils, dit Agaffin, que ce personnage avait été auparavant, pendant six ans, maître particulier de l'atelier de Villeneuve, à partir du 2 août 1522, c'est-à-dire à l'époque où Antoine Motet fut reçu ouvrier (p. 10).

Abordons maintenant l'histoire de notre parchemin.

Dans le courant de janvier 1896, M. Bémont, secrétaire de la *Revue Historique*, voulut bien me communiquer, au nom de M. Monod, son directeur, une lettre écrite à ce dernier par M. Creighton, actuellement évêque de Peterborough (Angleterre). M. Creighton signalait l'existence, entre les mains de M. Percival Frost, Sc. D., à Cambridge, de l'acte de la réception d'Antoine Motet, découvert autrefois à Villeneuve-lez-Avignon. Il ajoutait que, si ce document pouvait avoir de l'intérêt pour mon dépôt, son savant possesseur était disposé à m'envoyer, sur l'expression de mon désir, soit une copie, soit même l'original. Je ne pouvais pas négliger de saisir une occasion que faisaient naître tant de concours bienveillants, et j'adressai à M. le Docteur Frost la demande d'une copie, ou préférablement encore, si c'était possible, de l'original du texte en question, en l'assurant d'avance de toute ma gratitude.

La réponse ne se fit pas attendre. Ce fut M. le Rév. A. H. Frost, le frère du docteur et le véritable possesseur du parchemin, qui voulut bien me la donner aussi généreuse que je pouvais la souhaiter. En effet, il m'envoya le parchemin original, l'accompagnant de renseignements qui en rehaussaient le prix. Je considère comme un devoir de reconnais-

sance de faire connaître aux lecteurs de la *Revue du Midi* les passages essentiels de la lettre qu'il me fit l'honneur de m'écrire. Ils remarqueront le sentiment délicat et touchant dont elle est empreinte, et leur sympathie récompensera certainement l'homme distingué qui, en enrichissant si gracieusement les Archives du Gard, s'est montré l'ami de notre pays.

« Feb[y] 3. 1896
» Brunswick Lodge,
» Cambridge.

» Dear sir,

» In accordance with your wish expressed in your letter of jan[y] 23, to my Brother, Dr. Frost, to have the original of the old record therein referred to, instead of a copy, I send you the original. I add some particulars which may interest you, especially as I wish you to know how it came into my possession. After my Father's death, it was found among his papers by my Mother, who made it over to me, knowing my interest in such curiosities. It was accompanied by a letter dated june 7. 1827, from the person who found and brought it from Avignon to a Mr Walker — a copy of this I send you. This casts the only light we have on the record except a few lines you will see on the back of it, Mr Walker must have sent it to my Father, or it may have passed through the hands of some others, before it finally reached him, this it naturally did, as my Father was an J. S. A. and a well known antiquarian.

» In sending you the old record itself, I must thank you for your courtesy in giving me the option of retaining this memorial of my Father or sending a certified copy of it. Still, my natural desire to retain it, has been overruled by the feeling that its lawful holders are the custodians of the « Archives du Gard. »

....

» Rev[d]. A. H. Frost. »

Ainsi donc, après la mort du père de M. Frost, sa mère trouva l'acte de 1525 dans les papiers du défunt et le lui fit attribuer, connaissant son goût pour ces sortes de curiosités. Le parchemin était accompagné d'une lettre du 7 juin 1827, écrite à un M. Walker par la personne qui le trouva près d'Avignon et l'en rapporta. M. Frost m'envoie copie de cette lettre, qui est la seule lumière que nous ayons sur cet acte, à l'exception du peu de lignes qu'on peut voir au dos du parchemin. M. Walker a dû envoyer l'acte au père de M. Frost, ou bien cet acte a pu passer par d'autres mains avant de lui parvenir finalement, conclusion naturelle, car il était un antiquaire fort connu. En m'envoyant l'original, M. Frost me remercie de l'avoir laissé libre de garder ce souvenir de son père en m'en adressant une copie certifiée. Quel que fût pourtant son naturel désir de le garder, ce désir a été dominé par le sentiment que les légitimes détenteurs de ce titre sont les gardiens des Archives du Gard.

A sa lettre M. Frost a joint une copie exacte, *true copy*, de celle que l'inventeur du parchemin, W. Gilkison, écrivait en 1827 à son ami Walker, lettre amusante et qui est un agréable échantillon de l'humour anglaise.

Il lui tenait à peu près ce langage :

« Cher Valker,

« Ne vous effrayez pas de l'aspect moisi du document ci-joint. Pour moi, qui vous le donne en vue d'augmenter le stock de vos curiosités, j'ai l'honneur de vous assurer que je l'ai réellement ramené à la lumière du fond des cavités mystérieuses du

tombeau de Pope, à Villeneuve, dans le voisinage d'Avignon.

« Peut-être est-ce quelque insigne curiosité (je suis incapable de le déchiffrer) ; à tout événement il sera mieux avec vous qu'au musée de Glasgow, dont les gardiens, les professeurs du collège, l'auraient enfermé loin du public, contrairement à la volonté de son savant fondateur John Hunter. Votre Musée ne devrait pas être confié à la garde de maîtres accapareurs, mais à des hommes comme le roi.

« Je regrette de ne pouvoir goûter le plaisir de vous voir à ce voyage, mais je suis votre tout dévoué.

W. GILKISON. »

Voici le texte original :

7th june 1827.

« Dear Walker,

« Dont be alarmed when you look at the musty record herewith — for I, the giver of this, to augment the stock of your curiosities, beg leave to assure you, that I actually brought it to light from the hidden recesses of a Pope's tomb, at Villa Neuve, in the neighbourhood of Avignon.

« Perhaps' it is some immense curiosity (I am unable to decypher it) ; at all events it is better with you, than in the Museum of Glasgow — the guardians of which, — the professors of the college — have shut it up from the public, contrary to the will and intention of its scientific founder, John Hunter. Dont have your Museum in the charge of greedy professors, but to such men *as the king*.

« I am sorry that I shall not have the pleasure of seeing you this trip ; but am most truly yours,

W. GILKISON. »

M. Frost transcrit, à la suite de ce texte, une mention mise au dos du parchemin par Gilkison, men-

tion dont il me parle dans sa lettre : *a few lines... on the back of it.*

« Découvert et retiré de l'enfoncement du monument érigé sur la tombe de défunt Pope, à Villeneuve-lez-Avignon en France, le 20 mai 1827, par W. Gilkison. »

« Quel crime de dépouiller la demeure des morts ! »

« Discovered and brought away from the recess of a monument, erected on the grave of a defunct Pope, at Villa Neuve near Avignon in France, on the 20th of may 1827, by W. Gilkison.

« What a crime to rob the mansions of the dead. »

Cette mention est encore assez lisible au dos du titre.

Nous voilà amenés à nous demander ce que c'est que ce tombeau de Pope et ses cachettes à parchemins.

Tout d'abord, il ne s'agit pas d'Alexandre Pope, le célèbre poète anglais, l'auteur de *l'Essai sur l'homme*. Celui-ci, en effet, mourut à Twickenham le 10 juin 1744, âgé de 66 ans, et y fut enterré auprès de son père et de sa mère, comme il l'avait demandé dans son testament (Œuvres complètes d'Alexandre Pope traduites en françois. Paris, Vve Duchesne, 1779, tome 1er, p. LXXXIX).

Le Pope qui est venu mourir sous le beau ciel de Villeneuve, à une époque indéterminée, était donc un homme comme tout le monde. On s'en aperçoit au peu de traces qu'il a laissées à Villeneuve dans la mémoire des habitants. Là, personne ne se souvient de Pope ni de son tombeau, que j'ai cherché vaine-

ment dans le cimetière de la ville. Peut-être ce tombeau avait-il été construit au penchant de quelque colline, dans un site isolé. Il semble bien avoir péri. Un érudit de Villeneuve ou d'Avignon, à portée des lieux, pourrait seul le rechercher. Seul aussi il pourrait compulser les anciens registres curiaux ou l'état civil de Villeneuve, pour savoir à quelle époque ce Pope mystérieux a été inhumé, et qui il était.

Bien contre mon gré, je termine donc cette notice par un point d'interrogation. Ceux-ci à qui un peu de mystère ne déplait pas ne m'en garderont sans doute pas rancune.

EDOUARD BONDURAND.

NOTE POUR SERVIR A L'HISTOIRE DU XIX[e] SIÈCLE

A Monsieur le Président de l'Académie des Inscriptions et belles lettres pour l'an 3000.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET TRÈS HONORÉ CONFRÈRE,

S'il existe encore une France en l'an 3000, il existe donc un Institut. Notre académie par qui furent fondées et maintenues les traditions vénérables de l'érudition française voudra bien accepter avec la bienveillance dont, vivant, elle me donna tant de preuves, cette dernière contribution à ses travaux. Je me sens d'autant mieux encouragé à lui soumettre ce fruit de mes veilles que l'ignorance et l'envie incarnées en la personne d'un confrère dont je ne ferai point passer le nom à la postérité, ne sont plus là pour en critiquer ineptement la méthode et les conclusions. On ne verra plus cette tête mal bâtie de singe à lunettes baver sur les travaux qui honorent le plus la Science. Ainsi, Monsieur le Président, je livre en toute confiance à notre docte compagnie le présent mémoire, lequel vous sera remis par M. Pingard.

Une vie qui déjà passa quinze lustres, une exis-

tence toute consacrée à l'étude des siècles évanouis me confèrent peut être quelqu'autorité en ce qui touche la critique des témoignages humains sur quoi se fonde l'Histoire. Qu'il me suffise de rappeler mes *Recherches sur les différents modes d'irrigation en usage chez les Nabatéens*, mon *Etude sur la voirie étrusque*, mon *Mémoire sur la fabrication du nard et de la cinnamome dans la Judée post-davidienne*, mon grand *Traité du Costume phénicien* et enfin cette magistrale *Histoire de l'Infibulation depuis ses origines jusqu'à nos jours*, œuvre de ma verte vieillesse contre laquelle se dépensa vainement en insinuations mal sonnantes la jalouse verve de certains.

Une activité si soutenue, des investigations si spéciales ne me rendirent point étranger aux choses de mon temps. Le premier de nos historiens, ce Fustel de Coulanges dont vos écoliers apprennent par cœur la *Cité Antique* entre le *Discours* de Bossuet et les *Considérations* de Montesquieu, ce maître, dis-je, vécut quinze ans sans ouvrir une gazette. Il craignait qu'à son insu quelque chose de la Politique coula dans l'Histoire et en troubla la belle limpidité. « Voyez », avait il accoutumé de dire, « combien l'influence du *Constitutionnel*, lu chaque matin par Thierry, se décèle aux *Récits des temps mérovingiens*. De même Guizot s'est égaré à vouloir retrouver dans la condition des curiales au IVe siècle, les titres du gouvernement parlementaire. Qui veut ressusciter le passé ne regarde qu'au passé ! » Je n'ai point recueilli sans réserves l'héroïque conseil de mon maître. J'avoue avoir suivi, d'un œil désintéressé mais attentif, les agitations de mes contemporains. Elles ne proposaient point à ma sagacité

moins de problémes que l'antiquité la plus reculée. Certaines âmes modernes me parurent d'une lecture aussi ardue que la fameuse inscription sumérienne de Montmartre dont le déchiffrement m'ouvrit en 1850 les portes de notre compagnie. Seulement, tandis que la principale difficulté de mes études d'élection provenait de la rareté et de la mauvaise conservation des textes, une difficulté non moindre naissait, touchant l'histoire contemporaine, de la surabondance des documents : les arbres, comme dit un proverbe, d'origine à coup sûr scandinave, me cachaient la forêt.

Aussi, Monsieur le Président, ne saurai-je concevoir la prétention de formuler un jugement définitif sur un siècle aussi plein que le fut ce dix-neuvième de l'ère chrétienne. Mon ambition plus modeste ne va pas à un but moins utile. Je voudrai simplement, suivant une pratique de soixante années, déterminer les règles de critique applicables à l'étude de mon temps. Sera ce point là un vrai service rendu aux historiens futurs ? De quel bienfait serions nous redevables à un contemporain de Tacite qui, dressé aux procédés de la recherche scientifique, eut annoté pour nous les *Annales*, établi l'authenticité des *Histoires* et déterminé la véracité de la *Germanie*. C'est une œuvre analogue (*si parva licet componere magnis*), dont je veux, Monsieur le Président, soumettre à notre compagnie les incomplets mais consciencieux résultats ; heureux de lui témoigner ainsi, par delà les âges, mon respectueux attachement et de faire sortir du tombeau la voix de ma reconnaissance.

***

Les documents intéressant notre dix-neuvième siècle doivent être innombrables dans vos bibliothèques et archives. Toutefois une faible partie est arrivée jusqu'à vous de tout ce qu'enfantèrent sous mes yeux la presse et l'écritoire. Je ne sais si la Bibliothèque Nationale sera détruite avant ma mort ; elle me paraît condamnée comme l'évidente ennemie des institutions qui nous régissent. On sort mauvais démocrate de ce temple d'aristocratie. C'est pourquoi M. Jules Guesde, M. Vaillant ou même M. Jaurès, docteur ès-lettres, sauront bien persuader au peuple de démolir cette Bastille nouvelle. Est-il plus choquante inégalité que celle de l'esprit et du savoir ? Mais le socialisme veille, l'heure de la justice sonnera. Ainsi j'ai grand peur, Messieurs, que vous ne soyez privés des trésors littéraires et scientifiques accumulés rue de Richelieu par des siècles d'obscurantisme et de réaction.

Toutefois, le dépouillement de certains fonds provinciaux, demeurés intacts, les copies prises au *British-Museum*, toujours debout, aux archives de l'Ermitage, de Simancas, de Berlin, du Vatican et de Tombouctou, auront permis à votre commission des antiquités nationales de dresser. en une centaine de volumes, l'*Inventaire analytique des sources de l'Histoire de France du Consulat à la fin de le troisième République*. Bornons-nous à cette dernière période. Trois divisions principales pourraient être établies :

(a) Les documents officiels et pièces d'archives,

(b) Les journaux.

(c) Les mémoires, autobiographies et correspondances.

J'indiquerai d'un mot la valeur attribuable à ces divers éléments d'information ; mais, auparavant, une question préjudicielle me paraît de nature à retenir quelques instants, Monsieur le Président, la docte attention de nos confrères.



Il s'agit du déchiffrement.

Vous ne parlez certainement plus, Messieurs, la langue d'Émile Zola. Toutefois, vous savez le français. Vous en avez puisé la connaissance aux sources les plus pures. Comme le grec dans Homère et Xénophon, comme le latin dans Cicéron et Virgile, vous avez appris chez Bossuet et chez Racine le parler de France. J'ai grand peur, Messieurs, pour me restreindre à ce moment de notre évolution, que l'idiome de 1896 soit de vous mal entendu.

Vous retrouverez dans nos écrits beaucoup de termes employés par les bons auteurs. Sachez que jamais il ne faudra les prendre dans leur forte, primitive et précise acception. Le mot *Roi*, par exemple, s'est autant éloigné du sens étymologique que du logique. Il a une signification toute autre sous la plume de M. Arthur Meyer ou sous celle de l'aigle de Meaux. Voilà un trait entre cent mille. On a été obligé de créer, pour rendre compte de ces variations du langage, une science nouvelle, la *Sémantique*. Notre confrère Arsène Darmesteter l'a dotée d'un chef-d'œuvre, son livre sur la *Vie des Mots* et d'une loi qu'il nomme *Loi du rayonnement verbal*. Pour ma part, je sais que tout peut être objet de science; mais je me refuse à voir dans cette Séman-

tique autre chose que la théorie de la putréfaction du vocabulaire.

Pour la syntaxe vous aurez, Messieurs, de bien autres surprises. Vous lirez (je prends à dessein d'un auteur célèbre sa phrase la plus claire) :

« La plus haute institution, puisque la royauté finie et les empires, grave, superbe, rituelle est, n'attendez la chambre représentative, directe, du pays si une autre dure que tarder à nommer paraît irrespectueux, l'Académie. »

Et ce texte lu, relu, enfin compris dans son sens général, vous serez flattés. Mais vous penserez vous trouver en présence de l'écolier mot-à-mot d'une phrase allemande. Or, nos critiques les plus, comme ils disent, « avancés » vous informeront que cet invertébré baragouin constitue la plus fidèle expression du génie français. Si un esprit passionné de goût, de logique et de lumière, mon jeune, subtil et vaillant ami Charles Maurras, par exemple, s'avisait d'y contredire, il se verrait de rechef injurier par un cacographe portugais et par un bien nommé Mauclair....

Ainsi, vous voyez, messieurs, qu'il vous faudra apprendre avant toutes recherches, sous le nom de français, une langue nouvelle, analogue à ce que fut l'idiome anglais du XIVe siècle, lorsque dans un effroyable cahos, un lexique roman essayait de s'y ordonner sous la tyrannie d'une grammaire germanique.

***

Mais venons à nos documents.

J'ai, premières, mentionné les archives de l'Etat.

Cette sorte de textes fut toujours la base solide et comme la charpente de l'Histoire.

Ce n'est point que le XIXe siècle moins que les âges qui le précédèrent, moins sans doute que ceux dont il fut suivi n'aie considéré les relations officielles comme une des formes les plus achevées du mensonge. Qui se bornerait à certaines enquêtes, touchant certains de nos scandales parlementaires, demeurerait convaincu que les Assemblées françaises, mes contemporaines, ne réunissaient, hors Baïhaut, que des Catons. J'ose prononcer avec impartialité qu'un tel jugement s'accorderait mal à la réalité des faits.

De même, il ne faut point trop demander aux documents de cet ordre ; ils sont aussi peu complets que véridiques ; pâles tableaux d'où le mouvement, la couleur, toutes les représentations de la vie furent bannis par les cuistres officiels. Mais, avec tant de lacunes, je maintiens que ces pièces vous seront encore, mes chers confrères, d'un utile et même nécessaire emploi.

Elles vous donneront la chronologie ; c'est le squelette de l'Histoire. Seuls quelques esprits mieux nés pour le roman que pour l'Erudition affectent de mépriser cette humble, sèche et précieuse science. Elle est surtout indispensable à l'intelligence de ces époques révolutionnaires où la vie des hommes coule plus rapide à la fois et plus pleine. Une erreur de quelques mois, de quelques jours suffiraient à dénaturer le récit de la Terreur De notre temps, l'aventure boulangiste ne fut possible qu'à son instant précis. Il lui fallut profiter d'un hiatus. On ne la comprendrait ni deux ans plus tôt ni deux ans

plus tard. Remercions donc la chronologie, et, par suite, sachons gré aux documents officiels d'avoir tous date certaine.

Sachons leur un gré non moindre des statistiques dont il nous accablent. O les beaux kilomètre de chiffres alignés ! Voilà, de rechef, pour nos plaisantins, un digne sujet de raillerie ! Ignorants qui ne savent voir par quels progrès la statistique ayant enfin reçu sa méthode, s'est élevée, chez un Levasseur, chez un Bertillon au rang de science ! Je ne songe point sans orgueil, messieurs et chers confrères, que, grâce à elle, vous saurez tout de notre intimité et de nos mœurs. Je n'y songe point sans envie ! Quelle joie ce m'eut été de pouvoir calculer avec certitude le nombre d'oignons consommé quotidiennement par un contemporain d'Aménophis III ou le cube moyen d'aération des habitations phéniciennes !

Au résumé, Messieurs, sûre chronologie, statistique exacte, voilà ce que, sans crainte d'erreur, vous pouvez demander à nos archives publiques. Vous aurez, pour vous guider dans leur dédale, des catalogues excellents. Je crois inutile, au surplus, d'entrer dans le détail de la Paléographie et de la Diplomatique, sinon pour vous plaindre des difficultés que vous garde la première (car il n'est plus de calligraphes) et pour vous prévenir que la seconde, sous le nom de Protocole, accuse à tous les yeux, grâce à son empirisme, la mort des nécessaires hiérarchies et l'incohérence d'une société désorganisée par le mal démocratique.

*
* *

Avez-vous encore des journaux ?

Cela est à croire ; mais, sûrement, vous ne connaissez plus cette belle conquête de 1830 et du 4 septembre 1870, la liberté défrénée de la presse. La preuve en est que vous vivez. Or, notre pays n'aurait pu supporter onze siècles le mal qui, en quelques années, fit, de nos jours, de tels ravages.

Un peuple où le beau premier vilain achète, chaque matin, de la religion, de la politique, de la littérature, du droit, du sport et l'adresse des remèdes secrets pour un sou, reçoit de tout cela pour un sou. Ainsi nourri, il déraisonnera d'un ton péremptoire sur les affaires publiques, et il ira nommer des représentants qui, en effet, le représenteront. Cependant, la haute culture, la seule dont la franchise importe aux destins du monde, agonisera sous l'oppression du plus odieux des vulgaires, le demi-ignorant. Voilà, Messieurs, ce que nous devons à la presse.

Du point de vue technique qui est le nôtre, il n'en demeure pas moins vrai que les journaux du XIX[e] siècle constituent une intarissable source d'informations. Cette couleur, ce mouvement dont nous avons déploré l'absence dans les textes officiels, ils nous les livrent, et même avec surabondance et même avec contradiction. Ne vous laissez pas décourager par ce dernier inconvénient. Telle feuille voit bleu, telle autre jaune ; le mélange vous donnera le vert, qui sera précisément la nuance cherchée ; c'est ici que l'Histoire cesse d'être une science pour devenir le plus difficile des arts !

Il est vrai que tout portrait d'homme public est une charge. Mais, par la nature même des choses,

la part de verité enclose à une caricature éclate plus véritable s'il se peut. Nul ne peignit Thiers sous les espèces d'un géant, ou Grévy d'un prodigue. Ainsi le tout est de savoir lire les journaux.

Vous vous rappellerez, en outre, que, sur tout événement qui ne se passe point au grand soleil, les gazettes ont coutume de se documenter dans l'imagination de leurs rédacteurs. Le fait est surtout palpable en ce qui touche les relations extérieures d'essence plus particulière et secrète. Un *reporter* (voyez les dictionnaires anglais) est-il à court de monnaie, il improvise, dans un *bar* (même observation), une *interview* (id), avec le Pape. D'ordinaire, notre Saint-Père répond à la seule Madame Séverine. Ainsi, la Curie et la Nonciature laissent dire. Vous vous souviendrez, Messieurs, comme d'une dérogation très importante aux règles ordinaires de la critique, que ce qui passa sans démenti ne fut point, de nos jours, nécessairement vrai.

***

Vous appliquerez les mêmes règles à l'étude des mémoires et des autres documents qu'il me reste à signaler. C'est d'abord, vous le savez, du point de vue intrinsèque que se jugent ces sortes de productions. Il m'est donc bien difficile d'en parler , car nos contemporains prennent toujours un soin jaloux de ne point exposer à de possibles rectifications les confidences étudiées qu'ils ménagent à la postérité. Je me borne à noter le caractère probable de quelques autobiographies prévues.

Un illustre maréchal, qui eut composé un homme

trop parfait si la tête avait égalé l'excellence du cœur, a laissé des souvenirs dont ses fils annoncent la publication. Pour ce livre, dussè-je ne point le connaître, je le garantis véridique, loyal et pur, pittoresque peut-être et qui pêchera, simplement, par quelqu'excès de simplicité, ou par quelque insuffisance de compréhension.

Un ancien ministre, un membre de l'Académie voisine (celle où l'on ne travaille pas), a préludé, en éditant les *Mémoires* de Talleyrand, à la publication des siens propres. Trop intelligent pour ne point faire un bon élève, il vous laissera, je le crains, à débrouiller un difficile *imbroglio*.

Un autre confrère qui, dit-on, orthographia en prodigue le mot *accadémie*, mais dont on sait de si beaux discours, a composé, touchant les événements où il joua un rôle de 1871 à 1879, un récit que l'on dit exact, impartial, appuyé des meilleures pièces justificatives. Presque personne n'en connaît une ligne. Ces Mémoires seront, semble-t-il, importants entre tous à des yeux historiens.

Il va sans dire que vous possèderez dans vos bibliothèques le *Carnet* d'Arton, les *Révélations* de Cornélius Herz, les *Notes* de Werther de Cesti, les Œuvres complètes de M. le Prince de Valori. Vous saurez rejeter à leur rang de telles productions. Pour l'ordinaire, elles partent de quelques faméliques Soulavies ; mais, fussent-elles d'attribution exacte, on ne voit guère ce que le nom de leur auteur leur ajouterait d'autorité.

Voilà, Monsieur le Président, Messieurs et chers Confrères, les très sommaires observations que mon zèle pour la science et ma gratitude pour notre

Compagnie me pressaient de faire parvenir jusqu'à vous, à peine sont-ce là problèmes effleurés. Je ne pouvais prétendre à les poser tous. Mais j'ai la conscience d'avoir indiqué avec justesse dans quel esprit ils doivent être abordés.

Je joins à ce Mémoire deux exemplaires reliés en maroquin écrasé de mes *Œuvres Complètes*. Je désire que l'un soit offert en prix à l'auteur des recherches qui compléteront, à dater du XXe siècle, l'histoire de l'Infibulation. Le second récompensera le meilleur Mémoire sur les causes historiques et logiques de la Cacographie française de 1830 à 1900.

Je suis, avec un affectueux respect, Monsieur le Président, Messieurs, votre très humble et tout dévoué confrère.

SOSTHÈNES BRUN-MICHAUD.

QUELQUES NOTES HISTORIQUES

SUR

SAINT-HILAIRE-DE-BRETHMAS

I.

1. — L'HOMME PRÉHISTORIQUE. — Les *pierres polies* (1) et les ossements humains que l'on a découverts dans les *terrains quaternaires* (2) des environs de TRIBIES, nous font supposer que l'homme primitif avait dû stationner sur les bords de l'Avène, où il s'était peut-être construit des habitations rudimentaires.

Quoi qu'il en soit, l'antre inexploré de LA ROUQUETTE — d'où l'on domine parfaitement en sûreté

(1) Ces pierres, presque toujours en silex, ont généralement la forme de *fers de hache* à un ou deux tranchants ; elles furent, avec les *pierres éclatées* ou *taillées*, les premiers instruments de travail ou de combat de nos ancêtres « les premiers monuments de l'art de l'homme dans l'état de pure nature » (Buffon). On les connaît ici sous les noms de *pierres de foudre* ou de *tonnerre*. De fait, nos anciens les croyaient un produit du feu céleste et capables, comme telles, d'éloigner les maléfices.

(2) C'est dans les *terrains quaternaires* que l'homme apparaît sur le globe. Il n'est pas absolument certain qu'il se soit montré avant. — Le sol de notre pays, après s'être d'abord affaissé — permettant ainsi aux profondes vallées de l'époque tertiaire d'être comblées par des *alluvions* s'est exhaussé ensuite refoulant alors dans leurs anciens lits les rivières et les fleuves. Ces cours d'eau ont laissé sur le flanc des hauteurs qui les avoisinent des témoins muets de leur passage.

contre elles les deux principales rivières de la vallée, l'Avène et le Gardon — et la *source pérenne* (1) qui s'échappe des calcaires fissurés dans lesquels pénètre en haut la grotte, formaient une de ces retraites où le troglodyte (2) aimait fort à se fixer....

2. — Peuplades primitives. — Les grands courants humains qui successivement et sous différents noms (3) traversèrent, depuis les temps les plus reculés jusqu'à J. C., le midi de la Gaule indépendante, durent vraisemblablement passer par notre pittoresque région.

Les *Volces arécomiques*, peuplade ou tribu celto-ligure dont la capitale était *Nemausus* (Nimes) occupèrent même peut-être en permanence cet oppidum imposant que nous nommons *Vieille Cité*, et qui, parait-il, se rattachait jadis, sous le nom de *Vatrute* (4) au territoire de notre commune.

3. — Oppida celtiques. — C'étaient généralement, chez nous, de simples bourgades ou camps retranchés (*oppidula*) qui se dressaient au sommet des montagnes et commandaient la plaine.

Les blocs de pierre, qui aujourd'hui encore, s'alignent entassés sur la crête de notre Coste et abou-

(1) Qui coule toute l'année.

(2) Homme des cavernes.

(3) *Ibères*, probablement venus d'Afrique ou d'Espagne, *Ligures* ou *Protoceltes* (avant garde des Celtes) *Celtes* ou *Galls* (d'où *Gaulois*) venus d'Asie, *Phéniciens-Tyriens*, *Grecs-Phocéens*, *Romains*.

(4) Les ruines de cette ville gallo-romaine appelée dans les environs *Vié-Cioutat* se trouvent exactement au nord de la commune moderne de *Monteils*, à proximité des carrières de *Méjannes-les-Alais* et juste en face de l'oppidulum de St-Hilaire, avec lequel *Vatrute* était apparemment en relation.

tissent à LA ROUQUETTE — élevée proprement *sur la roche* — ne semblent être que les débris épars de quelque retranchement semblable.

Derrière les épaisses murailles en pierres sèches du *Pic-Méjean* l'on croit en effet découvrir toujours les fondements de ces cabanes arrondies dont le type primitif est arrivé jusqu'à nous avec le nom local *d'habitarelles* (petites habitations) et sous lesquelles les paysans celtiques — « race indomptable » — se réfugiaient plusieurs siècles avant notre ère.

Du côté du nord et de la vallée la plus profonde et la plus étendue, s'avançait, vertical sur la pente escarpée, le principal mur d'enceinte de la plate-forme citadelle ; il devait, ce mur, résister en quelque sorte passivement à l'effort de deux ennemis : au *mistral* (1) et à l'homme. — Sur le penchant méridional disparaissaient , dans la forêt druidique les huttes gauloises. Leurs habitants à demi-sauvages, pénétraient dans la forteresse commune faite de pierres et de solives, par une porte ornée « de pieds de louves, de carcasses de hiboux et d'os de morts (2). »

A l'abri de leurs grossiers remparts et sous la protection de leurs dieux *Kirk* et *Tarann* (3) dont la grosse voix mugissait fréquemment sur les cimes, nos pères chevelus buvaient l'hydromel en célébrant les prouesses des aïeux....

(1) Ou *magistral*, de *magister*, qui règne en maître. — Ce vent violent n'était-il pas le dieu *Kirk*, l'une des forces de la nature qu'adoraient d'abord les Gaulois ?...

(2) Chateaubriand.

(3) Esprit du *tonnerre*.

4. — DOMINATION ROMAINE. — Mais dès l'an 154 avant J.-C. les *Romains* pénètrent dans la Gaule méridionale et y introduisent peu à peu leur civilisation raffinée. En l'an 27 avant J.-C. l'empereur *Auguste* crée à Nimes une colonie romaine (*Colonia Nemausensis* ou *Col. Nem.*) qui dut, semble-t-il, diriger vers *Vatrute* un de ses rayons, nous voulons dire l'une de ses six voies (1).

Le tronçon de pile antique qui existe au milieu d'un gouffre de l'*Avènes*, non loin du mas de ce nom, et le *ponticellus* (ponceau) *Canfressin*, à proximité du *Chalet Nègre*, tendraient à nous le prouver (2).

Au reste, derrière nos forts celtiques démolis et peut-être sur leurs décombres dispersés de nouvelles constructions s'élevèrent qui témoignent encore par leurs vestiges, cependant mille fois fouillés, de la grandeur d'un peuple nouveau....

(1) Six *voies romaines* partaient de Nimes.

(2) En 1747, on a découvert, en fouillant près de la Fontaine de Nimes, un piédestal en marbre portant l'inscription suivante :
Andusia. — Anduze.
Brugetia. — Bruyès ou Brueis, commune d'Aigaliers.
Tédusia. — Théziers.
Vatrute. — *Vié-Cioutat*, près de la Droude, à St-Hilaire-de-Brethmas, à Monteils et Méjannes-les-Alais.
UGERNI. — Beaucaire.
Sextant. — Substantion, commune de Castelnau-les-Lez (Hérault).
Briginn. — Briguon.
Statumæ. — Seynes.
Virinn. — Védrines, commune de Vauvert.
UCETIŒ. — Uzès.
Segusion. — Suzon, commune de Bouquet.

Si ce piédestal était — comme on l'a pensé — un indicateur des courriers postaux signifiant que les relais d'Anduze, de Brueys, de Théziers et de *Vatrute*, par exemple, dépendaient de *Beaucaire*, comme ceux de Brignon, de Seynes ou de Bouquet étaient à la charge d'*Uzès*, une route aurait bien traversé notre commune du couchant au levant et cette route ne serait autre que celle dont nous signalons les traces.

Les fragments de tuiles et de poterie, les jarres *(dolia)*, les *amphores* au ventre renflé, les mosaïques, les bijoux, pendants d'oreilles ou autres breloques que l'on a découverts sous les ruines désertes de nos *Vié-Cioutat*, et surtout les belle inscriptions lapidaires, les *proxumes* (1), le *Mars Britovius* (2) que l'on y a retirés pour enrichir nos musées épigraphiques régionaux, nous permettent d'affirmer d'ailleurs que les Romains, ces maîtres du monde, ont un jour conquis, foulé et défendu ce sol qui nous appartient sans réserve aujourd'hui.

5. — Domination franque. — Pourquoi faut-il que jusqu'en 925, les Vandales ou les Visigoths, les Sarrasins, les Franks ou les Hongrois — ces profanes de l'art — soient successivement venus détruire sur nos terres ce qu'une puissante race y avait créé.

S'ils avaient au moins respecté, ces barbares, le *Breto Manso (mas* ou demeure de *Breth ?...)* que la tradition place encore sur le mamelon de notre *Brethmas* actuel, mais point du tout, c'est à peine si les derniers conquérants christianisés ont laissé enfin construire à mi-côte et vers le IX[e] siècle, croyons-nous, un prieuré solide — aujourd'hui église démantelée — près duquel sont venus jusqu'à nos jours, les maisons de la colline se ranger, le château dominer et les morts s'ensevelir (3).

(1) Divinités locales ou *génies féminins* particuliers aux Volces arécomiques.

(2) Dieu guerrier de St-Hilaire-de-Bretmas. — A *Bézuc*, près Baron on honorait le *Mars Budenicus*.

(3) Un *cimetière* a existé jusqu'en 1856 sous les nouvelles constructions scolaires et la Mairie.

II

6. — Prieuré ou commanderie de Saint-Hilaire. — Les *Templiers* (1) que l'on trouve à Alais dès 1143, durent ne pas tarder à s'établir dans le prieuré de *Sanctus Ylarius de Breto Manso* et à y apporter le même confort qu'ils apportaient dans leurs autres commanderies (2).

Ce sont eux qui vraisemblablement élevèrent autour de leur bénéfice (3) ce mur d'enceinte crénelé que les catholiques de la paroisse démoliront sous Louis XIV pour se bâtir une nef spacieuse qu'emportera le courant révolutionnaire (4).

Ce sont eux qui creusèrent ce puits intarissable dont on voit aujourd'hui encore l'ouverture dans le chœur actuel de l'église.

Ne sont-ce pas les Templiers aussi qui bâtirent le modeste *château-manoir* (5) auquel la chapelle con-

(1) Ordre religieux et militaire fondé en 1118 près du *Temple* de Jérusalem, pour défendre la Terre-Sainte contre les Musulmans. — Les immenses richesses qu'acquirent rapidement les Templiers amenèrent la corruption de l'ordre et son abolition prématurée (1307).

(2) Ils en possédaient plus de 10.000 dans la chrétienté.

(3) Résidence des *chevaliers*.

(4) Il ne reste plus de l'ancien édifice que le chœur devenu chapelle de la Vierge, et les deux bras de la croix latine au milieu de l'un desquels on ouvrit, en 1854, la grande porte existante, et dont l'autre est occupé par le maître-autel depuis cette même date. — Les grands travaux de décoration à l'intérieur ont été faits en 1887 seulement.

(5) Château *Sudre-Troulhias*.

ventuelle et ses dépendances semblaient d'ailleurs se rattacher ?...

Si tous ces systèmes de défense permirent aux moines guerriers de mener large vie dans leur asile et de résister aisément aux précurseurs des *grandes compagnies*, ils furent impuissants à repousser un roi despote. Le 13 octobre 1307, en effet, quatre Templiers de Saint-Hilaire sont arrêtés et emprisonnés à *La Royale* d'Alais... Leur commanderie passe aux *Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem* (1) qui gravent la croix de leur ordre *(croix de Malte)* sur le cordon de pierre régnant encore autour de l'ancien chœur de l'église, et où se trouve toujours l'insigne.

Il est à présumer que l'importante abbaye de *La Bedosse* (2) (*abbos*, abbaye) dont les terres s'étendaient en partie au nord de notre commune actuelle, fut également cédée alors aux chevaliers de Saint-Jean.

En 1518, ceux-ci vendirent le prieuré de Saint-Hilaire à l'*Abbaye de Saint-Bernard* (3) qui avait précisément des fiefs dans cette localité et à LARNAC (4).

En 1679 (5) l'abbesse *Anne des Roux*, de Lédignan,

(1) Devenus *Chevaliers de Rhodes*, puis *Chevaliers de Malte* et abolis enfin par Bonaparte en 1798. Ils s'étaient établis à Alais en même temps que les Templiers.

(2) En amont du *Vieux Pont-d'Avesnes*, près de l'ancienne route d'Uzès à Alais et sur le territoire de cette dernière commune.

(3) Ou *Abbaye royale de Notre-Dame des Fonts* (des fontaines) dont le siège légal était à Saint-Julien-de-Valgalgues.

(4) Le *Devois* ou *Devès* (près de *La Bedosse*) appartenait aux *Commandeurs de Saint-Christol-lès-Alais* qui retirèrent de ce fief, en 1780, 1200 livres comme prix de ferme.

(5) Sous Louis XIV.

autorisa les catholiques de Saint-Hilaire-de-Brethmas à se servir de la chapelle de l'Abbaye pour les besoins de leur culte, et cela moyennant une redevance annuelle de six setiers (1) de blé de mouture, sans qu'elle fût tenue de contribuer aux réparations, ni entretien de la petite église.

C'est alors que l'édifice fut agrandi — il sera mutilé un siècle plus tard ! — et qu'un presbytère commode fut créé (2) — il sera vendu comme bien d'église par la Révolution ! (3).

7° — CHATEAU DE SAINT-HILAIRE. — Solidement élevé un jour au cœur de l'humble village qu'il devrait protéger ou... asservir, le *château de Saint-*

(1) Le *setier* valait environ 156 litres de grains.

(2) La vraie *maison presbytérale* fut construite seulement en 1727 sur le terrain de la clastre appartenant à l'église, et au prix de 3,500 livres plus 583 livres, 6 sols, 4 deniers pour le droit d'amortissement, le tout payé par la communauté, malgré l'opposition des Consuls en ce qui concernait surtout les droits de l'Etat.

En 1733 et 1753 des réparations qui s'élevèrent à 400 et à 478 livres furent faites à la cure et à l'église, à l'église et au cimetière.

Enfin en 1854 plus de 6,000 francs furent dépensés pour la construction du presbytère catholique actuel.

(3) La *cloche paroissiale* qui avait été achetée par la Communauté de Saint-Hilaire au prix de 343 livres 9 sols, en 1689, dut subir le même sort : elle avait comme sonné sur le plus grand crime de Louis XIV (Révocation de l'Edit de Nantes ! 1685) ; elle expira sur celui de la Convention (mort de Louis XVI ! 1793).

Le 16 octobre 1701, 7 livres 6 deniers avaient été pris sur les gages du maître d'école « pour remonter la cloche à St-Hilaire », et le 8 mars 1756, 4 livres avaient été dépensées pour l'achat d'une corde destinée à sonner la *campana* de l'église.

La cloche actuelle date de 1850. Elle porte en relief ces mots :

Sit nomen domini
M. Joseph Paul Cadenet, curé.
Mon parrain fut M. François Régis d'Hombres
et ma marraine fut dame Victoire de Jenssane, veuve Perget.

Que le nom du Seigneur soit... béni ! éternellement béni par elle, cette fois !

Hilaire-de-Brethmas n'a guère conservé de son ancienne puissance que la réputation (1).

Aujourd'hui plus de tourelles, point de murs crénelés, ni mâchicoulis, ni herse (2). Quelques meurtrières, une porte basse à plein cintre, de petites fenêtres carrées pénétrant sous des voûtes massives, indiquent à peine l'origine seigneuriale d'une habitation extérieurement toute moderne.

Ne regrettons pas trop cette transformation du manoir féodal. Songeons que le *seigneur suzerain* tenait seul le *fief dominant ;* qu'il pouvait prendre à ses *serfs*, aux *hommes de la terre*, tout ce qu'ils avaient, et qu'il exerçait, « ce tyranneau, » sur le *vilain*, *manant* ou roturier, « sur cou et tête, sur eau, vents et prairies », une juridiction absolue...

... Quand ce qui symbolise le despotisme s'efface sous les attributs de l'*Agriculture* en progrès, la race plébéïenne affranchie éprouve volontiers une joie sereine à laquelle certains auraient grand tort, ma foi, de ne pas vouloir encore s'associer...

(1) En 1599, il appartenait à *Antoine de Borrelly, seigneur de Roque-Servière* qui possédait, en outre, plusieurs jardins — notamment celui du *Pont d'Avesnes* — et de nombreuses terres autour de la Communauté.

Le noble *Jacques de Borrelly, sieur de Roque-Servière*, « maréchal de bataille pour le roi et ses armées d'Italie » hérita du précédent en 1648. — Quarante ans plus tard, le tout restait à la dame *Louise de Borrelly de Roque-Servière* dont les biens passent en 1746 au *seigneur de Cassagnoles* qui les cède à son tour « *en locaterie perpétuelle* » au sieur *Sudre*, tanneur, que remplacera *Ginane*, son gendre.

(2) Les *routiers* (*grandes compagnies*) qui, au nombre de 5,000 et sous la conduite d'un chef habile et puissant, Seguin de Badefol, ravagèrent, en 1361, l'Auvergne et le Languedoc, rançonnant tout le pays, depuis *Frontignan* dont ils s'emparent, jusqu'à *Alais*, réduit à payer, ruinant entre autres châteaux, ceux de *Boucoiran*, de *Ners* et de *Vézénobres*, auraient bien pu détruire, en passant, nos propres *castelas* (*castels*, châteaux).

Du reste, la plupart des forteresses féodales intérieures furent détruites sur l'ordre de Richelieu, dès 1626.

8. — Chateau de Larnac. — Celui-ci l'emporte sur le précédent par sa position avantageuse au sommet d'une colline et par l'ampleur de ses riches constructions également modernisées.

Des terrasses ou des galeries, qui entourent les façades ensoleillées du château (1), la vue s'étend sur les plaines de Larnac et du Rieu, sur les vallées du Gardon et de l'Avènes; elle atteint et dépasse les châteaux de Saint-Hilaire et de Montmoirac, les ruines de Monteils et de Baron, celles de La Bedosse et de Salindres : sur les hauteurs isolées se dressaient à l'horizon les forteresses féodales qu'unissait une même plaine, le champ de bataille commun ! — Le rendez-vous sera-t-il jamais sur les cimes, comme le voudrait, au moral, le comte de Gasparin ?

Quelle transformation bienfaisante, ici encore ! Les souterrains ne sont plus des prisons, mais des caves; l'arsenal de la guerre est devenu le dépôt des instruments paisibles de labour ; un gai jardin a remplacé la cour d'honneur menaçante et les pentes abruptes où les *hommes liges*, les sujets « taillables et corvéables à merci, » étaient rivés, se sont garnies de vignes luxuriantes que cultivent librement, de nos jours, des travailleurs émancipés....

9. — La Rouquette. — Autre château démantelé, sur les vieux fondements duquel s'élève aujourd'hui

(1) Le noble *Pierre de Bony, seigneur de Larnac*, était, croyons-nous, le légitime propriétaire de ce château, il y a trois siècles. — A côté de son successeur, *Jacques de Bony*, que remplaça, vers 1688, *Etienne Chatal*, autre *seigneur de Larnac*, était venu se placer, une trentaine d'années avant, le noble *Noé Donzel, seigneur de Chanterifoux*.

un pittoresque nid d'aigle (1). La roche celtique des remparts gaulois, de l'oppidum romain, du massif féodal, est rentrée, dure au temps et à l'homme, dans cette construction rurale d'où l'on découvre toujours un panorama charmant.

C'est juste à l'extrémité du mamelon rocheux et à côté des bâtiments nouveaux que s'ouvre une grotte naturelle, sorte d'*aven* (gouffre), asile probable de l'homme des cavernes, refuge providentiel des malheureux persécutés sous tous les régimes tyranniques.

A la Rouquette est né en 1720 le célèbre prédicant *Teissier*, dit *Lafage*, dont nous parlerons plus loin.

10. — Les Grands Mas. — Le plus ancien compois de nos archives, — il date de 1599, — porte, outre Saint-Hilaire, Larnac et la Rouquette, les principaux noms de lieux suivants : *Avesnes*, *Lègue*, *Ginane*, *Tribies*, *Gigalière*, *Troulhias* et *Ventajols*.

Le Mas d'Avènes avait alors cemme propriétaire de marque, et « au nom de damoiselle *Jeanne Dupuy*, sa femme, » le noble *Jean-Pierre de Trémolet, seigneur de Montmoirac et de Montèze* (2).

Ventajols appartenait également aux de *Montmoirac*, *Jean de Lom* et *Anthoine Cabotte*.

Quant à la vieille *Tour de Ventajols*, elle se rattachait aux hoirs *Pansiers*.

(1) Il était habité sous Henri IV, par le *sire Pierre Vieux* et autres. — C'est alors probablement que furent plantés, sous l'impulsion de Sully, ces nombreux mûrier, — la fortune des grands Mas, — dont nous retrouvons encore, ici et là, quelques représentants à gros tronc.

(2) Son successeur, *Henri de Trémolet*, peut-être pour s'acheter des biens à Troulhias, où nous le trouvons en 1648, céda, à la même époque, sa part du Mas d'Avènes au *seigneur de Rabuguieyre*.

Citons encore les propriétaires *noble Guillaume de Brueys*, *seigneur de Lecques* et Mᵉ *Antoine de Felgueyroles*, que les flammes ont chassés de nos documents.

Plus tard, en 1648, nous trouverons à *Troulhias*, à *la Rouquette*, ou ailleurs, les nobles *Abran des Hours*, *Pierre de Bimard* et *Jean de Saint-Martin*.

En 1688 seulement apparaîtront, à Saint-Hilaire, le sieur de *Peyreblanque*, au Mas Bruguier, le sieur *Jean de Bertrand de la Bruguière*, et à Larnac, les nobles *Pierre de Saint-Martin*, la *dame de Gabriac* et le docteur-avocat *Jean-Jacques Deleuze*, *sieur de la Licquière*.

Constatons ici que la taille (1) était alors payée presque entièrement par les seuls roturiers, — astreints, de plus, aux *corvées*, aux *droits seigneuriaux* et à la *dîme* (2), qui atteignait souvent le quart ou même le quarante pour cent du produit brut, — et que les biens nobles et les biens ecclésiastiques, — les plus importants.... les moins bien cultivés! — jouissaient de l'immunité d'impôt.

Ainsi, la terre du privilège restait en friche, alors

(1) La *taille* (impôt foncier) des deniers royaux de Saint-Hilaire, s'est élevé à 12.742 livres, 1 sou, 4 deniers en 1700 et à 12.605 livres, 15 sous, 4 deniers en 1710.

(2) Un *Pré de la dime* ou *Aire de l'Abbaye (de Cendras)* a existé jusqu'en 1838 sur l'emplacement qu'occupent depuis, le *temple* et le *presbytère protestants* — élevés en partie, tous deux — quel contraste ! — par des souscriptions, des corvées, mais... volontaires. Volontairement aussi, de nos jours, les fidèles peuvent directement offrir au Seigneur... Eternel et sur le même champ du... sacrifice, ce que leurs ancêtres y présentaient par force, jadis, aux seigneurs... mortels, ces « frelons » de la ruche.

Le fermier à prix d'argent de la dime de Saint-Hilaire, payait en 1780, la respectable somme de 4.700 livres !! — à peu près le double de ce que servaient à leur riche proprétaire, Mme Dejean, tous ses fermiers de Larnac, de la Lègue ou de Tribies !

que le paysan, attaché à la terre de malédiction qu'il fouillait et remuait « avec une opiniâtreté inconcevable.... épargnant aux autres hommes la peine de semer, de labourer et de recueillir pour vivre » (1), était réduit à la misère la plus affeuse !

11. — L'Hospital. — Il confrontait, sous Henri IV, « du levant, la place, du marin, le cimetière, du couchant et aure (2), la carrière (3). — Créé ou devenu école (4), il a été, en 1880, rasé sous cette forme avec le *four banal* (5), placé au-dessous.

Dans ce modeste établissement hospitalier, connu encore sous le nom de *Temple* (6) avaient été peut-être effectivement reçus autrefois les malades indigents ou les autres (7) du lieu de St-Hilaire : les moines de l'abbaye auraient été parfaitement désignés pour prodiguer à tous, leurs soins éclairés et charitables...

(1) La Bruyère.

(2) *Aura*, vent (nord).

(3) Rùe.

(4) Vers l'année 1700, la communauté s'imposait annuellement de 10 livres « pour le loyer de la maison où l'on tenait l'*escole* appartenant à la dame de Peyreblanque. »

(5) En 1599, un four « commun aux habitants de Larnac » existait aussi dans cette autre communauté.

(6) *Temple* ou *Hôpital*, de ce qu'il aurait appartenu aux *Templiers*, puis aux *Hospitaliers* ?...

(7) Ou des lépreux au moyen-âge, ou des varioleux aux xv[e] et xvi[e] siècles, ou des pestiférés au xiv[e] et au xvii[e] ?... La peste qui désola Alais en 1721, semble avoir fait alors de sérieux ravages à St-Hilaire. Il ne nous a pas été possible de consulter — et pour cause — les actes mortuaires des vrais protestants de cette époque, mais les registres curiaux mentionnent pour la seule année calamiteuse 12 décès sur une population catholique de 40 habitants environ ! alors que le chiffre normal et moyen des morts ne s'élevait guère annuellement au-dessus de 5.

Quand les premières lueurs de l'instruction apparurent elles se réfugièrent sans doute dans cette succursale du monastère, d'où elles s'échapperont ensuite comme autant de pâles étincelles (1) jusqu'au jour où le pays aura enfin trouvé sa voie en rendant l'instruction gratuite et obligatoire en France.

La collectivité alors, brusquement avide, comme le plus grand nombre, d'air pur et de lumière franche, démolira l'asile où elle s'est physiquement surchauffée durant des siècles et élèvera en meilleure place ce trop modeste groupe scolaire où nous voudrions que de nombreuses générations d'enfants pussent venir puiser, avec les rudiments des connaissances humaines, cet ensemble de qualités morales et de vertus sacrées sans lesquelles, quoi qu'on en dise, l'homme ne sera jamais qu'un sauvage ou un... monstre....

Dans notre hôpital-école disparu, nous rencontrons de bonne heure, remplissant humblement la rude tâche de maîtres esclaves — quelle antithèse ! — ou de catéchistes serviles :

Les régents ou précepteurs *Vingès* (1687) *Planchon*

(1) L'on ne s'est pas toujours soucié de l'instruction du peuple et trop rares étaient encore au XVIIe siècle ces « petites écoles » où l'on n'a guère appris durant tant d'années que les éléments de la lecture, de l'écriture et du calcul.

« Nous autres, gens d'en bas : ouvriers, paysans, petits bourgeois on ne s'inquiète pas de nous ; les bœufs qui traînent la charrue n'ont pas besoin de comprendre ; pourvu qu'ils aillent... qu'ils aillent... qu'ils remplissent leur métier, c'est assez, on ne leur en demande pas davantage »

Erckmann-Chatrion (*Histoire d'un Sous-Maître*)

Le budget du Premier Empire portait à son chapitre de l'*Instruction primaire*, la somme dérisoire de 4250 fr. affectée au noviciat des écoles chrétiennes ! — Le budget de la Troisième République porte annuellement en dépense à ce même chapitre plus de 150 millions ! Lourde charge vraiment, mais que le pays accepte volontiers pour l'application du programme : *L'Instruction pour tous*, qui restera l'éternel honneur de la Démocratie.

(1688) *Collange* (1694) *Senissé et Cros* (1697) *Leynadier et Dubreuil* (1700) *Arnoux* (1701) *Baussier* (1718) *Jean Mercier* (1728) *Meyronnen* (1747) *Hugony* (1750) *Imbert* (1752) *Sabatier* (1755) et, pour n'en citer qu'un autre au hasard, *Théophile Duviol* dont on demande en 1767, la révocation à Monseigneur l'Evêque, « le dit Duviol n'étant pas en état d'enseigner, attendu son âge avancé, peu expérimenté dans l'écriture et étant fort sourd ».

Oh ! ingratitude de populations foncièrement égoïstes qui veulent congédier un homme à cause de telle infirmité qu'il a contractée en les servant, en les formant, en les éclairant... en se donnant à elles !

Le sieur Duviol en effet, était resté plus de dix ans en fonction dans la paroisse, au lieu que ses collègues ne faisaient qu'y passer « se permettant d'abandonner leurs engagements, de décamper et emporter ce qui leur était payé d'avance pour un quartier. »...

C'est qu'ils n'ont longtemps reçu, les pauvres, que les misérables gages annuels de 150 livres, réduits à 126 par la défalcation des vingtièmes (1),

(1) Réduits même quelquefois par la rapacité des collecteurs.— En 1690 Me Cabane, notaire à Alais refuse de payer au « sieur *Joseph Turrily*, régent des écoles du lieu et grande paroisse de St-Hilaire-de-Brethmas, où il y a beaucoup de l'occupation, non seulement l'entière somme de 150 livres imposée au profit de ce dernier, mais encore le dernier quartier de ses gages ».

Lés Seigneurs des comptes et finances doivent contraindre le dit Cabane à payer dans le délai de trois jours les arrérages réclamés et illicitement retenus par lui.

Le 2 novembre 1696, le régent Fournenc déclare avoir reçu du sieur Cabane, collecteur des derniers royaux de la paroisse de de St-Hilaire, 15 livres 16 sols et 9 deniers sur diverses cotes que le dit collecteur lui aurait « baillées à exiger » pour le payement d'un quartier « à raison de 60 livres ou 20 escus par an que la Communauté donnait au précepteur de la Jeunesse, sans préjudice du payement des Escolliers ».

les consuls n'ayant pu réussir, en 1783, à faire entendre à leurs « Seigneurs les Commissaires du Roy et des Etats » qu'une augmentation de 100 livres était à peine suffisante encore « pour la nourriture d'un maître d'école » !

Faut-il s'étonner dès lors, que les régents de la Communauté détalent, malgré le système en vigueur consistant « à se priver d'un maître d'école une partie de l'année, pour laisser accumuler certains quartiers, qui joints avec les quartiers de l'année courante, pussent suffire pour avoir un bon maître » meilleur sans doute que M. Duviol, surtout coupable, lui, d'avoir laissé un peu trop « amasser de mousse » !

Comme il a été longtemps vrai — et ne l'est-il pas encore ? — l'éloquent mais cruel langage que tiendra Guizot, en 1833 : « Destiné à voir sa vie s'écouler dans un travail monotone, quelquefois même à rencontrer autour de lui l'injustice ou l'ingratitude de l'ignorance, il s'attristerait souvent — l'Instituteur — et succomberait peut-être, s'il ne puisait sa force et son courage ailleurs que dans les perspectives d'un intérêt immédiat et purement personnel. Il faut qu'un sentiment profond de l'importance morale de ses travaux le soutienne et l'anime ; que l'austère plaisir d'avoir servi les hommes et secrètement contribué au bien public, devienne le digne salaire que lui donne sa conscience seule,... et qu'il n'attende sa récompense que de Dieu ».

Voilà du moins qui ne faillira pas !

(*A suivre*) E.-J. Rouverand.

LIEU DE NAISSANCE

DE SAINT BERTRAND DE GARRIGUE

Frère Bertrand de Garrigue fut un des premiers disciples de saint Dominique, et non le moins chéri. Compagnon assez habituel du B. Patriarche dans ses voyages, il fut témoin de ses vertus et de ses austérités. Il avait profité cette grâce *pour s'imbiber,* comme parle un chroniqueur, des exemples de son saint Père. Aussi devint-il sa vivante copie : et l'Eglise n'a pas hésité à le placer sur ses autels. On célèbre la fête de saint Bertrand de Garrigue le 6 septembre.

Bernard Gui, chroniqueur du commencement du XIVe siècle, « d'une valeur considérable, » fait naître notre saint à Garrigue, petit village du département du Gard. De là son nom de Bertrand de Garrigue.

« *Frater Bertrandus de Garriga, præfectus de provincia Provinciæ, a loco suæ originis sic cognominatus, prope Alestum oriundus.* Frère Bertrand de Garrigue est ainsi nommé du lieu de son origne, près d'Alais. »

A sa suite, tous les historiens ont donné le même village de Garrigue comme pays natal du B. Bertrand.

Son dernier biographe, M. l'abbé Isnard, curé de Tulette, rompant brusquement avec la tradition, prétend que le B. Bertrand de Garrigue est né à Bouchet, dans la Drôme (1).

Sur quoi s'appuie-t-il pour prouver son sentiment ? Sur le texte même de Bernard Gui.

D'après notre docte curé, ce texte est « resté inintelligible jusqu'à ce jour ; » (p. 262) et c'est « sans examen qu'il a été répété de siècle en siècle » (p. 270). Lui seul a pris la peine de l'examiner ; lui seul est parvenu à le comprendre ; lui seul en a donné le vrai sens.

Nous allons le voir.



Tous les auteurs, ai-je dit, traduisent le texte de Bernard Gui : « Frère Bertrand de Garrigue, préfet « de la province de Provence, est ainsi nommé du « lieu de son origine, près d'Alais. »

M. l'abbé Isnard n'admet pas cette traduction et cela pour trois motifs : Le premier, c'est qu'Alais ne se dit pas en latin *Alestum ;* le deuxième, c'est qu'Alais n'est pas en Provence ; le troisième, c'est qu'il n'y a pas de village du nom de Garrigue, près d'Alais.

Dans le texte cité, il n'est pas dit qu'Alais soit en Provence ; mais M. le Curé de Tulette fait intervenir un autre texte du même Bernard Gui qui l'affirme. Ce nouveau texte est tiré d'un manuscrit de la bibliothèque *Casanatensis*, à Rome. Le voici tel que je le trouve dans *la Vie de saint Bertrand de Garrigue* :

(1) *Saint Bertrand de Garrique.* — Sa vie et son culte, par l'abbé Isnard, curé de Tulette. — Désormais, quand nous citerons M. l'abbé Isnard, nous nous contenterons d'indiquer la page à la fin de la citation.

« Primus prior provincialis in Provincia fuit F. Bertrandus de Garriga a villa seu loco suœ originis prope Alestum *in Provincia* sic cognominatus. » M. l'abbé Isnard le traduit ainsi : « Le premier prieur provincial dans la Provence fut F. Bertrand de Garrigue, ainsi nommé de *la Villa* ou du lieu de *son origine*, près du Lez, en Provence » (p. 270).

Alestum ne signifie pas le *Lez*, vont s'exclamer nos lecteurs. Sans aucun doute. Voilà pourquoi M. le Curé de Tulette prend la liberté de transformer *le prope Alestum* de Bernard Gui en prope Lestum. « Le prope Alestum du Guidonis (ou Gui), dit-il, devait se lire primitivement dans Etienne de Salanhac *prope Lestum*, *près du Lez*. Par cette substitution de mots, ne semble-t-il pas que les auteurs primitifs ou leurs premiers copistes, tenant compte de certaines analogies locales, ont voulu latiniser un nom vulgaire, afin de le rendre plus compréhensible ? Au lieu de *Lestum*, ils auraient dit : *Alestum*, *le Lez*, comme pour imiter la forme de divers noms de lieu du voisinage, tels *qu'Avisaum* (Visan) *Abollena*, (Bollène), deux villes assises sur les bords de ses eaux » (p. 265).

Vraiment, M. l'abbé Isnard tourne les difficultés avec une dextérité merveilleuse. « *Le prope Alestum devait* se lire primitivement *prope Lestum*. » A ses yeux, rien de plus simple. Mais qu'en sait-il? Quelles preuves en apporte-t-il ? En vain je les cherche ; je n'en trouve aucune. Croit-il que « latiniser un mot vulgaire, afin de le rendre plus compréhensible, » soit une preuve de sa substitution ? Il aurait fallu d'abord prouver que ce nom latinisé était devenu réellement plus clair, plus compréhensible. C'est

justement le contraire qui est arrivé. Et qui nous l'apprend ? M. l'abbé Isnard lui-même. « Ce mot *Alestum* est resté *inintelligible* jusqu'à ce jour » (p. 262). Tout « en tenant compte de certaines analogies locales, les auteurs primitifs, ou leurs premiers copistes, » ont donc manqué leur but.

Cette contradiction aurait dû, ce semble, ouvrir les yeux à M. le Curé de Tulette et lui faire comprendre qu'il s'égarait. Point du tout. Heureux et fier de son opinion, il continue, avec une assurance imperturbable : « D'ailleurs tout nous porte à croire que, par le mot *Alestum,* les anciens documents désignent réellement le *Lez*, qui était situé dans l'ancienne Provence, et dont la rive gauche, en formant les limites du haut Comtat-Venaissin, bornait le territoire féodal de l'abbaye de Bouchet, car, dans la direction de cette rivière, se trouve précisément le quartier des Garrigues (de Garrigiis) ; et là on vous montre encore l'antique *villa des Bertrand*, où serait né le Bienheureux, vers le milieu du XIIe siècle » (p. 265).

Et là-dessus notre docte biographe de s'écrier, d'un air triomphant : « Monuments, topographie, tradition, historiens, chroniqueurs, tout nous invite à conclure, en traduisant un titre fort ancien, que « Frère Bertrand de Garrigue fut ainsi appelé de *la* « *villa* ou du lieu de son origine, situé près du *Lez*, en Provence » (p. 265, 66).

J'en demande pardon à M. le Curé de Tulette, j'ai cherché avec le plus grand soin dans son livre ces monuments et ces témoignages, je l'ai lu et relu avec beaucoup d'attention, et je suis obligé de dire que je n'ai rien trouvé de tout cela en faveur de son opinion.

Au contraire, « monuments, topographie, tradition, historiens, chroniqueurs, tout nous invite à conclure, en citant un texte fort ancien, que : « Frère « Bertrand de Garrigue fut ainsi appelé du pays ou « du lieu de son origine, situé *près d'Alais*, en Pro- « vence. »

Le lecteur, si je ne m'abuse, en sera bientôt convaincu.

***

Comment M. l'abbé Isnard a-t-il pu traduire *Alestum* par *le Lez?* Comment n'a-t-il pas vu qu'avec une semblahle traduction il rendait incompréhensible ce qui était parfaitement clair ? L'ignore-t-il ? Un autre *Lez* coule dans le département de l'Hérault, et non loin des bords de ce *Lez* se trouvent des garrigues et des maisons habitées par des Bertrand, et ce *Lez* est situé dans l'ancienne Provence, aussi bien que le Lez de Bouchet.

En outre, le Lez de la Drôme arrose une partie de Vaucluse ; il baigne en particulier les murs de Bollène et de Mornas. Ces deux localités sont aussi dans l'ancienne Provence ; et sur leur territoire il y a des garrigues et des familles du nom de Bertrand.

Nous voilà bien embarrassés. Près dequel Lez, dans quelles garrigues, de quelle famille Bertrand est né notre Bienheureux ? M. le curé de Tulette veut qu'il soit né près du Lez de la Drôme, dans les garrigues et de la famille Bertrand de Bouchet. Avec autant de raison je puis le faire naître près du Lez de l'Hérault, dans les garrigues et d'une des familles Bertrand de cette région, ou bien près du Lez

de Vaucluse, dans les garrigues et de la famille Bertrand de Bollène ou de Mornas.

Mais des garrigues de Bollène, de Mornas et de l'Hérault comme des garrigues de Bouchet, on peut dire ce que M. l'abbé Isnard dit des garrigues de Boisset et Gaujac (Gard) : « un examen attentif des « lieux ne permet pas de supposer que le B. Bertrand « soit né dans ce désert. » (p. 270).

Et puis, M. l'abbé Isnard ne sait-il pas qu'au commencement de leur existence, les Frères Prêcheurs, comme les Frères Mineurs, pour distinguer les religieux les uns des autres, ajoutaient à leur nom celui de leur pays natal ? Ainsi Mathieu de France, Etienne de Metz, Dominique de Ségovie, Pierre de Madrid, Noël de Prouille Réginal de St-Gilles, Étienne de Salagnac, Thierry d'Apolda, Humbert de Romans, Barthélemy de Trente, Vincent de Beauvais, Pierre de Reims, Bertrand de la Tour, Bernard de Dax, Danès d'Alais, Bertrand de Beaucaire, Guirau d'Avignon, Guillaume de Quinsac, Bertrand de Rocamadour, François de Valence, Bertrand de Clermont, Durand de Péyrusse , Robert d'Uzès, Pierre de Bagnols, Guillaume de Laudun, etc. etc..

Tous ces noms appartiennent au premier siècle de l'ordre de Saint-Dominique ; et le lecteur aura remarqué qu'il y a plusieurs religieux du nom de Bertrand, et plusieurs autres nés dans des villes ou des villages voisins de Garrigue.

Enfin, M. l'abbé Isnard est-il bien sûr qu'*Alestum*, ne désigne pas *Alais ?* Est-il bien sûr que Bernard Gui ait été « induit en erreur ? » (p. 273). Si le chroniqueur n'eût parlé d'Alais qu'en cet endroit, on pourrait croire, à la rigueur, qu'il se soit trompé ;

mais il parle d'Alais en maints autres passages de ses ouvrages. Dans ses *Acta Capitulorum provincialium provinciæ Provinciæ* seulement, il cite Alais plus de cent fois (1), et toujours il le désigne par *Alestum*.

En voici quelques exemples. Conventus *Alestensis*.... studio *Alestensi* assignamus.... Absolvimus priorem *Alestensem*.... Frater Tropassent visitavit Avenionem, Arelatem, Massiliam et *Alestum*.... assignemus *Alesti* fr. Bernardum.... assignamus in *Alesto* fr. Bertrandum de Turre.... sunt assignationes Fratrum apud *Alestum*....

M. le Curé de Tulette soutiendra-t-il que le mot *Alestum* désigne ici le *Lez* ? Y a-t-il eu jamais un couvent de Frères Prêcheurs à Bouchet sur les bords du Lez ? Et si Bernard Gui ne s'est pas trompé en transcrivant ces assignations *apud Alestum* ou *Alesti* ou *in Alesto*, expressions qui désignent véritablement Alais, pourquoi aurait-il été « induit en erreur » en écrivant *prope Alestum ?* Pourquoi ce *prope Alestum* ne désignerait-il pas, lui aussi, Alais ?

Allons, un peu plus d'examen, M. le Curé, et comme « le plus grand nombre, parmi les écrivains de l'ordre dominicain, vous prendrez le parti de copier Guidonis, » (p. 263) et de traduire son texte comme l'ont traduit tous ses commentateurs : « Frère « Bertrand de Garrigue est ainsi nommé du lieu de « son origine, près d'Alais. »

***

Bernard Gui, en plaçant Alais *en Provence*, ne

(1) J'ai pris la peine de les compter.

s'est pas plus trompé qu'en désignant Alais par *Alestum*.

S'il s'agit de la Provence actuelle, évidemment Alais n'est pas en Provence, pas plus que Bouchet.

Quels sont les départements qui constituent la Provence moderne ? Malte-Brun va nous répondre. « La Provence, dit-il, comprend les trois départe-« ments des Bouches-du-Rhône, du Var et des Bas-« ses-Alpes, la partie orientale de celui de Vaucluse; « et une *très petite* partie de celui de la Drôme. » (t. II, p. 87). Bouillet, dans son dictionnaire universel d'histoire et de géographie, dit la même chose.

Cette *très petite* partie du département de la Drôme qui appartient à la Provence, consiste dans quelques communes du canton de Séderon. Or, Bouchet se trouve dans le canton de Saint-Paul-Trois-Châteaux, séparé du canton de Séderon par ceux de Buis-les-Baronnies et de Valréas. Donc Bouchet, pas plus qu'Alais, n'appartient à la Provence moderne.

S'il s'agit, au contraire, de l'ancienne Provence, de la Provence romaine, *Provincia romana*, Alais est en Provence aussi bien que Bouchet,

« Des différents survenus entre les Massiliens et les Salyes (1) amenèrent dans cette partie de la Gaule les Romains comme alliés des premiers (125 av. J.-C.). Bientôt ils s'y installèrent et donnèrent au pays conquis le nom de *Province romaine*, d'où celui de Provence. La *Province romaine* devint bientôt beaucoup plus grande que la Provence moderne. *Elle comprit tout le pays situé entre la Méditerranée, la*

(1) Les Sayles occupaient le territoire situé au nord de Marseille entre le Rhône et les Alpes. Leurs principales villes étaient: Tarasco (Tarascon), Glanun (St-Rémi), Arelate (Arles), Aquæ Sextiæ (Aix).

Celtique (1), *l'Italie, les Pyrénées et les Cévennes, et avait pour capitale Narbonne.* » (Bouillet, Dict. d'hist. et de géogr. ; aux mots : *Provence* et *Province romaine*).

Amédée Thierry dit à son tour : « Les consuls qui succédèrent à Q. Fabius (120 av. J.-C) agrandirent la Province — ou la Provence — *de tout le pays situé au couchant du Rhône, entre ce fleuve, la frontière Arverne et les Pyrénées.* » (Hist. des Gaulois, IIe part. 2me chap., p. 179).

Tout ce territoire porta longtemps encore le nom de Provence.

« Au moyen-âge, dit E. Boutaric, on appelait Provence non seulement la province connue depuis sous ce nom, *mais encore une partie du Languedoc moderne.* » (Saint Louis et Alphonse de Poitiers, page 63 et 64).

« Du temps de saint Dominique, écrit un autre auteur, et quand les huit premières Provinces de l'ordre furent érigées, *tout le Midi de la France était connu sous le nom de Provence.* — Lingua provincialis. — (P. Danzas, Études sur les temps primitifs de l'Ordre de Saint Dominique, t. I, p. 62, note 2).

Citons encore M. Léopol Delisle, conservateur de la Bibliothèque nationale. Il a fait un travail très estimé sur les manuscrits de Bernard Gui. Mieux que personne il saura nous dire ce que le chroniqueur du XIVe siècle entendait par Provence et si Alais était dans cette province.

« Certaines maisons de Provence, dit-il, semblent

(1) Ou Lyonnaise.

avoir été passées sous silence dans la compilation de Bernard Gui. Il n'y a pas du moins trace dans le ms 273 de Toulouse ; mais cela tient peut-être à la perte d'un ou deux feuillets, car dans le ms 780 de Bordeaux la place de ces couvents (*Alais*, Tarascon, Nimes, Aubenas, Orange, Aix, Grasse, Marvejols et Die) est marquée par un titre. »

Sur neuf couvents cités par le savant paléographe, deux appartiennent au département du Gard, un à celui de Vaucluse, un à celui de la Lozère et un à celui de la Drôme. Cependant tous ces couvents sont en Provence, et *Alais* figure au premier rang.

Bernard Gui va plus ploin. Il place en Provence non seulement Alais, mais encore Montpellier, Béziers, Narbonne, Carcassonne, Toulouse, Orthez, Bayonne. Ses manuscrits en font foi.

Cela nous explique pourquoi Bertrand de Garrigue est désigné comme Provincial de la Province de Provence, bien que dans la Provence proprement dit il n'y eût alors aucun couvent de Frères Prêcheurs. Le couvent de Marseille ne fut fondé qu'en 1228. Certains auteurs reportent même cette fondation après 1230, c'est-à-dire, après la mort du B. Bertrand de Garrigue.

Ce seul titre de Provincial de Provence donné à Saint Bertrand par Bernard Gui aurait dû suffire à faire comprendre à M. l'abbé Isnard pourquoi le même chroniqueur plaçait Alais en Provence.

Alais faisait donc vraiment partie de la Provence.

***

Mais enfin, nous dit M. le curé de Tulette, Garrigue n'est pas près d'Alais ; il est au contraire, près

d'Uzès. Force vous est donc de reconnaitre et d'avouer que Bernard Gui a commis une erreur. Mais citons ses propres paroles.

« M. Germer-Durand, dit-il, est tout joyeux de pouvoir trancher ainsi la question : « *Garrigue, près d'Alais*, actuellement dans le département du Gard et le diocèse de Nimes, *est le lieu d'origine du B. Bertrand de Garrigue, ainsi qne le déclare Bernard Guidonis*, évêque de Lodève qui vivait à la fin du xive siècle (1) et était presque son contemporain. Ce village a été réuni à Sainte-Eulalie par décret du 19 décembre 1814 pour former la commune de Garrigue et Sainte-Eulalie. » (p. 272).

Et M. l'abbé Isnard de faire les réflexions suivantes :

« En s'éloignant d'Alais, ce savant publiciste n'a-t-il pas craint de trop s'éloigner du *prope Alestum* de Guidonis auquel il fait dire. sans preuve, *que Garrigue est le lieu d'origine du B. Bertrand ?*

« Dans son hypothèse, tout en laissant croire à ses lecteurs que cette localité est *près d'Alais*, n'a-t-il pas été tenté *d'accuser* le chroniqueur *d'ignorance* (2) pour n'avoir pas placé ce village dans son ancien diocèse et son ancien doyenné, *prope Useciam, près d'Uzès*, dont il n'est distant que 9.500 mètres ?

« Qu'on ne l'oublie pas, Guidonis était à la fois un écrivain distingué et un copiste consciencieux. Comme écrivain, il aurait été moins exposé que tout

(1) Bernard Gui vivait à la fin du xiiie et au commencement du xive siècle. D'après M. Léopold Deelisle, il est né en 1261 ou 1262 et mort en décembre 1331.

(2) Ces deux derniers mots ont été soulignés par l'auteur de l'article.

autre à une méprise, à une confusion topographique : né près de Roche-Abeille dans le Limousin en 1260 et mort le 30 décembre 1332 (1), il avait passé presque toute sa vie de soixante-et-onze ans dans la Gaule méridionale au milieu des livres ; ses productions historiques en font foi. Professeur et prieur à Limoges, inquisiteur à Toulouse, évêque de Lodève, au pied des Cévennes, dans le Languedoc, par conséquent *voisin* d'Alais et d'Uzès, pouvait-il placer ces deux villes en Provence et les prendre l'une pour l'autre ? Personne n'oserait le penser. » (p. 272 et 273).

En effet, personne, excepté M. l'abbé Isnard, n'oserait penser et écrire que Bernard Gui ait pris Alais pour Uzès : mais tout le monde, excepté le curé de Tulette, place, comme Bernard Gui, ces deux villes dans l'ancienne Provence.

Je crois avoir prouvé péremptoirement qu'Alais et Uzès étaient bien dans l'ancienne Provence. Si j'arrive à prouver que Bernard Gui n'a nullement pris Alais pour Uzès, le lecteur sera convaincu que ce chroniqueur n'a fait « ni méprise, ni confusion topographique. »

Pourquoi Bernard Gui a-t-il écrit *prope Alestum* et non *prope Useciam ?* Le voici. Alais possédait un couvent de Frères Prêcheurs, tandis qu'Uzès n'en avait point; et Bernard Gui écrivait pour les religieux de son ordre. Dans tout l'ordre de Saint Dominique on connaissait les couvents existants ; on savait dans quelle partie du globe, dans quel état et dans quelle

(1) Nous avons vu que, d'après M. Léopold Delisle, Bernard Gui était né en 1261 ou 1262 et mort en 1331.

province ils se trouvaient. En plaçant le berceau de Bertrand de Garrigue, près d'Alais, Bernard Gui était compris de tous ses frères ; tous les Dominicains, connaissant Alais où se trouvait un couvent de leur ordre, savaient que le pays natal du B. Bertrand de Garrigue était en Provence, non loin de cette ville. S'il eût écrit : *prope Useciam*, comme Uzès ne possédait pas de couvent dominicain, et comme, par cela même, cette ville était inconnue d'un certain nombre de religieux de cet ordre, ils n'auraient pas su où le B. Bertrand était né.

Ce n'est pas seulement Bernard Gui qui écrit ainsi pour être mieux compris de ses frères ; et c'est encore Jourdain de Saxe, Thierry d'Apolda, Humbert de Romans, Barthélémy de Trente, Gérard de Frachet et tous les chroniqueurs dominicains. M. l'abbé Isnard, pour prouver que Saint Bertrand de Garrigue est mort à Bouchet, cité deux textes de ces mêmes chroniqueurs qui contiennent les mêmes expressions et suivent la même méthode. « Il mourut, disent Gérard de Frachet et Humbert de Romans, ses contemporains, dans la maison des religieuses du Bosquet, *près d'Orange,* en Provence. » (p. 115.)

Quelques pages plus loin, citant Mamachi, il dit encore : « Après avoir rempli très saintement la charge de Provincial, il mourut plein de mérites et accablé de vieillesse, *non loin d'Orange*, en 1230. » (p. 118 et 119).

Or, le Bosquet ou Bouchet a toujours appartenu au diocèse et au doyenné de Saint-Paul-Trois-Châteaux, et il est tout aussi rapproché de cette ville que Garrigue l'est d'Uzés, et il est plus éloigné d'Orange que Garrigue ne l'est d'Alais. Cependant

M. le Curé de Tulette n'a pas hésité à mettre ces textes à profit ; il n'a même que cette preuve écrite de la mort du B. Bertrand de Garrigue à Bouchet. Pourquoi ne pas admettre pour le lieu de sa naissance ce qu'il admet pour le lieu de sa mort ? En repoussant le texte de Bernard Gui qui place le berceau du B. Bertrand à Garrigue, près d'Alais, il nous autorise à repousser, à notre tour, les textes dont il se sert pour prouver que le même Bienheureux est mort à Bouchet, non loin d'Orange.

Il est facile de lui rétorquer son argument. Vous dites que saint Bertrand de Garrigue est mort à Bouchet, *près d'Orange* ; or *près d'Orange*, ni dans le doyenné, ni dans le diocèse de ce nom, il n'y a jamais eu de village appelé Bouchet ; donc saint Bertrand de Garrigue n'est pas mort à Bouchet.

A ce raisonnement il n'y a, ce me semble, rien à répliquer, sinon ce que j'ai dit à propos de Garrigue. Les chroniqueurs de l'ordre dominicain placent Bouchet près d'Orange, parce que cette ville, possédant un couvent de Frères Prêcheurs, était connu de l'ordre entier ; tandis que Saint-Paul-Trois-Châteaux, n'ayant pas de couvent du même ordre, était ignoré de plusieurs Dominicains. Ceux-ci n'auraient pas su où était mort le B. Bertrand si on eût placé Bouchet près de Saint-Paul-Trois-Châteaux, pas plus qu'ils n'auraient su où il était né si on avait mis Garrigue près d'Uzès.

M. l'abbé Isnard nous fournit une autre preuve de la proximité de Garrigue de la ville d'Alais. Il nous a dit plus haut que Lodève était « voisin » d'Uzès. Or, Lodève est, au moins quatre fois plus éloigné d'Uzès que Garrigue ne l'est d'Alais. Faut-

il pour cela « accuser d'ignorance » M. le curé de Tulette ? Je ne suis pas plus tenté de le faire que M. Germer-Durand n'a été tenté d'en accuser le chroniqueur du XIVe siècle. Seulement si M. l'abbé Isnard a pu dire que Lodève est *voisin* d'Uzès, à plus forte raison Bernard Guy a-t-il pu dire que Garrigue était proche d'Alais, *prope Alestum*.



Concluons. Si quelqu'un semble *ne pas avoir examiné* le texte de Bernard Gui, c'est M. l'abbé Isnard ; si quelqu'un *ne l'a pas compris*, c'est encore M. l'abbé Isnard ; si quelqu'un fait dire *sans preuve* à Bernard Gui que *le B. Bertrand de Garrigue est né à Bouchet*, c'est toujours M. l'abbé Isnard (1).

Voilà où l'on aboutit quand on veut, de parti pris, envers et contre tous, substituer à la réalité un fait de pure imagination.

Il ne nous reste plus qu'à revenir au texte si précis de Bertrand Gui et de dire avec ce chroniqueur et tous les historiens qui l'ont suivi : « Frater Bertrandus de Garriga, prœfectus de Provinciæ, a loco suœ originis sic cognominatus, prope Alestum oriundus : Frère Bertrand de Garrigue, préfet de la Province de Provence, est ainsi nommé du lieu de son origine, près d'Alais ».

« En présence d'un texte si clair et si formel qui nous donne pleine satisfaction, dirons-nous avec

(1) Le lecteur me trouvera peut-être peu courtois et même dur envers M. le curé de Tulette. Je ne fais pourtant que reproduire les expressions dont il s'est servi lui-même à l'égard de ses devanciers.

M. l'abbé Isnard, curé de Tulette, on ne voit pas comment les hagiographes pourront à l'avenir ne pas (1) affirmer que le B. Bertrand est né à Garrigue, près d'Alais ». (p. 270) (2)

ANDRÉ DE VALCLAIRE.

(1) Nous n'avons ajouté au texte de M. l'abbé Isnard que cette simple négation. Il est vrai que cette négation change complètement le sens de ses paroles.

(2) Si les Bollandistes, comme l'affirme M. l'abbé Isnard ont adopté son sentiment, ils reconnaîtront sans peine qu'ils se sont trompés.

LES RÉALSCHÜLEN

ET LES GYMNASES DE L'ALLEMAGNE

CONSIDÉRÉS DANS LEURS RAPPORTS AVEC NOS ÉCOLES D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

En Allemagne, ainsi que dans le reste de l'Europe, il n'y a eu, jusqu'au commencement de ce siècle, que deux sortes d'établissements scolaires : les écoles primaires et les écoles latines ; celles-ci appelées Gymnases en Allemagne et correspondant à nos collèges où à nos lycées.

On dut comprendre de bonne heure que ceux-çi, créés pour une société où la bourgeoisie était loin d'avoir l'importance qn'elle a acquise depuis, ne répondaient plus au besoin de ceux qui voulaient entrer dans les nouvelles carrières ouvertes par les progrès de l'Industrie ou du commerce. Tels sont les motifs qui ont provoqué en Allemagne l'établissement des Réalschülen, offrant une instruction mieux appropriée à la vie pratique.

Mais longtemps auparavant, la nécessité de cette instruction avait été sentie et proclamée en France: Au temps même où l'enseignement des Universités se bornait presque au grec et au latin, des hommes

tels que Rabelais, Montaigne, Charron en avaient signalé l'imperfection.

Plus tard, en 1686, l'abbé Fleury, le précepteur du duc de Vermandois, réclamait pour la jeunesse des études plus utiles que les *Humanités*.

Il demandait que l'on accomodat les études à l'état des mœurs ; que l'on étudiat les choses qui sont dans le monde, puisqu'on ne pouvait changer cet usage pour l'accomoder aux études.

En 1763, la Chalotais critiquait avec vivacité un enseignement tel que « la jeunesse, disait-il est « intéressée à oublier tout ce que ses prétendus « instituteurs lui ont appris » et auquel il reprochait surtout d'être dispensé par les Jésuites.

Enfin, six ans après l'expulsion de ceux-ci, en 1768, le Président Roland d'Erceville traçait avec autorité le programme d'un enseignement qui, au lieu de soumettre tous les esprits à une même discipline ; de les obliger à parcourir tous, dans le même temps, la même carrière, sans tenir compte de la diversité de leurs aptitudes ou de leur vocation, réclamait un vaste ensemble d'études distinctes, où les sciences, l'histoire, la tactique, la navigation, les langues étrangères, le commerce et les arts auraient leur place et qui laisserait aux parents et aux maîtres la faculté de proportionner aux talents et aux besoins des jeunes gens l'éducation qu'ils doivent recevoir.

« Je ne crains pas d'avancer, s'écriait-il, que dans les Collèges, le plus grand nombre des jeunes gens perdent leurs temps, les uns pour avoir appris ce qu'il leur était inutile et quelquefois nuisible de savoir ; les autres pour n'avoir pas été instruits de ce qu'il leur aurait été essentiel d'apprendre. »

Ainsi, dès le XVIIIe siècle, dès le XVIIe même, on songeait en France à réformer un enseignement reconnu dès lors insuffisant. La Révolution Française ne pouvait manquer de faire, dans le vaste plan d'études nationales dressé par le législateur, une place importante à l'enseignement intermédiaire qui faisait suite à l'enseignement primaire. Mais cet enseignement fut négligé par l'Empire et la Restauration.

La loi de 1833, ordonna la création d'écoles primaires supérieures dans tout chef-lieu d'arrondissement et dans toute ville de plus de 6.000 habitants. Mais il faut arriver à 1865 pour voir établir d'une manière réguliere un enseignement dont la nécessité avait été reconnue par tous les gouvernements.

Cet enseignement avait reçu différents noms ou différentes formes. Le dernier ministre qui l'a organisé, M. Duruy, l'a appelé : *Enseignement secondaire spécial.* Mais déjà la ville de Paris avait pris à cet égard une heureuse initiative en fondant le collège Chaptal et l'école Turgot. Ce n'est pas sans rencontrer de longues résistances que les Réformes dont il s'agit on pu se réaliser ; et ces résistances sont venues précisément de cette classe bourgeoise qui devait profiter le plus de l'enseignement primaire supérieur. Elle déclamait contre le latin mais elle voulait à toute force que ses fils l'apprissent et elle eut cru déroger en les envoyant dans des écoles qui ne lui semblaient faites que pour le peuple. On ne réussit pas mieux en annexant l'enseignement primaire supérieur à celui des collèges pour les noms de classes de français et de cours spéciaux. Ces cours ne se recrutèrent que d'un petit nombre d'élèves et des plus médiocres.

On peut citer à ce propos le nom de M. Cuvillier-Fleury, qui dirigea longtemps le collège Ste-Barbe et qui a raconté comment, par vanité, les parents s'obstinaient souvent à faire suivre à leurs enfants des études latines auxquelles ceux-ci n'étaient point aptes et qui ne pouvaient les mener à rien. M. Cuvillier-Fleury conseillait d'établir des écoles usuelles en dehors des collèges ; c'est ce qui a été fait par la loi de 1865.

En Allemagne, ce n'est pas avec moins de difficulté qu'on a pu élever, à côté des Gymnases, les Réalschülen ou Ecoles intermédiaires. La première tentative dans ce sens remonte cependant à 1747. Elle eut lieu à Berlin, grâce à l'initiative du conseiller Becker.

Le but était de remplacer l'étude des mots par celles des réalités ; d'où le nom donné aux écoles de ce genre.

Celles qui furent fondées au XVIII[e] siècle ne purent tenir que quelques années. Il fallut les progrès accomplis au XIX[e] dans l'industrie pour triompher enfin des préjugés qui faisaient regarder la connaissance des langues anciennes comme la marque indispensable d'une bonne éducation. Ce fut en 1833, que le gouvernement prussien commença sérieusement à organiser l'enseignement intermédiaire. En 1859 les Réalschülen reçurent leur organisation et leur consécration définitive.

Elles sont divisées aujourd'hui en Réalschülen de premier et de second ordre et en écoles bourgeoises supérieures.

L'enseignement des Réalschülen n'est pas spécial, comme on pourrait le croire, et le latin n'en est pas exclu. Les élèves qui l'ont suivi peuvent

ensuite entrer dans les gymnases pour arriver de là aux Universités.

D'autre part, l'enseignement des gymnases s'est modifié sous l'influence des besoins nouveaux et dans le sens des études usuelles et pratiques. Les deux genres d'établissement tendent ainsi à se rapprocher et à se confondre. La méthode d'enseignement usitée dans les gymnases consiste surtout dans la lecture et l'explication des auteurs (*lectio statoria et lectio cursoria*) et dans les exercices parlés plutôt que dans les versions écrites.

Dans les classes où l'on enseigne la langue et la littérature allemandes on insiste particulièrement sur l'histoire et les transformations de l'une et de l'autre.

En somme, l'enseignement tel qu'il se pratique dans les gymnases en Allemagne, c'est-à-dire dans un pays où les humanités sont en si grand honneur, ne diffère pas beaucoup de celui qui était recommandé il y a quelque vingt-ans, chez nous par une circulaire du ministre de l'instruction publique. Ni de ce côté du Rhin ni de l'autre on ne songe à supprimer l'étude des langues et des littératures anciennes; mais on est bien obligé de recourir pour cette étude à des méthodes plus expéditives afin de faire place à d'autres études qui s'imposent aujourd'hui par la force des choses. Les partisans de ces nouvelles méthodes ne pensent pas que la grandeur ou l'éclat d'un pays ou d'une époque, au point de vue littéraire, philosophique et scientifique, doive être attribué à ce que les hommes illustres de ce pays ou de cette époque ont consacré les plus belles années de leur jeunesse à faire des thèmes ou des versions.

En Allemagne même, et ce sentiment est aujour-

d'hui en train de gagner beaucoup de terrain en France, en Allemagne, un grand nombre de bons esprits estiment que des résultats non moins heureux seraient obtenus par l'étude des langues et des littératures modernes et par celle des sciences physiques et naturelles; étude qui a d'ailleurs l'avantage de mettre les jeunes gens en rapport plus direct avec les hommes et les choses de leur temps.

Il faut remarquer, d'autre part, que l'enseignement des gymnases n'est pas, comme celui de nos lycées ou collèges, destiné à ouvrir presque exclusivement la carrière des emplois publics moins nombreux et moins rétribués en Allemagne qu'en France. Doit-on préférer à nos diplômes de baccalauréat les certificats d'études et d'examens qui sont donnés en Allemagne avec moins de solennité sans doute, mais d'après des interrogations moins réglementées et plus approfondies, bien que sur des programmes moins encyclopédiques. C'est l'opinion de quelques esprits parmi nous et peut-être le temps n'est pas loin où nous verrons la suppression du légendaire baccalauréat. Les témoignages des professeurs, dit-on, sont préférables à l'épreuve d'un examen qui souvent ne signifie rien du tout parce qu'il est d'ordinaire une sorte de loterie. L'observation me paraît juste : espérons que si jamais cette réforme se produit, on n'aura, en l'adoptant, d'autre but qu'un contrôle plus raisonnable, qu'une sélection plus judicieuse et que la liberté d'enseignement n'en sera pas gênée.

Dans l'enseignement des gymnases et dans celui des Réalschülen, la pensée dominante et commune est de donner autant que possible satisfaction à tous

les besoins de la société moderne par l'alliance de l'élément littéraire et de l'élément scientifique. Mais cette alliance rencontre bien des difficultés qu'on ne prévoyait pas. Il s'est établi entre les Réalschülen et les gymnases, une lutte où les seconds perdent chaque jour du terrain, par la prédominance croissante du point de vue utilitaire. Le goût des hautes études spéculatives s'est affaibli en Allemagne, pour faire place aux études spéciales et professionnelles. Pourtant la lutte des lettres antiques se soutient encore dans les gymnases et les universités qui sont le vestibule des carrières libérales.

Les Réalschülen, de leur côté, s'efforcent de donner à leurs élèves une instruction qui, moyennant une préparation spéciale, leur permette d'aborder les cours des gymnases. Le problème, on le voit, consiste à effacer la distinction autrefois si tranchée, entre les diverses classes de la société ; à n'avoir pas, d'un côté, des écoles qui ne forment que des artisans ou des industriels, de l'autre, des collèges qui soient exclusivement des pépinières d'avocats, de médecins, de lettrés, de hauts fonctionnaires.

Ce problème difficile semble avoir été résolu, et d'une façon très simple, aux États-Unis. Là, les divers établissements d'instruction primaire et secondaire sont conçus d'après un plan général, de façon à former une sorte d'échelle ascendante dont chaque degré conduit à un degré supérieur.

C'est ainsi qu'à l'enseignement primaire élémentaire succède l'enseignement primaire supérieur ; puis vient l'enseignement classique et, en dernier lieu, celui des Universités et des grandes Écoles spéciales.

Les Ecoles supérieures correspondent aux Réals-

chülen d'Allemagne et à notre enseignement secondaire spécial. Ce ne sont pas, il faut le remarquer, des Écoles professionnelles ; on y donne un enseignement moyen, une instruction générale très étendue, embrassant toutes les connaissances propres à former des hommes éclairés, réfléchis, aptes à remplir, avec intelligence, les devoirs qui incombent aux citoyens d'un pays libre.

Tous les enfants des deux sexes peuvent participer gratuitement à l'enseignement primaire, élémentaire et supérieur. A quinze ou seize ans, ils ont reçu ainsi une instruction complète en son genre. Alors s'ouvre pour eux, s'ils le veulent, l'enseignement classique du collège. Cet enseignement dure trois ou quatre ans, après lesquels les jeunes gens peuvent suivre les cours des Facultés ou Écoles spéciales de droit, de médecine, d'agriculture.

C'est ce système d'enseignement progressif qu'on pourrait proposer pour modèle en France, aussi bien qu'en Allemagne.

En France, particulièrement, l'enseignement pourrait, non pas se scinder en branches divergentes, mais se diviser en portions ou degrés successifs, dont chacun formerait un tout et qui pourraient être indifféremment réunis dans un même établissement, ou distribués dans des établissements différents.

Il est permis de croire qu'en France, aussi bien qu'en Allemagne, on se décidera difficilement à entrer dans cette nouvelle voie. C'est toujours une tâche un peu rude de renoncer à des habitudes invétérées et de rompre avec des usages qui ont pour eux la sanction du temps. L'enseignement secondaire spécial est déjà un grand pas de côté. La ré-

forme, pourtant, laisse encore quelque chose à désirer. Les vieux partisans des Lettres antiques gémiront à la pensée de ce genre de formation intellectuelle. Il faut reconnaître, pourtant, que si les tendances sociales prennent une autre direction, faute de pouvoir enrayer le mouvement, il faut au moins essayer de le régler. Nos vieilles idoles classiques n'y perdront pas tant après tout. Elles veulent pour elles les fervents du beau et la dévotion aujourd'hui est à l'utile. Les corps pourraient rester dans leurs temples, mais les esprits en seraient loin.

Abbé P. M.

CHRONIQUE ET CARTULAIRE

DE L'ŒUVRE DES ÉGLISES, MAISONS, PONT ET HOPITAUX DU SAINT-ESPRIT (1205-1791), six fascicules CXLIV-477 pages et huit planches hors texte. Par BRUGUIER-ROURE. — Chastanier, Nimes.

Vingt-huit ans d'un pénible labeur ont été consacrés à l'édition de ce précieux Cartulaire, dont l'administrateur général de la Bibliothèque nationale n'a pas craint de dire aux consciencieux auteurs : « on vous saura gré, même en dehors de votre province, d'avoir eu l'idée et la patience de préparer, avec tant de soin, une édition d'une série de documents dont, pour ma part, je ne connais pas jusqu'ici d'équivalents. »

Cette opinion, d'un savant tel que M. L. Delisle, ne manquera pas d'être fort agréable à M. Bruguier-Roure et sera ratifiée par tous les amis des études historiques.

De précieux encouragements étaient venus, du reste, déjà au-devant de l'infatigable chercheur. Par décisions successives, de 1889 à 1894, sur l'avis motivé de l'Académie de Nimes et du comité des travaux historiques, M. le Ministre de l'Instruction publique avait bien voulu accorder des subventions s'élevant à la somme de 1.200 francs, pour la publication des Chronique et Cartulaire de l'Œuvre du Saint-Esprit.

Notre pays bénéficie de la sorte « d'un travail sin-

cère, longuement mûri, » sans que l'auteur ait eu à exiger de lui-même l'abdication d'une indépendance dont son noble caractère devait le rendre scrupuleusement jaloux.

Ce que les lecteurs remarqueront aussi avec nous, c'est cette modestie qui s'oublie , qui s'efface et qui pour un peu, quand elle vous parle dans la Chronique, nous ferait croire que ce beau travail revient, pour le mérite, à toutes les personnes, qui de près ou de loin ont aidé à la publication de cet intéressant recueil. De tels sentiments de délicate reconnaissance ne peuvent que provoquer largement la nôtre. Et certes, ce n'est pas nous qui voudrions la ménager au généreux écrivain dont les convictions si fermes , sont exprimées avec un goût littéraire parfait.

Ces longues années de patientes recherches n'ont pas été sans profit pour l'histoire même générale (1). De tous ces documents, d'une incontestable authenticité , retrouvés dans les armoires d'un hospice de province, il en est résulté une connaissance très nette des vrais constructeurs « du pont fameux bâti au XIIIe siècle sur le Rhône, aux confins des provinces de Languedoc , Dauphiné et Provence , » et la constatation de l'existence d'institutions similaires-philanthropiques, —« créées au moyen-âge, dans le but d'assister les voyageurs au passage des rivières. » C'est pour mettre en lumière ces deux points importants que M. Bruguier-Roure a composé son recueil de Chartes et sa remarquable introduction.

(1) La petite ville du Pont-Saint-Esprit elle-même en a retiré quelque honneur : son pont « resté fameux » malgré de très considérables restaurations, est aujourd'hui, grâce au dévouement de M. Bruguier-Roure, classé parmi les monuments historiques.

Le plan de l'auteur est donc plus large et plus impartial que celui de Jacques-Phillippe Bernard (25 juillet 1701-24 octobre 1773), en deux volumes in-folio et vingt-neuf chapitres. Le déchiffreur féodiste des comtes de Voguë et de Montclar, baron d'Aubenas, ne s'occupa guère que des documents dont la connaissance importait aux hommes d'affaires de la maison. Quand les parchemins ou les papiers étaient inutiles ou contraires à leurs intérêts, ils étaient mis en paquets, sans numéros, ni rubriques.

La collection de Jacques Bernard n'a donc de valeur que pour la bibliographie, puisque nous avons la bonne fortune de posséder la collection complète de toutes les pièces, grâce à l'énergie d'amis dévoués de l'histoire et du Pont-Saint-Esprit, qui au milieu du XVIe siècle et sous le règne de Charles IX, reconstituèrent le trésor des archives de l'hospice de cette ville, après la dilapidation qu'en avaient faite deux religieux mécontents et les Calvinistes. A cette première série de documents, M. Bruguier-Roure a eu l'heureuse pensée d'ajouter les protocoles d'un notaire de la ville du Pont-Saint-Esprit ; ses dossiers particuliers, des bulles retrouvées en minutes au Vatican, un compromis passé entre les frères du Saint-Esprit de Besançon et ceux des bords du Rhône; enfin trois pièces tirées de l'*Histoire du Languedoc* et du *Gallia Christiana*, les seules qui ne soient pas inédites.

Ces divers documents sont rangés méthodiquement, sous des titres particuliers, pour la facilité du lecteur :

I. Constitution de l'Œuvre et ses développements,
II. Bulles pontificales,

III. Quêtes,

IV. Droits honorifiques et utiles.

Trois tables qui seront aussi d'un très grand secours pour les études, clôturent cette riche collection :

1° Une liste des recteurs de l'Œuvre ; maison, église, pont et hopitaux du Saint-Esprit ;

2° Une table des noms de personnes ;

3° Une table des noms de lieux contenus dans les fascicules.

Une étude plus attentive des ponts d'Avignon et du Saint-Esprit sur le Rhône et de Saint-Nicolas de Campagnac sur le Gardon, avaient comme obligé notre auteur à mettre un point d'interrogation à côté d'une opinion soutenue par tous les auteurs et respectée par lui-même. Ces divers ouvrages avaient entr'eux de trop profondes différences de structure pour être attribués à une même inspiration, à des ouvriers assujettis à une même règle, et à des traditions architecturales identiques.

Mais comment arriver à la solution du problème ? M. Bruguier, lassé de consulter en vain des savants « vieillis dans les questions les plus délicates de l'archéologie, se soumit, trois années durant, à un rude travail, dont la conclusion fut que, sous le nom de *Frères Pontifes* il fallait comprendre, non pas une unique corporation, mais tous les hommes généreux, moines, laïques, prêtres ou évêques, qui sans lien commun avec d'autres contrées ou d'autres provinces, même voisines, s'étaient réunis sur un point déterminé pour la protection des voyageurs. Cette opinion nouvelle, l'auteur voulut l'établir au sujet du Pont-Saint-Esprit. Il fut récompensé de ses

labeurs. M. Allègre lui écrivait : « Vous êtes dans le vrai, et vous me faites repentir d'avoir contribué à la propagande d'une erreur historique. » M. le chanoine Rivière, auteur d'une histoire ecclesiastique, remaniait son article sur les *Frères Pontifes*. Et M. le Comte de Villeneuve Flayosc (Sainte-Roseline p. 147) acceptait à son tour ces conclusions. Il ajoutait même dans une lettre à M. Bruguier-Roure. « Les actes authentiques relatifs à la construction du Pont-Saint-Esprit, reproduits par vous, me paraissent tout à fait probants, et je n'hésite pas à déclarer que j'ai été induit en erreur par toutes les apparences en attribuant aux Frères Pontifes, une œuvre qui sera l'éternel honneur de la charité ardente et éclairée des habitants de Saint-Saturnin du Pont (du Saint-Esprit).

L'erreur de Chateaubriand qui en compte plus d'une à son actif. (Génie du Christianisme liv. VI, ch. VIII) et de M. Joudou. (Essai historique sur la ville d'Avignon p. 365) que dis-je cette erreur commune qui avait vu une même corporation de Frères Pontifes suivre les bords des rivières et des fleuves de France (pour ne parler que de la France) et s'arrêter dans tous les endroits où il y avait des ponts à construire ; cette erreur disparaissait à jamais. Pour un succès c'est un succès et nous en félicitons de grand cœur M. Bruguier-Roure, qui n'a pas craint, sûr qu'il était de son fait, grâce à ses patientes recherches, de s'inscrire le premier en faux contr'elle. Mais son travail ne se bornait pas là. En passe de nous apprendre beaucoup, il voulut étudier pour lui-même et pour nous, la vraie nature de ces corporations du moyen-âge mi-partie religieuse et laï-

que, alimentées tantôt par les offrandes généreuses des puissants barons et tantôt par la charité et les aumônes de la chrétienté.

Dans ces grandes assemblées de travailleurs, les bourgeois et les gentilshommes coudoyaient, servaient même l'ouvrier de profession, dans un but sans doute d'utilité publique puisqu'il s'agissait de protéger les pélerins, les voyageurs et les négociants ; mais aussi pour expier leurs fautes et acquérir des grâces spirituelles.

Le caractère noble et fermement chrétien de notre auteur loin d'éprouver quelque hésitation à fouiller en public, une pareille étude, devait au contraire y trouver un très délicat plaisir. Toutefois on pouvait lui offrir quelques objections. Sa réponse n'a fait qu'éclaircir un nouveau problème d'histoire. Si ces institutions, en effet, n'apparaissent point avec un caractère strictement monacal —partage du temps entre la psalmodie et le service des voyageurs, — d'où vient cependant que plusieurs confréries de Pontifes revêtent ce double caractère ?

M. Bruguier-Roure répond avec sa haute compétence : « c'est qu'après l'achèvement des ponts on reconnut la nécessité de veiller à leur entretien.

Généralement, une chapelle construite auprès du pont attirait un grand concours de fidèles par l'appât d'indulgences ; il fallut la desservir. Le désir de venir en aide aux pélerins, aux voyageurs, aux malades de la localité, par la création d'hospices avait également amené quelques.unes de ces corporatiens à se régulariser. Dès lors on se donna pour l'entretien des ponts comme on s'était donné pour le service des monastères.

C'est l'histoire de l'œuvre du Pont-Saint-Esprit, qui est ici esquissée en quelques traits ; et nous avons en ces quelques lignes un résumé succint de la belle introduction de l'auteur. Avec lui nous assistons réellement à la création de l'œuvre totale du Pont-Saint-Esprit et à la continuation de cette œuvre, aux conflits variés provenant de la multiplicité des pouvoirs et des passions en jeu. Nous souhaitons la bienvenue à l'auteur trop peu connu par sa modestie même. Il paraît redouter surtout de paraître devant le grand public qui ne manquera pas cependant au devoir de lui faire bon accueil.

F. H.

BEAUX-ARTS, PEINTURE

Il est d'usage, quand on veut parler de la grande peinture, de commencer par quelques considérations générales sur l'art, dans lesquelles on montre généralement que le niveau artistique tend à baisser de plus en plus. Cela ne fait pas grand mal à l'art et cela pose le critique en homme sérieux et compétent.

Il se produit, si je ne me trompe, dans les beaux-arts quelque chose d'analogue à ce qui se passe depuis quelques années en littérature. Pour réveiller la curiosité d'un public blasé et sceptique, incapable d'aimer l'art pour l'art, on a employé une foule de moyens secondaires et de médiocre aloi. On a eu recours tout d'abord pour émoustiller le public aux ressources de la mise en scène, aux décors luxueux, aux toilettes coûteuses, aux accessoires authentiques. Pour assurer à leurs œuvres un succès qu'elles auraient bien mérité sans cela, les auteurs ont dû placer leurs personnages et leur action dans des pays étrangers qui prêtent aux costumes pittoresques, aux trucs ingénieux. Nous avons eu ainsi des tableaux russes, américains, etc. Puis on a mis en scène des personnages célèbres ou seulement connus, et l'on est ainsi descendu à une sorte de commérage du goût le plus contestable. Enfin est

venu *le clou*, chose détestable qui, si l'on n'y prend garde, envahira non seulement la peinture, (le mal est déjà fait), mais l'art tout entier. Et passe encore si l'on réservait ce genre d'attraction pour les œuvres d'un ordre inférieur qui ne cherchent qu'une réclame féconde en succès d'argent, mais je vois avec peine cette plaie s'étendre et menacer de tout envahir.

Qu'on me pardonne cette digression qui n'est pas aussi étrangère à notre sujet qu'il peut tout d'abord le sembler. Les œuvres ternes que j'ai vues dans plusieurs expositions, me paraissent indiquer dans la peinture un état de malaise analogue à celui qui règne dans le domaine des lettres. Même état d'affaissement dans le goût des spectateurs, même désir chez les producteurs d'attirer l'attention à tout prix. Et cela devient de jour en jour plus difficile. Comment plaire à cette société matérielle et blasée qui a goûté à tout et que tout ennuie? Comment parler à son âme, alors qu'elle se fait une joie insensée de ne pas croire à cette âme ? Lui montrera-t-on un sujet religieux à cette foule qui ne veut plus de religion? Evoquera-t-on pour elle une des fictions de l'antiquité païenne? Cela est bien vieux, bien rebattu, bien indigne d'une époque *scientifique* comme la nôtre. Les sujets d'histoire trouveront à peine grâce devant des esprits qui traitent volontiers l'héroïsme d'enfantillage et à qui les trois cents spartiates mourant aux Thermopyles paraissent sans doute des gens fort peu pratiques; pour accommoder ces sujets antiques et fades, il a fallu chercher quelque épice nouvelle. Vénus, jusqu'à ce jour, avait la réputation d'être blonde, nous la montrerons brune.

Nous ferons des tableaux de genre de vingt pieds carrés et des tableaux d'histoire tout petits. La tradition voulait que la croix eût quatre branches, nous ne lui en donnerons que trois. Nous habillerons les Romains à la Grecque et les Grecs à la mode moderne.

Toutefois je ne suis pas l'un de ces écrivains capables d'offrir à mes lecteurs un bouton de rose et qui y glissent des buissons d'épines tout entiers. Mais quoi ! Dans notre France les choses se passeront-elles toujours ainsi ? Delacroix s'est fait illustre par le coloris, donc il ne savait pas dessiner ; Ingres, par cette irréprochable pureté de trait, qui n'est qu'une ligne, mais, selon une heureuse expression, la ligne même de la beauté, a mérité le glorieux nom de disciple de Raphaël, donc il ne savait rien tirer d'une palette, il est froid et gris. Celui-ci est ardent, original, inspiré, c'est-à-dire, qu'il ignore les premiers éléments de l'art ; celui-là fait preuve d'une science consommée, comment aurait-il une idée à lui ? David n'avait-il pas déclaré à Ingres qu'il ne serait jamais peintre ! l'élève n'en obtint pas moins le prix de Rome avec son tableau si bien ordonné : « *Achille recevant dans sa tente les députés d'Agamemnon,* » qu'on peut voir dans les salles du palais des Beaux-Arts ; et cependant Ingres est devenu célèbre, membre de l'académie des Beaux-Arts, Directeur de l'Ecole française de Rome et sénateur, chargé de prix, de médailles, de décorations, honoré d'une couronne d'or par ses compatriotes, presque déifié de son vivant par quelques-uns. J'ai tenu à citer ici l'amitié que ce grand maître avait portée à Flandrin et à Simil ; d'un côté les âmes

tendres de ces deux artistes, de l'autre l'individualité sincère et forte de M. Iugres.

Pour nous, notre siège n'est pas fait d'avance. Toute question de sympathie et d'amitié mise à part, on en arrive à admirer un tableau religieux de M. Simil, qui représente la Sainte-Vierge médiatrice. Cette toile sort de la ligne des compositions ordinaires par le sentiment religieux qu'elle inspire et pour la distinction avec laquelle il est traité. Cette appréciation est celle de M. Laurent, éminent critique d'art; M. Simil, qui a obtenu plusieurs médailles dans diverses expositions, a voulu réaliser la pensée de la méditation de la Vierge entre Dieu et l'homme. La lumière céleste brille d'un vif éclat et descend sur l'humanité pressée au-dessous de la Vierge qui, elle-même, est portée dans l'espace. Le monde est représenté par un groupe de personnages symboliques qui expriment toute la puissance humaine, soit qu'elle brille par l'intelligence, soit qu'elle se manifeste par la douleur. Le pinceau du peintre s'est complu à traiter avec plus de sentiment et plus de soin certaines figures, comme celle de la Vierge qui est ravissante, l'ange qui déroule une banderolle, l'agonisante, l'esclave, le docteur, l'artiste, la jurisprudence, etc. Cette supériorité relative de quelques-unes des parties de l'œuvre, est loin de nuire à l'harmonie de l'ensemble; elle fixe l'attention sur les figures qui doivent dominer la composition et fait mieux comprendre la grandeur du sujet. Ce qui frappe, quand on a un instant réfléchi sur le mérite de l'exécution comme sur la pensée de l'artiste, c'est le sentiment véritable de ce qu'il a voulu faire, c'est-à-dire le sentiment chré-

tien. On reconnait qu'il a puisé aux deux plus grandes sources : celle du vrai et celle du beau, qu'il s'est inspiré des œuvres des Fra Bartholomeo, des Perugin, etc. Mais, comme les hommes qui ont la foi, il n'a pas été imitateur servile ; il a pris dans son propre fond. Aussi cette œuvre qui mérite d'être distinguée parmi les tableaux religieux, sort de la ligne ordinaire où tout est imitation et où on ne remarque aucune trace d'originalité. »

Je dois confesser que j'ai été entièrement sous le charme, tellement j'ai été ému de cette grâce dans la force et de cette fraîcheur dans le coloris. J'aime la noblesse de Godefroy de Bouillon, offrant à Dieu son épée et toutes ces figures d'une douceur exquise. Ce tableau est une œuvre des plus grandioses, des plus originales et des plus extraordinaires que nous connaissions. Nulle part on ne retrouverait une aussi éclatante manifestation de ce que peut produire chez un artiste l'alliance du sentiment religieux et de la force de l'imagination. Il y a là une série de types d'une réalité frappante. La scène conserve toute la dignité que lui a faite l'histoire des croisades.

Telle est cette œuvre étonnante, unique en son genre et qui réalise la perfection absolue ; c'est un chef-d'œuvre de composition et un prodige de lumière. Nous pouvons ajouter qu'il a apporté là, ainsi qu'à ses autres toiles, *la chûte des damnés* (60 figures), *les Litanies du Christ* (200 figures), etc., ses qualités si expressives d'une parfaite sincérité.

On peut du reste, d'une façon générale, classer M. Simil au premier rang des peintres modernes. Cette opinion est d'ailleurs celle d'un grand nombre

de ses confrères et de critiques d'art. Tous ses personnages sont traités avec cet esprit d'observation qui caractérise la bonne école. Il a, en plus des autres peintres, les qualités de l'homme vraiment fort, c'est-à-dire, une pratique plus libre et un souverain mépris de la difficulté. Ce qu'il rend bien, c'est i'attitude, le geste et la physionomie des personnages. *La Vierge médiatrice*, destinée à notre basilique, restera comme l'une des pages la mieux écrite qui soit dans la peinture religieuse.

Il faut dire aussi que la force et l'originalité de notre artiste résident tout entières dans une possession du dessin vraiment extraordinaire. Chez lui, pas un trait, pas un point qui n'ait une valeur expressive. Il y a dans quelques-unes de ses toiles une telle accumulation d'idées, c'est-à-dire, de formes et de couleurs, que l'œil en est troublé au premier abord. Ce n'est pas que l'art de composer un tableau et de l'éclairer, lui soit moins familier que la science du détail, mais il dédaigne les subterfuges, les arrangements factices et les sacrifices que la plupart des peintres appellent au secours de leur métier pour le rendre plus facilement aimable et productif.

Nous avons dit sommairement l'œuvre et le mérite de notre compatriote, mérite apprécié à Paris, comme il convenait et qui lui a valu une grande médaille d'or à l'exposition de 1847 et la grande décoration du Bey de Tunis qui épuisa pour lui toutes les récompenses auxquelles un peintre puisse aspirer. J'ai en trop haute estime son beau talent pour ne pas en parler avec une entière franchise, afin de rendre justice à ses éminentes qualités. A l'aspect de sa

Vierge Médiatrice, je fus séduit par la belle harmonie de tons et la merveilleuse puissance du coloris. On ne trouve pas tous les jours des hommes de la trempe de M. Simil, qui, arrivé au faîte de la renommée, cherchent à agrandir le domaine de l'art et en deviennent les plus illustres maîtres. Il reste l'un des rares survivants des grands représentants de la peinture contemporaine. Il a figuré, avec grand éclat, à diverses expositions importantes et ses œuvres témoigneront de son génie devant la postérité. Homme de conviction et de caractère, il dédaigne le dépit qu'il devait forcément rencontrer chez quelques confrères ombrageux et jaloux de lui. Les dénigrements injustes dont il fut d'ailleurs l'objet à certaines heures, se sont lassés, faisant place à l'admiration qui commande le respect de tous. Au milieu des luttes qui ont passionné les divers peintres, ses camarades, les Ary-Scheffer, les Delaroche, les Horace Vernet. les Léon Cognet, etc., il a toujours marché droit devant lui, tenant ferme son drapeau, celui de la tradition, sans que les éloges et le blâme l'aient jamais fait dévier de sa route. Tout en lui avait annoncé de bonne heure la volonté et l'amour de la gloire. La volonté a été la passion dominante de cette vie droite, âpre et ardente au travail, sévère et persévérante.

Je crois inutile de suivre ici son existence année par année et de donner la liste complète de ses œuvres. Ingres lui avait déclaré qu'il deviendrait un grand peintre. Il lui avait demandé un travail difficile et fort compliqué. M. Simil s'en acquitta à merveille en sa présence. Il continua, dès lors, à se montrer tout entier avec son entraînement à la peinture, comprise

suivant la tradition de l'École de Rome, à laquelle il resta toujours attaché. — On ne peut pas discuter son génie, qui, a-t-on dit, n'est qu'une longue patience, mais ce qu'on ne peut pas refuser d'admire-sans réserve en M. Simil, outre le talent, c'est le travail constant, la persévérance, le respect de la science et de l'art, la production féconde qui lui ont assuré pour jamais une place importante parmi les peintres français; c'est aussi parce qu'il était doué d'un souffle puissant, d'une vue perçante et, comme disaient les anciens, d'un esprit divin qui lui faisaient découvrir des régions inconnues du commun des hommes.

Je crois qu'il serait bon de réunir tous ses ouvrages dans une exposition générale, mais je crains que tout ne puisse pas être rassemblé. Toujours est-il que sa carrière aura été laborieuse, mais non sans honneur et sans gloire pour la ville de Nimes, mère-nourrice de tant d'illustres artistes dans les divers genres des Beaux-Arts.

MONTEILS-NOUGARÈDE.

MIRAGE !

Tandis que s'échappaient les larmes de mes yeux,
De douleur écrasé j'errais dans le Mystère,
    Mon cœur, détaché de la Terre,
D'un vol aurait voulu s'élever jusqu'aux cieux :

Un souffle d'espérance, au sein de l'atmosphère,
    En son murmure harmonieux
Sur mon front embrasé passa délicieux ;
Ton image planait sur son aile légère !

Et je la contemplais : — plus belle que les fleurs,
A travers le cristal azuré de mes pleurs
    Elle me souriait comme elles !

Ta voix mélodieuse, alors, pour me charmer,
Sussurra ces doux mots : — Nos âmes, pour s'aimer
    Dans l'azur naquirent jumelles.

Antoine Chansroux

INSTANTANÉS

MADAME ADAM

La reine de la ruche — je veux parler de la *Nouvelle Revue*, — qui s'agite dans l'hôtel particulier situé aux confins du boulevard Malesherbes et de la place Wagram, cette extrême frontière du monde élégant ceinturant le pourtour du parc Monceau. Un large portique vitré qui s'ouvre sur une cage d'escalier sombre. Trois étages à franchir. Et les bureaux de la *Nouvelle Revue*, c'est-à-dire le bourdonnement de la ruche au-dessus des premiers étages affectés au domaine privé de madame Adam.

Un salon d'attente d'une sobriété de bon aloi, avec son aspect sévère, un peu froid, de cabinet de travail. La table, le bureau, la bibliothèque en chêne sculptée; le meuble tendu de drap vieux vert ; les lambrinus coupés de deux ou trois glaces, et rehaussés par les tonalités claires des boiseries à filets d'or. Puis, par les baies largement ouvertes, des va-et-vient entrecroisés, des murmures de voix discrètes,— le menu fretin de la revue allant, affairé, disciplinė, rendre compte à la vigilance de la direction de la liasse des paperasses.

Un bourdon de frelon qui bruit... c'est le factotum de madame Adam qui prend les ordres, les transmet, se démène, et se tait... Juliette Lamber apparaît. Souriante, gracieuse, d'une grâcé restée jeune sous la neige des cheveux blancs, l'accueil affable, la parole aimable. Et tout de suite, par delà le sourire machinal de la femme du monde, par delà la convention et l'habitude de l'amabilité acquise, tout de suite, dans la conversation qui franchit les limites de l'ordinaire banalité, se révèle le regard de la femme qui pense, de l'intelligence qui veille, de l'esprit qui travaille. Et sous la magie du charme tout féminin, en une insaisissable forme, ou une subtile nuance, en une

indicible impression, perce l'indice de l'âme virile qui, — comme une réminiscence de George Sand, — évoque derrière la femme l'auteur de *Païenne* et de *La Patrie Portugaise*.

Aujourd'hui, madame Adam est tout entière dans sa revue, dont elle récapitule, avec une légitime fierté, les états. Elle revendique hautement les succès de la première heure, — alors que la nouvelle Revue, surgissant en face de l'unique et imposante *Revue des deux Mondes*, balançait et tenait en échec sa rivale.

Madame Adam s'est fait comme un rempart des concours dévoués, des collaborations assurées de cette première heure, toujours si critique dans les destinées de l'inconnu. Et elle garde à ceux-là qui combattirent dés lors sous ses armes le premier rang à ses côtés, — de même qu'elle accueille avec bienveillance les nouveaux ou les jeunes, sans craindre, il est vrai, de jeter le blâme avec une hautaine dureté et une sarcastique ironie sur ceux qui lui déplaisent.

Madame Adam s'astreint à faire passer sous ses yeux toute la besogne de la Revue, et toute la copie reçue. Elle est le centre autour duquel gravitent les forces agissantes qu'elle a groupées. Elle le dit et tient à ce qu'on le sache.

En somme : un caractère, une énergie, une volonté. Et le sceau distinctif qui empreint de sa marque le blason des actes ou des paroles, qui saille même de l'extérieur, du cadre, de l'enveloppement des choses autour d'elle, — c'est l'autorité.

Madame Adam, en effet, a su conquérir par son talent, par sa plume, une autorité qui s'est imposée, et qu'elle accentue et affirme. Du moins ses adversaires ne peuvent-ils refuser à Juliette Lamber le privilège de défendre contre ceux qui la contestent cette autorité qu'elle a faite sienne, après tout, de par son mérite et sa personnalité.

Le CINÉMATOGRAPHE.

L'Administrateur-Gérant : Gervais-Bedot.

NIMES — IMPRIMERIE GÉNÉRALE, RUE DE LA MADELEINE, 21

ERRATA

Nous recevons trop tard, pour être insérée en son lieu et place la note ci-après, qui doit être placée page 351, ligne 10, après les mots : par la révolution (3).

Les principaux ecclésiastiques qui, à un titre quelconque, ont desservi, avant 1789, la paroisse de St-Hilaire sont :

L'Abbé Jean de Castanet (1350) ;

Charles Carnot « prestre et vicaire perpétuel de la paroisse de St-Hilaire-de-Brethmas, diocèze de Nismes » (1664-1671) ;

Deperiés, vicaire perpétuel (1705) ;

Agnus, camérier (1708) ;

F. Jean Joseph, capucin, procuré et député par Monseigneur l'Evêque (1711) ;

F. Jacques Martin, syndic des frères prêcheurs et procurés (1712) ;

F. d'Albert, « prieur des frères prêcheurs et procurés » (1712) ;

F. Ange, capucin et procuré (1712) ;

F. Alexandre, d'Arles, procuré par mandement de M. de Mexet, prêtre et grand vicaire (1712) ;

F. D. Brun, « prescheur procuré » (1712) ;

Cabanis, vicaire perpétuel (1712);

F. Charles Cellier, prieur et procuré de l'ordre des frères prêcheurs (1715);

F. Jean Gasquet, des frères prêcheurs procurés (1715);

Mestre, desservant (1716) ;

F. Jourde, dominicain et procuré (1717) ;

Domergue, curé (1718) ;

Salesse, prestre procuré (1729) ;

Arnaud, prêtre (1729) ;

Jean Bonnaure, curé (de 1729 au 12 sept. 1771) (1).

Delpuech, curé jusqu'en 1784 ;

Guilhaudin et Doux curés jusqu'en 1792.

(1) Décédé à St-Hilaire, à l'âge de 70 ans.

L'ALIÉNATION DES BIENS NATIONAUX

DANS LE GARD

I

Introduction. Biens de première origine. Origine de ces biens ; leur vente. Ventes par adjudication ; ventes de gré à gré ; modes de paiement. Expertises préalables. Estimation totale. Affiches, incidents d'adjudications. Résumé statistique.

Ce n'est pas pour satisfaire un sentiment de curiosité malsaine que j'ai dressé, en ce qui concerne le Gard, la liste des acquéreurs de biens nationaux, et compulsé tous les documents locaux se rapportant à cette grande opération dont l'influence sur la constitution de la propriété dans notre pays ne saurait être contestée.

Il m'importait peu de savoir si certains se sont enrichis ou non par l'acquisition, à vil prix, des biens du Clergé aujourd'hui encore en la possession de leurs descendants qui ont, — quelques-uns du moins, — conservé en même temps les traditions politiques et religieuses de leurs ancêtres.

Il m'était bien indifférent d'apprendre s'il existe, de nos jours, parmi les détracteurs les plus acharnés de la Révolution, parmi les ennemis le plus en vue de la démocratie moderne, des gens devant leur fortune actuelle et la considération dont ils jouissent à cette seule circonstance qu'ils sont les petits-fils de « sans-culottes, » de « patriotes, » — comme on disait alors, — qui, en devenant acquéreurs de

biens nationaux, ont aidé la France à entretenir jusqu'à quatorze armées pour défendre son sol et sa liberté.

Lorsque cette liste sera publiée, chacun pourra se livrer à ses réflexions personnelles sur ce point.

Mon but est tout autre.

Les résultats généraux de la vente des biens nationaux ont été jugés de façons différentes, parfois contradictoires, par les historiens ou par les économistes, suivant les points de vue auxquels ils se sont placés, sans doute parce que les éléments complets d'appréciation leur ont manqué.

Aussi, M. Aulard disait-il, le 14 décembre 1892, dans l'excellente revue qu'il dirige (1), en signalant la publication faite en allemand, par un jeune russe, M. Borris-Menzès, professeur à l'Université de Sofia, d'une intéressante étude sur l'aliénation des biens nationaux de Seine-et-Oise : « Ce n'est que par de « telles monographies qu'on pourra préparer les « éléments utiles pour une histoire économique de « la Révolution. »

Puisse celle-ci contribuer à cette grande œuvre ! A défaut d'autre mérite, elle a du moins celui de la vérité et de l'exactitude.

J'ai consulté aux archives départementales toute la série Q, indépendamment de la série L. J'ai lu les actes de vente, la correspondance administrative qui les a précédés ou suivis ; j'ai relévé les incidents qui m'ont paru intéressants pour l'histoire ; un « sommier » qu'a bien voulu me communiquer M. Bardon, receveur des domaines et membre de l'Académie de Nimes, m'a fixé sur la façon dont les acquéreurs se

(1) *La Révolution française*, p. 561.

sont libérés ; parmi les biens déclarés nationaux et non aliénés sous la Révolution, j'ai désigné ceux qui ont été affectés ultérieurement à des services publics, ceux qu'on a restitués ou rendus à leur destination primitive, ceux qui sont devenus domaniaux et qui ont été vendus sous la monarchie de juillet (1).

Enfin, pour les émigrés, j'ai non seulement recueilli quelques notes biographiques et généalogiques fort intéressantes, mais j'ai aussi relevé l'estimation, faite sous la Restauration, des biens dont ils avaient été dépouillés, et indiqué la part qui leur a été attribuée, — à eux ou à leurs ayant-droits, — dans la répartition du milliard voté le 27 avril 1825 pour les indemniser ; on verra par là que si l'Etat ne retrouva pas dans l'aliénation des biens du Clergé la compensation des charges qu'il dût assumer en s'emparant de ces biens, l'opération n'a pas été apparemment meilleure en ce qui touche les biens des émigrés, que cette opération n'a été qu'un expédient et n'a eu, peut-être, qu'un seul avantage réel et immédiat, celui de permettre à la France de se procurer momentanément des ressources pour lutter contre l'Europe coalisée.

Au point de vue économique, la dispersion des biens nationaux entre des détenteurs plus nombreux, les reventes successives et partielles de ces biens par les acquéreurs de lots importants, — spéculateurs ou non, — la décentralisation, en un mot, de la propriété rurale a eu cependant une portée considérable qu'une histoire complète, telle que la désire M. Aulard, pourra seule faire ressortir.

Les biens nationaux sont divisés en biens de *première origine* et en biens de *seconde origine*.

(1) En exécution de la loi du 25 mars 1831.

Les biens dits de *première origine* comprennent :

1° Les biens du Clergé mis à la disposition de la Nation par la loi du 5 novembre 1790, qui en forment la presque totalité ;

2° Les biens des Religionnaires fugitifs non réclamés dans les délais prescrits par la loi du 15 décembre 1790 (1) ;

3° Les domaines de la Couronne vendus en exécution de la loi du 11 février 1791 ;

4° Les biens des Citadelles supprimées par la loi du 10 juillet 1791 ;

5° Les domaines engagés (2) ;

6° Les biens des sociétés, établissements, confréries et congrégations supprimées.

***

Les ventes de biens nationaux ordonnées par la loi eurent lieu dans le Gard en même temps que dans les autres départements.

Du 19 novembre 1790 au 26 brumaire an IV (17 novembre 1795), elles furent faites, par voie d'adjudication, devant les administrations de districts (3). Le prix en était payable en assignats, savoir : douze pour cent immédiatement après la vente, le surplus en douze annuités. Mais en l'an IV, *tous* les acquéreurs,

(1) Voir, à ce sujet, mon travail sur *Les Religionnaires des diocèses de Nimes, Alais et Uzès, et la Révolution française.* (Paris, lib. Fischbacher, et Nimes, librair. Lavagne-Peyrot, 1889).

(2) Voir, plus loin, ce qu'on entend par *domaines engagés*.

(3) Voici les dates extrêmes de ces ventes par district : *Uzès*, 20 déc. 1790 — 3 vendémiaire an 4 ; *Alais*, 5 février 1791 — 9 brumaire an 4 ; *Le Vigan*, 3 janvier 1791 — 25 janvier 1793 ; *Pont-St-Esprit*, 9 décembre 1790 — 27 fructidor an 3 ; *St-Hippolyte*, 10 décembre 1790 — 23 thermidor au 3 ; *Beaucaire*. 20 déc. 1790 — 29 vendémiaire an 4 ; *Sommières*, 18 janvier 1791 — 8 brumaire an 4 ; *Nimes*, 19 nov. 1790 — 26 brumaire an 4.

profitant de la dépréciation des assignats, pouvant se procurer, pour se libérer, de fortes sommes en assignats avec peu d'argent, usèrent de la faculté qu'ils avaient d'anticiper leurs paiements (1). Les seuls rares acquéreurs qui avaient acquitté leur dette peu après la vente ne purent pas bénéficier des circonstances.

Dès le 26 prairial an IV (14 juin 1796), on ne procéda plus avec concurrence et publicité ; les ventes eurent lieu devant l'administration départementale (les districts étant supprimés), de gré à gré, d'après un prix déterminé conformément à l'article 8 de la loi du 28 ventôse précédent ; le prix en était payable en mandats territoriaux ou promesses de mandats, moitié dans la décade et moitié dans les trois mois. Ce mode de paiement n'évita pas le scandale. Les mandats territoriaux, dit Benoit Malon (2) « allèrent tout naturellement, comme les ruisseaux à la rivière, ès mains des *fournisseurs*. Ce nouveau papier-monnaie devait partie être changé contre des assignats, à raison de trente capitaux pour un, partie être employé à l'achat direct des biens nationaux. Les croupiers, déjà possesseurs de la plus grande partie des assignats, raflèrent rapidement les mandats territoriaux, payant ainsi au 340me ce qui leur valait un trentième, ou, pour être plus clair, payant un ce qui valait dix et demi. »

Ce système ne dura que trois mois. A partir du 21 fructidor de la même année, on eut recours de nouveau à l'adjudication. Le prix des ventes fut

(1) Ce fait est établi par le *sommier des domaines nationaux* du district de Nimes (du 16 décembre 1790 au 11 brumaire an 4), contenant 371 articles, qu'a bien voulu me communiquer M. Achille Bardon, receveur des domaines.

(2) *L'agiotage de 1715 à 1870* (Paris, 1885) pp. 24-25.

alors exigé en inscriptions au Grand-Livre de la Dette publique, récemment établi par la Convention nationale sur la proposition de Cambon, un quart dans les vingt jours et avant la prise de possession, trois quarts dans les deux mois suivants, les frais d'enregistrement et un pour cent pour frais de vente étant exigibles en numéraire.

Peu après, le 8 germinal an V, et postérieurement, on stipule que la totalité du montant de la vente sera acquittée dans les vingt jours en inscriptions au Grand-Livre, et, à peine un mois plus tard, dès le 20 floréal, les actes portent que le prix sera payé : 1/10e en numéraire, moitié dans les dix jours et moitié dans les six mois ; 4/10e en cédules produisant cinq pour cent d'intérêt, payables chaque année ; le restant facultativement avec des ordonnances ministérielles pour fournitures à la République, bordereaux de liquidation de la Dette publique ou de dette des émigrés, bons de liquidation, bons de loterie, bons de restitution ou d'indemnités pour pertes occasionnées par la guerre dans les départements frontières ou de l'Ouest (valeurs admises seulement jusqu'au 1er messidor), ou avec des inscriptions sur le Grand-Livre. Mais on sait que, lors de la dépréciation des assignats, les fournisseurs des armées n'avaient plus voulu de papier-monnaie ; ils avaient préféré se faire inscrire au Grand-Livre à raison de six capitaux pour un, puis de 10, 15, 20 capitaux pour un. « Telle maison de Gênes, — dit « M. G. Avenel, — pour avoir avancé 1,100,000 francs « était portée pour 10,000,000. Tel autre, créancier « de 200.000 liv. se trouvait possesseur de 12 mil- « lions d'inscriptions. » Et c'est avec de tels titres

que les acquéreurs de biens nationaux furent admis à se libérer !

Cet abus scandaleux dura jusqu'au 27 brumaire an VII (17 novembre 1798), date à laquelle on exigea la totalité du montant des ventes en numéraire métallique en 18 mois, savoir : 1/12e dans les dix jours et le surplus en six obligations, la première de 1/12e, les cinq autres de 1/6e chaque, de trois mois en trois mois. A partir du 1er pluviôse suivant (20 décembre 1798), on admit cependant en paiement des « bons de remboursement des deux tiers de la dette publique ou des effets équivalents. »

Enfin, les ventes faites sous l'Empire, en 1808 et 1809, dans les communes de la situation des biens, le furent sous la condition expresse du paiement du prix en numéraire, par cinquièmes, le premier dans les trois mois, le second un an après, et ainsi de suite d'année en année. Ce sont les seules qui n'aient pas occasionné à l'Etat de cruelles déceptions.

***

Avant de procéder aux ventes, on avait fait dresser, par des experts, des procès-verbaux d'estimation.

Bon nombre de ces procès-verbaux ont disparu, et certains de ceux qui nous ont été conservés, la plupart se rapportant à des propriétés très vastes, n'indiquent malheureusement ni les contenances, ni les confronts; d'où l'impossibilité de connaître exactement l'importance superficielle des biens aliénés.

Ajoutons à cela que certains experts se trompèrent « pour n'avoir pas eu les modèles sous les yeux, » et qu'ils durent rectifier leurs opérations (1).

(1) *Archives dép.*, 2, Q, 3, 14.

On écrivait de Pont-Saint-Esprit, le 19 décembre 1790 : « Des propriétés nationales dont la valeur « s'élève à 500.000 livres n'ont pas été estimées au-« delà de 250.000 livres. Et à ce prix la ville de Ro-« quemaure gagnerait une forte somme aux dépens « de la Nation (1), tandis que les officiers munici-« paux publiquement taxés de collusion avec les ex-« perts, perdraient leur réputation d'intégrité scru-« puleuse (2). »

En dépit d'éléments d'appréciation aussi imparfaits, le Directoire du département, dans son compte de gestion rendu au Conseil le 16 novembre 1791, fixa à 18.659.916 liv. 13 s. 7 d. la « valeur *approximative* des biens nationaux situés dans le Gard ; » le 1er octobre 1792, il l'évaluait à 23.637.936 liv. dont 11.407.731 liv. déjà vendus et 4.604.766 liv. « à vendre, » le restant étant pour le moment réservé. Il ne s'agit, bien entendu, que des biens de première origine. Mais qui oserait affirmer, qui pourrait établir, que ces chiffres ont été atteints, dépassés ou approchés ? Que de déconvenues les ventes ne réservaient-elles pas ?



Ces ventes étaient annoncées par des affiches préalables que, dans certaines localités, des « malintentionnés » arrachaient presque aussitôt après leur apposition (3).

Il parait, néanmoins, qu'au début les biens fu-

(1) On sait qu'à l'origine les communes furent appelées à soumissionner pour l'acquisition des biens nationaux situés sur leurs territoires, sauf à elles à les revendre.

(2) *Archives dép.* 1, Q, 1, 51.

(3) Lettre du District de Sommières, 17 déc. 1790, *Arch. dép* 1, Q. 1, 51.

rent « avantageusement aliénés. » Telle propriété, qu'une « estimation assez juste » avait évaluée à 4212 liv., trouva preneur à 11.000 liv. « Il ne nous reste qu'un regret, — disaient à ce sujet les administrateurs du district de Pont-Saint-Esprit, — c'est que les lenteurs du Comité d'aliénation nous empêchent de profiter d'un moment aussi favorable (1). » Tel jardin affermé 400 liv. par an fut vendu 11.500 livres : « C'est une bonne augure *(sic)* pour les ventes prochaines, » s'empressent de dire dans leur enthousiasme les administrateurs du district de Beaucaire ; « la séance a été tenue avec beaucoup d'appareil et il y a eu un grand concours d'assistants (2). »

On considérait alors ces acquisitions comme de bons placements ; on vit des maris acheter des biens du Clergé pour consolider les dots de leurs femmes, des pères immobiliser ainsi le patrimoine de leurs enfants.

Bientôt l'empressement se calme, et on se conforme aux désirs des enchérisseurs en groupant, contrairement au vœu de la loi, certains lots faits par les experts pour les vendre en bloc, sous prétexte d'épargner des frais de séjour aux enchérisseurs éloignés de leur domicile (3) ; on va même, pour les faciliter, jusqu'à admettre que certains acquéreurs se portent garants pour d'autres (4) ; aussi quelques ventes de biens sis à Pujaut, Aramon, Villeneuve, St-Gilles, Beaucaire, etc... (5) nous

(1) 11 déc. 1790, *arch. dép.* 1. Q. 1, 51. — On sait que les ventes ne pouvaient être annoncées que sur l'autorisation de ce Comité siégeant à Paris.

(2) 20 déc. 1790, *id.*

(3) *Arch. dép.* 2, Q, 3, 38 et 1, Q, 1, 56.

(4) De Villeneuve et de Pujaut entre autres.

(5) Voy. les nos 433, 603, 685, 832, 1031, 1857, 2394 de la liste des acquéreurs.

apparaissent-elles comme de véritables partages, à titre onéreux, entre habitants d'une même commune, partages faits avec le consentement tacite de l'administration qui s'est ménagée cependant une excuse en adjugeant à un prix légèrement supérieur à celui de l'estimation.

On vit aussi, à divers moments, se former des coalitions dont le but était d'écarter les concurrents par la menace, les insultes, les promesses : « L'aliénation de quelques objets au prix de 100.000 liv., quoiqu'ils valussent le double selon les rapports qui nous ont été faits, annonce une coalition qu'il importe de prévenir, » écrit le procureur syndic de Pont-St-Esprit (1). « Les biens nationaux s'adjugent et s'adjugeront très mal, pour le présent, par l'effet des coalitions, nous pourrions même dire par les menaces aux prétendants, ou par l'argent qui leur est offert ou donné, ce dont nous n'avons pas la certitude physique, mais celle de la renommée, » ajoute-t-il trois jours après (2).

Pour y remédier, le Directoire du département suspend toute adjudication pendant un délai déterminé. Mais dès que les ventes sont de nouveau annoncées, les coalitions renaissent : le 1er ventôse an II (19 février 1794), à Pont-St-Esprit, Charavel Jean-Baptiste élève la voix et demande, en séance, aux habitants de Bagnols présents, s'ils consentent à ce qu'il surenchérisse de 1.000 livres ; — à Beaucaire, le 27 fructidor an III (13 septembre 1795), des individus de Villeneuve veulent exclure de l'adjudication certains prétendants de Pujaut ; les adminis-

(1) 30 avril 1791, *arch. dép.* 1, Q, 1, 51.

(2) 2 mai 1791, *id.*

trateurs, la garde nationale, sont insultés ; il y a des voies de fait très graves qui déterminent des arrestations et une plainte à l'accusateur public ; — antérieurement, le 18 nivôse (7 janvier 1795), deux particuliers, Joseph Lacroix et Vincent Mouleau avaient proféré, en présence du District, des menaces contre les prétendants et tenu des propos séditieux ou contre-révolutionnaires (1).

Dans de telles circonstances, on se gardait bien d'adjuger ; la séance était levée et on renvoyait les ventes à un autre jour. Mais on comprend bien que les intérêts de l'Etat durent souffrir considérablement d'une telle disposition des esprits et de la ténacité des spéculateurs.

Ailleurs, ce sont des incidents d'une autre nature qui motivent l'ajournement des ventes. Ainsi, à Alais, le 5 août 1791, à la vente du couvent des Capucins, un nommé Bénézet, « insolvable et aliéné, » se présenta et fit des offres ; on fut obligé de ne plus les recevoir, ce que voyant notre homme menaça les administrateurs du district de ses canons (il se prétendait colonel des grenadiers et en portait l'habit) et de les faire destituer (2).

A part cela, tout se passa dans l'ordre le plus parfait.

***

Mais s'il est impossible, par suite des lacunes de certains procès-verbaux d'expertise ou d'adjudication de faire connaître l'étendue totale des biens

(1) *Arch. dép.* 2. Q. 3, 13.

(2) *Arch. dép.* 1. Q. 1, 51.

ruraux aliénés, il n'est guère plus facile d'indiquer le produit réel des ventes consenties.

En raison de la dépréciation du papier-monnaie, de la variété et des différences de cours des valeurs admises en paiement, il aurait fallu se livrer à des calculs longs et fastidieux pour connaître, d'après les tableaux officiellement publiés en l'an VI (1), la somme en numéraire représentée par le prix de chaque vente, suivant la date de l'acte, et additionner ensuite les résultats ainsi obtenus.

J'ai renoncé à cette besogne qui m'a paru d'autant plus inutile que les paiements anticipés, dont les dates ne sont pas toujours connues, jettent un trouble insurmontable dans ces calculs et ne permettent pas de faire ressortir exactement la somme que l'Etat a retirée de l'opération, et d'apprécier si cette somme a été supérieure ou inférieure à celle de la valeur approximative totale rapportée plus haut.

Tout ce que je puis dire ici, c'est que les biens de 146 établissements furent vendus, à part ceux des prieurés et des communes ; les biens de la Couronne, de la Province de Languedoc, et des Religionnaires fugitifs sont aussi en dehors de ce chiffre (2). Les biens ruraux, les fermes, les maisons d'habitation, les couvents, les églises, les presbytères aliénés intéressent 377 communes ou hameaux du département ; le nombre des propriétés bâties ainsi livrées à des particuliers n'est pas inférieur à 680.

(1) Le tableau de dépréciation, pour le Gard, fut dressé par l'administration centrale du département le 5 fructidor an V.

(2) Ne sont pas non plus compris les biens appartenant à Jean Bresson, de Sommières, receveur général du département, vendus le 30 frimaire an XII, en exécution des lois des 15 floréal an X et 28 pluviose an III sur la comptabilité, pour reliquat de compte. Voy. *Arch. dép.* 2. Q. 4, 6, nos 9 et 12, — 2. Q. 4, 7, nos 3, 5 bis et 6.

Les acquéreurs de ces immeubles, acquéreurs de première main, s'élèvent à 2725. Il y a, parmi eux, plus que des roturiers ou de simples paysans. Les nobles ne dédaignèrent pas d'acquérir des biens du Clergé. Dans la liste, on remarquera les plus grands noms du département.

Il y a aussi des prêtres et le Consistoire protestant de Nimes parmi les acquéreurs, ainsi que les représentants les plus autorisés de la bourgeoisie.

Certains de ces acquéreurs ne purent remplir leurs engagements et furent déchus des avantages de leurs acquisitions. J'en ai relevé plus de vingt dans ce cas, principalement dans les districts de Beaucaire, de Saint-Hippolyte et de Pont-Saint-Esprit, et, assurément, je n'ai pu les connaître tous. Il y eut donc des reventes par suite de folle-enchère ; la plupart furent faites à des prix inférieurs à ceux primitivement obtenus (1).

Cependant, tout, ici, trouva acquéreur. Ainsi, les décrets des 29 germinal et 8 prairial an III avaient établi une loterie de maisons, meubles et effets précieux déclarés nationaux ; des tirages eurent lieu à Paris les 2 et 12 fructidor an III et 9 brumaire an IV ; et, dans le prospectus ou liste des lots, on ne voit rien figurer se rapportant au Gard.

Il convient d'ajouter que pendant la Révolution, certains biens provenant soit du Clergé, soit des émigrés, et non encore aliénés, furent utilisés pour les besoins de la Nation et de ses représentants. Les uns furent affectés à des services publics, aux magasins militaires, aux corps de garde, au logement des

(1) *Arch. dép.* 1. Q. 1, 52, lettre d'Amelot, Paris, 12 mars 1792.

garnisons et de la gendarmerie, plus tard aux tribunaux, mairies, prisons, collèges. On en rendit plusieurs à leur première destination (églises et presbytères) et on en concéda aussi pour le culte protestant. Enfin, le 7 fructidor an II, le représentant du peuple Perrin, délégué par la Convention dans le Gard, désirant se loger « dans la maison ayant appartenu à Jean-Antoine Teissier-Marguerittes, condamné à la peine de mort, » le District de Nimes ordonna de lever les scellés qui y étaient apposés, de dresser l'inventaire des meubles qu'elle contenait et d'en « laisser la libre disposition au représentant (1). »

II

Biens mobiliers. Meubles et objets réservés pour l'armée, les musées, les bibliothèques, etc... ou restitués aux églises. Envoi d'argenterie aux ateliers de monnaie. Cloches des églises supprimées. Ventes d'objets mobiliers.

Ce ne sont pas, il est vrai, les seuls immeubles du Clergé et des émigrès qui avaient été attribués à la Nation par les lois révolutionnaires. Les meubles et effets étaient compris dans la confiscation et furent vendus.

On excepta cependant de la vente :

1° Les bois de lits, draps, couvertures, matelas et paillasses qui, d'après la loi du 25 vendémiaire an II, devaient être employés au casernement des citoyens de la première réquisition et furent versés dans les magasins militaires ;

(1) *Arch. dép.* 5, Q. 7, f° 248.

2° Le linge, sauf le linge neuf n'ayant jamais servi ou précieux par sa nature ou par sa forme, conformément à l'arrêté du Comité de salut public du 27 floréal, — envoyé aux armées ;

3° Les meubles en bois rare, glaces, chandeliers, bras, girandoles, porcelaines, bijoux, manuscrits, livres imprimés, tableaux, médailles, pierres gravées, mis à la disposition de la Commission de commerce et d'approvisionnement de la République par l'arrêté du Comité de salut public du 3 germinal, et réservés aux musées et bibliothèques,—(et cependant, quand on jette un coup d'œil sur les inventaires des archives, on est frappé de la quantité considérable de documents, de chartes, de livres précieux disparus ou passés à l'étranger) ;

4° L'or, l'argent et le cuivre, qui devaient être envoyés à l'Hôtel des monnaies conformément à la loi du 3 septembre 1792 et à l'article 9 de celle du 25 juillet 1793.

Certains de ces objets, nécessaires « à la majesté du service divin, » furent néanmoins restitués aux églises, même pendant la période la plus troublée de la Révolution, sur des états détaillés certifiés par l'évêque constitutionnel Dumouchel ; d'autres périrent par le feu, en totalité ou en partie, dans des mouvements populaires à Anduze, Boisset-et-Gaujac, etc.

Toutefois, d'après les bordereaux conservés aux archives départementales, les divers envois d'argenterie faits par le Gard aux Monnaies de Montpellier et de Paris, de 1791 à l'an III, s'élèvent à 6.101 marcs, 6 gros, 6 grains (1), savoir :

(1) Le *marc* était évalué à la moitié de la *livre* et se divisait en 8 *onces* ou 64 gros, ou 92 *deniers*, ou 300 *mailles* ou 4.608 grains.

Pour le district d'Alais, 574 marcs, 26 onces, 22 gros.
— de Beaucaire, 761 marcs, 26 onces, 16 1/2 gros.
— de Nimes, 1618 marcs, 62 onces, 44 gros.
— de Pont-Saint-Esprit, 1.540 marcs, 39 onces, 104 gros, 106 grains.
— de St-Hippolyte, 73 marcs, 12 onces, 15 gros, 12 grains.
— de Sommières, 148 marcs, 8 onces, 19 1/2 gros.
— d'Uzès, 968 marcs, 31 onces, 7 gros.
— du Vigan, 383 marcs, 20 onces, 15 gros, 38 grains.

Ces envois comprenaient, non seulement de l'argenterie proprement dite, mais aussi du vermeil, des galons, des tissus et des broderies d'or ou d'argent (fins, brûlés ou faux), et des objets de toutes sortes, provenant, les uns et les autres, soit des églises et des congrégations supprimées, soit de « dons civiques et patriotiques » faits par les particuliers, les sociétés populaires et les communes, soit des émigrés. Pour les curieux qui voudraient rechercher (tâche à laquelle j'ai renoncé) la valeur approximative de ces diverses matières, je m'empresse de dire que, dans le poids total indiqué, l'or, les galons et tissus d'or, n'atteignent pas 100 marcs.

Le cuivre et le laiton n'entrent pas dans ce relevé.

(Chéruel, *dict. hist. des institutions de la France*, II, 732). La *livre*, poids de *marc*, se divisait en 16 *onces*, l'once en 8 *gros*, le *gros* en 3 *deniers*, le *denier* en 24 *grains*. La *livre* vaut 489 gr 50.585, l'*once* 30 gr. 59.412, le *gros* 3 gr. 82.426, le *denier* 1 gr. 27.475, le *grain* 0 gr. 05.311 (Durant et Bastide, *Tables de comparaison*... Nimes, Gaude, 1816, p. 215).

Certains objets de cette nature furent réquisitionnés pour le service des armées et des hôpitaux ; on envoya les autres à Montpellier pour être transformés en monnaie de billon (1).

On fit aussi servir à la fonte de la monnaie de billon les cloches des églises supprimées. C'est ainsi que le District d'Alais envoya à la Monnaie de Montpellier 28 cloches pesant 3.429 livres, 4 onces ; celui de Beaucaire, 22 cloches pesant 8.423 livres et demie ; celui de Nimes, 40 cloches pesant, au total, les unes (12), 1.435 liv., les autres, 108 quintaux, 579 liv. ; celui de Pont-St-Esprit, 31 cloches pesant 4.132 liv. 5 onces ; celui de St-Hippolyte, 10 cloches pesant 730 liv. et demie ; celui de Sommières, 14 cloches pesant 863 liv. 15 onces (le poids de celles de St-Jean-de-Roque et de Brouzet n'est pas indiqué) ; celui d'Uzès, 27 cloches pesant 5.788 liv. 8 onces ; seul, le District du Vigan n'envoya rien.

Les archives nous ont aussi conservé quelques procès-verbaux de ventes de mobiliers de première origine. J'ignore si l'énumération suivante que j'en fait est complète :

Aiguesmortes, 22 germinal en III, matériaux de démolition des clochers et autres signes extérieurs du culte, 150 liv.

Aimargues, 4 mars 1791, mobilier du couvent des Récollets, 80 liv. ; 3 ventôse an II, meubles et effets de l'église paroissiale, de la chapelle des Pénitents gris et de l'église des Récollets, 1.463 l. 5 s. 6 d.

(1) On envoya aussi à la Monnaie de Paris : le 25 germinal an II, 2.160 liv. en pièces d'or trouvées dans la maison d'Alméras, de Salinelles ; le 15 frimaire an XI, 7 gr. d'or et 113 gr. d'argent ; le 13 janvier 1807, 19 gr. d'or et 178 gr. d'argent

Alais, 7 déc. 1792-24 sept. 1793, mobilier des maisons religieuses supprimées, 2.686 l. 10 s.; 8-15 ventôse an III, habillements et ornements d'église de diverses églises du district, déposés au Palais épiscopal, 11.521 l.; 17-26 ventôse an III, meubles et effets provenant de diverses églises du district, déposés aux ci-devants Dominicains, 12.673 l. 16 s.; 16 messidor-12 thermidor an IV, meubles du collège, 77.713 l. 7 s.; 15 messidor-18 fructidor an V, id. 758 l.

Anduze, 11 février 1793, mobilier du couvent du Verbe-Incarné, 917 l. 10 s.

Boisset-et-Gaujac, 10 germinal an II, mobilier de l'église (le reste avait été brûlé) 123 l. 10 s.

Beauvoisin, 15 mars 1791, mobilier de l'abbaye de Franquevaux, 1.112 l. 14 s.

Blauzac, 26 janvier 1793, vente, à Uzès, du mobilier de l'abbaye de Saint-Nicolas, (Genovefins), 313 l. 10 s.; 27 vendémiaire an IV, id., 47.892 l.

Générac, 10 prairial an II, vente de deux ormeaux du grand prieuré de Saint-Gilles, 100 l.

Nimes, 4 mars 1791, mobilier des Bénédictins, 1.337 l. 12 s.; 13 avril 1791, mobilier des Augustins, 163 l. 16 s.; 19 avril 1791, mobilier des Dominicains, 550 l. 14 s.; 27 mai 1791, mule, charrette et harnais des Capucins, 375 l.; 4-10 décembre 1792, mobilier des Ursulines du grand couvent, 960 l. 15 s.; 10-15 décembre 1792, mobilier des Ursulines du second monastère, 1.382 l. 7 s.; 17-19 décembre 1792, mobilier des religieuses de la Visitation Saintes-Maries, 616 l. 16 s.; 22 décembre 1792, meubles des corps et communautés supprimés, vendus à la mairie, 208 l. 10 s.; 15-17 janvier 1793, meubles des sœurs des éco-

les chrétiennes dites de la Calade, 787 l. 7 s.; 18-23 janvier 1793, mobilier des sœurs de la Providence, 801 l. 1 s.; 26-29 mars 1793, meubles et effets déposés dans une salle du Collège et provenant des églises supprimées de Nimes, 1.403 l. 8 s. 6 d.; 22 floréal-11 prairial an II, effets d'églises déposés au collège, 11.635 l. 11 s.; 17 fructidor an II ; boiseries et autres effets des Capucins, 810 l. 5 s.; 4 prairial an III, effets et ornements d'églises, 1.110 l.; 6 prairial an III, pont de bois devant l'entrée du couvent des Capucins, 410 l.; 9 prairial an III, effets provenant d'églises supprimées, 590 l. ; 25 prairial an III, effets provenant d'églises supprimées, 635 l.; 5 messidor an III, meubles de la Régie générale de la marque d'or et d'argent, 350 l.; 25 fructidor an III, meubles provenant des ateliers de Charité établis aux faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau à Paris, 7.119 l.; 26 fructidor an III, effets provenant d'églises supprimées ,5.525 l.

Saint-Gilles, 2 septembre 1791, mobilier des bâtiments de l'exploitation de la Dîme (Chapitre), 1.303 l. 7 s.; 19-21 mars 1791, meubles et effets trouvés dans l'église Saint-Jean et dans la Collégiale (ordre de Malte), vendus à Nimes, 1175 l. 2 s. ; 9 floréal an III, matériaux de la démolition des clochers, 775 l.

Saint-Laurent-d'Aigouze, 6 ventôse an II, matériaux de trois croix en pierre abattues, 18 l.; 6 ventôse an II, matériaux de l'autel et de la chaire de l'église, 104 l.; 28 ventôse an II, fer et plomb provenant de la cloche de l'église envoyée à Nimes, 60 l.

Sommières, 14-16 novembre 1791, meubles des Cordeliers, 321 l. 8 s. 6 d.; 22-23 février 1793, meubles

des Ursulines, 1.268 l. 3 s.; 24 messidor an III, dépouilles des églises et *de divers émigrés* déposées aux magasins du district 16.494 l. 10 s. (1).

Uzès, 27-30 août 1791, meubles des Cordeliers, 609 l. 11 s.; 5 février 1793, meubles du couvent des religieuses N.-D., 1.015 l. 19 s.; 9 février 1793, meubles du Séminaire, 605 l. 10 s.

Le Vigan, 4 germinal an II, vente d'une pendule des Capucins, 352 l. 10 s.

III

Domaines engagés. Soumissions des engagistes.

Le moment est venu de donner quelques détails sur les *domaines engagés*. Une loi du 14 ventôse an VII, porte :

Les aliénations du domaine de l'État, consommées dans l'ancien territoire de la France avant la publication de l'édit de février 1566, sans clause de retour ni réserve de rachat, demeurent confirmées...

Toutes les aliénations du domaine de l'État contenant clause de retour ou réserve de rachat, faites à quelque titre

(1) Il y a (*arch. dép.* 2. Q. 5. 18) des quittances du receveur du district du produit de la vente des linges, effets, ornements des églises du district savoir : 21 floréal an 2, 4792 livres 3 sols ; 21 messidor, 1889 l.; même jour, 312 l. 15 s.; 1 thermidor, 2077 l. 12 s.; 29 fructidor, 1893 l. 18 s., « pour solde ».

Le 24 messidor au III, le District vendit au prix de 16.374 l., le mobilier des émigrés, des déportés et des églises déposé dans ses magasins. (Il s'agit probablement de la même vente, malgré la différence du chiffre).

Le District de Saint-Hippolyte n'avait fait aucune vente de mobilier au 23 messidor an III.

que ce soit, à quelques époques qu'elles puissent remonter, et en quelque lieu de la République que les biens soient situés, sont et demeurent définitivement révoquées.

Toutes autres aliénations, même celles qui ne contiennent aucune clause de retour ou de rachat, faites et consommées dans l'ancien territoire de la France postérieurement à l'édit de février 1566, et dans les pays réunis postérieurement aux époques respectives de leur réunion, sans autorisation des assemblées nationales, sont et demeurent révoquées, ainsi que les sous-aliénations qui peuvent les avoir suivies, sauf les exceptions ci-après...

Art. 13. (Obligation, pour les engagistes, de faire, dans le mois de la publication de la loi, à l'administration centrale du département de la situation des biens, la déclaration générale des fonds faisant l'objet de leur engagement, échange ou autre titre de concession).

Art. 14. Ceux qui auront fait la déclaration ci-dessus pourront, dans le mois suivant, faire devant la même administration, la soumission irrévocable de payer en numéraire métallique le quart de la valeur des dits biens..., avec renonciation à toute imputation, compensation ou distraction de finance ou amélioration.

Tombèrent sous l'application de cette loi :

1° Trente salmées et demie de terres dépendant du mas Desports, à *Beaucaire* (déclaration du 27 pluviôse an II, faite par des Roys, représenté plus tard par Mlle de Gallifet) ;

2° Quarante arpents de Garrigues ou bois d'Agulhon, territoire de *Roquemaure*, concédés par arrêt du Conseil du 27 juillet 1784 (ou 1785) pour lesquels Giraudy paya, en exécution d'un arrêté préfectoral du 22 février 1828, le quart de l'estimation, soit 2701 fr. 27.

3° Terres sises à *Fourques*, au lieu dit des Folles,

données à Jérôme Ferrier et Jean Bimard les 27 janvier 1607, 11 septembre 1608 et 15 juillet 1610, à Gabriel Chatellain le 13 avril 1620, à un autre le 13 mars 1608, ensemble le château de Fourques concédé les 18 mars 1607 et 15 juin 1608.

Le château de Fourques et ses dépendances, tombant sous l'application de la loi, détenus par Adélaïde-Thérèse-Clotilde Alisan-Chazet, veuve d'Esprit Bon, tutrice de Louis-François-Esprit Bon, son fils, furent estimés, et la dame Bon fut maintenue en jouissance, le 17 pluviôse an IX, moyennant 9.425 fr.

Cent salmées de terre étaient aussi atteintes par la loi. Un arrêté préfectoral du 17 octobre 1811 décida qu'elles étaient acquises au Domaine, à défaut par les détenteurs d'avoir fait la déclaration exigée. Mais une décision ministérielle, du 18 mai 1812, releva les détenteurs de cette déchéance, à charge par eux de payer le quart exigé. En conséquence, Balthazard Alisan de Chazet, père et fils, et Armand-Louis de Mackau, au nom et comme père et tuteur de ses deux enfants Armand-René-Marie de Mackau, officier de marine, et Anne-Félicité de Mackau, représentants de Mme Bon, acquittèrent, les 31 janvier et 13 mars 1813, la somme de 25,611 fr. 55.

4° Les herbages appelés le Petit Peccais, terroir d'*Aiguesmortes,* pour lesquels les détenteurs, furent maintenus en possession, par arrêté préfectoral du 10 ventôse an X, et payèrent le quart exigé.

5° Les vestiges du fort de *Calvisson*, estimés 100 f., et un bois estimé 9.440 fr., pour lesquels Antoine-Jean Nogaret paya 2.385 fr., en exécution d'un arrêté du préfet de l'Hérault du 7 vendémiaire an VIII.

D'autres biens engagés furent révélés au préfet du Gard par Étienne Boisset, avocat à Paris, en exécution d'une décision du ministre des finances du 30 octobre 1819 (1). Quelques-uns des articles de l'état qu'il fournit méritent d'être signalés dans l'intérêt de l'histoire :

1° Domaine et viguerie de *Pont-St-Esprit* (14 juin 1642 et 13 juin 1643 (2). — Ces biens, provenant d'atterrissements dans le Rhône se trouvaient compris dans les dispositions de l'article 33 de la loi réservant la question.

2° Domaine et baronnie de *Roquemaure* (2 août 1634 et 18 janvier 1701). — Biens vendus pour cause d'émigration, le 11 floréal an III, au profit de l'Etat, moyennant 21.700 livres.

3° Domaine d'*Uzès* échangé contre la baronnie de *Levis* (29 mars 1721, 9 août 1726, 28 août 1647). — Biens vendus pour cause d'émigration du duc d'Uzès en l'an III et en l'an IV, au prix de 585.380 livres.

4° Domaine de *Montaren* et de *Fresque royale* (28 mars 1643). — Les droits aliénés ne consistaient qu'en une portion de la haute et basse justice, censives, etc. et avaient été supprimés sans indemnité par la loi du 17 juillet 1793.

(1) État du 16 déc. 1820, *arch. dép.* 5. Q. 51. Cette décision garantissait à Boisset une indemnité du quart de la valeur des biens ou des sommes que le domaine recouvrerait pour lesquels il n'aurait pas été exercé de poursuites depuis dix ans. — D'autres révélations furent faites par un sieur Tabarié, révélations illusoires comme la plupart de celles de Boisset puisque tous les articles de son état concernaient des biens aliénés par le Domaine, hors de l'application de la loi de l'an VII eu égard à leur nature, ou dont les détenteurs avaient déjà payé le quart ; l'un de ces articles était relatif à des fours banaux de Beaucaire n'existant plus « de mémoire d'homme » et dont les lois sur la féodalité auraient supprimé la red e vance. *Id.* 5. Q. 51, état du 15 déc. 1820.

(2) Ces dates sont celles des titres de concession invoqués.

5° Domaine de l'étang de *Pujaut* et terroir desséché, contenant 1448 saumées asséchées dont 100 saumées réunies au Domaine (2 mai 1625, 9 mars 1644, 21 avril 1646, 20 juin 1604, 16 juin 1612, 30 août 1612, 4 mai 1610, mai 1603, 13 novembre 1604, 25 février 1610, 3 octobre 1647 et 10 juillet 1646). — Cet étang appartenait en partie aux Chartreux de Villeneuve et en partie à M. Raousset de Boulbon. La première partie avait été vendue au profit de l'Etat le 22 avril 1808 et la seconde le 21 messidor an II.

6° Domaine de *Villeneuve-lès-Avignon* (8 janvier 1643 et 29 décembre 1691). — Il appartenait à la commune au commencement de la Révolution ; il fut vendu au profit de l'État le 1er thermidor an IV, d'après l'abandon qu'elle en fit pour jouir du bénéfice de la loi d'août 1793.

7° Étang du *Repausset* et de la *Bourdi* établi par le sieur de Vauvré, et à lui concédé le 18 décembre 1691. — Cet étang appartenait à la commune d'*Aiguesmortes*, en vertu de lettres patentes du roi Charles VII en date du 6 avril 1434, confirmées par un jugement souverain des commissaires du Domaine du 31 octobre 1670. Par conséquent, il se trouvait dans le cas de l'application de l'art. 1er de la loi du 14 ventôse an VII. Au reste, la partie du couchant avait été vendue au sr Vigne, au prix de 28.900 f., le 1er mars 1814, en vertu de la loi du 20 mars 1813, et la partie du levant avait été restituée à la commune d'après celle du 28 avril 1816.

8° Terres à *Aiguesmortes*, concédées à Le Camus le 2 août 1634. — Il fut impossible de découvrir ces terres et leurs détenteurs.

9° Marais d'*Aiguesmortes* (21 novembre 1724). — Ces objets font partie des objets concédés par le Gouvernement, le 13 floréal an IX, aux concessionnaires du canal de Beaucaire à Aiguesmortes.

10° Passage et barrage de la Tour Carbonnière, près *Aiguesmortes* (4 octobre 1607). — Ce local était en la possession de l'administration des douanes qui y avait établi un poste.

11° Terres d'*Aramon* et de *Vallabrègues* dont la jouissance a été maintenue à la dame Barbier (15 juin 1623 et 30 mai 1690). — « M. le marquis d'Aramon, — dit à ce sujet le Directeur des Domaines du département, — possesseur actuel, ayant justifié que l'acte de concession remontait au 24 juillet 1426, il n'y a pas eu lieu, d'après l'art. 1er de la loi du 14 ventôse an VII, de revenir sur cette aliénation ».

12° Terre et seigneurie de *Beaucaire* données en contre-échange du marquisat de Belle-Isle (20 mai 1719). — Ces biens ne consistaient qu'en droits seigneuriaux supprimés par les lois des 27 août 1792 et 17 juillet 1793.

13° Marais de *Beaucaire* et de *Fourques* (7 septembre 1682). — Un arrêté du Conseil de préfecture, du 4 brumaire an XIII, avait maintenu les détenteurs dans la propriété de ces marais comme se trouvant dans les exceptions de la loi.

14° Marais de 300 saumées à *Fourques* donné au marquis de Béringhen (20 mai et 18 août 1681). — Compris dans les exceptions de la loi.

15° Vingt-cinq arpents de bois au terroir de *Beaucaire* provenant des Pères de la Doctrine chrétienne d'Avignon (18 octobre 1757). — Ce bois avait été vendu, avec le domaine du mas de Bosc dont il fai-

sait partie, appartenant aux Pères de la Doctrine chrétienne d'Avignon, aux s^{rs} Valladier et autres, au prix de 66.100 fr., devant le District de Beaucaire, le 12 décembre 1792, et revendu par les acquéreurs à M. de Seynes, le 18 février 1793, devant Me Magnan, notaire, au prix de 55.000 fr.

16° Palus, garrigues et vallons, au territoire de *Nimes*, déclarés appartenir au roi par arrêt du parlement de Toulouse (2 mars 1557, 5 septembre 1619 et 27 septembre 1634). — Ces biens avait été donnés à la ville de Nimes par Bernard Aton, vicomte de Nimes, en 1144 et 1157, ainsi que par Raimond, comte de Toulouse, en 1185. Des lettres-patentes du roi, en date du mois d'octobre 1730, avaient confirmé ces donations. En conséquence, il n'y avait pas lieu d'appliquer l'art. 1er de la loi du 14 ventôse an VII.

17° Domaines de *Sommières* et de *Montredon* engagés au profit du s^{r} de Launay (6 mars 1725 et 17 février 1646). — Ce domaine ne consistait qu'en bois revendiqués par plusieurs communes qui en avaient fait le partage en vertu d'un arrêté préfectoral du 29 mai 1810.

18° Seigneurie de *Gallargues* dont jouissait François d'Ornan, sieur de Mazargues (23 mai 1636 et 12 juin 1638).— Domaine vendu le 25 pluviôse an II, au prix de 256.480 livres, pour cause d'émigration du détenteur.

19° Domaine et baronnie d'*Anduze* (19 février 1625). — L'aliénation de la baronnie et domaine d'Anduze, remontant au 13 juin 1344, se trouvait comprise dans la disposition de l'art. 1er de la loi de l'an VII. Mais ce domaine ne consistait qu'en droits honorifiques et féodaux supprimés.

(A suivre) F. ROUVIÈRE

L'ÉDUCATION POPULAIRE DES ADULTES

EN ANGLETERRE ET EN FRANCE

La seconde moitié du XIXᵉ siècle aura beaucoup de titres à l'estime de la postérité, mais l'un des plus incontestables sera certainement sa sollicitude agissante et infatigable pour les classes populaires. Le nombre de ceux que hante la préoccupation du bonheur matériel et moral du peuple, je dis du vrai, de celui d'en bas, augmente de jour en jour. Je ne parle pas des politiques : leur tendresse tapageuse va moins au peuple qu'au suffrage universel. Je parle des autres, des vrais démocrates, dont l'affection réelle est puisée à une source autrement désintéressée. Ceux-là pensent que l'abîme ouvert entre les classes dites dirigeantes et les classes populaires est une injustice cruelle qu'il n'est pas digne d'une société avancée de laisser subsister ; que nous sommes tous frères, pétris du même limon, et qu'il convient que dans une société comme dans une famille les mieux doués et les plus vite arrivés tendent la main aux plus faibles ou aux moins chanceux ; qu'il ne s'agit plus d'une aumône à jeter au peuple, mais d'un devoir nouveau à remplir envers lui en l'appelant à partager avec nous ce que la civilisation moderne a de meilleur, sa culture intellectuelle et

morale, laquelle ne lui appartient pas moins qu'à nous ; en d'autres termes, que c'est un cas de conscience pour l'homme riche et instruit d'instruire l'ignorant et de secourir le pauvre.

Or la besogne ne manque pas. Pour ne parler que de la France, en dépit de nos excellentes lois sur l'instruction gratuite et obligatoire, — dont l'obligation est d'ailleurs moins commode à assurer que la gratuité, — le peuple est à demi ignorant. L'école a-t-elle donc fait faillite ? Non pas ; mais elle est insuffisante par suite de sa brusque interruption au moment même où elle porterait des fruits. De l'âge de douze ans où les enfants du peuple la quittent, jusqu'à celui de vingt-un où ils entrent à la caserne, c'est un fait avéré que leurs connaissances acquises subissent un énorme déchet. Comment en serait-il autrement ? La majorité d'entre eux a l'intelligence paresseuse — tout comme les fils de la bourgeoisie — avec, de plus, l'aggravation de la fatigue qui accompagne une rude journée de labeur. Ne vous attendez donc pas qu'ils demandent d'eux-mêmes à redevenir écoliers. Peu à peu ce qu'ils ont appris à l'école primaire s'efface, ils ne sentent plus le besoin de lire, et leurs facultés elles-mêmes, rouillées par l'inaction, deviennent hors d'usage.

Mais que parlé-je seulement d'instruction ? Laissés à douze ans sans guide et sans surveillance, avec des parents occupés ailleurs ou insouciants, les enfants perdent aussi le bienfait de l'éducation. Ce n'est pas à douze ans que le caractère est formé, c'est plutôt l'âge où les énergies physiques et intellectuelles s'éveillent à une vie plus ardente et poussent

la jeunesse, au hasard, dans n'importe quelle direction. Or c'est le moment où les enfants du peuple sont le plus souvent abandonnés à eux-mêmes, où on les laisse passer la soirée dans les rues, fréquenter les lieux d'amusement les plus vulgaires et contracter à leur aise les habitudes et les camaraderies corruptrices. Faut-il s'étonner après cela qu'ils prennent goût à des plaisirs brutaux, à des conversations grossières, si même ils ne tournent pas plus mal ?

Je ne nie pas les exceptions. Je sais quelle grande mesure de réelle éducation peut résulter de la lutte pour la vie et de la patiente acceptation de son sort. D'admirables types de l'homme de bien sont sortis des entrailles du peuple sans autre préparation que celle de la pratique simple et naïve du devoir quotidien. La règle n'en est pas moins que les enfants du peuple subissent après la sortie de l'école primaire une prompte déchéance intellectuelle et morale. Ce n'est pas à la bourgeoisie à la lui reprocher, elle dont les collèges et les universités soutiennent et protègent les fils jusqu'à environ vingt-cinq ans. Il serait injuste de réclamer des classes ouvrières des vertus que les autres ne possèdent pas.

Cette différence de traitement appliqué au peuple et à la bourgeoisie engendre précisément l'autre mal dont nous souffrons, je veux dire cette mésintelligence ou tout au moins cette ignorance dans laquelle ces deux grandes classes sociales vivent l'une par rapport à l'autre. Elles cohabitent mais séparées, membres d'un même corps mais unies par des rapports si lointains qu'elles ont presque

perdu la conscience de leur unité. Les classes dirigeantes taxent et prêchent les classes populaires, elles les secourent quelquefois au moyen de votes ou de fêtes de charité qui sont moins des charités que des fêtes, mais elles leur soupçonnent de noirs desseins de revendications prochaines, elles se figurent difficilement que les pauvres n'étant pas intéressés dans la fortune de la nation, il puisse exister entre eux et les riches un intérêt commun. Les pauvres, de leur côté, se défient des riches, quand ils ne leur portent pas envie ; ils se défient même de leurs accès de générosité, qu'ils accusent d'arrière-pensées égoïstes. Même les gens cultivés n'échappent pas à cette antipathie. Pour le peuple, la science est une chose réservée, source de bénéfices et d'honneurs, distribuée dans des institutions lointaines et coûteuses, qui ne sont faites ni pour lui ni pour ses pareils ; il n'a à en attendre aucun profit. Et il se trouve des savants pour justifier de pareils préjugés par leur manière de s'absorber dans leur travail personnel et par leur oubli de ce qu'ils doivent à la société qui les fait vivre.

Voilà la situation. Elle a ému les sages de tous les pays. Ne doit-on pas craindre, en effet, que tant d'éléments de malaise et de discorde ne finissent par être d'ici à peu d'années la cause de terribles conflits ? Les classes dirigeantes ont longtemps exercé le pouvoir politique : à cette heure les classes populaires sont sur le point de s'en emparer. Quel bien, ou même quelle sécurité peut-on espérer de ce changement, si ceux-là qui vont devenir les maîtres par le nombre montent au pouvoir avec un

savoir à demi effacé et avec une hostilité pleine de mauvais desseins contre leurs maîtres d'hier ? On s'est dit qu'il fallait à tout prix rémédier au mal. Il fallait qu'au lieu de laisser l'influence de l'école s'évanouir trop tôt, on la prolongeât le plus longtemps possible, afin de porter toujours plus haut le niveau intellectuel et moral de la jeunesse populaire. Il fallait encore par une manière sensible de montrer au peuple de la sympathie travailler au rapprochement des deux grandes classes sociales dans le commun sentiment de leur unité et de leur solidarité.

Mais le moyen ? Actuellement la recherche en est dans tous les pays à l'ordre du jour. Je me bornerai à rapporter ici où en sont sur ce point deux nations, l'Angleterre et la France : la première, parce qu'il semble qu'elle ait, du moins en partie, résolu le problème ; l'autre, parce qu'elle est celle qui intéresse le plus des Français.



Oui, il semble bien que l'Angleterre, sur ce point comme sur tant d'autres, ait devancé le reste de l'Europe et qu'elle ait trouvé la solution du problème de l'éducation populaire, à voir avec quel merveilleux succès s'épanouissent chez elle les œuvres fondées dans ce but depuis quelques années et quels résultats elle se flatte d'avoir obtenus. Il n'est pas indispensable de faire le voyage de Londres pour s'en rendre compte. Un de nos compatriotes d'une compétence incontestée en matière d'éducation populaire, M. F. Buisson, autrefois directeur de l'enseignement primaire au ministère de l'ins-

truction publique, aujourd'hui professeur des sciences de l'éducation à la Sorbonne, vient précisément de nous rendre le service de publier un tableau de ces œuvres anglaises, tableau qu'il a voulu si exact qu'à la place de ses impressions personnelles il a préféré laisser parler sur chacune des principales institutions l'un des hommes qui l'ont fondée ou qui la dirigent actuellement (1). De là une série de notices d'une brièveté substantielle, au moyen desquelles nous sommes initiés au fonctionnement de chaque société par le personnage qui la connaît le plus à fond, et qui nous suggèrent, par les différences qu'elles révèlent entre les procédés anglais et les nôtres, des leçons et des comparaisons très profitables à méditer. Ces notices sont précédées en guise d'introduction d'un résumé excellent dû à un jeune professeur d'école normale, M. Chevalley.

Parcourez-les, pénétrez dans le détail de ces diverses entreprises scolaires et sociales, d'une diversité convergente au même but, et, en vrai Français que vous êtes, c'est routinier que je veux dire et parcimonieux, vous resterez stupéfait de cette riche éclosion d'initiatives individuelles qui, sans avoir encore ni adhérents ni subsides, se sont lancées avec une audace inouïe et une confiance absolue dans des créations colossales, faites pour des milliers d'élèves et à coup de millions. Et jamais élèves ni millions n'ont manqué à l'appel.

Je les énumérerai rapidement.

Ce sont d'abord ces cours et ces conférences organisées pendant l'hiver dans les villes et dans les

(1) L'*Education populaire des adultes en Angleterre.* 1 vol. chez Hachette.

campagnes, même dans de très petits villages, tantôt par le squire, tantôt par le clergyman ou le maître d'école, pour mettre l'instruction à la portée de la jeunesse populaire.

Puis, le soir, les cours d'adultes, destinés à la masse des travailleurs pourvus déjà d'une instruction élémentaire. A Londres seulement, on en a compté 265 pendant l'hiver 1893-1894, avec un total de plus de 12.000 assistants.

Mieux encore : les grandes Universités sont devenues elles-mêmes accessibles aux foules (*University Extension*) par le moyen de professeurs que chacune d'elles envoie aux villes et aux villages qui en font la demande, pourvu que ces villes et ces villages assurent un local, et, dans certains cas, une petite garantie pécuniaire. Pendant le semestre d'hiver 1893-1894 Cambridge a envoyé 60 conférenciers, Londres 34 et Oxford 41. Dans plus de 400 localités des séries de conférences ont été données et le nombre des personnes qui les suivaient s'est élevé à 49.000. On jugera de l'empressement des comités locaux de la province à profiter de ce mouvement par la somme dépensée par eux en dix ans pour les seuls cours d'Oxford : 1.250.000 francs.

Mais les Anglais n'ayant pas tardé à s'apercevoir que pour améliorer le peuple l'instruction était insuffisante sans l'éducation, aussitôt sont issues de ce nouveau courant de vastes et complexes institutions, dont nous n'avons pas l'idée en France, et dont l'efficacité pour élever le peuple tout en l'instruisant est démontrée, nous dit-on, par les résultats les plus probants.

Des colonies universitaires (*University settle-*

ments), — Toynbee Hall en est le type — se sont fondées en grand nombre au cœur des quartiers pauvres de Londres, sortes de couvents laïques dans lesquels de jeunes gradués des Universités, après avoir fini leurs études et avant d'entrer dans la vie, viennent habiter pendant un temps déterminé pour se consacrer à l'éducation des misérables du voisinage. Ils attirent à eux les jeunes gens par des cours et par des récréations de tout genre, afin d'élever ensuite, par leurs relations avec eux, leurs goûts et leurs vies. Toynbee Hall est fréquenté par 2.500 jeunes gens du quartier de Whitechapel.

Le Palais du Peuple et le Salon du Peuple visent à exercer, l'un à l'est de Londres, l'autre à l'ouest, une influence analogue à celle des colonies universitaires. Le premier notamment, conçu sur un plan grandiose, a offert pendant la première année de sa fondation à un million et demi de pauvres gens, à la place des distractions abrutissantes de la taverne et de la rue, les saines récréations de ses jardins d'hiver, de ses gymnases, de ses bains publics et de ses concerts, sans compter le profit de sa bibliothèque et de son école industrielle.

Mais rien n'est comparable, pour le succès de l'entreprise, aux institutions polytechniques. A elle seule, celle de Regent street, la première fondée' réunit au cœur de Londres environ 18,000 jeunes gens et leur assure un véritable centre d'éducation, d'instruction, de récréation, de vie intellectuelle et sociale en un mot. Chaque jeune homme qui en devient membre trouve sa vie occupée. Il partage ses soirées entre les cours et les classes qui lui sont utiles, gravure sur cuivre, travail du plâtre,

dessin de meubles, carosserie, etc... et entre les sociétés dont il est membre et les distractions qu'elles organisent, parties de football, de cricket, de canotage, de patinage, sans oublier la bicyclette et la photographie. Le « Poly », comme on l'appelle familièrement, contient un bureau de placement, une caisse d'épargne, un office judiciaire, une boutique de coiffeur, et, naturellement, un restaurant. L'institution de Regent street a si bien réussi que, grâce à une souscription immédiatement couverte de 3.750.000 francs et à une subvention égale de l'Etat, trois nouveaux « Poly » sont ouverts actuellement dans le sud de Londres, ayant chacun en moyenne de 3 à 4000 adhérents. L'Etat a promis également 5 millions pour la fondation de quatre autres dans le nord de la ville. De Londres le mouvement a gagné la province ; dans une foule d'endroits s'élèvent des institutions du même genre, et là où on ne peut pas en établir, les anciens cours d'adultes se transforment sur leur modèle, c'est-à-dire prennent un caractère nettement éducateur.

Enfin les bibliothèques populaires attirent tous les soirs dans leurs salles confortables, bien éclairées, et, l'hiver, bien chauffées, des multitudes de jeunes gens qui, sans cet asile, iraient passer leur temps je ne sais où, et qui viennent là prendre insensiblement le goût de la lecture et du savoir. Tous les journaux, toutes les revues, tous les périodiques et tous les illustrés anglais y sont représentés, et ceux de l'étranger n'y manquent pas. On prête facilement des livres pour le dehors. Ces bibliothèques publiques et gratuites, dont il n'existait pas trace en 1885, sont aujourd'hui au nombre de plus de 30 à Londres et de 250 en Angleterre.

Telles sont les principales institutions que le génie inventif et pratique des Anglais, aiguillonné sans doute par le besoin spécial qu'en ressentait leur nation, a fait surgir pour l'éducation de la jeunesse populaire. Je tiens à en dégager, en les soulignant, les trois caractères essentiels et généraux.

Ce qui frappe d'abord dans la création de tous ces établissements sans exception, c'est qu'elle a été due à l'initiative privée. Les uns sont issus d'efforts particuliers — Toynbee Hall, le Palais du Peuple, le polytechnique de Regent street, — les autres sont dus à la générosité de comités locaux — les polytechniques de Borough Road, de New-Cross, de Battersea —, beaucoup enfin, surtout dans les villages et les petites villes, sont affiliés aux différentes églises. Le point de départ de ce mouvement doit être cherché, en partie sans doute dans les nécessités du présent et dans le caractère entreprenant des Anglais, mais surtout dans le vif sentiment d'un devoir social nouveau, le devoir de se mêler de près au peuple, pour lui apporter non seulement du savoir, mais de la sympathie et l'exemple contagieux d'une existence plus élevée. De ce sentiment fait foi d'abord tout ce que nous savons des prédications des Birbeck, des Maurice, des Ruskin, des Green, des Toynbee et autres célèbres philanthropes anglais, et surtout la série des notices et des communications qui composent le livre de M. Buisson et qui sont signées des fondateurs ou directeurs des établissements anglais, les Flower, les Barnett, les Paton. C'est ce sentiment qui a fait donner d'un seul coup à la corporation des Orfèvres pour l'institution de Borough Road 625.000 francs et qui fait verser à celle

des Marchands de fer pour la même institution le revenu annuel de 1.800 liv-sterling. De ce sentiment enfin procède la généreuse résolution prise tous les ans par de jeunes gradués des colonies universitaires de donner au peuple tout ce qui constitue leur fortune, je veux dire les plus belles années de leur vie, et d'aller s'établir au milieu des quartiers lépreux de Londres pour y exercer un pénible apostolat.

N'allez pas croire cependant que l'Etat se désintéresse de ces fondations. Il les encourage au contraire et il les soutient comme des œuvres d'intérêt national. J'ai dit qu'il avait donné 3.750.000 francs pour trois polytechniques à élever dans le sud de Londres, et qu'il avait promis cinq millions pour la fondation de quatre autres dans le nord. Ce n'est pas tout. Ses largesses sont infatigables : il assure 90.000 francs par an au polytechnique de Regent street, 25.000 à celui de Borough Road. Il subvient magnifiquement à toutes les institutions qui ont pour objet l'éducation des adultes. Au reste il a su se créer pour cette dépense des ressources inépuisables par un moyen fort ingénieux : depuis 1890, il applique à peu près intégralement à ces institutions le produit du nouvel impôt sur les alcools. Voilà une heureuse manière de rendre d'une main au peuple ce qu'on lui enlève de l'autre.

Mais l'Etat ne commence jamais. Il ne devance pas l'inspiration privée, il la suit pour la stimuler et la soutenir quand elle le mérite. Il n'intervient que pour continuer une œuvre déjà organisée par un vigoureux effort local. Sans rougir de ses lenteurs, il déclare hautement qu'il n'accordera ses subven-

tions à une œuvre qu'après qu'on lui aura démontré en la créant et en la soutenant qu'elle répond à un besoin véritable et qu'elle est sérieusement désirée. Ainsi pour les 3.750.000 francs qu'il a versés aux trois polytechniques du sud de Londres, il n'avait promis de le faire qu'à une condition, c'est qu'une somme égale serait fournie par une souscription publique avant qu'on pût commencer les travaux. De même, une fois son intervention décidée, l'État ne prend pas prétexte de ses largesses pour s'immiscer dans les affaires de l'établissement et en réglementer le fonctionnement intérieur : il l'honore en respectant son libre développement.

Le second caractère général de ces œuvres populaires est dans leur enseignement avant tout technique et professionnel. Non qu'une place n'y soit réservée à une instruction plus générale : l'histoire, la géographie, la littérature et la morale fournissent à leur jour des sujets de conférences et de lectures publiques. Mais les cours de beaucoup les plus nombreux et les plus importants sont, sans contredit, les cours absolument pratiques et spéciaux dans lesquels on offre aux élèves les moyens de se perfectionner sur les matières qui peuvent leur être utiles pour leur profession. En effet, comment attirer le soir des jeunes gens fatigués par le travail de la journée, et comment les retenir, sinon par l'avantage d'une instruction immédiatement utilisable dans le métier que chacun exerce pour gagner sa vie ? Ce profit est le seul moyen de les faire consentir aux sacrifices qu'on exige d'eux en échange, sacrifices de temps et aussi d'argent, — car pour leur faire estimer davantage leur admission, on leur demande

une petite cotisation mensuelle—. On leur offre donc, dans des cours spéciaux et confiés à des maîtres éprouvés, toutes les connaissances capables de les perfectionner dans leurs travaux de la fabrique, du bureau ou de la ferme. Ne sont admis dans chacun de ces cours que les ouvriers du métier auquel il se rapporte. Pour être plus pratique, l'enseignement est approprié aux besoins de chaque région : agricole, industriel, ou commercial, suivant les localités. Ainsi, le quartier de Borough-Road étant surtout composé de plombiers, de maçons, de commis de banque et de menuisiers, on a établi plus particulièrement au polytechnique de l'endroit des ateliers spéciaux pour la plomberie, la maçonnerie, la composition, la sténographie et l'ébénisterie.

Enseignement utilitaire au premier chef. En gens avisés, sachant bien ce qu'ils veulent et voulant aboutir, les Anglais ont pensé que quand le peuple fait tant que de demander une instruction, on aurait tort de lui en donner une autre que celle qu'il désire et qu'il a besoin d'acquérir. Sinon il vient peu et s'éloigne vite. Tout, d'ailleurs, même le maniement de la lime et du rabot, peut servir à l'éducation de l'intelligence. Car il y a cette différence entre le polytechnique et l'atelier, que tandis que dans celui-ci l'ouvrier apprend son métier, dans l'autre on le forme à raisonner, on le rend capable de savoir exactement ce qu'il fait à l'atelier, on lui enseigne le pourquoi des choses de son art, et par ce moyen on le rend capable de trouver par lui-même des perfectionnements ultérieurs.

Voilà pour l'instruction. Mais les Anglais ne sont pas sans avoir pensé à l'éducation. C'est même à quoi ils ont pensé le plus. Seulement ils ont une

manière particulière de l'entendre, une manière bien à eux, la même dans toutes leurs institutions; ce sera le troisième caractère général que nous y relèverons. Un coup d'œil même superficiel sur l'organisation intérieure des œuvres anglaises suffit pour constater que leurs fondateurs n'ont pas tant visé à augmenter les connaissances professionnelles de ceux qui les fréquenteraient qu'à agir sur leur conduite et leurs habitudes de vie. Ils ont voulu avant tout les « élever » en les instruisant, autrement dit améliorer leurs goûts et transformer leurs mœurs. Pour y réussir, ils n'ont pas généralement fait appel à la religion (1). Est-ce dédain ? Non sans doute, tout le monde sait que les Anglais ont l'esprit très religieux. S'ils ont renoncé, contrairement à ce qui se pratique en Allemagne, à faire de la religion l'âme même de leur système d'éducation, c'est par le dessein bien arrêté de créer une œuvre qui ne fût pas confessionnelle, mais nationale, qui n'exclût pas, de parti pris, tous ceux qui n'étaient pas protestants anglicans, c'est-à-dire un nombre très respectable de catholiques, de juifs et de dissidents. Ils s'en sont donc tenus à un moyen plus universellement accepté, l'emploi intelligent et sain de l'activité humaine, facilité par l'association et soutenu par l'exemple. Loin de réfréner les énergies de la jeunesse, ils se sont appliqués à les utiliser. Ni prêches ni sermons, mais l'inoculation d'habitudes et de passions bonnes qui ne laissent ni temps ni goût pour l'ivrognerie et la débauche.

(1) Il y a des exceptions : le *Salon du Peuple*, par exemple, à Cleveland-Hall, est une expérience de démocratie chrétienne.

Rien ne manque dans leurs établissements pour y travailler ou pour s'y s'amuser. Les adhérents sont engagés à faire l'un et l'autre, mais libre à eux de ne faire que l'un sans l'autre. Tout ce qu'on leur demande, c'est qu'ils fassent l'un ou l'autre. Il y a, nous l'avons vu, des cours du soir et des ateliers spéciaux, mais on y trouve aussi des clubs de natation, de gymnastique, de musique, de patinage, de cyclisme et de débats politiques, des salles de billard et d'échecs, un théâtre, et cent autres récréations du même genre. Que ces jeunes gens contractent là quelque passion, les uns pour leur sport, les autres pour leur club ou leur étude, et tout ira bien. Il n'est rien tel qu'une passion saine, fût-ce celle de la pédale, pour barrer la route aux autres. C'est faute d'un objet légitime que tant de volontés juvéniles en viennent à se mal dépenser. Occuper la jeunesse populaire pour l'améliorer, voilà le système des Anglais, et il leur réussit pleinement. Non pas certes que tous les adhérents des polytechniques soient de petits saints; mais l'état de sainteté, pas plus que l'héroïsme, n'est exigible de tout le monde. Une vie de plus en plus élevée suffit à la rigueur, et c'est à quoi tendent les Anglais riches et cultivés en offrant aux jeunes gens des classes populaires une variété séduisante d'utiles dérivatifs.

Ils ne se contentent pas de les leur offrir, ils en prennent leur part avec eux, et c'est là peut-être la partie la plus efficace de leur méthode d'éducation. Ils ne leur enseignent pas par la chaire ou par le livre ce qu'il convient de faire, ils leur en donnent l'exemple en le faisant avec eux. Ils vont au peuple, pour vivre avec lui, ne fût-ce que quelques heures,

et pour lui inculquer par une fréquentation amicale des habitudes plus relevées. C'est dans ce but qu'ont été fondées les colonies universitaires, véritables collèges de missionnaires laïques qui dévouent une part de leur jeunesse à cette œuvre d'apostolat. C'est le cas également des polytechniques où par des fêtes périodiques, par des soirées, des concerts, des garden-parties, s'établit une certaine communion entre les jeunes gens des hautes classes qui s'intéressent à la maison et la foule des pauvres qui en sont membres. Cette quasi intimité, même passagère, permet aux riches de se rendre compte que le peuple n'est pas inévitablement envieux et subversif, et elle donne aux pauvres des occasions de découvrir de la générosité et de la sympathie dans le cœur de la plupart de ceux qu'il accuse en bloc d'égoïsme et de dureté.

JACQUES ROCAFORT.

(La fin prochainement).

UNE CORRESPONDANCE INÉDITE

D'ALEXANDRE PIEYRE

Si les mémoires dépeignent avec fidélité les petits côtés d'une époque, ses mœurs et ses usages, les relations épistolaires entre lettrés aident singulièrement, à leur tour à faire connaître les impressions diverses du passé. C'est à ce titre que je reproduis ici un certain nombre de lettres intéressantes, écrites par Alexandre Pieyre au chevalier de Pougens et à quelques autres personnages. Ces documents précieux font partie d'un lot de soixante-quinze lettres autographes que j'ai acquises à Paris chez Étienne Charavay, l'éminent archiviste. L'auteur étant notre compatriote, elles ne manqueront pas dans ce cas de présenter quelque intérêt à tous ceux qui s'occupent à Nimes de belles lettres et de diffusion intellectuelle.

Alexandre Pieyre, qui a tenu une place si honorable dans le monde littéraire, naquit à Nimes, le 30 avril 1752, d'une vieille famille originaire de Valleraugue. Il fut envoyé, jeune à Paris pour y faire son éducation et revint à Nimes où il s'occupa plus de littérature que d'affaires. Le théâtre devint surtout l'objet de ses études favorites. C'était l'époque où les comédies et les drames de Beaumarchais

avaient fait aux applaudissements du public, une véritable révolution à la scène, en introduisant des passions nouvelles peintes avec verve et chaleur. Le jeune auteur, loin de suivre la brillante mais périlleuse carrière ouverte par l'auteur de *Figaro* essaya de ramener le théâtre à son ancienne simplicité. Son chef-d'œuvre l'*École des Pères*, comédie en cinq actes et en vers fut jouée à Paris, à la Comédie française en 1787 ; elle réussit complétement et eut quarante représentations. La morale de cette pièce valut à l'auteur un témoignage de satisfaction du roi Louis XVI, qui lui fit remettre une riche épée d'honneur. Attaché dès lors à l'éducation de S. A. le duc de Chartres, plus tard Louis-Philippe, à côté de madame de Genlis, il appartint désormais à la maison du Prince. Il suivit son élève à Vendôme, à Valenciennes, à Valmy et à Metz en 1792 ; mais les évènements de la Révolution et la Terreur le forcèrent ensuite à se retirer dans les Cévennes avec sa femme, qui était la veuve du poète Barthe. Il passa à la campagne le temps de la Terreur et ne revint à Paris qu'en 1799 ; il y publia la *Maison de l'Oncle*, l'*Intrigue Anglaise*, les *Amis à l'épreuve*, le *Garçon de cinquante ans*, *Orgueil et vanité*, le *Philosophe amoureux*, la *Veuve Mère*, qui parurent en volume à Orléans, où il restait la moitié de l'année chez son frère le baron Jean Pieyre, préfet du département du Loiret. C'est là que le trouvèrent les événements de 1814. Le Prince, son ancien élève rentré en France, l'accueillit avec bienveillance et Alexandre Pieyre, accepta avec reconnaissance de sa part, le titre honorifique de secrétaire des commandements de S. A. R. Mademoiselle Adélaïde d'Orléans. C'est

ainsi qu'entouré de ceux qu'il aimait par dessus tout, vivant dans la société intime de quelques hommes de lettres, tels que Ducis, Boissy d'Anglas, Pougens, il passa les quinze dernières années de sa vie. Il mourut au Palais-Royal, le 30 juin 1830, sans prévoir ni les événements mémorables qui un mois plus tard allaient surgir en France, ni la haute destinée du Prince qui l'avait honoré de sa constante amitié. Associé de l'Institut, dès l'année 1795, Alexandre Pieyre fut, depuis 1816, correspondant des Inscriptions et Belles-Lettres.

Cet auteur avait su retrouver le ton de la bonne comédie et fonder l'intérêt de ses pièces sur des situations et non sur des mots. Ce qui le distingue surtout c'est l'air de candeur qui se montre et le parfum d'honnêteté qu'on respire dans tous ses ouvrages. Les bustes d'Alexandre Pieyre se trouvent à la Comédie française et au Musée de Nimes ; ce dernier est l'œuvre de Carrier-Belleuse.

Quant à Pougens auquel il écrivait la plupart des lettres ci-dessous, il était né à Paris en 1855 et était fils naturel du prince de Conti. A l'âge de 24 ans, il fut atteint de la petite vérole, qui lui fit perdre entièrement la vue.

Il était alors à Rome depuis quatre années, compulsant les archives du Vatican et étudiant la peinture avec succès sous Greuze. Il revint à Paris chercher des consolations dans la culture des lettres et fut chargé en 1786 de se rendre en Angleterre pour y conclure un traité de commerce. Ruiné par la Révolution qui le priva d'une pension de 10.000 livres et de l'expectative d'un riche prieuré comme chevalier de Malte, il se fit imprimeur libraire. Des opé-

rations heureuses lui procurèrent une aisance pour lui permettre de vivre tranquille dans une paisible retraite de la vallée de Vauxbuin avec son épouse miss Sayer, nièce de l'amiral Boscowen, personne aussi distinguée comme poète que comme musicienne. Pougens avait été très lié avec les philosophes du XVIII[e] siècle,dont il partageait les doctrines. Il entretenait une correspondance suivie avec la plupart des souverains étrangers. Il fut longtemps à Paris le correspondant littéraire de l'impératrice douairière de Russie et du grand duc Constantin. Ses principaux ouvrages sont *Récréations de philosophie et morale* ; Les *quatre âges, Contes du vieil ermite* ; *Lettres philosophiques à Mme XXX* sur divers sujets de littérature, dans lesquelles on trouve des anecdotes inédites sur Voltaire, J.-J. Rousseau, d'Alembert, Francklin, etc. *Contes en vers et poésies fugitives*, *Mémoires et Souvenirs* ; la pièce de comédie *Jocko*, qui eut un grand succès à Paris en 1825 a été tirée d'un de ses ouvrages par MM. de Rochefort et Gabriel ; *Archéologie française ou vocabulaire des mots tombés en désuétude* ; *Essai sur les antiquités du Nord* ; *Trésor des origines de la langue française* etc. etc.

Adolphe PIEYRE.

A Monsieur le Chevalier de Pongens

Palais-Royal, le 16 novembre 1820.

MONSIEUR LE CHEVALIER,

Je reçus hier votre in-quarto, si superbement relié, aux armes de Mademoiselle. Je m'empressai de le lui présenter avec votre lettre, qui est parfaitement bien ; et elle se récréa sur la richesse et l'élégance de ce volume, dont le dedans est certainement digne du dehors, puisque c'est le fruit du long travail d'un savant, qui jouit d'une si haute réputation. Le

plaisir que S. A. S. a pris à la lecture de votre prospectus sur la langue vous est garant du goût qu'Elle a pour cette sorte d'instruction et de l'intérêt qu'elle mettra à parcourir le grand ouvrage, dont elle me charge de vous faire tous ces remerciements. Elle portera son attention sur les articles que vous me désignez ; et ils l'engagent sûrement à s'arrêter sur tous ceux qui offriront le plus d'attrait à sa pensée. Je lui ai recommandé le discours préliminaire, dont vous faites mal l'éloge auprès d'elle, én disant qu'il est court. La solidité de son esprit se plait aux lectures de ce genre, lorsque d'avance elle est certaine de leur mérite. Quant à moi, Monsieur, le chevalier, je vais être à l'affût des moments, où ce livre ne sera pas entre ses mains, pour me procurer bien des jouissances ; et d'un article à l'autre je serai engagé à le lire en entier. S. A. S. vous renouvelle l'assurance de ses sentiments très distingués et je vous prie d'agréer l'hommage de la haute estime et du respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être, monsieur le chevalier, votre très humble et très obéissant serviteur.

Alexandre Pieyre.

P. S. T. Je me suis acquitté de votre commission auprès de Monseigneur et de S. A. R[le] et ils m'ont chargé de vous dire qu'ils mettent grand prix à vos sentiments et de vous assurer de tous leurs.

A Monsieur le chevalier de Pougens à la vallée de Vauxbuin près Soissons (Aisne).

Palais-Royal, le 30 novembre 1820.

Monsieur le Chevalier,

J'ai reçu hier la lettre que vous m'avez fait l'honneur de de m'écrire le 27 et je me suis empressé de présenter vos nouveaux hommages à L. A. Je croyais vous avoir dit que toute l'auguste famille était de retour à Paris depuis le 9. C'est même une semaine plus tard que de coutume, mais on a été retenu par des plantations que Mgr fesoit à Neuilly, où ils retourneront à la fin d'avril. Ainsi vous aurez la satisfaction de les retrouver, et ce sera pour eux un vrai plaisir ; je suis chargé de vous en donner l'assurance.

Recevez, monsieur le chevalier, l'assurance de ma recon-

naissance pour votre très obligeante intention à l'égard de *votre trésor des origines*, elle n'a point été remplie, il me sera infiniment agréable qu'elle le soit. Je mettrai à grand honneur ce témoignage de votre bienveillance ct à grand profit la possession de cet ouvrage, dont je pourrai faire part à mon frère, pour qui cette lecture, tout à fait selon ses goûts, sera des plus intéressantes, ainsi qu'à moi qui ne puis la faire que par intervalles dans l'exemplaire de Mademoiselle, trop précieux pour être déplacé de son cabinet.

Agréez. je vos prie, monsieur le chevalier, l'hommage de ma haute considération et de l'attachement respectueux avec lequel j'ai l'honneur de vous saluer. Alexandre PIEYRE.

Palais-Royal, le 5 *décembre* 1820.

MONSIEUR LE CHEVALIER,

J'ai reçu hier le volume que votre bienveillance me destinait, et je vais en faire ma lecture favorite. Ce sera de même celle de mon frère qui est bien sensible à ce que je lui ai dit de votre part et qui vous prie d'agréer ses respects. Vous avez monsieur le chevalier, parfaitement lu dans ma pensée, en m'envoyant le volume broché ; une reliure même la plus simple m'aurait fait peine. Je vais le faire proprement cartonner, pour sa conservation. Les bons ouvrages n'ont pas besoin de parure. Rousseau voulait que son élève ne mit des cadres dorés qu'à ses mauvais dessins.

Je vous prie, monsieur le chevalier, d'agréer. etc.

Alexandre PIEYRE.

Palais-Royal, le 30 *décembre* 1821.

MONSIEUR LE CHEVALIER,

Je viens de recevoir le paquet que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, et ce soir vos deux lettres à Monseigneur et à Mademoiselle seront remises. Elles seront certainement fort bien accueillies, comme tout ce qui vient de vous, qui se distingue toujours par la vérité des sentiments et le bon

goût. Je n'ai point trouvé dans ce paquet la notice dont vous parlez et vous reconnaitrez sans doute qu'elle est restée sur votre table. Je ne puis donc vous répondre sur cet article autrement que pour la coufiance où je suis que l'nuvrage côté n° 7, ne doit vous laisser aucun scrupule pour sa présentation. Ce qui sort de votre plume est toujours dans les plus parfaites convenances, j'en suis certain. J'ai vu annoncer dans les journaux les contes que vous dites côtès n° 5. On en parle avec éloge des sujets et du style ; et on en prend occasion de faire celui de la personno d'une façon très aimable. Je m'empressai de donner connaissance de cet article, bien sûr du plaisir qu'il feroit. J'ajoutai que, sans doute, quelque circonstance retardait votre hommage. J'étois loin de penser qu'il était arrêté par la crainte de montrer dans cet ouvrage un esprit libéral et philosophique. Je croyais, monsieur, que vous saviez que ces principes sont en harmonie avec ceux de cette maison, et ce qui peut ne pas réussir auprès de quelques grands, ajoute ici aux titres de recommandation qui s'attachent à tous vos ouvrages. Ne tardez donc pas à m'envoyer celui-ci.

Agréez, je vous prie, les vœux bien sincères que je forme, dans ce renouvellement d'année, pour tout ce qui peut contribuer à votre bonheur, et veuillez me conserver des sentiments auxquels je mets beaucoup de prix. J'ai l'honneur de vous présenter la vive affection des miens les plus dévoués et d'être avec une respectueuse considération, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. Alexandre PIEYRE.

P. S. T. — Pour mon adresse, je ne suis pas secrétaire des commandements de Mgr, mais de Mademoiselle.

Palais-Royal, rue de Valois n° 3, *le* 10 *janvier* 1822.

MONSIEUR LE CHEVALIER,

J'ai attendu d'avoir lu vos trois volumes, pour avoir l'honneur de vous écrire. Je vous parlerai du plaisir qu'ils m'ont fait ; mais, je veux auparavant vous dire que Mgr me rendit votre lettre, il y a deux jours en vous disant de vous expri-

mer sa sensibilité sur les bons et aimables sentiments que vous lui témoignez, et de vous renouveler la sincére assurance de tous les siens, et de la satisfaction qu'il aura à vous revoir. Cette lettre si spirituellement affectueuse a fait sur lui le même effet que sur moi ; et il ne pouvait pas se lasser de me dire que vous étiez vraiment étonnant d'avoir conservé cet esprit au milieu des études arides qui ont occupé quarante ans de votre vie. Que ne dira-t-il pas, quand il aura lu vos contes ! Je n'ai eu garde de suivre vos instructions et de faire un choix. Je les ai pris l'un après l'autre ; et, en vérité, les différents mérites que j'ai trouvés à chacun me laissent fort embarrassé sur la mesure du plaisir qu'ils m'ont donné. Je serais en peine de faire des distinctions. Dans tous, c'est de la plus vraie, de la plus aimable philosophie et philanthropie, des observations fines, exprimées d'une manière piquante, des pensées aussi justes qu'ingénieuses, une narration claire et rapide avec l'art de ménager les surprises, le style naturel et facile, enfin tout ce qui plaît ; il n'a sûrement rien paru qui tienne plus de la manière aisée et spirituelle de Voltaire ; et je trouve même qu'il y a chez vous, plus que chez lui de ce genre de gaîté que les Anglais appellent *humour*. Je me suis empressé de faire jouir mon frère, qui a tout ce qu'il faut pour sentir, du charme de cette lecture. Je viens de lui envoyer ces trois volumes, rendus encore plus précieux pour moi par les quatre lignes que votre flatteuse estime m'a fait l'honneur de mettre à la tête.

Ces témoignages sont pour moi d'un prix infini ; et quand cet aimable ouvrage me reviendra, je lui donnerai une couverture, qui le mettra à l'abri des injures du temps; mais vous m'auriez fait vraiment de la peine de l'avoir commandée.

Recevez l'hommage des sentiments profonds, etc.

Alexandre PIEYRE.

Palais-Royal, le 14 *janvier* 1822.

Monsieur le chevalier,

Mon frère, n'ayant pas votre adresse, m'envoie cette lettre de remerciement pour vous la faire tenir. Recevez aussi le mien pour ce nouveau témoignage. Il me rend mon exemplaire, que je vais faire circuler chez des amis, à qui je suis bien sûr de procurer dn plaisir. Il va passer d'abord dans les mains de mon ancienne et excellente amie Madame de Vandeul, qui a hérité de l'esprit très philosophique de M. Diderot, son père, et dans celle de son fils, digne d'eux. J'ai d'autres liaisons de ce genre, auprès de qui je me ferai gloire de ce monument de votre bienveillancé, dont je suis extrêmement touché. Rien n'est honorable comme les quatre lignes dont votre main m'a gratifié.

Les journaux vous ont appris, Monsieur le Chevalier, la perte si sensible que notre Maison vient de faire et par un coup si soudain. Il a été préparé a S. A. R[le] dont la situation demandait de grands ménagements. Sa santé n'en a pas souffert, et elle s'approche du moment des couches avec les plus belles apparences, Monseigneur, qui veut conduire le corps de sa tante au tombeau de Dreux, mercredi, espère que dans ces deux jours, il y aura une heureuse délivrance. Mademoiselle a eu, pendant quaraute-huit heures, le retour de son mal de tête, mais elle est bien rétablie. Elle est héritière conjointement à Monseigneur, avec l'hôtel pour préciput, et l'honorable soin de l'hospice, qui y a été fondé et qui va retrouver chez elle les mêmes sentiments de bienfaisance avec un zèle aussi soutenu.

Dans son testament, la princesse a expressément défendu toute pompe à son convoi. Elle sera remplacée par d'abondantes œuvres de charité, ce qui, je crois, sera plus agréable à Dieu... qu'à ses ministres. Vous voyez, Monsieur le Chevalier, que je ne suis pas indigne possesseur de vos contes. Ils ont trouvé un champ bien préparé, où votre semence n'est pas perdue.

Recevez, etc. Alexandre Pieyre.

Palais-Royal, le 13 *février* 1822.

MONSIEUR LE CHEVALIER,

Je me suis empressé de présenter votre hommage à Mademoiselle et à Monseigneur qui l'ont accueilli avec leur bonne grâce ordinaire et avec le sentiment particulier qui s'attache à tout ce qui vient de vous. Ils m'ont chargé de vous faire leurs remerciements et de vous renouveler la bien sincère assurance de leur haute estime et du vif intérêt qu'ils vous portent. Ils y joignent leurs regrets de votre projet de retraite qui me fait aussi bien de la peine. Il m'était doux de vous revoir chaque année et de pouvoir vous exprimer tous les sentiments qui sont pour vous dans mon cœur.

Recevez, Monsieur le Chevalier, mes nouveaux remerciements de votre volume que j'ai commencé à lire. Ce que Voltaire et Marmontel n'avaient fait qu'indiquer vous l'avez exécuté, et avec quelle patience! Que de recherches pour donner les exemples en plusieurs langues! maintenant ces mots laissés dans l'oubli n'ont, pour la plupart, à attendre que des hommes de grand talent qui osent les reproduire et dont la haute réputation soit leur passeport, car les noms font tout. Mon frère sera très reconnaissant de l'exemplaire que votre obligeance lui destine et qui lui fera double plaisir. Son adresse est rue Papillon, n° 5, Faubourg-Poissonnière.

Agréez, je vous prie, etc. Alexandre PIEYRE.

Lettre du baron Jean Pieyre, frère d'Alexandre Pieyre, au chevalier de Pougens.

Paris, ce 20 février 1822.

MONSIEUR LE CHEVALIER,

La crainte d'être indiscret ou importun a pu seule obtenir de moi que je ne vous remercierais pas sur le champ, de votre si aimable, si philosophique, que vous eutes la bonté de m'écrire le 24 janvier dernier. Mais le ciel a récompensé

ma retenue ; et voilà qu'après une première faveur, j'en reçois de vous une seconde que je n'apprécie pas moins, et qui outre le nouveau sentiment de reconnaissance qu'elle m'inspire, va me faire passer délicieusement un bon nombre d'heures, dans la lecture de ce premier volume de votre archéologie française ; car il faut que vous sachiez que ces recherches sur notre langue, ses origines, ses variations et ses pertes m'ont toujours occupé avec un grand intérêt, et qu'au plaisir que j'y trouve encore se mêlent d'éternels regrets sur la disparition de nos anciennes richesses que nous avons laissé s'engloutir dans la nuit des temps. Je suis moins timide ou moins libéral que vous ; je n'en voudrais rien abandonuer ; je voudrais que de studieux explorateurs fouillassent sans cesse cette mine féconde et en retirassent tous les débris. Notre français moderne si clair dans la syntaxe, si élégant, sous des plumes comme la vôtre, est pourtant si pauvre. On s'aperçoit si bien de tout ce qui lui manque chaque fois qu'on veut écrire ; point de termes simples dont on a les composés, point de composés dont on a les simples, point de verbes dont on employe les substantifs, point de substantifs ou d'adjectifs dont les verbes sont en usage. C'est, en vérité, une chose déplorable et nos voisins plus sages que nous se sont enrichis à nos dèpens, et nous laissent en riant nous enorgueillir de notre superbe indigence. Affranchissons-nous des lisières académiques ; c'est à la tribune à nous rendre tout ce que nous avons à regretter ; c'est aux inspirations qui naissent des grands intérêts, au besoin d'improviser de nobles pensées et des expressions qui répondent que nous devons demander le rétablissement, l'extension, le complément de notre langue, qui alors, sans cesser d'être noble, cadencée et gracieuse, retrouvera dans l'abondance et la précision des mots toute l'énergie dont elle a aujourd'hui basoin plus que jamais, par la marche progressive des lumières et la fermentation des sentiments profonds qui nous tourmentent. Aidez nos orateurs du forum du fond de votre cabinet, Monsieur, fournissez leur toujours de ri-

ches matériaux et des exemples qui les enhardissent à se lancer dans cette nouvelle conquête. Je ne sais quelles observations peut vous avoir faites mon frère ; je le prierai de me les communiquer ; pour moi, la seule que je me permette, c'est que vous renoncez trop facilement à une partie de notre ancien patrimoine, et que je serais sur ce point moins accomodant que vous. Je prends tant de plaisir à lire Malherbe, Montaigne et Amiot, qu'il me semble que je voudrais avoir à ma disposition tous les mots, tous les tours dont ils se sont servis. Je ne crois pas, Monsieur, si j'en juge d'après mon sentiment, que mon frère trouve bonne la raison que vous me donnez pour ne pas lui avoir écrit directement. Je lui porterai ma lettre, mais il regrettera la sienne et vous allez rendre jaloux deux frères qui se sont toujours si bien accordés en toute chose, et qui surtout auront toujours une égale impulsion et un même empressement pour sentir et vous exprimer la haute estime et l'attachement vrai qu'ils vous portent.

Veuillez agréer, etc. Le Baron PIEYRE.

P.-S. T. — J'ajoute, Monsieur le Chevalier, quelques lignes à cette lettre. pour vous renouveler l'expression de tous mes sentiments et de mon admiration pour la patience laborieuse, qui a rassemblé ces vieux matériaux enfouis que des mains habiles n'ont plus maintenant qu'à mettre en œuvre. Vous avez rendu un éminent service à la pensée, trop souvent gênée dans le cercle étroit, où une fausse délicatesse la resserre.

Agréez, Monsieur, etc. Alexandre Pieyre.

Palais-Royal, le 3 janvier 1823.

MONSIEUR,

Je me suis empressé de remettre votre lettre à Monseigneur, qui la communique tout de suite à S. A. R[le] et à Mademoiselle; et leur voix se réunirent pour exprimer satisfaction de vous revoir au printemps. La mienne n'est pas moins vive, et je vous prie d'agréer, avec cette assurance, l'expression de tous nos vœux dans ce renouvellement d'année. Je suis charmé de voir que votre santé se maintient. Je n'ai pas

lieu d'être mécontent de la mienne, à mon infirmité près, qui n'est plus qu'incommode ; je ne lui demande que de rester ainsi ; car je sais qu'à mon âge on n'en guérit pas plus que de la goutte, dont vous souhaitez que je sois affranchi ; je n'en ai jamais eu d'atteinte, mais ce que j'ai éprouvé, il y a trois ans est aussi fâchex. Vous m'annoncez une petite brochure qui me promet tout le plaisir que donne ce qui vient de vous, lorsque votre plume savante cherche sa récréation dans un aimable badinage, où la saine morale et la philosophie tiennent toujours leur place.

Je vous prie, Monsieur, de me conserver les sentiments de bienveillance, dont je suis extrêmement flatté et d'agréer le sincère hommage de la toute et respectueuse considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc., etc.

Alexandre Pieyre.

P.-S. T. — Toute l'auguste et aimable famille jouit de la meilleure santé. Quand vous serez arrivé, au lieu de prendre la peine de venir, écrivez-moi quelques lignes, pour que je demande à Monseigneur, jour et heure pour vous recevoir. Je vous ferai part de ce qu'il aura fixé et alors vous viendrez chez moi et j'aurai l'honneur de vous conduire.

Palais-Royal, 12 *Février 1823*.

Je viens de lire, Monsieur le Chevalier, et avec un vif intérêt, votre agréable *Histoire du Singe*, qui m'a été remise ce matin, et je ne doute pas qu'elle ne fasse un égal plaisir aux Princesses et à Monseigneur. Je l'ai déjà annoncée pour le 20 à Mademoiselle, qui l'attend avec impatience. Certes, des preuves d'intelligence de cette espèce sont bien propres à faire réfléchir profondément tout esprit philosophique ; et bien que votre histoire ne soit qu'un roman, il y a, dans les auteurs par vous cités, tant de témoignages de cette intelligence, qu'on ne peut pas la révoquer en doute. Vous n'avez donc fait qu'en recueillir les différents traits, pour en composer un tout fort agréable ; et votre fiction n'est que la vérité. Mon frère y prendra également grand plaisir et en attendant son exemplaire, dont il sera très reconnaissant, je vais lui

donner promptement le mien à lire. En lisant votre sixième note, je n'ai pas pu être de l'avis de M. de Buffon, qui dit que le singe ne peut vivre que dans les pays les plus chauds, tandis que l'homme vit dans tous les climats. Je crois que sa nature, comme celle du singe, veut les climats chauds et qu'il ne vivait pas dans les climats tempérés sans des vêtements, ni dans le Nord sans des fourrures. Oui, Monsieur, n'en déplaise à la Sorbonne, je crois que le singe est le chaînon qui lie l'homme aux autres animaux, et que la différence qu'il y a entre lui et l'Hottentot n'est pas assez grande pour qu'il y ait séparation. Je renvoie les orgueilleux à votre brochure. J'aurai grande joie quand vous pourrez m'annoncer votre retour, et je vous prie d'agréer, etc. Alexandre Pieyre.

Palais-Royal, le 27 Février 1823.

Monsieur le Chevalier,

Je reçus hier votre lettre par votre aimable messagère et j'envoyai tout de suite votre réponse à mon frère, qui s'est empressé de me faire tenir la sienne pour vous, et la voici : Je donnai, le soir, ma lettre à lire à Mademoiselle, et elle en fut touchée. Elle y vit un sentiment pour elle que son cœur sait apprécier ; et elle me chargea de vous l'exprimer. Voilà, je crois, votre réponse faite, et mieux que vous ne la feriez directement, car le respect donnerait des entraves à votre langage ; et votre lettre ne pourrait que paraître froide, à côté de celle où votre cœur se laisse aller, sans contrainte à toutes ses sensations. Mon neveu est fort sensible à votre aimable mot pour lui. C'est le fils d'une sœur que j'ai perdue, il y a 12 ans, jeune homme de 26 ans, que je plaçai, en 1814, dans les bureaux de Monseigneur et que Mademoiselle s'est attachée pour me remplacer, quand mon infirmité m'a mis en position de lui être moins utile, dans un moment surtout où sa succession a rendu ses affaires plus considérables. Il les tient en fort bon ordre ; et elle a tout lieu d'en être contente, ce qui me rend doublement satisfait.

Quand vous aurez à m'écrire, Monsieur le Chevalier, n'usez plus de détours. Mettez votre lettre, avec mon nom dessus, sous une enveloppe à l'adresse de Mademoiselle, qui décachette et me remet. Elle a ses ports francs, et de cette manière mon neveu et moi nous en jouissons aussi.

Je vois approcher, avec beaucoup de plaisir et d'impatience, l'époque de votre aimable visite, qui sera si agréable à toute cette maison.

Agréez, etc. Alexandre PIEYRE.

Palais-Royal, le 9 Juin 1824.

MONSIEUR LE CHEVALIER,

Mademoiselle vint hier avec Monseigneur; on lui remit votre paquet et elle me donna ce que votre bienveillance m'avait destiné. J'ai trouvé dans mon exemplaire votre lettre à laquelle j'aurai l'honneur de répondre, après avoir fait, par S. A. S., la réponse dont elle m'a chargé ; ne la pouvant faire si tôt elle-même, et ne voulant pas différer de vous remercier et de vous assurer de tous ses sentiments. C'est l'agréable commission qu'elle m'a donnée. Votre lettre et votre nouvel hommage l'ont extrêmement touchée, et une phrase qui la termine, où vous témoignez regret que votre plan d'économie ne vous permette pas d'avoir à Paris, pour y passer l'hiver, un logement qui serait nécessaire à vos recherches littéraires, cette phrase, dis-je, qn'elle a communiquée à Monseigneur, leur a fait regretter de ne pouvoir pas vous offrir ce logement au Palais-Royal, ou dans l'hôtel de la rue de Varenne, n'y en ayant aucun dont ils puissent disposer, tout étant occupé ; mais ils ont pensé que vous leur feriez l'amitié d'accepter annuellement 1.000 francs pour cet objet, et je suis chargé de vous en faire l'offre intéressée de leur part, puisque votre acceptation leur procurera le plaisir de vous voir pendant vos séjours à Paris, leur étant pénible que votre résidence à la campagne les en prive. Je n'ai, sans doute, pas besoin de vous dire, Monsieur le Chevalier, combien je serai satisfait de cet

arrangement, ainsi que mon frère, à qui j'ai fait part des aima bles témoignages de votre souvenir. Il y est extrêmement sensible, et nous vous prions tous deux d'agréer l'expression de nos sentiments les plus distingués et les plus dévoués ; l'heure de la poste me presse. Alexandre PIEYRE.

Palais-Royal, le 16 *Juin* 1824.

MONSIEUR LE CHEVALIER,

On m'a remis votre paquet hier matin, et une heure après Mademoiselle étant venue, je lui ai remis votre lettre qu'elle lut avec une vive émotion, et qu'elle emporta pour la communiquer à Monseigneur, sur qui elle n'aura sûrement pas moins d'effet. Je fus chargé de vous dire combien vos expressions la touchent, et à l'égard de votre désir d'un logement dans son hôtel, de vous répéter ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire, qu'il n'en reste pas le plus petit dont elle puisse disposer. Tout est loué et pour plusieurs années, le rez-de-chaussée et jardin à l'ambassade de Bavière et le premier à celui de Danemarck, les entresols et les combles sont partagés entre eux pour le logement de leur monde, secrétaires et valets de toute espèce. Vous voyez donc l'impossibilité de rien faire. C'est pour cela, et pour l'impossibilité tout aussi grande de vous offrir la moindre chose au Palais-Royal, où il n'y a pas même place pour bien des personnes attachées à cette maison, que le frère et la sœur vous ont offert ce que vous ne voulez accepter qu'en cas de besoin. Ils insistent pour que ce soit sans aucune réserve ; car, la lettre où vous dites qu'un logement à Paris vous serait utile une partie de l'année, et que vous n'y avez renoncé que par motif d'économie, leur donne droit de ne pas admettre votre restriction. Vous voudrez bien permettre qu'à la fin de la saison de la campagne le semestre vous soit envoyé, afin que le plaisir de vous revoir ne soit pas retardé. Je partagerai cette satisfaction, ainsi que mon frère, qui vous présente ses sentiments les plus empressés, et mon neveu, qui vous offre ses respects.

J'ai l'honneur d'être, etc. Alexandre PIEYRE.

Lettre du baron Pieyre.

Paris, le 26 Février 1824.

MONSIEUR LE CHEVALIER,

Le plaisir que me fit la lecture de votre piquant écrit, ne me permet pas de différer d'une heure celui de vous exprimer l'impression qu'il m'avait fait éprouver et ma reconnaissance de votre souvenir si flatteur. J'écrivis rapidement ce qui se passait dans mon esprit, et, rassuré par votre indulgence, je n'aspirai qu'à vous prouver mon empressement. Tout le mérite de mes vers est dans l'adresse qu'ils portent et puisque vous êtes assez bon pour les accueillir, ils sont votre propriété, et vous pouvez, Monsieur le Chevalier, en disposer à votre gré. Je ne puis y mettre d'autre amour-propre, que celui de vous avoir amusé un instant. Jocko les a inspirés, mais ils ne sont pas dignes de figurer auprès d'elle ; puisque son père en accepte l'hommage, je le prie de croire que je me glorifierai toujours d'avoir attiré un regard de bienveillance d'un sage aussi aimable que sensible. Son esprit et sa personne ont un droit égal à la plus haute considération ; qu'il me permette de lui en offrir ici le tribut, avec celui de toute ma gratitude.

Le Baron PIEYRE,
Rue du Sentier, nº 16.

Palais-Royal, le 8 *Février* 1825.

MONSIEUR LE CHEVALIER,

Je me suis empressé de mettre votre lettre entre les mains de Mademoiselle. Voyant son étendue, elle remit à la lire, n'ayant pas le temps dans ce moment-là. Ce n'est qu'hier qu'elle me l'a rendue en me chargeant de vous exprimer sa satisfaction de l'aimable accueil que vous avez reçu du Roi et de M. le Dauphin. Elle désire beaucoup qu'il puisse avoir quelque résultat qui vous soit avantageux, et elle aura un grand plaisir à l'apprendre ; mais, Monsieur le Chevalier, je vois que la connaissance que vous avez de l'esprit des cours

vous donne peu de confiance dans les paroles, et que dans une affaire où il s'agit d'avancer 52.000 francs, dont la rentrée peut n'être pas très assurée, vous êtes en doute que cette faveur vous soit accordée. C'est un très bon principe que de ne pas se flatter. On y est confirmé à notre âge, après avoir vu tant d'espérances trompées. Aussi, depuis longtemps me suis-je fait l'habitude de ne désirer que des choses que je puis me procurer par moi-même. J'écarte de ma pensée tout ce qui dêpend d'autrui. Quand cela vient par l'obligeance naturelle, on y trouve bien plus de plaisir.

Mademoiselle m'a chargé de vous renouveler l'assurance de tous ses sentiments ; et je vous prie, Monsieur le Chevalier, d'agréer, etc. Alexandre Pieyre.

Palais-Royal, le 30 mars 1825.

Monsieur le Chevalier,

J'ai été fort occupé ces jours-ci ; ce qui ne m'a pas laissé le temps de lire, aussitôt que j'aurais voulu, le petit volume que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer, avec celui dont j'ai fait votre hommage à Mademoiselle, qui m'a charge de vous en remercier. J'ai mis votre lettre entre ses mains ; et elle me charge de vous dire qu'elle est bien touchée de l'expression de vos sentiments et de vous renouveler l'assurance de tous les siens bien sincères. Agréez, Monsieur, mes remerciements pour mon exemplaire, où j'ai trouvé le plaisir que cause un doux intérêt. Madame Pougens ne peut avoir pour amies que des personnes qui réunissent à la sensibilité du cœur le charme et le naturel d'un esprit délicat et éclairé. On vous retrouve, dans les pensées qui terminent le philosophe observateur, dont la longue vie offre l'exemple des excellents préceptes de sa morale et qui fait servir jusqu'au badinage à ses constantes vues d'instruction. Le petit conte du protecteur et du protégé ne laisse rien à désirer à cet égard. C'est un modèle de la plus fine plaisanterie ; et, malheureusement le tableau n'est que trop vrai. Je suis bien charmé

de vous voir conserver, pour vous et pour vos lecteurs, des goûts qui vous délassent de vos graves occupations. Votre Jocko fait les délices de tout Paris ; et la salle n'est jamais assez grande pour la foule qui se présente à la porte. J'ai un vif regret d'être privé, par ma retraite, de prendre part à ce divertissement. J'ai l'honneur de présenter mon respect à Madame Pougens, et de vous renouveler l'hommage de mes sentiments respectueux et dévoués, auxquels mon frère joint les siens. Alexandre PIEYRE.

Paris, 9 *juin* 1825.

A MONSIEUR LE VICOMTE DE RUMIGNY,

Mademoiselle qui part lundi pour Randan, m'a chargé d'envoyer à Monsieur de Rumigny cette copie d'une lettre qu'elle reçut hier et de le prier d'y répondre qu'il y a sûrement du malentendu au sujet des élèves d'Hofwil. Non seulement elle n'a pas pu dire qu'elle y en enverra *six* ; mais elle ne sait pas même si elle en pourra envoyer. Cela dépeud de ce ce qu'elle pourra trouver en Auvergne pour cet objet ; et ses recherches seront bornées à deux enfants tout au plus. Elle avait prié seulement de s'informer de ce que lui coûterait chacun pour cette éducation. Il est répondu que ce sera comme pour les jeunes Lamarre. A la bonne heure, mais il n'a été question de cela, l'envoi étant incertain ; elle désirait uniquement savoir le prix de la pension, dans le cas où elle aurait quelque sujet en vue.

Monsieur de Rumigny voudra donc bien faire réponse dans ce sens là. Elle est charmée de la satisfaction que donnent les jeunes Lamarre ; ce qui l'encourage pour d'autres, et elle se décidera quand elle sera à Randan et qu'elle aura pris les informations nécessaires.

Je suis fort aise de cette occasion de me rappeler au bon souvenir de M. Rumigny. Mon neveu partira mercredi et le petit cheval noir est fâché de n'avoir pas, cette année, l'aimable société du gris. Monsieur Fontaine ira deux jours après

et Mgr le 20, avec Madame, M. le duc de Chartres et les deux filles ainées ; ils n'y resteront que 10 jours. Mademoiselle emmène avec Madame de Montjoie, Mme et Mlle de Dolomieu et M. de Canonville. Ils iront sans s'arrêter, Mme de Montjoie préférant cette manière et se sentant la force de la supporter. M. Marc n'en doute pas. On compte être de retour le 15 juillet, ce temps suffisant pour les eaux. Je vais le passer en grande solitude.

J'ai l'honneur de présenter mon respect à Mme de Rumigny et je prie, Monsieur le Vicomte, d'agréer l'expression bien sincère de mon attachement très dévoué. Alexandre PIEYRE.

P. S. T. — On m'écrit d'Orléans qu'y ayant eu, ces jours derniers, du bruit au spectacle, l'adjoint, M. Huffengre, sortit pour aller prendre son écharpe, et à peine sur les marches de la mairie tomba mort. Ces deux édifices sont vis-à-vis l'un de l'autre sur une très petite place. Il était connu pour homme violent et emporté, et il a été puni par où il péché, ce qui est assez l'ordinaire.

Palais-Royal, le 4 novembre 1825.

MONSIEUR LE CHEVALIER,

Je vous remercie bien de m'avoir donné l'avant-goût de votre petit volume. J'en reçus hier les premières feuilles qui me firent passer une soirée très agréable et me font vivement désirer le reste. Vos anecdotes ne peuvent pas manquer d'avoir du succès. Vous débutez par une très piquante sur M. le prince de Conti. Il est difficile d'en touver beaucoup qui aient ce sel là ; mais quelques autres ont aussi leur mérite, et puis l'esprit philosophique pour quelques lecteurs qui savent apprécier la justesse du vôtre ; il se tient dans un juste milieu ; et l'abus que les deux extrêmes font des principes ne l'empêche de rester attaché. Son excellent esprit sait même les concilier. J'ai mis vos feuilles dans une enveloppe cachetée à votre adresse ; et je les envoie ce matin chez M. Cocheris ; lorque les volume me viendront, j'en ferai la distribution que vous désirez, vous remerciant d'avance du mien et de celui dont mon frère vous exprimera sa gratitude. Voilà bientôt l'époque qui doit vous ramener, et nous

en sommes impatients. On reviendra de Neuilly à la fin du mois. Toutes les santés s'y maintiennent bonnes. Vous ne me parlez point de la vôtre, ce qui est le meilleur signe. Je n'ai pas à me plaindre vu mon âge et mon incommodité,

Agréez, etc. Alexandre PIEYRE.

Palais-Royal, le 1er *décembre* 1825.

MONSIEUR LE CHEVALIER,

Je reçois vos deux exemplaires avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 29. Je vous fait tous mes remerciments et ceux de mon frère, en attendant qu'il puisse me les adresser, après avoir fait cette agréable lecture dont je lui ai donné l'avant-goût, en lui disant le plaisir que m'avaient fait les premières feuilles que vous m'avez communiquées. Je vais lui envoyer son exemplaire et lui faire part de ce que votre lettre contient d'obligeant pour lui. Il y sera infiniment sensible. Je le vois peu depuis la mauvaise saison. Il ne sort guère, ayant les petites infirmités de 71 ans. Toute l'auguste famille revient enfin, samedi, de Neuilly. Il y a eu retard d'une semaine, la nouvelle chapelle ne s'étant pas trouvée prête, aussi tôt qu'on l'avait espéré. Dans ces premiers moments de déplacement Mademoiselle aura peu le temps de lire ; et comme son exemplaire, ainsi que ceux de Mgr et de Mme. ne peuvent guère tarder à m'être envoyés, j'attendrai de les avoir pour en parler ; et je me contenterai de jouir du mien en silence ; il vaut mieux qu'elle ne fasse cette lecture que lorsqu'elle sera entièrement rendue à elle-même pour mieux la goûter. Les premiers jours, il y a distraction de toutes sortes, et il lui en coûterait sûrement de ne pouvoir pas lire sans interruption. Je vois avec peine que vous ne parlez pas encore de retour ; cependant, voilà un bien mauvais temps pour la campagne, et à cette époque les plus tardifs reviennent. Vous ne doutez du plaisir que Monseigneur et les Princesses auront à vous revoir, et vous êtes également persuadé de celui que j'en ressentirai, ainsi

que de l'attachement dévoué dont je vous prie d'agréer la nouvelle assurance. Alexandre Pieyre.

Polais-Royal, 4 *décembre* 1825.

Monsieur le Chevalier,

J'ai achevé votre volume avec le même plaisir que j'avais eu aux seize premières feuilles, fâché qu'il fût si court; et j'allais reprendre dès le commencement, quand mon excelent et ancien ami M. de Rochefort, qui en avait parcouru quelques page, m'a demandé à le lire ; et ce matin, il m'a vivement exprimé combien il y avait pris plaisir, d'autant plus, m'a-t-il dit, que j'ai été nourri par mon père dans la connaissance de tout ce monde-là, avec lequel il avait beaucoup vécu.

C'était ce comte de Rochefort, ami de Voltaire, qui a eu part à sa correspondance. Le fils excellent helléniste, d'une tête meublée de la meilleure littérature et de la plus saine philosophie, est enchanté de ce petit volume. Il m'a demandé l'autorisation d'en faire part à une dame, dont il connait le bon goût et à qui il désire procurer cette jouissance Ainsi, monsieur, avant qu'il ait paru pour tout le monde, votre livre aura déjà eu du succès auprès de quelques personnes bien en état de l'apprécier. Il me tarde qne les volumes pour cette maison me soient apportés, pour que vous puissiez jouir des suffrages que vous ambitionncz le plus. Jusques-là je n'en parlerai point, comme je vous l'ai dit.

Vos anecdotes sur Rousseau m'ont confirmé dans l'opinion quej'en ai toujours eue. Avec un si grand talent, que de petitesse, que de susceptibilité née de l'orgueil ! Qu'il était pénible d'être en liaison avec lui ! Combien d'amis ont eu sujet de s'en plaindre ! Son orgueil a fini par une véritable folie !

Agréez, monsieur le chevalier, mon sincère et respectueux attachement.

Alexandre Pieyre.

Palais-Royal le 16 *décembre* 1825.

MONSIEUR LE CHEVALIER,

J'ai envoyé à mon frère et j'ai remis à M. de Rochefort, les deux lettres que contenait celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. M. de Rochefort va faire venir de sa campagne, celles qu'il y a laissées de M. d'Alembert ; et il s'empressera de vous les communiquer. Nous espérons que ce sera ici et bientôt· Vous ne répondez pas à mon article sur votre retour, dont voici l'époque. Je désire bien que votre santé, qui parait être l'obstacle, ne vous retienne pas plus longtemps, et que votre première lettre m'appreune votre entier rétablissement. Je conçois votre déplaisir du retard des reliures ; mais, il faut bien se résigner.

J'ai l'honneur de vous saluer avec attachement respectueux et dévoué. Alexandre PIEYRE.

Palais-Royal, samedi 24 *décembre* 1825.

MONSIEUR LE CHEVALIER,

J'ai reçu votre paquet à l'heure fixée sur l'adresse, et je me suis empressé d'aller offrir vos hommages, Mgr m'a chargé de vous remercier pour lui et pour Madame, en attendant qu'il le puisse faire lui-même ; et, Mademoiselle m'a remis votre lettre, afin je le fasse avec plus d'étendue. Je lui ai lu ce qui la regarde dans celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ; et quand j'en suis venu à l'hommage de votre propre personne, elle m'a chargé de vous répondre par ce vers d'Aricie ;

J'accepte tous les dons que vous voulez me faire.

Elle ne veut se détacher d'aucun de vos exemplaires, et pour avoir jouissance partout, elle enverra le second à Randan. Elle m'a bien recommandé de vous dire à quel point elle est touchée de ce que vous lui écrivez et de ce qui est pour elle dans la lettre que je lui ai lue. Elle attend impatiemment que votre dernier verre de tisane vous laisse liberté de venir. Ne m'ayant parlé que de légères souffrances, vous ne m'aviez

point causé d'inquiétudes, et je vous remercie de m'avoir fait connaitre la gravité de votre mal après votre rétablissement. Elle y prend vive part et désire bien que votre prompt retour lui donne certitude de votre bonne santé. La sienne se maintient de même, et toute la famille est également bien. Mademoiselle vous renouvelle la très sincère expression de tous les sentiments inaltérables qu'elle vous a voués et je vous prie d'agréer etc. Alexandre Pieyre.

Palais-Royal, le 4 *Février* 1827.

Monsieur le Chevalier,

J'ai reçu, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, votre petit volume relié pour Mademoiselle, dont je lui ai fait votre hommage. Elle en a trouvé la reliure très jolie et m'a chargé de vous en remercier. Celui-ci sera pour Paris, un des autres pour Randan. J'étais bien sûr d'avance de tout le grand succès qu'aurait cet opuscule dans le public. Toutes les pièces en sont plus ou moins agréables, et il y en a qui sont vraiment charmantes. Mon frère et M. de Rochefort, très sensibles à votre bon souvenir, m'ont chargé, ainsi que mon neveu, de vous présenter leurs sentiments dévoués. Madame la Duchesse d'Orléans s'est trouvée très fatiguée à la suite de son bal de mercredi, extrêmement nombreux. Deux petites saignées, faites à propos, ont produit bon effet, et la nuit dernière a été tranquille. On est maintenant parfaitement sûr que cela n'aura aucune suite. Mademoiselle a fort bien résisté à la fatigue. Elle vous renouvelle l'assurance de tous ses sentiments, et je vous prie d'agréer l'hommage, etc. Alexandre Pieyre.

Palais-Royal, le 9 *Mars* 1827.

Monsieur le Chevalier,

Les premiers mots de la date de votre lettre m'ont donné, hier, le court plaisir de vous croire à Paris ; mais les suivants l'ont détruit, et vous ne parlez pas même de retour. Il est vrai,

qu'avec l'état de faiblesse dont vous continuez à vous plaindre, ce déplacement serait peu prudent. J'espère que la bonne saison, qui s'approche, vous rétablira assez bien pour amener votre retour. Vous m'annoncez l'impression d'*Albéric* et *Sélénie*. Je la laisse ignorer à Mademoiselle. Quand vos exemplaires arriveront, je lui présenterai le sien de votre part. Je vous remercie du mien ; et mon frère, mon neveu et M. de Rochefort recevront les leur avec reconnaissance. Enfin, Mademoiselle Bibre va donc paraître dans Didon ! Les Princesses y iront s'il n'y a pas d'obstacle, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le mander.

Agréez, etc. Alexandre PIEYRE.

Palais-Royal, le 25 *Mars* 1827.

MONSIEUR LE CHEVALIER,

Je reçus, hier, votre paquet pendant que mon frère était chez moi. Je lui remis son exemplaire, dont il me chargea de vous faire son remerciement, en vous présentant ses sentiments respectueux. M. de Rochefort et mon neveu, à qui j'ai remis, font de même. Je montai tout de suite à Mademoiselle son paquet, avec le manuscrit, comme témoignage qu'elle a été l'objet de votre pensée dans la composition de ce petit conte, ainsi que vous l'exprimez dans votre lettre, que je lui ai donnée à lire. Elle m'a chargé de vous remercier et de vous renouveler l'assurance de ses sentiments. Je lui remettrai les 2e et 3e livraisons de *Le Sueur* dès qu'elles me seront apportées, elle lira avec grand intérêt les textes qui sont de votre plume, mettant beaucoup de prix à tout ce qui en sort. Je viens de relire, avec nouveau plaisir, votre opuscule, qui me semble avoir encore plus de charme dans l'impression. Rien de plus piquant que la seconde partie. Celle qui précède et celle qui suit ont leur genre de mérite ; et ces tons différents montrent une grande flexibilité de talent. Combien elle acquiert encore de prix par la pensée des grands ouvrages dont l'auteur s'est occupé toute sa vie, et qui sont même d'une na-

ture à dessécher l'esprit! J'admire que le vôtre ait pu conserver tant de fraîcheur. Je voudrais voir dans votre lettre autant de force du corps, mais j'y vois avec peine que vous vous plaignez toujours de sa faiblesse. J'espère avec vous dans le printemps, et qui ne tardera pas à vous ramener dans un état de santé tout à fait satisfaisant.

Agréez etc. Alexandre PIEYRE,

Palais-Royal, le 24 *août* 1827,

MONSIEUR LE CHEVALIER,

J'ai reçu hier la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 20 courant contenant denx journaux que j'ai envoyés à mon frère. Il est de retour de la campagne et il me charge de vous exprimer son regret de ne s'être pas trouvé chez lui, quand vous lui avez fait l'honneur d'y venir et de vous présenter ses sentiments respectueux. J'ai présenté les vôtres à Mademoiselle, qui y est fort sensible et qui vous renouvelle l'assurance de son attachemant. Elle part vendredi pour Randan et toute la famille le mardi d'après. Ils y resteront tout le mois de septembre. M. le duc de Chartres, débarqué à Dieppe, est revenu d'Eu avec eux, il y a huit jours. Il va partir pour le camp de Lunéville où est son régiment. Il y restera un mois, y tenant maison, et s'exerçant aux manœuvres. Je me réjouis avec vous de la meilleure santé de Madame de Pougens, à qui je présente mes respects. M. de Rochefort et mon neveu vous présentent les leurs, fort sensibles à votre bon souvenir. Mon neveu part avec Mademoiselle, et ne reviendra qu'avec tous. Le libraire de Liège ne peut que faire une bonne affaire en imprimant vos œuvres complètes et se rendre agréable aux lecteurs de bon jugement et de bon goût. Ma santé se maintient toujours assez bien, malgré ce temps si contraire. Nous n'aurons eu que quatre jours d'été. C'est déplorable. J'ai été charmé de voir que vous vous conserviez assez bien.

Agréez, je vous prie, etc. Alexandre PIEYRE.

Palais-Royal, 18 *octobre* 1827.

MONSIEUR LE CHEVALIER,

Je n'avais rien de mieux à faire que d'envoyer à Mademoiselle d'Orléans, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, afin qu'elle lût les propres expressions de vos sentiments. Elle me charge de vous en remercier, et de vous renouveler l'assurance de tous les siens. J'y joignis vos trois prospectus, en la priant de vouloir remettre les deux qui étaient à l'adresse de S A. R^le et de Mgr. Il a écrit à M. de Broval de souscrire pour lui à vos trois volumes et j'ai la même commission de S. A. R^le et de Mademoiselle d'Orléans, Je vais l'exécuter chez MM. Truttel et Wurtz. J'ai remis à mon frère le prospectus que vous lui avez destiné ; et il est extrêmement sensible à cette bienveillance, dont il est digne par les sentiments qu'il a l'honneur de vous présenter. Je vous remercie, Monsieur le Chevalier, de celui qui était pour moi. Il y a bien longtemps que je pense ce que vous avez exécuté ; et en lisant le Dictionnaire de l'Académie, j'ai eu souvent de l'humeur de voir tel substantif dont il n'y a pas de verbe, et puis un verbe sans le substantif. On trouve, par exemple, *adulation*, basse flatterie, et il n'y a pas *aduler*. Quand l'Académie a adopté un mot, ce devrait être dans toutes ses ramifications. A l'égard de ceux qui sont tombés en désuétude, il n'y a qu'un écrivain de grand talent qui les puisse faire revivre ; mais vous avez élevé un monument, qui peut devenir d'une grande utilité. C'est un éminent service.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Alexandre PIEYRE.

LES « POÈMES ET LÉGENDES »

DE M. ROGER DUMAS (1)

J'ai le plaisir de présenter aux lecteurs de la *Revue du Midi* un poète, — un véritable poète — dont le premier recueil vient de paraitre (2).

Ce recueil est un des plus intéressants que nous aient apportés ces dernières années : des qualités dont l'union est fort rare, l'élément très haut. L'auteur est un libre et subtil penseur, il a une vive et souple imagination de poète, il connait bien son métier de versificateur. Avec une seule ou avec deux de ces qualités, beaucoup, s'ils n'ont pas tous été grands, ont su du moins passer pour tels aux yeux du public.

M. Dumas s'est immédiatement attaqué à de grands sujets. Je le félicite de ne pas nous avoir pris pour confidents de ses joies ou de ses déceptions, de ne pas avoir fait des vers de bon père ou de patriote zélé, et je ne saurais dire à quel point je lui sais gré de n'avoir imposé à sa pensée aucune humilité plus

(1) Un vol. in-18. Lemerre, éditeur. Paris.

(2) La *Revue du Midi* s'intéressant par principe à ce qui concerne son voisinage, je dirai ici que M. R. Dumas est un de nos compatriotes. Fils de M. le Dr Dumas, de Lédignan, bien connu dans la région, il a fait ses études au lycée de Nimes et exerce lui-même la médecine dans un département voisin.

ou moins sincère et d'avoir simplement abordé, comme un poète peut le faire, les plus hautes questions dont notre humanité s'inquiète. Ce n'est pas qu'on ne puisse, dans l'autre genre, écrire de fort belles choses et bonnes à dire, mais les ouvriers, on peut en être assuré, ne feront pas défaut à la tâche. Il s'en est toujours assez trouvé en ce siècle pour embrouiller sur leur lyre les noms de Ninette et de Ninon, ou pour nous étaler leurs misères intimes, mais j'aurais vite fait de compter ceux qui ont su penser en penseurs et écrire en poètes.

Ce que je loue chez M. Dumas, ce n'est pas l'«impassibilité. » Ce mot fut à la mode, il y a longtemps pour critiquer quelques-uns des poètes, et, spécialement Leconte de Lisle qui était aussi sensible que bien d'autres, mais qui ne racontait pas au public ses petites histoires personnelles. On ne s'était pas aperçu qu'il y a plusieurs genres de sensibilité et que ce n'est pas être impasssible que de s'émouvoir d'autre chose que des faits divers de sa propre existence. C'est une question de savoir si le poète doit toujours s'adresser au sentiment aussi bien qu'à l'intelligence, ce n'en est pas une de se demander s'il a le droit de nous émouvoir autrement que par ce qu'il a en lui de plus étroitement personnel, et, trop souvent de moins intéressant.

Chacun des poèmes de M. Dumas nous fait entrevoir quelque coin des problèmes éternels. *La Chimère* qui ouvre le volume est une sorte de commentaire poétique d'une œuvre troublante de Gustave Moreau. Sur une cime déserte un être mystérieux, une sorte de centaure ailé fixe sur l'infini des cieux un étrange regard, grave, extatique et pro-

fond et se soulève, prenant son essor. Une femme, ses bras jetés autour du cou de la chimère, dans un mouvement d'ardeur passionnée et de confiance épeurée s'abandonne. C'est pour le poète, l'élan de l'âme humaine vers le renoncement à l'humanité, vers un absolu de beauté, vers un idéal de pureté qui se refusent à nous, mais dont la poursuite même est peut-être le premier des biens. *Holopherne et Judith* c'est la faiblesse des forts, c'est la fatalité de l'amour rompant les destins et arrêtant une vie glorieuse. M. Dumas a librement interprété le récit biblique. Il nous attendrit sur « ce pauvre Holopherne, si méchamment mis à mort.... » Le guerrier amoureux reste grand, sa pensée, peut-être un peu flottante — la scène se passe à la fin de la nuit. — reste fière, avec une nuance marquée de ce qu'on a récemment appelé pour prendre le mot le plus doux, le *je m'enfichisme*.

Je sais la lutte vaine et tu triompheras,
C'est à la volupté qu'appartient la Puissance,
Son baiser du destin fait pencher la balance,
L'univers obéit au geste de son bras.

Si, mais si l'illusion d'une amour éternelle
Vient errer sur ta lèvre en mensonge léger
Je sais dans tes bras nus oublier le danger,
Et la mort sur mon front peut étendre son aile

Si je ne dois pas voir le soleil de demain,
Si je dois succomber dans les bras d'une femme,
Que m'importe la mort ? Je t'ai donné mon âme,
Mon cœur comme un fruit mûr est tombé dans ta main.

Le sommeil clot mes yeux, pourquoi tarder encore ?
Puisque ton âme en moi ne voit qu'un ennemi
Frappe donc sur ton sein le guerrier endormi,
Car l'Orient blémit du baiser de l'aurore ;

Et dans cet Israël qui te fait mon bourreau
Retourne triomphante au sortir de l'épreuve,
Et voile ta beauté sous tes habits de veuve
Comme un guerrier vainqueur met son glaive au fourreau.

Le *Mauvais Larron*, c'est la révolte du condamné contre l'ordre du monde, c'est la question de la responsabilité, c'est aussi le problème du mal, c'est encore l'indifférence de la nature opposée à la moralité sociale.

La nature en passant ne compte pas ses morts.

. . . .

L'homme l'appelle Dieu pour la mettre à sa taille,
Il croit l'intéresser, dans ses yeux destructeurs,
Mais les corbeaux, le soir, sur le champ de bataille,
Ne se demandent pas quels étaient les vainqueurs.

. . . .

Il fallait, disais-tu, que pour sauver la terre
Tu meures sur la croix à côté du voleur ?
Regarde sous tes pas se creuser le mystère :
Ce monde était perdu s'il eût été meilleur.

Qui donc l'aurait lavé de la tache première ?
Que fut-il devenu s'il travaillait adoré ?
De Caïphe à Pilate et de Judas à Pierre,
Au salut des humains tous ont collaboré.

Lazare, c'est l'erreur de la vie, et c'est en même temps la révolte de l'homme contre ce qu'il considère comme le caprice d'un Dieu. S'inspirant de quelques lignes de Zola, M. Dumas montre Lazare regrettant la tombe paisible, et reprochant a Jésus de changer par un miracle les lois de l'univers.

Laissez l'ombre à la nuit et l'amertume au fiel,
S'il faut que l'homme meure et que la feuille tombe,
Laissez la feuille au vent et les morts à la tombe,
Ne touchez pas aux lois de l'ordre universel.

Tous vos actes, Seigneur, sont des actes suprêmes ;
Vous avez pu frapper l'esprit des assistants,
Mais vous ouvrez la place à de futurs blasphêmes,
Et le doute à venir germe en la nuit des temps.

Un jour, d'autres niant votre essence divine
Diront : Si celui-là nous fût venu des cieux,
Eût-il ainsi rompu les Lois de l'origine ?
La logique éternelle est la force des Dieux.

Pardonnez-moi, Seigneur, mon audace insensée,
Je devrais en silence aimer votre dessein,
Mais l'horreur de la vie a déchiré mon sein
Et la nuit de la tombe a voilé ma pensée.

Prométhée, c'est « l'Esprit humain enchaîné par les Dieux » et essayant de se libérer. Le Titan se redresse sur son rocher, et appelle les hommes à la révolte

Ecoutez mon appel, fils des races futures !
. . . .

A moi les fronts pensifs et les cœurs intrépides !
A moi les grands chercheurs de l'ombre redoutés !
Ma torche resplendit en de larges clartés,
L'avenir se reflète en mes regards limpides,
Mes bras toujours captifs sont pleins de vérités !

Et son appel est écouté, ses chaînes tombent. Les hommes accourent à lui, mais leur élan ne se soutient pas. Bientôt le maître leur manque, ils ne peuvent vivre sans le joug et sans les douceurs de l'esclavage. Ils veulent que Prométhée soit aussi un Dieu, les enchaîne et les trompe. Le géant, dédaigneux, reprend ses chaînes et rappelle le vautour.

Et des regards aigus comme des feu de lances
Sur les hommes tremblants jaillissaient de ses yeux,
Cependant qu'aux aguets, épiant le silence,
Les Immortels bannis attendaient anxieux.

Mais les femmes parlaient de la mort à voix basse,
Et les guerriers pensifs sentaient leur front plier,
Et de sombres vieillards, l'œil fixé sur l'espace
D'une lèvre tremblante essayaient de prier.

Et la voix des humains monta dans le ciel pâle :

. . . .

Nous disais-tu les mots qui bercent la souffrance,
Et parlent d'avenir au moment du trépas ?
Nous voulons boire encore le vin de l'Espérance,
Frère, ta torche éclaire et ne réchauffe pas.

. . . .

Si notre âme un instant a lutté contre l'ombre
La fatigue déjà nous remet à genoux,
Tu peux être l'Esprit, mais nous sommes le nombre,
Nous retournons à ceux qui penseront pour nous ;

. . . .

La *Tristesse de David*, enfin, c'est l'anxiété de l'homme devant l'infini, le doute de la conscience devant les laideurs nécessaires de l'action vaillamment accomplie, mais accomplie pour un but qui recule devant nous, et qui se dérobe et finit par disparaître presque et laisser douter de lui ; c'est l'aspiration vers le mot de l'énigme qui ne sera pas révélé, c'est aussi la nécessité d'agir par devoir, par soumission à l'ordre d'en haut, sans espoir, et sans autre récompense que la gloire de collaborer à une œuvre qni nous dépasse. Au vieux roi se rappelle son passé de luttes et de gloires, et il voit la mort s'approcher, il voudrait voir son œuvre de sang justifiée par l'avenir ; l'ange de la mort lui répond et le ramène à l'humilité de son rôle :

En vain contre la loi ton esprit se rebelle.

. . . .

Ne sais-tu pas qu'il faut à nos larges desseins
Des flots de sang versés et des larmes de mères,
Et que nous bâtissons sur des maux éphémères
Le palais éternel de sublimes destins !

. . . .

Ton orgueil doit mourir comme au vent le flambeau,
Et la Foi, qui bannit l'honneur et l'épouvante,
Doit seule resplendir en ton âme fervente
Comme une lampe d'or dans la nuit d'un tombeau.

. . . .

Crois-tu faire hésiter le Juge souverain
Avec tes pleurs d'enfant qu'épeurent les Ténèbres ?
Crois-tu par le rappel des souvenirs funèbres
D'un seul pli de pitié rider son front d'airain ?

. . . .

Vois, le dernier rayon sur ton royaume a lui,
Tout ton passé sanglant dans l'infini recule,
Mais si tu dois mourir avec le crépuscule,
Sache rendre au Seigneur ce qui te vient de lui.

Songe à ceux qui luttaient à l'ombre de ton glaive
Et ne revenaient pas sous ton drapeau vainqueur,
La révolte jamais n'a germé dans leur cœur.
Ils sont tombés joyeux pour que leur roi s'élève.

Meurs donc comme ils sont morts, si ton jour est venu,
Endors toi sans murmure en la nuit éternelle,
Fier d'avoir su finir en serviteur fidèle
Le labeur imposé par un maître inconnu.

M. Dumas n'est pas resté inégal aux sujets qu'il avait choisis, et j'espère que les quelques vers que j'ai cités suffiront à le montrer. Il a pensé comme un poète doit le faire. Il a su montrer une imagination philosophique très personnelle en interprétant à sa façon des légendes connues, en en changeant très librement le sens consacré pour en faire sortir des

idées générales et des vues d'ensemble sur la vie et l'humantié. Il a très bien évité les redites banales et les lieux-communs usés, la morale officielle et la révolte convenue, la joie vulgaire et le pessimisme rebattu. Ses idées ne sont point défraîchies ; c'est qu'il les a pensées ou repensées en lui-même ; là où d'autres étaient passés avant lui, il a su voir des détails inaperçus et, en tous cas, regarder de ses propres yeux.

Nous ne pouvons exiger autre chose du poète. Nous ne lui demandons ni systèmes abstraits ni démonstrations rigoureuses. Nous ne lui demandons pas même la vérité et, bien que chacun de nous ait bien le droit de préférer, à mérite égal, le poète qui répond le mieux à ses convictions intimes, nous savons tour à tour nous enthousiasmer aux révoltes du Caïn de Leconte de Lisle comme à l'humble résignation des sonnets de Verlaine. Mais si nous aimons déjà les poètes qui purent nous faire vibrer de leurs peines ou de leurs joies, ceux qui nous présentèrent des bouquets d'images douces ou saisissantes ou ceux qui nous subjuguèrent par leur maîtrise, par la splendeur des rimes et la logique du rythme. Nous admirons plus volontiers ceux qui nous ont élevés plus haut que de vulgaires déceptions et ont attendri nos cœurs à des souffrances plus vastes que celles de l'individu comme ceux qui au dessus de l'imagination du peintre ou de la science du versificateur ont fait planer l'imagination du penseur et du philosophe. Car de même qu'on a voulu faire la sensibilité trop basse, on a trop « épaissi » l'imagination, et l'imagination des formes, des couleurs ou des sons reste inférieure sans la création des idées qui est aussi pour le penseur et pour le poète, une sorte d'imagination.

A vrai dire, elle ne suffisait pas non plus. Une poésie complétement abstraite, qui ne s'adresserait ni à la sensibilité morale ni à l'imagination concrète serait insupportable· On en connaît quelques échantillons qui ne valent guère que pour se divertir un moment. M. Dumas ne risquait pas d'échouer sur cet écueil. S'il a vu dans des faits qu'il a interprétés librement, le lieu pour ainsi dire de quelques grandes idées, il a su incarner ses idées, inversement, dans des symboles vivants; il a su rapprocher, en des images d'une rare poésie, en des subtiles et gracieuses comparaisons, en des fortes et hardies liaisons, les objets destinés à s'éclairer l'un par l'autre, à faire plus pénétrante, plus nette l'image ou l'idée ; ses images, comme ses pensées, sont bien à lui. L'expérience de chaque jour lui en a souvent fourni la matière. Les moindres détails en présentent des exemples :

Plus nombreux qu'en hiver les glands au pied des chênes
Nos guerriers sont tombés dans le vallon sanglant,

. . . .

Je t'ai donné mon âme,
Mon cœur comme un fruit mur est tombé dans ta main.
(Holopherne et Judith).

Non, votre serviteur ne veut pas s'éveiller,
Seuls, les tombeaux pour lui sont des amis fidèles,
Les jours y sont légers comme des hirondelles,
Et l'oubli de la terre est un doux oreiller. *(Lazare).*

Oui, nous avons gardé l'amour des lois divines ;
Comme un pin centenaire aux fentes d'un rocher.
Il jette dans nos cœurs de profondes racines,
S'il ne veut pas mourir, tu ne peux l'arracher.
(Prométhée).

Mais je voudrais surtout citer, à ce point de vue, quelques strophes de la *Tristesse de David*. On ne peut y voir suffisamment l'image qui domine tout le morceau, le soleil pris pour symbole et rappelant continuellement, à ses hauteurs différentes, les époques de la vie du roi — car M. Dumas a rajeuni cette vieille comparaison du cours du soleil et de l'existence de l'homme ; on y verra du moins la forte et précise concision de quelques images, la largeur de la touche et la souplesse du talent. David songe aux jours anciens et se remémore le temps des luttes et des victoires :

Le bruit de notre marche ébranlait l'univers
Quand mes chevaux de guerre avaient quitté l'étable,
Car les hommes étaient dans ma main redoutable
Comme des grains de sable au vent de nos déserts.

J'ai traversé la plaine où paissent les chamelles,
Et le sang ruisselait comme l'onde en avril,
Et les femmes prenaient le chemin de l'exil
Avec leurs nouveaux-nés pendus à leurs mamelles,

Les rois humiliés m'apportaient leurs présents,
Et, si vos ennemis avaient su vous déplaire,
Ma main que dirigeait votre juste colère,
Nivelait tout un peuple aux tailles de quinze ans.

Quand mes fils désertaient la ruche paternelle
Et tournaient contre moi l'inutile aiguillon,
Le sang des révoltés rougissait le sillon
Et votre messager m'abritait de son aile.

Aux plaintes d'Israël par le nombre accablé
Votre voix répondait des voûtes éternelles,
Et mes soldats entraient dans les rangs des rebelles
Comme des moissonneurs parmi les champs de blé.

Devant votre équité mon âme trouvait grâce,
Votre élu devant qui la tombe va s'ouvrir,
Perdu comme un prophète au fond de l'avenir,
Sent tressaillir un Dieu dans les flancs de sa race.

La pensée et l'imagination sans le métier resteraient presque vaines. Je pourrais citer des poètes qui savaient penser et trouver de belles images et qui n'ont pu produire malgré tout que des œuvres d'importance littéraire médiocre parce qu'ils n'ont pu trouver les mots qui mieux que d'autres devaient exprimer ce qu'ils avaient à dire. Après les citations que j'ai déjà faites, je ne m'attacherai pas à démontrer que M. Dumas sait faire le vers et construire une strophe. Il a peu innové, du reste. Son vers garde presque toujours une allure calme, pure et comme classique. Il reste libre cependant. M. Dumas n'a pas la superstition des vieilles règles, il écrit sans remords :

Dieu tout puissant, exauce-moi, l'heure est suprême,

et, pour mon compte, je trouve la cause irréprochable. Mais il garde, en somme, le vieux moule fort assoupli par les romantiques et les parnassiens et même les vers présentant ce qu'on eût pris autrefois pour une irrégularité sont relativement rares. Le vers est en général, plein, sévère et bien frappé, le rythme est large et simple. Il n'y a pas d'enjambements, mais on trouve aussi peu de périodes, chaque vers se suffit presque à lui-même. La strophe, presque partout de quatre vers, de cinq dans le premier discours de Prométhée aux hommes est ample et bien construite, avec plus de cor-

rection que de variété, sans heurt, sans rien qui détourne ou qui froisse. Les rimes sont généralement riches et bien choisies, plutôt rares, mais sans affectation. M. Dumas ne s'interdit pas les rimes simplement suffisantes, ni même les rimes d'adjectifs. Et, à vrai dire, je ne sache pas que personne se les soit interdites, même Leconte de Lisle qui osé finir un quatrain par les mots *charmée*, *soleil*, *vermeil*, *animée*, et un autre, dans la même pièce par : *jour*, *natale*, *idéale*, *amour* ; ce qui est vraiment faible, mais ce qui vaut peut être encore mieux que d'inventer, comme tel autre que je pourrais dire, un mot sans signification, afin d'offrir au lecteur une rime vraiment rare.

Les qualités de M. Dumas s'unissent en un art subtil et puissant à la fois, simple, souple et raffiné. Je sais bien qu'il y aurait quelques réserves à indiquer : les quatrains toujours un peu semblables finissent par prendre un air de monotonie. Çà et là des inégalités se laissent voir, et l'ensemble ne conserve pas toujours la netteté et la vigueur qui relevaient chaque détail. L'auteur n'a pas voulu que nous ne puissions espérer de lui un prochain recueil supérieur encore au premier. Celui-ci n'en signale pas moins un des débuts les plus intéressants qui aient pu annoncer un poète original. Sans doute à plusieurs reprises M. Dumas fait penser à quelques-uns de ses devanciers ; même en ce cas, il reste personnel et se montre leur émule plutôt que leur élève. Vigny, Hugo, Leconte de Lisle, Villiers de l'Isle-Adam, Verlaine ont influé sur lui sans se l'assimiler. S'il fallait trouver une œuvre plus parente de celle qu'il nous donne aujourd'hui, je la chercherais

dans un art différent, et, en tant qu'on peut comparer l'œuvre d'un talent qui donne ses premières fleurs à celle d'un des plus grands artistes de ce siècle, arrivé depuis longtemps à la pleine maîtrise, je rapprocherais, à certains égards, les vers de M. Dumas des tableaux et des aquarelles de M. Gustave Moreau, ce haut et troublant poète. M. Dumas s'est parfois inspiré de lui, directement dans la *Chimère* qui est la transposition d'un sujet affectionné par Gustave Moreau, d'une façon plus lointaine dans *David*. Et ce n'est pas sans raison. Une certaine affinité de nature, un même goût pour la pensée fière et subtile, pour le détail gracieux et brillant, pour l'idée, pour l'image concrète, et pour les subtiles ressources de la technique expliquent ces hantises. Et si je dis qu'on lit avec plaisir les vers de M. Dumas, après avoir vu les œuvres originales de G. Moreau — ou leur reproduction , plus souvent accessible — j'en aurai fait, je pense un assez grand éloge.

F. Paulhan.

LE PONT DU GARD

L'eau de la fons d'Eure chantepleure dans l'Aqueduc :

Autrefois, au sortir limpide de ma source, je m'élançais sans crainte dans la sombre gueule du canal, et je coulais, obscure et joyeuse, ignorant que je franchissais des rivières sur des ponts à trois rangs d'arches, mais sûre, puisque la main de l'homme me guidait, que je reverrais bien la douce lumière du ciel qui m'attendait, en effet, là-bas, au château d'eau creusé dans le roc.

J'apportais à la grande ville la santé des ablutions et la joie des agapes. J'ai connu l'étreinte de la flamme dans les vases sacrés sur les autels des temples, le baiser d'or du soleil dans le marbre des bassins d'atrium, la soif poudreuse et tordue des vignes et des oliviers, et le plongeon cadencé des rames dans les naumachies, aux hurlements féroces des vingt mille spectateurs entassés sur les gradins de l'amphithéâtre.

Sous les voluptueux ombrages du Nymphée, j'allais m'unir à ma sœur qui sort en bouillonnant du creux plein de grandes herbes ; les colonnes du temple d'Isis se réflétaient dans notre miroir, et les prêtresses de Diane venaient, lentes et chastes, nous puiser pour l'offrande lustrale dans des amphores qui

faisaient jaillir comme des lys les beaux bras nus hors des stoles candides.

Dans la grande piscine, aux éclats de rire des patrices et des curiales, je giclais, follement sous mille paumes, et ma molle caresse épousa les flancs de neige des courtisanes dans les demi-cercles dont le mystère s'enfonce sous le péristyle. Un soir, parut un jeune homme maigre, suivi d'une foule anxieuse, et sans fin je tombais, au doux murmure de ses paroles, sur des fronts prosternés dans la poussière.

Des jours graves vinrent et les colombes s'envolèrent. Les rigoles du Nymphée se perdirent, et mon onde murmura contre des débris de statues et de colonnes. Tout fut silence, mais parfois de l'ancien temple de Diane s'élevaient des chants tristes et doux. Mon lit du côté de la plaine se trouva peu à peu barré ; je stagnai, puis, un jour, par la seule issue libre, je fluais lentement dans la grande voie domitienne.

Constantin et Caracalla, Jules César et Marius, Annibal et Melkarth, y avaient tour à tour passé dans le cliquetis des fanfares. J'y poussai mes flots impassibles, roulant sur les portes et les arcs de triomphe, et couvrant les dalles creusées d'ornières. Nul bruit. De loin en loin, entre les colonnades des palais riverains, apparaissait quelque visage, épouvanté de me voir couler en silence dans ce qui fut la grande voie de l'empire.

Cette voie, l'atteindrai-je encore, irai-je me joindre à ma sœur qui sort en bouillonnant du creux plein de grandes herbes ? De siècle en siècle, les parois du canal sombre se sont rapprochées, et mes eaux, jadis torrentueuses, se traînent péniblement,

sachant bien que, là-bas, le bruit des osselets s'est tu sur les tables d'ivoire, et que les flancs de neige des courtisanes ne se reflèteront plus dans leur miroir.

On dit que des hordes courent la campagne ; à travers les fissures des grands blocs entre lesquels rampe ma paresse, je vois la nuit rougeoyer à l'horizon des flammes, et mon murmure est si débile, qu'il me laisse ouïr la galopade des barbares qui regardent, sans oser s'en approcher, cet immense serpent de pierre dans les solitudes, traversant, ils ne savent pourquoi, les vallées sur des ponts à trois rangs d'arches.

Voilà que stagnent mes dernières gouttes. Pourquoi couler ? La fontaine d'Eure est plus riante que l'obscur boyau où je me traine depuis des siècles : ici, les près sont verts et le soleil luit sans se soucier des barbares. Les ruines sont trop tristes, où une eau gémit contre des cadavres de statue et ne mire que des tronçons de colonnes. Je vais sautiller dans les garrigues et couler là-bas vers le grand fleuve qui porte des galères.

HENRI MAZEL.

UNE RECTIFICATION

Répondant à l'appel que j'ai adressé aux érudits de Villeneuve ou d'Avignon, à la fin de mon article sur *un monnayeur de Villeneuve en 1525*, pour tirer au clair la question du tombeau d'où a été extrait le parchemin que j'ai publié (1), M. l'Abbé Albert Durand, professeur au Petit Séminaire de Beaucaire, et un autre érudit et anglisant de Villeneuve et d'Avignon qui garde l'anonyme, ont bien voulu m'écrire leur sentiment. Ils me font remarquer que le mot *Pope* n'est pas nécessairement un nom propre en anglais, et qu'il signifie aussi *pape*, ce qui est fort juste. J'avoue que le P majuscule de *Pope* m'a fait songer tout de suite à un nom de famille, et qu'une fois parti sur cette idée, j'y ai persisté sans chercher mieux, en quoi j'ai eu tort. Que celui qui est sans péché me jette la première pierre.

Il est certain encore que les expressions

A Pope's tomb.....

The grave of a defunct Pope....

sont en meilleur anglais si on les traduit par le tombeau d'un pape, la tombe d'un défunt pape.

Enfin, je trouve dans les *Notes d'un voyage dans le Midi de la France,* de Prosper Mérimée, écrites en 1834 (p. 152), une description du tombeau d'Innocent VI, le seul pape dont il puisse être question

(1) Cf. *Revue du Midi*, d'octobre 1896.

puisque nous sommes à Villeneuve, où il dit : « Autrefois un grand nombre de statues d'albâtre ornaient le soubassement ; elles ont été vendues une à une ; de plus, le propriétaire de la masure *a défoncé ce soubassement pour s'en faire une armoire.* » Cela concorde merveilleusement avec le « *from the hidden recesses* » de Gilkison, de même que le magnifique dais de pierre explique très bien son expression de « *monument erected on the grave.* » Il n'y a donc pas à hésiter, et il faut dire que W. Gilkison, l'inventeur du parchemin de 1525, l'a tiré du soubassement du tombeau d'Innocent VI, alors que ce tombeau était encore à sa place primitive, dans l'ancienne chartreuse de Villeneuve, vendue par lots à la Révolution. Dans un des lots, dans une masure appartenant en 1834 à un pauvre vigneron, se trouvait l'admirable tombeau qu'on a depuis mis à l'abri dans l'église de l'hôpital de Villeneuve.

Je m'applaudis d'avoir publié les textes de Gilkison, puisqu'ils ont servi à me rectifier, et je remercie mes correspondants au nom de la vérité scientifique.

E. Bondurand.

L'Administrateur-Gérant : Gervais-Bedot.

NIMES — IMPRIMERIE GÉNÉRALE, RUE DE LA MADELEINE, 21

LES

ANCIENNES ARCHIVES DE MONTMAJOUR

Sur une légère éminence, au bord de la route que l'on suit pour aller d'Arles aux Baux — une ville qui mourut un jour subitement et dont le cadavre lentement s'émiette depuis près de trois cents ans — les ruines de l'abbaye de Montmajour apparaissent dans l'aridité et la monotonie du paysage, comme une oasis.

N'allez pas, sur la foi de ce mot, supposer des eaux et de l'ombre. Nulle part la végétation n'est plus pauvre d'aspect, les arbres plus rares et plus rabougris ; nulle part l'herbe, qui çà et là meurt de soif aux flancs de la colline, ne se fond plus discrètement en tons vagues, variés, auxquels il ne manque guère que le vert ; nulle part le soleil, ce soleil de Provence qui semble darder sa lumière de tous les points du ciel à la fois, n'exécute avec plus de furie que dans cette atmosphère sèche et vibrante, sur ces amoncellements de pierres, sur ces roches à vif, sur l'aveuglante poussière de ce grand chemin, ce que Gautier aurait appelé une symphonie en blanc majeur.

Mais pour le touriste épris des choses du passé, quelle halte délicieuse, embaumée de souvenirs,

bercée de rêveries, rafraîchie par d'exquises sensations d'art et de poésie !

C'est que là, dans un étroit espace, tous les siècles chrétiens se sont donné rendez-vous ; ils y ont condensé et ramassé leur histoire et chacun a marqué sa trace par un monument où revit sa pensée dominante et où s'éternise son expression.

Voici, en effet, un peu à l'écart, la chapelle Sainte-Croix, bijou d'architecture romane, précieux *ex-voto* consacré, si l'on en croyait la légende, dans un élan de piété et de reconnaissance, par les contemporains de Charlemagne, vainqueurs de l'invasion sarrasine (1). De la même couleur grise et du même grain dur que le calcaire dénudé sur lequel elle repose, elle en est comme une partie intégrante, délicate et gigantesque efflorescense du roc lui-même.

Puis c'est un tronçon d'église inachevée, qu'on dirait mutilée et dont l'abside intacte accuse la fusion de l'art et de la foi du Moyen-Age dans une symbolique combinaison de lignes fermes, précises, harmonieuses et pures.

Puis encore c'est la tour féodale bâtie tout à côté de la grotte et du confessionnal de Saint-Césaire, aussi fière qu'au jour où elle se dressa — sentinelle debout pour protéger la prière d'un moine agenoullié — mais incomparablement plus belle sous la cuirasse dorée dont cinq cents ans de soleil l'ont revêtue.

Plus loin enfin se déploie la froide et majestueuse

(1) On s'accorde à déclarer apocryphe l'inscription qui attribue la fondation de Sainte-Croix à Charlemagne et qui reproduit la tradition, à moins quelle ne lui ait donné naissance. La construction de la chapelle remonte vraisemblablement à la fin du xe siècle ou au commencement du xie.

ordonnance d'un vaste bâtiment, où Mansart a étalé la morne solennité de son style et dont la façade subsiste presque seule, avec des escaliers rompus et suspendus qui mènent.... un peu plus près du ciel, de larges baies s'ouvrant dans le vide et n'encadrant plus qu'un morceau d'azur.

L'ère nouvelle, celle des philosophes et de la Révolution, est venue à son tour, et elle a laissé des ruines. La torche et la pioche de démolisseurs stupides ont fait ce que n'avaient pu faire ni le temps ni les coups de bélier du mistral. Non content de chasser les moines, de saccager le couvent, de piller le trésor de ses sacristies et les merveilles de sa bibliothèque, le fanatisme révolutionnaire s'est acharné sur des emblêmes de pierre qu'il a brisés, sur des pans de mur qu'il a abattus. La vie, qui si longtemps avait fourmillé sur cette butte de terre et bourdonné dans cette ruche humaine toute pleine du bruit du travail, de l'enseignement et de la prière s'en est retirée probablement à jamais. En tout cas le lieu maintenant est d'une solitude plus saisissante que s'il n'eût jamais été habité.

I

La Révolution heureusement n'est pas allée ici jusqu'au bout de son œuvre de destruction systématique. Les archives de Montmajour ont été en partie préservées. On comprendra facilement quelle admirable collection de matériaux toute préparée pour l'histoire elles représentaient, si on se rappelle que l'abbaye est une des plus anciennes que l'ordre de

Saint-Benoit ait possédées en France, si on songe à l'étendue de ses domaines, à sa longue période de puissance et d'éclat, si on considère l'imposante série de ses abbés crossés et mitrés, hauts seigneurs féodaux qui ont fait grande figure dans le monde, prélats investis des premières dignités de l'Eglise et parfois même de la pourpre cardinalice. Lors de la suppression des ordres religieux, cette collection fut recueillie, non pas entière, comme bien on pense, mais tronquée, démembrée, bouleversée. Telle qu'elle était, elle fut, en vertu du décret de la Convention qui créait en chaque département un dépôt public d'archives, versée dans celui des Bouches-du-Rhône, où elle constitue actuellement un fonds spécial des plus importants et, il faut bien le dire, des moins connus.

Un jour viendra sans doute où ce fonds sera compris dans le grand travail commencé depuis nombre d'années sur les archives départementales de la France ; un catalogue analytique en sera dressé, imprimé, et viendra se joindre à la liste des volumes déjà publiés pour les Bouches-du-Rhône. Mais il est à craindre que cette heure ne soit encore éloignée, étant donnée la lenteur avec laquelle se poursuit forcément cette révision des sources de notre histoire nationale.

En attendant que par cette publication ce qui reste des anciennes archives de Montmajour soit porté à la connaissance et mis à la disposition du grand public, je voudrais dire quelques mots de ce qu'elles étaient et de ce qu'elles renfermaient, il y a deux cents ans, en m'aidant pour cela d'un document de cette époque que j'ai eu entre les mains.

Ce document était précisément un inventaire semblable à ceux dont je viens de parler, avec cette seule différence qu'il était plus développé et plus détaillé que ceux-ci ne le sont généralement.

Comment cette trouvaille m'échut, voilà tantôt vingt-cinq ans, quel juvénile enthousiasme elle excita chez moi, c'est ce qu'il serait trop long et au surplus sans intérêt de raconter.

Qu'est-elle devenue ? Hélas ! j'ai honte de l'avouer, ce rêve de tout archéologue — posséder de l'inédit — que, profane, j'avais eu la bonne fortune de réaliser, j'ai commis la sottise de le laisser évanouir.

Dans ces archives ainsi offertes en raccourci à mes yeux et résumant le passé de la grande abbaye, qui, pendant des siècles, avait, par ses nombreuses dépendances, enlacé toute la région d'Arles à Gap et de Vienne à Marseille, l'avait dominée et pénétrée de son influence morale et quasi-politique, s'était trouvée mêlée aux grands évènements comme aux circonstances quotidiennes de sa vie, une vision synthétique et rapide du Moyen-Age m'avait saisi. Mais cette perception était celle d'un Moyen-Age à part, provençal, ensoleillé, un peu troubadour peut-être, en tout cas moins tourmenté qu'ailleurs, amolli par la douceur du ciel et la facilité du sol, débordant de foi certes, mais dont le mysticisme n'était nullement exclusif de la joie de vivre et se mitigeait d'aspirations sensuelles ; époque et pays singuliers, s'il en fut, où l'écho des sirventes retentissait jusque dans le silence du cloître, où le son des fifres et des tambourins se confondait avec le bruit des cloches et les chants liturgiques, où tout, jusqu'aux cérémonies religieuses, était fête pour les yeux,

amusement pour la légèreté d'un peuple spirituel et naïvement voluptueux. Il me semblait que la vie de ces âges disparus s'était réfugiée dans les feuillets que je tournais avec délices, et que je l'y sentais palpiter encore.

Quelles inspirations, pensais-je, y puiserait un écrivain comme Alphonse Daudet, qui a si merveilleusement analysé et rendu le fin parfum du terroir de Provence et donné de si jolis aperçus de terre papale et d'intérieur monacal dans *la Mule du Pape* et *l'Elixir du Révérend Père Gaucher*, deux chefs-d'œuvre de délicatesse, de coloris et de fantaisie !

Je portai le volume chez mon cousin et l'y laissai. Mais l'auteur des *Lettres de mon Moulin* et des *Contes du Lundi* était absorbé par des œuvres de plus longue haleine. Rien ne vint, pas même mon manuscrit, que je réclamai vainement quelques mois après. Il avait été égaré, et depuis lors je n'en ai plus entendu parler. Ne confiez jamais des archives à un poëte.

Cet inventaire, que je ne décris donc que de mémoire, formait un épais volume de papier en fort bon état de conservation, à l'exception de la couverture en vélin et des dernières pages très abîmées. La souscription avait été presque entièrement enlevée. Mais d'après l'écriture, comme aussi d'après la date des actes les plus récents, on pouvait en fixer la rédaction à la seconde moitié du XVIIe siècle, alors que le Cardinal N. de Bichi occupait la chaire abbatiale et vers le temps où, par ordre de Colbert, le chancelier Doat visita les archives du Midi de la France et y fit copier une multitude de pièces.

Le travail était divisé en chapitres et comptait envi-

deux mille cotes, sous lesquelles autant d' *instruments*, cahiers, liasses ou sacs, papiers ou parchemins, étaient décrits, analysés, résumés. Parfois, suivant l'importance des cas, la teneur des chartes était donnée par extraits et non plus seulement analysée. Toujours l'état matériel en était indiqué avec une minutie qui s'étendait jusque aux empreintes et à la substance des sceaux, à la couleur des cires, aux cordons ou cordelettes, aux lacs de soie, aux attaches, courroies et queues de peau ou de parchemin (1).

Evidemment l'archiviste inconnu s'était complu dans sa tâche, plongé avec dilection dans l'immensité de son œuvre.

II

Ce sont les Bénédictins qui ont inauguré chez nous l'histoire telle que nous la comprenons aujourd'hui, c'est-à-dire comme une enquête rétrospective de démographie et de psychologie expérimentale, saisissant sur le vif dans les documents contemporains les diverses manifestations, individuelles ou collectives, de l'activité humaine, l'histoire documentée en un mot. Il n'est pas permis d'en douter en face de monuments qui s'appellent

(1) Ces détails étaient intéressants au point de vue de la sigillographie et auraient permis de mesurer l'étendue des pertes subies à cet égard par le fonds de Montmajour : il aurait suffi de rapprocher la quantité considérable de sceaux existant encore il y a deux cents ans du petit nombre de ceux que mentionne le grand ouvrage, pourtant si consciencieux et si complet, du savant archiviste, M. Louis Blancard, sur l'*Iconographie des Bulles et Sceaux des archives des Bouches-du-Rhône*.

la *Gallia Christiana* ou les *Acta Sanctorum*, prodigieuses accumulations de textes originaux, de chartes relatant de petits faits, des traits de mœurs, des détails de l'existence populaire, que les historiens avaient jusque là dédaigneusement rejetés.

Dans les monastères de cet ordre, le chartrier était comme un second sanctuaire, celui du travail et de la science.

Mais ce serait une erreur de croire qu'il fût redevable au seul amour de la science du respect dont il était entouré. Il était l'équivalent du pouillé du castel seigneurial, de la cassette où le père de famille serrait ses titres de propriété ; il était l'arsenal inépuisable qui, au moment voulu, fournissait au couvent des armes pour défendre son autorité spirituelle ou sa puissance temporelle. Pour toutes ces raisons, il était tenu avec un soin qu'il est aisé de deviner et dont nous avons du reste maintes preuves.

A Montmajour, notre manuscrit nous montrait les documents rangés par catégories ainsi que dans nos dépôts publics les mieux administrés. Ce qui avait trait au spirituel était distinct du temporel ; les bulles, les décisions réglant des points de discipline religieuse n'étaient pas confondues avec les actes d'intérêt purement séculier ; chaque dépendance ecclésiastique de l'abbaye, monastère, prieuré, chapelle, oratoire, avait ses titres classés à part ; il en était de même pour les fiefs, les censives, les redevances, les droits utiles ou simplement honorifiques. Ces diverses séries formaient les chapitres ou sections de l'inventaire, sous des rubriques dont voici quelques unes au hasard de mes souvenirs : Sainte-

Croix, La Major, Forcalquier, Saint-Antoine-de-Viennois, l'Esturgeon, la *Pitance* (nom caractéristique de la mense abbatiale).

Quant aux moyens de faciliter les recherches parmi tant de matériaux, l'antique chartrier était singulièrement en avance sur la plupart de nos archives départementales. Non seulement quiconque avait à y fouiller trouvait des répertoires complets et mis à jour, mais encore ces répertoires existaient en plusieurs exemplaires, ce qui témoigne déja d'une nombreuse clientèle de chercheurs. Deux copies d'un inventaire très détaillé dressé en 1604 sont encore conservées aux Archives des Bouches-du-Rhône. L'une d'elles a reçu postérieurement la mention d'actes du XVII[e] siècle. Mais on ne se contentait pas de ce système par trop primitif et peu pratique d'intercalations successives ; des remaniements portant sur l'ensemble du travail avaient lieu, et c'est une de ces refontes totales qui avait donné le jour à notre catalogue, lequel constituait sur les précédents, notamment en ce qui concerne la sigillographie, un réel progrès.

Aucune trace d'ailleurs de cartulaires proprement dits, de ces recueils de chartes reproduites *in extenso*, que les établissements religieux, chapitres, monastères, hospices et fabriques avaient fini par rédiger pour remplacer au besoin les originaux. Un inventaire comme le nôtre pouvait fort bien en tenir lieu et ce n'était qu'à titre exceptionnel qu'il signalait l'existence dans les archives de certaines copies de pièces.

Ainsi organisé et distribué, le dépôt de Montmajour, bien que privé, ouvrait ses portes toutes grandes aux savants, voire même aux simples curieux, encore

qu'ils n'appartinssent pas au couvent. Nous n'ignorons pas quels emprunts lui ont faits, sans parler des frères de Sainte-Marthe et de leurs continuateurs, qui étaient presque de la maison, les écrivains qui ont abordé soit l'histoire générale de Provence, soit l'histoire particulière de Montmajour ou de l'Eglise et de la ville d'Arles, tels que dom Chantelou (1), l'abbé Bonnemant (2), Séguin (3), Gilles Duport (4). Dans ses *Mémoires historiques et critiques sur l'ancienne république d'Arles*, Anibert (5) rend hommage en termes formels à la libéralité avec laquelle nos religieux admettaient les étrangers dans leurs archives et leur en communiquaient les richesses.

III

Et quelles richesses !

Imaginez d'abord, étalés à la place d'honneur sur les tablettes, les brefs et bulles des Papes, les lettres,

(1) *Historia Montis-majoris*, manuscrite. On en connait trois exemplaires : à la Bibliothèque Nationale, à la Bibliothèque d'Aix (ancienne Méjanes) et aux archives des Bouches-du-Rhône. Le baron du Roure avait commencé dans la *Revue historique de Provence* l'impression de ce remarquable travail, qui renferme quantité de documents aujourd'hui perdus ; il s'est malheureusement arrêté au XIII[e] siècle.

(2) *Supplément à l'Histoire de Montmajour.*

(3) *Dissertation sur la fondation de Montmajour.*

(4) *Histoire de l'Eglise d'Arles*,

(5) « Les archives de l'archevéché, du chapitre de la Sainte Eglise d'Arles, du Grand Prieuré de Provence, des Abbayes de Montmajour et de Saint-Césaire sont les vraies sources où il faut puiser l'histoire d'un tems, sur lequel nous n'avons presque pas d'autres matériaux que des chartes. Il est peu de titres intéressans dont je n'aie eu connaissance, grâce à l'honnêteté des personnes à qui les lumières et la noble confiance des propriétaires ont permis d'y pénétrer ». (avertissement t. I. p. XXI).

rescrits et ordonnances des rois de France, des empereurs d'Allemagne, des Podestats d'Arles, des Comtes de Provence, portant collation de bénéfices, concession et reconnaissance de fiefs, de juridictions, de privilèges et d'immunités, titres de noblesse de l'abbaye, dans lesquels on pouvait suivre pas à pas depuis l'an 900, date des plus vénérables, tous les changements politiques éprouvés par l'une des provinces de l'ancienne France dont les vicissitudes présentent le plus de variété.

Venaient ensuite des chartes d'ordre privé, à peine moins importantes et plus instructives peut-être, donations, fondations pieuses, testaments, ventes et échanges, constitutions de rentes ou de cens, pièces de procédure,jugements,sentences arbitrales, compromis, actes de toute sorte, où se reflétaient au jour le jour les idées, les mœurs, les passions de nos lointains ancêtres.

Ce que l'on recherche surtout de nos jours dans les études historiques, c'est le côté pittoresque, caractéristique, animé, ce sont les traits qui, tout en datant exactement les scènes retracées, leur prêtent les apparences de la réalité actuelle et vivante. A cet égard les archives de Montmajour renfermaient des ressources que nos devanciers sont loin d'avoir épuisées. Ces traits foisonnaient à chaque page de l'inventaire. Je n'en citerai que quelques uns.

Est-il rien par exemple qui peigne mieux l'humeur batailleuse du Moyen-Age et donne une notion plus exacte de l'enchevêtrement et des lenteurs de sa procédure, que le litige qui s'agita pendant plus de deux cents ans entre l'abbaye de Montmajour et l'une de ses dépendances, le monastère de

Saint-Antoine-en-Viennois ? Il s'agissait d'abord d'une rente de quinze cents florins ; puis le débat se compliqua d'une discussion relative aux reliques de Saint Antoine l'Hermite, que les deux couvents prétendaient posséder. Nombreux étaient dans le chartrier les sacs de ce procès qui fut successivement soumis à toutes les juridictions civiles et ecclésiastiques du temps et qu'on essaya, mais en vain, de terminer par une transaction rappelant le jugement de Salomon. L'accord n'ayanl pu se faire, il fallut plusieurs bulles pontificales pour mettre fin à ces éternelles disputes.

Bien caractéristiques aussi les conflits constants entre les abbés de Montmajour et certains hauts barons de la contrée au sujet de terres ou de villes sur lesquelles les uns et les autres exerçaient, à des titres divers, des droits de suzeraincté. Ainsi à Forcalquier, au XIIe siècle, s'il m'en souvient bien, quand le seigneur laïc faisait son entrée dans la ville à la tête de ses hommes d'armes, sa vue était offusquée par la cuculle de moine que l'abbé, pour bien affirmer par un symbole matériel son droit supérieur, ne manquait pas de faire arborer à la pointe d'une pique sur la plus haute tour au dessus du pennon armorié de son rival. Souvent celui-ci laissait éclater sa colère devant ce qu'il considérait comme une insulte, comme une intolérable bravade ; il faisait abattre l'emblême insolent et détesté. De là enquêtes, procès-verbaux, protestations, bref *instruments* de tout genre. Le dernier mot restait sans doute au seigneur ecclèsiastique, puisqu'il avait toujours la ressource de fulminer une excommunication, contre laquelle les lances de son adversaire ne pouvaient rien.

Mais la série de documents la plus curieuse était peut-être encore celle qui, groupée dans le chapitre intitulé l'*Esturgeon*, concernait un de ces droits singuliers comme il en existait tant à l'époque féodale. Ce droit, qui conférait à Monseigneur de Montmajour la propriété du premier esturgeon à œufs pris chaque année dans le Rhône par les pêcheurs d'Arles, lui avait d'abord été contesté par le seigneur de Trinquetaille, à en croire le court paragraphe que la *Gallia Christiana* consacre à Fulco de Cabanes, abbé de l'an 1194 à l'an 1203. Ici encore les puissants abbés obtinrent gain de cause, mais non sans rencontrer, parait-il, des résistances, car, pendant de longues années, les actes de procédure se multiplièrent à ce sujet, avec des intermittences, suivant que les débiteurs de la redevance se montraient plus récalcitrants ou le créancier moins rigoureux.

Je ne résiste pas au plaisir de transcrire l'analyse d'une de ces pièces, telle que la donnait l'inventaire ; c'est malheureusement la seule note écrite que j'aie conservée :

« Un instrument par lequel appert que certains pescheurs d'Arles ayant vendeu le premier esturgeon avec œufs qu'ils avoient pris cette année au Rosne, ils délivrèrent au procureur de Mgr de Montmajour trente sols qui étoit le prix qu'ils l'avoient vendeu avec attestatoire d'iceux qu'ils devoient aller jusques à huit porter ledit esturion à Montmajour, auxquels ledit de Montmajour devoit faire bonne chaire et leur bailler un barral de vin, et devoient prendre vingt deniers sur le premier juif qu'ils rencontreroient s'en retournant en Arles. Acte pris par

Pierre Boy Nre d'Arles ; le sceau de lad. ville y est en plomb pendant en des cordelettes ; du vingt quatre may l'an mil deux cent trente quatre ».

N'est-ce pas qu'en quelques lignes le tableau est complet, vivement enlevé, riche de couleur locale ? Tout y est. Si d'une part les pêcheurs doivent venir acquitter solennellement leur redevance, de l'autre l'abbé est tenu envers ses modestes vassaux d'une obligation réciproque ; il leur offrira un banquet, qu'il présidera peut-être en personne, qu'en tout cas, à défaut du poisson réservé à sa table, la *pitance* du couvent suffira à défrayer abondamment et qu'arrosera à copieuses rasades ce vin de Crau où le soleil a versé sa chaleur et sa gaîté. Ainsi se dessine avec précision dans cette unique scène la double physionomie du régime féodal : dépendance d'un côté, de l'autre solidarité allant jusqu'à une débonnaireté, que nous ne soupçonnons même plus dans les mœurs et dans les rapports sociaux (1). Il n'y a pas jusqu'à la figure effarée — entrevue au second plan — du juif que la roue jaune cousue sur ses vêtements dé-

(1) L'usage qui obligeait le seigneur à festoyer son vassal, lorsqu'il recevait de lui certaines prestations, était général. Les habitants de Cassagnoles, au diocèse de Nimes, faisaient tous les ans, le jour de la fête patronale, une offrande à leur prieur, qui en revanche leur devait un repas : en 1526, le prieur, Antoine de Gauda, prétendit s'affranchir de cette dette, qu'il ne considérait plus que comme une pure faculté pour lui, un acte de libéralité de sa part ; les habitants refusèrent l'offrande et plaidèrent (voir la transaction intervenue le 31 mai 1527, sur le registre des notes brèves de Me Antoine Boycier Nre de Nimes 1526-1527 fo 34-35. Etude de Me Degors). En Allemagne le vassal avait droit parfois à davantage ; il recevait bon souper, bon gite et *le reste* (voir la charte du XIIIe siècle citée par Heinrich Zœpfl, qui s'efforce vainement d'en atténuer le sens, dans ses *Alterthumer des Deutschen Reiches und Rechts* t. I. p. 151-152) ; il est vrai que l'Allemagne n'avait encore élevé aucune prétention à être la patrie des bonnes mœurs. — On pourrait multiplier ces exemples à l'infini.

signera en fin de compte pour supporter le prix de l'hommage rendu à Monseigneur, qui ne soit un trait de valeur, bien du temps, ajoutant à la saveur piquante du morceau.

IV

Tout cela, grâce à Dieu, n'a pas, je le répète, totalement péri. Comme le couvent lui-même, les anciennes archives de Montmajour ont leurs ruines; comme lui, elles attristent le regard par l'impossibilité de combler certaines lacunes, par l'impression de trous qui resteront à jamais béants. Mais les assises qui ont survécu au désastre sont encore assez solides et assez larges pour supporter un bel édifice, qu'on aimerait à voir reconstruire, sinon de toutes pièces, du moins dans ses parties principales et dans ses lignes maîtresses, je veux dire l'histoire de notre abbaye.

Les historiens, nous le savons, ne lui ont pas manqué. Mais ici, comme partout, les travaux les plus sérieux et les plus estimables sont ceux des Bénédictins, et ce sont là plutôt recueils spéciaux à consulter par des archéologues et des initiés, qu'œuvres destinées à la masse des lecteurs ; ce sont encore des archives. L'histoire d'ailleurs n'est jamais définitive ; elle est perpétuellement à recommencer à l'aide des matériaux qui ont échappé aux investigations antérieures et dont chaque jour amène la découverte, aussi bien qu'à l'aide des éléments déjà mis en œuvre , mais repris, élaborés derechef, assemblés et groupés suivant un autre plan et

d'autres lois, pour répondre à des idées, à des préoccupations, à des besoins nouveaux, pour satisfaire aux exigences d'une esthétique rajeunie et transformée.

Le sujet que je signale est pour attirer et séduire, et si, d'aventure, il venait à tenter une plume de savant, qui serait en même temps une plume d'artiste — avec, au bout, quoi que j'en aie dit tout à l'heure, un brin de poésie — un beau livre en pourrait sortir.

FERNAND DAUDET.

L'USINE DE VITRIOL

DE SAINT-JULIEN DE VALGALGUES

A quelle époque a-t-on commencé, dans la commune de Saint-Julien-de-Valgalgues, à fabriquer de la couperose ou du vitriol ?

Nous l'ignorons, mais tout porte à croire que c'est vers la fin du XVIe siècle. Voici, en tout cas, le plus ancien document que nous ayons trouvé :

Charlotte de Montmorency vint, en 1601, passer l'automne dans ses propriétés du Midi ; elle avait reçu en dot de son père, le connétable, la comté d'Alais ; nous la rencontrons à Alais, le 14 octobre, ordonnant au gouverneur de la comté d'exiger de ses agents une surveillance de ses mines et minières, fer, charbon, *vitriol,* de ne tolérer aucune exploitation de la part de ceux qui ne seraient pas munis d'une licence régulière. Dix jours après, le fermier général de la comté, Abraham Deshours, sieur de la Geneste, concédait à deux individus l'autorisation de fabriquer de la *couperose ou vitriol.* Le fermier général qui succéda à Deshours, Jean Despeisses, sieur de Méjannes, époux de Jeanne de Valette, s'occupa, lui aussi, conformément aux volontés de la comtesse, des mines de pyrite de Saint-Julien-de-Valgalgues ; on possédait encore, au moment de

la Révolution, le journal des travaux miniers des années 1612, 1613, 1614 et 1615.

Les guerres de Rohan survinrent, puis eut lieu la révolte de Gaston d'Orléans ; on comprend, sans peine, que ce fut une époque très préjudiciable aux entreprises industrielles.

En 1651, Louis de Valois, duc d'Angoulême, comte d'Alais, fils du bâtard de Charles IX et de Charlotte de Montmorency, revenant de la Provence, dont il était gouverneur, s'arrêta quelques jours à Alais avant d'aller à Paris, et comme sa mère, il profita de son séjour dans ses terres pour s'entretenir, avec son agent Pierre Deshours, sieur de la Geneste, des mines de sa comté ; il y avait lieu, à son avis, de retirer les concessions accordées antérieurement par les viguiers un peu légèrement, mais pourtant il confirma, avant son départ, le privilège d'un nommé Jean Rey, pour la fabrication du vitriol à Saint Julien-de-Valgalgues. Ces confirmations, ces menaces de retrait de concessions avaient probablement un double but : le premier, très à la mode à cette époque, tendait à une augmentation des revenus de la seigneurie, et le comte d'Alais, tenté de prendre parti pour la Fronde, à la tête de laquelle étaient ses cousins, avait besoin d'argent. Mais ce n'était peut-être pas le mobile principal de sa conduite à l'égard de l'industrie minière. Louis de Valois, au courant, par ses fonctions, de la tendance du Gouvernement à revendiquer, au nom de la Couronne, la propriété de toutes les mines du royaume, n'était pas disposé à sacrifier une partie de ses droits seigneuriaux, et sur ce point, l'appui de ses vassaux lui était acquis. On croyait généralement, dans notre pays, que la pro-

priété du sol entraînait celle du sous-sol, peu importait que ce ne fût pas stipulé dans les Coutumes, puisque l'opinion publique était là-dessus unanime. Qu'en 1640, Bullion, grand-maître, intendant général et réformateur des mines et minières de France, eût accordé à Mazelet Firmin l'autorisation de travailler à toutes les mines de Languedoc, que, par lettres patentes du 25 mars 1642, le roi eût délivré d'autres brevets de même genre, peu importait au public, tant qu'on n'essayait pas de faire valoir ces titres. Le premier-ministre, Mazarin, était absorbé par les menées des Frondeurs; le seigneur d'Alais, parent des princes révoltés, devait profiter du moment pour renverser les tentatives des agents royaux en Languedoc sur son patrimoine. Seulement, Louis de Valois, en essayant de détruire les empiètements du fisc royal, manquait de logique; en reprenant, pour son propre compte, les errements du pouvoir central, il violait à son tour l'ancien droit local, et cette inconséquence n'échappa point à son concessionnaire. Jean Rey, malgré son privilège scellé par le comte, s'empressa de se munir, soit de l'autorisation de l'abbesse de Notre-Dame-des-Fonts, seigneuresse directe de la paroisse où se trouvaient les gisements de pyrite et propriétaire de la forêt avoisinante, soit de la permission spéciale de Rouvègue, possesseur immédiat de la montagne dont les flancs recelaient les minerais servant à la préparation du vitriol.

Ces diverses démarches furent longues et pénibles. Notre pauvre Rey avait, enfin, ses trois titres en due forme; mais alors la mort vint frapper à sa porte. Sa fille Isabeau, hors d'état de continuer cette entreprise, céda ses droits à Jacques Cruvelier,

d'Aimargues, moyennant 55 livres; les pourparlers avaient duré plusieurs semaines; Isabeau demandait davantage ; Cruvelier ne se laissa pas toucher par ses larmes. (Acte Fornier, notaire à Alais, du 26 mai 1652). Il reconnaissait que le père Rey avait dû dépenser plus de 55 livres; cela ne prouvait pas que le prix offert par lui fût insuffisant; que d'industriels qui avaient englouti leur modeste avoir dans les exploitations minières! lui-même tremblait en se lançant dans une affaire pareille; il entrevoyait les difficultés à vaincre. Aussi, au lieu de contester la théorie de la royauté sur la propriété minière, il s'associait avec le détenteur du privilège royal, ce qui lui fut assez facile, car c'était son oncle; en même temps il traitait par écrit avec l'abbesse, s'engageant à lui compter 300 livres par an, si elle l'autorisait à couper dans sa forêt tout le bois dont il aurait besoin pour la *cuite* du vitriol ; il aménageait commodément l'atelier où ses ouvriers mineurs entreposeraient leurs outils pendant la nuit; il procédait à des essais variés, afin d'obtenir de beaux cristaux de sulfate de fer. Bref, il s'aperçut, un matin, en additionnant ses dépenses, qu'il avait déjà mangé 1000 livres, et sans s'obstiner plus longtemps, il abandonna la partie. L'abbesse, Anne de Roys de Lédignan, vint lui réclamer le montant de la première année échue du loyer ; il la renvoya à Mazelet. Le bail ne portait que la signature de Cruvelier ; elle n'avait donc pas à intervenir dans les traités faits par son fermier avec autrui ; on transigea ; l'abbesse acceptait en paiement du tiers du loyer échu les constructions élevées sur le terrain par la société Cruvelier et Mazelet; elle leur accordait quelques se-

maines pour le paiement des deux autres tiers, et, ce qui était plus important, elle réduisait, pour les dix années subséquentes, la rente à 100 livres (1). Seulement, comme Mazelet « *n'était ni homme de deniers, ni homme à crédit,* » elle exigea une caution, un nommé Aubrespin Jean, de Nimes, qui venait de s'associer avec Mazelet. Aubrespin versa donc à leur échéance les 200 livres, et ce ne fut pas la seule dépense qu'il eût à acquitter ; au bout de la première année, son compte - courant créancier s'élevait à 1.400 livres ! Quel triste premier inventaire ! Pour le consoler, son associé lui débitait les lieux communs d'usage : les débuts coûtaient toujours ; il fallait semer pour récolter, etc., etc. Aubrespin fils croyait ce que disait Mazelet ; le père Aubrespin, plus âgé, avait la foi moins robuste.

Une nouvelle société fut contractée entre Mazelet, Jean Aubrespin fils, que nous connaissons déjà : le premier comme un pauvre diable ; le second, comme un homme jeune, énergique, audacieux, tenace, et Jean Engalfred.

Ce dernier devait être un petit-fils de ce docteur en médecine, Manant Engalfred, qui vint à Alais peu avant la Réforme et se maria avec Claude de Polverel. Claude perdit son mari encore assez jeune et convola en secondes noces avec un Massayre, un descendant de cette famille Alaisienne qui, de père en fils, pendant près de deux siècles, tint une boutique d'apothicaire très achalandée. Jean Engalfred avait toujours entendu parler, autour de lui, de chimie, de mécanique, et l'idée lui était venue de tâter de l'industrie.

(1) 30 mai 1653, acte Rouvière, notaire.

Engalfred n'avait guère plus d'argent que Mazelet et Aubrespin. Heureusement, un chirurgien, Antoine Deleuze, encouragea leur tentative et promit son concours pécuniaire aux nouveaux associés moyennant une part dans les bénéfices (1).

Le montant de la commandite n'était pas indiqué; lorsque notre chirurgien se vit sommé d'un côté par Aubrespin père de rembourser les 1.400 livres, passif initial de la société, et mis en demeure, d'un autre côté, par Mazelet et Engalfred et même Aubrespin fils, de fournir de suite à la caisse environ 2.300 livres qu'ils considéraient comme minimum indispensable pour la bonne marche de la fabrique, à savoir 400 livres pour l'aire, 300 livres pour les bassins, 300 livres pour le congéloir, 300 livres.... Deleuze, dis-je, refusa net de délier les cordons de sa bourse. On eut beau le menacer par huissier, « les requérants, (si Deleuze continue son crédit), « offrent vaquer audit travail sans s'en divertir, « autrement ils seront contraints et obligés de chercher parti ailleurs et faire payer audit Deleuze « leurs journées, peines et vacations par eux employées audit travail, vu que Deleuze est la cause « de la perte de ladite minière, consentant, néanmoins, les requérants, que Deleuze prenne la « marchandise déjà fabriquée pour la vendre au « profit de la société au meilleur prix possible » (2).

Il n'y avait qu'à dissoudre la société, à régler les comptes. Engalfred prétendait « avoir fait la conduite « à la fabrique de toute la maçonnerie des fourneaux

(1) 14 juin 1654.

(2) 2 mars 1655.

« et des chaudières ; il en a fait de sa propre main la « plus grande partie, il a rendu la minière et les ma- « chines en état de bien fonctionner. » Deleuze et Engalfred étaient unanimes à accuser les Aubrespin : « Aubrespin père et ses deux fils Jean et Pierre se « repaissent de diverses imaginations, fesant un « essai, tantôt d'une façon, tantôt d'une autre, et « diverses souffrières de diverses façons et cons- « truit des fourneaux qu'ils démolissent de suite « après avoir été faits. » On imputait aux Aubrespin l'insuccès de l'entreprise, et les pauvres mineurs courbaient la tête, comme tous les inventeurs méconnus ; seulement instruits par le passé, voyant mieux leurs fautes antérieures, ils aspiraient à recommencer leurs travaux et avaient confiance dans l'avenir. La situation n'était pas si alarmante que ce que disaient leurs associés ; on avait traité, l'année précédente, avec un marchand de Nimes, Fourat, qui leur avait promis de prendre livraison de toute la couperose qu'on fabriquerait à Saint-Julien-de-Valgalgues à 6 livres 15 sols le quintal, poids de table. Il n'y avait donc qu'à fabriquer. Les Aubrespin parvinrent à facturer vingt quintaux par semaine, et, pour ne pas être à la merci de Fourat, ils se créèrent une clientèle à Uzès, à Anduze, dans les Hautes-Cévennes. Simon Desaurière, de Saint-Ambroix, voyant la tournure que cette affaire prenait, devint leur commanditaire (1). Desaurière mourut ; son fils renonça à tous les droits de son père moyennant une faible indemnité. Le 16 avril 1658, les Aubrespin obtenaient de Mazelet la cession complète de son fameux

(1) Clapier, notaire, 10 novembre 1656.

privilège; ils devenaient ainsi seuls propriétaires de leur fabrique, seuls maîtres de la direction à lui donner. L'horizon s'était enfin éclairci; il y avait pourtant encore quelques points noirs.

Le traité contracté avec l'abbesse expirait à la Madeleine de 1663; l'abbesse accorda une prolongation de bail de huit ans, à 100 livres par an. Huit ans passent vite ; en 1670, des difficultés s'élevèrent. L'abbesse aurait voulu que le nouveau bail relatât très explicitement ses droits, qu'il fit mention de la précarité du droit des fermiers, toutes les constructions devant lui appartenir, sans paiement d'aucune indemnité, en cas de fermeture de l'usine, pour quelque motif que ce fût. Aubrespin fils considérait cette réserve comme exorbitante, vu l'importance croissante des bâtiments édifiés par eux ; une telle revendication, ajoutait-il, aurait eu une certaine apparence de justice, à l'époque où les fabricants de couperose avaient l'autorisation de couper, dans la forêt abbatiale contiguë à l'usine, tout le bois dont ils avaient besoin, mais maintenant que la dite dame s'opposait à l'abattage des gros arbres et ne permettait que le ramassage du bois mort, la situation était différente, et, puisqne l'abbesse avait la première violé les accords intervenus jadis entre elle et les premiers fabricants de vitriol, la renonciation des fondateurs de l'usine était caduque.

Sur leur refus persistant de payer la rente, tant que cette question n'aurait pas été vidée, l'abbesse assigna les Aubrespin (1). Les défendeurs répliquèrent par une demande reconventionnelle.

(1) 22 avril 1672.

Tandis que coups de poings trottaient
Et que nos champions songeaient à se défendre,

les représentants Alaisiens de la duchesse d'Angoulême réunissaient un énorme tas de parchemins à l'effet de prouver que les comtes d'Alais étaient les vrais et uniques propriétaires des mines se trouvant dans la Comté; ils avaient mis dans leur sac l'acte du 7 juin 1344 intervenu entre le roi de France et le dauphin de Vienne, l'acte du 17 mai 1496, contenant bail par le gouverneur de la Comté à Jean Pierre, clerc d'Alais, de toutes les mines d'argent et de plomb de St-Sébastien d'Aigrefeuille et du Pin, l'acte du 10 octobre 1499 du même notaire Thoulouze, relatif au bail des mines de charbon de la Comté d'Alais, bail de mines de fer St-Martin de etc. etc...,

On devine facilement le but qu'ils voulaient atteindre, mais d'autre part les droits de l'abbesse paraissaient bien établis; à tout hasard la duchesse tenta le coup.

Le 25 mai 1673, elle concéda à Jacques Lhermet, marchand d'Alais « le droit de jouir et travailler aux « mines qui sont dans la paroisse de St-Julien de « Valgalgues, tènement de Cubelles, pour pouvoir y « faire couperose, vitriol et alun moyennant une « rente annuelle et perpétuelle de 100 livres (1). » C'était exactement le montant de la rente que réclamait l'abbesse aux Aubrespin.

Le 14 juin, Lhermet fesait signifier sa concession à Aubrespin fils ; ce dernier refusa, on le comprend sans peine, d'abandonner à cet intrus ses chaudières

(1) Acte Monthenaut, notaire au Chatelet à Paris.

et ses congeloirs. La duchesse demanda alors à intervenir dans l'instance pendante entre Lhermet et Aubrespin père et fils. Hugues de Molette de Morangiès, seigneur de la Vigière, gouverneur comtal, tout dévoué à sa maitresse, maintint, par sa sentence du 16 octobre 1673, Lhermet en possesion de son privilège et condamna Aubrespin à rembourser à la duchesse le dixième de la valeur de toute la couperose qu'il avait fabriquée depuis le commencement de son entreprise ! C'était la faillite pour ce pauvre industriel ! il partit pour Paris ; Lhermet aussi. Le 6 janvier 1674, un accord intervint entre eux, en présence de la duchesse. Les Aubrespin, accoutumés aux caprices de la fortune, consentaient à associer Lhermet pour moitié, à la charge par celui-ci de verser dans les six mois moitié de la somme à laquelle serait évalué leur matériel, et de contribuer à l'avenir pour moitié aux dépenses d'exploitation ; ils payeraient aussi par égales parts une rente de 200 livres par an à la *bonne* duchesse. Deux experts choisis par les associés estimeraient la valeur de l'usine, sauf à s'adjoindre, au besoin, un tiers expert. Au cas où dans les six mois Lhermet n'aurait pas compté à Aubrespin la moitiè de la valeur du fonds industriel, il serait déchu de ses droits et Aubrespin, restant seul concessionnaire, devrait acquitter intégralement la rente de 200 livres.

Ainsi l'accord avait eu lieu au détriment de l'abbesse; celle-ci, peu disposée à se laisser frustrer de la sorte, attaqua la comtesse d'Alais.

Inutile de dire que Lhermet ne trouva pas de fonds , et qu'Aubrespin n'eut plus qu'à attendre patiemment l'issue du procès.

D'appel en appel, portée devant le parlement de Toulouse, l'instance durait encore vers la fin de l'année 1675. Nous avons trouvé en effet deux actes de procédure, appelés *affirmations de voyage*, pour François Deleuze assisté du procureur Elagarde « ponr le procès existant entre Henriette de la Guiche, veuve de Louis de Valois, duchesse d'Angoulême, contre Anne de Roys de Lédignan, abbesse des Fons ; » il appert du premier acte que Deleuze est resté à Toulouse du 1er juillet au 26 septembre 1675, et du second acte qu'il y était retourné le 18 novembre 1675. Nos recherches pour connaitre la décision du parlement ont été infructueuses ; un érudit Toulousain eût eu probablement plus de succès en feuilletant la collection des arrêts ; tout nous porte à croire que la duchesse fut déboutée. Mais retournons à l'usine.

Le commerce allait mal ; les mesures gouvernementales de cette époque tendant à la révocation de l'édit de Nantes gênaient les industriels. Aubrespin avait pourtant continué à lutter contre la male-chance; il s'était associé avec Valentin Cabanis d'Alais. Mais les bénéfices diminuaient d'année en année et les associés se chamaillaient. Le juge comtal prononça, le 13 juillet 1699, la dissolution de leur contrat social et ordonna le partage des marchandises dans la proportion de deux tiers pour Cabanis et d'un tiers pour Aubrespin, avec délégation au profit des créanciers de ce dernier de ce qui lui serait attribué ; cette dernière partie de l'arrêt avait été rendue à la requête de Jacques Guiraudet, notaire, qui avait déjà fait pratiquer contre son débiteur une saisie-exécution. Aubrespin, n'admettant pas un partage

inégal de l'avoir social, fit appel ; le juge d'appeaux réforma en effet la sentence du premier juge. Cabanis, mécontent à son tour de n'avoir que moitié et non deux tiers, s'adressa au Parlement de Toulouse ; mais l'arrêt du juge d'appeaux était exécutoire par provision. En conséquence, Jean Privat, ancien postulant à la cour d'appeaux, suppléant du juge, de Mandajors, absent, se rendit le 24 octobre 1699 à l'usine, et ne fut pas très rassuré en voyant les deux adversaires déjà sur les lieux et en nombreuse compagnie. Cabanis avait amené son neveu Jérôme Bastide, son cousin germain Etienne Montmarc, Teissier, apprenti de son beau-fils Reynaud, Charles Jaume, clerc de Mᵉ Marc Guiraudet, Deshours, son compagnon, et Balthazard Sabatier, son valet.

Les Aubrespin avaient à leurs côtés leurs trois ouvriers et le notaire Jacques Guiraudet.

L'inventaire commença :

« Deux chaudrons en plomb, l'un du côté du le-
« vant, l'autre du côté du couchant, attachés sur des
« fourneaux lesquels sont pleins d'eaux-maîtres
« (eaux-mères) pour la couperose et le vitriol, et
« de chaque côté trois conjaloirs dans quatre des-
« quels il y a de couperose et vitriol qui n'est pas
« achevé de nourrir

. . . .

« Couperose pesée par Jean Faucher du Provensal,
« d'un côté 8565 livres, de l'autre côté 1829 livres de
« couperose ».

Et l'on partagea, et la fabrication s'arrêta !

Bientôt après les Camisards envahissaient l'usine et le plomb des chaudrons servait à faire des balles... fratricides !

II

Dans un mémoire présenté le 23 décembre 1746 par l'abbé de Sauvages à l'assemblée publique de la société royale des sciences de Montpellier on lit :

« L'usine est fermée ; au XVIIe siécle la couperose « d'Alais avait une grande réputation dans le Languedoc et les provinces voisines ; elle avait été « créée par les mineurs Aubrespin, jusqu'à ce que le « désordre des guerres civiles, des différends survenus entre les mineurs et enfin l'écroulement « d'une partie de l'atelier interrompirent d'abord et « firent cesser entièrement le travail. On la vendait « cinq livres le cent pesant ;... Outre ses usages « en médecine et chirurgie, la couperose était principalement employée par les teinturiers en laine « et en soie comme mordant....»

Toutes les fautes se payent. La province de Languedoc était devenue tributaire de l'Angleterre ; elle payait cette couperose 12 livres, et même, au moment où Sauvages écrivait, 16 livres. Il serait très instructif de déterminer exactement la perte subie par notre région depuis la fermeture de l'usine Aubrespin ; dans Alais seulement il y avait, au milieu du XVIIIe siècle, six teinturiers et douze chapeliers qui consommaient 160 quintaux par an de couperose; à 5 livres, ils n'eussent eu ensemble à débourser que 800 livres par an ; ils étaient obligés de payer plus du double, et parfois plus du triple. Comment lutter avec des surtaxes si fortes contre la concurrence étrangère !

Cette situation déplorable avait fini par émouvoir

le pouvoir central. Il n'était pas possible de rehausser les droits de douane. Trudaine crut plus avantageux de faire rendre par le Conseil du roi des arrêts tendant à aplanir les obstacles que rencontraient les industriels français. L'arrêt de janvier 1744 notamment vint limiter les droits des propriétaires de terrains miniers, en distinguant nettement la surface et l'intérieur du sol.

Bragouze, ancien secrétaire du Roi, demanda en 1753 l'autorisation de rétablir l'usine des Aubrespin, qu'on appelait l'usine des Fons. Trudaine transmit sa lettre à l'intendant de Languedoc, qui ne lui accorda qu'une permission temporaire. Bragouze n'osa pas aventurer des capitaux avec une concession pareille. L'intendant lui écrivit :

« Depuis un temps immémorial on a cherché inu-
« tilement dans le royaume à faire valoir les riches-
« ses qu'il renferme dans son sein... Dès lors le
« Gouvernement a décidé sagement qu'il convenait
« autant pour l'intérêt de l'Etat que pour celui des
« particuliers de n'accorder à ceux qui font des
« découvertes en ce genre que des permissions pro-
« visoires, sauf par la suite à leur donner des con-
« cessions en règle s'il était reconnu que l'entreprise
« fût susceptible de quelque succès. Vous dites
« que le propriétaire du terrain où est la mine vous
« inquiète pour l'exploitation ; sa prétention est sans
« fondement ; *le Roi est propriétaire de toutes les*
« *mines* de son royaume... » (10 juin 1754).

Il y avait pourtant un correctif à cette maxime qui choquait les Languedociens d'alors plus que nos contemporains dont les pères ont voté la loi de 1810 où s'affirme le droit absolu de la nation sur les mines

et les minerais. « Vous êtes tenu de dédommager le propriétaire du sol à dire d'experts ou de gré à gré, ou nommés d'office ».

Bragouze, en vertu de cette lettre, offrit à l'abbesse une rente de 100 livres par an.

Après lui, Combe Jean eut aussi l'idée de relever l'usine de couperose, mais il mourut bientôt insolvable et sa veuve implora une place à l'hopital.

En 1758, c'est Tuech qui à son tour, après avoir traité avec l'abbesse, veut fabriquer du vitriol.

L'administration des ponts et manufactures charge Rodier de vérifier ce qu'il fait et Rodier écrit à l'intendant :

« Je ferai mon possible afin que le nommé Jean « Tuech, fermier et entrepreneur peu commode et « qui n'a qu'une petite chaudière de plomb avec « laquelle son mineur ne prépare que 80 livres de « couperose par jour, s'associe avec quelqu'un qui « fasse de concert avec lui une chaudière de 15 quin- « taux de même matière avec laquelle on puisse « préparer par jour 5 quintaux de couperose d'au- « tant que l'entrepreneur a le bois en abondance « dans cet endroit-là. »

La mission de Rodier a réussi ; nous voyons en effet bientôt Tuech et Veigalier concessionnaires de l'usine des Fons pour six ans, à condition de payer à l'abbesse 600 livres de rente à partir de la quatrième année du bail.

Quand les trois premières années se sont écoulées, la société Tuech et Veigalier sombre.

Gautier André, époux Anne Chapon, tente l'entreprise ; comme Combe, il meurt dans la misère.

Enfin de nouveaux fermiers se sont présentés ;

ils ont des capitaux, mais ils demandent un bail de vingt-sept ans ; le prix de la ferme sourit à l'abbesse ; on signe le contrat le 4 Juillet 1771 à 800 livres par an. Joseph et Jacques Marette, nés à Rouen ont une quarantaine d'années ; comme tous les Normands, ils sont hardis sans être téméraires, actifs sans être impatients, vigoureux, laborieux, intelligents, tenaces et économes. Avec sa belle taille (1 m. 84 c.) Joseph inspire l'obéissance.

L'opiniâtreté de nos Normands se heurta à un obstacle extraordinaire et imprévu. Personne ne voulait essayer leur couperose, malgré son bon marché ; les Languedociens préféraient continuer à se servir des marques anglaises. Gensanne, inspecteur général des manufactures de la province, vint visiter leur établissement ; laissons parler l'inspecteur lui-même, en n'oubliant pas, cependant, que dans ses mémoires rédigés après coup, il dénature quelquefois les faits, afin de garder toujours le beau rôle ; Gensanne se croyait infaillible.

« Ils avaient, dit-il, une quantité de vitriol en « magasin et la prévention publique était telle que « personne n'en voulait faire usage, et il n'y avait « pas un seul fabricant dans la province qui ne préférât se servir de vitriols étrangers, même à un « prix fort au-dessus de celui d'Alais. J'examinai ce « vitriol ; j'en fis différents essais ; je le trouvai « pour le moins aussi bon que ceux qui nous ve« naient d'Angleterre et d'autres parties du Nord. « Arrivé à la manufacture, je remarquai, avec une « agréable surprise, qu'il y avait dans cet endroit « une montagne toute entière de pyrites vitrioli« ques... mais j'observai que la manière dont ils

« extrayaient ce minerai n'était ni avantageuse
« pour les intéressés, ni sûre pour les ouvriers
« dont la vie me parut évidemment exposée ; ils
« venaient d'en perdre un... Je marquai l'endroit
« où l'on devait établir un puits pour l'extraction
« de la pyrite ; je traçai la disposition des galeries
« pour se procurer plus de minerai et meilleur
« marché. »

Nous avons prévenu le lecteur. Gensanne a tout vu, tout fait. La vérité est que Marette avait fait pratiquer une tranchée très large dans l'intérieur de la montagne ; de cette galerie principale partaient d'autres galeries allant en pente, de façon à faciliter l'écoulement des eaux. Avec de la poudre on faisait sauter des blocs de pyrite, tant qu'on en voulait. Ces blocs étaient ensuite concassés en petits morceaux qu'on transportait sur les *aires*. Ces aires étaient en forme de vastes terrasses ; le sol était recouvert d'une couche de terre glaise bien battue, de près d'un pied d'épaisseur, et sous ce glacis il y avait un bon pavé en pierre. Autour des aires, il y avait une rigole qui pour ainsi dire les encadrait. On couvrait la surface des aires d'environ neuf pieds de pyrite concassée, et pendant *plusieurs mois* on laissait agir la nature ; on arrosait de temps en temps la pyrite qui insensiblement se couvrait d'une espèce de moisissure, d'efflorescence ; l'oxygène de l'air, l'hydrogène de l'eau occasionnaient la décomposition du minerai, et il se formait une nouvelle substance, un sel qu'il fallait maintenant entraîner dans les réservoirs dont nous allons parler ; on appelait cela faire la lessive ; on jetait sur le tas de pyrite de l'eau en quantité.

Avoir de l'eau, c'était une des plus grandes difficultés de l'entreprise.

« Les aires d'efflorescence, ajoute Gensanne, me « parurent trop petites, et on employait beaucoup de « travail pour aller chercher de l'eau pour arroser « la pyrite, surtout dans un pays où les sécheresses « sont ordinairement longues et où les pluies sont « rarement de durée. On agrandit considérable- « ment les aires d'efflorescence et il fut convenu « d'établir, sur le ruisseau qui est tout auprès, une « pompe d'arrosage avec des tuyaux de cuir, au « moyen desquels on arrose très commodément le « tas de pyrite étendu sur l'aire. »

Gensanne eut-il seul cette idée d'aller chercher, avec un tuyau en cuir, de l'eau au ruisseau voisin ? Laissons-le se glorifier de cette trouvaille, puisqu'il a la modestie de ne pas nous dire ce qu'il conseilla pour les réservoirs.

Un de ces réservoirs avait vingt pieds en carré, sur six à huit pieds de profondeur (10 m. c. de surface sur 2 m. de creux) ; là, les eaux de la lessive se clarifiaient, déposaient leurs éléments terreux ou ocreux ; dès que la clarification s'était opérée, on enlevait la bonde placée à un pied du fond, et le liquide allait remplir un autre réservoir placé au-dessous du premier. Ce second réservoir avait au bas un robinet de plomb, par lequel s'échappait le liquide, *lou lessiou*, comme on disait à l'époque pour remplir les chaudières où il allait *se cuire*.

Le récit de Gensanne devient à cet endroit très curieux :

« Les chaudières, au nombre de *deux* et d'une « forme *ronde*, étaient trop petites pour une forte

« évaporation, ce qui faisait qu'on brûlait beaucoup « de charbon en pure perte ; du surplus, les bas« sins de précipitation et ceux de cristallisation « étaient très bien. Pour remédier à ces défauts, il « fut convenu qu'au lieu de deux chaudières rondes « on en ferait construire *quatre carrées*, semblables « à celles qui sont en usage en Angleterre. Comme « mes occupations ne me permettaient pas de res« ter assez de temps sur les lieux pour y faire tous « ces changements, je me contentai de donner les « dessins ; on fit venir un homme de l'étranger « pour les exécuter ; il fit très bien les chaudières, « mais il exécuta mal les fourneaux qu'on fut obligé « de corriger d'après mes dessins. »

Gensanne a manqué de sincérité. Voici ce qui s'était passé. Les Marette, d'après l'avis de l'inspecteur, avaient donné cinq pieds et demi de hauteur aux cendriers et mis leur ouverture en dehors du bâtiment, afin d'avoir toujours un bon tirage. Mais il en résultait des inconvénients ; lorsqu'on tenait la porte de la chauffe fermée et qu'on avait mis beaucoup de charbon, le feu marchait si fort, qu'on craignait toujours de voir la chaudière se fondre ; si l'on réduisait le combustible, l'action du feu portait sur un seul point, tandis que le surplus de la chaudière ne s'échauffait pas suffisamment. Gensanne, en voyant cela, conseilla d'agrandir le foyer, de façon à pouvoir étendre le combustible sous toute la chaudière, de laisser la porte de la chauffe ouverte, afin de modérer l'activité du foyer. Gensanne n'avait pas l'air de saisir la difficulté à vaincre ; il parlait comme un ouvrier mineur, mais non comme un ingénieur ; en laissant la porte de la chauffe ou-

verte, le courant d'air qui venait par le cendrier était trop considérable et on consommait du combustible d'une manière effrayante et ruineuse.

Les Marette, plus pratiques, se décidèrent à refaire les cendriers ; au lieu de cinq pieds et demi, ils n'eurent plus que deux pieds et demi de hauteur (0,80 centimètres) ; l'ouverture fut dans le bâtiment et non en dehors.

Maintenant que nous connaissons suffisamment les fourneaux avec leurs cendriers, leurs grilles et leurs cheminées, passons aux chaudières. Les chaudières en plomb avaient huit pieds de long sur cinq de large et trois de profondeur ; entourées sur leurs côtés de maçonnerie épaisse, elles semblaient enterrées ; en réalité, elles étaient posées à deux pieds au-dessus de la grille sur de larges plaques de fonte reposant elles-mêmes sur des arceaux en brique à 20 centimètres de distance les uns des autres, reliés par de grosses barres de fer.

On suspendait dans les chaudières de vieilles ferrailles qu'on attachait à l'extrémité d'un bâton.

A mesure que sous l'action du feu l'évaporation se produisait, on ouvrait le robinet du second réservoir et il arrivait un peu plus de lessive dans la chaudière. On continuait ainsi jusqu'à ce qu'on aperçût pour ainsi dire des pellicules. A partir de ce moment on ne se servait, pour tenir pleine la chaudière, que de l'eau-mère d'une cuite précédente. L'évaporation touchait à sa fin ; on introduisait un petit peu de lessive et dès lors on entendait un bouillonnement considérable ; on sentait le soulèvement des éléments terreux déposés au fond ; on ouvrait alors le robinet placé à environ cinq centi-

mètres au-dessus du fond, et le liquide précieux s'échappait par un canal dans les bassins de cristallisation. Au bout de quinze jours, la cristallisation était terminée ; pour être plus exact, il n'y avait que la moitié environ du liquide cristallisée ; ce qui restait avait la forme d'une eau grasse noirâtre qu'on appelait l'eau mère. On ouvrait une bonde qui était au bas des bassins de cristallisation ; cette eau-mère s'écoulait dans un réservoir fait exprès et nous avons déjà dit à quoi elle servait. On retirait ensuite la couperose du bassin ; on la portait dans des égouttoirs en pente où elle attendait qu'on la mît dans les tonneaux d'exportation.

C'était un spectacle toujours attirant, que de voir les bâtons qu'on avait mis dans les bassins se couvrir de suite de cristaux ; au fond et sur les parois, le même phénomène avait lieu. Ces bassins avaient double mur chacun d'un pied d'épaisseur, et entre les deux murs il y avait six pouces de terre glaise.

Comme on avait deux aires pour chaque chaudière, et qu'on faisait trois cuites par semaine, il y avait six bassins à cristallisation. Gensanne avait en définitive rendu à la compagnie Marette des services ; il en avait parlé aux députés des Etats, aux industriels de la province ; son procès-verbal de visite avait plu au Ministre ; les évêques des diocèses d'Alais et d'Uzès avaient été informés de l'intérêt qu'on portait en haut lieu à cette entreprise nationale. Le 15 octobre 1774, la compagnie Marette obtenait un arrêt du Conseil d'État qui facilitait dans tout le royaume la libre circulation de ses produits sans acquitter en route aucun droit : la régie avait envoyé à Alais un employé chargé d'enregistrer toutes les expéditions et de plom-

ber les colis qui circulaient ainsi en franchise. Les États de Languedoc, en janvier 1775, accordaient à ces industriels une subvention de quinze sous par quintal fabriqué jusqu'à concurrence de 32.000 quintaux. Cette prime devait permettre aux Marette d'évincer du marché leurs concurrents étrangers ; c'est à ce moment qu'ils fixèrent à 7 livres le prix du quintal de la couperose.

Les métallurgistes de l'Europe entière vinrent visiter cette usine dont le rendement s'élevait à 30.000 quintaux par an. Le marquis de Luchet, passionné pour les entreprises minières, malgré les déceptions qu'il avait éprouvées lui-même dans l'exploitation des gisements de plomb argentifère de Villefort, dans son ouvrage paru en 1779, dit :

« La mine des Fons près d'Alais, mise en valeur par MM. Delon et Marette peut seule fournir à la consommation du royaume ; ils sont parvenus à faire une couperose égale au moins en qualité à la couperose anglaise et peut-être préparée avec plus de soin. Leur atelier peut servir de modèle en cette partie ; il a été construit avee autant d'intelligence que d'économie. Plus besoin.... »

Les Anglais avaient beau baisser leurs prix, Marette leur tenait tête. Le dernier intendant de Languedoc, Ballainvilliers, eût désiré voir encore plus prospère la fabrique du vitriol d'Alais : « le vitriol se vend « six livres le quintal ; il se débite dans l'intérieur « du royaume ; cette branche de commerce serait « susceptible de prendre un grand accroissement si « elle n'était écrasée par la concurrence de la cou- « perose étrangère (1). » Dans le nord de la France,

(1) Mémoires manuscrits de cet intendant, dont M. Bloch, archiviste à Orléans, a bien voulu nous envoyer un extrait.

en effet, on continuait à acheter la couperose anglaise, et après avoir atteint un débit de 30.000 quintaux par an, il avait été impossible aux Marette d'augmenter leur chiffre d'affaires.

La Révolution survint; le domaine de Las Fons et les mines qui en dépendaient se vendirent comme biens nationaux au prix de 55.600 livres le 4 octobre 1791. A St-Julien-de-Valgalgues comme ailleurs vinrent ensuite de mauvais jours pour l'industrie minière.

En l'an 8 (1800) l'ingénieur en chef du département du Gard constate la diminution de la production de la couperose ; de 240.000 kilogrammes elle est tombée à 15.000 ; l'usine occupait encore d'après lui trente ou quarante ouvriers.

La décadence fut encore plus rapide lorsque les chimistes eurent découvert d'autres procédés moins coûteux de fabrication des cristaux de vitriol.

ACHILLE BARDON.

L'ALIÉNATION DES BIENS NATIONAUX

DANS LE GARD [1]

IV.

Biens de seconde origine. But de la vente des biens des émigrés. Lettres de Mme Maury de la Peyrouze et de Guichard de la Linière. Le cas du comte de Ganges. Ventes mobilières.

Les biens de *seconde origine*, comprenaient :

1° Les biens des émigrés, confisqués au profit de la Nation par la loi du 8 avril 1792 ;

2° Les biens patrimoniaux des communes, vendus en exécution de la loi du 24 août 1793 sur la consolidation de la Dette publique ;

3° Les biens des individus condamnés par les tribunaux révolutionnaires ;

4° Les biens des conscrits réfractaires.

La vente des biens des émigrés avait un triple but : punir les émigrés, alimenter le Trésor national, attacher au sol de la République un plus grand nombre de français.

En ordonnant cette vente, la Révolution n'avait rien innové. Louis XIV s'était emparé des biens des Religionnaires fugitifs qu'on appella de *première découverte ;* plus tard, il fit saisir la part revenant à ces fugitifs dans la succession de leurs parents : ce furent les biens de *nouvelle découverte.*

La Révolution, après s'être appropriée, au profit de l'Etat, les biens propres des émigrés, se borna à infliger des peines à leurs auteurs restés en France :

(1) Voir la livraison de novembre 1896.

un décret du 12 septembre 1792, ordonna que les pères et mères des émigrés seraient tenus de fournir l'habillement de deux hommes pour chaque enfant émigré, et, plus tard, la loi décida leur incarcération, à moins qu'il ne justifient avoir fait tous leurs efforts pour retenir leurs enfants sur le territoire de la République.

Madame Maury de la Peyrouze se trouvait dans le premier cas. Elle écrivit de « St Hippolyte-du-Gard, » le 15 novembre 1792, à la Convention nationale, cette curieuse lettre :

« Législateurs, je suis veuve depuis douze ans, âgée de soixante ans. Je reste mère de trois fils. Les deux puinés, dont j'ignore le séjour et la destinée, font le tourment de ma vie ; l'aîné, que les grenadiers nationaux du 5me bataillon du Gard ont élu pour leur chef, fait mon unique consolation.... Ceux-là sont, non convaincus, mais soupçonnés d'avoir pris le parti des princes ; le dévouement de celuy-cy à la cause de la patrie est manifeste et prouvé.

« Je suis menacée d'être traitée comme complice du crime prétendu des uns et comme étrangère à la vertu réelle de l'autre.

« Ces procédés, qui tiendraient par un bout à l'injustice et par l'autre à l'ingratitude, seraient le résultat d'une loy qui ne vient, ne doit, ni ne peut frapper sur moy.

« La principale considération qui détermina cette loi du 12 septembre dernier fut « que beaucoup de mauvais citoyens, restés en France pour éviter le séquestre et la vente de leurs biens, avaient fait ou laissé émigrer leurs fils auxquels ils fournissaient les moyens de subsister. »

« Séparée des miens, je n'ay été à portée, ni de les faire, ni de les laisser émigrer. Leur employ dans leur régiment étoit leur seul moyen de subsister, et pour eux l'impossibilité de rien recevoir de ma part tenoit chez moy à l'impuissance de rien envoyer.

« *Les pères et mères dont les fils sont absents (art. 1er) seront tenus*, etc....

« Les mères ne sont là que parce que les pères y sont en chef. Les pères, investis par la nature et par les loix d'une autorité que les mères, ni ne partagent, ni n'acquièrent jamais.... ; les pères qui, seuls, exercent cette première magistrature dont l'effet est d'autant plus certain qu'elle touche de plus près aux objets qu'elle doit gouverner.... ; les pères dont le pouvoir ou l'impuissance furent et seront toujours les plus sûrs thermomètres de la bonté ou de la dépravation des mœurs dans un état, et par conséquent de la vigueur ou de la faiblesse de ses principes politiques....

« Les pères responsables de la conduite de leurs enfans : La nature semble le vouloir, la raison peut y consentir, la loy doit l'ordonner dans certains cas.... Mais les mères, bornées à une tutelle de soins plutôt que d'intérêts, et pendant le temps seulement que leurs enfants ne voient, ne pensent, ni n'agissent encore ! ! ! Les mères responsables!!! Mais les veuves opprimées par une loy, quand ce n'est pas trop de toutes les lois réunies pour les protéger ! ! ! Cette loy du 12 septembre est fausse devant celle qui déclare les fautes personnelles ; elle est injuste à côté de celle qui veut que les enfants soient libres à 21 ans.

« Cette loy, qui caractérise bien la crise qui la fit

naître, est digne d'être en contradiction avec elle-même ; elle donne aux pères et aux mères (art. 1er) un délai de 21 jours et veut (art. 2) qu'ils s'exécutent dans 15.

« Mais où sont mes fils ? Si phisiquement ils ne pouvoient exister nulle part sans l'aveu de leur mère, je le saurois nécessairement. Je me suis témoin à moy-même que je l'ignore ; mon silence peut, si l'on veut, être interprêté contre eux, jamais contre moy.

« La loy qui me punirait de ne pas dire ce que je ne sais point seroit un monstre digne d'un sultan qui ne veut et ne prend que sa volonté pour règle et pour mesure.

« D'après les dernières lettres de mes fils, dans le temps de l'insurrection survenue dans leurs corps, toute idée d'émigration étoit bien loin de leurs cœurs et de leurs projets : j'en ay la preuve.

« Alors, ils n'avoient que deux aziles : leur régiment ou l'Amérique. Dans l'un, pour eux point de sûreté auprès des soldats ; dans l'autre, espoir de fortune auprès de parents qui, depuis longtemps, les appeloient (1).

« Quoi qu'il puisse en être, si l'on pouvoit persister à me citer devant ce décret du 12 septembre, j'y comparaîtrois, mais avec les loix du 8 avril et 2 septembre qui veulent que, sur les biens même de mes fils, on prélève une portion en ma faveur.

(1) Ce passage et un autre de cette lettre semblent indiquer que Louis Gabriel-Marie-Antoine et Jean-Louis-Edouard Maury de la Peyrouse, frères, émigrés, s'étaient réfugiés en Amérique. — En 1825, Raoul Maury de la Peyrouse, agissant tant en son nom qu'au nom d'Alexandrine-Madeleine-Victoire, sa tante et d'Etiennette Victoire-Fortunée, sa sœur, réclama une indemnité : on n'avait saisi ni vendu aucun bien des émigrés, et sa réclamation fut rejetée.

« Eh ! qui pourroit méconnaître l'esprit et violer indirectement l'ordre de ces loix en m'arrachant le peu que des arrangemens de famille m'ont laissé, et qui sans la tendre loyauté de mon fils ainé, ne suffiroit pas à mes besoins... Ce sont des faits.

« Mais non, Législateurs ! quand l'incertitude cruelle du sort de deux fils accable une veuve désolée, vous ne permettrez pas qu'un décret, qui luy est étranger, l'écrase de son poids.

Les sueurs du colon peuvent enrichir et féconder le sol de la patrie et de la liberté ; les larmes des veuves ne seroient propres qu'à l'appauvrir et qu'à la dessécher.

« Législateurs ! Vous êtes éclairés. D'après l'exposé que je viens de vous faire, je ne puis que me livrer à l'espérance que vous demeurerez convaincus que la loi du 12 septembre n'est pas faite pour moy. Vous êtes justes, et je ne puis que me livrer à la confiance que vous vous hâterez de faire cesser la demande de la solde et de l'équipement de quatre hommes que me fait le receveur du district de Saint-Hipolyte (1). »

Le cas où se trouvèrent Antoine-François Guichard de la Linière et sa femme qui appartenait à la grande famille d'Assas, mérite aussi une mention particulière. Leur fils Antoine-Jean-Louis Guichard de la Linière, officier de cavalerie, propriétaire à Saint-André-de-Majencoules, ayant émigré, ils furent arrêtés et n'obtinrent leur mise en liberté, qu'en

(1) *Arch. dép.* 1. Q. 1, 51. — L'état des « effets d'habillement et petit équipement » joint à la circulaire du min. de la guerre Pache, du 5 nov. 1792, s'élève à 163 liv. 4 s. par homme. C'est donc 672 liv. 16 s. qu'on réclamait à Mme Maury de la Peyrouse. Nous ignorons quelle suite fut donnée à sa pétition.

justifiant qu'ils avaient usé de tous les moyens pour l'empêcher de quitter la France. A cet effet, Antoine-François Guichard de la Linière, père, ancien député de la Noblesse aux États-Généraux, produisit les deux lettres suivantes inspirées par le plus pur patriotisme.

La première est datée du Vigan, le 20 juillet 1792; elle est adressée à son fils aîné, alors à Paris, rue Croix-des-petits-champs; elle est ainsi conçue :

« .... Si l'immense quantité de sottises qu'on apprend tous les jours sur le fait d'émigrés pouvait avoir la moindre influence sur votre opinion, et, ce qui serait pis, sur votre conduite, j'en mourais certainement de chagrin et de honte, et il vaudrait mieux que vous m'eussiez empoisonné avant de partir. Toutes les lois du devoir, toutes celles de la nature, tous les conseils possibles de vos véritables intérêts s'opposent à cette coupable manière. Soyez certain, d'ailleurs, que les princes, qui peuvent voir avec quelque plaisir un certain nombre de français se sacrifier pour eux, peuvent bien accueillir avec un petit compliment ceux qui leur arrivent, mais qu'aucun prince depuis la création, n'a jamais su ni pu envisager les autres hommes que comme des instruments qui leur doivent tout et à qui ils ne doivent rien. Un homme appartient à son pays et n'appartient qu'à son pays; rien dans le monde ne peut dégager un honnête homme de ce lien qui est l'ouvrage de la nature, et celui qui, de son consentement, entre dans une conjuration contre sa patrie donne au peuple qu'il abjure le droit de l'exterminer lui et sa race. J'espère, mon cher fils, que ces principes seront votre règle constante et celle de

votre frère ; nous vous avons transmis toute notre propriété, il ne nous reste que notre bénédiction ; vous ne voudrez sûrement ni l'un, ni l'autre, mériter d'en être privés quand Dieu retirera votre mère et moi de ce monde.... (1). »

Dans la seconde, datée du 26 du même mois, il disait à son fils cadet Jean-François :

« .... Je suis comblé de joie du dédommagement que le ministre vous a accordé. Vous voilà, à 27 ans, lieutenant-colonel d'un régiment de cavalerie. J'en avais 40 sonnés quand je parvins à ce grade, qui m'a conduit à celui de maréchal de camp. Cette manière d'avoir réparé l'erreur qui avait empêché votre remplacement de capitaine est honorable, et la satisfaction que vous en témoignez double la nôtre, parce qu'elle est pour nous un garant que vous nous tiendrez tout ce que vous m'avez promis sur le fait que vous savez bien.

« J'ai reçu, il y a peu de temps, des nouvelles de votre frère, que je trouve un peu obscures. Je lui ai répondu sur-le-champ de la bonne encre. Je le prie avec flamme comme ami, je lui ordonne, avec énergie comme père, de ne jamais quitter ses étendards sous tel prétexte et dans quelle circonstance que ce puisse être. Tâchez de le voir le plus tôt possible. Je vous arme de toute mon autorité de père, et votre mère en fait autant. Employez-la avec tous les moyens dont vous pourrez renforcer l'amitié qu'il a pour vous, à l'effet de le garantir du piège funeste où ce qu'on appelle le torrent de camaraderie pourroit l'entraîner. Je ne me consolerois jamais si

(1) *Arch. Dép.* 1. Q. 2, 23, p. 213-216.

un de mes enfants renonçoit à son pays. Ceux que la fougue du moment rend coupables du crime d'émigration ne voient pas, sans doute, qu'ils manquent d'abord au plus sacré des devoirs, celui d'être fidèle à leur patrie, et encore à tout ce que la nature devroit leur inspirer pour leurs parents, qu'ils exposent à la sévérité d'une nation justement indignée.... » (1).

Belles paroles, qui sont la plus éloquente condamnation de ceux qui suivirent le prince de Condé.

Quoi qu'il en soit, les ventes des biens des émigrés furent faites dans les districts, savoir : A Alais, du 3 ventose an II au 1er vendémiaire an IV ; à Beaucaire, du 1er nivose an II au 11 pluviose an III ; à Nimes, du 5 pluviose an II au 28 brumaire an IV ; à Pont-Saint-Esprit, du 9 ventose an II au 23 vendémiaire an III ; à Saint-Hippolyte, du 4 frimaire an II au 7 vendémiaire an III ; à Sommières, du 9 nivose an II au 6 vendémiaire an IV ; à Uzès, du 24 nivose an II au 26 brumaire an IV ; et au Vigan, ds 24 frimaire an II au 8 germinal an III.

Après la suppression des districts, toutes les ventes eurent lieu, par voie d'adjudication, ou de gré à gré, devant l'administration départementale.

Elles concernent 141 particuliers, dont 22 ecclésiastiques atteints par les lois révolutionnaires spéciales, et 5 condamnés à mort ; les autres avaient émigré volontairement ou étaient considérés comme tels.

(2) *Arch. Dép.* 1. Q. 2. 23, p. 213-216. — Ces observations ne sont pas, d'ailleurs, isolées. Marianne-Pauline de Peyrot, étant malade, chargea, paraît-il, Rouger, procureur-syndic du Vigan, d'écrire à son fils, Anne-François-Louis baron Saubert de Larcy, « alors en garnison à Quimper, pour lui faire connaître l'odieux de l'émigration et le garantir de ce crime. » *Id.*, p. 244 et 258.

Le nombre des acquéreurs de leurs biens s'élève à 1.591 ; parmi eux se trouvent des parents des émigrés eux-mêmes, désireux de conserver intacts, pour l'heure du retour, certains domaines auxquels se rattachaient de nombreux souvenirs de famille.



Les incidents d'adjudication dont j'ai parlé plus haut se rapportent aux biens des deux *origines*. Inutile donc d'y revenir.

Mais, à ce sujet, je tiens à signaler un fait, peut-être unique dans l'histoire révolutionnaire, qui indique combien on prenait toutes les mesures de natnre à éviter que les biens des émigrés, ou de ceux qualifiés tels par la loi, échappent à la nation.

Louis-Alexandre-Marie-Anne de Vissec, comte de Ganges, propriétaire à La Cadière, Saint-Bonnet et Thoiras, « habitait, depuis 1791, aux environs de Bayonne et croyait échapper à la vengeance nationale ; muni de patentes, il s'y livrait à des opérations de commerce pour mieux favoriser les émigrés d'Espagne, en leur faisant passer des denrées de première nécessité... » (1). C'est, du moins, ce dont on l'accusait. En tout cas, à la fin de décembre 1792, le comte de Ganges se trouvait en état d'arrestation à Bayonne, pour être allé passer quelques jours sur la frontière d'Espagne sans passeport, et pour s'être rendu, cette fois muni d'un passeport daté du 6 août 1792, dans un délicieux site de la rive gauche de la Nive, aux eaux thermales de Cambo, très fré-

(1) Lettre de Guisquet, Présid. du Dép. du Gard, au dist. de Saint-Hippolyte, du 3 messidor an II, (*Arch. Dép.* I. Q. 2, 11).

quentées jusqu'alors par les Français et par les Espagnols, qu'un arrêté du Département des Basses-Pyrénées l'obligea de quitter « comme étranger ». (1).

Le 27 germinal an II (16 avril 1794), c'est-à-dire quatorze mois plus tard, les représentants du peuple Pinet et Cavaignac, délégués par la Convention près l'armée des Pyrénées-Occidentales, prirent, à Bayonne, un arrêté ainsi conçu :

« Vu la lettre de leur collègue Monestier (du Puy-de-Dôme), du 25 de ce mois, au Comité de surveillance de Bayonne, par laquelle il leur donne l'ordre de lui envoyer sur-le-champ, pour être jugé à Pau, le ci-devant marquis de Ganges (2), Michel ou François Lacombe, son domestique, et le ci-devant secrétaire-greffier de la Municipalité de Bayonne ;

« Vu le rapport qui leur a été fait par le Comité de surveillance de Bayonne, duquel il résulte qu'au moment où ces trois individus alloient monter en voiture pour se rendre à Pau, le ci-devant marquis de Ganges s'est coupé la gorge avec un rasoir ;

« Vu le verbal dressé par les chirurgiens appelés... et leur rapport d'après lequel il est constant que cet homme coupable est mort dans l'espace de quelques heures des suites de sa blessure.... ;

« Considérant que l'état de mort du ci-devant marquis de Ganges ne permet pas qu'il soit transporté à Pau pour y subir le jugement qu'il a mérité ; que, cependant, il est indispensable, si ce scélérat

(1) Lettre de la Mun. de Bayonne, 12 déc. 1792, *Arch. Dép.*, I. Q. 1, 51.

(2) Il s'agit du *comte* et non du *marquis* de Ganges. Lettre de Guisquet, Présid. du Dép. au dist. de Saint-Hippolyte, 3 messidor an II, *Arch. Dép.*, I. Q. 2, 11.

a échappé, en s'assassinant, à l'échafaut, que l'application de la peine qu'il a méritée mette sa fortune entre les mains de la République ;

« Considérant qu'un décret de la Convention nationale a prononcé que les biens des traîtres, qui auroient prévenu par une mort forcée le châtiment qu'ils méritoient, seroient également soumis à la confiscation....

« Arrête : Art. 1er. — Le Tribunal civil du district d'Ustaritz, séant à Bayonne, se formera sur-le-champ en Tribunal révolutionnaire ; le Commissaire national remplira les fonctions d'accusateur public.

« Art. 2. — L'affaire du ci-devant marquis de Ganges lui est attribuée; il s'en occupera sur l'heure et la jugera sans désemparer..... » (1).

Ainsi fut fait, et le comte de Ganges fut condamné à mort *præsente cadavere* (2), mesure bien inutile pour que la nation pût s'attribuer ses biens, puisque, déjà, elle s'en était emparée et les avait vendus comme appartenant à un *émigré*.

***

Pour chaque émigré, j'ai indiqué, dans une table spéciale, non-seulement le relevé des immeubles vendus en provenant, mais aussi la date et le montant de la vente de ses meubles saisis dans le département.

Comme complément à ce relevé, voici l'extrait des

(1) *Arch. Dép.*, I. Q. 2, 11.

(2) Je n'ai pu cependant obtenir copie du jugement malgré plusieurs demandes à M. l'Archiviste départemental des Basses-Pyrenées, qui sont restées sans réponse.

ventes de meubles appartenant, soit à des prêtres déportés dont ils étaient les seuls biens, soit à des individus condamnés par les tribunaux révolutionnaires, et qui n'y ont pas trouvé place (1) :

Achard Claude, prêtre déporté, 1er germ. an II, Aramon, 262 l. 10 s.

Antoine Joseph, prêtre déporté, 22 vend. an II, Comps, 256 l. 8 s.

Aymard Charles-Louis, notaire, condamné, 13 pluviose an II, Tresques, 1505 l.

Baragnon Jules, homme de loi, 7-8 ventose an II, Uzès, 1732 l. 15 s.

Belle Castor, imprimeur, condamné, 18 thermidor an II, Nimes, 2,013 l. 15 s.

Boissières Jean-Antoine, avocat à Montfrin, condamné, 1-4e j. comp. an II, Nimes, 894 l.

Chamontin Louis, ex-curé, 21 brumaire an III, Vergèze, 2,789 l.

Champetier Privat, prêtre déporté, 9 messidor an III, Lussan, 2,596 l.

Clémenceau Henri-Claude, prêtre émigré, 14 thermidor an II, Nimes, 1,183 l. 10 s.

Colomb Jacques, travailleur, 11 germinal an II, Aiguesmortes, 58 l. 4 s.

Colomb Marc-Antoine, condamné, 29 prairial an II, Nimes, 17,637 l. 16 s., — 21 messidor an II, 3,034 l. 5 s., — 17 fructidor an II, 8,166 l.

Coste Jean, émigré de Montpellier, 25 frimaire an III, Sommières, 553 l. 5 s.

Cros, ex-vicaire, 15 brumaire an III, Gallargues, 379 l. 10 s.

(1) On trouvera la plupart de ces noms, avec des détails particuliers, dans les annexes des tomes 2, 3 et 4 de mon *Histoire de la Révolution française dans le département du Gard*.

Dejean Pierre, prêtre déporté, 9 messidor an II, Saint-Étienne d'Escatles, 682 l. 12 s.

Deleuze Hyacinthe, prêtre déporté, 28 fructidor an II, Roquemaure, 927 l. 17 s.

Deurre-Morier Marie-Charles, condamné, 15 brumaire an III, Pont-Saint-Esprit, 1,914 l. 15 s.

Domergue Bruno, prêtre déporté, 21 prairial an III, Valiguières, 17 l.

Dubois Pierre, prêtre déporté , 16 messidor an II, Avejean, 1,039 l. 6 s.

Dupuy Louis, prêtre déporté, 9 messidor an II, Vic-Aubarne, 823 l.

Fabre Louis, prêtre déporté, 21 prairial an III, Valiguières, 490 l.

Folacher André, homme de loi, 26 floréal an II, Nimes, 2,275 l.

Fontanier Jean, notaire, condamné, 21 fructidor an II, Roquemaure, 1.310 l. 6 s.

Fourchat dit le Camus, condamné, 26 fructidor an II, Bagnols, 26 fructidor an II, 5,381 l. 15 s.

Fromageot Pierre, abbé de Goudargues , condamné, 8 fructidor an II, Pont-Saint-Esprit, 2,128 l. 15 s.; 22 fructidor an II, Goudargues, 616 l. 5 s.

Gay, ex-curé, 3 nivôse an II, Bellegarde, 1,470 l. 11 s.

Gérard Alexandre, 300 bédigues, 200 moutons, 200 brebis, 21 barraux de vin formant les cheptels du domaine de Brousson, à *Bastet-Crussol*, 17 frimaire an VI, Bellegarde, 6,572 l. 5 s.

Goirand Joseph-Maurice, juge, condamné, 11-14 fructidor an II, Uzès, 5,726 l. 10 s.

Gout Placide, ex-ecclésiastique, 21 nivôse, an III, Sommières, 271 l. 16 s.

Griolet Jean-Antoine père, condamné, 22 thermidor an II, 4,566 l. 1 s.

Guiraud Claude-Nicolas-Marie, condamné, 11 thermidor an II, Vauvert, 201 l. 10 s.

Jarras Jean-François-Xavier, ex-curé, 29 messidor an III, Saint-Laurent-d'Aigouze, 1,150 l.

Lapierre Louis, prêtre déporté, 12 messidor an III, Pouzillac, 181 l.

Larguier Louis-Alexandre, prêtre déporté, 1er germinal an III, Aramon, 318 l.

Leynaud, ex-prêtre à Bourg-Saint-Andéol, 3 prairial an II, Aiguesmortes, 105 l. 10 s.

Madier Andéol, condamné, Lasalle, 1er brumaire an III (61 moutons), 2,443 l. 10 s. ; 24 brumaire an III (8 moutons) 608 l.

Maurice François, condamné de commune-Affranchie, 26 prairial an II, Pont-Saint-Esprit, 24,542 l. 16 s.

Merle Hyacinthe, notaire, condamné, 25 fructidor an II, Bagnols, 289 l.

Meynier Francois-Étienne fils, 21 thermidor an II, Salinelles, 9,816 l. 13 s.

Michel Hyacinthe, prêtre déporté, 24 fructidor an II, Roquemaure, 1,372 l. 4 s.

Maureau Pierre, chanoine reclus, 24 thermidor an II, Beaucaire, 2,426 l. 9 s.

Nesmes Jean-Arnaud, receveur des domaines, 17 fructidor an II, Aiguesmortes, 15 l.

Ode, dit la Marmotte, condamné, 25 fructidor an II, Bagnols, 13 l. 18 s.

Peyron Antoine, condamné, 17 messidor an II, Beaucaire, 781 l. 10 s.

Pinière-Clavin Marc-Antoine, prêtre déporté, 13 fructidor an II, Pont-Saint-Esprit, 1,410 l. 7 s.

Privat Jean-Baptiste, prêtre reclus, 13 vendémiaire an III, Beaucaire, 2,853 l. 4 s.

Rafin Marc-Antoine-Jean, condamné, 2 fructidor an II, Sommières, 1,920 l.; 22 vendémiaire an III, Quissac, 10,374 l. 13 s.

Robert, prêtre déporté, 7 messidor an II, Salinelles, 483 l.

Roque-Clausonnette Henry, 6-12 prairial an II, Beaucaire, 8,978 l. 10 s.

Souchon André, prêtre déporté, 12 messidor an III, Bourdic, 591 l.

Teissier Jean-Antoine, baron de Marguerittes, condamné, 5 thermidor an II, Marguerittes, 1,249 l. 10 s.

Tourette, ex-curé, nivose an II, Aiguesmortes, 4,123 l. 5 s.

Troncard Jacques, prêtre déporté, 1er germinal an III, Aramon, 47 l. 10 s.

Valette Guillaume, ex-curé, 23 brumaire—7 nivose an II, Bernis, 7397 l. 10 s.; 29 brumaire an II, 331 l. 10 s.

Vallat François, prêtre déporté, 18 germ. an II, Aimargues, 640 l. 16 s.

Verdier Jean, notaire, condamné, 8 fructidor an II, Uzès, 262 l. 15 s.

Vincens-Saint-Laurent Jacques, commissaire ordonnateur à l'armée des Alpes, 19 germinal an II, 2.574 h. 17 s. (1).

(1) Les récoltes, également vendues au profit de la Nation, ne sont pas comprises dans ce relevé.

V

Affectation de certains biens. La Sénatorerie de Nimes. Dotation de la Légion d'honneur. Réintégration des émigrés ; procès et plaintes. Le milliard des émigrés ; exécution de la loi du 25 avril 1825. Opérations de la Caisse d'amortissement ; restitution aux communes.

Tous les biens nationaux ne furent cependant pas vendus ; plusieurs changèrent simplement de destination et furent affectés à divers services publics ; d'autres servirent à la reconstitution partielle du patrimoine des hospices. Quelques-uns, enfin, servirent à la formation de la dotation de la Sénatorerie de Nimes et de la Légion d'honneur.

Le Sénatus-Consulte du 14 nivose an XI porte : « Il y aura une Sénatorerie par arrondissement de Tribunal d'appel. Chaque Sénatorerie sera dotée d'une maison et d'un revenu annuel de 20 à 25.000 frencs. «

Comme « maison », on avait songé au couvent des Capucins et à celui des P. P. du Château, à Nimes ; mais ils se trouvaient trop délabrés (1). On proposa le palais épiscopal d'Alais (2) ; mais l'évêché de Viviers fut préféré et définitivement affecté, comme habitation, à la Sénatorerie de Nimes (3).

Le contingent du Gard, dans la dotation de cette

(1) Lettre du Directeur de l'Enregistrement du Gard, 4 germinal an XI.

(2) Lettre du Ministre des Finances, 16 florial an XI.

(3) Arrêté du Gouvernement, 5 vendémaire an XII.

Sénatorerie, était fixé à 3.001 francs par an. On y affecta d'abord le salin de l'Abbé, à Aiguesmortes, qui fut refusé (vendémaire an XII), puis : 1° Un pré à la Palun, commune de Théziers, produisant 500 francs (1) ; 2° 41 hectares 7 ares de terres et vignes sises à Beaucaire, provenant de l'émigré Baschy (2) ; 3° Une maison, une grange et des terres sises à Pont-Saint-Esprit et à Saint-Alexandre, provenant de l'émigré Chansiergue et produisant 323 fr. 30 (3) ; 4° Le domaine de Puech-Guéma, à Saint-Roman, provenant de l'émigré Massanes (4) ; 5° Le domaine de l'Espérelle, à Vissec, provenant de l'émigré Latour-Dupin, produisant 440 francs (5).

Deux de ces articles n'étant plus en possession du Domaine, on y suppléa, afin de compléter le contingent, par : 1° Un four à Théziers, produisant 36 francs (6) ; 2° Une terre à Montfrin, provenant de l'émigré Monteynard et produisant 60 fr. ; 3° Le domaine du Moutet, à Beaucaire, provenant de l'émigré Coëtlogon, vendu par la nation, mais rentré en sa possession par suite de la déchéance de l'acquéreur et produisant 1.357 fr. 50 ; 4° Deux terres sises à Beaucaire, provenant de l'émigré Guitry et produisant 205 fr. 20; 5° enfin, une écurie avec grenier et enclos, à Vallabrègues, provenant de la commune et produisant 139 francs (7).

(1) Vendu ensuite, en 1830.

(2) Ces biens étaient déjà aliénés.

(3) Biens vendus ensuite, en 1809.

(4) Il était déjà vendu.

(5) Fut restitué plus tard à l'émigré.

(6) Vendu plus tard, en 1830.

(7) Lettre du Direct. des Dom. du Gard, 3 frimaire an XII. — L'écurie de Vallabrègues et ses dépendances furent vendues en 1809.

Dès que l'Empire eut disparu, une ordonnance royale du 4 juin 1814 réunit au Domaine de la Couronne la dotation des Sénatoreries, « déduction faite des propriétés particulières acquises par voie de confiscation. » Il n'y avait plus alors, dans ce cas, que le pré de Théziers, affermé à un sieur Guiraud, et le four à pain de la même commune tenu en location par les héritiers Lacroix. Gide, notaire à Nimes, était le régisseur de notre Sénatorerie.

***

L'article 3 de la loi du 21 florial an X, portant création de la Légion d'honneur, affecta une dotation spéciale au nouvel ordre.

Le contingent imposé au Gard dans cette dotation était de 82.942 francs. On y affecta, jusqu'à due concurrence, le Salin de l'Abbé, à Peccais ; mais cette affectation fut repoussée par l'Empereur (18 vendémiaire an XIII), et il n'existait pas alors d'autres domaines nationaux pouvant y suppléer (1).

Le Gouvernement n'insista pas d'ailleurs ; les décrets des 9 germinal an XIII et 8 mars 1806 pourvurent à la dotation de la Légion d'honneur autrement que par l'imposition de contingents départementaux.

***

Après le 9 thermidor, les détenus élargis obtinrent la levée des scellés apposés sur leurs meubles et maisons, et leur réintégration « dans la pleine et entière jouissance de tous leurs biens » (2). Les enfants ou ayant-droits des condamnés furent favo-

(1) Rapport du 7 nivose an XIII, *Arch. Dép.*, 1. Q. 1. 69.

(2) 11 fructidor an II, *Arch. Dép.*, 5 Q. 7, nº 340.

risés de la même façon, dès l'an III, par la levée du sequestre qui pesait sur les biens de leurs auteurs ou débiteurs.

De leur côté, les émigrés, dès leur rentrée en France, profitèrent d'abord de cette dernière mesure ; ils furent, bientôt après, en vertu de décisions administratives, envoyés en possession et jouissance de leurs biens non vendus, et l'administration des Domaines leur restitua les sommes consignées qui leur appartenaient.

Les émigrés ne se tinrent pas pour satisfaits. Des acquéreurs, abusant des termes vagues ou du laconisme des actes et des procès-verbaux de ventes, avaient usurpé certains biens des émigrés ; ceux-ci agirent contre les acquéreurs peu scrupuleux. Ils consentirent à traiter avec eux; mais ils les trouvèrent parfois « un peu raisonnables, » parfois « inexorables » (1), et, dans la plupart des cas, il y eut procès.

Ces instances devinrent plus nombreuses encore lorsque la loi du 5 décembre 1814 eut établi le droit des émigrés à la restitution de leurs biens sequestrés et non vendus : ils allèrent jusques à contester la portée des actes les moins sujets à controverse, les contenances, les bornes, etc. (2) et les tribunaux eurent une rude besogne.

Ils ne furent pas seuls, d'ailleurs, à réclamer contre certaines ventes. L'exemple était contagieux. Des communes élevèrent elles-mêmes des plaintes, et l'on vit, entre autres, les habitants de Dions protester, le 23 termidor an IV, contre la vente à Béchard

(1) Du Roure, *Arch. Dép.*, 3. Q. 1, 12.

(2) *Arch. Dép.*, 5. Q. 24 et 26.

père d'une maison qui ne faisait pas partie, d'après eux, des biens déclarés nationaux (1).

*
* *

Cette fureur de contestation dura, du côté des émigrés, jusqu'en 1825. Alors, en exécution de la loi du 27 avril 1825 et de l'ordonnance royale du 1er mai suivant, le directeur de l'enregistrement et des Domaines dressa un bordereau d'indemnité pour chacun des émigrés, déportés ou condamnés, qui avaient été dépouillés sous la Révolution.

Cet état (il faut bien le dire pour indiquer le procédé suivi) était ainsi divisé :

CHAP. Ier, SECTION Ire. Biens-fonds aliénés en vertu de la loi du 12 prairial an III et de lois ou décrets postérieurs qui ordonnaient la recherche et l'indication préalable du revenu de 1790. (Le capital *d'indemnité était formé de 18 fois ce revenu*).

SECTION II. Biens-fonds vendus en exécution de lois antérieures à celle du 12 prairial an III, qui ne prescrivaient qu'une simple estimation préalable. (*Le prix des ventes en assignats était réduit en numéraire au cours du jour des ventes d'après le tableau* de dépréciation des assignats, *arrêté conformément* à la loi du 5 *messidor an V, pour former le capital d'in demnité*).

CHAPITRE II. Aliénation de biens-fonds dans la possession desquels l'ancien propriétaire est rentré, en les acquérant de l'État directement ou par personnes interposées (2). (*La réduction en numé-*

(1) *Arch. dép.* 1. Q. 6.

(2) Les ascendants, descendants ou femme de l'ancien propriétaire sont réputés personnes interposées (art. 4 de la loi du 25 avril 1825).

raire était faite d'après le cours du jour de chaque paiement pour former la valeur réelle du prix payé à l'État et dont il fallait tenir compte à l'émigré dans le calcul de l'indemnité lui revenant).

CHAPITRE III, SECTION Ire. Biens-fonds rachetés à des tiers par l'ancien propriétaire directement ou par personnes interposées et pour lesquels l'indemnité doit être égale aux valeurs réelles que l'ancien propriétaire a justifié avoir payées aux tiers pour prix du rachat, attendu que ces valeurs n'excèdent pas l'indemnité déterminée par l'article 2 de la loi. (*L'indemnité était fixée, suivant le cas, conformément à ce qui est dit aux sections 1 et 2 du chapitre 1er*). — SECTION II. Biens-fonds rachetés à des tiers par l'ancien propriétaire ou par personnes interposées et pour lesquels l'indemnité doit être liquidés conformément à l'art. 2 de la loi, attendu que le prix de rachat excède l'indemnité déterminée par cet article. (*C'est-à dire conformément à ce qui est dit aux deux sections du chapitre 1er*). — SECTION III. Biens-fonds rachetés à des tiers par l'ancien propriétaire, directement ou par personnes interposées, et pour lesquels l'indemnité doit être égale aux valeurs réelles formant le prix payé à l'Etat, attendu que les justifications prescrites par l'art. 4 de la loi n'ont pas été faites.

CHAPITRE IV. Concessions de biens-fonds faites par l'État, soit gratuitement ou à titre onéreux, aux hospices et aux établissements publics, soit gratuitement à des particuliers (art. 16 et 17 de la loi). *L'indemnité comprenait le montant en numéraire du capital de l'estimation des biens faite antérieurement à la concession des biens ou contradictoirement*

par experts, valeur de 1790, à défaut de cette estimation).

On déduisait du produit : 1° les dettes payées à la décharge du propriétaire dépossédé, selon l'état adressé par le ministre des finances au directeur général de l'enregistrement et des domaines ; 2° les soultes payées à la décharge du propriétaire dépossédé ; 3° les sommes, provenant de reliquats de décomptes, remises à l'ancien propriétaire ou à ses représentants, en exécution de la loi du 5 décembre 1814 ; et compensations opérées à leur profit pour des sommes dues par eux au même titre ; 4° le montant des bons au porteur, réduits en numéraire au conrs du jour où ils ont été délivrés par les trésoriers de district aux héritiers des condamnés et des déportés ; 5° le montant du quart de l'indemnité relative au biens-fonds provenant d'engagements.

Le registre des réclamations des dépossédés ou de leurs ayant-droits, ouvert à la préfecture, fut clos après l'expiration du délai fixé par la loi, le 7 mai 1826. Il contient 147 réclamations de domiciliés en France et 2 de domiciliés en Europe, hors de France. A la date de la clôture, 30 demandes n'étaient pas accompagées des pièces justificatives indispensables à leur instruction.

Une de ces demandes fut rejetée par le motif que les biens avaient été acquis par la famille et le montant non payé, dix parce que le passif de la liquidation dépassait l'actif, une en raison de ce que le droit à l'indemnité n'existait pas, une comme se rapportant à un comptable débiteur de l'Etat ; la vente des biens avait été annulée en faveur de l'un

des dépossédés ; sept de ces derniers étaient également entrés en possesion de leurs biens ; les héritiers de trois autres se désistèrent ; enfin, pour dix-sept, la liquidation définitive n'est pas indiquée, et, pour sept, il n'y a pas de trace de réclamation.

Les 93 autres particuliers ou leurs héritiers reçurent, sur les bases que j'ai indiquées, des titres de rente annuelle montant à 121.650 fr. 12 et représentant un capital de 4.055.004 francs.

***

La caisse d'amortissement, rétablie sous le Consulat par le ministre des finances Gaudin, ne fut guère, entre les mains du gouvernement, qu'un instrument de trésorerie.

En exécution d'une décision ministérielle du 16 novembre 1808, elle prit possession, dès le mois de décembre suivant, d'une série de biens aliénables situés dans le département ou disponibles d'après la loi du 24 avril 1806, estimés 59.810 francs. Mais certains biens qui figurent dans l'état dressé par le directeur des Domaines le 27 décembre 1808 (1), ne furent pas vendus et, après maintes recherches, on en trouva d'autres qui furent mis en vente au profit de la Caisse.

La loi des finances du 20 mars 1813 donna à la Caisse une nouvelle source de produits. Elle porte : « Les biens ruraux, maisons et usines, possédés par les communes, sont cédés à la Caisse d'amortissement qui en percevra les revenus à partir du 1er janvier 1813. Sont exceptés, les bois, les biens com-

(1) *Arch. dép.* 6 Q. 19.

munaux proprement dits, tels que pâtis, pâturages, tourbières et autres dont les habitants jouissent en commun, ainsi que les halles, marchés, promenades et emplacements utiles pour la salubrité ou l'agrément, les églises, les casernes, les hôtels-de-ville, les salles de spectacles et autres édifices que possèdent les communes et qui sont affectés à un service public. Les communes recevront en inscriptions 5 °/₀ une rente proportionnée au revenu net des biens cédés, d'après la fixation qui en sera déterminée par un arrêt du conseil... » Ces biens seront mis en vente. Le prix des adjudications sera payable, en numéraire, 1/6me comptant, 1/6me dans les trois mois, les deux autres tiers d'année en année avec intérêt à 5 0/0.

Les ventes commencèrent immédiatement. Il y eut peu d'empressement aux adjudications ; il fallut y revenir à deux, trois et quatre reprises, et encore certains biens ne trouvèrent-ils pas preneurs. Les anciens émigrés, ou leurs descendants, en profitèrent pour reconstituer leurs grands domaines, en remplaçant par des biens de communes ceux qui avaient été aliénés au profit de la nation. « On dit que la mise à prix est encore trop forte, — dit Armand, délégué du sous-préfet du Vigan, dans une lettre du 10 août 1814, à la suite d'un insuccès ; — elle ne le paraît pas, mais on peut la trouver telle parce qu'ordinairement on ne veut faire que de *bonnes affaires* lorsqu'il s'agit d'acheter les biens de l'État ou des communes (1). »

Les nombreuses propriétés qui restèrent invendues furent restituées aux communes.

(1) *Arch. dép.* 6. Q. 3, lettre annexée.

C'était la seconde opération tentée à l'aide des biens des communes. Un « état des biens, meubles et immeubles qui ont passé dans les mains de la Nation en exécution de la loi du 24 août 1793 et des sommes liquidées au profit des créanciers des communes en conformité de la même loi », certifié par le directeur de l'enregistrement et du Domaine impérial, le 16 juin 1806 (1) porte, en effet, à 366,098 francs le total de la valeur de ces biens, et à 1,393,177 fr. 05 c. les sommes liquidées au profit des créanciers (2).

Cet état concerne 73 communes, savoir : Alais, Anduze, Bagard, Bonnevaux, Brignon, Génolhac, Concoules, Générargues, Lézan, Saint-Alban, Saint-Hilaire-de-Brethmas, Saint-Paul-Lacoste, Salindres, Servas, Saint-Ambroix, Saint-Jean-du-Gard,— Aygaliers, Bagnols, Cornillon, Fournès, Laudun, Les Angles, Le Pin, Pujaut, Roquemaure, Rochefort, Saint-Julien-de-Peyrolas, Saze, Saint-Laurent-la-Vernède, Saint-Hilaire-d'Ozilhan, Saint-Pons-la-Calm, Uzès, Villeneuve,—Aramon, Aiguesmortes, Aimargues, Beaucaire, Bellegarde, Bezouce, Bouillargues, Le Cailar, Domazan, Fourques, Générac, Meynes, Montfrin, Marguerittes, Nimes, Redessan, Saint-Gilles, Saint-Laurent-d'Aigouze, Sommières, Sernhac, Théziers, Vallabrègues, Vauvert, — Cros, Durfort, Esparron, Lasalle, Pompignan, Saint-André-de-Majencoules, Saint-André-de-Valborgne, Saint-Hippolyte, Sumène, Sauve, Soudorgue, Valleraugue, Vic-le-Fecq, Rogues, Quissac et Le Vigan.

(1) *Arch. dép.* 6. Q. 19.

(2) En principal : 656.609 65 = 656.609 65 } = 1.393.177 fr. 05
En rentes : 36,828 37 = 736.567 40 }

La Nation ne trouva un avantage qu'à Bellegarde seulement.

Malgré la loi, Nimes resta en possession de plusieurs immeubles « entr'autres de quatre maisons qui servaient autrefois aux écoles, sous le prétexte qu'elles avaient servi depuis au logement des instituteurs primaires ou à indemniser la commune du logement qu'elle payait en ce moment à douze instituteurs primaires. »

Cette première opération, on le voit, avait été plus favorable que nuisible aux intérêts des communes du Gard.

François Rouvière

L'AME ANTIQUE

M. Marc Legrand vient de publier, à la librairie Armand Colin, un recueil de poésies évoquant la beauté de la vie antique et des mythes païens : L'*Ame Antique*. La dernière partie du volume est composée de traductions de poètes grecs et latins, dans leurs pages les plus significatives.

Voici, à titre de spécimen, un choix d'épigrammes de l'Anthologie :

SUR LE TOMBEAU D'ANACRÉON

O charmeuse, enivrante, ô mère des vendanges,
Dont la tige en berceau s'entrecroise et s'arrange,
Vigne ! croîs sur le tertre où reposent les os
Du grand Anacréon, poète de Téos :
Que cet ami du vin et des joyeux délires,
Qui charmait les banquets nocturnes de sa lyre,
Même étendu sous terre, ait, au-dessus du front
Les belles grappes qui, sur tes bras mûriront !
Que ta douce rosée abreuve, chaque aurore,
La bouche d'où sortit un chant plus doux encore !

SIMONIDE.

SUR PHILOCRITOS

Philocritos, marchand, ayant pris la charrue,
Mourut et dans Memphis en terre fut porté.
Mais son modeste tertre, hélas ! fut dévasté
Par le Nil violent, un jour de grande crue.
Lui qui sur l'onde amère avait fui tout danger,
A fait naufrage, dans son tombeau submergé !

DIOSCORIDE.

SUR THEOPHRASTE

L'on a bien dit : « L'arc de l'étude
Se brise dès qu'on le détend. »
Théophraste était bien portant,
Du travail ayant l'habitude :
Mais le jour qu'il se reposa
De maladie il trépassa.

DIOGÈNE LAERTE.

LE LIÈVRE APPRIVOISÉ

J'étais un lièvre prompt à fuir et long d'oreilles.
La jeune Phanion, à peau douce et vermeille,
Me ravit à ma mère, un jour, encore têtant.
Je broutai sur son sein toutes fleurs du printemps,
Et j'oubliai ma mère — et mourus d'aventure,
Le corps lourd, engraissé par trop de nourriture.
Phanion m'a près de sa couche enseveli,
Pour voir en rêve mon tombeau près de son lit.

MÉLÉAGRE.

LE CANTIQUE DE NOEL D'ADOLPHE ADAM

L'approche de *Noël* ravive dans mon esprit le souvenir d'un poète, plus ignoré encore qu'oublié, et dont le nom mériterait, même pour une seule de ses nombreuses productions littéraires, — jalousement conservées en manuscrits par sa famille, — de vivre dans la mémoire des hommes, Placide Cappeau.

Si la glorieuse cité des Antonins s'enorgueillit à juste titre de son poète-boulanger, Jean Reboul, dont l'*Ange et l'enfant* consacra la renommée ; Bellegarde, de *Bastido* Bonnet, le *pacan*-écrivain si généreusement révélé au monde littéraire par le maître Alph. Daudet, un Mécène ; Maillane, de Frédéric Mistral, le chantre inspiré de *Mirelle* ; la toute charmante petite ville de Roquemaure, déjà si fière du souvenir laissé chez elle, dit la légende, par l'héroïque Carthaginois (1), et de son voisinage avec le Rhône, dont les flots impétueux battent le célèbre rocher d'où son nom semble lui venir, peut vraiment bien se payer un tout petit brin de vanité d'avoir donné le jour à celui que je viens de signaler, au glorieux auteur des paroles du *Noël,* universellement connu et admiré : *Minuit, Chrétiens*...

Voici dans quelles curieuses circonstances, assurément inconnues du public, fut composé ce petit chef-d'œuvre.

Possesseur d'un magnifique vignoble dont les pro-

(1) *Lou pas d'Annibal,* échancrure taillée dans le roc au nord de cette ville, pour livrer passage à l'armée du célèbre héros.

duits, comme tous ceux des côtes ensoleillées de notre *Fleuve*, tels que les Châteauneuf, les Tavel, les Saint-Gilles, etc., sont fort réputés, M.Magnan, généreux fidèle des lettres et des arts, vivait là, avec les siens. Approximité de chez eux se trouvait en visite, à l'époque où nous reportent ces souvenirs, Mme Émile Laurey, femme de l'ingénieur distingué, auquel les habitants des pays circonvoisins doivent la construction d'un magnifique pont suspendu. Musicienne et cantatrice de talent, elle fut élève, paraît-il, du fécond et d'ailleurs fort limpide compositeur, Adolphe Adam.

Il faut avoir vécu dans cette délicieuse oasis, sur ces rives du *Fleuve* des fleuves du monde civilisé, où la langue divine de l'Homère et du Virgile contemporain chante peut-être plus harmonieusement que n'importe en quel autre heureux coin de la Provence et du Languedoc oriental, sœur et frère de l'Hellade, pour juger, même approximativement, combien le culte du Beau s'y trouve ou s'y trouvait alors en honneur. J'y ai passé, au milieu d'un cercle d'amis, musiciens, peintres. poètes et amateurs auxquels peut-être, comme à tant d'autres d'ailleurs, n'a-t-il guère manqué que la circonstance et les *dieux favorables* pour devenir de vrais artistes, j'y ai passé, dis-je, quelques-unes de ces années heureuses dont notre éphémère existence est trop rarement émaillée ; et ce fut les larmes aux yeux, le cœur plein de regrets, que je dus quitter ce pays, me séparer d'un tel milieu, emporté par le vent irrésistible de l'inexorable destinée, à laquelle il faut s'abandonner en luttant.

J'écrivis alors :

ADIEUX.

J'allais tout seul, rêvant aux choses d'ici-bas :
A la joie ! à l'amour ! aux pleurs ! à l'espérance :
A tout ce qui remplit notre brève existence :
L'écho représentait le bruit sourd de mes pas !

Et de mon cœur ému, sous le ciel, voûte immense
Que l'homme, en soutenant les plus rudes combats,
Implore par ces mots : ne m'abandonne pas ;
Montait, divinisé, le cri de ma souffrance.

Il défaillait ! alors, comme à demi vaincu,
Je m'écriai soudain : pays où j'ai vécu
Des jours de joie et de tristesse :
Puisque c'était écrit de toi séparons-nous.
Malgré l'éloignement, il me sera bien doux
De penser à ceux que je laisse !

Tel fut mon cri !

Ah ! combien de charmantes soirées passées dans ces réunions intimes, dont on perd malheureusement de plus en plus l'accoutumance, durant lesquelles la *causerie*, cet art de bien dire des choses sainement et spirituellement pensées, permet au génie de notre belle race gréco-latine de se mouvoir à l'aise en brillant de l'éclat de toute sa beauté. C'est à l'une d'elles, m'a-t-on maintefois raconté, que le *monde chrétien* et musical doit la naissance de cette double inspiration, géniale en son genre, qui s'est popularisée sous le titre de *Noël d'Adam*.

En l'année 1843, oyez doncques, et à la première décade de décembre, précédant de bien peu de jours les belles fêtes de La Nativité, aussi religieusement que joyeusement célébrées dans la patrie du *Gai-Sabé* et des *Cigaliers-félibres*, il y avait réunion chez les Magnan. Or, ce soir, la maîtresse de maison, la reine de ce logis, transformé en un sanc-

tuaire de l'Art, pria, avec sa grâce, plus enchanteresse encore que d'ordinaire, l'humble poète, qui était un des ornements les plus distingués de son salon, de lui composer quelques strophes à l'occasion de la solennité prochaine : date vraiment mémorable entre toutes gravée en lettres de diamant et d'or *aux fastes de l'Humanité !* Strophes dont notre incomparable Lamartine devait dire à l'auteur, devenu son ami : « Ce cri de l'âme est la *Marseillaise religieuse !* » Suprême éloge.

Mme Laurey, ajouta-t-elle, les enverrait à son excellent professeur, que l'élégante et spirituelle partition du *Châlet* avait, depuis 1834, placé au premier rang de l'école française, afin qu'il en composât la musique.

Comment résister à ce désir ? On se dit *bonsoir* sur cette flatteuse requête ; et l'*au revoir* du poète, soudainement inspiré, était assurément bien plus qu'une promesse.

Dès le lendemain de cette soirée, les strophes qui allaient bientôt devenir célèbres furent écrites. Placide Cappeau les avait composées d'inspiration subite et en voiture, assure-t-on. Il ne se doutait assurément pas, le modeste, tandis que fiévreusement il la crayonnait, de l'heureux destin qui attendait son œuvre : ce fut avec bien plus de joie encore que d'orgueil qu'il lut ses vers à ses amis, auprès desquels ils obtinrent un succès de bon aloi. Immédiatement mise sous pli, la poésie partit sans retard pour Paris-Capitale, à l'adresse du compositeur ; et, quelques jours après, soit le 25 décembre 1843, à minuit, heure immortelle d'apothéose où le *Verbe fait Chair* délivra *l'Homme esclave de l'Homme*, en lui donnant ses lois d'*universel amour*, en la cité

du château de laquelle Charles IX décréta l'ordonnance de 1567, fixant au 1er janvier le commencement de l'année, cité où Charles d'Anjou goûta les charmes du repos, et en laquelle le Pape Clément V expira dans la maison cardinalice, véritable bijou d'architecture, les voûtes de la paroisse, poétique église romane, retentirent de ce chant superbe, *Minuit, Chrétiens...*, dans lequel l'archaïque beauté de l'inspiration musicale s'harmonise si bien avec celle de la poésie.

Peuple ! à genoux, attends ta délivrance !....

Cri sublime, aux puissantes vibrations duquel les *Cieux* apaisés s'unirent à la *Terre*.

Alors les cœurs, enflammés d'une même foi, battirent à l'unisson ; et les âmes, réconfortées par ce cri d'espérance et d'amour, momentanément dépouillées de toute préoccupation terrestre, planèrent dans l'azur immaculé de la *céleste Jérusalem*.

La cantatrice s'inspirait aux sons harmonieux des vieilles orgues en prière. Poétique reflet de l'*idéale Sainte-Cécile*, en même temps qu'elle implorait le *Sauveur du monde*, elle jetait au vent de la *Renommée* le nom du poète joint à celui du musicien.

Et maintenant, me reportant, par la pensée, à des années déjà lointaines, j'entends ce Cantique de Noel artistement chanté par ce cher disparu, — mon bien-aimé père, de vieille race Arlésienne, — retentir, dans l'immense nef de la superbe basilique de Saint-Gilles, l'antique Héraclée, dont il fut si longtemps l'organiste, ainsi que je le fus ensuite et voudrais l'être encore, *in partibus*, avec lui.

Ainsi va la vie !

Ant. Chansroux.

L'ÉDUCATION POPULAIRE DES ADULTES

EN ANGLETERRE ET EN FRANCE[1]

Combien nous sommes loin, en France, de posséder des équivalents de Toynbee-Hall ou du polytechnique de Regent-Street, je n'ai pas besoin de le rappeler. Et nous serons longtemps avant de les avoir, puisqu'il faudra attendre qu'il vienne au Français plus d'initiative, et au budget plus d'argent.

Soyons juste pourtant. Notre pays n'a pas eu besoin de l'exemple de l'Angleterre pour se préoccuper de soutenir intellectuellement et moralement, à la sortie de l'école, la jeunesse populaire. On n'a, pour s'en assurer, qu'à lire le rnpport magistral adressé au Ministre de l'Instruction publique sur la situation des cours d'adultes et des œuvres complémentaires de l'écolc en 1895-1896 par M. Edouard Petit, professeur au lycée Janson-de-Sailly, auquel il avait été confié. Avant toute autre réflexion de notre part, résumons ce rapport et laissons parler les faits.

En 1894-1895, il y avait eu 7.322 cours d'adolescents et d'adultes. En 1895-1896, il y en a eu 13.930, auxquels il faut ajouter les cours des sociétés d'instruction populaire siégeant à Paris : la Société pour

(1) Voir la livraisou du 25 novembre.

l'Instruction élémentaire, la Polytechnique, la Philotechnique, etc., et, en province, ceux de la Philomathique de Bordeaux, de la Société d'Enseignement du Rhône, d'autres encore. L'Académie de Paris, non compris la Seine et Paris, a tenu la tête avec 2.600 cours environ. L'académie de Lille vient ensuite, avec environ 2.500 cours. Certains départements se sont fait remarquer par une multiplication extraordinaire des cours : le Pas-de-Calais, par exemple, passe d'un bond de 216 à 502.

Le nombre des auditeurs s'est accru en proportion. Au début de l'hiver, environ 400.000 personnes se sont fait inscrire, et on a constaté la présence régulière de 270.500 d'entre elles. Pour se rendre un compte exact de l'effort accompli par ces milliers de jeunes gens, il convient de ne pas oublier qu'il ne s'agit pas seulement des cours des villes, mais de ceux des villages, où il a fallu, pour se rendre chez l'instituteur, franchir, par la nuit noire, des distances souvent considérables.

Mais ce qui a réussi au-delà de toute espérance, ce sont les conférences poputaires. En 1894-1895, il y avait eu 10.379 conférences ; en 1895-1896, il y en a eu 61.476. Le Nord, à lui seul, a eu 4.992 conférences, et plusieurs autres départements l'ont suivi de près. Sans doute, la lanterne magique a été pour quelque chose dans cet énorme succès. Mais qu'importe ? Avec ou sans appareil à projections, la conférence n'est-elle pas le plus merveilleux instrument d'instruction dont on puisse disposer, au village principalement ? La conférence, comme le dit si bien M. Petit, pour le paysan, devient le journal parlé, un journal pittoresque et explicatif. Que de vérités

elle propagera ! Elle détruira combien d'erreurs et de préjugés ! Quel canal précieux pour faire passer dans les intelligences populaires les inventions et les idées généreuses des contemporains !

Cours, conférences, voilà les institutions post-scolaires proprement dites. Mais ce n'est pas tout : l'école prolonge encore son action au moyen d'œuvres auxiliaires, telles que la Mutualité scolaire, les Associations d'anciens élèves, les Sociétés d'instruction populaire et les Patronages.

La Mutualité scolaire consiste à faire verser à l'enfant 10 centimes par semaine, dont 5 pour lui constituer un livret personnel de retraite, et 5 pour former une caisse commune destinée à délivrer un secours de 25 à 50 centimes par jour à la famille des sociétaires tombés malades. C'est donc une œuvre de prévoyance à la fois et de solidarité. La Mutualité scolaire, qui a fait son apparition seulement en 1881, a, en quinze années, réalisé 167.000 francs d'économie, distribué 2.800 livrets de retraite et venu en aide aux familles de 2.737 enfants, en leur payant 70.279 francs de maladie.

Les Associations d'anciens élèves des écoles élémentaires répondent, elles aussi, à une pensée de féconde solidarité. Elles sont une protection pour l'enfance et la jeunesse. Le nombre s'en élève actuellement à 622, dont près de 450 sont nées en une seule année.

Les Sociétés d'instruction populaire s'occupent d'enseignement, mais aussi d'éducation et d'assistance fraternelle. Ne parlons que de Paris : M. Petit a renoncé à énumérer toutes celles qui y sont en pleine activité, tant leur nombre dépasserait les pro-

portions d'un rapport. Sur quoi que ce soit qu'il veuille des cours, des maîtres, des séances de conversation, des prêts de livres et de revues, le jeune homme n'a que l'embarras du choix. Il ne peut s'en prendre qu'à lui-même, s'il ne sait pas en profiter. La province n'est pas non plus dépourvue de ces sociétés. Cours de l'Hôtel de ville, cercles, sociétés d'encouragement, sociétés de lectures, elles revêtent toutes les formes, essentiellement professionnelles et solidaristes. Le département du Nord tient encore ici la tête, avec 84 sociétés de ce genre.

Enfin les Patronages scolaires, très semblables aux Associations des anciens élèves, en diffèrent sur ce point seulement, qu'ils ont des patrons pris en dehors des éléments fournis par l'école. Ils s'appliquent surtout à protéger leurs pupilles contre les dangers et les tentations des villes. Ils s'occupent de découvrir leur vocation et de leur procurer un emploi. A Paris, en 1895-1896, 34 patronages ont fonctionné; 17 doivent s'ouvrir cet hiver. La province en compte environ 403.

Telle est la riche moisson, qui lève de toutes parts en France, d'institutions destinées, soit séparément, soit en se combinant, à donner un lendemain à l'école, à façonner les générations populaires montantes à une culture intellectuelle et morale plus élevée. N'est-il pas vrai que l'œuvre est en marche, qu'en dépit des pessimistes elle prend des développements pleins de promesses, attestés par la statistique officielle, et qu'enfin le présent répond de l'avenir ? Et encore le rapport de M. Petit ne nous fait connaître que les œuvres laïques, exclusivement.

Que serait-ce, si j'étais en mesure de placer à côté de ce tableau, avec autant d'exactitude et sans plus de lacunes, celui des œuvres inspirées et organisées par les diverses confessions religieuses ! Tout au moins peut-on affirmer, sans crainte de se tromper, qu'il y en a un très grand nombre.

Ce qui doit redoubler notre confiance, c'est que nous retrouvons dans ces institutions post-scolaires, au moins dans les laïques, les mêmes traits essentiels qui ont assuré à celles de nos voisins un succès durable. Je ne suis pas anglomane, mais que des fondateurs d'œuvres ayant un même but et répondant aux mêmes besoins se soient, malgrè leur diversité d'origine, rejoints et rencontrés, cela me rassure comme étant une chance de plus qu'ils ne se sont pas trompés. Apparemment ils ont touché les uns et les autres ce fonds commun de nécessités humaines et sociales, partout les mêmes, la plus solide base sur laquelle l'esprit d'initiative puisse bâtir.

Aussi bien les différences ne manquent pas entre eux. Qu'on me permette de définir en quelques mots ces ressemblances et ces différences.

Il est certain, premièrement, que chez nous, comme chez nos voisins, c'est bien des entrailles de la nation qu'est né ce mouvement et qu'il n'a abouti que grâce à l'initiative privée. Je sais bien qu'il y a eu les appels de MM. Buisson, Poincaré, Léon Bourgeois aux « libres collectivités ; » la circulaire de M. Poincaré aux délégations cantonales ; de M. Combes aux municipalités et au personnel de l'enseignement secondaire. Mais ces appels n'auraient point suffi à susciter les bonnes volontés, si elles n'avaient pas

déjà existé. Ils les ont fait se grouper et se concerter en vue d'une action commune et par conséquent plus efficace. L'élan était venu d'ailleurs, de la conscience que chacun a prise de nos jours de la nécessité qui s'impose, surtout dans une démocratie, de façonner les citoyens de demain à un usage noble et digne de la liberté. Aussi tout le monde a prêté son concours au travail, qui de son argent, qui de son intelligence et de son temps. Les conseils généraux et surtout les municipalités ont consenti de sérieux sacrifices, environ 1.200.000 francs. Les dons, quêtes et souscriptions ont produit la jolie somme d'environ 145.000 francs. Les cours et les conférences ont été faits par toutes sortes de personnes, de toute classe et de toute profession, par des élus du suffrage universel à tous les degrès, depuis des sénateurs jusqu'à des conseillers municipaux, par des délégués cantonaux, par des avocats, des médecins, des pharmaciens, des juges de paix, des percepteurs, des ingénieurs, des notaires, des officiers en retraite et même par une receveuse de poste (Nice) et par une couturière (Muret). Naturellement l'Université a tenu le premier rang. Les professeurs des facultés et leurs étudiants ont fait conférences et lectures, même au dehors de leur ville, s'essayant ainsi à une ébauche d'University Extension à la mode anglaise. Les professeurs des lycées ont répondu en masse à l'invitation personnelle de M. Combes. Ils ont pris la parole dans les cercles d'études, dans les patronages, dans les hôtels de ville, ils l'ont portée quelquefois hors de la ville où ils enseignaient. Les professeurs de collèges, les maîtres répétiteurs, les professeurs d'écoles techni-

ques ont offert spontanément leurs services. Enfin, chez les instituteurs, la poussée a été formidable. Ce sont eux qui, avec un admirable dévouement, ont accompli les trois quarts de la besogne, et on en cite même qui ont contribué de leur poche à l'achat d'appareils et de vues. Le nombre d'instituteurs et d'institutrices qui ont fait des cours suivis pendant tout un semestre d'hiver n'a pas été moindre de dix-huit mille cinq cent trente !

Contesterai-je après cela qu'il n'en subsiste pas moins une grande différence entre nos modestes conférences et les créations colossales d'Outre-Manche, entre la chétive obole des Français et les largesses royales des Anglais ? Cela tient à bien des raisons. La fortune est plus morcelée chez nous que chez nos voisins, et par conséquent plus restreint le nombre des particuliers capables de donner d'un seul coup un million. Nos millionnaires même, par fausse prudence ou par rancune, ne sont pas précisément les mieux disposés d'entre nous à favoriser le relèvement intellectuel des classes pauvres ? Ajoutez que ce devoir social du riche envers le pauvre est d'apparition récente ; tous les Français n'ont pas eu le temps de s'en pénétrer. Enfin le danger du paupérisme n'est pas aussi pressant en France qu'en Angleterre, l'armée des prolétaires étant ici moins nombreuse et moins menaçante que là-bas.

Les subventions de l'État, chez nous, ne sont pas davantage à comparer avec celles de l'État, chez nos voisins. Certes le gouvernement français ne s'est pas désintéressé du mouvement. Il l'a encouragé par des médailles, des primes, des livres, des diplômes, des lettres de félicitations. Mais que pèsent

les 120.000 francs inscrits au budget de l'année dernière pour l'éducation des adultes en regard des millions prodigués sans compter par le gouvernement anglais ? Qu'y faire ? Est-il la peine de rappeler que le budget est obéré, et que les ministres ne disposent que des ressources consenties par le Parlement ?

Aussi bien il n'est pas sage de tant compter sur l'État. Nous n'avons que trop de pente, en France, à réclamer son intervention. Une entreprise à peine lancée, nous prions, nous sommons l'État de la prendre à sa charge. Il y en a qui se trouvent mal de ce régime. Celle qui nous occupe actuellement en mourrait, étant de celles dont le succès dépend avant tout de l'initiative privée. Les congrès du Havre et de Bordeaux l'ont reconnu solennellement : l'éducation des adultes sera ce que le zèle des particuliers et des comités locaux la fera.

J'ai dit, en second lieu, combien l'enseignement des adultes en Angleterre était technique et professionnel. M. Petit constate la même tendance en France. De plus en plus on a compris que l'unique moyen d'attirer et de retenir une nombreuse clientèle était d'unir dans la plus large mesure à la culture générale les connaissances professionnelles qui rendent le jeune homme capable d'améliorer sa situation en le perfectionnant dans sa profession. Les cours d'adultes se transforment de plus en plus en ce sens. Ils remplaceront ainsi, par quelque côté, les écoles professionnelles où la majorité des élèves qui sortent de l'école primaire, pour une raison ou pour une autre, ne peut aller. Et, comme en Angleterre, ils varient de pays à pays, suivant qu'on se

trouve dans une région maritime, commerciale, industrielle ou rurale. Ainsi le tissage à Lyon, la construction navale à Saint-Nazaire, l'agriculture dans l'Indre-et-Loire, la préparation des mousses à Trouville sont l'objet de cours spéciaux, et personne ne s'étonnera qu'ils soient très suivis.

Mais cacherons-nous que sur ce point aussi nous avons à lutter contre notre tempérament national ? Plus d'un, en France, est certainement offusqué de l'utilitarisme de l'éducation anglaise. Cette idée de reprendre une éducation interrompue, pour la compléter par l'enseignement de l'ébénisterie ou de la reliure, suffoque des gens déshabitués par la manie des idées générales d'envisager le côté pratique des choses. De la rhétorique, de l'histoire, de la morale sociale, de l'économie politique, voilà ce qui leur paraît être la base indispensable d'une éducation perfectionnée. En l'espèce, c'est certainement une faute, parce que l'orientation dans le sens professionnel des cours d'adultes, est le seul moyen de leur faire jeter de profondes racines dans notre pays et d'amener les jeunes gens, comme il en est question et comme cela a été déjà tenté avec succès dans quelques localités, à prélever sur leurs économies ou sur leurs salaires de quoi indemniser les instituteurs dans certains cas détérminés. Et c'est peut-être aussi une erreur, parce qu'il n'est pas prouvé que d'apprendre aux ouvriers à raisonner leur art ne vaille pas mieux, pour développer leur intelligence, que tous les grands mots des théories morales, sociales et politiques, dont la vertu n'irait guère qu'à en faire de mauvais ouvriers, sans les rendre, par compensation, de bons philosophes.

Enfin, il est incontestable qu'aux yeux de tous, en France, l'œuvre de la « seconde instruction » doit se doubler de celle de la « seconde éducation ». Ainsi l'entendent, écrit M. Petit, tous les promoteurs du mouvement actuel, tous les organisateurs de cours et de conférences, surtout tous les fondateurs d'associations ou de patronages édifiés sur les œuvres d'instruction. La tendance éducatrice commence à se montrer déjà dans les dictées et les rédactions qu'on fait rouler sur des sujets de nature à fortifier le goût de l'épargne, de la sobriété, le sentiment de la moralité. C'est la lecture surtout qui a représenté l'élément éducatif à côté de l'enseignement utilitaire. On en a fait de patriotiques et de civiques, et même de proprement morales, mais sans tomber dans le sermon ; par exemple, on a lu le *Roman d'un brave homme*, d'Edmond About.

Mais c'est évidemment dans les œuvres auxiliaires de l'école, la Mutualité scolaire, les Associations d'anciens élèves, les Sociétés d'instruction populaire et les Patronages, que se fait surtout l'éducation. Ces œuvres sont proprement l'école du caractère, comme les cours et les conférences l'ont été de l'esprit. Et l'éducation du caractère s'y fait uniquement par la pratique de la solidarité. On y apprend à mettre les efforts de tous à la portée de tous. On s'y dévoue les uns pour les autres. La maladie ou le chômage ne laissent plus le jeune homme au dépourvu. Les tentations mauvaises de la rue sont prévues et évitées. Les professeurs et les patrons des sociétés rivalisent du même désir de se dévouer, et cet exemple provoque parmi les disciples la même ardeur d'apostolat.

C'est peut-être dans ce dernier caractère de l'éducation des adultes que la différence entre les deux méthodes, anglaise et française, s'accuse le plus sensiblement. L'unique but des Anglais, nous l'avons vu, est que le jeune ouvrier emploie utilement, pour lui et pour la société, ses énergiques physiques et intellectuelles. Pourvu qu'il occupe son activité sainement, qu'il ne coure pas les rues, qu'il ne fréquente pas le tripot et la taverne, peu importe le reste. Est-il chrétien, sceptique, positiviste, évolutionniste, socialiste ? Là n'est pas la question. Ce n'est donc pas la méditation de la Bible ou de tel ou tel système philosophique qu'on lui recommandera, mais le travail du corps ou de l'esprit, l'exercice d'un art, l'usage d'une distraction. Cette morale-là se réduit à une collection de préceptes utilitaires ; ce n'est pas une philosophie, c'est une hygiène.

A moins que les Français changent beaucoup, jamais ils ne comprendront l'éducation morale de cette cette manière. Moraliser, selon nous, n'est pas se contenter de régler l'homme extérieur, c'est encore et surtout atteindre l'homme intérieur pour le pétrir et le modeler sur un idéal déterminé. Nous tenons assurément à toutes ces vertus pratiques tant prisées des Anglais, mais nous estimerions l'œuvre d'éducation imparfaite et découronnée, si ces vertus n'étaient pas mises en harmonie avec la raison spéculative et assises sur une doctrine une, logique, intégrale, souveraine maîtresse de l'individu tout entier jusque dans les replis les plus secrets de sa conscience. Empirique est l'Anglais : le Français, doctrinaire.

Conséquence : tandis que la méthode anglaise,

s'arrêtant prudemment à ce qui est accepté par tout le monde, fait coopérer à l'œuvre commune des gens venus de tous les coins de l'horizon politique, religieux et social, la nôtre, plus fière et plus absolue, divise les bonnes volontés en autant de camps qu'il y a de doctrines philosophiques et religieuses. Ainsi, pour ne parler que des deux grands courants qui se partagent actuellement les esprits, il est certain qu'on conçoit l'éducation populaire tout différemment, suivant qu'on admet le concours de la religion ou qu'on le repousse. D'une part, catholiques, protestants, ou même simples probabilistes comme M. Brunetière, et, de l'autre, tous ceux qui, sous une étiquette quelconque, se réclament exclusivement de l'esprit scientifique et de la libre recherche, ne s'entendent pas sur les principes, ni même, en dépit d'un vague air de ressemblance entre l'altruisme et la charité, sur les résultats à obtenir. Et les deux partis sont également intraitables, et chacun prétend fonder, sur les ruines de l'autre, sa domination exclusive. Ainsi le veut notre tempérament national.

***

On le voit donc, le problème de l'éducation populaire, de quelque manière qu'on en entende la solution, est partout à l'ordre du jour. En France, comme en Angleterre, il préoccupe les esprits, il sollicite les cœurs. L'état d'âme du dilettante, l'état d'âme à la Renan, tend à disparaître. Vous savez quel il était. Le dilettantisme divisait l'humanité en deux parties : en bas la foule ignorante, qui végète et qui peine, troupeau d'êtres anonymes dont l'activité se consume à conquérir le pain de chaque jour,

êtres imparfaits, incomplets, manqués, qui eussent pu aussi bien se dispenser de naître s'ils n'avaient pas du servir à transmettre à d'autres le flambeau de la vie ; en haut l'élite, exquise fleur poussée sur un fumier, planant de sa tour d'ivoire de la science au-dessus du reste des hommes qui ne travaillent que pour préparer et accroître son bien-être; poignée d'aristocrates appliqués au seul but noble de la vie, la « grande curiosité » ; Olympe impassible et confortable d'où tombe sur les petits ce qu'on a trouvé de mieux vis-à-vis d'eux, le « dédain sympathique. »

Cette conception de l'humanité, égoïste et étriquée, s'en va. Par sympathie autant que par intérêt, les classes dirigeantes actuelles, — le livre de M. Buisson et le rapport de M. Petit le démontrent, — se font une autre idée de leurs devoirs vis-à-vis des classes populaires. Intelligence, naissance, fortune, ces trois éléments diviseront à l'avenir comme par le passé l'humanité en deux parties invinciblement inégales. Mais ceux qui réunissent ces trois supériorités ou seulement en possèdent une, au lieu de penser qu'ils n'ont autre chose à faire que de jouir en paix et solitairement de leur bonheur à la façon des Dieux des épicuriens, s'habituent à comprendre que, toutes choses étant liées entre elles par d'inévitables rapports, qui a reçu davantage de l'état social lui doit davantage aussi, et qu'il est de son intérêt de payer cette dette, sous peine de se voir dépouiller de tout par les débiteurs exaspérés.

Cette dette, je crois avoir prouvé que, tout au moins en ce qui concerne l'instruction et l'éducation, on s'est mis aujourd'hui en disposition de la

payer. On travaille à entretenir, à agrandir et à compléter chez les ouvriers et les paysans ce que leur a dit autrefois le maître d'école. On le fait sur des méthodes nouvelles, plus sûres et plus fécondes. On fortifie en eux le sentiment de la dignité humaine, le culte de la justice, la sympathie et la solidarité, autant de phares de la conscience qui, une fois allumés, leur éclaireront comme à nous les routes si souvent obscures de la vie. On va plus loin ; par des cours de littérature, de musique, de dessin, on développe chez eux le goût des arts, afin qu'ils participent à tout ce qui embellit et réjouit la vie, et qu'ayant à leur portée les tentations nobles, ils ne succombent plus aux grossières.

Parmi les moyens, s'il en est encore, d'éviter les crises sociales violentes et de faire sortir pacifiquement demain d'hier, celui-là ne sera pas le moins efficace.

JACQUES ROCAFORT.

DEUX OFFICIERS FRANÇAIS

AU XVIIIme SIÈCLE [1]

Les lecteurs de la *Revue* n'ont pas oublié le nom de La Farelle : M. Prosper Falgairolle les a entretenus, il y a quelques années, des Mémoires intéressants laissés par le chevalier de La Farelle sur la prise de Mahé, que venait de publier l'un de ses descendants. Il nous avait aussi donné la généalogie de cette ancienne famille, dont une branche était originaire d'Anduze et établie à Aimargues. C'est à titre de compatriote que je veux, à mon tour, dire quelques mots sur les Mémoires complétés et la Correspondance que le même auteur vient de mettre en lumière.

M. Lennel de La Farelle a pensé que l'accueil favorable fait à sa première publication était un encouragement à donner plus d'extension à son œuvre, et il a eu raison. On est très curieux, de nos jours, de ces détails de la vie intime chez tout personnage qu'un fait saillant a signalé, ne fût-ce que pour un instant, à l'attention générale. Si les Mémoires actuels du chevalier, en mission dans les Indes comme

(1) Mémoires du chevalier et du général de La Farelle publiés par M. Lennel de La Farelle. Paris, Berger-Levralt, 1896, in-8°.

major de Pondichéry, n'ont pas la portée historique du premier extrait qui en a été donné, je déclare qu'ils ont pour moi un intérêt d'un autre genre et qui ne le lui cède en rien.

Du 5 août 1725 au mois de janvier 1735, le chevalier a vu le pays, étudié les mœurs, visité les monuments. Certes, depuis cette époque, ces régions nous sont plus connues ; un romancier célèbre nous a transportés au sein de leur flore tropicale et sous leur ciel de feu, avec son imagination féconde et son talent d'assimilation d'autant plus méritoire, qu'il n'y avait jamais mis les pieds ; mais combien je suis reconnaissant à notre auteur, que son service retenait sans doute au rivage, de n'avoir chassé ni le tigre, ni l'éléphant, et de s'être contenté d'un simple crocodile ! C'est la vie coloniale qu'il nous fait entrevoir, telle que la Compagnie des Indes la faisait à ses employés, un peu plus large, ce me semble, que celle qu'autorisent nos ministres à nos officiers et à leurs administrés. Que de citations je voudrais intercaler ici, si mon devoir n'était de piquer la curiosité et non de la satisfaire !

Je vous raconterais alors les noces du roi de Calicut, la bénédiction solennelle des époux donnée par un brahmane dans un costume bien léger pour la circonstance et le singulier privilège de ce personnage. Je n'oserai pas vous détailler, par exemple, — car vous voudrez la lire — l'odyssée lamentable de quatre de ces messieurs accompagnant deux jeunes dames de Pondichéry à Madras. Une main perfide avait glissé, dans leurs provisions de voyage, une drogue purgative comme on n'en trouve que dans le pays des Ferringheas. Reçus à bras ouverts dans

tous les comptoirs de la côte par les Hollandais et les Anglais, chaque repas est pour eux une nouvelle épreuve. Quels pénibles aveux arrachés alors par la douleur et de quels joyeux éclats de rire ils sont accueillis !

Les fêtes de la garnison pour la naissance du Dauphin, celles des indigènes en l'honneur de Wichnou, la description détaillée des plus célèbres pagodes, ont aussi leur intérêt. Nos comptoirs essayent de rivaliser avec ceux de l'Angleterre, mais quelle différence d'entente des affaires entre leurs gouverneurs et les nôtres. Ceux-là, maîtres absolus de tout le commerce, reviennent dans la mère-patrie, après trois ans d'exercice, riches de 1.500.000 livres, l'un d'eux même portant en outre le fameux diamant offert au Régent pour près de deux millions, tandis qu'en dix ans, le pauvre gouverneur de Pondichéry économisera tout au plus 200.000 livres, une misère ! Le chevalier rentra en France juste à temps pour se marier et mourir, laissant un fils posthume qui devait le représenter dignement.

François, comte de la Farelle, lieutenant au régiment de Belzunce, à vingt ans, prit une part active à la guerre de Sept ans sous d'Estrées, Richelieu et Chevert, puis à la paix, passa comme capitaine dans l'arme de la cavalerie, où il devait bientôt se distinguer. Chevalier de Saint-Louis, major, lieutenant-colonel de Royal Pologne, la Révolution le trouve à la tête ce ce corps et, dans le désarroi général des cadres vidés par l'émigration, en fait presque aussitôt un maréchal-de-camp, à 56 ans. C'était un lourd

commandement pour un vieux soldat, criblé de rhumatismes ; il n'en conduisit pas moins avec entrain sa brigade à Oberflersheim et à Rilsheim. Destitué comme ci-devant noble mais maintenu provisoirement par ses chefs, il répondra à cette injustice par de nouveaux actes de vigueur. Alors il est arrêté et mis en prison, sans doute en attendant mieux. Après la Terreur, on lui rendit son grade, mais on lui donna sa retraite ; il put néanmoins rendre encore quelques services comme inspecteur général des remontes.

Le général de la Farelle « était venu trop tard dans un monde *nouveau*. » Sa carrière militaire, à cheval sur les deux régimes, ne pouvait être heureuse ; il fallait en 89, être seulement sergent comme Hoche et Lefèbre ou capitaine comme Bonaparte.

L'auteur a voulu documenter fortement son ouvrage. Le journal maritime du chevalier d'Albert, commandant *la Syrène*, vient à l'appui des mémoires du chevalier de la Farelle, comme les lettres de Dupleix sont un hommage à sa mémoire. Le dossier du général est plus riche encore des preuves officielles de ses beaux services. Ces deux hommes ont assez honoré leur pays pour que leurs noms n'y soient pas oubliés ; en les faisant revivre dans son ouvrage, M. Lennel de la Farelle a rempli un double devoir : patriotique et familial.

E. de B.

TABLE PAR LIVRAISONS

Livraison du 25 Juillet

Livraison du 25 Août

Livraison du 25 Septembre

Livraison du 25 Octobre

Livraison du 25 Novembre

Livraison du 25 Décembre

TABLE PAR SUJETS TRAITÉS

HISTOIRE RÉGIONALE ET LOCALE

MORALE, POLITIQUE, RELIGION

LITTÉRATURE ET ART

ÉDUCATION

ARCHÉOLOGIE

SCIENCES

VOYAGES

POÉSIES

TABLE PAR NOMS D'AUTEURS

L'Administrateur-Gérant : Gervais-Bedot.

NIMES — IMPRIMERIE GÉNÉRALE, RUE DE LA MADELEINE, 21

